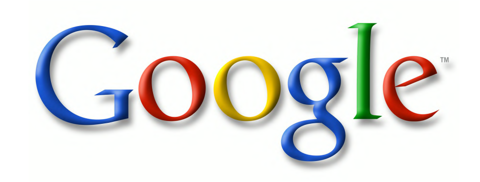
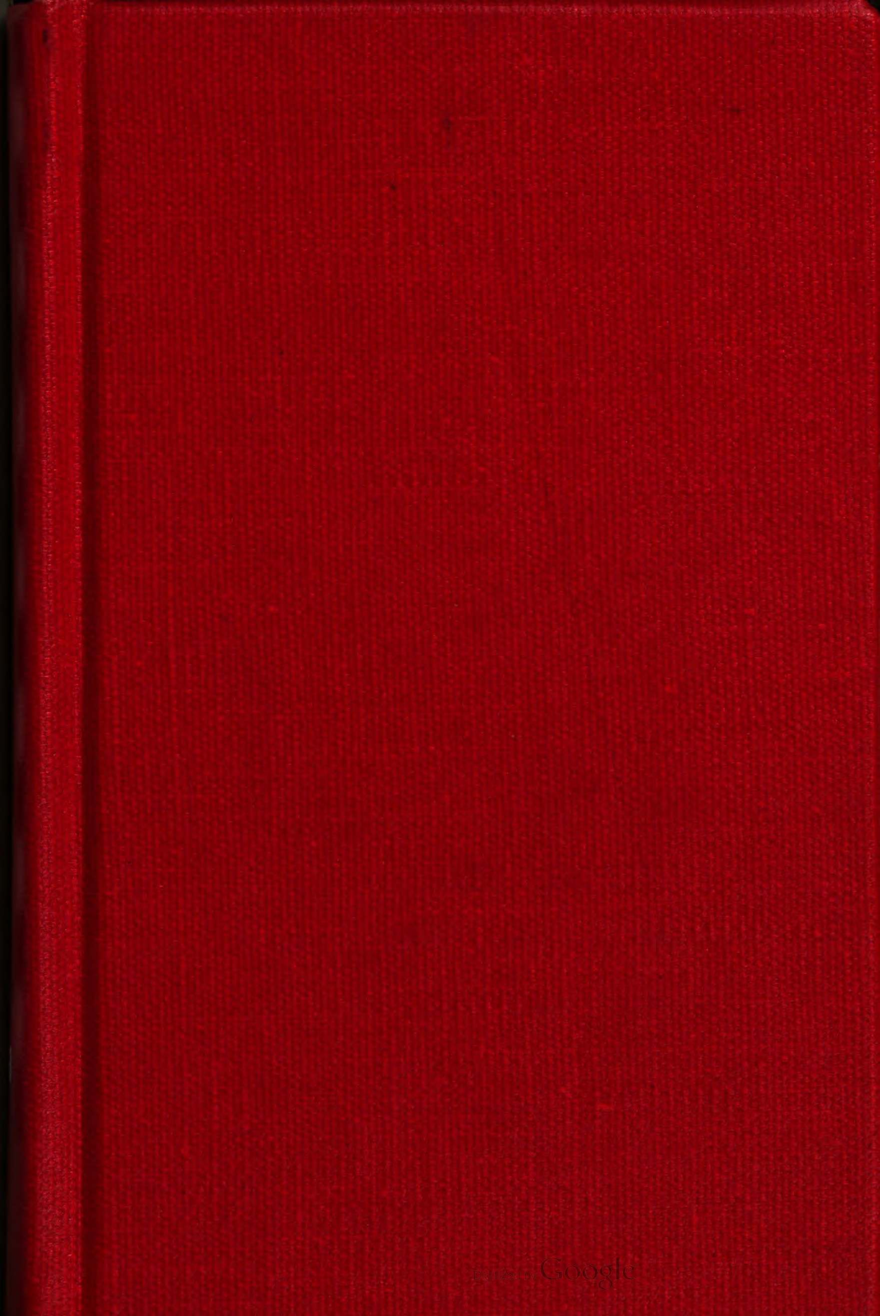

Google





LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES

TEXTE REVU AVEC BEAUCOUP DE SOIN

SUR LES MEILLEURES ÉDITIONS

ET

ACCOMPAGNÉ DE NOTES EXPLICATIVES

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1885


THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARIES
CHICAGO, ILL.

A MON TRÈSCHIER ET TRÉSREDOUBTÉ SEIGNEUR

MONSEIGNEUR

LE DUC DE BOURGOIGNE, DE BRABANT, ETC.

Comme aiusi soit qu'entre les bons et prouffitables passe-temps, le trèsgracieux exercice de lecture et d'estude soit de grande et sumptueuse recommendacion, duquel, sans flaterie, mon trèsredoubté Seigneur, vous estes trèshaultement doé. Je, vostre trèsobéissant serviteur, désirant, comme je dois, complaire à toutes vos trèshaultes et trèsnobles intencions en façon à moy possible, ose et presume ce present petit œuvre, à vostre requeste et advertissement mis en terme et sur piez, vous présenter et offrir; suppliant trèshumblement que agréablement soit receu, qui en soy contient et tracte cent histoires assez semblables en matère, sans attaindre le subtil et tresorné langage du livre de Cent Nouvelles. Et se peut intituler le livre de Cent Nouvelles nouvelles. Et pource que les cas descriptz et racomptez ou dit livres de Cent Nouvelles advindrent la pluspart ès marches et metes d'Ytalie, jà long temps a, neantmoins toutesfoiz, portant et retenant nom de Nouvelles, se peut trèsbien et par raison fondée en assez apparente verité ce présent livre inti-

tuler de Cent Nouvelles nouvelles, jà soit ce que advenues soient ès parties de France, d'Alemaigne, d'Angleterre, de Haynau, de Brabant et aultres lieux; aussi pource que l'estoffe, taille et fasson d'icelles est d'assez fresche memoire et de myne beaucoup nouvelle.

De Dijon, l'an 1432.

S'ENSUIT

LA TABLE DE CE PRÉSENT LIVRE

DES

CENT NOUVELLES NOUVELLES

LEQUEL EN SOY CONTIENT

CENT CHAPITRES OU HISTOIRES

OU POUR MIEULX DIRE

NOUVEAUX COMPTES A PLAISANCE

I. — LA MEDAILLE A REVERS.

La premiere nouvelle traicte d'ung qui trouva façon de jouyr de la femme de son voisin, lequel il avoit envoyé dehors pour plus aisiement en jouyr; et luy, retourné de son voyaige, le trouva qui se baignoit avec sa femme. Et non saichant que ce fust elle, la voulut veoir; et permis luy fut de seulement en veoir le derriere : et alors jugea que ce luy sembla sa femme, mais croire ne l'osa. Et sur ce, se partit et vint trouver sa femme à son ostel, qu'on avoit boutée hors par une poterne de derriere; et luy compta l'imaginacion qu'il avoit eue sur elle, dont il se repentoit.

II. — LE CORDELIER MEDECIN.

La seconde nouvelle traicte d'une jeune fille qui avoit le mal de

broches, laquelle creva, à ung cordelier qui la vouloit mediciner, ung seul bon œil qu'il avoit; et aussi du procès qui s'ensuyvit puis après.

III. — LA PESCHE DE L'ANNEAU.

La troisiesme nouvelle, de la tromperie que fist ung chevalier à la femme de son musnier, à laquelle bailloit à entendre que son c... luy cherroit s'il n'estoit recoigné; et ainsi par plusieurs fois le luy recoigna. Et le musnier, de ce adverty, pescha puis après dedans le corps de la femme dudit chevalier ung dyamant qu'elle avoit perdu en soy baignant; et pescha si bien et si avant, qu'il le trouva, comme bien sceut depuis ledit chevalier, lequel appela le musnier *pescheur de dyamans*, et le musnier luy respondit en l'appelant *recoigneur de c...*

IV. — LE COCU ARMÉ.

La quatriesme nouvelle, d'ung archier Escossois qui fut amoureux d'une belle et gente damoiselle, femme d'un eschoppier, laquelle, par le commandement de son mary, assigna jour audit Escossois; et, de fait, garny de sa grande espée, y comparut et besoigna tant qu'il voulut, present ledit eschoppier qui de paour s'estoit caiché en la ruelle de son lit, et tout povoit veoir et ouyr plainement; et la complainte que fist après la femme à son mary.

V. — LE DUEL D'ESGUILLETTE.

La cinquiesme nouvelle racompte de deux jugemens de Monseigneur Thalebot, c'est assavoir d'ung François qui fut prins par ung Anglois soubz son sauf-conduit, disant que esguillettes estoient habillemens de guerre; et ainsi le fist armer de ses esguillettes sans aultre chose, encontre le François, lequel d'une espée le frappoit, present Thalebot; et l'aultre, qui l'Église avoit robée, auquel il fist jurer de jamais plus en l'Église entrer.

VI. — L'IVROINGNE AU PARADIS.

La sixiesme nouvelle, d'ung yvroingne, qui, par force, au prieur

des Augustins de La Haye en Hollande, se voulut confesser; et, après sa confession, disant qu'il estoit en bon estat, voulut mourir. Et cuida avoir la teste trenchée et estre mort, et par ses compaignons fut emporté, lesquelz disoient qu'ilz le portoient en terre.

VII. — LE CHARRETON A L'ARRIEREGARDE.

La septiesme nouvelle, d'ung orfevre de Paris qui fist couchier un charreton, lequel luy avoit amené du charbon, avec luy et sa femme; et comment ledit charreton par derriere se jouoit avecques elle, dont l'orfevre s'apperceut et trouva ce que estoit; et des parolles qu'il dist au charreton.

VIII. — GARCE POUR GARCE.

La huictiesme nouvelle parle d'un compaignon picart, demourant à Brucelles, lequel engrossa la fille de son maistre; et, à ceste cause, print congié de haulte heure et vint en Picardie soy marier. Et tost après son partement, la mere de la fille s'apperceut de l'encoleure de sadicte fille, laquelle, à quelque meschief que ce feust, confessa à sa mere le cas tel qu'il estoit; et sa mere la renvoya devers ledit compaignon pour luy deffaire ce qu'il lui avoit fait. Et du reffuz que la nouvelle mariée fist audit compaignon, et du compte qu'elle luy compta; à l'occasion duquel d'elle se departit incontinent et retourna à sa premiere amoureuse, laquelle il espousa.

IX. — LE MARY MAQUEREAU DE SA FEMME.

La neufviesme nouvelle racompte et parle d'ung chevalier de Bourgoigne, lequel estoit tant amoureux d'une des chamberieres de sa femme, que c'estoit merveille; et cuidant couchier avec ladicte chamberiere, coucha avec sa femme, laquelle s'estoit couchée au lit de sadicte chamberiere. Et aussi comment il fist ung aultre chevalier son voisin, par son ordonnance, couchier avec sadicte femme, cuidant veritablement que ce fust la chamberiere, de laquelle chose il fut depuis bien mal content, jà soit que la dame n'en sceust sócque riens, et ne cuidoit avoir eu que son mary, comme je croy.

X. — LES PASTEZ D'ANGUILLE.

La dixiesme nouvelle, d'ung chevalier d'Angleterre, lequel, depuis qu'il fut marié, voulut que son mignon, comme par avant son mariaige faisoit, de belles filles luy fist finance; laquelle chose il ne voulut faire, car il pensoit qu'il luy souffisoit bien d'avoir une femme; mais ledit chevalier à son premier train le ramena, par le faire tousjours servir de pastez d'anguilles, au disner et au soupper.

XI. — L'ENCENS AU DYABLE.

La onziesme nouvelle, d'ung paillart jaloux qui après plusieurs offrandes faictes à plusieurs sainctz, pour le remede de sa maladie de jalousie, lequel offrit une chandelle au dyable qu'on paint communement dessoubz sainct Michel; et du songe qu'il songea, et de ce qu'il luy advint à son reveillier.

XII. — LE VEAU.

La douziesme nouvelle parle d'ung Hollandois, qui, nuyt et jour, à toute heure, ne cessoit d'assaillir sa femme au jeu d'amours; et comment d'adventure il la rua par terre, en passant par ung bois, soubz ung grant arbre sur lequel estoit ung laboureur qui avoit perdu son veau. Et, en faisant inventoire des beaux membres de sa femme, dist qu'il veoit tant de belles choses et quasi tout le monde; à qui le laboureur demanda s'il veoit pas son veau qu'il cherchoit, duquel il disoit qu'il luy sembloit en veoir la queuë.

XIII. — LE CLERC CHASTRÉ.

La treiziesme nouvelle, comment le clerc d'un procureur d'Angleterre deceut son maistre pour luy faire accroire qu'il n'avoit nulz coillons, et, à ceste cause, il eut le gouvernement de sa maistresse aux champs et à la ville, et se donnerent bon temps.

XIV. — LE FAISEUR DE PAPE OU L'HOMME DE DIEU.

La quatorziesme nouvelle, de l'hermite qui deceut la fille d'une

fist ung sonnet tout de fait advisé, qui tout leur fait encusa, comme vous pourrez ouyr en la nouvelle cy dessoubz.

XIX. — L'ENFANT DE NEIGE.

La dix neuviesme nouvelle par Phelippes Vignieu, d'ung marchant d'Angleterre, duquel la femme, en son absence, fist ung enfant, et disoit qu'il estoit sien ; et comment il s'en despescha gracieusement : comme elle luy avoit baillé à croire qu'il estoit venu de neige, aussi pareillement au soleil comme la neige s'estoit fondu.

XX. — LE MARY MÉDECIN.

La vingtiesme nouvelle par Phelippe de Laon, d'ung lourdault Champenois, lequel, quant il se maria, n'avoit encore jamais monté sur beste crestienne, dont sa femme se tenoit bien de rire. Et de l'expedient que la mere d'elle trouva; et du soubdain pleur dudit lourdault, à une feste et assemblée qui se fist depuis après qu'on lui eust monstré l'amoureux mestier, comme vous pourrez oüyr plus à plain, cy après.

XXI. — L'ABBESSE GUERIE.

La vingt et uniesme nouvelle racomptée par Phelippe de Laon, d'une abbesse qui fut malade par faulte de faire cela que vous scavez, ce qu'elle ne vouloit faire, doubtant de ses nonnains estre reprouchée; et toutes luy accorderent de faire comme elles; et ainsi s'en firent toutes donner largement.

XXII. — L'ENFANT A DEUX PERES.

La vingt et deuxiesme nouvelle racomptée, d'un gentil homme qui engrossa une jeune fille, et puis en une armée s'en alla. Et avant son retour, elle d'ung autre s'accointa, auquel son enfant elle donna. Et le gentil homme, de la guerre retourné, son enfant demanda; et elle luy pria que à son nouvel amy le laissast, promettant que le premier qu'elle feroit, sans faulte, luy donneroit ;comme cy dessoubz vous sera recordé.

XXXVI. — A LA BESOIGNE.

La trente et sixiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de la Roche, d'ung escuier qui vit sa maistresse, dont il estoit moult feru, entre deux aultres gentilz hommes, et ne se donnoit garde qu'elle tenoit chascun d'eulx en ses laz; et ung aultre chevalier, qui scavoit son cas, le luy bailla à entendre, comme vous orrez cy après.

XXXVII. — LE BENESTRIER D'ORDURES.

La trente et septiesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung jaloux qui enregistroit toutes les façons qu'il povoit ouyr, ne scavoir, dont les femmes ont deceu leurs marys, le temps passé; mais, à la fin, il fut trompé par l'orde eaue que l'amant de sadicte femme getta par une fenestre sur elle, en venant de la messe, comme vous orrez cy après.

XXXVIII. — UNE VERGE POUR L'AULTRE.

La trente et huitiesme nouvelle racomptée par Monseigneur le Seneschal de Guyenne, d'ung bourgeois de Tours qui acheta une lamproye qu'à sa femme envoya pour appointer, affin de festoier son curé, et ladicte femme l'envoya à ung cordelier son amy; et comment elle fist coucher sa voisine avec son mary, qui fut batue, Dieu scait comment, et de ce qu'elle fist accroire à sondit mary, comme vous orrez cy dessoubz.

XXXIX. — L'UN ET L'AUTRE PAYÉ.

La trente et neufviesme nouvelle racomptée par Monseigneur de Saint Pol, du chevalier, qui, en attendant sa dame, besoigna trois fois avec la chamberiere qu'elle avoit envoyée pour entretenir ledit chevalier, affin que trop ne luy ennuyast; et depuis besoigna trois fois avec la dame, et comment le mary sceut tout par la chamberiere, comme vous orrez.

XL. — LA BOUCHIERE LUTIN DANS LA CHEMINÉE.

La quarantiesme nouvelle par Messire Michault de Changy, d'ung Jacopin qui abandonna sa dame par amour, une bouchiere, pour une aultre plus belle et plus jeune; et comment ladicte bouchiere cuida entrer en sa maison par la cheminée.

XLI. — L'AMOUR EN ARMES.

La quarante et uniesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung chevalier qui faisoit vestir à sa femme ung haubregon quant il luy vouloit faire ce que scavez, ou compter les dens; et du clerc qui luy apprint aultre maniere de faire, dont elle fut à peu près par sa bouche mesmes encusée à son mary, se n'eust esté la glose qu'elle controuva subitement.

XLII. — LE MARY CURÉ.

La quarante et deusiesme nouvelle par Meriadech, d'ung clerg de villaige, qui, estant à Romme, cuidant que sa femme fust morte, devint prestre et impetra la cure de sa ville; et quant il vint à sa cure, la premiere personne qu'il rencontra, ce fut sa femme.

XLIII. — LES CORNES MARCHANDES.

La quarante et troisiesme nouvelle par Monseigneur de Fiennes, d'ung laboureur qui trouva ung homme sur sa femme; et laissa à le tuer, pour gaingner une somme de blé; et fut la femme cause du traictié, affin que l'aultre parfist ce qui avoit commencé.

XLIV. — LE CURÉ COURSIER.

La quarante et quatriesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung curé de villaige qui trouva façon de marier une fille, dont il estoit amoureux, laquelle luy avoit promis, quant elle seroit mariée, de faire ce qu'il vouldroit, laquelle chose le jour de ses nopces il luy

ramenteust, ce que le mary d'elle ouyt tout à plain, à quoy il mist provision, comme vous orrez.

XLV. — L'ESCOSSOIS LAVANDIERE.

La quarante et cinquiesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung jeune Éscossois qui se maintint en habillement de femme l'espace de quatorze ans, et par ce moyen couchoit avec filles et femmes mariées, dont il fut puny en la fin, comme vous orrez cy après.

XLVI. — LES POIRES PAYÉES.

La quarante et sixiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de Thienges, d'ung Jacopin et de la nonnain qui s'estoient boutez en un preau pour faire armes à plaisance dessoubz ung poirier où s'estoit caiché ung qui scavoit leur fait, tout à propos, qui leur rompit leur fait pour ceste heure, comme plus à plain vous orrez cy après.

XLVII. — LES DEUX MULES NOYÉES.

La quarante et septiesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung president saichant la deshonneste vie de sa femme, la fist noyer par sa mulle, laquelle il fist tenir de boire par l'espace de huit jours; et pendant ce temps luy faisoit bailler du sel à mengier, comme il vous sera recordé plus à plain.

XLVIII. — LA BOUCHE HONNESTE.

La quarante et huitiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de la Roche, de celle qu'il ne vouloit souffrir qu'on la baisast, mais bien vouloit qu'on lui rembourrast son bas; et abandonnoit tous ses membres, fors la bouche, et de la raison qu'elle y mettoit.

XLIX. — LE CUL D'ESCARLATE.

La quarante et neufviesme nouvelle racomptée par Pierre David, de celuy qui vit sa femme avec ung homme auquel elle donnoit tout son corps entierement, excepté son derriere qu'elle laissoit à son mary lequel la fist habiller ung jour, presens ses amys, d'une robbe

de bureau et fit mettre sur son derriere une belle piece d'escarlate; et ainsi la laissa devant tous ses amys.

L. — CHANGE POUR CHANGE.

La cinquantiesme nouvelle racomptée et dicte par Anthoine de la Sale, d'ung pere qui voulut tuer son filz, pource qu'il avoit voulu monter sur sa mere grand, et de la response dudit filz.

LI. — LES VRAIS PERES.

La cinquante et uniesme nouvelle racomptée par l'Acteur, de la femme qui departoit ses enfants au lit de la mort, en l'absence de son mary qui siens les tenoit; et comment ung des plus petitz en advertit son pere.

LII. — LES TROIS MONIMENS.

La cinquante et deuxiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de la Roche, de trois enseignemens que ung pere bailla à son filz, luy estant au lit de la mort, lesquelz ledit filz mist à effet au contraire de ce qu'il luy avoit enseigné. Et comment il se deslya d'une jeune fille qu'il avoit espousée, pource qu'il la vit couchier avec le prestre de la maison, la première nuyt de leurs nopces.

LIII. — LE QUIPROQUO DES EPOUSAILLES.

La cinquante et troisiesme nouvelle racomptée par Monseigeur l'Amant de Brucelles, de deux hommes et deux femmes qui attendoient pour espouser à la premiere messe bien matin; et pource que le curé ne veoit pas trop cler, il print l'une pour l'autre, et changea à chascun homme la femme qu'il devoit avoir, comme vous orrez.

LIV. — L'HEURE DU BERGER.

La cinquante et quatriesme nouvelle racomptée par Mahiot, d'une damoiselle de Maubeuge qui se abandonna à ung charreton et refusa plusieurs gens de bien; et de la response qu'elle fist à ung noble chevalier, pource qu'il lui reprouchoit plusieurs choses, comme vous orrez.



LV. — L'ANTIDOTE DE LA PESTE.

La cinquante et cinquiesme nouvelle par Monseigneur de Villiers, d'une fille qui avoit l'epidimie, qui fist mourir trois hommes pour avoir la compaignie d'elle; et comment le quatriesme fut saulvé et elle aussi.

LVI. — LA FEMME, LE CURÉ, LA SERVANTE, LE LOUP.

La cinquante et sixiesme nouvelle par Monseigneur de Villiers, d'ung gentil homme qui attrapa, en un piege qu'il fist, le curé, sa femme, et sa chamberiere et ung loup avec eulx; et brula tout là dedans, pource que le dit curé maintenoit sa femme.

LVII. — LE FRERE TRAITABLE.

La cinquante et septiesme nouvelle par Monseigneur de Villiers, d'une damoiselle qui espousa ung bergier, et de la maniere du traictié du mariage, et des parolles qu'en disoit ung gentil homme frere de ladicte damoiselle.

LVIII. — FIER CONTRE FIER.

La cinquante et huitiesme nouvelle par Monseigneur le Duc, de deux compaignons qui cuidoient trouver leurs dames plus courtoises vers eulx; et jouerent tant du bas mestier, que plus n'en pouvoient; et puis dirent, pource qu'elles ne tenoient compte d'eulx, qu'elles avoient comme eulx joué du cymier, comme vous orrez cy après.

LIX. — LE MALADE AMOUREUX.

La cinquante et neufviesme nouvelle par Poncelet, d'ung seigneur qui contrefist le malade pour couchier avec sa chamberiere avec laquelle sa femme le trouva.

LX. — LES NOUVEAUX FRERES MINEURS.

La soixantiesme nouvelle par Poncelet, de trois damoiselles de

LXXIX. — L'ASNE RETROUVÉ.

La septante et neufviesme nouvelle par messire Michault de Changy, d'ung bon homme de Bourbonnois, lequel alla au conseil à ung saige homme dudit lieu, pour son asne qu'il avoit perdu, et comment il croioit que miraculeusement il retrouva sondit asne, comme cy après pourrez ouyr.

LXXX. — LA BONNE MESURE.

La huitantiesme nouvelle par messire Michault de Changy, d'une jeune fille d'Alemaigne, qui, de l'aage de XV à XVI ans, ou environ, se maria à ung gentil galant, laquelle se complaignit de ce que son mary avoit trop petit instrument à son gré, pource qu'elle veoit ung petit asne qui n'avoit que demy an, et avoit plus grand oustil que son mary qui avoit XXIIII ou XXVI ans.

LXXXI. — LE MALEUREUX.

La huitante et uniesme nouvelle racomptée par Monseigneur de Vaulvrain, d'ung gentil chevalier qui fut amoureux d'une très belle jeune dame mariée, lequel cuida bien parvenir à la grace d'icelle et aussi d'une aultre sienne voisine, mais il faillit à toutes deux, comme cy après vous sera recordé.

LXXXII. — LA MARQUE.

La huitante et deusiesme nouvelle par Monseigneur de Lannoy, d'ung bergier qui fit marchié avec une bergiere qu'il monteroit sur elle affin qu'il veist plus loing, par tel si qu'il ne l'embrocheroit non plus avant que le signe qu'elle mesmes fist de sa main sur l'instrument dudit bergier, comme cy après plus à plain pourrez ouyr.

LXXXIII. — LE CARME GLOUTON.

La huitante et troisiesme nouvelle par Monseigneur de Vaulvram, d'ung carme qui en ung vilaige prescha : et comment après son pre-

LXXXIV. — LA PART AU DIABLE.

LXXXV. — LE CURÉ CLOUÉ.

LXXXVI. — LA TERREUR PANIQUE, ET L'OFFICIAL JUGE.

LXXXVII. — LE CURÉ DES DEUX.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

LES

CENT NOUVELLES NOUVELLES

LA PREMIÈRE NOUVELLE.

En la ville de Valenciennes eut naguères ung notable bourgois, en son temps receveur de Haynau, lequel entre les autres fut renommé de large et discrète prudence, et entre ses loables vertuz celle de liberalité ne fut pas la maindre, car par icelle vint en la grace des princes, seigneurs et aultres gens de tous estaz. En ceste eureuse felicité Fortune le maintint et soustint jusques en la fin de ses jours. Devant et après que la mort l'eust destaché de la chayne qui à mariage l'accouploit, le bon bourgois cause de ceste histoire n'estoit point si mal logé en la dicte ville que ung bien grand maistre ne se tenist pour content et honoré d'avoir ung tel logis. Et entre les desirez et loez edifices, sa maison descouvroit sur pluseurs rues; et de fait avoit une petite posterne vis à vis de laquelle demouroit ung bon compaignon qui trèsbelle femme et gente avoit et encores en meilleur point. Et, comme il est de coustume, les yeulx d'elle, archiers du cueur, descochèrent tant de flèches en la personne dudit bourgois que sans prochain remède son cas n'estoit pas maindre que mortel. Pour laquelle chose seurement obvier, trouva par pluseurs et subtiles fassons que le bon compaignon, mary de ladicte gouge [1], fut son

[1] Femme portée à l'amour, débauchée.

amy trèsprivé et familier; et tant que pou de disners, de souppers, de bancquetz, de baings d'estuves, et aultres telz passetemps, en son hostel et ailleurs, ne feissent jamais sans sa compaignie. Et à ceste occasion se tenoit nostre compaignon bien fier et encores autant eureux. Quand nostre bourgois, plus subtil que ung regnard, eust gaigné la grace du compaignon, bien pou se soucya de parvenir à l'amour de sa femme; et en pou de jours tant et si trèsbien laboura [1] que la vaillant femme fut contente d'oyr et entendre son cas. Et, pour y bailler remède convenable, ne restoit mais que temps et lieu; et fut à ce menée qu'elle luy promist que, tantost que son mary iroit quelque part dehors pour sejourner une nuit, elle incontinent l'en advertiroit. A chef de peche [2], ce desiré jour fut assigné, et dist le compaignon à sa femme qu'il s'en alloit à ung chasteau loingtain de Valenciennes environ trois lieues, et la chargea de bien se tenir à l'ostel et garder la maison, pource que ses affaires ne povoient souffrir que celle nuyt il retournast. S'elle en fut bien joyeuse, sans en faire semblant en paroles, en manière, ne aultrement, il ne le fault jà demander. Il n'avoit pas cheminé une lieue quand le bourgois sceut ceste adventure de pieça [3] desirée. Il fist tantost tirer les baings, chauffer les estuves, faire pastez, tartres et ypocras, et le surplus des biens de Dieu, si largement que l'appareil sembloit ung droit desroy. Quand vint sur le soir, la posterne fut desserrée, et celle qui pour la nuit le guet y devoit saillit dedans; et Dieu scet s'elle ne fut pas trèsdoulcement receue. Je passe en bref, et espère plus qu'ilz ne firent pluseurs devises [4] d'entre ceulx qui n'avoient pas eue ceste eureuse journée à leur première volunté. Après ce que en la chambre furent descenduz, tantost se boutèrent ou baing, devant lequel le beau soupper fut en haste couvert

[1] Latinisme. Travailla. — [2] Au bout de quelque temps, de *pièce* de temps. — [3] Depuis longtemps. — [4] Discours, entretiens.

et servy. Et Dieu scet qu'on y beut d'autant et souvent et largement. Des vins et viandes parler ne seroient que redittes, et, pour trousser le compte court, faulte n'y avoit que du trop. En ce trésgracieux estat se passa la pluspart de ceste doulce et courte nuyt : baisiers donnez, baisiers renduz, tant et si longuement que chacun ne desiroit que le lit. Tandiz que ceste grande chière se faisoit, et veez cy jà retourné de son voyage bon mary, non querant ceste sa bonne adventure, qui heurte bien fort à l'huys de la chambre. Et, pour la compaignie qui y estoit, l'entrée de prinsault[1] luy fut refusée jusques ad ce qu'il nommast son parain. Adonc il se nomma hault et cler, et bien l'entendirent et cógneurent sa bonne femme et le bourgois. Elle fut tant fort enserrée[2] à la voix de son mary que à pou que son loyal cueur ne failloit ; et ne savoit jà plus sa contenance, si le bon bourgois et ses gens ne l'eussent reconfortée. Le bon bourgois, tout asseuré, et de son fait trèsadvisé, la fist bien à haste coucher, et au plus près d'elle se bouta, et luy chargea bien qu'elle se joignist près de luy et caichast le visage qu'on n'en puisse rien appercevoir. Et, cela fait au plus bref qu'on peut, sans soy trop haster, il commenda ouvrir la porte. Et le bon compaignon sault dedans la chambre, pensant en soy que aucun mistère y avoit, qui devant l'huys l'avoit retenu. Et, quand il vit la table chargée de vins et de grandes viandes, ensemble le beau baing très bien paré, et le bourgois en très beau lit encourtiné[3] avec sa secunde personne, Dieu scet s'il parla hault et blasonna bien les armes de son bon voisin. Or l'appelle ribaud[4], après lourdier[5], après putier, après yvroigne ; et tant bien le baptise que tous ceulx de la chambre et luy avec s'en rioient bien fort. Mais sa femme à ceste heure n'avoit pas ce loisir, tant estoient ses lèvres empeschées de se joindre près de son amy nouvel. « Ha ! dist-il, maistre

[1] Prime abord. — [2] Effrayée. — [3] Sous les rideaux. — [4] Homme de mauvaise vie, paillard. — [5] Coureur de filles, débauché.

houllier [1], vous m'avez bien celée ceste bonne chère; mais, par ma foy, si je n'ay esté à la grande feste, si fault-il bien qu'on me monstre l'espousée. » Et, à ce coup, tenant la chandelle en sa main, se tire près du lit; et jà se vouloit avancer de hausser la couverture soubz laquelle faisoit grand penitence en silence sa très parfecte et bonne femme, quand le bourgois et ses gens l'en gardèrent; dont il ne se contentoit pas, mais à force, malgré chascun, toujours avoit la main au lit. Mais il ne fut pas maistre lors, ne creu de faire son vouloir, et pour cause. Mais ung appoinctement trèsgracieux et bien nouveau au fort le contenta, qui fut tel: le bourgois fut content que luy monstrast à descouvert le derrière de sa femme, les rains et les cuisses, qui blanches et grosses estoient, et le surplus bel et honeste, sans rien decouvrir ne veoir du visage. Le bon compaignon, tousjours la chandelle en sa main, fut assez longuement sans dire mot. Et, quand il parla, ce fut en loant beaucop la trèsgrande beaulté de ceste sa femme; et afferma par ung bien grand serment que jamais n'avoit veu chose si trèsbien ressembler le cul de sa femme; et, s'il ne fust bien seur qu'elle fust à son hostel à ceste heure, il diroit que c'est elle! Elle fut tantost recouverte, et il se tire arrière, assez pensif; mais Dieu scet si on luy disoit bien, puis l'un, puis l'aultre, que c'estoit de luy mal cogneu, et à sa femme pou d'honneur porté, et que c'estoit bien aultre chose, comme cy après il pourra veoir. Pour refaire les yeulx abusez de ce pouvre martir, le bourgois commenda qu'on le feist seoir à la table, où il reprint nouvelle ymaginacion par boire et menger largement du demourant du soupper de ceulx qui entretant [2] ou lit se devisoient à son grand prejudice. L'eure vint de partir, et donna la bonne nuyt au bourgois et à sa compaignie; et pria moult qu'on le boutast

1 Ribaud, paillard. — 2 S'entretenant.

hors de leans par la posterne, pour plustost trouver sa maison. Mais le bourgois lui respondit qu'il ne saroit à ceste heure trouver la clef; pensoit aussi que la serure fust tant enrouillée qu'on ne la pourroit ouvrir, pour ce que nulle foiz ou pou souvent s'ouvroit. Il fut au fort [1] content de saillir par la porte de devant et d'aller le grand tour à sa maison; et, tantdiz que les gens du bourgois le conduisoient vers la porte, tenant le hoc en l'eaue pour deviser, la bonne femme fut vistement mise sur piez, et en pou d'heure habillée et lassée de sa cotte simple [2], son corset en son bras, et venue à la posterne; ne fist que ung sault en sa maison, où elle attendoit son mary, qui le long tour venoit, trés-advisée de son fait et de ses manières qu'elle devoit tenir. Véez cy [3] nostre homme, voyant encores la lumière en sa maison, hurte à l'huys assez rudement. Et sa bonne femme, qui mesnageoit par léans, en sa main tenant ung ramon [4], demande ce qu'elle bien scet : « Qui est-ce là? » Et il respond : « C'est vostre mary. — Mon mary! dist-elle : mon mary n'est-ce pas; il n'est pas en la ville. » Et il hurte de rechef et dit : « Ouvrez, ouvrez, je suis vostre mary. — Je cognois bien mon mary, dit-elle; ce n'est pas sa coustume de soy enclorre si tard, quand il seroit en la ville; allez ailleurs, vous n'estes pas bien arrivé; ce n'est point séans qu'on doit hurter à ceste heure. » Et il hurte pour la tierce, et l'appella par son nom, une foiz, deux foiz. Et adonc fist-elle aucunement semblant de le cognoistre, en demandant dont il venoit à ceste heure. Et pour response ne bailloit aultre que : « Ouvrez, ouvrez! » — « Ouvrez, dit-elle, encores n'y estes-vous pas, meschant houllier? Par la force sainte Marie, j'aymeroie mieulx vous veoir noyer que seans vous bouter. Alez coucher en mal repos [5] dont vous venez. » Et lors bon mary de se courroucer; et fiert [6] tant qu'il peut

1 Au fond, à la fin. — 2 Jupon de dessous. — 3 Voici. — 4 Balai de bouleau. — 5 Mauvais lieu, mauvaise taverne. — 6 Frappe.

de son pié contre la porte, et semble qu'il doit tout abatre, et menace sa femme de la tant batre que c'est rage, dont elle n'a guères grand paour; mais au fort, pour abaisser la noise et à son aise mieulx dire sa volunté, elle ouvrit l'huys [1], et, à l'entrée qu'il fist, Dieu scet s'il fut servy d'une chére bien rechignée, et d'un agu et bien enflambé visage. Et, quand la langue d'elle eut povoir sur le cueur trèsfort chargé d'ire et de courroux, par semblant les parolles qu'elle descocha ne furent pas mains trenchans que rasoirs de Guingant bien affillez. Et entre aultres choses fort luy reproucha qu'il avoit par malice conclu ceste faincte allée pour l'esprouver, et que c'estoit fait d'un lasche et recreant courage d'homme, indigne d'estre allyé à si preude femme comme elle. Le bon compaignon, jà soit ce qu'il fust fort courroucé et mal meu par avant, toutesfoiz, pour ce qu'il voit son tort à l'œil et le rebours de sa pensée, refraint son ire, et le courroux qu'en son cueur avoit conceu, quand à sa porte tant hurtoit, fut tout à coup en courtois parler converty. Car il dit pour son excuse, et pour sa femme contenter, qu'il estoit retourné de son chemin pource qu'il avoit oublyé la lettre principale touchant le fait de son voyage. Sans faire semblant de le croire, elle recommence sa grande légende dorée, luy mettant sus qu'il venoit de la taverne et des estuves et des lieux deshonnestes et dissoluz, et qu'il se gouvernoit mal en homme de bien, maudisant l'eure qu'oncques elle eut son accointance, ensemble et sa trèsmaudicte allyance. Le pouvre désolé, cognoissant son cas, voyant sa bonne femme trop plus qu'il ne voulsist troublée, helas! et à sa cause, ne savoit que dire. Si se prend à meiser [2] et, à chef de sa meditacion, se tire près d'elle, plorant, ses genoulx tout en bas sur la terre, et dist les beaulx motz qui s'ensuyvent : « Ma trèschère compaigne et très-

[1] La porte. — [2] Penser, réfléchir.

loyale espouse, je vous requier et prie, ostez de vostre cueur tout courroux que avez vers moy conceu, et me pardonnez au surplus ce que je vous puis avoir meffait. Je cognois mon tort, je cognois mon cas, et viens naguères d'une place où l'on faisoit bonne chère. Si vous ose bien dire que cognoistre vous y cuidoye [1], dont j'estoye trèsdesplaisant. Et pour ce que à tort et sans cause, je le confesse, vous avoie suspessonnée d'estre aultre que bonne, dont me repens amerement, je vous supplie et de rechef que tout aultre passé courroux, et cest icy, vous obliez, vostre grace me soit donnée, et me pardonnez ma folie. » Le maltalant [2] de nostre bonne gouge, voyant son mary en bon ploy et à son droit, ne se monstra meshuy [3] si aspry ne si venimeux : « Comment, dist-elle, villain putier, si vous venez de vos trèsinhonestes lieux et infames, est-il dit pourtant que vous devez oser penser ne en quelque fasson croire que vostre preude femme les daignast regarder? — Nenny, par Dieu ; helas! ce sçay-je bien, m'amye; n'en parlez plus, pour Dieu, » dist le bon homme. Et de plus belle vers elle s'incline, faisant la requeste pieça trop dicte. Elle, jasoit [4] qu'encores marrye et enragée de ceste suspicion, voyant la parfecte contrition du bon homme, cessa son dire, et petit à petit son troublé cueur se remist à nature, et pardonna, combien que à grand regret, après cent mille seremens et autant de promesses, à celuy qui tant l'avoit grevé. Et par ce point à mains de crainte et de regret se passa maintesfois depuis ladicte posterne, sans ce que l'embusche fust jamais descouverte à celuy à quy plus touchoit. Et ce souffise quant à la première histoire.

[1] Je croyais, je pensais. — [2] Colère, mauvaise humeur. — [3] Jamais. — [4] Bien que, quoique.

LA IIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR.

En la maistresse ville d'Angleterre, nommée Londres, assez hantée et congneue de pluseurs gens, n'a pas long temps demouroit ung riche et puissant homme qui marchant et bourgois estoit, qui entre ses riches bagues [1] et tresors innombrables s'esjoissoit plus enrichy d'une belle fille que Dieu luy avoit envoyée que du bien grand surplus de sa chevance [2], car de bonté, beaulté, et genteté, passoit toutes les filles d'elle plus eagées. Et ou temps que ce très eureux bruyt et vertueuse renommée d'elle sourdoit [3], en son quinziesme an ou environ, Dieu scet si pluseurs gens de bien desiroient et pourchassoient sa grace par plusieurs et toutes fassons en amours acoustumées, qui n'estoit pas ung plaisir petit au père et à la mère d'elle. Et à ceste occasion de plus en plus croissoit en eulz l'ardent et paternel amour que à leur trèsbelle et trèsamée fille portoient. Advint toutesfois, ou car Dieu le permist, ou car Fortune le voult et commenda, envieuse et mal contente de la prospérité de celle belle fille, ou de ses parens, ou de tous deux ensemble, ou espoir par une secrète cause et raison naturelle, dont je laisse l'inquisition aux philosophes et medicins, qu'elle cheut en une desplaisante et dangereuse maladie que communement l'on appelle broches. La doulce maison fut trèslargement troublée, quand en la garenne que plus chère tenoient lesdictz parens, avoient osé lascher les levriers et limiers à ce desplaisant mal, et que plus est, coucher sa proye en dangereux et dommageable lieu. La pouvre fille, de ce grand mal toute affolée, ne scet sa con-

[1] Biens, joyaux, meubles. — [2] Fortune, richesse. — [3] Sortait, provenait.

tenance que de plourer et souspirer. Sa trèsdolente mère est si trèsfort troublée que d'elle il n'est rien plus desplaisant; et son trèsennuyé père destort ses mains, ses cheveux detire, pour la grand rage de ce nouvel courroux. Que vous diray-je? toute la grand triumphe qui en cest hostel souloit comblement[1] abunder est par ce cas abatue et ternye, et en amère et subite tristece à la male heure converty. Or viennent les parens, amys et voisins de ce dolent hostel visiter et conforter la compaignie; mais pou ou rien y prouffite, car de plus en plus est aggressée[2] et opprimée la pouvre fille de ce mal. Or vient une matrone qui moult et trop enquiert de ceste maladie; et fait virer et revirer puis çà, puis là, la trèsdolente paciente, à trèsgrand regret, Dieu le scet, et puis la medecine de cent mille fassons d'herbes, mais riens; plus vient avant et plus empire; c'est force que les medicins de la ville et d'environ soient mandez, et que la pouvre fille descouvre son trèspiteux cas. Or sont venuz maistre Pierre, maistre Jehan, maistre cy, maistre là, tant de phisiciens[3] que vous vouldrez, qui veullent veoir la paciente ensemble, et les parties du corps à descouvert où ce maudit mal de broches s'estoit, helas! longuement embusché. Ceste pouvre fille, autant prinse et esbahie que si à la mort fust adjugée, ne se vouloit accorder nullement qu'on la meist en fasson que son mal fust apperceu, mesmes amoit plus cher morir que ung tel secret fust à nul homme decelé. Ceste obstinée volunté ne dure pas gramment[4], quand père et mère vindrent, qui pluseurs remonstrances luy firent, comme de dire qu'elle pourroit estre cause de sa mort, qui n'est pas ung petit peché, et pluseurs aultres mistères trop longs à racompter. Finablement, trop plus pour à père et à mère obéir que pour crainte de sa mort vaincue, la pouvre fille se laissa ferrer[5]; et fut mise sur

[1] Amplement, à mesure comble. — [2] Attaquée. — [3] Médecins. — [4] Grandement. — [5] Dompter.

une cousche, les dens dessoubz, et son corps tant et si très-avant descouvert que les medicins virent apertement le grant meschef[1] qui fort la tormentoit. Ilz ordonnèrent son regime, font faire aux apothicaires clistères, pouldres, oignemens, et le surplus que bon leur sembla; et elle prend et fait tout ce qu'on voult pour recouvrer santé. Mais rien n'y vault, car il n'est tour ne engin[2] que les dictz medecins sachent pour alleger quelque pou de ce destresseux mal, ne en leurs livres n'ont veu ne accoustumé, que si trèsfort la pouvre fille empire avecques l'ennuy qu'elle s'en donne que autant semble morte que vive. En ceste aspre doleur et langueur forte se passèrent mains jours. Et comme le père et la mère, parens et voisins s'enqueroient par tout pour l'allegence de la fille, fut rencontré ung ancien cordelier qui borgne estoit, et en son temps avoit veu moult de choses, et de sa principale science se mesloit fort de medicine, dont sa presence fut plus agreable aux parens de la paciente, laquel, helas! à tant de regret que dessus, regarda tout à son beau loisir, et se fist fort de la garir. Pensez qu'il fut trèsvoluntiers oy, et tant que la dolente assemblée, qui de lyesse[3] pieça bannye estoit, fut à ce point quelque pou consolée, esperant l'effect sortir tel que à sa parolle le touchoit. Il part de léans, et prend jour à demain de retourner pourveu et garny de medicine si trèsvertueuse qu'elle en pou d'heure effacera la grand douleur et le martire qui debrise et gaste la pouvre paciente. La nuyt fut beaucop longue, attendant ce jour desiré; neantmains passèrent tant d'heures à quelque peine que ce fust, que nostre bon cordelier fut acquitté de sa promesse par soy rendre devers la paciente à l'heure assignée. S'il fut bien doulcement et autretant joyeusement receu, pensez que oy. Et quand vint l'heure qu'il voult besoigner et la paciente mediciner, on la

[1] Mal. — [2] Ruse, moyen ingénieux. — [3] Joie.

print comme autrefois, et sur la cousche tout au plus bel qu'on peut fut à bouchons [1] couschée, et son derrière descouvert assez avant, lequel fut incontinent par matrones d'ung beau blanc drap de linge garny, tapissé et armé ; et à l'endroit du secret mal fut fait ung beau pertus [2], par lequel damp cordelier le povoit apertement choisir. Il regarde ce mal puis d'un costé, puis d'aultre; maintenant le touche d'un doy tant doulcement, une aultre foiz y souffle la pouldre dont mediciner la vouloit; or regarde le tuyau dont il voult souffler ladicte pouldre par dessus et dedans le mal ; ore retourne arrière et jette l'œil de rechef sur cedit mal, et ne se peut saouler de assez regarder. A chef de peche [3], il prend sa pouldre à la main gauche, mise en ung beau petit vaisseau plat, et de l'aultre son tuyau que emplir vouloit de la dicte pouldre, et comme il regardoit trèsententivement et de trèsprès par ce pertus et à l'environ le destresseux mal de la pouvre fille, si ne se peut elle contenir, voyant l'estrange fasson de regarder, à tout [4] ung œil, de nostre cordelier, que force de rire ne la surprint, qu'elle cuida longuement retenir; mais si mal, helas! luy advint, que ce ris à force retenu fut converty en ung sonnet [5] dont le vent retourna si très à point la pouldre que la pluspart il fist voler contre le visage et sur l'œil de ce bon cordelier, lequel sentent ceste doleur, habandonna tantost et vaissel et tuyau; et à peu qu'il ne cheut à la renverse, tant fut fort effrayé. Et quand il reut son sang [6], il met tout à haste la main à son œil, soy plaignant durement, disant qu'il estoit homme deffait et en dangier de perdre ung bon oeil qu'il avoit. Il ne mentit pas, car en pou de jours la pouldre, qui corrosive estoit, luy gasta et mengea l'oeil, et par ce point aveugle fut et demoura. Si se fist guider et mener ung jour jusques à l'ostel où il conquist ce beau butin; et firent tant

[1] Sens dessus dessous, à l'envers. — [2] Trou. — [3] Enfin. — [4] Avec — [5] Pet. — [6] Quand il s'est un peu remis.

ses guides qu'ilz parlèrent au maistre de léans, auquel il remonstra son piteux cas, priant et requerant, ainsi que droit le porte, qu'il luy baille et assigne, ainsi que à son estat appartient, sa vie honnorablement. Le bourgois luy respondit que de ceste son adventure beaucop luy desplaisoit, combien que en rien il n'en soit cause, n'en[1] quelque fasson que ce soit chargé ne s'en tient. Trop bien est il content pour pitié et aumosne luy faire quelque gracieuse aide d'argent, pource qu'il avoit entrepris de garir sa fille, ce qu'il n'a pas fait; car à luy ne veult en riens estre tenu; luy veult bailler autant en somme que s'il eust sa fille en santé rendue, non pas, comme dit est, qu'il soit tenu de ce faire. Damp cordelier, non content de ceste offre, demande qu'il luy assigne sa vie, remonstrant tout premier comme la fille l'avoit aveuglé en sa présence et d'aultres pluseurs, et à ceste occasion estoit privé de la digne et trèssaincte consecracion du precieux corps de Jhésus, du saint service de l'Eglise, et de la glorieuse inquisicion[2] des docteurs que escript ilz ont sur la saincte Escripture; et par ce point de predicacion plus ne povoit servir le peuple, qui estoit sa totale destruction, car mendiant estoit, et non fondé[3] sinon sur aumosnes, que plus conquester il ne povoit. Quelque chose qu'il allègue ne remonstre, il ne peut finer d'aultre response que ceste presente. Si se tira par devers la justice du parlement du dit Londres, devant lequel fut baillé jour à nostre homme dessus dit. Et quand vint l'heure de plaider sa cause par ung bon advocat bien informé de ce qu'il devoit dire, Dieu scet que pluseurs se rendirent au consistoire pour oyr ce nouvel procès, qui beaucop pleut aux seigneurs du dit parlement, tant pour la nouvelleté du cas que pour les allegations et argumens des parties devant eulz debatans, qui non accoustumées mais plaisantes estoient. Ce

1 Ni en. — 2 Recherche, étude. — 3 N'ayant pas d'autres fonds, d'autres rentes.

procès tant plaisant et nouveau, affin qu'il fust de pluseurs gens congneu, fut en suspens tenu et maintenu assez et longuement; non pas que à son tour de rolle ne fust bien renvoyé et mis en jeu, mais le juger fut differé jusques à la fasson de cestes[1]. Et par ce point celle qui auparavant par sa beauté, bonté et gentеté congneue estoit de pluseurs gens, devint notoire à tout le monde par ce mauldit mal de broches, dont en la fin fut garie, ainsi que puis me fut compté.

LA IIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

En la duché de Bourgoigne eut naguères ung gentil chevalier dont l'ystoire presente passe le nom, qui maryé estoit à une belle et gente dame. Et assez près du chasteau où le dit chevalier faisoit residence demouroit ung musnier, pareillement à une belle, gente et jeune femme marié. Advint une fois entre les aultres que comme le chevalier, pour passer temps et prendre son esbatement, se pourmenast a l'environ de son hostel et du long de la rivière sur laquelle estoient assis lesdictz hostel et molin du dit musnier, qui à ce coup n'estoit pas à l'ostel, mais à Dijon ou à Beaune, il perceut et choisit la femme du dit musnier portant deux cruches et retournant de la rivière de quérir de l'eaue. Si s'avança vers elle et doulcement la salua; et elle, comme sage et bien aprinse, luy fist honneur et la reverence comme il appartenoit. Nostre chevalier, voyant ceste musnière très-belle et en bon point, mais de sens assez escharsement bourdée[2], se pensa de bonnes et luy dist : « Certes, m'amye,

1 De cette cause. — 2 Chichement, pauvrement bâtie, pourvue. — 3 Eut une joyeuse pensée.

j'apperçoy bien que vous estes malade et en grand péril. » Et à ces parolles la musnière s'approucha et dist : « Helas ! monseigneur, et que me fault il ? — Vrayement, m'amye, j'apperçoy bien que si vous cheminez guères avant, que vostre devant est en trèsgrand dangier de cheoir; et vous ose bien dire que vous ne le porterez guères longuement qu'il ne vous chiège, tant m'y cognois-je. » La simple musnière, oyant les parolles de monseigneur, devint très ebahie et courroucée, ebahie comment monseigneur povoit savoir ne veoir ce meschef advenir, et courroucée d'oyr la perte du meilleur membre de son corps, et dont elle se servoit le mieulx, et son mary aussi. Si respondit : « Helas ! monseigneur, et que dictes vous et à quoy congnoissez vous que mon devant est en dangier de cheoir? Il me semblequ'il tient tant bien. — Dya, m'amye, respondit monseigneur, suffise vous à tant, et soiez seure que je vous dy la verité, et ne seriez pas la première à qui le cas est advenu. — Helas ! dist-elle, monseigneur, or suis je bien femme deffaicte, deshonorée et perdue; et que dira mon mary, nostre Dame ! quand il saura ce meschef? Il ne tiendra plus comte de moi. — Ne vous desconfortez que bien à point, m'amye, dist monseigneur; encores n'est pas le cas advenu : aussi il y a de beaulx remèdes. » Quand la jeune musnière oyt qu'on trouveroit bien remède en son fait, le sang luy commence à revenir; et, ainsi qu'elle scet, prie à monseigneur, pour Dieu ! que de sa grace luy veille enseigner qu'elle doit faire pour garder ce pouvre devant de cheoir. Monseigneur, qui trèscourtois et gracieux estoit, mesmement [1] tousjours vers les dames, luy dist : « M'amye, pource que vous estes belle fille et bonne, et que j'ayme bien vostre mary, il me prend pitié et compassion de vostre fait; si vous enseigneray comment vous garderez vostre devant. —

[1] Surtout, particulièrement.

Helas ! monseigneur, je vous en mercy, et certes vous ferez une euvre bien meritoire, car autant me vauldroit non estre que de vivre sans mon devant. Et que doy je dont faire, monseigneur ? — M'amye, dist-il, affin de garder vostre devant de cheoir, le remède si est que plus tost et souvent que pourrez le facez recoigner. — Recoigner, monseigneur ? et qui le saroit faire ? A qui me fauldroit il parler pour bien faire ceste besoigne ? — Je vous diray, m'amye, respondit monseigneur, pource que je vous ay advertye de vostre meschef, qui trèsprochain et gref estoit, et aussi du remède necessaire pour obvier aux inconveniens qui sourdre pourroient à l'occasion de vostre cas, dont je suis seur que bon gré m'en saurez, je suis content, affin de plus en plus nourrir amour entre nous deux, vous recoigner vostre devant, et le vous rendrai en tel et si trèsbon estat que par tout le pourrez seurement porter, sans avoir crainte ne doubte que jamais il vous puisse cheoir ; et de ce me fais je bien fort. » Si nostre musnière fut bien joyeuse, il ne le fault pas dire ne demander, qui mettoit trèsgrand peine du peu de sens qu'elle avoit de souffisaument merciermonseigneur. Si marchèrent tant, monseigneur et elle, qu'ilz vindrent au molin, où ilz ne furent guères sans mettre la main à l'euvre, car monseigneur, par sa courtoisie, d'un oustil qu'il avoit recoigna en peu d'heure troys ou quatre foiz le devant de nostre musnière, qui trèslyée [1] et joyeuse en fut. Et après que l'euvre fut ployée [2] et de devises ung millier, et jour assigné d'encores ouvrer à ce devant, monseigneur part, et tout le beau pas s'en retourna à son hostel. Au jour nommé se rendit monseigneur vers la musnière, et, en la fasson que dessus, le mieulx qu'il peut il s'employa à recoigner ce devant ; et tant et si bien y ouvra, par continuacion de temps, que ce devant fut trèstout asseuré et tenoit

[1] Contente. — [2] Achevée.

trèsferme et bien. Pendent le temps que nostre chevalier recoignoit et chevilloit le devant de ceste musnière, le musnier retourna de sa marchandise et fist grand chère, et aussi fist sa femme. Et comme ilz eurent devisé de leurs affaires et besoignes, la trèssage musnière va dire à son mary : « Par ma foy, sire, nous sommes bien tenuz à monseigneur de ceste ville. — Voire, m'amye, dist le musnier en quelle fasson ? — C'est bien raison que le vous dye, affin que le sachez remercier, car vous y estes bien tenu. Il est vray que tantdiz qu'avez esté dehors, monseigneur passoit par devant nostre maison une foiz que à tout deux cruches alloye à la rivière ; il me salua, si feis je luy, et comme je marchoie, il apperceut, ne sçay comment, que mon devant ne tenoit comme rien, et qu'il estoit en trop grand adventure de cheoir ; et le me dist de sa grace, dont je fus si trèsesbahie, voire, par Dieu ! autant courroucée que si tout le monde fust mort. Le bon seigneur, qui me veoit en ce point lamenter, en eut trèsgrand pitié ; et de fait il m'enseigna ung bon remède pour me garder de ce mauldit dangier. Et encores me fist il bien plus, ce qu'il n'eust pas fait à une aultre, car le remède dont il m'advertit, qui estoit de faire recoigner et recheviller mon devant, affin de le garder de cheoir, lui mesmes le mist à execucion ; qui luy fut très grand peine et en sua pluseurs foiz, pource que mon cas requeroit d'estre souvent visité. Que vous diray je plus ? il s'en est tant bien acquitté que jamais ne luy saurions desservir [1]. Par ma foy, il m'a tel jour de ceste sepmaine recoigné les trois, les quatre fois, ung aultre deux, ung aultre trois ; il ne m'a jamais laissée tant que j'aye esté toute garie ; et si m'a mise en tel estat que mon devant tient à ceste heure aussi bien et fermement que celui de femme de nostre ville. » Le musnier, oyant cette adventure, ne fist

[1] Reconnaître ce service.

pas semblant par dehors tel que dedans son cueur portoit, mais, comme s'il fust bien joyeux, dist à sa femme : « Or çà, m'amye, je suis bien joyeux que monseigneur nous a fait ce plaisir, et se Dieu plaist, quand il sera possible, je feray autant pour luy. Mais toutes foiz, pource que vostre cas n'estoit pas bien honeste, gardez vous bien d'en rien dire à personne, et aussi, puis que vous estes bien garie, il n'est jà mestier que vous traveillez[1] plus monseigneur. — Vous n'avez garde, dist la musnière, que j'en sonne jamais ung mot, car aussi le me deffendit bien monseigneur. » Nostre musnier, qui estoit gentil compaignon, ramentevoit[2] souvent en sa teste la courtoisie que monseigneur luy avoit faicte, et se conduisit si bien et si sagement que oncques mon dit seigneur ne se perceut qu'il se doubtast de la tromperie qu'il luy avoit faicte, et cuidoit en soy mesmes qu'il n'en sceust rien. Mais, helas! si faisoit, et n'avoit ailleurs son cueur, son estude, ne tous ses pensers, que à se venger de luy, s'il savoit, en fasson telle ou semblable qu'il deceust sa femme. Et tant fist par son engin[3], qui point oyseux n'estoit, qu'il advisa une manière par laquelle bien luy sembloit, s'il en povoit venir à chef[4], que monseigneur raroit beurre pour œufs. A chef de peche, pour aucuns affaires qui survindrent à monseigneur, il monta à cheval et print de madame congé bien pour ung moys, dont nostre musnier ne fut pas moyennement joyeux. Ung jour entre les aultres, madame eut voulunté de se baigner et fist tirer le baing et chauffer les estuves en son hostel à part, ce que nostre musnier sceut trèsbien, pource qu'il estoit assez familier léans ; si s'advisa de prendre ung beau brochet qu'il avoit en sa fosse, et vint au chasteau pour le presenter à madame. Aucunes femmes de madame vouloient prendre le brochet, et de par le musnier en faire present à madame;

[1] Fatiguer. — [2] Rappelait, remémorait. — [3] Esprit inventif. — [4] A bout.

mais le musnier trèsbien les en garda, et dist qu'il le voloit luy mesme à madame presenter, ou vraiement qu'il le remporteroit. Au fort, pource qu'il estoit comme de léans et joyeux homme, madame le fist venir, qui dedans son baing estoit. Le gracieux musnier fist son present, dont madame le mercya, et le fist porter en la cuisine et mectre à point pour le soupper. En entretant[1] que madame au musnier devisoit, il apperceut sur le bout de la cuve ung trèsbeau dyamant et gros qu'elle avoit osté de son doy, doubtant de l'eaue le gaster. Si le crocqua si simplement qu'il ne fut de ame apperceu; et quand il vit son point, il donna la bonne nuyt à madame et à sa compaignie, et s'en retourne à son molin, pensant au surplus de son affaire. Madame, qui faisoit grand chère avecques ses femmes, voyant qu'il estoit desjà bien tard et heure de soupper, abandonna le baing et en son lit se bouta. Et comme elle regardoit ses braz et ses mains, elle ne vit point son dyamant; si appella ses femmes et leur demande ce dyamant, et à laquelle elle l'avoit baillé. Chacune dist : « Ce ne fut pas à moy. — Ne à moy. — Ne à moy aussi. » On cherche hault et bas, dedans la cuve, sur la cuve, et partout; mais rien n'y vault, on ne le peut trouver. La queste de ce dyamant dura longuement, sans qu'on en sceust oyr nouvelle, dont madame se donnoit bien mauvais temps, pour ce qu'il estoit meschantement perdu et en sa chambre. Et aussi monseigneur luy donna le jour de ses espousailles, si[2] l'en tenoit beaucop plus cher. On n'en savoit qui mescroire[3], ne à qui le demander, dont grand dueil sourd par léans. L'une des femmes s'advisa et dist : « Ame n'est céans entré que nous qui y sommes et le musnier; si me sembleroit bon qn'il fust mandé. » On le mande, et il y vint. Madame, si trèscourroucée et si desplaisante que plus ne povoit, demanda au mus-

[1] Pendant que. — [2] Aussi. — [3] Accuser, soupçonner.

nier s'il n'avoit pas veu son dyamant. Et il, autant asseuré en bourdes que ung aultre à dire verité, s'excusa trèshaultement, mesmes osa bien dire à madame s'elle le tenoit pour larron ; à quoy elle respondit doulcement : « Certes, musnier, nenny ; aussi ce ne seroit pas larrecin si vous aviez par esbatement mon dyamant emporté. — Madame, dist le musnier, je vous promectz par ma foy que de vostre dyamant ne sçay je nouvelles. » Adonc fut la compaignie bien simple [1], et madame specialement, qui en est si trèsdesplaisante qu'elle ne scet sa contenance que de gecter larmes à grande abundance, tant a regret de ceste verge [2]. La triste compaignie se met au conseil pour savoir qu'il est de faire. L'une dit qu'il fault qu'il soit en la chambre, l'aultre dit qu'elle a serché par tout, et que impossible est qu'il y soit qu'on ne le trouvast, attendu que c'est une chose qui à ceste heure bien se monstre. Le musnier demande à madame s'elle l'avoit à l'entrée du baing, et elle dit que si. « S'il est ainsi, certainement, madame, veue la grande diligence qu'on a faicte de le querir sans en avoir nouvelle, la chose est bien estrange. Toutesfoiz, il me semble que s'il y avoit homme en ceste ville qui sceust donner conseil pour le retrouver, que je seroye celuy ; et, pource que je ne vouldroye pas que ma science fust descouverte ne cogneue de pluseurs, il seroit expedient que je parlasse à vous à part. — A cela ne tiendra pas, » dist madame. Si fist partir la compaignie, et au partir que firent les femmes dirent dame Jehanne, dame Ysabeau et Katherine : « Hélas ! musnier, que vous serez bon homme si vous faictes revenir ce dyamant. — Je ne m'en fays pas fort, dist le musnier ; mais j'ose bien dire, s'il est possible de jamais le trouver, que j'en apprendray la manière. » Quand il se vit à part avec madame, il luy dist qu'il se doubtoit trèsfort et pensoit certainement, puis

[1] Étonnée. — [2] bague, anneau.

que à l'arriver au baing elle avoit son dyamant, qu'il ne fust sailly de son doy et cheut en l'eaue, et dedans son corps se bouté, attendu qu'il n'y avoit ame qui le voulsist retenir. Et la diligence faicte pour le trouver, si fist madame monter sur son lit, ce qu'elle eust voluntiers refusé si ce ne fust pour mieulx faire. Et après ce qu'il l'eut assez avant descouverte, fist comme manière de regarder çà et là, et dist : « Seurement, madame, le dyamant est entré en vostre corps. — Et dictes vous, musnier, que l'avez apperçéu? — Oy, vrayement. — Helas! dit-elle, et comment le pourra l'on tirer? — Trèsbien, madame; je ne doubte pas que je n'en vienne bien à chef, s'il vous plaist. — Ainsi m'ayde Dieu, il n'est chose que je ne face pour le ravoir, dist madame; or vous avancez, beau musnier. » Madame, encores sur le lit couschée, fut mise par le musnier tout en telle fasson que monseigneur mettoit sa femme quand il luy recoignoit son devant, et d'un tel oustil fit il la tente pour querir et pescher le dyamant. Après les reposées de la première et deuxiesme queste que le musnier fist du dyamant, madame demande s'il l'avoit point senty. Et il dist que oy, dont elle fut bien joyeuse, et luy pria qu'il peschast encores tant qu'il l'eust trouvé. Pour abreger, tant fist le bon musnier qu'il rendit à madame son trèsbeau dyamant, dont trèsgrand joye vint par léans; et n'eut jamais musnier tant d'honneur ne d'avancement que madame et ses femmes luy donnèrent. Ce bon musnier, en la trèsbonne grâce de madame après la trèsdesirée conclusion de sa haulte entreprinse, part de léans, et vint en sa maison sans soy vanter à sa femme de sa nouvelle adventure, dont il estoit plus joyeux que s'il eust tout le monde gaigné. La Dieu mercy, petit de temps après, monseigneur revint en sa maison, où il fut doulcement receu et de madame humblement bienvenu, laquelle, après pluseurs devises qui au lit se font, luy compta la trèsmerveilleuse adventure de son dyamant, et comment il

fut de son corps par le musnier repesché; et, pour abregier, tout du long luy compta le procès, la fasson et la manière que tint le dit musnier en la queste du dit dyamant, dont il n'eut guères grand joye, mais se pensa que le musnier luy avoit baillée belle. A la première fois qu'il rencontra le bon musnier, il le salua haultement et dist : « Dieu gard, Dieu gard ce bon pescheur de dyamant ! » A quoi le bon musnier respondit : « Dieu gard, Dieu gard ce recoigneur de cons ! — Par nostre Dame ! tu dis vray, dist le seigneur; tays toy de moy et si ferai-je de toy. » Le musnier fut content, et jamais plus n'en parla; non fist le seigneur, que je sache.

LA IVe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR.

Le roy [1] estant naguères en sa ville de Tours, ung gentil compaignon escossois, archier de son corps et de sa grand garde, s'enamoura trèsfort d'une trèsbelle et gente damoiselle mariée et mercière, et, quand il sceut trouver temps et lieu, le mains mal qu'il peut compta son trèsgracieux et piteux cas, auquel ne fut pas bien respondu à son avantage, dont il n'estoit pas trop content ne joyeux. Neantmains, car il avoit la chose fort au cueur, ne laissa pas sa poursuite, ainçois de plus en plus et trèsaigrement pourchassa tant que la damoiselle, le voulant enchasser et donner le total congié [2], luy dist qu'elle advertiroit son mary du pourchaz [3] deshoneste et damnable qu'il s'efforçoit d'eschever, ce qu'elle fist tout au long. Le mary, bon et sage, preu et vaillant. comme après vous sera compté, se courroussa

1 Charles VII. — 2 Lui donner son congé. — 3 Poursuite.

amerement encontre l'Escossois qui deshonorer le vouloit et sa trèsbonne femme aussi; et, pour bien se venger de luy et à son aise et sans reprinse, commenda à sa femme que s'il retournoit plus à sa queste, qu'elle luy baillast et assignast jour, et, s'il estoit si fol que d'y comparoir, le blasme qu'il luy pourchassoit luy seroit cher vendu. La bonne femme, pour obéir au bon plaisir de son mary, dist que si feroit elle. Il ne demoura guères que le pouvre Escossois amoureux fist tant de tours qu'il vit en place nostre mercière, qui fut par luy humblement saluée, et de rechef d'amours si doulcement priée que les requestes du par avant devoient bien estre enterinées par la conclusion de cette piteuse et derrenière; qui le oyoit, jamais femme ne fut plus loyalement obéye ne servye qu'elle seroit, si de sa grace vouloit passer sa trèshumble et raisonnable requeste. La belle mercière, recordant de la leczon que son mary luy bailla, voyant aussi l'heure propice, entre aultres devises et pluseurs excusations servans à son propos, bailla journée à l'Escossois au lendemain au soir de comparoir personnellement en sa chambre, pour en ce lieu luy dire plus celéement[1] le surplus de son intencion et le grand bien qu'il luy vouloit. Pensez qu'elle fut haultement merciée, doulcement escoutée, et de bon cueur obéye de celuy qui, après ces nouvelles bonnes, laissa sa dame le plus joyeux que jamais il avoit. Quand le mary vint à l'ostel, il fut servy de prinsault comme l'Escossois fut léans, des parolles et grandes offres qu'il fist; et en conclusion, qui mieulx vault, comment il se rendra demain au soir devers elle en sa chambre. « Or le laissez venir, dist le mary; il ne fist jamais si folle entreprise, que je lui cuide monstrer avant qu'il parte, voire et son grant tort faire confesser, pour estre exemple aux aultres folz oultrecuidez et enragez

[1] Secrètement.

comme luy. » Le soir du lendemain approucha, très désiré du pouvre Escossois amoreux pour veoir et joir de sa dame, trèsdésire du bon mercier pour accomplir la trèscriminale vengence qu'il veult executer en la personne de celuy qui veult estre son lieutenant; trèsredoubté aussi de la bonne femme, qui, pour obéir à son mari, attend de veoir ung grand hutin[1]. Au fort, chacun s'appreste : le mercier se fait armer d'un grand, lourd et vieil harnois, prend sa salade[2], ses ganteletz, et en sa main une grand hache. Or est il bien en point, Dieu le set, et semble bien que aultres fois il ait veu hutin. Comme ung champion venu sur les rencs de bonne heure et attendant son ennemy, en lieu de pavillon se va mectre derrière ung tapis en la ruelle de son lit, et si trèsbien se caicha qu'il ne povoit estre apperceu. L'amoureux malade, sentent l'heure trèsdesirée, se met au chemin devers l'ostel à la mercière; mais il n'oblya pas sa grande, forte et bonne espée à deux mains. Et comme il fut venu léans, la dame monte en sa chambre sans faire effroy, et il la suyt tout doulcement. Et quand il s'est trouvé léans, il demande à sa dame si en sa chambre y avoit aultre qu'elle. A quoy elle respondit assez laschement et estrangement, et comme non trop asseurée, que non. « Dictes vérité, dist l'Escossois; vostre mary n'y est il pas? — Nenny, distelle. — Or le laissez venir; par sainct Trignan! s'il y vient, je luy fendray la teste jusques aux dens; voire par Dieu! s'ils estoient trois, j'en seray bien maistre hardiment. » Et après ces criminelles paroles, vous tire hors du fourreau sa grande et bonne espée, et si la fait brandir trois ou quatre foiz, et auprès de luy près sur le lit la cousche, et ce fait, vistement baiser et accoler, et le surplus qu'après s'ensuyt tout à son bel aise et loisir acheva, sans que le pouvre coux[3] de la ruelle s'osast oncques monstrer, mais si grand

[1] Bruit, querelle, dispute. — [2] Sorte de casque. — [3] Cocu.

paour avoit qu'à pou qu'il ne mouroit. Nostre Escossois, après ceste haulte adventure, prend de sa dame congé jusques une aultre fois, et la mercye comme il scet de sa grand courtoisie, et se met au chemin et descend les degrez de la chambre. Quand le vaillant homme d'armes sceut l'Escossois enseur de lui, ainsi effrayé qu'il estoit, sans à peine savoir parler, sault de son pavillon, et commence à tenser sa femme de ce qu'elle avoit souffert le plaisir de l'archier. Et elle luy respondit que c'estoit sa coulpe et sa faulte, et chargié luy avoit luy bailler jour. « Je ne vous commenday pas, dist-il, de luy laisser faire sa volunté. — Comment, dit-elle, le povois je refuser, voyant sa grand espée, dont il m'eust tuée en cas de refus? » Et à cest cop veez cy bon Escossois qui retourne et monte arrière les degrez de la chambre, et sault dedans et dit tout hault : « Qu'est cecy? » Et bon homme de se sauver, et dessoubz le lit se boute pour estre plus seurement, beaucop plus esbahy que par avant. La dame fut reprinse et de rechef par l'amoureux enferrée trèsbien et à loysir, en la fasson que dessus, tousjours l'espée au près de luy. Après ceste rencharge et pluseurs aultres devises entre l'Escossois et la dame, l'heure vint de partir, si luy donna bonne nuyt et picque et s'en va. Le pouvre martir estant soubz le lit, à peu s'il s'osoit tirer de là, doublant le retourner de son adversaire, ou, pour mieulx dire, son compaignon. A chef de pièce, il print courage, et, ou l'ayde de sa femme, la Dieu mercy, il fut remis sur piez. S'il avoit bien tansé et villannée sa femme auparavant, encores recommença il plus dure légende; car elle avoit consenty après sa defense le deshonneur de luy et d'elle. « Helas! dit-elle, et où est la femme tant asseurée qui osast dedire ung homme ainsi eschauffé et enragé que cestuy est, quand vous, qui estes armé, embastonné, et si vaillant que c'est rage, à qui il a trop plus meffait que à moy, ne l'avez osé assaillir ne moy defendre? — Ce n'est

pas response, dist-il, dame ; si vous n'eussiez voulu, jamais ne fust venu à ses attainctes. Vous estes mauvaise et desloyale. — Mais vous, dit-elle, lasche, meschant, et reprouché homme, par qui je suis deshonorée, car pour vous obéir j'assignay le mauldit jour à l'Escossois, et oncques n'avez eu tant de courage que d'entreprendre la defence de celle où gist tout vostre bien et honneur. Et ne pensez pas, j'eusse trop mieulx amé la mort que d'avoir de moy mesmes consenty ne accordé ce meschef. Et Dieu scet le dueil que j'en porte et en porteray tant que je vivré, quand celuy de qui je doy avoir et tout secours attendre, en sa presence et par son advis m'a bien souffert deshonorer! » Il fait assez à croire et penser qu'elle ne souffrit pas la volunté de l'Escossois pour plaisir qu'elle y prensist, mais elle fut ad ce contraincte et forcée par non resister, laissant la resistence en la proesse de son mary, qui s'en estoit très bien chargé. Chacun d'eulx cessa son dire et sa querelle après pluseurs argumens et repliques d'ung costé et d'aultre ; mais en son tort evident fut le mary conclu, qui demoura trompé de l'Escossois en la fasson et manière que avez ouye.

LA Ve NOUVELLE

PAR PHILIPE DE LOAN.

Monseigneur Talebot, à qui Dieu pardoint, capitaine anglois si preux, si vaillant, et aux armes si eureux, comme chacun scet, fist en sa vie deux jugemens dignes d'estre recitez et en audience et memoire perpétuelle amenez ; et, affin que aussi en soit fait d'iceulx jugemens en brefs motz ma première nouvelle, ou renc des aultres la cinquiesme, j'en fourniray et diray ainsi. Pendant le temps que la mauldicte et pestilencieuse guerre de France et d'Angleterre re-

gnoït, et qui encores n'a prins fin, comme souvent advient, ung François, homme d'armes, fut à ung aultre Anglois prisonnier; et puis qu'il se fut mis à finance[1], soubz le saufconduit de monseigneur Talebot, devers son capitaine s'en retournoit pour faire finance de sa renson, et à son maistre l'envoyer ou la porter. Et comme il estoit en chemin, fut par un Anglois sur les champs rencontré, lequel, le voyant François, tantost luy demande dont il venoit et où il alloit. L'aultre respondit la vérité. « Et où est vostre saufconduit? dist l'Anglois. — Et il n'est pas loing, » dit le François. Lors tire une petite boyte pendant à sa couroye, où son saufconduit estoit, et à l'Anglois le tendit, qui d'un bout à l'aultre le leut; et, comme il est de coustume de mettre en toutes lettres de saufconduit: Reservé tout vray habillement de guerre, l'Anglois note sur ces motz, et voit encores les aguillettes à armer pendans au pourpoint du François. Si va juger en soy mesmes qu'il avoit enfraint son saufconduit, et que aguillettes sont vray habillement de guerre, et luy dit : « Amy, je vous fays prisonnier, car vous avez rompu vostre saufconduit. — Par ma foi, non ay, dist le François, sauve vostre grace; vous voiez en quel estat je suis. — Nenny, nenny, dist l'Angloys, par sainct Jehan! vostre saufconduit est rompu. Rendez vous, ou je vous tueray. » Le pouvre François, qui n'avoit que son paige et qui estoit tout nu et de ses armes desgarny, voyant l'autre armé et de trois ou quatre archiers accompaigné pour le deffaire, à luy se rendit. L'Anglois le mena en une place assez près de là et en prison le bouta. Le François, voyant ce party, tout son estat à grand haste au capitaine manda; lequel, oyant le cas de son homme, fut à merveilles esbahy; si fist tantost escripre lettres à monseigneur Talebot, et par ung hérault les envoya, bien enditté et informé de la matière que

[1] A rançon.

l'homme d'armes prisonnier avoit au long au capitaine rescript, c'est assavoir comment ung tel de ses gens avoit prins ung tel des siens soubz son saufconduit. Le dit hérault, bien informé et aprins qu'il devoit dire et faire de son maistre, partit, et à monseigneur Talebot ses lettres presenta. Il les lysit, et par ung sien secretaire en audience, devant plusieurs chevaliers et escuiers et aultres de sa rote, de rechef les feist relire. Si devez savoir que tantost il monta sur son chevalet, car il avoit la teste chaude et fumeuse, et n'estoit point bien content quand on faisoit aultre chose que à point, et par especial[1] en matière de guerre, et d'enfraindre son saufconduyt, il enrageoit tout vif. Pour abreger le compte, il fist venir devant luy l'Anglois et le François, et dist au François qu'il deist son cas. Il dist comment il avoit esté prisonnier d'ung tel de ses gens et s'estoit mis à finance. « Et soubz vostre saufconduit, monseigneur, je m'en aloye devers ceulx de nostre party pour querir ma renson. J'ay encontré ce gentil homme cy, aussi de voz gens; il m'a demandé où je alloye, et se j'avoie saufconduyt. Je luy dys que oy et luy monstre, et, quand il l'eut leu, il me dist que je l'avoye rompu, et je luy respondy que non avoie et qu'il ne le saroit monstrer. Bref, je ne peuz estre oy, et me fut force, si je ne me vouloye laisser tuer en la place, de me rendre. Et ne sçay cause nulle par quoi il me doive avoir retenu; si vous en demande justice. » Monseigneur Talebot, oyant le Françoys, n'estoit pas bien à son aise; néantmains, quand il eut dit, il dist à l'Anglois: « Que respons-tu à cecy? — Monseigneur, dist-il, il est bien vray, comme il a dit, que l'encontray et voulu veoir son saufconduit, lequel de bout en bout et tout au long je leyz, et perceu tantost qu'il l'avoit enfraint et rompu, et aultrement je ne l'eusse arresté. — Comment le rompit-il? dist

1 Spécialement.

monseigneur Talebot ; dy tost. — Monseigneur, pource que en son saufconduit a et avoit « reservé tout vray habillement de guerre ; » et il avoit et a encores ses aguillettes à armes, qui sont ung habillement de guerre, car sans elles on ne se peut armer. — Voire, dist monseigneur Tabelot, si aguillettes sont donc vray habillement de guerre ? Et ne scez-tu aultre chose par quoy il puisse avoir enfraint son saufconduyt ? — Vrayement, monseigneur, nenny, respond l'Angloys. — Voyre, villain, de par vostre dyable ! dist monseigneur Talebot, avez vous retenu ung gentilhomme sur mon saufconduyt pour ses aguillettes ? Par saint George, je vous feray monstrer si ce sont habillemens de guerre. » Alors, tout eschaufé et de courroux trèsfort esmeu, vint au François, et de son porpoint print deux aguillettes et à l'Angloys les bailla, et au François une bonne espée d'armes fist en la main livrer, et puis la belle et bonne sienne du fourreau tira, et à l'Anglois va dire : « Defendez vous de cest habillement de guerre que vous dictes, se vous savez. » Et puis dist au François : « Frappez sur ce villain qui vous a retenu sans cause et sans raison ; on verra comment il se defendra de vostre habillement de guerre. Si vous l'espergnez, je frapperay sur vostre teste, par saint George !» Alors le François, voulsist ou non[1], fut contraint de ferir sur l'Anglois de l'espée toute nue qu'il tenoit, et le pouvre Angloys s'en couroit par la chambre le plus qu'il pouvoit, et Talebot après, qui tousjours faisoit ferir par le François sur l'aultre, et luy disoit : « Defendez vous, villain, de vostre habillement de guerre. » A la verité, l'Anglois fut tant batu que presque jusques à la mort, et crya mercy à Talebot et au Françoys, qui par ce moien fut delivré, et de sa renson par monseigneur Talebot acquitté, et, avecques ce, son cheval et son harnoys et tout son bagaige que au jour

[1] Qu'il le voulût ou non.

de sa prinse avoit luy fist rendre et bailler. Veez la le premier jugement que fist le bon seigneur Talebot. Reste à compter l'aultre, qui fut tel : Il sceut que l'un de ses gens avoit desrobé en une eglise le ciboire où l'on met *corpus Domini*, et à bons deniers contens l'avoit vendu, je n'en sçay pas la juste somme ; mais il estoit bel et grand et d'argent doré, et trèsgentement esmaillé. Monseigneur Talebot, quoy qu'il fust terrible et cruel, et en la guerre très criminel, si avoit il en grand reverence tousjours l'eglise, et ne voloit que nul en nesun moustier[1] le feu boutast ne desrobast ; et où il savoit qu'on le feist, il en faisoit merveilleuse discipline de ceulx qui, en ce faisant, son commendement trespassoient[2]. Or fist il devant luy mener, et vint celuy qui ce ciboire avoit en l'église robé. Et quand il le vit, Dieu scet quelle chère il luy fist ! Il le voloit à toute force tuer, se n'eussent esté ceulx qui entour luy estoient, qui tant luy prièrent que sa vie luy fut sauvée. Mais néantmains si le vouloit-il punir et luy dist : « Traistre ribauld, comment avez-vous osé rober l'eglise oultre mon commendement et ma defense ? — Ha ! monseigneur, pour Dieu, mercy ! dist le pouvre larron ; je vous crye mercy ; jamais ne m'adviendra. — Venez avant, villain, » dist-il. Et l'aultre, aussi voluntiers qu'on va au guet, devers monseigneur s'avance. Et monseigneur Talebot, de son poing, qui estoit gros et lourd, de charger sur la teste de ce bon pelerin, et luy disoit : « Ha ! larron, avez-vous desrobé l'eglise ! » Et l'autre de crier : « Monseigneur, je vous crye mercy ; jamais ne le feray. — Le ferez-vous ? — Nenny, monseigneur. — Or, jurez donc que jamais en eglise, quelle qu'elle soit, n'entrerez. Jurez, villain. — Et bien ! monseigneur, » dist l'aultre. Et lors luy fist jurer que jamais en eglise pié ne mettroit, dont tous ceulx qui là estoient eurent grand ris,

[1] Couvent. — [2] Outre-passaient.

quoy qu'ilz eussent pitié du larron, pource que monseigneur Talebot luy defendoit l'eglise à tousjours, et luy faisoit jurer de non jamais y entrer. Et croiez qu'il cuidoit bien faire et à bonne intencion lui faisoit. Ainsi avez oy les deux jugemens de monseigneur Talebot.

LA VIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LAUNOY.

En la ville de La Haye, en Hollandre, comme le prieur des Augustins naguères se pourmenast disant ses heures, sur le serain, assés près de la chapelle Saint-Anthoine, située au bois, près la dicte ville, il fut rencontré d'un grand lourd Hollandois si trèsyvre que merveilles, qui demouroit en ung village nommé Stevelinghes, à deux lieues près d'illec. Le prieur, de loing le voyant venir, cogneut tantost son cas par les desmarches lourdes et malseures qu'il faisoit tirant son chemin, et quand ils vindrent pour joindre l'un à l'aultre, l'ivroigne salua premier le prieur, qui luy rendit son salut tantost et puis passe oultre, continuant son service, sans en aultre propos l'arrester ne interroguer. L'yvroigne, tant oultré que plus ne povoit, retourne et poursuit le prieur, et luy requiert confession. « Confession! dist le prieur, va-t-en, va-t-en! tu es bien confessé. — Helas! sire, respond l'yvroigne, pour Dieu, confessés-moy : j'ay à ceste heure très fresche memoire de mes pechez et parfecte contricion. » Le prieur, desplaisant d'estre empesché à ce cop par cest yvroigne, respond : « Va ton chemin, il ne te fault aultre confession, car tu es en trèsbon estat. — Ha dya! dist l'yvroigne, par la mort bieu, vous me confesserez, maistre curé, car j'ay devocion. » Et le saisit par la manche, et le voult arrester. Le curé n'y

voloit entendre, mais avoit tant grand fain que merveille d'eschapper de l'aultre; mais rien n'y vault, car il est ferme en la ruse que d'estre confessé, ce que le curé tousjours refuse, et si s'en cuide desarmer[1], mais il ne peut. La devocion de l'yvroigne de plus en plus s'enforce, et, quand il voit le curé refusant de oyr ses peschez, il mect la main à sa grand coustille[2], et de sa gayne la tira, et dist au curé qu'il l'en tuera si bientost il n'escoute sa confession. Le curé, doubtant le cousteau et la main périlleuse qui le tenoit, ne sçet que dire, si demande à l'aultre : « Que veulx-tu dire? — Je veil confesser, dit-il. — Or avant, je le veil, » dit le curé, avance-toy. Nostre yvroigne, plus estourdy que une grive partant d'une vigne, commença, s'il vous plaist, sa devote confession, laquelle je passe : car le curé point ne la revela, mais vous pouvez bien penser qu'elle fut bien nouvelle et estrange. Quand le curé vit son point, il couppa le chemin aux lourdes et longues parolles de nostre yvroigne et l'absolucion luy donne; et congé luy donnant luy dist : « Va-t-en, tu es bien confessé. — Dictes-vous, sire? respond-il. — Oy vrayement, dist le curé, ta confession est trèsbonne. Va-t-en, tu ne peuz mal avoir. — Et puis que je suis bien confessé et que j'ay l'absolution receue, si à ceste heure je mouroye, n'yrois-je pas en paradis? dit l'yvroigne. — Tout droit, tout droit, sans faillir, dit le curé, n'en fay nulle doubte. — Puis qu'ainsi est, dit l'yvroigne, que je suis en bon estat maintenant, je veil morir tout dès maintenant, affin que je y aille. » Si prend et baille son cousteau à ce curé, en lui priant et requerant qu'on luy trenche la teste, affin qu'il voist en paradis. — « Ha dya! dit le curé tout esbahy, il n'est jà mestier d'ainsi faire, tu iras bien en paradis par aultre voye. — Nenny, respond l'yvroigne, je y veil aller tout maintenant, et cy

[1] Ainsi pense-t-il se débarrasser de l'ivrogne. — [2] Son grand coutelas.

morir par voz mains; avancez-vous et me tuez. — Non feray pas, dit le curé; ung prestre ne doit ame tuer. — Si ferez, sire, par la mort bieu, et, si bientost ne medespeschez et ne me mettez en paradis, je mesme à mes deux mains vous occiray. » Et à ces mots brandit son grand cousteau, et en fait monstre aux yeulx du pouvre curé, tout espoenté et assimply[1]. Au fort, après qu'il eut ung peu pensé, affin d'estre de son yvroigne despeschié, qui de plus en plus l'aggresse et parforce qu'il luy oste la vie, il saisit et prent le cousteau et si va dire : « Or ça, puis que tu veulx par mes mains finer affin d'aller en paradis, mets-toy à genoulx cy devant moy. » L'yvroigne ne s'en fist guères prescher, mais tout à coup du hault de luy tumber se laissa, et à chef de piece, à quelque meschef que ce fust, sur ses genoulz se releva, et à mains joinctes le cop de l'espée, cuidant mourir, attendoit. Le curé, du doz du cousteau, fiert sur le col de l'yvroigne ung grand et pesant cop, et à terre l'abbat bien rudement. Mais vous n'avez garde qu'il se relièvе, mesme cuide vrayement estre en paradis. En ce point le laissa le curé qui, pour sa seureté, n'oublia pas le cousteau. Et, comme il fut ung peu avant, il rencontra ung chariot chargé de gens, mesmes de la pluspart, vint si bien, de ceulx qui avoient esté presens où nostre yvroigne se chargea, auxquelz il racompta bien au long tout le mystère, en leur priant qu'ilz le levassent et en son hostel le voulsissent rendre et conduire, et puis leur bailla son cousteau. Ilz promisrent de l'emmener et charger avec eulx, et puis le curé s'en va. Ilz n'eurent guère cheminé qu'ilz perceurent ce bon yvroigne couché comme s'il fust mort, les dents contre la terre; et quand ilz furent près de lui, tréstous à une voix par son nom l'appelèrent; mais ilz ont beau hucher, il n'a garde de respondre; ilz recommencent à crier, mais c'est pour

1 Stupéfait.

neant. Adonc descendirent les aucuns de leur chariot, si le prindrent par teste, par piez et par jambes, et tout en air le sourdèrent et tant huchèrent qu'il ouvrit ses yeulx, et quand il parla il dist : « Laissez-moy, laissez, je suis mort. — Non estes, non, dirent ses compaignons ; il vous en fault venir avecques nous. — Non feray, dist l'yvroigne, où yrois je ? Je suis mort et desjà en paradis. — Vous vous en viendrez, dirent les aultres ; il nous fault aler boire. — Boire ! dit l'aultre ; jamais je ne buray, car je suis mort. » Quelque chose que ses compaignons luy deissent ne fissent, il ne vouloit partir ne mettre hors de sa teste qu'il ne fust mort. Ces devises durèrent beaucop et ne savoient trouver les compaignons fasson ne manière d'emmener ce fol yvroigne : car, quelque chose qu'ilz dissent, tousjours respondoit : « Je suis mort. » En la fin, ung entre les aultres s'avisa et dit : « Puis que vous estes mort, vous ne voulez pas demourer icy, et comme une beste aux champs estre enfouy ; venez, venez avecques nous, si vous porterons en terre sur nostre chariot, ou cimeitére de nostre ville, ainsi qu'il appartient à ung crestian ; autrement n'yrés pas en paradis. » Quand l'yvroigne entendit que encores le falloit enterrer, ains qu'il montast en paradis, il fut tout content d'obéyr ; si fut tantost troussé et mis dessus le chariot, où guères ne fut sans dormir. Le chariot estoit bien atelé, et si furent tantost à Stevelinghes, où ce bon yvroigne fut descendu tout devant sa maison. Sa femme et ses gens furent appelez, et leur fut ce bon corps saint rendu, qui si trèsfort dormoit que, pour le porter du chariot en sa maison et sur son lit le gecter, jamais ne s'esveilla, et là fut ensevely entre deux linceux[1] sans s'esveiller bien de deux jours après.

[1] Draps.

LA VIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR.

Ungorfévre de Paris, naguères, pour despescher pluseurs besoignes de sa marchandise à l'encontre d'une feste de Lendit et d'Envers, fist large et grand provision de charbon de saulx[1]. Advint ung jour, entre aultres, que le charreton qui ceste denrée livroit, pour la grand haste de l'orfévre, fist si grand diligence qu'il amena deux voictures plus que nul des jours par avant; mais il ne fut pas si tost à Paris à sa derrenière charetée, que la porte à ses talons ne fust fermée. Il fust trèsbien veneu et receu de l'orfévre, et, après que son charbon fut deschargé et les chevaulx mis en l'estable, il voult soupper tout à loysir, et firent trèsgrande chère, qui pas ne se passa sans boire d'autant et d'autel[2]. Quand la brigade fut trèsbien repeue, la cloche sonna xij heures, dont ilz se donnèrent grans merveilles, tant plaisamment s'estoit le temps passé à ce soupper. Chacun loa Dieu comme il savoit, faisans trèspetitz yeulx, et demandent le lit; mais, pource qu'il estoit tant tard, l'orfévre retint au couscher son chareton, doubtant de la rencontre du guet, qui l'eust en Chastellet logié si à ceste heure le trouvast. Pour cest cop nostre orfévre avoit tant de gens qui pour luy ouvroient que force luy fut le chareton avec luy et sa femme en son lit heberger; et, comme sage et non suspeçonneux, fist sa femme entre luy et le chareton couscher. Or vous fault-il dire que ce ne fut pas sans grand mystère, car le bon chareton refusoit de tout point ce logis, et à toute force vouloit dessus le bang ou en la grange couscher; force luy fut d'obéir, et après qu'il fut despoillé, dedans le

[1] De bois de saule. — [2] Faire raison à tout le monde, le verre à la main.

lit pour dormir se boute, ou quel desjà estoient l'orféyre et sa femme en la fasson que j'ay jà dicte. La femme, sentant le chareton, à cause du froit et de la petitesse du lit, d'elle approucher, tost se vira vers son mary, et, en lieu d'aureillier, sa teste mist sur sa poictrine, et ou geron du chareton son gros derrière reposoit. Sans dormir ne se tint guères l'orféyre, ne sa femme sans en faire le semblant; mais nostre chareton, jasoit qu'il fust las et traveillé, n'en avoit garde. Car, comme le poulain s'eschauffe sentant la jument, et se dresse et demaine, aussi faisoit le sien, levant la teste contremont[1] si très prochain de l'aurfauveresse, et ne fut pas en la puissance du chareton qu'à elle ne se joignist, et de trèsprès. Et cest estat fut assez longue espace sans que la femme s'esveillast, voire ou au mains qu'elle en fist semblant. Non eust pas fait le mary, si n'eust esté la teste de sa femme sur sa poictrine reposant, qui par l'assault et hurt de ce poulain luy donnoit si grand branle que assez tost il s'en reveilla. Il cuidoit bien que sa femme songeast, mais car trop longuement duroit, et qu'il oyoit le chareton se remuer et trèsfort souffler, tout doulcement leva sa main en hault, et si trèsbien à point en bas la rabatit qu'en dommage et en sa garenne le poulain au chareton trouva, dont il ne fut pas bien content, et ce pour l'amour de sa femme. Si l'en fist à haste saillir, et dist au chareton : « Que faictes-vous, meschant coquart? Vous estes, par ma foy, bien enragé, qui à ma femme vous prenez; n'en faictes plus, je vous en prie. Par la mort bieu! s'elle se fust à cest cop eveillée que vostre poulain ainsi la harioit, je ne sçay que vous eussiez fait : car je suis tout certain, tant la cognois-je, qu'elle vous eust tout le visage egratigné, et à ses mains les yeulx de vostre teste esrachez; vous ne savez pas qu'elle est merveilleuse depuis qu'elle entre en sa manière, et si n'est

[1] En haut, en l'air.

chose ou monde qui plustost l'y boutast. Le chareton à peu de motz s'excusa qu'il n'y pensoit pas; et, quant le jour fut, il se leva, et, après le bon jour donné à son hoste et à son hostesse, s'en va et au charroier se remect. Pensez, si la bonne femme eust sceu le fait du chareton, qu'elle l'eust fort plus grevé que son mary ne disoit. Combien que depuis le chareton le racompta en la façon que avez oye, sinon qu'elle ne dormoit point : non pas que le veille croire, ne ce rapport faire bon.

A VIIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

En la ville de Bruxelles, où maintes adventures sont en nostre temps advenues, demouroit n'a pas long temps à l'ostel d'un marchant, ung jeune compaignon picard qui servit trèsbien et loyaument son maistre assez longue espace. Et entre aultres services à quoy il obligea son dict maistre vers luy, il fist tant par son gracieux parler, maintien et courtoisie, que si avant fut en la grace de la fille, qu'il couscha avec elle, et par ses euvres elle devint grosse et enceincte. Nostre compaignon, voyant sa dame en cest estat, ne fut pas si fol que d'actendre l'heure que son maistre le pourroit savoir et appercevoir ; si print de bonne heure un gracieux congié pour pou de jours, combien qu'il n'eust nulle envye de jamais retourner, faignant aller en Picardie visiter son père et sa mère et ses aultres parens. Et quand il eut à son maistre et à sa maistresse donné le derrain à Dieu, le trèspiteux fut à la fille sa dame, à laquelle il promist tantost retourner, ce qu'il ne fist point, et pour cause. Luy estant en Picardie, en l'ostel de son père, la pouvre fille de son maistre devenoit si trèsgrosse que son

piteux cas ne se pouvait plus celer, dont entre les aultres sa bonne mère, qui au mestier se cognoissoit, s'en donna garde la première. Si la tira à part et luy demanda, comme assez on le peut penser, dont elle venoit en cest estat et qui l'y avoit mise. S'elle se fist beaucop presser et menacer avant qu'elle en voulsit rien dire, il ne le fault jà demander; mais au fort en fin elle fut ad ce menée qu'elle cogneut son piteux cas, et dist que le picard varlet de son père naguères party l'avoit seduicte, et en ce trèspiteux point laissée. Sa mère, toute enragée, forcenée, et tant marrie qu'on ne pourroit plus, la voyant ainsi deshonorée, si prend à la tenser, et tant d'injures luy va dire que la pacience qu'elle eut de tout escouter, sans mot sonner ne riens luy contredire, estoit assez suffisante d'estaindre le crime qu'elle avoit commis par soy laisser engrosser du Picard. Mais, helas! ceste pacience n'esmeut en rien sa mère à pitié, mesmes luy dit: « Va-t-en, va-t-en ensus de moy, et fay tant que tu trouves le Picard qui t'a fait grosse et luy dy qu'il te defface ce qu'il t'a fait, et ne retournes jamais vers moy jusques ad ce qu'il ara deffait tout ce que par son oultrage il t'a fait.» La pouvre fille, en cest estat, marrye, Dieu le scet, et désolée, part de sa cruelle et fumeuse mère et se met à la queste de ce Picard qui l'engrossa. Et croiez avant qu'elle en peust oyr nouvelle ce ne fut pas sans avoir peine et du malaise largement. En la parfin, comme Dieu le voulut, après mains gistes qu'elle fist en Picardie, elle arriva par ung jour de dimenche en ung gros village en Artois. Si trèsbien luy vint, ce propre jour son amy le Picard faisoit ses nopses, dont elle fut bien joyeuse, et ne fut pas si peu asseurée pour à sa mère obéir qu'elle ne se boutast par la presse des gens, ainsi grosse qu'elle estoit, et fist tant qu'elle trouva son amy et le salua, lequel tantost la recogneut, et en la recognoissant, son salut luy rendit, et luy dit: « Vous soyez bien venue! Qui vous ameine à ceste heure, m'amye? —

Ma mère, dit-elle, m'envoye vers vous, et Dieu scet que vous m'avez bien fait tanser. Elle m'a chargée et commendé que vous me deffacez ce que m'avez fait, et s'ainsi ne le faictes que jamais je ne retourne vers elle. » L'aultre entendit tantost la folie et au plustost qu'il peut il se deffist d'elle et luy dit : « M'amye, je feray trèsvoluntiers ce que me requerez et que vostre mère veult que je face, c'est bien raison ; mais à ceste heure, je n'y puis bonnement entendre : si vous prie que aiez pacience meshuy, et demain je besoigneray à vous. » Elle fut contente, et alors il la fist garder et en une chambre mener, et là très-bien penser, dont elle avoit bon mestier, à cause des grans labours et travaulx qu'elle avoit eu en ceste queste. Vous devez savoir que l'espousée se donna trèsbien garde et perceut son mary parler à nostre fille grosse, dont elle n'estoit en riens contente, mais trèstroublée et marrye en estoit. Si garda ce courroux sans en rien dire jusques ad ce que son mary s'en vint coucher, et quand il la cuida accoler et baiser et au surplus faire son devoir et gaigner le chaudeau [1], elle se vire puis d'ung costé, puis d'aultre, tellement qu'il ne peut parvenir à ses attainctes, dont il est trèsebahy et courroucé, et luy va dire : « M'amye, pourquoy faictes vous cecy ? — J'ay bien cause, dit-elle, et aussi quelque manière que vous facez, il ne vous chault guères de moy : vous en avez bien d'aultres dont il vous chault plus que de moy. — Et non ay, par ma foy ! m'amye, dit-il ; je n'ayme en ce monde aultre femme que vous. — Helas ! dit-elle, et ne vous ay-je pas bien veu après disner tenir voz longues parolles à une femme en la sale en bas ? On voit trop bien que c'est, vous ne vous en sariez excuser ne sauver. — Cela, dit-il, nostre dame ! vous n'avez cause de vous en rien jalouser. » Et adonc luy va tout compter, comment c'estoit la fille à son maistre

1 Boisson chaude qu'on apportait aux époux pendant la nuit des noces.

de Bruxelles, et qu'il coucha avecques elle et l'engrossa, et que à ceste cause il vint par deçà; comment aussi après son departement elle devint si très-grosse qu'on s'en perceut, et comme elle confessa à sa mère qu'il l'avoit engrossée, et qu'elle l'envoyoit vers luy affin qu'il luy deffist ce qu'il luy avoit fait, ou aultrement vers elle ne retournast. Quand nostre homme eut tout au long compté, sa femme ne reprint que l'ung de ses poinz et dist : « Comment, dit-elle, dictes-vous qu'elle dist à sa mère que vous aviez couché avec elle? — Oy, par ma foy! dit-il, elle luy cogneut tout. — Par mon serment! dist-elle, elle monstra bien qu'elle estoit beste; le charreton de nostre maison a couché avecques moy plus de quarante nuiz, mais vous n'avez garde que j'en deisse oncques ung seul mot à ma mère : je m'en suis bien gardée. — Voire, dit-il, de par le deable! dame, estes-vous telle? Le gibet y ait part! Or allez à vostre charreton, si vous voulez, car je n'ay cure de vous. » Si se leva tout à coup, et se vint rendre à celle qu'il engrossa, et abandonna l'autre. Et quand le lendemain on sceut ceste nouvelle, Dieu scet la grande risée d'aucuns, et le grant desplaisir de pluseurs, especialement du père et de la mère.

LA IXe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR.

Pour continuer le propos de nouvelles histoires, comme les adventures adviennent en divers lieux et diversement, on ne doit pas taire comment naguères ung gentil chevalier de Bourgoigne, faisant residence en ung sien chasteau bel et fort, fourny de gens et d'artillerie, comme à seigneur de son estat appartenoit, devint amoureux d'une damoiselle de

son hostel, voire et la première après madame sa femme. Et car amours si fort le contraignoit, jamais ne savoit sa manière sans elle, tousjours l'entretenoit, tousjours la requeroit, et bref nul bien sans elle avoir il ne povoit, tant estoit-il au vif feru de l'amour d'elle. La damoiselle, bonne et sage, voulant garder son honneur, que aussi cher elle tenoit que sa propre ame, voulant aussi garder la loyaulté que à sa maistresse elle devoit, ne prestoit pas l'oreille à son seigneur toutesfoiz qu'il eust bien voulu ; et si aucunes foiz force luy estoit de l'escouter, Dieu scet la trèsdure response dont il estoit servy, luy remonstrant sa trèsfole entreprinse, la grande lascheté de son cueur, et au surplus bien luy disoit que, si ceste queste il continue plus, que à sa maistresse il sera decelé. Quelque manière ou menace qu'elle face, il ne veult laisser son emprinse, mais de plus en plus la pourchasse, et tant en fait que force est à la bonne fille d'en advertir bien au long sa maistresse. La dicte dame, advertie des nouvelles amours de monseigneur, sans en monstrer semblant, en est très malcontente ; mais non pourtant elle s'advisa d'ung tour, ainçois que rien luy en dist, qui fut tel. Elle charge à sa damoiselle que à la première foiz que monseigneur viendra pour la prier d'amours, que, trestous refuz mis arrière, elle luy baille jour à lendemain se trouver devers elle dedans sa chambre et en son lict : « Et s'il accepte la journée, dit madame, je viendray tenir vostre place, et du surplus laissez moy faire. » Pour obéir comme elle doit à sa maistresse, elle est contente d'ainsi faire. Si ne tarda guères après que monseigneur ne retournast à l'ouvrage, et s'il avoit auparavant bien fort menty, encores à ceste heure il s'en efforce beaucop de l'affermer, et qui à ceste heure l'oyst, mieulx luy vauldroit la mort que sans prochain remède vivre en ce monde. Qu'en vauldroit le long compte? La damoiselle de sa maistresse est escollée et advoée que mieulx on ne pourroit, baille au

bon seigneur à demain l'heure de besoignier, dont il est tant content que son cueur tressault tout de joye, et dit bien en soy mesmes qu'il ne fauldra pas à sa journée. Le jour des armes assignées, survint au soir ung gentilhomme chevalier, voisin de monseigneur et son trèsgrand et bon amy, qui le vint veoir, auquel il fist trèsgrande et bonne chère, comme trèsbien le savoit faire; si fait madame aussi, et le surplus de la maison s'efforçoit fort de luy complaire, saichant estre le bon plaisir de monseigneur et de madame. Après les trèsgrandes chères et du soupper et du bancquet, et qu'il fut heure de retraire, la bonne nuyt donnée et à madame et à ses femmes, les deux bons chevaliers se mettent en devises de pluseurs et diverses matères, et entre aultres propos le chevalier estrange [1] demanda à monseigneur si en son village avoit rien de beau pour aler courre l'aguillette, car la devocion [2] luy en est prinse après ces bonnes chères et le beau temps qu'il fait à ceste heure. Monseigneur, qui rien ne luy vouldroit celer, pour la grand amour qu'il luy porte, luy va dire comment il a jour assigné de coucher ennuyt [3] avecques sa chambrière, et pour luy faire plaisir, quand il aura esté avecques elle aucune espace, il se levera tout doulcement et le viendra querir pour le surplus parfaire. Le chevalier estrange mercya son compaignon, et Dieu scet qu'il luy tarde bien que l'heure soit venue! L'oste prend congé de luy et se retrait en sa garderobe, comme il avoit de coustume, pour soy deshabiller. Or devez vous savoir que tantdiz que les chevaliers se devisoient, madame se alla mettre dedans le lict où monseigneur devoit trouver sa chambrière, et droit là attendoit ce que Dieu lui vouldra envoyer. Monseigneur mist assez longue espace à soy deshabiller tout à propos, pensant que desjà madame fust endormie, comme souvent faisoit, pource que devant se couchoit. Il donne congé

[1] Étranger. — [2] L'appétit amoureux. — [3] Cette nuit.

à son varlet de chambre, et à tout sa longue robe s'en va au lict où madame l'attendoit, cuidant y trouver aultry; et trestout coyement de sa robe se desarme, et dedans le lit se boute, et car la chandelle est estaincte et madame mot ne sonne, il cuide avoir sa chambrière. Il n'y eut guères esté sans faire son devoir, et si trèsbien s'i acquitta que les trois, les quatre foiz guères ne luy coustèrent, que madame print bien en gré, qui tost après, pensant que ce soit tout, fut endormye. Monseigneur, trop plus legier que par avant, voyant que madame dormoit et recordant de sa promesse, tout doulcement se lève, et puis vient à son compaignon, qui n'attendoit que l'heure d'aller aux armes, et luy dist qu'il aille tenir son lieu, mais qu'il ne sonne mot, et qu'il retourne quand il aura bien besoigné et tout son saoul. L'aultre, plus esveillé qu'un rat et viste comme ung levrier, part et s'en va, et auprès de madame se loge sans qu'elle en sache rien. Et quand il est tout rasseuré, si monseigneur avoit bien besoigné, voire et à haste encores fist-il mieulx, dont madame n'est pas ung peu esmerveillée, qui après ce bel passetemps, qui aucunement traveil luy estoit, arrière s'endormit. Et bon chevalier de l'abandonner, et à monseigneur s'en retourne, qui comme paravant emprès madame se vint relogier, et de plus belle aux armes se ratoille, tant bien luy plaist ce nouvel exercice. Tant d'heures se passèrent, tant en dormant comme en aultres choses faisant, que le trèsbeau jour s'apparut; et comme monseigneur se retournoit, cuidant virer l'œil sur la chambrière, il voit et congnoist que c'est madame, qui à cesteheure luy va dire : « N'estes-vous pas bien putier, creant [1], lasche et meschant, qui, cuidant avoir ma chambrière, par tant de foiz et oultre mesure m'avez accolée pour acomplir vostre desordonnée volunté, dont vous estes, la Dieu mercy ! bien deceu, car

1 Lâche, vil.

aultre que moy, pour ceste heure, n'aura ce qui doist estre mien. » Se le bon chevalier fut esbahy et courroucé se voyant en ce train, ce n'est pas de merveilles. Et quand il parla, il dist : « M'amye, je ne vous puis celer ma folie, dont beaucop il me poise que jamais l'entreprins; si vous prie qu'en soyez contente et n'y pensez plus, car jour de ma vie plus ne m'adviendra : cela vous prometz-je, et sur ma foy. Et affin que n'aiez occasion d'y penser, je donneray congé à la chambrière qui me bailla le vouloir d'envers vous faire ceste faulte. » Madame, plus contente d'avoir eu l'adventure de ceste nuyt que sa chambrière, et oyant la bonne repentence de monseigneur, assez legièrement s'en contenta, mais ce ne fut pas sans grans langages, et remonstrances. Au fort trestout va bien, et monseigneur, qui a des nouvelles estoupes en sa quenoille, après qu'il est levé, s'en vient devers son compaignon, auquel il compte tout du long son adventure, luy priant de deux choses : la première si fut qu'il celast trèsbien ce mistère et sa trèsdesplaisant adventure l'autre si est que jamais il ne retourne en lieu où sa femme sera. L'autre, trèsdesplaisant de ceste male adventure, conforte le chevalier au mieulx qu'il peut, et promect d'accomplir sa trèsraisonnable requeste, et puis monte à cheval et s'enva. La chambrière qui coulpe n'avoit au meffait desusdit, emporta la punicion par en avoir congié. Si vesquirent depuis assez longtemps monseigneur et madame assez paisiblement ensemble, sans qu'elle sceust jamais qu'elle eust eu afaire au chevalier estrange.

LA X[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

Pluseurs aultres haultes et dures adventures ont esté demenées et à fin conduictes ou royaume d'Angleterre, dont la recitacion à present de la pluspart ne serviroit pas à la continuacion de ceste hystoire presente. Neantmains ceste presente hystoire, pour son propos continuer, et le nombre de ces hystoires accroistre, fera mencion comment ung grand seigneur dudit royaume d'Angleterre entre les mieulx nez, riche, puissant, et conquerant, entre les aultres ses serviteurs avoit parfecte fiance, confidence et amour en ung jeune et gracieux gentil homme de son hostel, pour pluseurs raisons, tant pour sa beauté, diligence, subtilité et prudence; et, pour le bien qu'en luy avoit trouvé, ne luy celoit rien de ses amours; mesmes par succession de temps, pour mieulx s'entretenir en la grace de son maistre, le dit gentil homme estoit celuy qui procuroit la plus part des bonnes adventures qu'en amour il avoit, et ce pour le temps que son dit maistre encores estoit à marier. Advint certain espace après, que, par le conseil de pluseurs ses parens, amis et bien veillans, monseigneur se marya à une trèsbelle, bonne, et riche dame, dont pluseurs furent trèsjoyeux; et entre les aultres nostre gentil homme, qui mignon se povoit bien nommer, n'en fut pas le mains contant, sentant, en soy que c'estoit le bien et honneur de son maistre, qui le retireroit de pluseurs menues folies, ausquelles espoir trop se donnoit. Si dist ung jour à monseigneur qu'il estoit trèsjoyeux qu'il avoit si trèsbelle et bonne dame espousée, car à ceste cause il ne seroit plus empesché de faire queste ça et là pour luy, comme il avoit de coustume. A quoi monsei-

gneur respondit que pourtant ne se remuoit droit, et, jasoit qu'il soit maryé, si n'est-il pas pourtant du gracieux service d'amours osté, mesmes de bien en mieulx s'i veult employer et donner. Son mignon, non content de ce vouloir, luy respondit que sa queste en amours doit estre bien finée, quand amours l'ont party de la nonpareille des aultres, de la plus belle, de la plus sage, de la plus loyalle et toute bonne; et quand à luy, face Monseigneur ce qu'il luy plaist, mais, de sa part, jour de sa vie à aultre femme parolle ne portera au prejudice de sa maistresse. « Je ne scay quel prejudice, dit le maistre, mais il vous faut trop bien remettre en train mes besoignes à telle, et à telle, et à telle, trop long-temps sans pourchaz abandonnées. Et ne pensez pas qu'encores ne m'en soit autant que quand vous en feiz premier parler. — Ha dea! monseigneur, dit le mignon, je ne sçay trop emerveiller de vostre fait; il faut dire que vous prenez plaisir à abuser femmes, qui par ma foy n'est pas bien fait: car vous savez mieulx que nul aultre que toutes celles que vous avez cy nommées ne sont pas à comparer en beauté ne aultrement à madame, à qui vous ferez mortel desplaisir s'elle savoit vostre desordonné vouloir. Et, qui plus est, vous ne povez ignorer qu'en ce faisant vous ne damnez vostre ame. — Cesse ton prescher, dit monsigneur, et va dire ce que je te commende. — Pardonnez-moi, monseigneur, dit le mignon; un mot pour tous, j'aymeroie mieulx mourir que à mon pourchaz sourdist noise ou debat entre vous et madame, mesmes pour vous la mort eternelle; si vous prie estre content de moy, s'il vous plaist, car je n'en feray rien plus. » Monseigneur, qui voit son mignon enhurté, pour ce cop ne le presse. Mais à chef de pièce de trois ou quatre jours, sans faire en rien semblant des parolles precedentes, entre aultres devises à son mignon demande quelle viande il mengoit plus voluntiers. Et il luy respondit que nulle viande tant ne luy plaisoit que pastez d'anguilles. « Saint Jehan,

c'est bonne viande, ce dist le maistre, vous n'avez pas mal choisy. » Cela se passe, et monseigneur se trait arrière et mande venir vers luy ses maistres d'ostel, auxquelx il charge si cher qu'ilz luy veulent obeir que son mignon ne soit servy d'aultre viande que de pastez d'anguille, pour rien qu'il dye [1]. Et ilz respondent et promectent d'accomplir son commendement, ce qu'ilz feirent trèsbien : car, comme le dit mignon fut assis à table pour menger en sa chambre, le propre jour du commendement, ses gens luy apportèrent largement de beaulx et gros pastez d'anguilles qu'on leur delivra en la cuisine, dont il fut bien joyeux. Si en menga tout son saoul. Au lendemain pareillement, et cinq ou six jours ensuyvans tousjours revenoient ces pastez en jeu, dont il estoit desjà tout ennuyé ; si demanda à ses gens si on ne servoit léans que de pastez. « Ma foy, Monseigneur, dient-ilz, on ne vous baille aultre chose ; trop bien voyons-nous servir en sale et ailleurs d'aultres viandes ; mais pour vous, il n'est memoire que de pastez. » Le mignon, sage et prudent, que jamais sans grand cause pour sa bouche ne feroit plainte, passa encores pluseurs jours tousjours usant de ces ennuyeux pastez, dont il n'estoit pas bien content. Si s'advisa, ung jour entre les aultres, d'aller disner avec les maistres d'ostel, qui le firent servir comme paravant de pastez d'anguilles. Et quand il vit ce, il ne se peut plus tenir de demander la cause pour quoy on le servoit plus de pastez d'anguilles que les aultres, et s'il estoit pasté. « Par la mort bieu ! dist-il, j'en suis si treshodé que plus n'en puis ; il me semble que je ne voy que pastez. Et pour vous dire, il n'y a point de raison, vous le m'avez fait trop longuement ; il y a plus d'un mois que vous me faictes ce tour, dont j'en suys tant maigre que je n'ay force ne puissance ; et ne saroye estre content d'estre ainsi gouverné. » Les maistres d'ostel

[1] Quoi qu'il puisse dire.

direnl que vrayement ilz ne faisoient chose que monseigneur n'eust commendé, et que ce n'estoit pas par eulz. Nostre mignon, plain de pastez, ne porta guères sa pensée sans la deceler à monseigneur, et luy demanda à quel propos il l'avoit fait servir si longuement de pastez d'anguilles, et défendu, comme disoient les maistres d'ostel, qu'on ne luy baillast aultre chose. Et Monseigneur, pour response, luy dist : « Ne m'as-tu pas dit que la viande qu'en ce monde plus tu ames ce sont pastez d'anguilles ? — Saint Jehan ! monseigneur, dist le mignon, oy. — De quoy te plains-tu donc ? dist monseigneur ; je te fais bailler ce que tu aymes. — Ayme ! dit le mignon, il y a manière : j'ayme trèsbien voirement pastez d'anguilles pour une foiz, ou pour deux, ou pour trois, ou de fois à aultre, et n'est viande que devant je preisse ; mais de dire que tous les jours les voulsisse avoir sans menger aultre chose, par nostre Dame, non feroye ; il n'est homme qui n'en fut rompu et rebouté : mon estomac en est si traveillé que, tantost qu'il les sent, il a assez disné. Pour Dieu ! monseigneur, commendez qu'on me baille aultre viande pour recouvrer mon appetit, aultrement je suis homme deffait. — Ha dya, dit monseigneur, et te semble-il que je ne soye ennuyé, qui veulx que je me passe de la char de ma femme ; tu peuz penser, par ma foy, que j'en suys aussi saoul que tu es de pastez, et que aussi voluntiers me renouvelleroye d'une aultre, jasoit que point tant ne l'aymasse, que tu feroies d'aultre viande que point tant n'aymes que pastez. Et, pour abreger, tu ne mengeras jamais aultre viande jusques à ce que tu me serves ainsi que souloyes ; et me feras avoir des unes et des aultres, pour moy renouveller, comme tu veulx changer de viande. » Le bon mignon, quand il entendit le mystère et la subtille comparaison que monsieur a faicte, fut tout confus et se rendit, et promect à son maistre de faire tout ce qu'il voudra affin qu'il soit quitte de ses pastez. Et pour ce point monseigneur,

pour changer voire et madame espergnier [1], au pourchaz [2] du mignon, passa le temps comme il souloit avecques les belles et bonnes ; et nostre bon mignon fut delivré de ses pastez et à son premier mestier ratellé.

LA XI[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR.

Ung lasche paillard et recreant, jaloux, je ne dy pas coulx, vivent à l'ayse ainsi comme Dieu scet et que les entachez de ce mal pevent sentir et les aultres pevent appercevoir et oyr dire, ne savoit à qui recourre ne soy rendre pour trouver garison de sa dolente, miserable et bien pou plaincte maladie. Il faisoit huy ung pelerinage, demain ung aultre, et aussi le plus souvent par ses gens ses devocions et offrandes faisoit faire, tant estoit assoté de sa maison, voire au mains du regard de sa femme, qui miserablement son temps passoit avecques son trèsmaudit mary, le plus suspessonneux hoignard [3] que jamais femme accoinstast. Ung jour, comme il pensoit qu'il fait et fait faire pluseurs offrandes à divers sains de paradis, et entre aultres à monseigneur saint Michel, il s'advisa qu'il en feroit une aultre à l'ymage qui est dessoubz ses piez, qui est la representacion d'un deable. Et de fait commenda à ung de ses gens qu'il luy allumast et feist offre d'une grosse chandelle de cyre, en luy priant pour son intencion. Son commendement fut fait et accompli par le varlet, qui luy fist son rapport. « Or ça, dist-il en soy mesmes, je verray si Dieu ou deable me pourroit garir. » En son accoustumé desplaisir, après ceste nouvelle offrande, se va coucher ce trèspaillard jaloux auprès de sa

1 Épargner. — 2 Grâce à l'entremise. — 3 Grondeur.

très-bonne femme; et, jasoit ce qu'il eust en sa teste des fantasies et pensées largement, si le contraignit nature qu'elle eust ses droiz. Et de fait bien fermement s'endormit; et, comme il estoit au plus parfont [1] de son somme, celuy à qui ce jour la chandelle avoit fait offrir par vision à luy s'apparut, qui le remercya de l'offrende que naguères lui envoya, affermant que pieça telle offrande ne luy fut donnée. Dist au surplus qu'il n'avoit pas perdue sa peine, et qu'il obtendroit ce dont il l'avoit requis. Et, comme à l'aultre sembla, en ung doy de sa main ung anel y bouta, disant que, tant que cest anel y fust, jaloux il ne seroit, ne cause aussi jamais venir ne luy pourroit qui de ce le tentast. Après l'esvanuissement de ceste vision, nostre jaloux se reveilla, et si trouva l'un des doiz de sa main bien avant ou derrière de sa femme bouté, dont il et elle furent bien esbahiz. Mais du surplus de la vie au jaloux, de ses affères et manières et maintiens, ceste histoire se taist.

LA XIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

Es metes [2] du paīs de Hollande, ung fol naguères s'advisa de faire le pis qu'il pourroit, c'est assavoir se marier; et, tantost qu'il fut affublé du doulx manteau de mariage, jasoit que alors il fust yver, il fut si fort eschaufé que on ne le savoit tenir. Les nuiz, qui pour cette saison duroient et neuf et dix heures, n'estoient point assez souffisantes ne d'assez longue durée pour estaindre le trèsardent desir qu'il avoit de faire lignée; et de fait, quelque part qu'il encontrast sa femme, il l'abbatoit, fust en sa chambre, fust en l'estable; en quelque lieu que ce fust, tousjours avoit ung

[1] Profond. — [2] Confins, frontières, du latin *meta*.

assault. Et ne dura pas ceste manière ung moys ou deux seullement, mais si trèslonguement que ne pas le vouldroye escripre, pour l'inconvénient qui sourdre en pourroit si la folie de ce grant ouvrier venoit à la cognoissance de plusieurs femmes. Que vous en diray-je plus? Il en fist tant que la memoire jamais estaincte ne sera ou dit païs. Et à la vérité, la femme qui naguères au bailly d'Amiens se complaignit de son mary pour le trèsgrand travail qu'il luy donnoit de semblable cas n'avoit pas si bien matère de soy douloir que ceste cy. Quoy que fust, jasoit que de ceste plaisante peine aucunes foiz se fust trèsbien passée, pour obéir comme elle devoit à son mary, jamais ne fut rebourse à l'esperon. Advint ung jour après disner que trèsbeau temps faisoit, et que le soleil ses raiz[1] envoyoit et departoit par la terre paincte et brodée de belles fleurs, si leur print volunté d'aller jouer au bois eulx deux tant seullement, et si se misrent au chemin. Or ne vous fault il pas celer ce qui sert à l'ystoire : A la foiz que noz bonnes gens eurent ceste devocion, ung laboureur avoit perdu son veau qu'il avoit mis paistre dedans un pré marchissant au dit bois; lequel il vint veoir et ne le trouva pas, dont il ne fut pas moyennement courroussé, et se mist à la queste, tant par le bois comme ès prez, terres et places voisines d'environ; mais il n'en scet trouver nouvelles. Si s'advisa que à l'adventure il s'estoit bouté dedans quelque busson pour paistre, ou dedans aucun fossé herbu, dont il pourroit bien saillir quand il auroit le ventre plain. Et, affin qu'il puisse mieulx veoir et à son aise, sans aller courre çà ne là son veau où il est, comme il pensoit, il choisist le plus hault arbre et mieulx houssé du bois, et monte dessus. Et quand il se trouve au plus hault de cest arbre, qui toute la terre d'environ descouvroit, il luy est bien advis que son veau est à moitié

[1] R yons.

trouvé. Tantdiz que ce bon laboureur gectoit ses yeulx de tous costés après son veau, véezcy notre nostre homme et sa femme qui se boutent on boys, chantans, jouans, et devisans, et faisans feste, comme font les cueurs gaiz quand ilz se trouvent ès plaisans lieux. Et n'est pas merveille si le vouloir luy creut et desir l'enorta d'accoler sa femme en ce lieu si plaisant et propice. Pour executer ce vouloir à sa plaisance et à son beau loisir, tant regarde à dextre et à senestre qu'il apperceut le trèsbel arbre dessus lequel estoit le laboureur, dont il ne sçavoit rien; et soubz cet arbre il disposa et conclut ses gracieuses armes accomplir. Et quand il fut au lieu, il ne demoura guères après la semonce de son desir[1], tenant le lieu de mareschal, qu'il ne mist main à la besoigne, et vous assault sa femme, et la porte par terre, et car alors il étoit bien degois[2], et sa femme aussi d'aultre part, il la voult voir devant et derrière, et de fait prend sa robe et la luy osta, et en cotte simple la mect. Après la haussa bien hault malgré elle, comme efforcée, et n'est pas content de ce, mais, pour le bien veoir à son aise et sa beaulté regarder, la tourne, et sus son gros derrière par trois, par quatre foiz sa rude main il fait descendre; il la revire d'aultre; et comme il avoit son derrière regardé, aussi fait il le devant, ce que la bonne simple femme ne veult pour rien consentir; mesmes avec la grant resistence qu'elle fait, Dieu scet que sa langue n'estoit pas oyseuse! Or l'appelle malgracieux, fol et enragé, aultre foiz deshoneste, et tant luy dit que c'est merveille; mais riens n'y vault, il est trop plus fort qu'elle, et si a conclu de faire inventoire de tout ce qu'elle a; si est force qu'elle obéisse, mieulx aymant, comme sage, le bon plaisir de son mary que par refus son desplaisir. Toute defense du costé d'elle mise arrière, ce vaillant homme va passer temps à ce devant

[1] Excitation. — [2] Disposé.

regarder, et, si sans honneur on peut le dire, il ne fut pas content si ses mains ne descouvroient à ses yeulx les secrez dont il se devoit bien passer d'enquerre[1]. Et comme il estoit en ce parfond estude, il disoit maintenant : « Je voy cecy, je voy cela, encore cecy encores cela. » Et qui l'oyoit, il voyoit tout le monde et beaucop plus. Et, après une longue pause, estant en ceste gracieuse contemplacion, dist de rechef : « Saincte Marie, que je voy de choses ! — Hélas ! dist lors le laboureur sur l'arbre juché, et ne véez-vous pas mon veau, beau sire ? il me semble que j'en voy la queue. » L'aultre, jasoit qu'il fust bien esbahy, subitement fist sa response et dist : « Ceste queue n'est pas de ce veau. » Et à tant part et s'en va, et sa femme le suyt. Et qui me demanderoit qui le laboureur mouvoit à faire ceste sa question, le secretaire de ceste histoire respond que la barbe du devant de la dite femme estoit assez et beaucop longue, comme il est de coustume à celles de Hollande ; si cuidoit bien que ce fust la queue de son veau ; attendu aussy que le mary d'elle disoit qu'il voyoit tant de choses, voire à pou tout le monde, si pensoit en soy mesmes que son veau ne pouvoit guère estre esloigné, et que avec aultres choses léans pourroit-il bien estre embusché[2].

LA XIII[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE CASTREGAT, ESCUIER DE MONSEIGNEUR.

A Londres en Angleterre, tout dedans avoit naguères ung procureur en parlement qui entre aultres ses serviteurs avoit ung clerc habile et diligent et bien escripvant, qui trèsbeau filz estoit, et, qu'on ne doit pas oblier, pour ung

1 De s'enquérir. — 2 Embusqué.

homme de son eage il n'en estoit point de plus subtil. Ce gentil clerc, frez et viveux, fust tantost picqué de sa maistresse, que très-belle, gente et gracieuse estoit; et si très-bien luy vint, que, ainçois qu'il luy osast oncques dire son cas, le Dieu d'amours l'avoit ad ce menée qu'il estoit le seul homme ou monde qui plus luy plaisoit. Advint qu'il se trouva en place ramonnée[1]; et de fait, toute crainte mise arrière, à sa dicte maistresse son trèsgracieux et doulx mal racompta, laquelle, pour la grand courtoisie que Dieu en elle n'avoit pas obliée, desja aussi attaincte comme dessus est dit, ne le fist guères languir: car après plusieurs excusacions et remonstrances qu'elle en bref luy troussa, qu'elle eust à aultre plus aigrement et plus longuement demené, elle fut contente qu'il sceust qu'il luy plaisoit bien. L'aultre, qui entendoit son latin, plus joyeux que jamais il n'avoit esté, s'advisa de battre le fer tantdiz qu'il estoit chault, et si trèsroidde sa besoigne poursuyt qu'en pou de temps joyt de ses amours. L'amour de la maistresse au clerc et du clerc à elle estoit et fut longtemps si trèsardente que jamais gens ne furent plus esprins, et n'estoit en la puissance de Malebouche[2], de Dangier[3], ne d'aultres telles maudictes gens, de leurs bailler ne donner destourbier[4]. En ce très-glorieux estat et joyeux passetemps se passèrent pluseurs jours qui guères aux amans ne durèrent, qui tant donnez l'un à l'aultre estoient qu'à pou à Dieu eussent quitté leur paradis pour vivre au monde leur terme en ceste fasson. Et comme ung jour ensemble estoient, après les trèshaulx biens que amour leur souffrit prandre, et se devisassent, en pourmenant par une sale, comment ceste leur joye impareille continuer se pourroit seurement, sans que l'embusche de leur dangereuse entreprinse fust descouverte au mary d'elle, qui du renc des jaloux se tiroit trèsprès du

[1] Préparée, disposée, propre à. — [2] — [3] Personnages allégoriques du *Roman de la Rose*. — [4] Trouble, embarras.

hault bout, pensez que plus d'un advis leur vint au devant, que je passe sans plus au long escripre. La finale conclusion et derrenière resolution que le bon clerc emprint sur lui de la trèsbien conduire et à sa seure fin terminer, à quoy point ne faillit, véezcy comment. Vous devez savoir que l'accointance et alliance que le clerc eut à sa maistresse, à laquelle diligemment servoit et complaisoit, qu'il n'estoit pas mains diligent de servir et complaire à son maistre, jasoit que en toutes fassons aultres ce fust, et ce pour mieulx couvrir son fait et aveugler les jaloux yeulx de celuy qui pas tant ne se doubtoit qu'on luy en forgeoit bien la matère. Ung jour, nostre bon clerc, voyant son maistre assez content de luy, emprint de parler et tout seul trèshumblement, et doulcement et en grand révérence luy dist qu'il avoit en son cueur un secret que voluntiers luy decelast s'il osoit. Et ne vous faut pas celer que comme plusieurs femmes ont larmes à commendement qu'elles espandent toutesfoiz ou le plus souvent qu'elles veulent, si eut à cest cop nostre bon clerc, car grosses larmes, en parlant, luy descendoient en trèsgrand abundance; et n'est homme qui ne cuidast qu'elles ne fussent ou de contricion, de pitié ou de bonne intencion. Le pouvre maistre abusé, oyant son clerc, ne fut pas ung peu esbahy n'esmerveillé, mais cuidoit bien qu'il y eust aultre chose que ce que après il sceut. Si luy dist : « Que vous faut-il, mon filz, et qu'avez vous à plorer maintenant ? — Helas! sire, et j'ay bien cause plus que nul aultre de douloir; mais helas! mon cas est tant estrange, et non pas mains piteux sur tous requis d'estre celé, que jasoit que j'aye eu vouloir de le vous dire, si m'en reboute crainte quand j'ay au long à mon maleur pensé. — Ne plorez plus, mon filz, respond le maistre, et si me dictes qu'il vous fault, et je vous asseure, s'en moy est de vous aider, je m'y emploiray comme je doy. — Ah! mon maistre, dit le renard clerc, je vous mercie; mais j'ay bien tout regardé, je ne

pense pas que ma langue eust la puissance de descouvrir la trèsgrand infortune que j'ay si longuement portée. — Ostez-moy ces propos et toutes ces doléances, ce dist le maistre; je suis celuy à qui rien ne devez celer; je veil savoir que vous avez; avancez-vous et me le dictes. » Le clerc, sachant le tour de son baston, s'en fist beaucop prier, et à trèsgrand crainte par semblant, et à grand abundance de larmes et à volunté se laisse ferrer [1], et dit qu'il dira, mais qu'il luy veille promettre que par luy jamais ame n'en sçaura nouvelle, car il aymeroit autant ou plus cher morir que son maleureux cas fust cogneu. Ceste promesse par le maistre vouée, le clerc mort et descoloré comme ung homme jugié à pendre, si va dire : « Mon trèsbon maistre, il est vray que jasoit que pluseurs gens et vous aussi pourriez penser que je fusse homme naturel comme ung aultre, ayant puissance d'avoir compaignie avecques femme, et de faire lignée, je vous ose bien dire et monstrer que point je ne suis tel, dont, helas ! trop je me deulz [2]. » Et, à ces paroles, asseurément tira son membre à perche et luy fist monstre de la peau où les coillons se logent, lesquelx il avoit par industrie fait monter en hault vers le petit ventre, et si bien les avoit cachez qu'il sembloit qu'il n'en eust nul. Or va il dire : « Mon maistre, vous veez mon infortune, dont de rechef vous prie qu'elle soit celée; et oultre plus, trèshumblement vour requier, pour tous les services que jamais vous féis, qui ne sont pas telz que j'en eusse eu la volunté, si Dieu m'eust donné le povoir, que me facez avoir mon pain en quelque monastère dévot, où je puisse le surplus de mes jours au service de Dieu passer, car au monde ne puis-je de rien servir. » L'abusé et deceu maistre remonstre à son clerc l'aspreté de la religion, le pou de mérite qui luy en viendroit quand il se veult rendre comme par des-

[1] Dompter. — [2] Je m'afflige, je suis fâché.

plaisir de son infortune, et foison d'aultres raisons lu amena, trop longues à racompter, tendans à fin de l'ost de son propos. Savoir vous fault aussi que pour rien 1 l'eust voulu abandonner, tant pour son bien escripre et dil gence que pour la fiance que doresenavant à luy adjou tera. Que vous diray-je plus? Tant luy remonstra, que clerc au fort pour une espace en son estat et en son servi demourer luy promet. Et comme ouvert lui avoit son s cret, le sien luy voult deceler, et dist : « Mon filz, de vost infortune ne suis je pas joyeux, mais, au fort, Dieu, qui fa tout pour le mieulx et scet ce qui nous duyt[1] et vault tr mieulx que nous mesmes, en soit loé! vous me pourr doresenavant trèsbien servir, que à mon povoir vous mer teray. J'ay jeune femme assès legière et volage, et je sui ainsi que vous veez, desjà ancien et sur eage, qui aucun ment peut estre occasion à pluseurs de la requerre de de honneur; et à elle aussi, s'elle estoit aultre que bonne, m bailler matère de jalousie; et, pour éviter ce danger aultres pluseurs, je la vous baille et donne en garde, et vous prie que ad ce tenez la main que je n'aye cause d'e trouver aucune matère de jalousie. » Par grand deliber cion fist le clerc sa response; et quand il parla, Dieu sc s'il loa bien sa trèsloyalle et bonne maistresse, disant qu sur tous aultres il l'avoit belle et bonne, et qu'il s'en devo tenir content. Néantmains, en service et autres choses, est celuy qui s'i veult du tout son cueur employer, ne laissera, pour rien que luy puist advenir, qu'il n l'advertisse de tout ce que loyal serviteur doit faire à so maistre. Le maistre, lye et joyeux de la nouvelle gard de sa femme, laisse l'ostel et en la ville à ses afaires v entendre. Et le bon clerc incontinent fault à sa garde, et, l plus longuement que il et sa dame osèrent, n'espergnèren

1 Convient.

pas les membres qui en terre pourriront; et ne firent jamais grigneur feste, puisque la dame fut advertie de la fasson subtile qui son mary abuseroit. Assez et longue espace dura le joieux passetemps de ceulx qui tant bien s'entramoyent. Et si aucunes fois le bon mary alloit dehors, il n'avoit garde d'emmener son clerc; plustost eust emprunté ung serviteur à ses voisins que l'aultre n'eust gardé l'ostel; et si la dame avait congié d'aller en aucun pelerinage, plustost allast sans chambrière que sans le trèsgracieux clerc. Faictes vostre compte : jamais clerc vanter ne se peut d'avoir eu meilleure adventure, qui point ne vint à cognoissance, voire au mains que je sache, à celuy qui bien s'en fust désespéré s'il en eust sceu le demene[1].

LA XIVe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE CRÉQUY, CHEVALLIER DE L'ORDRE DE MONSEIGNEUR.

La grande et large marche de Bourgoigne n'est pas si despourveue de pluseurs adventures dignes de memoire et d'escripre, que, à fournir les ystoires qui à present courent, je n'ose bien avant mettre et en bruyt ce que naguères y advint. Assez près d'un gros et bon village assis sur la rivière d'Ouches avoit et encores a une montaigne où ung hermite tel que Dieu scet faisoit sa residence, lequel, soubz umbre du doulx manteau d'ypocrisie, faisoit des choses merveilleuses qui pas ne vindrent à congnoissance ne en la voix publicque du peuple, jusques ad ce que Dieu plus ne vouloit son trèsdamnable abus permettre ne souffrir. Ce saint hermite, qui de son coup à la mort se tiroit, n'estoit

1 Le détail d'une affaire, la manière dont elle s'est passée.

pas mains luxurieux que ung vieil cinge est malicieux; mais la manière du conduire estoit si trèssubtille qu'il fault dire qu'elle passoit les termes des engins communs. Veez cy qu'il fist : Il regarda qu'entre aultres femmes et belles filles ses voisines, la plus digne d'estre aimée et desirée estoit la fille à une simple femme vefve, trèsdevote et bien aumosnière; si va conclure en soy, si son sens ne lui fault, qu'il en chevira [1] bien. Ung soir, environ la mynuyt, qu'il faisoit noir et rude temps, il descendit de sa montaigne et vint à ce village, et tant passa de voies et sentiers que soubz le toit de la mère à la fille, sans estre oy, seul se trouva. L'ostel n'estoit pas si grand, ne si pou de luy hanté tout en devocion, qu'il ne sceust bien les engins [2]. Si va faire ung pertuys en une paroy non guères espesse, à l'endroit de laquelle estoit le lict de ceste simple vefve; et prent ung long baston percé et creux dont estoit hourdé [3], et, sans la vefvette esveiller, auprès de son oreille l'arresta, et dit en assez basse voix par trois foiz : « Escoute moy, femme de Dieu; je suis ung angel du Createur, qui devers toy m'envoye toy annuncer et commender, par les haulx biens qu'il a volu en toy enter, qu'il veult par ung hoir de ta chair, c'est à savoir ta fille, l'Eglise son espouse reunir, reformer, et à son estat deu remettre. Et veez cy la fasson : Tu t'en yras en la montaigne devers le saint hermite, et ta fille luy meneras, et bien au long luy compteras ce que à present Dieu par moy te commende. Il congnoistra ta fille, et d'eulx viendra ung filz eleu de Dieu et déstiné au saint siege de Romme, qui tant de bien fera que à saint Pierre et à saint Pol le pourra l'on bien comparer. Atant m'en vois, obéy à Dieu. » La simple femme, trèsebahie, souprinse aussi et à demy ravye, cuida vrayement et de fait que Dieu luy envoiast ce message; si dit bien en soy mesmes qu'elle ne

[1] Il en jouira. — [2] Les détours. — [3] Pourvu, chargé.

desobeira pas; si se rendort une grand pièce après, non pas trop fermement, attendant et beaucop desirant le jour. Et entretant le bon hermite prend le chemin devers son reclusage en la montaigne. Ce trèsdesiré jour à chef de piece fut annuncé par les raiz du soleil, qui, malgré les voirrières des fenestres, vindrent descendre enmy la chambre, firent mère et fille bien à haste lever. Quand prestes furent et sur piez mises, et leur pou de mesnage mis à point, la bonne mère si demande à sa fille s'elle n'a rien oy en ceste nuyct, et elle luy respond: « Certes, mère, nenny. — Ce n'est pas à toy, dit-elle aussi, que de prinssault ce doulx message s'adresse, combien qu'il te touche beaucop. » Lors luy va dire tout au long l'angelicque nouvelle que en ceste nuyt Dieu luy manda; demande aussi qu'elle en veut dire. La bonne fille, comme sa mère simple et devote, respond: « Dieu soit loé; ce qu'il vous plaist, ma mère, soit fait. — C'est trèsbien dit, respond la mère. Or en allons à la montaigne à la semonce du bon angel devers le saint preudomme. » Le bon hermite, faisant le guet quand la deceue veille sa simple fille amenroit, la voit venir; si laisse son huis entreouvert, et en prière se va mettre enmy sa chambre, affin qu'en devocion fust trouvé. Et comme il desiroit il advint, car la bonne femme et sa fille, voyans l'huis entreouvert, sans demander quoy ne comment, dedans entrèrent. Et, comme elles parceurent l'ermite en contemplacion, comme s'il fust Dieu l'onnorèrent. L'ermite, à voix humble et casse, les yeulx vers la terre enclinez, de Dieu salue la compaignie. Et la veillote, desirant qu'il sceust l'occasion qui l'amenoit, le tire à part et luy va dire de bout en bout tout le fait, qu'il savoit trop mieulx qu'elle. Et, comme en grand reverence faisoit son rapport, le bon hermite gettoit ses yeulx en hault, joignoit les mains au ciel; et la veille ploroit, tant avoit et joye et pitié. Quand ce rapport fut au long achevé, dont la veillotte attendoit la

response, celuy qui la doit faire ne se haste pas. Au fort, à chef de pièce, quand il parla ce fut : « Dieu soit loé ! Mais, m'amye, dist-il, vous semble-il à la vérité, et à vostre entendement, que ce que droit cy vous me dictes ne soit point fantosme ou illusion? Que vous en juge le cueur? Sachez que la chose est grande. — Certainement, beau père, j'entendiz la voix qui ceste joieuse nouvelle apporta aussi plainement que je faiz vous, et croiez que je ne dormoye pas, — Or bien, dit-il, non pas que je veille contredire au vouloir de mon créateur, si me semble-il que vous et moy dormions encores sur ce fait; et, s'il vous appert de rechef, vous reviendrez icy vers moy, et Dieu nous donnera bon conseil et advis. On ne doit pas trop legierement croire, ma bonne mère; le dyable, aucunesfois envieux d'aultruy, bien treuve tant de cautelles et se transforme en angel de lumière. Creez, ma mère, que ce n'est pas pou de chose de ce fait cy; et si je y mectz ung pou de refus, ce n'est pas merveille : n'ay je pas à Dieu voué chasteté? Et vous m'apportez la romptture de par lui. Retournez en vostre maison, et priez Dieu, et au surplus demain nous verrons que ce sera; et à Dieu soiez. » Après ung grand tas d'agyos [1], se part la compaignie de l'hermite, et vindrent à l'ostel devisant. Pour abreger, nostre hermite à l'heure accoustumée et deue, fourny du baston creux en lieu de crochette [2], revint à l'oreille de la simple femme, disant les propres motz, ou en substance, de la nuyt precedente; et, ce fait, vistement retourne en son manoir. La veille, de joye emprise, cuidant Dieu tenir par les piez, lève de haulte heure, à sa fille racompte ses nouvelles sans doubte, confermans la vision de l'autre nuyt passée. Il n'est que d'abreger : « Or allons devers le saint homme. » Elles s'en vont, et il les voit approucher, si va prendre son breviaire, et son service à recom-

[1] Façons, cérémonies, actions de grâces. — [2] Petite crosse.

mancer, et en cest estat devant l'huys de sa maisonnette se fait des bonnes femmes saluer. Si la veille hier luy fist ung grand prologue de sa vision, celuy de maintenant n'est de rien maindre, dont le preudomme se signe et emerveille, disant : « Et vray Dieu, qu'est cecy ? Fay de moy tout ce qu'il plaist, combien que, si n'estoit ta large grace, je ne suys pas digne d'executer ung si grand euvre. — Or regardez, beau père, dist lors la bonne femme, vous voiez bien que c'est à certes[1] quand de rechef à moy s'est apparu l'angel. — En verité, m'amye, ceste matère m'est si haulte et si trèsdifficile et non accoustumée que je n'en sçay bailler, dist l'ermite, que doubtive response. Non mye affin que vous entendez sainement qu'en attendant la tierce apparition je veille que vous tentez Dieu ; mais on dit de coustume : A la tierce foiz va la luycte ; si vous prie et requier qu'encores se peust passer ceste nuyt sans aultre chose faire, attendant sur ce fait la grace de Dieu ; et, si par misericorde il nous demonstre ennuyt comme les aultres precedentes, nous ferons tant qu'il en sera loé. » Ce ne fut pas du bon gré de la bonne veille qu'on tarda tant d'obeyr à Dieu, mais au fort l'ermite fut creu comme le plus sage. Comme elle fut couchée, ou parfond pensemens des nouvelles qui en teste luy revient, l'ypocrite pervers, de sa montaigne descendu, luy mect son baston creux à l'oreille, en luy commendant de par Dieu, comme son ange, une foiz pour toutes, qu'elle meine sa fille à l'ermite pour la cause que dicte est. Elle n'oblya pas tantost qu'il fust jour ceste charge : car, après les graces à Dieu de par elle et sa fille rendues, se mettent à chemin par devers l'ermitage, où l'ermite leur vient au devant, qui de Dieu les salue et beneist. Et la bonne mère, trop plus que nulle autre joyeuse, ne luy cela guère sa nouvelle apparicion, dont l'ermite,

[1] Sérieusement, pour tout de bon.

qui par la main la tient, en sa chapelle les convoye [1], et la fille les suyt, et leans font les trèsdevotes oroisons à Dieu le tout puissant, qui ce trèshault mystère leur a daigné monstrer. Après ung pou de sermon que fist l'ermite touchant songes, visions, apparicions et revelacions, qui souvent aux gens adviennent, il cheut en propos de toucher leur matière pour laquelle estoient assemblés. Et pensez que l'ermite les prescha bien et en bonne devocion, Dieu le scet : « Puis que Dieu veult et commende que je face lignée papale, voire et le daigne reveler non pas une foiz ou deux seullement, mais bien la tierce d'abundance, il fault croire, dire et conclure que c'est ung hault bien qui de ce fait en ensuyvra. Si m'est advis que mieulx on ne peut faire que d'abreger l'execution en lieu de ce que trop espoir j'ai differé de baillier foy à la saincte aparicion. — Vous dictes bien, beau père; comment vous plaist-il faire? respond la veille? — Vous laisserez ceans vostre belle fille, dit l'hermite, et elle et moi en oroisons nous mettrons, et après au surplus ferons ce que Dieu nous apprendra. » La bonne veille fut contente, si fut sa fille pour obeir. Quand damp hermite se treuve à part avec la belle fille, comme s'il la voulsist rebaptiser toute nue la fist despoiller; et creez qu'il ne demoura pas vestu. Qu'en vauldroit le long compte? Il la tint tant et si longuement avec luy, en lieu d'aultre clerc, tant ala aussi et vint à l'ostel d'elle, pour la doubte [2] des gens, que le ventre luy commença à bourser [3], dont elle fut si trèsjoyeuse qu'on ne vous le saroit dire. Mais, si la fille s'esjoissoit de sa portée, la mère d'elle en avoit à cent doubles; et le mauldit bigot faignoit aussi s'en esjoir, mais il en enrageoit tout vif. Ceste pouvre mère abusée, cuidant de vray que sa belle fille deust faire ung trèsbeau filz pour le temps advenir de Dieu eleu pape de Romme, ne se peut

[1] Accompagne. — [2] Crainte. — [3] Enfler.

tenir que à sa plus privée voisine ne le comptast, qui aussi esbahie en fut comme si cornes luy venissent, non pas toutesfois qu'elle ne se doubstast de tromperie. Elle ne cela pas longuement aux aultres voisins et voisines comment la fille d'une telle est grosse, par les œuvres du saint ermite, d'un filz qui doit estre pape de Romme. « Et ce que j'en sçay, dit-elle, la mère d'elle le m'a dit, à qui Dieu l'a voulu reveler. » Ceste nouvelle fut tantost espandue par les villes voisines. Et en ce temps pendant la fille acoucha, qui à la bonne heure d'une belle fille se delivra, dont elle fut trèsesmerveillée et courroucée, et sa trèssimple mère et les voisines aussi, qui attendoient vrayement le saint Père advenir recevoir. La nouvelle de ce cas ne fut pas mains tost sceue que celle precedente; et entre aultres l'ermite en fut des premiers servy et adverty, qui tantost s'en fuyt en aultre païs, ne sçay quel, une aultre femme ou fille decevoir, ou ès desers d'Egipte de cueur contrit la penitence de son peché satisfaire. Quoy que soit ou fust, la pouvre fille fut deshonorée, dont ce fut grand dommage, car belle, gente et bonne estoit.

LA XV[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

Au gentil pays de Brabant, lez ung monastère de blancs moynes, est situé ung aultre de nonnains, qui trèsdévotes et charitables sont, dont l'ystoire taist le nom et la marche[1] particulière. Ces deux maisons voisines estoient, comme l'on dit de coustume, la grange et les bateurs : car, Dieu mercy, la charité de la maison des nonnains estoit si trèsgrande que pou de gens estoient esconduis de l'amoureuse

[1] règle.

distribucion, voire si dignes estoient d'icelle recevoir. Pour venir au fait de ceste histoire, ou cloistre des blancs moynes avoit ung jeune et bel religieux qui devint amoureux si fort que c'estoit rage d'une nonnain sa voisine; et de fait eut bien le courage, après les prémisses[1] dont ces amoureux scevent les femmes abuser, luy demander à faire pour l'amour de Dieu. Et la nonnain, qui bien par renommée congnoissoit ses oustilz, jasoit qu'elle fust bien courtoise, luy bailla trèsdure et aspre response. Il ne fut pas pourtant enchassé, mais tant continua sa trèshumble requeste que force fut à la belle nonnain ou de perdre le bruit de sa trèslarge courtoisie, ou d'accorder au moyne ce que à pluseurs sans prier avoit accordé. Si luy va dire : « En vérité, vous poursuyvez et faictes grand diligence d'obtenir ce que à droit ne sariés fournir; et pensez vous que je ne sache bien par oyr dire quelz oustilz vous portez? croiez que si faiz; il n'en y a pas pour dire grans merciz. — Je ne sçay, moy, qu'on vous a dit, respond le moyne; mais je ne doubte point que vous ne soiez bien contente de moy, et que je ne vous monstre que je suis homme comme ung aultre. — Homme, dit-elle, cela croy je assez bien; mais vostre chose est tant petit, comme l'on dit, que, si vous l'apportez en quelque lieu, à peu on se perçoit qu'il y est. — Il va bien aultrement, dit le moyne; et si j'estoye en place je feroye, par vostre jugement, menteurs tous ceulx ou celles qui bruyt me donnent. » Au fort, après ce gracieux debat, la courtoise nonnain, affin d'estre quitte de l'ennuyant poursuitte que le moyne faisoit, aussi qu'elle sache qu'il vault et qu'il scet faire, et aussi qu'elle n'oblye le mestier qui tant luy plaist, elle luy baille jour[2], à douze heures de nuyt, devers elle venir et heurter à sa treille[3]; dont mercyée elle fut haultement. « Toutesfoiz, dit-elle, vous n'y entrerez pas que

[1] Préliminaires. — [2] Donne rendez-vous. — [3] Grille de cellule.

je ne sache à la vérité quelz oustilz vous portez, et se je m'en saroie aider ou non. — Comme il vous plaist », respond le moyne. A tant s'en va et laisse sa maistresse, et vint tout droit devers frère Courard, l'un de ses compaignons, qui estoit oustillé Dieu scet comment ! et à ceste cause avoit ung grand gouvernement ou cloistre des nonnains. Il luy compta son cas tout du long, comme il a prié une telle, la response et le refus qu'elle fist, doubtant qu'il ne soit pas bien solier à son pié, et en la parfin comment elle est contente qu'il entre vers elle, mais qu'elle sente et sache premier de quelles lances il voudra jouster encontre son escu. « Or est-il ainsi, dit-il, que je suis mal fourny de grosse lance telle que j'espere et voy bien qu'elle desire d'estre rencontrée. Si vous prie tant que je puis que anuyt vous venez avecques moy, à l'heure que me doy vers elle rendre, et vous me ferés le plus grand plaisir que jamais homme fist à aultre. Je sçai qu'elle vouldra, moy là venu, sentir et taster la lance dont je entens à fournir mes armes; et, à la coup qui me fauldra ce faire, vous serez derrière moy sans dire mot, et vous mettrez en ma place, et vostre gros bourdon ou poing luy mettrez. Elle ouvrera l'huys cela fait, je n'en doubte point, et vous en irez, et dedans j'entreray; et du surplus laissez moy faire. » Frère Courard, desirant à complaire à son compaignon, accorde ce marché, et à l'heure assignée se met avec luy par devers la nonnain; et quand ilz sont à l'endroit de la fenestre, maistre moyne, plus eschaufé qu'un estalon, de son baston ung coup heurta; et la nonnain n'attendit pas l'autre hurt, mais ouvrit sa fenestre et dist en basse voix : « Qui est là? — C'est moy, dit-il; ouvrez tost l'huys, qu'on ne nous oye. — Ma foy, dit-elle, vous ne serez pas en mon livre enregistré, n'escript, que premier ne serez pas à monstre, et que je ne sache quel harnois vous portez. Approuchez prè set me monstrez que c'est. — Très voluntiers, dit-il. » Adonc tire frère Cou-

rard, qui s'avançoit pour faire son personnage, qui en la main de madame la nonnain mist son bel et trèspuissant bourdon, qui gros et long estoit. Et tantost comme elle le sentit, comme si nature luy en baillast la congnoissance, elle dist : « Nenny, dist-elle, je congnois bien cest ycy; c'est le bourdon de frère Courard. Il n'y a nonnain céans qui bien ne le congnoisse; vous n'avez garde que j'en soye deceue : je le cognois trop. Allez quérir ailleurs vostre adventure. » Et à tant sa fenestre referma bien courroussée et mal contente, non pas sur frère Courard, mais sur l'autre moine, lesquelz, après ceste adventure, s'en retournèrent vers leur hostel, tout devisant de ceste advenue.

LA XVI[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR.

En la conté d'Artoys naguères vivoit ung gentil chevalier, riche et puissant, lyé par mariage avecques une trèsbelle dame et de hault lieu. Ces deux ensemble par longue espace passèrent pluseurs jours paisiblement et doulcement. Et car alors, la Dieu mercy, le trèspuissant duc de Bourgoigne, conte d'Artoys, et leur seigneur, estoit en paix avec tous les bons princes chrestians, le chevalier, qui trèsdevot et craignant Dieu estoit, delibera à Dieu faire sacrifice du corps qu'il luy avoit presté bel et puissant, assouvy [1] de taille desirée autant et plus que nul de sa contrée, excepté que perdu avoit ung oeil en ung assault où avec son prince s'estoit trèsvaillamment porté. Et pour faire son oblacion en lieu eleu et de luy desiré, après les congez à madame sa femme prins et de pluseurs ses parens et amys, se mect à

1 Bien pourvu.

voye devers les bons seigneurs de Perusse, vraiz champions et defenseurs de la trèssaincte foy chrestiane. Tant fist et diligenta qu'en Perusse, après pluseurs adventures que je passe, sain et sauf se trouva, où il fist assez et largement de grans proesses en armes, dont le grand bruyt de sa vaillance fut tantost espandu en pluseurs marches, tant à la relacion de ceulx qui veu l'avoyent, en leur pais retournez, que par lettres que les demourez rescripvoient à pluseurs, qui grand gré leur en sceurent. Or ne vous fault pas celer que madame, qui demourée est, ne fut pas si rigoreuse que à la pryère d'un gentil escuier, qui d'amours la requist, elle ne fust tantost contente qu'il fust lieutenant de monseigneur, qui aux Sarrazins se combat. Tandiz que monseigneur jeune et fait penitence, madame fait gogettes avec l'escuier; le plus des foiz monseigneur se disne et souppe de biscuit et de la belle fontaine, et madame a de tous les biens de Dieu si largement que trop; monseigneur au mieulx se couche en la paillace, et madame en ung trèsbeau lit avec l'escuyer se repose. Pour abreger, tantdiz que monseigneur aux Sarrazins fait guerre, l'escuier à madame combat, et si trèsbien s'i porte, que, si monseigneur jamais ne retournoit, elle s'en passeroit trèsbien, et à pou de regret, voire tant qu'il ne fasse aultrement qu'il a commencé. Monseigneur, voyant la Dieu mercy, que l'effort des Sarrazins n'estoit point si aspre que par cy devant a esté, sentant aussi que assez longue espace a laissié son hostel et sa femme, que moult le regrette et désire, comme par pluseurs ses lettres elle luy a fait savoir, dispose son partement, et avec le pou de gens qu'il avoit se mect en chemin; et si bien exploicta à l'ayde grand desir qu'il a de se trouver en sa maison et es braz madame, que en pou de jours en Artois se trouva. Il, à qui ceste haste plus touche que à nul de ses gens, est tousjours le premier descouchez, trestout le premier prest et le devant au chemin. Et de fait sa trop grande diligence le fait

bien souvent chevaucher seul devant ses gens, aucunesfoiz ung quart de lieue ou plus. Advint ung jour que monseigneur, estant au giste, environ à six lieues de sa maison où il doit trouver madame, se descoucha si matin et monta à cheval que bien luy semble que son cheval à sa maison le rendra ains que madame soit descouchée, qui rien de ceste sa venue ne scet. Ainsi comme il le proposa il advint, et comme il estoit en ce plaisant chemin dist à ses gens : « Venez tout à vostre aise, et ne vous chaille[1] jà de moy suyvir ; je m'en iray tout mon train pour trouver ma femme au lyct. » Ses gens hodez[2] et traveillez, et leurs chevaulx aussi, ne contredirent pas à monseigneur, qui picque son courtaut et fait tant en peu d'heure qu'il est en la basse court de son hostel descendu, où il trouva ung varlet qui le deffist de son cheval. Ainsi housé et tout ainsi que descendu estoit, s'en va tout sans ame rencontrer, car encores matin estoit, devers sa chambre, où madame encores dormoit, ou espoir faisoit ce qui tant a fait monseigneur traveiller[3]. Creez que l'huys n'estoit pas ouvert, à cause du lieutenant, qui tout fut ebahy, et madame aussi, quand monseigneur heurta de son baston ung trèslourd coup : « Qui est-ce ? dist madame. — C'est moy, c'est moy, ce dit monseigneur ; ouvrez, ouvrez. » Madame, qui tantost a congneu monseigneur à son parler, ne fut pas des plus asseurées ; néantmains fait habiller incontinent son escuier, qui mect peine de soy advencer le plus qu'il peut, pensant comment il pourra eschaper sans dangier. Madame, qui fainct d'estre encore toute endormie et non recognoistre monseigneur, après le second hurt qu'il fait à l'huys demande encores : « Qui est ce là ? — C'est vostre mary, dame ; ouvrez bien tost, ouvrez. — Mon mary ! dit-elle ; hélas ! il est bien loing d'icy ; Dieu le ramaine à joie et bref ! — Par ma foy, dame,

[1] Qu'il vous importe peu. — [2] Las, fatigués. — [3] Ce que son mari était, lui aussi, désireux de faire.

je suis vostre mary, et ne me cognoissez vous au parler? Si tost que je vous oy respondre je cogneu bien que c'estiez vous. — Quand il viendra, je le sçaray beaucop devant, pour le recevoir ainsi que je doy, et aussi pour mander messeigneurs ses parens et amys pour le festoier et convier à sa bien venue. Allez, allez, et me laissez dormir. — Saint Jehan! je vous en garderay! ce dit monseigneur; il fault que vous ouvrez l'huys; et ne voulez-vous cognoistre vostre mary? » Alors l'appelle par son nom; et elle, qui voit que son amy est jà tout prest, le fait mettre derrière l'huys, et puis va dire : « Ha! monseigneur, est-ce vous? Pour Dieu, pardonnez moy et estes vous en bon point? — Oy, la Dieu mercy, se dist monseigneur. — Or loé en soit Dieu! ce dit madame; je vien incontinent vers vous et vous mettray dedans, mais que je soye un peu habillée et que j'aye de la chandelle. — Tout à vostre aise, dit monseigneur. — En vérité, se dit madame, tout à cest coup que vous avez hurté, monseigneur, j'estoye bien empeschée d'un songe qui est de vous. — Et quel est-il, m'amye? — Par ma foy, monseigneur, il me sembloit à bon escient que vous estiez revenu, que vous parliez à moy, et si voiez tout aussi cler d'un œil comme de l'autre. — Pleust ores à Dieu! dit monseigneur. — Nostre Dame, ce dit madame, je croy que aussi faictes-vous. — Par ma foy, dit monseigneur, vous estes bien beste; et comment ce seroit-il? — Je tien, moy, dit-elle, qu'il est ainsi. — Il n'en est riens, non, dit monseigneur, et estes-vous bien si fole que de le penser? — Dya, monseigneur, dit-elle, ne me créez jamais s'il n'est ainsi, et, pour la paix de mon cueur, je vous requier que nous l'esprouvons. » Et à cest coup elle tenoit l'huys, tenant la chandelle ardant en sa main. Et monseigneur, qui est content de ceste epreuve, souffrit bien que madame luy bouchast son bon œil d'une main, et de l'autre elle tenoit la chandelle devant l'œil de monseigneur qui crevé estoit; et puis luy demanda: « Mon-

seigneur, ne voiez vous pas bien par vostre foy? — Par mon serment, nenny, m'amye, » ce dit-il. Et entretant que ces devises se faisoient, le lieutenant de monseigneur sault de la chambre sans qu'il fust apperceu de luy. « Or attendez, monseigneur, se dit-elle, et maintenant vous me voiez bien, faictes pas? — Par Dieu! m'amye, nenny, dit monseigneur, comment vous verroie je? vous avez bouchié mon dextre œil, et l'autre est crevé passé a dix ans. — Alors, dit-elle, or voy-je bien que c'estoit songe voirement qui ce rapport me fist; mais, toutesfoiz, Dieu soit loé et gracié que vous estes cy! — Ainsi soit-il », ce dit monseigneur. Et à tant s'entreacolèrent et baisèrent moult de foiz, et feirent grand feste, et n'oblya pas à compter comment il avoit laissé ses gens derrière, et que pour la trouver ou lit il avoit fait telle diligence. « Et vrayment, dit madame, encores estes vous bon mary. » Et à tant vindrent femmes et serviteurs qui bien beneirent monseigneur et le deshousèrent, et de tous poins le deshabillèrent. Et ce fait se bouta ou lit avecques madame, qui le repeut du demourant de l'escuier, qui s'en va son chemin, lye et joieux d'estre ainsi eschappé. Comme vous avez oy fut le chevalier trompé, et n'ay point sceu, combien que pluseurs gens depuis le sceurent, qu'il en fust jamais adverty.

LA XVIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR.

N'aguères que à Paris presidoit en la chambre des comptes ung grand clerc chevalier assez sur eage, mais très joyeux et plaisant homme estoit, tant en sa manière d'estre comme en ses devises, où qu'il les adressast, ou aux hommes, ou aux femmes. Ce bon seigneur avoit femme espousée desjà

ancienne et maladive, dont il avoit belle lignée. Et entre aultres damoiselles, chambrières et servantes de son hostel, celle où nature avoit mis son entente de la faire trèsbelle, meschine[1] estoit, faisant le mesnage commun, comme les litz, le pain et aultres telz affaires. Monseigneur, qui ne jeunoit jour de l'amoureux mestier tant qu'il trouvast rencontre, ne cela guères à la belle meschine le grant bien qu'il luy veult, et lui va faire ung grand prologue d'amoureux assaulx que incessamment amour pour elle luy envoye, continue aussi ce propos, promettant tous les biens du monde, monstrant comme il est bien en luy de luy faire tant en telle manière, en telle et en telle. Et qui oyoit le chevalier, jamais tant d'eur n'advint à la meschine que de luy accorder son amour. La belle meschine, bonne et sage, ne fut pas si beste que aux gracieux motz de son maistre baillast response en rien à son advantage, mais s'excusa si gracieusement que monseigneur en son courage trèsbien l'en prise, combien qu'il amast mieulx qu'elle tenist aultre chemin. Motz rigoreux vindrent en jeu par la bouche de monseigneur, quand il perceust que par doulceur il ne fasoit rien; mais la trèsbonne fille et entière, amant plus cher morir que perdre son honneur, ne s'en effraya guères, ains asseurement respondit, dye et face ce qu'il lui plaist, mais jour qu'elle vive de plus près ne luy sera. Monseigneur, qui la voit ahurtée en ceste opinion, après ung gracieux à Dieu, laisse ne sçay quans jours[2] ce gracieux pourchaz de la bouche tant seulement; mais regards et aultres petiz signes ne luy coustoyent guères, qui trop estoient à la fille ennuyeux. Et si elle ne doubtast mettre male paix[3] entre monseigneur et madame, il ne luy chauldroit guère de la desloyaulté de monseigneur; mais au fort elle conclud se deceler au plus tard qu'elle pourra. La devocion que monseigneur avoit aux

[1] Servante. — [2] Je ne sais pendant combien de jours. — [3] Mettre la discorde.



sains de sa meschine de jour en jour croissoit, et ne luy suffisoit pas de l'amer et servir en cueur seullement, mais d'oroison, comme il a fait cy devant, la veult arrière resservir. Si vient à elle, et de plus belle recommença sa harengue en la fasson comme dessus, laquelle il confermoit par cent mille serments et autant de promesses. Pour abreger, rien ne luy vault : il ne peut obtenir ung tout seul mot, et encores mains de semblant qui luy baille quelque pou d'espoir de jamais non pervenir à ses attainctes. Et en ce point se partit, mais il n'oblya pas à dire que, s'il la rencontre en quelque lieu marchant[1], ou elle obeyra, ou elle fera pis. La meschine guères ne s'en effraya, et sans plus y gueres penser va besoigner à sa cuisine ou aultre part. Ne sçay quans jours après, par ung lundi matin, la belle meschine, pour faire des pastez, thamisoit de la fleur. Or devez-vous savoir que la chambrette où se faisoit ce mestier n'estoit guere loing de la chambre de monseigneur, et qu'il oyoit trèsbien le bruyt et la noise[2] qui se faisoit. A ce coup savoit aussi trèsbien que c'estoit sa chambrière qui de thamis jouoit ; si s'avisa qu'elle n'aroit pas seule ceste peine, mais lui vouldroit aider, voire et fera au surplus ce qu'il luy a bien promis, car jamais mieulx à point ne la pourroit trouver. Dit aussy en soy mesmes : « Quelque refus que de la bouche elle m'ayt fait, si en cheviray je bien[3] si je la puis à gré tenir. » Il regarda que bien matin encores estoit, et que madame n'estoit pas encores eveillée ; il sault tout doulcement hors de son lit, à tout son couvrechef de nuyt, et prent sa robe longue et ses botines, et descend de sa chambre si celeement qu'il fut dedans la chambrette où la meschine tamisoit qu'elle oncques n'en sceut rien tant qu'elle le vit tout dedans. Qui fut bien esbahie, ce fut la pouvre chambrière, qui à pou trembloit, tant estoit afferrée doub-

[1] Propice. — [2] Bruit, tapage. — [3] Néanmoins, en viendrai-je bien à bout.

tant que monseigneur ne luy ostast ce que jamais rendre ne luy saroit. Monseigneur, qui la voit effraiée, sans plus parler luy baille ung fier assault, et tant fist en pou d'heure qu'il avoit la place emportée s'il n'eust esté content de parlamenter. Si luy va dire la fille: « Helas! monseigneur, je vous cry mercy, je me rends à vous; ma vie et mon honneur sont en vostre main, aiés pitié de moy. — Je ne scay quel honneur, dit monseigneur, qui trèseschaufé et esprins estoit; vous passerez par là. » Et à ce coup recommance l'assault plus fier que devant. La fille, voyant qu'eschapper ne pouvoit, s'advisa d'ung bon tour, et dist: « Monseigneur, j'ayme mieulx vous rendre ma place par amours que par force; donnez fin, s'il vous plaist, aux durs assaulx que vous me livrez, et je feray tout ce qu'il vous plaira. — J'en suis content, dist monseigneur; mais créez que aultrement vous n'eschapperez. — D'une chose vous requier, dist lors la fille. Monseigneur, je doubte beaucop que madame ne vous oye et ait oy, et s'elle venoit d'adventure, et droit cy vous trouvast, je seroie femme perdue, car du mains elle me feroit batre ou tuer. — Elle n'a garde de venir, non, dit monseigneur; elle dort au plus fort. — Helas! monseigneur; je la doubte tant que je n'en scay estre asseurée; si vous prie et requier, pour la paix de mon cueur et plus grande seureté de nostre besoigne, que vous me laissés aller veoir s'elle dort ou qu'elle fait. — Nostre Dame, tu ne retournerois pas, dit monseigneur. — Si ferai, par mon serment, dit-elle, trestout tantost. — Or je le veil! dit-il, avance-toy[1]. — Ha! monseigneur, se vous voulez bien faire, dit-elle, vous prendrez ce thamis et besoignerez comme je faisoie, affin d'adventure, se madame est esveillée, qu'elle oye la noise que j'ay devant le jour encommencée. — Or monstre ça, je feray bon devoir, et ne demoure guère. — Nenny, monsei-

[1] Dépêche-toi.

gneur; tenez aussi ce buleteau, dit-elle, sur vostre teste, vous semblerez tout à bon escient estre une femme. — Or ça, dit-il, pardieu ça. » Il fut affublé de ce buleteau, et si commence à thamiser, que c'estoit belle chose tant bien luy siet. Et entretant la chambrière monta en la chambre et esveilla madame, et lui compta comment monseigneur par cy devant d'amours l'avoit priée et qu'il l'avoit assaillie à ceste heure où elle tamisoit. « Et s'il vous plaist veoir comment j'en suis eschappée et en quel point il est, venez en bas, vous le verrez. » Madame tout à coup se lève, et prent sa robe de nuyt, et fut tantost devant l'huys de la chambre où monseigneur tamisoit diligemment. Et quand elle le voit en cest estat, et affublé du buleteau, elle luy va dire : « Ha! monseigneur, et qu'est cecy? et où sont vos lettres, vos grands honneurs, vos sciences et discretions? » Et monseigneur, qui deceu se voit, respondit tout subitement : « Au bout de mon vit, dame, là ay je tout amassé aujourd'huy. » Lors trèsmarry et courroucé sur la meschine se desarma du thamis et du buleteau, et en sa chambre remonte; et madame le suyt, qui son preschement recommence, dont monseigneur ne tient guères de compte. Quand il fut prest, il manda sa mule, et au palais s'en va, où il compta son adventure à pluseurs gens de bien qui en risirent bien fort. Et me dist l'on depuis, quelque courroux que le seigneur eust de prinsault à sa belle meschine, si l'ayda il depuis de sa patolle et de sa chevance à marier.

LA XVIIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

Ung gentil homme de Bourgoigne naguères pour aucune de ses affaires s'en alla à Paris, et se logea en ung trèsbon

hostel; car telle estoit sa coustume de querir tousjours les meilleurs logiz. Il n'eut guères esté en son logis, luy qui cognoissoit mousche en laict, qu'il ne perceust tantost que la chambrière de leans estoit femme qui devoit faire pour les gens [1]. Si ne luy cela guères ce qu'il avoit sur le cueur, et, sans aller de deux en trois, luy demanda l'aumosne amoureuse. Il fut de prinsault bien rechassé des meures [2] : « Voire, dist-elle, est-ce à moy que vous devez adrecer telles parolles ? Je veil bien que vous sachez que je ne suis pas celle qui fera tel blasme à l'ostel où je demeure. » Et qui l'oyoit, elle ne le feroit pour aussi gros d'or. Le gentil homme tantôst congneut que toutes ses excusacions estoient erres [3] pour besoigner, si luy va dire : « M'amye, si j'eusse temps et lieu, je vous diroye telle chose que vous seriez bien contente, et ne doubte point que ce ne fust grandement votre bien; mais pource que devant les gens ne vous veil guères araisonner [4], affin que ne soiez de moy souspeçonnée, croiez mon homme de ce que par moy vous dira ; et s'ainsi le faictes, vous en vauldrez mieulx. — Je n'ay, dit-elle, ne à vous ne à luy que deviser. » Et sur ce point s'en va, et nostre gentil homme appella son varlet, qui estoit un galant tout veillé, puis luy compta son cas et le charge de poursuir roidement sa besoigne sans espergner bourdes ne promesse. Le varlet, duyt [5] et fait à cela, dit qu'il fera bien son personnage. Il ne mist pas la chose en obly, car au plus tost qu'il sceut trouver la meschine, Dieu scet s'il joa bien du bec ! Et s'elle n'eust été de Paris, et plus subtile que foison d'aultres, son gracieux langage et les promesses qu'il fait pour son maistre l'eussent tout à haste abatue. Mais aultrement alla, car, après pluseurs parolles et devises d'entre elle et luy, elle luy dist ung mot tranché : « Je scay bien que vostre maistre veult, mais il ny touchera jà si je n'ay dix es-

[1] Qui devait-être commode, facile. — [2] Repoussé avec perte. — [3] Indices. — [4] Parler, expliquer ses raisons. — [5] Propre à.

cuz. » Le varlet fist son rapport à son maistre, qui n'estoit pas si large, au mains en tel cas, de donner dix escuz pour joyr d'une telle damoiselle. « Quoy que soit, elle n'en fera aultre chose, dit le varlet; et encores y a il bien manière de venir en sa chambre, car il fault passer par celle à l'oste. Regardez que vous vouldrez faire. — Par la mort bieu ! dit-il, mes dix escuz me font bien mal d'en ce point les laisser aler; mais j'ay si grant dévocion au saint, et si en ay fait tant de poursuite, qu'il fault que je besoigne. Au deable soit chicheté[1] ! elle les aura. — Pourtant le vous dy-je, dit le varlet, voulez-vous que je luy dye qu'elle les aura ? — Oy, de par le dyable ! oy, dit-il. » Le vallet trouva la bonne fille et luy dit qu'elle aura ces dix escuz, voire et encores mieulx cy après. « Trop bien, dit-elle. » Pour abréger, l'eure fut prinse que l'escuier doit venir coucher avec elle; mais avant que oncques elle le voulsist guider par la chambre de son maistre en la sienne, il bailla tous les dix escuz content. Qui fut bien mal content, ce fut nostre homme, qui se pensa en passant par la chambre et cheminant aux nopces qui trop à son gré luy coustoient, qu'il jouera d'un tour. Ilz sont venuz si doulcement en la chambre que maistre ne dame ne scevent rien; si se vont despoiller, et dit nostre escuier qu'il emploira son argent s'il peut. Il se mect à l'ouvrage et fait merveilles d'armes, et espoir plus que bon ne luy fut. Tant en devises que aultrement se passèrent tant d'heures que le jour estoit voisin et prouchain à celuy qui plus voluntiers dormist que nulle aultre chose feist; mais la trèsbonne chambrière luy va dire : « Or ca, sire, pour le trèsgrant bien, honneur et courtoisie que j'aye oy et veu de vous, j'ay esté contente mettre en vostre obeissance et joissance la rien que plus en ce monde doy cher tenir. Si vous prie et requier que vistement vous veillez apprester et

1 Avarice.

habiller et de cy partir, car il est desja haulte heure; et, si d'advanture, mon maistre ou ma maistresse venoient icy, comme assez est leur coustume au matin, et vous trouvassent, je seroie perdue et gastée, et vous ne seriez pas le mieulx party [1] du jeu. — Je ne sçay quoy, dit le bon escuier, quel bien et quel mal en adviendra; mais je me reposeray et dormiray tout à mon aise et à mon beau loisir avant que j'en parte; et, affin que n'aye paour et que point je ne m'espante, vous me ferez compaignie, s'il vous plaist. — Ha! monseigneur, dist-elle, il ne se peut faire ainsi; par mon serment, il vous convient partir. Il sera jour trestout en haste, et si on vous trouvoit icy, que seroit ce de moy? J'aymeroie mieulx estre morte qu'ainsi en advenist, et, si vous ne vous avancez, ce que trop je doubte en adviendra. — Il ne me chault, moy, qu'en advienne, dit l'escuier; mais je vous dy bien que se ne me rendez mes dix escuz, jà ne m'en partiray, advienne ce qu'en advenir peut. — Voz dix escus? dit-elle; et estes-vous tel, se vous m'avez donné aucune courtoisie ou gracieuseté, que vous me le vouldrez après retollir par ceste façon? Sur ma foy, vous monstrez mal que vous soiez gentil homme. — Tel que je suis, dit-il, je suis celuy qui de cy ne partiray, ne vous aussi, tant que ne m'aiez rendu mes dix escuz; vous les aviez gaignez trop aise. — Ha! dit-elle, se m'aist Dieu, quoy que vous diez, je ne pense pas que soiés si mal gracieux, attendu le bien qui est en vous et le plaisir que vous ay fait, que fussez si pou courtois que vous n'aidissiez à garder mon honneur. Et pour ce de rechef vous supplie que ceste ma requeste passez et accordez et que d'icy vous partez. » L'escuier dit qu'il n'en fera rien, et, pour trousser le compte, force fut à la bonne gentil femme, à tel regret que Dieu scet, de desbourser les dix escuz, affin que l'escuier s'en aille. Quand les dix escuz

1 Partagé.

furent en la main dont ilz estoient, celle qui les rendoit cuidoit bien enrager tant estoit mal contente, et celuy qui les a leur fait grant chière. « Or avant, dit la courroucée et desplaisante, qui se voit ainsi gouverner, quand vous estes bien joué et farsé de moy, au mains advancez vous, et vous suffise que vous seul cognoissez ma folie, et que par vostre tarder elle ne soit congneue de ceulx qui me déshonoreront s'ilz en voient l'apparence. — A vostre honneur, dit l'escuier, point je ne touche; gardez-le autant que vous l'aimez. Vous m'avez fait venir icy, et si vous somme que vous me rendez et mettez au lieu dont party, car ce n'est pas mon intencion comme de venir et de retourner. » La chambrière, où rien n'avoit à le courroucer, non pas mains doubtant l'esclandre de son fait que la mort, voyant aussi que le jour commence à aparoir, avec tout le desplaisir et crainte que son ennuyeux cueur charge et empire, se hourde de l'escuier et à son col le charge. Et comme à tout ce fardeau passoit par la chambre de son maistre marchant le plus soef[1] qu'oncques peust, le courtois gentil homme, tenant lieu de bahu sur le doz de celle qui sur son ventre l'avoit soustenu, laissa couler ung gros sonnet, dont le ton et le bruyt firent l'oste eveiller, et demanda assez effrayement[2] : « Qui est cela? — C'est vostre chambrière, dist l'escuier, qui me porte rendre où elle m'avoit emprunté. » A ces motz, la pouvre gentil femme n'eut plus cueur, puissance ne vouloir de soustenir son fardeau desplaisant, si s'en va d'ung costé et l'escuier de l'aultre. Et l'oste, qui congnoist bien que c'est, parla trèsbien à l'espousée, qui, toute deceute et esclandrie, tost après se partit de leans. Et l'escuier en Bourgoigne se retourna, qui aux galans et compaignons de sorte joyeusement racompta ceste son adventure dessus dicte.

[1] Doucement. — [2] Avec effroi.

LA XIXe NOUVELLE

PAR PHILIPE VIGNIER, ESCUIER DE MONSEIGNEUR.

Ardent desir de veoir pays, savoir et cognoistre pluseurs experiences qui par le monde universel journellement adviennent, nagueres si fort eschaufa l'atrempé [1] cueur et vertueux courage d'un bon et riche marchant de Londres en Angleterre, qu'il abandonna sa belle et bonne femme et sa belle maignye [2] d'enfans, parens, amis, héritages, et la pluspart de sa chevance, et se partit de son royaulme assez et bien fourny d'argent content et de très grand abundance de marchandises dont le païs d'Angleterre peut les autres servir, comme d'estains, de riz, et foison d'aultres choses que pour bref je passe. En ce son premier voyage vaqua le bon marchant l'espace de cinq ans, pendant lequel temps sa bonne femme garda trèsbien son corps, fist le prouffit de pluseurs marchandises, et tant et si trèsbien le fist que son mary, au bout des diz cinq ans retourné, beaucop la loa et plus que par avant l'ama. Le cueur au dit marchant, non encores content, tant d'avoir veu et congneu pluseurs choses estranges et merveilleuses, comme d'avoir gaigné largement, le feist arrière sur la mer bouter cinq ou six mois puis son retour, et s'en reva à l'adventure en estrange terre tant de chrestians que de Sarrazins, et ne demoura pas si pou que les dix ans ne furent passez ains que sa femme le revist. Trop bien luy rescripvoit et assez souvent, à celle fin qu'elle sceust qu'il estoit encores en vie. Elle, qui jeune estoit et en bon point et qui point n'avoit de faulte des biens de Dieu, fors seulement de la presence de son mary, fut contrainte par son

[1] Ferme, solide, bien trempé. — [2] Famille, les gens de la maison.

trop demourer de prendre ung lieutenant[1], qui en peu d'heure luy fist un trèsbeau filz. Ce filz fut élevé, nourry et conduit avec les aultres ses frères d'un cousté, et au retour du marchant mary de sa mère avoit environ sept ans. La feste fut grande, à ce retour, d'entre le mary et la femme; et, comme ils fussent en joyeuses devises et plaisans propos, la bonne femme, à la semonce de son mary, fait venir devant eulx tous leurs enfans, sans oblier celuy qui fut gaigné en l'absence de celuy qui en avoit le nom. Le bon marchant, voyant la belle compaignie de ses enfans recordant trèsbien du nombre d'eulx à son partement, le voit creu d'un, dont il est trèsfort esbahy et moult esmerveillé; si va demander à sa femme qui estoit ce beau filz, le derrenier en reng de leurs enfans. « Qui c'est? dit-elle, par ma foy, sire, c'est nostre filz; à qui seroit-il? — Je ne sçay, dist-il; mais pour ce que plus ne l'avoie veu, avez vous merveille si je le demande? — Saint Jehan! nenny, dist-elle, mais il est mon filz. — Et comment se peut il faire? dist le mary; vous n'estiez pas grosse à mon partement. — Non vrayement, dit-elle, que je sceusse; mais je vous ose bien dire à la vérité que l'enfant est vostre, et que aultre que vous à moy n'a touché. — Je ne dy pas aussi, dit-il; mais toutesfoiz il a dix ans que je party, et cest enfant se monstre de sept: comment doncques pourroit-il estre mien? L'auriez-vous plus porté que ung aultre? — Par mon serment, dit-elle, je ne sçay; mais tout ce que je vous dy est vray. Si je l'ay plus porté qu'un aultre, il n'est rien que j'en sache, et si vous ne le me feistes au partir, je ne sçay moy penser dont il peut estre venu, sinon que, assez tost après vostre partement, ung jour j'estoie par ung matin en nostre grand jardin, où tout à coup vint ung soudain appetit de menger une fueille d'oseille qui pour l'heure de adonc estoit couverte et soubz la neige tappie. J'en

[1] Remplaçant du mari.

choisy une entre les aultres, belle et large, que je cuiday avaler; mais ce n'estoit que ung peu de nege blanche et dure; et ne l'eu pas si tost avalée que ne me sentisse en trestout tel estat que je me suis trouvée quand mes autres enfans ay porté. De fait, à chef de terme, je vous ay fait ce trèsbeau filz. » Le marchant congneut tantost qu'il en estoit nozamys[1], mais il n'en voult faire semblant, ainçois se vint adjoindre par parolles à confermer la belle bourde que sa femme lui bailloit, et dit : « M'amye, vous ne dictes chose qui ne soit possible, et que à aultres que à vous ne soit advenue. Loé soit Dieu de ce qu'il nous a envoyé ! S'il nous a donné ung enfant par miracle, ou par aucune secrete fasson dont nous ignorons la manière, il ne nous a pas oblié d'envoier chevance pour l'entretenir. » Quand la bonne femme voit que son mary veult condescendre à croire ce qu'el luy dit, elle n'est moyennement joyeuse. Le marchant, sage et prudent, en dix ans qu'il fut puis à l'ostel sans faire ses loingtains voyages, ne tint oncques manières envers sa femme en parolles ne aultrement par quoy peust penser qu'il entendist rien de son fait, tant estoit vertueux et pacient. Il n'estoit pas encores saoul de voyagier, si le vouloit recommencer, et le dist à sa femme, qui fist semblant d'en estre trèsmarrie et mal contente. « Appaisez-vous, dit-il ; s'il plaist à Dieu et à monseigneur saint George, je reviendray bref. Et pource que nostre filz que feistes à mon aultre voyage est desjà grand et habile et en point de veoir et d'aprendre, si bon vous semble, je l'emmenerey avecques moy.— Et par ma foy, dit-elle, vous ferez bien et je vous en prie. — Il sera fait », dit-il. A tant se part, et emmaine le filz dont il n'estoit pas père, à qui il a pieça gardé une bonne pensée. Ilz eurent si bon vent qu'ilz sont venus au port d'Alixandrie, où le bon marchant trèsbien se deffist de la pluspart de ses marchandises, et ne fut

[1] Benêt, niais, nigaud.

pas si beste, affin qu'il n'eust plus de charge de l'enfant de sa femme et d'ung aultre, et que après sa mort ne succedast à ses biens, comme ung de ses aultres enfans, qu'il ne le vendist à bons deniers contens pour en faire ung esclave. Et pource qu'il estoit jeune et puissant, il en eust près de cent ducatz. A chef de pièce, il s'en revint en Angleterre sain et sauf, Dieu mercy. Et n'est pas à dire la joye que sa femme luy fist quand elle le vit en bon point. Elle ne voit point son fils, si ne scet que penser. Elle ne se peut guères tenir qu'elle ne demandast à son mary qu'il avoit fait de leur filz. « Ha ! m'amye, dist-il, il ne le vous fault jà celer : il luy est trèsmal prins. — Helas ! comment ? dit-elle ; est-il noyé ? — Nenny vraiement, dist-il ; mais il est vray que fortune de mer par force nous mena en ung pais où il faisoit si chault que nous cuidions tous mourir par la grant ardeur du soleil qui sur nous ses raidz espandoit ; et comme ung jour nous estions sailliz de nostre nave, pour faire en terre chascun une fosse pour nous tappir pour le soleil, nostre bon filz, qui de neige, comme sçavez, estoit, en nostre présence, sur le gravier, par la grand force du soleil, il fut tout à coup fondu et en eaue résolu. Et n'eussiez pas dict une sept seaumes que nous ne trouvasmes plus rien de luy. Tout aussi à haste qu'il vint au monde, aussi soudainement en est party. Et pensez que j'en fuz et suis bien desplaisant, et ne vy jamais chose entre les merveilles que j'ay veues dont je fusse plus esbahy. — Or avant, dit-elle, puis qu'il a pleu à Dieu le nous oster comme il le nous avoit donné, loé en soit-il ! » Si elle se doubta que la chose allast aultrement, l'ystoire s'en taist et ne fait pas mencion, fors que son mary luy rendit telle qu'elle luy bailla, combien qu'il en demoura toujours le cousin.

LA XX[e] NOUVELLE

PAR PHILIPPE DE LAON.

Il n'est pas chose nouvelle que en la conté de Champaigne a tousjours eu bon à recouvrer de foison de gens lourds en la taille, combien qu'il sembleroit assez estrange à pluseurs, pourtant qu'ilz sont si près voisins à ceux du Mal-Engin[1]. Assez et largement d'ystoires à ce propos pourroit on mettre avant confermant la bestise des Champenois; mais, quant au présent, celle qui s'ensuyt pourra souffire. En la dicte conté naguères avoit ung jeune filz orphenin qui bien riche et puissant demoura puis le trespas de son père et sa mère, et jasoit qu'il fust lourd, très peu sachant, et encores aussi mal plaisant, si avoit-il une industrie de bien garder le sien et conduire sa marchandise. Et à ceste cause beaucop de gens, voire de gens de bien, luy eussent voluntiers donné leur fille à mariage. Une entre les aultres pleut aux parents et amys de nostre Champenois, tant pour sa bonté, beaulté, chevance, etc.; et luy dirent qu'il estoit temps qu'il se mariast, et que bonnement il ne povoit conduire son fait. « Vous avez aussi, dirent-ilz, desja xxiiij ans, si ne pourriez en meilleur eage prendre cest estat; et, si vous y voulez entendre, nous avons regardé et choisy pour vous une belle fille et bonne qui nous semble bien votre fait. C'est une telle, vous la cognoissez bien. » Lors la luy nommèrent. Et nostre homme, à qui ne chaloit qu'il feist[2], fust maryé ou aultre chose, mais qu'il ne tirast point d'argent, respondit qu'il feroit ce qu'ils vouldroient. « Et puisque ce vous semble mon bien,

[1] Pays de la malice. — [2] A qui il importait peu qu'il fit ceci ou cela.

conduisez la chose au mieulx que savez, car je veil faire par vostre conseil et ordonnance. — Vous dictes bien, dirent ces bonnes gens ; nous regarderons et penserons pour vous comme pour nous mêmes ou ung de noz enfants. » Pour abreger, à chef de pièce, nostre Champenois fut maryé de par Dieu ; mais si tost la première nuyt qu'il fut près de sa femme couché, luy, qui oncques sur beste crestiane n'avoit monté, tantost luy tourna le doz, après je ne sçays quants simples baisiers qu'elle eut de luy, mais du surplus nichil au doz. Qui estoit mal contente, c'estoit nostre espousée, jasoit qu'elle n'en feist nul semblant. Ceste maudicte manière dura plus de dix jours, et encores eust si la bonne mère à l'espousée n'y eust pourveu de remède. Il ne vous fault pas celer que nostre homme, et neuf en fasson et en mariage, du temps de feu son père et sa mère, avoit esté bien court tenu ; et sur toute rien luy estoit et fut défendu le mestier de la beste à deux doz, doubtant, s'il s'i esbatoit, qu'il y dépendroit sa chevance. Et bien leur sembloit et à bonne cause qu'il n'estoit pas homme qu'on deust aimer pour ses beaulx yeux. Luy, qui pour rien ne courroussast père et mère, et qui n'estoit pas trop chault sur potaige, avoit tousjours gardé son pucellage, que sa femme eust voluntiers desrobé par bonne fasson s'elle eust sceu. Ung jour se trouva la mère à notre espousée devers sa fille, et luy demanda de son mary, de son estat, de ses condicions, de son mariage, et cent mille choses que femmes scevent dire. A toutes choses bailla et rendit nostre espousée à sa mère trèsbonne response, et dist que son mary estoit très-bon homme et qu'elle ne doubtoit point qu'elle ne se conduisist bien avecques luy. De ce fut nostre mère bien joyeuse, et, pource qu'elle sçavoit bien par elle mesme qu'il fault en mariage aultre chose que boire et menger, elle dist à sa fille : « Or, vien ça et me dy par ta foy, et de ces choses de nuyt, comment t'en est-il ? » Quant la pouvre fille oyt parler de ces choses de nuyt, à pou que le cueur ne

luy faillit, tant fut marrye et desplaisante ; et ce que sa langue n'osoit respondre, monstrèrent ses yeulx, dont sailloient larmes à trèsgrand abundance. Si entendist tantost sa mère que ces larmes vouloient dire, et dist : « Ma fille, ne plorez plus ; mais dictes moy hardiement, je suis vostre mère, à qui ne devez rien celer, et de qui ne devez estre honteuse. Vous a-il encores rien fait ? » La pouvre fille, revenue de paumoison et ung peu rasseurée et de sa mère confortée, cessa la grande flotte de ses larmes ; mais elle n'avoit encores force ne sens de respondre. Si l'interroge encores sa mère, et luy dit : « Dy moy hardiement et oste ces larmes. T'a il rien fait ? » A voix basse et de plours entremeslée respondit la fille et dist : « Par ma foy, ma mère, il ne me toucha oncques ; mais du surplus qu'il ne soit bon homme et doulx, par ma foy, si est. — Or, dy moy, dit la mère, scez tu point s'il est fourny de tous ses membres ? Dy hardiement si tu le sces. — Saint Jehan ! si est trèsbien, dist-elle. J'ay pluseurs foiz senty ses denrées d'aventure, ainsi que je me tourne et retourne en nostre lit, quand je ne puis dormir. — Il souffist, dist la mère ; laisse moy faire du surplus. Veez cy que tu feras : Demain au matin il te convient faindre d'estre malade trèsfort, et monstrer semblant d'estre tant oppressée qu'il semble que l'ame s'en parte. Ton mary me viendra ou mandera querir, je n'en doubte point, et je feray si bien mon personnage que tu sçaras tantost comment tu fus gaignée, car je porteray ton urine à ung tel médicin qui donnera tel conseil que je vouldray. » Comme il fut dit il fut fait, car landemain, si tost qu'on vit du jour, nostre gouge, auprès de son mary couschée, se commença à plaindre et faire si trèsbien la malade qu'il sembloit que une fièvre continue luy rongeast corps et ame. Nozamys son mary estoit bien esbahy et desplaisant ; si ne savoit que faire ne que dire. Si manda tantost sa belle mère, qui se ne fist guères attendre. Tantost qu'il la vit : « Helas ! belle mère, vostre fille se meurt. — Ma

fille! dit-elle; et que luy fault-il? » Lors, tout en parlant, marchèrent jusques en la chambre de la paciente. Si tost que la mère voit sa fille, elle luy demande comment elle fait; et elle, bien aprinse, ne respondit pas à la première foiz, mais à chef de piece dit : « Mère, je me meurs. — Non faictes, si Dieu plaist, fille; prenez courage; mais dont vous vient ce mal si à haste?— Je ne sçay, je ne scay, dit la fille; vous me paraffollez à me faire parler. » Sa mère la prent par la main, et luy taste son poux, et son corps, et son chef, et puis dit à son beau filz : « Par ma foy, creez qu'elle est malade; elle est plaine de feu. Si fault pourveoir de remède. Y a-il point ycy de son urine? — Celle de la mynuyt y est, dit une des meschines. — Baillez la moy, dit-elle. » Quand elle eut ceste urine, fist tant qu'elle eut ung urinal et dedans la bouta, et dit à son beau filz qu'il la portast monstrer à ung médicin pour savoir qu'on pourra faire à sa fille, et si on y peut aider. « Pour Dieu! n'y espergnons rien, dit-elle; j'ay encores de l'argent que je n'ayme pas tant que ma fille. — Espergner! dist nozamys; creez, si on luy peut aider pour argent je ne luy fauldray pas. — Or vous avancez, dit-elle, et tandiz qu'el se reposera ung peu je m'en iray jusques au mesnage; tousjours reviendray je bien, s'on a mestier de moy. » Or devez vous savoir que nostre bonne mère avoit, le jour devant, au partir de sa fille, forgé le medicin qui estoit bien adverty de la response qu'il devoit faire. Veezcy nostre gueux qui arrive devers nostre medicin à tout l'orine de sa femme; et, quand il luy eut fait la reverence, il luy va compter comment sa femme estoit deshaitée[1], et merveilleusement malade; « et veezcy son urine que à vous j'apporte, affin que mieulx vous informez de son cas, et que plus seurement me puissiez conseiller. » Le medicin prend l'orinal et contremont le lève, et tourne et retourne l'urine, et

[1] Affligée.

puis va dire : « Vostre femme est fort aggravée de chaulde maladie et en dangier de mort s'elle n'est prestement secourue. Veezcy son urine qui le monstre. — Ha ! maistre, pour Dieu mercy, veillez moy dire, et je vous paieray bien, qu'on luy peut faire pour recouvrer santé, et s'il vous semble qu'elle n'ayt garde de mort. — Elle n'a garde, si vous luy faictes ce que je vous diray, dit le medicin ; mais, se vous tardez guères, tout l'or du monde ne la garantira pas de la mort. — Dictes, pour Dieu, dit l'aultre, et on luy fera. — Il faut, dit le medicin, qu'elle ayt compaignie d'homme, ou elle est morte. — Compaignie d'homme ! dit l'aultre, et qu'est ce à dire cela ? — C'est à dire, dit le medicin, qu'il fault que vous montez sur elle et que vous la roucynez trèsbien trois ou quatre foiz tout à haste, et le plus que vous pourrez à ce premier faire sera le meilleur ; aultrement ne sera point estaincte la grand ardeur qui la seche et tire à fin. — Voire, dit-il, et seroit ce bon ? — Elle est morte, et n'y a pas de rechap, dit le medicin, s'ainsi ne le faictes, voire et bien tost encores. — Saint Jehan ! dit l'aultre, j'essaieray comment je pourray faire. » Il se part de là, et vient à l'ostel, et trouve sa femme qui se plaignoit et dolosoit[1] très-fort. « Comment va, dit-il, m'amye ? — Je me meurs, mon amy, dit-elle. — Vous n'avez garde, si Dieu plaist, dist il ; j'ay parlé au medicin, qui m'a enseigné une medicine dont vous serez garie. » Et durant ces devises, il se despoille et au près de sa femme se boute ; et, comme il approuchait pour executer le conseil du medicin tout en lourdoys[2] : « Que faictes vous, dit-elle ; me voulez-vous partuer ? — Mais je vous gariray, dit il, le medicin l'a dit. » Et ce dit, ainsi que nature luy monstra, et à l'aide de la paciente, il besoigna trèsbien deux ou trois fois ; et, comme il se reposoit tout esbahy de ce que advenu luy estoit, il demande à sa femme comment elle se

[1] Se lamentait, se désolait. — [2] Sourdement, brusquement, à la façon d'un lourdeau.

porte. « Je suys un pou mieulx, dit-elle, que par cy devar n'ay esté. — Loé soit Dieu ! dit il ; j'espere que vous n'ave garde et que le medicin ara dit vray. » Alors recommenc de plus belles. Pour abreger, tant et si bien le fist que s femme revint en santé dedans pou de jours, dont il fut tres joyeux, si fut la mère quant el le sceut. Nostre Champenois après ces armes dessus dictes, devint ung pou plus gent compaignon qu'il n'estoit par avant ; et luy vint en courage puis que sa femme restoit en santé, qu'il semondroit [1] disner ung jour ses parens et amys et le père et la mèr d'elle, ce qu'il fit ; et les servit grandement en son patoys à ce disner, faisoit trèsbonne et joyeuse chère. On buvoit luy, il buvoit aux aultres : c'estoit merveille qu'il estoit genti compaignon. Mais escoutez qu'il lui advint : à la coup de l meilleure chère de ce disner, il commença trèsfort et sou dainement à plorer, et sembloit que tous ses amys, voir tout le monde, fussent mors, dont n'y eut celuy de la tabl qui ne s'en donnast grant merveille dont ces soudaines larme procedoient ; les ungs et les aultres luy demandent qu'il a mais à pou s'il povoit ou savoit respondre, tant le contrai gnoient ses folles larmes. Il parla au fort, en la fin, et dist « J'ay bien cause de plorer. — Et par ma foy, non avez, c dist sa belle mère : que vous fault-il ? Vous estes riche e puissant et bien logié, et si avez de bons amys ; et qui ne fai pas à oublier, vous avez belle et bonne femme, que Dieu vous a remise en santé, qui naguères fut sur le bord de s fosse ; si m'est advis que vous devez estre lye et joyeux. — Helas ! non fays, dit-il ; c'est, par moy, que mon père et m mère, qui tant m'aymoient, et m'ont assemblé et laisse tant de biens, ne sont encores en vie, car ilz ne sont mors tous deux que de chaulde maladie ; et si je les eusse auss bien rouchynez quand ilz furent malades que j'ay fait m

[1] Inviterait. — [2] Par moy est une sorte d'exclamation à la façon des Italiens.

femme, ilz fussent maintenant sur piez. » Il n'y eut celuy de la table après ces motz à pou qui se tenist de rire, mais non pourtant il s'en garda qui peut. Les tables furent ostées, et chacun s'en alla, et le bon Champenoys demoura avec sa femme, laquelle, affin qu'elle demourast en santé, fut souvent de luy racolée.

LA XXIe NOUVELLE

PAR PHILIPE DE LAON.

Sur les mètes de Normandie siet une bonne et grosse abbaye de dames, dont l'abbesse, qui belle et jeune et en bon point estoit, naguères se acoucha[1] malade. Ses bonnes sœurs dévotes et charitables tantost la vindrent visiter, en la confortant et administrant à leur povoir de tout ce qu'elles sentoient que bon luy fut. Et quand elles parceurent qu'elle ne se disposoit à garison, elles ordonnèrent que l'une d'elles yroit à Rouen porter son urine, et compteroit son cas à ung medicin de grand renommée. Pour faire ceste ambaxade, à lendemain l'une d'elles se mist au chemin ; et fit tant qu'el se trouva devers le dit medicin, auquel, après qu'il eut visité l'urine de madame l'abbaesse, elle compta tout au long la fasson et manière de sa maladie, comme de son dormir, d'aller à chambre[2], de boire et de menger. Le sage medicin, vrayement du cas de madame informé tant par son urine comme par la relacion de la religieuse, voulut ordonner le regime. Et, jasoit qu'il eust de coustume à plusieurs de leur bailler par escript, il se fya bien de tant à la religieuse que de bouche luy diroit : « Belle seur, dit-il, pour recouvrer la santé de madame l'abbesse, il est mestier et de ne-

1 Se mit au lit. — 2 A la selle.

cessité qu'el ait compagnie d'homme; et bref aultrement elle se trouvera en pou d'espace si adicte[1] et de mal souprinse que la mort luy sera derrain remède.» Qui fut bien esbahye d'oyr si trèsdures nouvelles, ce fut nostre religieuse, qui alla dire : « Helas! maistre Jehan, ne voiez vous aultre fasson pour la recouvrance de la santé de madame? — Certes nenny, dit-il, il n'en y a point d'aultre, et si veil bien que vous sachez qu'il se fault avancer de faire ce que j'ay dit : car si la maladie, par faulte d'ayde, peut prendre son cours comme el s'efforce, jamais homme à temps n'y viendra. » La bonne religieuse à pou s'elle osa disner à son aise, tant avoit haste de nuncier à madame ces nouvelles. Et à l'ayde de sa bonne hacquenée, et du grant desir qu'el a d'estre à l'ostel, s'avança si bien que madame l'abbesse fut trèstoute esbahye de si tost la reveoir. « Que dit le medicin, belle seur? ce distelle; ai je garde de mort? — Vous serez tantost en bon point, si Dieu plaist, Madame, dist la religieuse messagière; faictes bonne chère et prenez cueur. — Et ne m'a le medicin point ordonné de regime, dit madame? — Si a, dit-elle. » Lors luy va dire tout au long comment le medicin avoit veu son urine, et les demandes qu'il fist de son eage, de son mengier, de son dormir, etc. « Et puis pour conclusion il dit et ordonne qu'il fault que vous aiez compaignie charnelle avecque homme, ou bref aultrement vous estes morte : car à vostre maladie n'a point d'aultre remède. — Compaignie d'homme! dit madame; j'ayme plus cher morir mille foiz, s'il m'estoit possible. » Et lors va dire : « Puis que mon mal est incurable et mortel si je n'y pourvoy de tel remède, loé soit Dieu, je prens la mort en gré. Appellez moy bien tost tout mon couvent.» Le tymbre fut sonné, si vindrent tantost devers madame trestoutes ses bonnes religieuses. Et quand elles furent en la chambre, madame, qui avoit encore toute la langue

[1] Interdite, accablée.

à commandement, quelque mal qu'elle eust, commença une grande et longue harengue devant ses seurs, remonstrant le fait et estat de son eglise, en quel point elle la trouva et en quel estat elle est aujourd'huy; et vint descendre ses parolles à parler de sa maladie, qui estoit mortelle et incurable, comme elle bien sentoit et congnoissoit, et au jugement aussi d'un tel medicin elle s'arrestoit, qui morte l'avait jugée. « Et pour tant, mes bonnes sœurs, je vous recommende nostre eglise, et en voz plus devotes prières ma pouvre ame. » Et, à ces parolles, larmes en grand abundance saillirent de ses yeux, qui furent accompaignées d'aultres sans nombre, sourdans de la fontaine du cueur de son bon couvent. Ceste plorerie dura assés longuement, et fut là long temps le mesnaige[1] sans parler. A chef de pièce, madame la prieure, qui bonne et sage estoit, print la parole pour tout le couvent et dist : « Madame, de vostre maladie, ce scet Dieu, à qui nul ne peut riens celer, il nous desplaist beaucop, et n'y a celle de nous qui ne se vouldroit emploier autant que possible est et seroit à personne vivant à la recouvrance de vostre santé. Si vous prions toutes ensemble que vous ne nous espergnez en rien qui soit des biens de vostre eglise, car mieulx nous vauldroit, et plus cher l'aymerions, de perdre la plus part de noz biens temporelz que le prouffit espirituel que vostre presence nous donne. — Ma bonne seur, dist madame, je n'ay pas tant deservy que vous m'offrez, mais je vous en mercie tant que je puis, en vous advisant et priant derechef que vous pensez comme je vous ay dit aux afferes de nostre eglise qui me touchent près du cueur, Dieu le scet, en acompaignant aux prières que ferez ma pouvre ame, qui grant mestier en a. — Helas ! Madame, dist la prieure, et n'est-il possible par bon gouvernement et soigneuse medicine que vous puissez repasser[2] ? — Nenny, certes, ma

[1] La communauté. — [2] Vous rétablir, revenir en santé.



bonne seur, dit-elle. Il me fault mettre ou reng des tresp
sés, car je ne vaulx guères mieulx, quelque langage qu'
core je pronunce. » Adonc saillit avant[1] la religieuse
porta son urine à Rouen et dist: « Madame, il y a bon
mède, s'il vous plaisoit. — Créez qu'il ne me plaist pas,
elle; véezcy seur Jehanne qui revient de Roen, et a m
stré mon urine et compté mon cas à ung tel medicin,
m'a jugée morte, voire si je ne me vouloye abandonne
aucun homme et estre en sa compagnie. Et par ce po
esperoit-il, comme il trouvoit par ses livres, que je n'arr
garde de mort; mais, s'ainsi ne le faysoie, il n'y a point
ressource en moy. Et quant à moy j'en loe Dieu, qui me daig
appeller ainçois que j'aye fait plus de pechez; à luy me re
et à la mort je presente mon corps, vienne quand elle veu
— Comment, Madame, dist l'enfermière, vous estes de vo
mesmes homicide! Il est en vous de vous garir et sauver
ne vous fault que tendre la main et requerre ayde, vous
trouverez preste; ce n'est pas bien fait, et vous ose bien d
que vostre ame ne partiroit point seurement si en cest es
vous moriez. — Ha! belle seur, dist madame, quantesf
avez-vous oy prescher que mieulx vauldrait à une person
s'abandonner à la mort que commettre ung seul peché m
tel! Et vous savez que je ne puis ma mort fuyr n'esloign
sans faire et commettre peché mortel! Et qui bien aut
au cueur me touche, s'en ce faisant ma vie esloigneroie,
viveroys-je pas deshonorée et à tousjours mès reprochée,
diroit-on: Veez la dame, etc...? Mesmes vous toutes, quelq
conseil que me donnez, m'en ariez en irreverence et en mai
d'amour. Et vous sembleroit, et à bonne cause, que indig
seroie d'entre vous presider et gouverner. — Ne dictes et
pensez jamais cela, dit madame la tresorière; il n'est cho
qu'on ne doye entreprandre pour eschever la mort. Et ne

1 S'avança en sortant des rangs.

pas nostre bon père saint Augustin qu'il ne loist à personne de soy oster la vie ne tollir un sien membre? Et ne yrez directement encontre sa sentence si vous laissez à escient ce qui vous peut de mort garder? — Elle dit bien, dit le couvent en general. Madame, pour Dieu, obeissez au medicin, et ne soiez en vostre opinion si ahurtée qu'en la soustenant vous perdrez corps et ame, et laissez vostre pouvre couvent, qui tant vous ayme, desolé et despourveu de pastoure. — Mes bonnes seurs, dit madame, j'ayme mieulx à la mort voluntairement tendre les mains, soubmettre mon col et honorablement l'embrasser, que par la fuyr je vive deshonorée. Et ne diroit on pas : Veez la dame qui fist ainsi et ainsi? — Ne vous chaille, Madame, qu'on dye; vous ne serez jà reprouchée de gens de bien.—Si seroie, si seroie, dit madame.» Le couvent se alla esmouvoir, et firent les bonnes religieuses entre elles ung consistoire dont la conclusion s'ensuyt; et porta les parolles d'icelle la prieure : «Madame, veez cy vostre desolé couvent si trèsdesplaisant que jamais maison ne fut si desolée ni troublée qu'el est, dont vous estes cause; et créez, si vous estes si mal conseillée de vous abandonner à la mort que fuyr vous povez, vous occirez, j'en suis bien seure. Et, affin que vous l'entendez que nous vous aimons de bonne et loyale amour, nous sommes contentes et avons conclu et meurement deliberé, toutes ensemble generalement, que, s'il vous plaist, en sauvant vostre vie et nous, avoir compaignie secretement d'aucun homme de bien, nous pareillement le ferons comme vous, affin que vous n'ayez pensée ne ymaginacion qu'en temps advenir vous en sourdist reprouche de nulle de nous. N'est ce pas ainsi, mes seurs? dit-elle. — Oy, oy», dirent-elles trestoutes de bon cueur. Madame l'abbesse, oyant ce que dit est, et portant au cueur ung grand fardeau d'ennuy, pour l'amour de ses seurs se laissa ferrer et s'accorda, combien que ce fut à grand regret, que le conseil du medicin fut mis en euvre, pourveu

que ses seurs luy tiendront compagnie. Adonc furent man dez moynes, prestres et clercs, qui trouvèrent bien à besoi gner; et le feirent si trèsbien que madame l'abbesse fut ei pou d'heure rappaisée, dont son couvent fut trèsjoyeux, qu par honeur faisoit ce que par honte oncques puis ne laissa

LA XXIIe NOUVELLE

PAR CARON.

N'a guères que ung gentilhomme demourant à Bruges tant et si longuement se trouva en la compaignie d'une belle fille qu'il luy fist le ventre lever. Et droit à la coup[1] qu'elle s'en perceust et donna garde, monseigneur fist une assemblée de gens d'armes; si fut force à nostre gentilhomme d'abandonner sa dame et avecques les aultres aller au service de mondit seigneur, ce que de bon cueur et bien il fist. Mais avant son partement il fist garnison et pourveance de parrains et marraines et de nourrice pour son enfant advenir, logea la mère avecques de bonnes gens, luy laissa de l'argent, et leur recommenda. Et quand au mieulx qu'il sceut et le plus bref qu'il peut ses choses furent bien disposées, il ordonna son partement et print congé de sa dame, et au plaisir de Dieu promect de tantost retourner. Pensez que s'elle n'eust jamais plouré, ne s'en tenist à ceste heure, puis qu'elle voit d'elle eloigner la rien en ce monde dont la presence plus luy plaist. Pour abreger, tant luy despleut ce dolent departir qu'oncques mot ne sceut dire, tant empeschèrent sa doulce langue les larmes sourdantes du parfond de son cueur. Au fort el s'appaisa, puis que aultre chose estre n'en peut. Et quand vint environ ung mois après le partement de son

[1] Tout aussitôt.

amy, desir luy eschaufa le cueur et si luy vint ramantevoir les plaisans passetemps qu'elle souloit avoir, dont la trèsdure et trèsmaudicte absence de son amy, hélas! l'avoit privée. Le dieu d'amours, qui n'est jamais oiseux, luy mist en bouche et en termes les haulx biens, les nobles vertuz, et la trèsgrand loyaulté d'un marchant son voisin, qui pluseurs foiz, avant et puis le partement de son amy, luy avoit presenté la bataille [1], et conclure lui fist que, s'il retourne plus à sa queste, qu'il ne s'en retournera pas esconduyt; mesme, si la laissoit arrière, elle tiendra bien telles et si bonnes manières qu'il entendra bien qu'elle en veult à luy. Or vint-il si bien que au lendemain de ceste conclusion, à la première euvre, Amour envoya nostre marchant devers sa paciente, et luy presenta comme aultresfoiz, chiens et oyseaulx, son corps et ses biens, et cent mille choses que ces abateurs de femmes scevent tout courant et par cueur. Il ne fut pas escondit: car, s'il avoit bonne volunté de combatre et faire armes, elle n'avoit pas mains de desir de luy delyer son emprinse et le fournir de tout ce qu'il vouldra requerre. Sans faire long procès, au prejudice de nostre gentil homme, qui maintenant est en la guerre, nostre gentil femme fournit et accomplit au bon marchant tout ce dont la requist; et si plus eust osé demander elle estoit preste d'accomplir; et tant trouva en luy de bonne chevalerie, de proesse et de vertuz, qu'elle oublya de tous poins son amy par amours, qui à ceste heure guères ne s'en doubtoit. Beaucop aussi au bon marchant pleut la courtoisie de sa nouvelle dame; et tant furent conjoinctes les voluntés, desirs et pensées de luy et d'elle, qu'ilz n'avoient pour eulx deux que ung seul cueur. Si s'appensèrent que, pour le bien loger et à leur aise, il souffiroit bien d'un hostel; si troussa ung soir nostre gouge ses bagues et habillemens, et avec elles à 'hostel du marchant se vint ren-

[1] La bataille amoureuse.

dre, en abandonnant le premier amy, son hoste, son hostesse, et foison d'aultres gens de bien auxquelx il l'avoit recommandée. Elle ne fut pas si folle, quand elle se vit bien logée, qu'el ne dist incontinent à son marchant qu'elle se sentoit grosse, qui en fut trèsjoyeux, cuidant bien que ce fust de ses euvres. Au chef de sept moys, ou environ, nostre gouge fit ung beau filz dont le père adoptif s'acquitta très-grandement et de la mère aussi. Advint certain espace après que le bon gentilhomme retourna de la guerre et vint à Bruges, et au plutost qu'il peut honestement print son chemin vers le logis où il laissa sa dame. Et luy venu leans, il la demanda à ceulx qui en prindrent la charge de la penser [1], garder et aider en sa gesine [2]. « Comment! dirent-ilz, est ce ce que vous en savez? Et n'avez vous pas eu les lettres que vous avons rescriptes? — Nenny, par ma foy, dit-il, et quelle chose y a-t-il? — Quelle chose! saincte Marie! dirent-ilz; nostre Dame! c'est bien raison que on le vous dye. Vous ne fustes en allé d'un mois qu'elle ne troussa [3] pignes [4] et miroirs et s'en alla bouter cy devant en l'ostel d'un tel marchant, qui la tient à fer et à clou. Et de fait elle a feit ung beau filz et a geu [5] leans, et l'a fait le marchant chrestienner [6], et si le tient à sien. — Saint Jehan! véez cy aultres nouvelles, dit le bon gentil homme; mais au fort, puis qu'el est telle, au dyable voit elle! Je suis content que le marchant l'ayt et la tienne; mais quant est de l'enfant, il est mien, et si le veil ravoir.» Et sur ce mot, part et s'en va, et vint heurter bien rudement à l'huys du marchant. De bonne adventure, sa dame qui fut vint à ce hurt, qui ouvre l'huys, comme toute de léans qu'elle estoit. Quant elle vit son amy oblié et qu'il la congneut aussi, chacun fut esbahy. Non pourtant luy demanda dont elle venoit en ce lieu. Et elle respondit que fortune ly avoit amenée. « Fortune! dist-il; or fortune

[1] Soigner. — [2] Ses couches. — [3] N'emporta. — [4] Ses peignes. — [5] Est accouchée. — [6] Baptiser.

vous y tienne; mais je veil ravoir mon enfant; vostre maistre ara la vache, et j'aray le veau, moy. Or le me rendez bien tost, car je le veil ravoir, quoy qu'en advienne. — Helas! dit la gouge, que diroit mon homme? Je seroye deffaicte, car il cuide certainement qu'il soit sien. — Ne m'en chault, dit l'autre, dye de ce qu'il vouldra, mais il n'ara pas ce qui est mien. — Ha! mon amy, je vous requier que vous laissiez cest enfant à mon marchant, et vous me ferez grand plaisir et à luy aussi. Et pour Dieu, si vous l'aviez veu, vous ne feriés jà presse de l'avoir: c'est ung let et ort garson, trestout roigneux et contrefait. — Dya, dit l'aultre, tel qu'il est il est mien, et si le vueil ravoir. — Et parlez bas, pour Dieu, ce dit la gouge, et vous appaisez de vostre demande, je vous en supplie; et s'il vous plaist ceans laisser cest enfant, je vous promect, par ma foi, s'il vous plaist ainsi faire, je vous donneray le premier que j'aray jamais.» Le gentil homme, à ces motz, jasoit qu'il fust esmeu et courroucé, ne se peut tenir de soubrire, et sans plus dire de sa bonne dame se partit, et tien, comme l'on me compta, qu'il n'a plus demandé le dit enfant, et qu'encores le nourist celluy qui la mère engranga[1] en l'absence de nostre gentil homme.

LA XXIIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE QUIEVRAIN.

N'a guères qu'en la ville de Mons, en Haynau, ung procureur de la cour du dit Mons, assez sur eage et jà ancien, entre aultres ses clercs avoit ung trèsbeau filz et gentil compaignon, du quel sa femme à chef de pièce s'enamoura très fort; et trèsbien luy sembloit qu'il estoit mieulx taillé de

[1] Recueillir.

faire la besoigne que son mary. Et affin qu'el esprouvast si son cuider[1] estoit vray, elle conclut en soy mesme qu'el tiendra telz termes que, s'il n'est plus beste qu'un asne, il se donnera tantost garde qu'el en veult à luy. Pour executer ce desir, ceste vaillant femme, jeune, fresche et en bon point, venoit menu et souvent couldre et filer auprès de ce clerc, et devisoit à luy de cent mille besoignes dont la pluspart enfin sur amours retournoient. Et devant ces devises elle n'oblya pas de le servir d'aubades[2], Dieu scet, largement : une foiz le boutoit du coste en escripvant, une aultre foiz luy ruoit des pierrettes qui brouilloient ce qu'il faisoit et luy falloit recommancer. Ung aultre jour retournoit ceste feste et luy ostoit papier et parchemin, tant qu'il failloit qu'il cessast l'euvre, dont il estoit trèsmal content, doubtant le courroux de son maistre. Quelque semblant que la maistresse long temps à son clerc eust monstré, qui tiroit fort au train de derrière, si luy avoit jeunesse et crainte les yeulx si bandez que en rien il ne s'aparcevoit du bien qu'on luy vouloit; neantmains enfin, par estre beaucop hutiné, il s'apparceut aucunement qu'il estoit bien en grace, et se pensa qu'il l'esprouveroit. Ne demoura guères après ceste deliberacion que, nostre procureur estant hors de l'ostel, sa femme vint à nostre clerc bailler l'arrière ban et assault en escripvant qu'elle avoit de coustume, voire trop plus aigre et plus fort que nulle foiz de devant. Tant de ruer, tant de bouter, tant de parler; mesme pour le plus empescher et bailler destourbier, elle respandit sur buffet, sur papier, sur robe, son cornet à l'encre. Et nostre clerc plus cognoissant et mieulx voyant que cy dessus, saillit en piez, assault sa maistresse et la reboute en sus de luy, priant qu'elle le laisse escripre. Et elle, qui demandoit estre assaillie et combattue, ne laissa pas pourtant l'emprinse encommencée, mais de plus belle

[1] Son opinion, sa croyance. — [2] Agaceries.

rend estire. « Savez-vous qu'il y a, ce dit le clerc, Madamoiselle? c'est force que j'escheve en haste l'escript que j'ai encommencé; si vous requier que vous me laissez paisible, ou, par la mort bieu, je vous livreray castille[1]. — Et que me ferez-vous, beau sire, ce dit-elle; la moue? — Nenny, par Dieu. — Et quoy donc — Quoy? — Voire quoy? — Pour ce, dit-il, que vous avez respandu mon cornet à l'encre et avez brouillé et mon escripture et ma robe, je vous pourray bien brouiller vostre parchemin; et affin que faulte d'encre ne m'empesche d'escripre, je pourray bien pescher en vostre escriptoire. — Par ma foy, dit-elle, vous en estes bien l'omme; et creez que j'en ay grand paour. — Je ne sçay quel homme, dist le clerc, mais tel que je suis, si vous y rembatez plus, vous passerés par là. Et de fait véez cy une raye que je vous faiz, et par Dieu, si vous la passez, tant pou soit-il, si je vous faulx je veil qu'on me tue. — Et par ma foy, dit-elle, je ne vous en craings, et si passeray la raye, et puis verray que vous ferez. » Et disant ces parolles, marcha la dureau, faisant le petit sault oultre la raye bien avant. Et le bon clerc la prend aux grifz, sans plus enquerre, et sur son banc la rue, et créez qu'il la punit bien : car, s'elle l'avoit brouillé, il ne luy en fist pas mains, mais ce fut en aultre fasson, car elle le brouilla par dehors et à descouvert, et il à couvert et par dedans. Et de ce cas fut le notaire ung jeune enfant environ de deux ans, filz de léans. Il ne fault pas demander si après ces premières armes de la maistresse et du clerc s'il y eut plusieurs secrètes rencontres à mains de parolles que les premières. Il ne vous fault pas celer aussi que peu de jours après ceste adventure, le dit petit enfant ou comptouer estant ou le clerc escripvoit, le procureur et maistre de leans survint, et marche avant pour tirer vers son clerc, pour regarder qu'il escripvoit, ou espoir

[1] Bataille, lutte.

pour aultre chose ; et comme il approucha de la raye que son clerc fist pour sa femme, qui encores n'estoit effacée, son filz luy dist et crya : « Mon père, gardés bien que vous ne passez ceste raye, car nostre clerc vous abateroit et huppilleroit ainsi qu'il fist naguères ma mère. » Le procureur, oyant son filz, et regardant la raye, si ne scet que penser, car il luy alla souvenir que folz, yvres et enfans ont de coustume de vray dire ; mais non pourtant il n'en fist pour ceste heure nul semblant ; et n'est encores venu à ma cognoissance se il differa la chose ou par ignorance ou par doubte d'esclandre.

LA XXIVe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE FIENNES.

Jasoit que ès nouvelles dessus dictes les noms de ceulx et celles à qui elles ont touché et touchent ne soient mis n'escripz, si me donne mon appetit grand vouloir de nommer, en ma petite ratelée, le conte Walerant, en son temps conte de saint Pol, et appelé le beau conte. Entre aultres ses seigneuries, il estoit seigneur d'un village en la chastellenie de Lisle nommé Vrelenchem, près du dit Lisle environ d'une lieue. Ce gentil conte, de sa bonne et doulce nature, estoit et fut tout son temps amoureux oultre l'enseigne. Il sceut, au rapport d'aucuns ses serviteurs qui en ce cas le servoient, que au dit Vrelenchem avoit une trèsbelle fille, gente de corps et en bon point. Il ne fut pas si paresseux que, assez tost après ceste nouvelle oye, il ne se trouvast en ce village. Et feirent tant ses serviteurs, que les yeulx de leur maistre confermèrent de tout point leur rapport touchant la dicte fille : « Or ça, qu'est-il de faire? dist lors le gentil conte ; c'est force que je parle à elle entre nous deux seullement,

et ne me chault qu'il me couste. » L'un de ses serviteurs, docteur en son mestier, dit : « Monseigneur, pour vostre honneur ét celuy de la fille aussi, il me semble qu'il vault mieux que je luy descouvre l'embusche de vostre vouloir ; et selon la response j'auray advis de parler et pousuyre. » Comme l'aultre dist, il fut fait, car il vint devers la belle fille et très courtoisement la salua. Et elle qui n'estoit pas mains sage ne bonne que belle, courtoisement luy rendit son salut. Pour abreger, après pluseurs parolles d'accointances, le bon macquereau va faire un grant premisse [1] touchant les biens et les honneurs que son maistre luy vouloit; et de fait, se à elle ne tenoit, elle seroit cause d'enrichir et honorer tout son lignage. La bonne fille entendit tantost qu'elle heure il estoit [2], si feist sa response telle qu'elle estoit, c'est assavoir belle et bonne : car, au regard de monseigneur le conte, elle estoit celle, son honneur saulve, qui luy vouldroit obéir, craindre et servir en toutes choses. Mais qui la vouldroit requerre contre son honneur, qu'elle tenoit aussi cher que sa vie, elle estoit celle qui ne le cognoissoit et pour qui elle ne feroit neant plus que le singe pour les mauvais [3]. Qui fut esbahy et courroucé, ceste response oye, ce fut nostre va luy-dire [4], qui s'en revint devers son maistre à tout ce qu'il avoit de poisson, car à char avoit-il failly. Il ne fault pas demander si le conte fut mal content quand il sceut la trèsfière et dure response de celle dont il desiroit l'accointance et joissance, et autant et plus que de nulle du monde. A chef de pièce va dire : « Or avant, laissons la là pour ceste foiz ; il m'en souviendra quant el cuidera qu'il soit oblié. » Il se partit de là tantost après, et n'y retourna que les six sepmaines ne furent passées ; et quand il revint, ce fut si trèssecrètement que nouvelle nulle n'en

1 Exorde, prélude. — 2 Ce dont il était question. — 3 Cette phrase, peut-être tronquée, est restée incomprise et incompréhensible. — 4 Messager d'amour.

fut en la ville, tant simplement et en tapinage s'i trouva. Il fist tant par ses espies [1] qu'il sceust que nostre belle fille sayoit de l'erbe au coing d'un bois, asseulée de toutes gens; il fut bien joyeux, et, tout housé encores qu'il estoit, se mist au chemin devers elle, en la compaignie de ses espies. Et quand il fut près de ce qu'il queroit, il leur donna congé, et fist tant qu'il se trouva auprès de sa dame sans ce qu'elle en sceust nouvelle sinon quand el le vit. S'elle fut soupprinse et esbahie de se veoir tenue et saisie de monseigneur le conte, ce ne fut pas merveilles ; mesme el en changea coleur, mua semblant [2], et pour ung peu en perdit la parolle, car elle savoit par renommée qu'il estoit perilleux et noiseux [3] entre femmes. « Ha dya ! Madamoiselle, dit lors le gentil conte, qui se trouva saisy, vous estes à merveilles fière. On ne vous peut avoir sans siége. Or pensez bien de vous defendre, car vous estes venue à la bataille ; et avant que de moy partez vous amenderez à mon vouloir et tout à ma devise des peines et travaulx que j'ay souffers et enduré tout pour l'amour de vous. — Helas ! monseigneur, ce dist la jeune fille, toute esbahye et soupprinse qu'elle estoit, je vous cry mercy ! Si j'ay dit ou fait chose qui vous desplaise, veillez le moy pardonner, et combien que je ne pense avoir dit ne fait chose dont me devez savoir mal gré. Je ne sçay, moy, qu'on vous a rapporté. On m'a requis en vostre nom de deshonneur ; je n'y ay point adjousté de foy, car je vous tiens si vertueux que pour rien ne vouldriez deshonorer une vostre simple subgecte, que je suys, mêmes la vouldriez bien garder. — Ostez ce procès, dit monseigneur, et soyez seure que vous ne m'eschapperez si que vous auray monstré le bien que je vous veil et ce pourquoy j'envoyai par devers vous. » Et, sans plus dire, la trousse et prend entre ses braz, et dessus ung pou d'herbe mise en tas qu'elle avoit assem-

1 Espions. — 2 Changea de visage. — 3 Entreprenant, à redouter.

blé, souvyne la coucha et fort et roidde, et vistement faisoit ses preparatives d'accomplir le desir qu'il avoit de pieça. La jeune fille, qui se veoit en ce dangier et sur le point de perdre ce qu'en ce monde très-chier tenoit, s'advisa d'un bon tour, et dist à monseigneur : « Je me rends à vous : je feray ce qu'il vous plaira sans nulz refus ne contredictz. Soiez plus content de prendre de moy ce qu'en vouldrez par mon accord et volunté, qui tant y puis et en doy bien requerre, que malgré moy vous paroultrez[1] vostre vouloir desordonné. — A dya ! dit monseigneur, que vous m'eschappez, non ; que voulez vous dire ? — Je vous requier, dit-elle, puis qu'il fault que vous obéisse, que vous me facez cest honneur que je ne soye pas souillée de vos houseaux, qui sont et gras et ors, et vous suffise du surplus. — Et comment en pourray-je faire ? ce dit monseigneur. — Je les vous osteray, ce dit-elle, très-bien, s'il vous plaist ; car, par ma foy, je n'aroye cueur ne courage de vous faire bonne chière avec ces paillards houseaulx. — C'est peu de chose des houseaulx, dit monseigneur ; mais non pourtant, puis qu'il vous plaist, il seront ostez. » Et alors il abandonna sa prinse et se siet dessus l'erbe, et tend sa jambe ; et la belle fille luy oste l'esperon et puis luy tire l'un de ses houseaulx, qui bien estroiz estoient. Et quand il fut environ à moitié, à quoy faire elle eut moult de peine, pour ce que tout au propos le tira de mauvais bihès, elle part et s'en va tant que piez la peuvent porter, aider et soustenir de bon vouloir, et là laissa le gentil conte, et ne fina[2] de courre tant qu'elle fut à l'ostel de son père. Le bon seigneur, qui se trouva ainsi deceu, s'il enragoit, plus n'en pouvoit ; et qui à ceste heure l'eust veu rire, jamais n'eust eu les fièvres. A quelque meschef que ce fut, se mist sur piez, cuidant parmarcher sur son houseau et par ce l'oster de sa jambe ; mais c'est pour neant : il estoit

[1] Que d'accomplir malgré moi. — [2] Ne finit, ne cessa.

trop estroict; si n'y trouva aultre remède que de retourner vers ses gens. De sa bonne adventure, il n'eut pas loing allé quand il trouva ses bons disciples sur le bord d'un fossé qui l'attendoient, qui ne seurent que penser quand ilz le voyent ainsi atourné. Il leur compta tout son cas et se fist rehouser [1]. Et qui l'oyoit, celle qui l'a trompé ne seroit pas seurement en ce monde, tant luy cuide et bien luy veult faire desplaisir. Quelque vouloir qu'il eust pour lors, quelque mal content qu'il fust pour ung temps, tant qu'il fut ung peu refroidi, tout son courroux fut converty en cordiale amour. Et qu'il soit vray depuis à son pourchaz et à ses chers coustz et despens il la fist marier trèsrichement et bien, à la contemplacion seullement de la franchise et loyaulté qu'en elle avoit trouvé, dont il eut la vraye congnoissance par le refus icy dessus compté.

LA XXV° NOUVELLE

PAR PHILIPE DE SAINT YON.

La chose est si fresche et si nouvellement advenue dont je veil fournir ma nouvelle, que je n'y puis ne tallier, ne roigner, ne mettre, ne oster. Il est vrai que au Quesnoy vint une belle fille naguères au prevost se complaindre de force et violance en elle perpetrée et commise par le vouloir desordonné d'un jeune compaignon. Ceste complaincte au prevost faicte, le compaignon encusé de ce crime fut en l'heure prins et saisi; et, au dict du commun peuple, ne valoit guères mieulx que pendu au gibet, ou sans sa teste au vent sur une roe enmy les champs faire les monstres. La fille, voyant et sentant celuy dont elle se doutoit emprisonné,

[1] Rebotter.

poursuyvoit roiddement le prevost qu'il luy en feist justice, et de ce que, oultre son gré et vouloir, violantement et par force on l'a deshonorée. Et le prevost, homme discret et sage et en justice trèsexpert, fist assembler les hommes et puis manda le prisonnier. Et ainçois qu'il le feist venir devant les hommes desjà tout prest pour le juger, s'il confessoit pa, geheyne ou aultrement l'orrible cas dont il estoit chargéz parla à luy à part, et si le conjura de dire la vérité. « Vée. cy telle femme, dist-il, qui de vous se complaint de force. Est-il ainsi? L'avez vous efforcée? Gardez que vous diez verité, car, si vous faillez, vous estes mort; mais si vous dictes vray, on vous fera grace. — Par ma foy, monseigneur le prevost, dist le prisonnier, je ne veil pas nyer ne celer que je ne l'aye pieça requise de son amour. Et de fait, avant hier, après plusieurs parolles, je la ruay sur ung lict pour faire ce que vous savez, et luy levay robe et chemise, et mon furon [1], qui jamais n'avoit hanté larrier [2], ne savoit trouver la douyère [3] de son conin, si ne faisoit qu'aller çà et là; mais elle, par sa courtoisie, luy dressa le chemin, et à ses propres mains le bouta tout dedans. Je croy trop bien qu'il ne partit pas sans proye, mais qu'il y eust entré à force, par mon serement, non eust. — Est-il ainsi? dit le prevost. — Oy, par mon serement, dit le bon compaignon. — Or bien, dist-il, nous en ferons très-bien. » Après ces parolles, le prevost se vient mettre en siége pontifical a dextre et environné de ses hommes, et le bon compaignon fut mis et assis sur le petit banc ou parquet, ce voyant tout le peuple et celle qui l'accusoit. « Or ça, m'amye, dit le prevost, que demandez vous à ce prisonnier? — Monseigneur le prevost, dit-elle, je me plains à vous de la force que il m'a violée oultre mon gré et ma volunté, et malgré moy, dont je vous demande justice. — Que respondez vous mon amy?

[1] Furet. — [2] Mot tiré sans doute de *larris*, lande, terre en friche. — [3] Porte, entrée.

dit le prevost au prisonnier. — Monseigneur, dist-il, je vous ay jà dit comment il en va, et je ne pense pas qu'elle dye au contraire. — M'amie, dit le prevost, regardez bien que vous dictes et que vous faictes de vous plaindre de force. C'est grant chose. Véez cy qu'il dit qu'il ne vous fist oncques force, mesmes avez esté consentant et pou près requerant de ce qu'il a fait; et qu'il soit vray, vous mesmes adressastes et mistes son furon, qui s'esbatoit à l'entour de vostre duyere, à vos deux mains ou à tout l'une, tout dedens la duyere de vostre connin, laquelle chose il n'eust peu faire sans ceste vostre ayde; et si vous y eussez tant pou soit resisté, jamais n'en fut venu à bout. Si son furon a fourragé l'ostel, il n'en peust mais, car, dès adonc qu'il est terrier ou douyère, il est hors de son chastoy[1]. — Ha! monseigneur le prevost, dist la fille plainctive, comment l'entendez vous? Il est vray, je ne le veille pas nyer, que voirement je prins son furon et le boutay en ma duyère, mais pour quoy fut ce? Par mon serement, monseigneur, il avoit la teste tant roidde et le museau tant dur, que je sçay tout de vray qu'il m'eust fait ung grant pertus, ou deux ou trois, ou ventre, si je ne l'eusse bien à haste bouté en celuy qui y estoit davantage[2]; et véez là pourquoy je le feiz.» Pensez qu'il y eust grand risée, après la conclusion de ce procès, de ceulx de la justice et de tous les assistens. Et fut le compaignon delivré, promettant de retourner à ses journées quand sommé on seroit. Et la fille s'en alla bien courroussée qu'on ne pendoit bien en haste et bien hault celuy qui avoit pendu à ses basses fourches[3]. Mais ce courroux, ne sa roidde poursuite, ne dura guère, car, à ce qu'on me dist, tantost après par bons moyens la paix entre eulx si fut trouvée; et fut abandonnée au bon compaignon garenne, connin et duyere, toutesfoiz et quantes que chasser y vouldroit.

[1] Châtiment, punition. — [2] Heureusement, à propos. — [3] Pendre aux *basses fourches* d'une femme, la connaître, avoir affaire à elle.

LA XXVIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE FOQUESSOLLES, DE LA CHAMBRE DE MONSEIGNEUR.

En la duché de Brabant, n'a pas long temps que la memoire n'en soit fresche et presente à ceste heure, advint ung cas digne de reciter; et pour fournir une nouvelle ne doit pas estre rebouté. Et, affin qu'il soit enregistré et en apert congneu et declaré, il fut tel : A l'ostel d'un grant baron du païs demouroit et residoit ung jeune, gent et gracieux gentilhomme, nommé Gerard, qui s'enamoura trèsfort d'une damoiselle de leans nommée Katherine. Et, quand il vit son cop, il luy osa bien dire son gracieux et piteux cas. La response qu'il eut de prinsault, chacun la peut penser et savoir, que pour abreger je trespasse, et vien ad ce que Gerard et Katherine par succession de temps s'entramèrent tant fort et si loyalement qu'ilz n'avoient qu'un seul cueur et ung mesme vouloir. Ceste entière, leale et parfaicte amour ne dura pas si peu que les deux ans ne furent accompliz et passez; à chef de ceste pièce de temps, amour, qui bande les yeulx de ses serviteurs, les bouscha si trèsbien que là où ilz cuidoient le plus secretement de leurs amoureux affaires conclure et deviser, chacun s'en parcevoit; et n'y avoit homme ne femme à l'ostel qui trèsbien ne s'en donnast garde; mesmement fut tant la chose escriée[1] qu'on ne parloit par leans que des amours Gerard et Katherine. Mais! helas! les pouvres aveugles cuidoient bien seulz estre empeschez de leur besoigne, et ne se doubtoient guères qu'on en tenist conseil ailleurs qu'en leur presence, où le troiziesme de leur gré n'eust pas esté receu sans leur propos changer et transmuer.

1 Publiée, ébruitée.

Tant au pourchaz d'aucuns maudictz et detestables envieux que pour la continuelle noise de pluseurs qui ne scevent taire ce que rien ou pou ne leur touche, vint ceste matière à la congnoissance du maistre et de la maistresse des deux amans, et d'iceulx s'espandit et saillit en audience[1] du père et de la mère de Katherine. Si luy escheut si trèsbien que par une damoiselle de leans, sa trèsbonne compaigne et amye, elle fut advertie et informée du long et du large de la descouverture[2] des amours de Gerard et d'elle, tant à monseigneur son père et à madame sa mère comme à monseigneur et à madame de leans. « Helas ! qu'est-il de faire, ma bonne seur et m'amye ? dit Katherine. Je suis femme deffaicte, puis que mon cas est si manifeste que tant de gens le scevent et en devisent. Conseillez moy, pour Dieu, ou je suis femme perdue et plus que aultre desolée et mal fortunée. » Et, à ces motz, larmes à tant saillirent de ses yeulx et descendirent au long de sa belle et clère face jusques bien bas sur sa robe. Sa bonne compaigne, ce voyant, fut trèsmarrie et desplaisante de son ennuy, et pour la conforter lui dist : « Ma seur, c'est folie de mener tel dueil et si grand ; car on ne vous peut, la Dieu mercy, reproucher de chose qui touche vostre honneur, ne celuy de voz amys. Si vous avez entretenu ung gentil homme en cas d'amours, ce n'est pas chose defendue en la court d'honneur, mesme est la sente[3] et la vraye adresse[4] de y parvenir ; et pour ce que vous n'avez cause de douloir, et n'est ame vivant qui à la verité vous en puisse ou doyve charger. Mais toutesfoiz il me sembleroit bon pour estaindre la noise[5] de pluseurs parolles qui courent aujourduy à l'occasion de vos dictes amours, que Gerard, vostre serviteur, sans faire semblant de rien, prensist ung gracieux congié de monseigneur et de madame, colorant son cas ou d'aller en ung loingtain voyage ou en quelque guerre apparente ; et

[1] Vint aux oreilles. — [2] Révélation. — [3] Chemin, sentier. — [4] Moyen.
Bruit fâcheux.

soubz cest umbre s'en allast quelque part soy rendre en ung bon hostel, attendant que Dieu et amours aront disposé sur vos besoignes; et luy arresté, vous face savoir de son estat, et par son mesme message lui ferez savoir de voz nouvelles. Et par ce point s'appaisera le bruit qui court à present, et vous entreamerez et entretiendrez l'un l'aultre par lettres, attendans que mieulx vous vienne. Et ne pense point pourtant que vostre amour doive cesser, ançois de bien en mieulx se maintiendra, car par longue espace vous n'avez eu rapport ne nouvelle, chacun de sa partie, que par la relacion de vos yeulx, qui ne sont pas les plus eureux de faire les plus seurs jugemens, mesmes à ceulx qui sont tenuz en l'amoureux servage. » Le gracieux et bon conseil de ceste gentilfemme fut mis en œuvre et à effect, car au plus tost que Katherine sceut trouver la fasson de parler à Gerard son serviteur, elle en bref luy compta comment l'embusche de leurs amours estoit descouverte et venue desjà à la cognoissance de monseigneur son père et de madame sa mère, et de monseigneur et de madame de leans. « Et créez, dit-elle, avant qu'il soit venu si avant, ce n'a pas esté sans passer l'abbayt au pourchaz des rapporteurs devant tous ceux de ceans et de pluseurs voisins. Et pour ce que fortune ne nous est pas si amye de nous avoir permis longuement vivre si glorieusement que en nostre estat encommancé, et si nous menace, advise, et forge et prepare encores plus grans destourbiers[1], si ne pourveons à l'encontre, il nous est mestier, et utile et necessité d'avoir advis bon et hastif. Et car le cas beaucop me touche et plus que à vous, quant au dangier qui sourdre s'en pourroit, sans vous desdire je vous diray mon opinion. » Lors luy va compter de chef en bout le conseil et advertissement de sa bonne compaigne. Gerard, desjà ung peu adverty de ceste maudicte adventure, plus desplaisant que si tout le

[1] Troubles, embarras.

monde fust mort, mis hors de sa dame, respondit en telle manière : « Ma leale et bonne maistresse, véez cy vostre humble et obeissant serviteur, qui après Dieu n'ayme rien en ce monde si lealement[1] que vous; et suis celuy à qui vous povez ordonner et commender tout ce que bon vous semble, et qui vous vient à plaisir, pour estre lyement[2] et de bon cueur sans contredit obéye. Mais pensez qu'en ce monde ne me pourra pis advenir quant il fauldra que j'esloigne vostre trèsdesirée presence. Helas ! s'il fault que je vous laisse, il ne m'est pas advis que les premières nouvelles que vous arez de moy, ce sera ma doulente et piteuse mort adjugée et executée à cause de vostre esloignier[3]; mais, quoy que soit, vous estes celle et la seulle vivante que je veil obéyr, et ayme trop plus cher la mort en vous obéissant qu'en ce monde vivre, voire estre perpetuel, non accomplissant vostre noble commendement. Véez cy le corps de celuy qui est tout vostre; taillez, roignez, prenez, ostez, faictes tout ce qu'il vous plaist. » Si Katherine estoit marrye et desplaisante d'oyr son serviteur qu'elle amoit plus que aultre loyalement, le voiant aussi plus troublé que dire on ne vous pourroit, il ne le fault que penser et non enquerre; et, si ne fust pour la grant vertu que Dieu en elle n'avoit pas oblyé de mettre largement et à comble, elle se fust offerte de luy faire compaignie en son voyage; mais, esperant de quelque jour recouvrer à ce que trèseureusement faillit[4], le retira de ce propos, et à chef de pièce si dist : « Mon amy, c'est force que vous eloignez; si vous prie que vous n'obliez pas celle qui vous a fait le don de son cueur, et affin que vous aiez courage de mieulx soustenir la trèscrueuse et horrible bataille que raison vous livre et amaine à vostre doloreux departement, encontre vostre vouloir et desir, je vous promeçtz et assure, sur ma foy, que tant que je vive aultre homme n'a-

1 Loyalement. — 2 Avec joie. — 3 Éloignement. — 4 Finit. Espérant que les choses finiraient bien, auraient une issue heureuse.

ray espousé de ma volunté et bon gré que vous, voire tant que me serez loyal et entier, que j'espere que vous serez. Et en approbacion de ce, je vous donne ceste verge [1], qui est d'or esmaillée de larmes noires. Et, si d'adventure on me vouloit ailleurs marier, je me defendray tellement et tiendray telz termes que vous devrez de moy estre content, et vous monstreray que je vous veil tenir sans faulser ma promesse. Or je vous prie que tantost que vous serez arresté, où que ce soit, que m'escrivez de voz nouvelles, et je vous rescriray des miennes. — Ha! ma bonne maistresse, ce dit Gerard, or voy-je bien qu'il fault que je vous abandonne pour ung espace. Je prie à Dieu qu'il vous doint [2] plus de bien et plus de joye qu'il ne m'appartient d'en avoir. Vous m'avez fait de vostre grace, non pas que j'en soye digne, une si haulte et honorable promesse, qu'il n'est pas en moy de vous en savoir seullement et suffisamment mercier. Et encores ay-je mains le povoir de le deservir [3]; mais pourtant ne demeure pas que je n'en aye bien la parfecte cognoissance, et si vous ose bien faire la pareille promesse, vous suppliant trèshumblement et de tout mon cueur que mon bon et loyal vouloir me soit reputé de tel et aussi grand merite que s'il partist de plus homme de bien que moy. Et adieu, ma dame; mes yeulx demandent leur tour d'audience, qui couppent à ma langue son parler.» Et à ces motz la baisa, et elle luy trèsserrément [4], et puis en allèrent chacun en leur chambre plaindre ses douleurs, Dieu scet! plorant des yeux, du cueur et de la teste. Au fort, à l'heure qu'il se faillit monstrer, chacun s'efforça de faire aultre chère de semblant et de bouche que le desolé cueur ne faisoit. Et pour abreger, Gerard fist tant en peu de jours qu'il obtint congé de son maistre, qui ne fut pas trop difficile à impetrer [5], non pas pour pour faulte qu'il eust faicte, mais à l'occasion des amours de luy et de Kathe-

[1] Anneau. — [2] Donne. — [3] Mériter. — [4] D'une manière serrée, étroite. — [5] Du latin *impetrare*, obtenir.

rine, dont les amys d'elle estoient mal contens, pour tant que Gerard n'estoit pas de si grand lieu ne de si grande richesse comme elle estoit ; et pour ce doubtoient qu'il ne la fiançast. Ainsi n'en advint pas, et si se partit Gerard, et fist tant par ses journées qu'il vint ou pays de Barrois, et trouva retenance [1] en l'ostel d'un grand baron du païs. Et luy arresté, tantost manda et fist savoir à sa dame de ses nouvelles, qui en fut très joyeuse, et par son message mesme luy rescripsit de son estat et du bon vouloir qu'elle avoit et aroit vers luy tant qu'il veille estre loyal. Or vous fault-il savoir que, tantost que Gerard fut parti de Brabant, pluseurs gentilzhommes, escuyers et chevaliers, se vindrent accointer de Katherine, desirans sur toutes aultres sa bienveillance et sa grace, qui, durant le temps que Gerard servoit et estoit present, ne se monstroient n'apparoient [2], sachant de vray qu'il alloit devant eulx à l'offerende. [3] Et de fait pluseurs la requisrent à monseigneur son père de l'avoir en mariage; et entre aultres y en vint ung qui luy fut agréable. Si manda pluseurs ses amis et sa fille aussi, et leur remonstra comment il estoit desja ancien, et que ung des grans plaisirs qu'il pourroit en ce monde avoir, ce seroit de veoir sa fille en son vivant bien allyée. Leur dist au surplus : « Ung tel gentilhomme m'a fait demander ma fille. Ce me semble trèsbien son fait, et si vous le me conseillez et ma fille me veille obéir, il ne sera pas escondit en sa trèshonorable et raisonable requeste. » Tous ses amis et parens loèrent et accordèrent beaucop ceste aliance, tant pour les vertuz, richesses et aultres biens du dit gentilhomme. Et, quant vint à savoir la volunté de la bonne Katherine, elle se cuidoit excuser de non soy vouloir marier, remonstrant et allégant pluseurs choses dont elle se cuidoit desarmer et eslonger ce mariage ; mais en la parfin elle fut ad ce menée que s'elle

[1] Asile, hospitalité. — [2] Ni apparaissaient. — [3] Qu'il etait le préféré.

ne vouloit estre en la male grace de père, de mère, de parens, de amis, de maistre et de maistresse, qu'elle ne tiendroit point la promesse qu'elle avoit faite à Gerard son serviteur. Si s'advisa d'un trèsbon tour pour contenter tous ses parents, sans enfraindre la loyauté qu'elle veult tenir à son serviteur, et dit : « Mon trèsredoubté seigneur et père, je ne suis pas celle qui vous vouldroye en manière du monde desobéir, voire sans la promesse que j'aroie faicte à Dieu mon createur, de qui je tiens plus que de vous. Or est-il ainsi que je m'estoye en luy resolue, et proposé et promis luy avoie en mon cueur, non pas de jamais moy marier, mais de le non faire encore, ne encore, attendant que par sa grace enseigner me voulsist cest estat, ou aultre plus seur, pour saulver ma pouvre ame. Néantmoïns, pource que je suis celle qui pas ne veil troubler, où je puisse bonnement à l'encontre, je suis contente d'emprandre l'estat de mariage, ou aultre tel qu'il vous plaira, moyennant qu'il vous plaise me donner congié ainçois faire ung pelerinage à saint Nicolas de Warengeville, lequel j'ay voué et promis avant que jamais je change l'estat où je suis. » Et ce dit-elle affin qu'elle puisse veoir son serviteur en chemin et luy dire comment elle estoit forcée et menée contre son veil. Le père ne fut pas moyennement joyeux d'oyr le bon vouloir et la sage response de sa fille, et luy accorda sa requeste, et prestement voult disposer de son partement, et desjà disoit à madame sa femme, sa fille présente : « Nous luy baillerons ung tel gentilhomme, ung tel et ung tel; Ysabeau, et Margarite, et Jehanneton; c'est assez pour son estat [1]. — Ha! Monseigneur, dit Katherine, nous ferons aultrement, s'il vous plaist. Vous savez que le chemin de cy à saint Nicolas n'est pas bien seur, mesmement pour gens qui mainent estat et conduisent femmes; et à quoy on doit bien prendre

1 Avec une suite nombreuse.

garde, je n'y saroie ainsi aller sans grosse despence ; et aussi c'est une grande bée, et s'il nous advenait meschef ou d'estre prins ou destroussez de biens ou de nostre honneur, que jà Dieu ne veille ! ce seroit un merveilleux desplaisir. Si me semble bon, sauve toutesfoiz vostre bon plaisir, que me feissez faire un habillement d'homme et me baillassez en la conduicte de mon oncle le bastard, chacun monté sur un petit cheval. Nous irons plus tost, plus seurement et à mains de despense ; et, si ainsi le vous plaist faire, je l'entreprendray plus hardiement que d'y aller en estat. » Ce bon seigneur pensa ung peu sur l'advis de sa fille et en parla à madame sa femme ; si leur sembla que l'ouverture qu'elle faisoit luy partoit d'un grand sens et de bon vouloir. Si furent ses choses prestes tantost pour partir, et ainsi se misrent au chemin, la belle Katherine et son oncle le bastard, sans aultre compaignie, habillez à la fasson d'Allemagne, bien et gentement, et estoit Katherine le maistre, et l'oncle le varlet. Ils firent tant par leurs journées que leur pelerinage, voire de saint Nicolas, fut accomply. Et comme ilz se mettoient au chemin de retour, loans Dieu qu'ils n'avoient encores eu que tout bien, et devisans de pluseurs aultres choses, Katherine va dire à son oncle : « Mon oncle, mon amy, vous savez qu'il est à moy, la mercy Dieu, qui suys seulle héritière de monseigneur mon père, de vous faire beaucop de biens, laquelle chose je feray voluntiers, quand en moy sera, si vous me voulez servir en une menue queste que j'ay entreprinse : c'est d'aller en l'ostel d'ung seigneur de Barrois, qu'elle luy nomma, veoir Gerard, que vous savez. Et affin que, quant nous reviendrons, puisse compter quelque chose de nouveau, nous demanderons leans retenance ; et, si nous la povons obtenir, nous y serons par aucuns jours et verrons le pays ; et ne doubtez que je n'y garde mon honneur, comme une bonne fille doit faire. » L'oncle, espérant que mieulx luy en seroit cy après, et qu'el est si

bonne qu'il n'y fault jà guet sur elle, fut content de la servir et de l'accompagner en tout ce qu'elle vouldra. Il fut beaucop mercyé, ne doubtez; et dès lors conclurent qu'il appellera sa niepce Conrard. Ilz vindrent assez tost, comme on leur enseigna, ou lieu desiré, et s'adrecèrent au maistre d'ostel du seigneur, qui estoit ung ancien escuyer, qui les receut, comme estrangiers, trèslyement et honorablement. Conrard luy demanda si monseigneur son maistre ne vouldroit pas le service d'un jeune gentilhomme qui queroit adventure et demandoit à veoir païs. Le maistre d'ostel demanda dont il estoit, et luy dist qu'il estoit de Brabant. « Or bien, dist-il, vous viendrez disner ceans, et après disner j'en parleray à monseigneur. » Il les fist tantost conduire en une trèsbelle chambre, et envoya couvrir la table et faire beau feu et apporter la souppe, et la pièce de mouton, et le vin blanc, attendant le disner. Et s'en ala devers son maistre, et luy compta la venue d'un jeune gentilhomme de Brabant, qui le vouldroit bien servir. Le seigneur estoit content, si luy semble bien son fait. Pour abreger, quand il eut servy son maistre, il s'en vint devers Conrard pour luy tenir compaignie au disner, et avecques lui amena, pour ce qu'il estoit de Brabant, le bon Gerard dessus nommé, et dist à Conrard : « Véez cy ung gentilhomme de vostre pays. — Il soit le trèsbien trouvé, dist Conrard. — Et vous le trèsbien venu, » ce dit Gerard. Mais créez qu'il ne recognut pas sa dame, mais elle luy trèsbien. Durant que ces accointances se faisoient, la viande fut apportée, et s'assiet après le maistre d'ostel chacun en sa place. Ce disner dura beaucop à Conrard, esperant après d'avoir de bonnes devises avec son serviteur, mais pensant aussi qu'il la recognoistra tantost, tant à la parolle comme aux responses qu'elle luy fera de son pais de Brabant; mais il ala tout aultrement, car oncques durant le disner le bon Gerard ne demanda après homme ne femme de Brabant, dont Con-

rard ne savoit que penser. Ce disner fut passé, et après disner monseigneur retint Conrard en son service. Et le maistre d'ostel, trèssachant [1] homme, ordonna que Gerard et Conrard, pour ce qu'ilz sont d'un pays, auroient chambre ensemble. Après ceste retenue, Gerard et Conrard se prennent à braz et s'en vont veoir leurs chevaulx; mais à deable Gerard s'il parla oncques ne demanda rien de Brabant. Si se print à doubter le pouvre Conrard, c'est assavoir la belle Katherine, qu'elle estoit mise avec les pechez obliez, et que, s'il en estoit rien à Gerard, il ne se pourroit tenir qu'il n'en demandast, ou au mains du seigneur et de la dame où elle demouroit. La pouvrette estoit, sans guères le monstrer, en grand destresse de cueur, et ne savoit lequel faire, ou de soy encores celer et l'esprouver par subtilles paroles, ou de soy prestement faire cognoistre. Au fort, elle s'arresta que encores demourra Conrard et ne deviendra pas Katherine, si Gerard ne tient aultre manière. Ce soir se passa comme le disner, et vindrent en leur chambre Gerard et Conrard, parlans de beaucop de choses, mais il n'y venoit nulz propos en termes que pleussent à Conrard. Quand elle vit qu'il ne dira rien si on ne lui mect en bouche, elle luy demanda de quelz gens il estoit de Brabant, et il en respondit ce que bon luy sembla. « Et congnoissez-vous pas, dit-elle, ung tel seigneur, et une telle dame, et ung tel? — Saint Jehan! oy, dit-il. » Et au derrenier elle luy nomma le seigneur où ils demouroient. Et il dist qu'il le cognoissoit bien, sans dire qu'il y eust demouré. « On dit, ce dit-elle, qu'il y a de belles filles leans ; en cognoissez-vous nulles ? — Bien peu, dit-il, et aussi il ne m'en chault; laissez-moy dormir, je meurs de somme. — Comment, dit-elle, povez-vous dormir quand on parle de belles filles ? Ce n'est pas signe que vous soiez amoureux. » Il ne respondit mot, mais

[1] Très-bien appris.

s'endormit comme ung pourceau; et la pouvre Katherine se doubta tantost de ce qui estoit, mais elle conclud qu'elle l'esprouvera plus avant. Quand vint à l'endemain, chascun s'abilla, parlant et devisant de ce que plus luy estoit, Gerard de chiens et d'oiseaulx, Conrard des belles filles de leans et de Brabant. Quand vint après disner, Conrard fist tant qu'il destourna Gerard des aultres, et luy va dire que le païs de Barrois desjà lui desplaisoit, et que vraiement Brabant est toute aultre marche, et en son langage luy donna assez à cognoistre que le cueur luy tiroit fort devers Brabant. « A quel propos ? ce dit Gerard ; que voiez-vous en Brabant qui n'est ici? et n'avez-vous pas icy les belles forestz pour la chasse, les belles rivières, les belles plaines tant plaisantes que à souhaiter, pour le deduyt des oiseaulx [1] en temps de gibier et aultre? — Encore n'est ce rien, ce dit Conrard : les femmes de Brabant sont bien aultres, qui me plaisent bien autant et plus que vos chasses et voleries. — Saint Jehan! c'est aultre chose, ce dit Gerard ; vous y seriez hardyement amoureux en vostre Brabant, je l'oz bien. — Par ma foy, ce dit Conrard, il n'est jà mestier qui vous soit celé, je y suis amoureux voirement. Et à ceste cause m'y tire le cueur tant roiddement et si fort que je faiz doubte que force me sera d'abandonner vostre Barrois, car il ne me sera pas possible à la longue de longuement vivre sans veoir ma dame. — C'est folie donc, ce dit Gerard, de l'avoir laissé, si vous vous sentez si inconstant. — Inconstant! mon amy; et où est celuy qui puist mestrier [2] loyaux amoureux? Il n'est si advisé ne si sage qui s'i sache souvent conduire. Amours bannist souvent de ses servans et sens et raison. » Ce propos sans plus avant le deduire se passa, et fut heure de souper; et ne se reatelèrent à deviser tant qu'ilz furent au lict couchez. Et créez que de par Gerard jamais

[1] L'amusement de la chasse au vol. — [2] Maitriser, gouverner.

n'estoit nouvelle que de dormir, se Conrard ne l'eust assailly de procès, qui commença une piteuse, longue et doloreuse plaincte après sa dame, que je passe, pour abreger. Et si dit en la fin : « Helas! Gerard, et comment povez-vous avoir envye de dormir emprès de moy qui suis tant eveillé, qui n'ay esperit qui ne soit plain de regretz, d'ennuy et de soucis? C'est merveille que vous n'en estes ung peu touché; et creez, si c'estoit maladie contagieuse, vous ne seriez pas seurement si près sans avoir des esclabotures. Helas! je vous prie, si vous n'en sentez nulles, aiez au mains compassion de moy qui meurs sur bout si je ne voy bien bref ma dame. — Je ne vy jamais si fol amoureux, ce dit Gerard; et pensez vous que je n'aye point esté amoureux? Certes je sçay bien que c'est, car j'ay passé par là comme vous, certes si ay; mais je ne fuz oncques si enragé que d'en perdre le dormir ne la contenance, comme vous faictes à present : vous estes beste, et ne prise point votre amour ung blanc [1]. Et pensez-vous qu'il en soit autant à vostre dame? Nenny, nenny. — Je suis tout seur, ce dit Conrard, que si; elle est trop loyalle pour m'oblier. — A dya, vous direz ce que vous vouldrez, ce dit Gerard, mais je ne croiray jà que femmes soient si loyalles que pour tenir telz termes; et ceulx qui le cuident sont parfaiz coquars [2]. J'ay amé comme ung aultre, et encores en ayme je bien une. Et pour vous dire mon fait, je party de Brabant à l'occasion d'amours, et à l'heure de mon partement j'estoie bien avant en la grace d'une trèsbelle, bonne et noble fille, que je laissay à trèsgrant regret; et me despleut beaucop par aucuns pou de jours d'avoir perdu sa presence, non pas que j'en laissasse le dormir, ne boire, ne menger, comme vous. Quand je me vy ainsi d'elle eloigné, je vouluz user pour remède du conseil d'Ovide, car je n'eu pas si tost accointance

[1] Monnaie de billon. — [2] Sots, imbéciles.

ne entrée ceans que je ne priasse une des belles filles qui y soit; et ay tant fait, la Dieu mercy! qu'elle me veult beaucop de bien, et je l'ayme beaucop aussi. Et par ce point me suys-je deschargé de celle que par avant amoye, et ne m'en est à present non plus que celle qu'oncques ne viz, tant m'en a rebouté [1] ma dame de present. — Et comment, ce dit Conrard, est-il possible, si vous amiez bien l'aultre, que vous la puissez si tost oublier et abandonner? Je ne le sçay entendre, moy, ne concepvoir comment il se peut faire. — Il s'est fait toutefoiz, ce dit Gerard; entendez le si vous voulez. — Ce n'est pas bien gardé loyauté, ce dit Conrard; quant à moy, j'aymeroie plus cher morir mille foiz, si possible m'estoit, que d'avoir fait à ma dame si grande faulseté. Et jà Dieu ne me laisse tant vivre que j'aye non pas tant seulement le vouloir ne une seule pensée de jamais amer ne prier aultre qu'elle. — Tant estes vous plus beste, ce dit Gerard, et si vous maintenez ceste folie, jamais vous n'arez bien et ne ferez que songer et muser, et secherez sur terre comme la belle herbe dedans le four chault, et serez homicide de vous mesmes; et si n'en arés jà gré; mesme, que plus est, vostre dame n'en fera que rire, si vous estes si eureux qu'il vienne à sa cognoissance. — Comment! ce dit Conrard, vous savez d'amours bien avant; je vous requier docques que veillez estre mon moien ceans ou aultre part que je face dame par amours, asavoir mon si je pourroie garir comme vous. — Je vous diray, ce dit Gerard, je vous feray demain deviser à ma dame, et aussi je lui diray que nous sommes compaignons et qu'elle face vostre besoigne à sa compaigne; et je ne doubte point que, si vous voulez, qu'encores n'ayons du bon temps, et que bien bref se passera la resverie qui vous affole, voire si à vous ne tient. — Si ce n'estoit faulser mon serment à ma dame, je le desireroye

[1] Détourné, éloigné.

beaucop, ce dit Conrard; mais au fort j'essaieraycomment il m'en prendra. » Et à ces motz se retourna Gerard et tantost s'endormit. Et la trèsbelle Katherine estoit de mal tant oppressée, voyant et oyant la desloyauté de celuy qu'elle aymoit plus que tout le monde, qu'elle se souhaitoit morte. Non pourtant elle adossa[1] la tendreur feminine, et s'adouba[2] de virile vertu. Car elle eut bien la constance de longuement et largement lendemain deviser avecques celle qui luy faisoit tort de la rien au monde que plus cher tenoit; mesmes forsa son cueur, et ses yeulx fist estre notaires de pluseurs entretenances à son trèsgrand et mortel prejudice. Comme elle estoit en parolles avecques sa compaigne, elle apperceut la verge que au partir donna à son desloyal serviteur, qui luy parcreut ses doleurs; mais elle ne fut pas si fole, non pas par convoitise de la verge, qu'elle ne trouva bonne gracieuse fasson de la regarder et bouter en son doy. Et sur ce point, comme non y pensant, se part et s'en va. Et tantost que le souper fut passé, elle vint à son oncle et lui dit: « Nous avons assez esté Barroisiens, il est temps de partir; soiez demain prest au point du jour, et aussi seray-je. Et regardez que tout nostre bagage soit bien attinté. Venez si matin qu'il vous plaist. — Il ne vous fauldra que monter », repondit l'oncle. Or devez-vous savoir que tantdis, puis souper, que Gerard devisoit avec sa dame, celle qui fut s'en vint en sa chambre et se mect à escripre unes lettres qui narroient tout du long et du lé les amours d'elle et Gerard, comme les promesses qu'ilz s'entrefirent au departir, comment on l'avoit voulue marier, le refus qu'elle en fist, et le pelerinage qu'elle emprinst pour sauver son serment et se rendre à luy; la desloyaulté dont elle l'a trouvé saisy, tant de bouche comme d'œuvre et de fait. Et pour les causes dessus dictes, elle se tient pour acquittée et désobligée de

1 Chassa. — 2 S'arma.

son serment et promesse qu'elle jadiz luy fist. Et s'en va vers son pais, et ne le quiert jamais ne veoir, ne rencontrer, comme le plus desloyal qu'il est qui jamais priast femme. Et si emporte la verge qu'elle luy donna, qu'il avoit desjà mise en main sequestre. Et si se peut bien vanter qu'il a couché par trois nuiz au plus près d'elle; s'il y a que bien, si le dye, car elle ne le craint. Escript de la main de celle dont il peut bien cognoistre la lettre, et au dessoubz : « Katherine, etc., surnommée Conrard » ; et sur le dos : « Au desloyal Gerard, etc. » Elle ne dormit pas guères la nuyt, et aussitost qu'on vit du jour, elle se leva tout doulcement, et s'abilla sans ce qu'oncques Gerard s'en eveillast, et prend sa lettre qu'elle avoit bien close et fermée, et la bouta en la manche du pourpoint de Gerard; et à Dieu le commenda tout en basset, en plorant tendrement, pour le grand deuil qu'elle avoit du trèsfaulx tour qu'il luy avoit joué. Gerard, qui dormoit, mot ne luy respondit. Elle s'en vint devers son oncle, qui luy bailla son cheval, et elle monte et puis tire païs tant qu'ilz vindrent en Brabant, où ilz furent receuz joyeusement, Dieu le scet. Et fut bien qui leur demanda des adventures de leur voyage; mais quoy qu'ilz respondissent, ilz ne se vantèrent pas de la principale. Pour parler comment il advint à Gerard, quant vint le jour du partement de la bonne Katherine, environ dix heures, il s'esveilla, et regarde que son compaignon estoit levé; si pensa qu'il estoit tard, si sault sus tout en haste et saisit son pourpoint; et comme il boutoit son bras dedans l'une des manches, il en saillit une lettre, dont il fut assez esbahy, car il ne luy souvenoit pas que nulles y en eust bouté. Il les releva toutesfoiz, et voit qu'elles sont fermées; et avoit au dos escript : « Au desloyal Gerard, etc. » Si par avant fut esbahy, encores le fut-il beaucop plus. A chef de pièce, il les ouvrit et voit la soubscription qui disoit Katherine surnommée Conrard. Si ne scet que penser; il

les leut neantmains; en lysant, le sang luy monte et le cueur lui fremist, et devint tout alteré de manière et de coleur. A quelque meschef que ce fut, il escheva de lyre sa lettre, par laquelle il cogneut que sa desloyauté estoit venue à la cognoissance de celle qui luy vouloit tant de bien : non qu'elle sceust estre tel au rapport d'aultry, mais elles mesmes en personne en a la vraye informacion; et, qui plus près du cueur luy touche, il a couché trois nuiz avec elle sans l'avoir guerdonnée [1] de la peine qu'elle avoit prinse que de si loing le venir esprouver. Il ronge son frain aux dens et tout vif enrage quand il se voit en celle peleterie. Et après beaucop d'advis, il ne scet aultre remède que de la suyvir; et bien lui semble qu'il la rataindra. Si prent congié de son maistre, et se met à la voie, suyvant le froissie des chevaulx de ceulx qu'oncques ne rataindit jusques ad ce qu'ilz fussent en Brabant, où il vint si à point que c'estoit le jour des nopces de celle qui l'a esprouvé. Laquelle il cuida bien aller baiser et saluer, et faire une orde [2] excusance de ses faultes; mais il ne luy fut pas souffert, car elle luy tourna l'espaule, et ne sceut tout ce jour ne oncques puis trouver manière ne fasson d'avoir devises avec elle. Mesmes il s'avança une foiz pour la mener dancer, mais elle le refusa plainement devant tout le monde, dont pluseurs se prindrent garde. Ne demoura guères après que ung aultre gentilhomme entra dedans, qui fist corner les menestrielz, et s'avança par devant elle et elle descendit, voyant Gerard, et s'en ala dancer. Ainsi qu'avez oy perdit le desloyal sa femme. S'il en est encores de telz, ils se doivent mirer à cest exemple, qui est notoire et advenu depuis naguères.

[1] Récompensée. — [2] Sale, vile.

LA XXVIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE BEAUVOIR.

Ce n'est pas chose pou accoustumée, especialement en ce royaume, que les belles dames et damoiselles se treuvent voluntiers et souvent en la compaignie des gentils compaignons. Et à l'occasion des bons et joyeux passetemps qu'elles ont avec eulx, les gracieuses et doulces requestes qu'ilz leurs font ne sont pas si difficiles à impetrer. A ce propos, n'a pas long temps que ung trèsgentil homme qu'on peut mettre ou renc et du compte des princes, dont je laisse le nom en ma plume, se trouva tant en la grace d'une trèsbelle damoiselle qui mariée estoit, dont le bruit n'est pas si pou cogneu que le plus grand maistre de ce royaume ne se tenist trèseureux d'en estre retenu serviteur, laquelle luy voult de fait monstrer le bien qu'elle luy vouloit. Mais ce ne fut pas à sa première volunté, tant l'empeschoient les anciens adversaires et ennemis d'amours. Et par espécial plus luy nuysoit son bon mary, tenant le lieu en ce cas du trèsmaudit Dangier : car, si ne fust-il, son gentil serviteur n'eust pas encores à luy tollir [1] ce que bonnement et par honneur donner ne luy povoit. Et pensez que ce serviteur n'estoit pas moyennement mal content de ceste longue attente, car l'achèvement de sa gente chasse luy estoit plus grand eur et trop plus desiré que nul aultre quelconque bien qui luy povoit jamais advenir. Et à ceste cause, tant continua son pourchaz que sa dame luy dist : « Je ne suis pas mains desplaisante que vous, par ma foy, que je ne vous puiz faire aultre chère ; mais vous savez, tant que mon mary soit ceans, force est qu'il soit entretenu. — Helas! dist-il, et

[1] Enlever.

n'est-il moien qui se puisse trouver d'abreger mon dur et cruel martire? » Elle qui, comme dessus est dit, n'estoit pas en maindre desir de se trouver à part avec son serviteur que luy mesme, luy dit : « Venez ennuyt [1], à certaine heure, qu'elle lui baillast, hourter à ma chambre; je vous feray mettre dedans, et trouveray fasson d'estre delivrée de mon mary, si fortune ne destourne mon emprinse. » Le serviteur n'oyt jamais chose qui mieulx luy pleust; et, après les mercimens gracieux et deuz en ce cas, dont il estoit bon maistre et ouvrier, se part d'elle, et s'en va attendant et desirant l'heure assignée. Or devez vous savoir que environ une bonne heure, ou plus ou mains, devant l'heure assignée dessus dicte, nostre gentille damoiselle, avec ses femmes et son mary, qui va derrière, pour ceste heure estoit en sa chambre retraicte puis le souper; et n'estoit pas, creez, son engin oiseux, mais labouroit à toute force pour fournir la promesse à son serviteur; maintenant pensoit d'un, puis maintenant d'un aultre, mais rien ne luy venoit à son entendement qui peust eloigner ce maudit mary; et toutesfoiz approuchoit fort l'heure trèsdésirée. Comme elle estoit en ce profond penser, fortune luy fut si trèsamye que mesme son mary donna le trèsdoulx advertissement de sa dure cheance et male adventure, convertie en la personne de son adversaire, c'est assavoir du serviteur dessus dit, en joye non pareille, déduit, solaz et lyesse très accomplie. Et veez cy la fasson. Le pouvre mary, voyant sa femme ung peu muser et ententivement penser, et ne savoit à qui ne à quoy, la regardoit trèsfort, puis l'une puis l'autre des femmes de leans, et aucunes foiz par la chambre. Tant regarda sans mos dire qu'il perceut d'adventure au pié de la couchette ung bahu qui estoit à sa femme. Et affin de la faire parler et l'oster hors de son penser, demanda de quoy ser-

[1] Cette nuit.

voit ce bahu en la chambre, et à quel propos on ne le portait point en la garderobe ou en quelque aultre lieu, sans en faire leans parement [1]. « Il n'y a point de peril, monseigneur, ce dit madamoiselle; ame ne vient icy que nous; aussi je l'y ay fait laissier tout à propos pour ce qu'encores sont aucunes de mes robes dedans; mais n'en soiez jà mal content, mon amy; ces femmes l'osteront tantost. — Mal content! dit-il; nenny, par ma foy; je l'ayme autant icy que ailleurs, puis qu'il vous plaist; mais il me semble bien petit pour y mettre voz robes bien à l'aise, sans les froisser, attendu les grandes et longues queues qu'on fait aujourd'huy. — Par ma foy, Monseigneur, dit-elle, il est assez grand. — Il ne le me peut sembler vraiement, dit-il, et le regardez bien. — Or ça, Monseigneur, voulez faire un gage à moy? — Oy vraiement, dit-il, quel sera-il? — Je gageray à vous, s'il vous plaist, pour une demye douzaine de bien fines chemises encontre le satin d'une cotte simple, que nous vous bouterons bien dedans tout ainsy que vous estes. — Par ma foy, dit-il, je gage que non. — Et je gage que si. — Or avant, ce dirent les femmes, nous verrons qui le gaignera. — A l'esprouver le scera l'on, dit monseigneur. » Et lors s'avance et fist tirer du bahu les robes qui dedans estoient; et quand il fut vuide, madamoiselle et ses femmes à quelque peine firent tant que monseigneur fut dedans tout à son aise. Et à cest cop fut grande la noise [2], et autant joyeuse, et madamoiselle alla dire : « Or, monseigneur, vous avez perdu la gaigeure, vous le cognoissez bien, faictes pas? — Ma foy, oy, dit-il, c'est raison. » Et, en disant ces parolles, le bahu fut fermé, et tout jouant, riant et esbatant, prindrent toutes ensemble et homme et bahu, et l'emportèrent en une petite garderobe assez loing de la chambre, et là le laissèrent. Et il crye et se demaine, faisant grand noise;

[1] Parade. [2] — Discussion, querelle.

mais c'est pour néant, car il fut là laissé toute la belle nuyt, pense, dorme, face du mieulx qu'il peut : car il est ordonné par madamoiselle et son estroit conseil[1] qu'il n'en partira meshuy, pource qu'il a tant empesché le lieu de celuy qu'elle ayme beaucop mieulx que luy. Pour retourner à la matière de nostre propos encommencé, nous lairrons nostre homme ou bahu, et dirons de madamoiselle, qui attendoit son serviteur avec ses femmes, qui estoient telles, si bonnes et si secretes, que rien ne leur estoit celé de ses affaires. Lesquelles savoient bien que le bien amé serviteur, si a luy ne tenoit, tiendra la nuyt le lieu de celuy quï ou bahu fait maintenant sa penitence. Ne demoura guères que le bon serviteur, sans faire effroy ne bruyt, vint hurter à la chambre; et au hurt qu'il fist on le cogneut tantost, et là fut bien qui le bouta dedans. Il fut reçeu joyeusement et lyement, et entretenu doulcement de madamoiselle et sa compaignie, et ne se donna garde qu'il se trouva tout seul avec sa dame, qui luy compta bien au long la bonne fortune que Dieu leur a donnée, c'est asavoir comment elle fist la gageure à son mary d'entrer ou bahu, comment il y entra, et comment elle et ses femmes l'ont porté en une garderobe. « Comment! ce dit le serviteur, je ne cuidoye point qu'il fust céans; par ma foy, je pensoie, moi, que vous eussiés trouvé aucune fasson de l'envoier ou faire aller dehors, et que j'eusse icy meshuy tenu son lieu. — Vous n'en yrez pas pourtant dehors, dit-elle, il n'a garde de yssir dont il est, et si a beau crier, il n'est ame de nulz sens qui le puist oyr; et croiez qu'il y demourra meshuy par moy; si vous le voulez desprisonner, je m'en rapporte à vous. — Nostre Dame, dist-il, s'il ne sailloit tant que je l'en feisse oster, il aroit bel attendre. — Or faisons donc bonne chère, et n'y pensons plus. » Pour abréger, chacun se despoilla, et se

[1] Conseil privé.

couchèrent les deux amants dedans le trèsbeau lit, bras à bras, et firent ce pourquoy ils estoient assemblez, qui mieulx vault estre pensé des lysans qu'estre noté de l'escripvant. Quant vint au point du jour, le gentil serviteur se partit de sa dame au plus secretement qu'il peut, et vint à son logis dormir, j'espoire, ou desjeuner : car de tous deux avoient besoin. Madamoiselle, qui n'estoit pas mains subtille que sage et bonne, quand il fut heure, se leva et dist à ses femmes : « Il sera desormais heure de oster nostre prisonnier; je vois oyr qu'il dira et s'il se vouldra mettre à finance. — Mettez tout sur nous, ce dirent-elles, nous l'appaiserons bien. — Creez que si feray-je », dit-elle. Et à ces motz se seigne et s'en va; et comme non pensant ad ce qu'elle faisoit, tout d'aguet et à propos entra dedans la garderobe où son mary encores estoit dedans le bahu clos. Et quant il l'oyt, il commença à faire grand noise et crier à la volée : « Qu'est cecy! me lairra l'on cy dedans? » Et sa bonne femme, qui l'oyt ainsi demener, respondit effrayement et comme craintivement, faisant l'ignorante : « Emy! qu'est-ce là que j'oy crier? — C'est moy, de par Dieu, c'est moy, dit le mary. — C'est vous, dit-elle, et dont venés vous à ceste heure? — Dont je viens? dit-il; et vous le savez bien madamoiselle, il ne fault jà qu'on le vous die· mais vous faictes de moy, au fort je feray quelque jour de vous. » Et s'il eust enduré, ou osé, il se fust très voluntiers courroucié et eust dit villannie à sa femme. Et elle, qui le cognoissoit, luy couppa la parolle et dist : « Monseigneur, pour Dieu, je vous crye mercy; par mon serment, je vous asseure que je ne vous cuidoie pas icy à ceste heure; et creez que je ne vous y eusse pas quis [1], et ne me sçay assez esbahir dont vous venez à y estre encores : car je chargé hier soir à ces femmes qu'elles vous missent dehors, tandiz que je diroye

[1] Cherché.

mes heures, et elles me dirent que si feroient elles. Et de fait l'une me vint dire que vous estiez dehors et desjà allé en la ville, et que ne reviendriez meshuy. Et à ceste cause, je me couchay assez tost après sans vous attendre. — Saint Jehan! dit-il, vous veez qu'est ce![1] or vous avancez de moy tirer d'icy, car je suis tant las que je n'en puis plus. — Cela feray-je bien, monseigneur, dit-elle, mais ce ne sera pas devant que vous n'ayez promis de moy paier de la gaigeure qu'avez perdue; et pardonnez moy toutesfoiz, car aultrement je ne le puis faire. — Et avancez, de par Dieu, dit-il; je le paieray voirement. — Et ainsi vous le promettez? — Oy, par ma foy. » Et ce procès finy, madamoiselle defferma le bahu et monseigneur yssit dehors, lassé, froissé et traveillé. Et elle le prend à braz et baise et accole tant doulcement qu'on ne pourroit plus, en luy priant pour Dieu qu'il ne soit point mal content. Et le pouvre cocquard dit que non est-il, puisqu'elle n'en savoit rien; mais il punyra trop bien ses femmes, s'il y peut advenir. « Par ma foy, monseigneur, dit-elle, elles se sont bien vengées de vous; je ne doubte point que vous ne leur ayez aucune chose meffait. — Non ay, certes, que je sache, mais creez que le tour qu'elles m'ont joé leur sera cher vendu. » Il n'eut pas fini ce propos quand toutes ces femmes entrèrent dedans, qui si très fort rioyent et de si grand cueur qu'elles ne sceurent mot dire grand pièce après. Et monseigneur, qui devoit faire merveilles, quand il les vit rire en ce point, ne se peut tenir de les contrefaire. Et madamoiselle, pour luy faire compaignie, ne s'i faignoit point. Là veissez une merveilleuse risée et d'un costé et d'aultre, mais celuy qui en avoit le mains cause ne s'en pouvoit ravoir. A chef de pièce ce passetemps cessa, et dist monseigneur : « Mesdamoiselles, je vous mercye beaucop de la courtoisie que m'avez ennuyt faicte.— A vostre

[1] Vous voyez ce que c'est.

commendement, respondit l'une, encores n'estes vous pas quitte : vous nous avez fait et faictes toujours tant de peine et de meschef que nous vous avons gardé ceste pensée ; et n'avons aultre regret que plus n'y avez esté. Et si n'eussions sceu de vray qu'il n'eust pas bienpleu à madamoiselle, encore y fussez vous ; et prenez en gré. — Est-ce cela ? dit-il. Or bien, bien : vous verrez comment il vous en prendra ; et par ma foy je suis bien gouverné, quand avec tout le mal que j'ay eu l'on ne me fait que farser ; et encores, qui pis est, il me fault paier la cotte simple de satin. Et vrayement je ne puis à mains que d'avoir les chemises de la gaigeure, en recompensacion de la peine qu'on m'a fait. — Il n'y a, par Dieu, que raison, dirent les damoiselles : nous voulons en ce estre pour vous, monseigneur, et vous les arez ; n'ara pas, madamoiselle ? — Et à quel propos, dit-elle ? il a perdu la gaigeure. — Dya, nous savons bien cela, il ne les peut avoir de droit ; aussi ne les demande-il pas à ceste intencion, mais il les a bien deservies en aultre manière. — A cela ne tiendra-il pas, dit-elle, je feray voluntiers finance de la toille ; et vous, mesdamoiselles, qui tant bien procurez pour luy, vous prendrez bien la peine de les coudre. — Or vrayment, oy, madamoiselle. » Comme ung chien qui ne fault que escourre la teste au matin quand il se lève qu'il ne soit prest, estoit monseigneur ; car il ne luy faillit que une secousse de verges à nettoier sa robe et ses chausses qu'il ne fut prest. Et ainsi à la messe s'en va, et madamoiselle et ses femmes le suyvent, qui faisoient de luy, je vous asseure, grans risées ; et creez que la messe ne se passa pas sans foison de ris soudains, quand il leur souvenoit du giste que monseigneur a fait ou bahu, lequel ne le scet, encores qui fut celle nuyt enregistré ou livre qui n'a point de nom [1]. Et si n'est que vienne d'aventure cette histoire entre ses mains, jamais n'en ara, si Dieu

[1] Le livre des cocus.

plaist, la cognoissance, ce que pour rien je ne vouldroye. Si prye aux lisans qui le cognoissent qu'ilz se gardent bien de luy monstrer.

LA XXVIIIe NOUVELLE

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE MONSEIGNEUR.

Seau temps du trèsrenommé et éloquent Boccace l'adventure dont je veil fournir ma nouvele fust advenue et à son audience ou cognoissance parvenue, je ne doubte point qu'il ne l'eust adjoustée et mise ou reng du compte des nobles hommes mal fortunez. Car je ne pense pas que noble homme eust jamais pour ung coup guères fortune plus dure à porter que le bon seigneur, que Dieu pardoint, dont je vous compteray l'aventure. Et se sa male fortune n'est digne d'estre ou dit livre de Boccace, j'en fais juges tous ceux qui l'orront racompter. Le bon seigneur dont je vous parle fut en son temps ung des beaulx princes de son royaulme, garny et adressié de tout ce qu'on saroit loer et priser en ung noble homme. Et entre aultres ses proprietez, il estoit tel destiné que entre les dames jamais homme ne le passa de gracieuseté. Or luy advint que, au temps que ceste sa renommée et destinée florissoit, et qu'il n'estoit bruyt que de luy, Amours, qui sème ses vertuz où mieux luy plaist et bon luy semble, fist allyance à une belle fille, jeune, gente, gracieuse et en bon point en sa fasson, ayant bruyt autant et plus que nulle de son temps, tant par sa grande et non pareille beaulté comme par ses trèsloables meurs et vertus; et qui pas ne nuysoit au jeu, tant estoit en la grace de la royne du pays qu'elle estoit son demy lit [1],

[1] Sa compagne de lit.

les nuyz que point ne couchoit avec le roy. Ces amours que je vous dy furent si avant conduictes qu'il ne restoit que temps et lieu pour dire et faire, chascun à sa partie, la chose au monde que plus luy pourroit plaire. Ilz ne furent pas pou de jours pour adviser et elire lieu et place convenables ad ce faire; mais en la fin celle qui ne desiroit pas mains le bien de son serviteur que la salvacion de son ame, s'advisa d'un bon tour, dont tantost l'avertit, disant ce qui s'ensuit : « Mon trèsloyal amy, vous savés comment je couche avec la royne, et que nullement m'est possible, si je ne vouloie tout gaster, d'abandonner cest honneur et avancement, dont la plus femme de bien de ce royaume se tiendroit pour bien eureuse et honorée; combien que par ma foy je vous vouldroye complaire, et faire autant de plaisir et d'aussi bon cueur que à elle. Et qu'il soit vray, je le vous monstreray de fait, toutesfoiz sans abandonner celle qui me fait et peut faire tout le bien et l'onneur du monde. Je ne pense pas aussi que vous voulsissez que aultrement je feisse. — Non, par ma foy, m'amye, respondit le bon seigneur; mais toutesfoiz, je vous prie qu'en servant vostre maistresse, vostre loyal serviteur ne soit point arrière du bien que faire lui povez, qui ne luy est pas maindre que mieux y vouldroit et desire parvenir que gaigner le surplus du monde. — Veezcy que je vous feray, dit-elle, monseigneur; la royne a une levrière, comme vous savez, dont elle est beaucop assotée, et la fait coucher en sa chambre; je trouveray fasson ennuyt de l'enclorre hors de la chambre sans qu'elle en sache rien; et quand chacun sera retrait, je feray un sault jusques en la chambre de parement, et deffermeray l'huys, et le lairray ouvert. Et quand vous penserez que la royne sera couchée, vous viendrez tout secrètement, et entrerez en la dicte chambre et fermerez l'huys; vous y trouverez la levrière, qui vous cognoist assez, si se lairra bien approucher de vous; vous la prendrez par les oreilles et la

ferez bien hault crier; et quand la royne l'orra, elle la cognoistra tantost ; si ne me doubte point qu'elle ne me face lever incontinent pour la mettre dedans. Et en ce point viendray-je vers vous; si n'y faillez point si jamais vous voulez parler à moy. — Ha! ma trèschère et loyale amye, dit monseigneur, je vous mercye tant que je puis, pensez que je n'y fauldray pas. » Et à tant se part et s'en va, et sa dame aussi, chacun pensant et désirant d'achever ce qui est proposé. Qu'en vauldroit le long compte? La levrière se cuida rendre, quand il fut heure, en la chambre de sa maîstresse, comme elle avoit accoustumé, mais celle qui l'avoit condemnée dehors la fist retraire, en la chambre au plus près. Et la royne se coucha sans ce qu'elle s'en donnast garde; et assez tost après luy vint faire compaignie la bonne damoyselle, qui n'attendoit que l'heure d'oyr crier la levrière et la semonce de bataille [1]. Ne demoura guères que le gentil seigneur se mist sur les rengs, et tant fist qu'il se trouva en la chambre où la levrière se dormoit. Il la quist [2] tant au pié et à la main qu'il la trouva, et puis la print par les oreilles, et la fist hault crier deux ou trois foiz. Et la royne, qui l'oyt, congneut tantost que c'estoit sa levrière, et pensa qu'elle vouloit estre dedans; si appela sa damoiselle et dist: « M'amye, veezla ma levrière qui se plaint là hors; levez vous, si la mettez dedans. — Voluntiers, madame », ce dist la damoiselle, et jasoit qu'elle attendist la bataille dont elle mesme avoit l'heure et le jour assigné, si ne s'arma elle que de sa chemise; et en ce point s'en vint à l'huys et l'ouvrit, où tantost luy vint à l'encontre celuy qui l'attendoit. Il fut tant joyeux et tant surprins, quant il vit sa dame si belle et en si bon point, qu'il perdit force, sens et advis; et ne fut oncques en sa puissance de tirer sa dague pour esprouvrer et savoir s'elle pourroit prendre sur ses cuiras-

1 Le signal de la bataille amoureuse. — 2 Chercha.

ses[1]. Trop bien de baiser, d'accoler, de manier le tetin, et le surplus, faisoit-il assez diligence, mais du parfait, nichil! Si fut force à la gente damoiselle qu'elle retournast sans luy laisser ce que avoir ne povoit se par force d'armes ne le conquéroit. Et ainsi qu'elle se vouloit partir, il la cuidoit retenir par force et par belles parolles, mais elle n'osoit demourer, si luy ferma l'huys au visage et s'en revint par devers la royne, qui luy demanda s'elle avoit mise sa levrière dedans. Et elle dit que non, car oncques ne l'avoit sceu trouver, et si avoit beaucop regardé. « Or bien, dit la royne, toujours l'ara-on; couchez vous. » Le pouvre amoureux estoit à celle heure, Dieu scet! bien mal content, qu'il se voit ainsy deshonoré et adnéanty; et si cuidoit auparavant bien tant en sa force qu'en mains d'heure qu'il n'avoit esté avecques sa dame il en eust bien combatu telles troys, et venu au dessus d'elles à son honneur. Au fort il reprint courage et dit bien à soy mesmes, s'il est jamais si eureux que de trouver sa dame en si belle place, elle ne partiroit pas comme elle a fait l'aultre fois. Et ainsi animé et aguillonné de honte et de désir, il reprend la levrière par les oreilles, et la tira si rudement, tout courroucé qu'il estoit, qu'il la fist crier beaucop plus hault qu'elle n'avoit fait devant. Si hucha arrière à ce cry la royne sa damoiselle, qui revint ouvrir l'huys comme devant, mais elle s'en retourna devers sa maistresse sans conquester ne plus ne mains qu'elle fit à l'autre foiz. Or revint à la tierce foiz que ce pouvre gentilhomme faisoit tout son pouvoir de besoigner comme il avoit le desir, mais au deable de l'omme s'il peut oncques trouver manière de fournir une pouvre lance à celle qui ne demandoit aultre chose, et qui l'attendoit de pié coy. Et quand elle vit qu'elle n'aroit point son panier percé, et qu'il n'estoit pas à l'aultre de seulement mettre sa

[1] Image tirée d'un combat à outrance, dans lequel l'assaillant tirait sa dague, pour en frapper son adversaire au défaut de la cuirasse. (Bibliophile JACOB.)

lance en son arrest, quelque avantage qu'elle luy feist, tantost cogneust qu'elle aroit à la jouste failly, dont elle tint beaucop mains de bien du jousteur. Elle ne voulut n'osa là plus demourer, pour acquest qu'elle y feist; si voulut entrer en la chambre, et son amy la retiroit à force et disoit : « Helas! m'amye, demourez encores ung peu, je vous en prie. — Je ne puis, dit-elle, je ne puis, laissez moy aler; je n'ay que trop demouré pour chose que j'aye prouffité, « Et à tant se retourne vers la chambre, et l'autre la suyvoit, qui la cuidoit retenir. Et quand elle vit ce, pour le bien payer, et la royne contenter, elle alla dire tout haut : « Passez, passez, orde caigne[1] que vous estes; par Dieu, vous n'y entrerez meshuy, meschante beste que vous estes. » Et en ce disant, ferma l'huys. Et la royne, qui l'oyt, demanda : « A qui parlez vous, m'amye? — C'est à ce paillard chien, madame, qui m'a fait tant de peine de le querir; il s'estoit bouté soubz ung banc là dedans et caiché tout de plat le museau sur la terre, si ne le savoye trouver. Et quand je l'ay eu trouvé, il ne s'est oncques daingné lever, quelque chose que luy aye fait. Je l'eusse trèsvoluntiers bouté dedans, mais il n'a oncques daigné lever la teste; si l'ay laissé là dehors tout par despit et fermé l'huys à son visage. — C'est trèsbien fait, m'amye, dit la royne, couchez vous, couchez-vous, si dormirons. » Ainsi que vous avez oy, fut trèsmal fortuné ce gentil seigneur; et pour ce qu'il ne peut, quand sa dame voulut, je tien, moy, quand il eust depuis bien la puissance à commendement, le vouloir de sa dame fut hors de ville.

1 Sale chienne.

LA XXIXe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR.

N'a pas cent ans d'huy que ung gentilhomme de ce royaume voulut savoir et esprouver l'aise qu'on a en mariage; et, pour abreger, fist tant que le très desiré jour de ses nopces fut venu. Après les bonnes chères et aultres passetemps accoustumez, l'espousée fut couchée, et il a chef de pièce la suyvit et se coucha au plus près d'elle, et sans delay bailla l'assault incontinent à sa forteresse, et tellement qu'en peu d'heure, quelque meschef que ce fust, il entra ens et la gaigna; mais vous devez entendre qu'il ne fist pas ceste conqueste sans faire foison d'armes qui longues seroient à racompter, car ainçois qu'il venist au donjon du chastel, et force luy fut de gaigner et emporter boulevars, bailles [1], et aultres plusieurs fors dont la place estoit bien garnye, comme celle qui jamais n'avoit esté prinse, dont fust encores nouvelle, et que nature avoit mis en defense. Quand il fut maistre de la place, il rompit seulement une lance, et lors cessa l'assault et ploya l'œuvre. Or ne fait pas à oublier que la bonne damoiselle, qui se vit en la mercy de ce gentilhomme son mary, qui desjà avoit fourragié la pluspart de son manoir, luy voulut monstrer ung prisonnier qu'elle tenoit en ung trèssecret lieu encloz et enserré ; et pour parler plain, elle se delivra, cy prins cy mis [2], après ceste première course, d'ung trèsbeau filz, dont le pouvre mary se trouva si honteux et tant esbahy qu'il ne savoit sa manière si non de soy taire. Et pour honesteté et pitié de ce cas, il servit la mère et l'enfant de ce qu'il savoit faire. Mais créez que la pouvre gentil femme à c'est coup gecta

[1] *Baille*, lieu fermé de palissades. — [2] Tant bien que mal.



ung bien hault et dur cry, qui de pluseurs fut clèrement oy et entendu, qui cuidoient à la vérité qu'elle gectast ce cry à la despuceller, comme c'est la coustume en ce royaume.

Pendant ce temps, les gentilzhommes de l'ostel où ce nouvel marié demouroit vindrent hurter à l'huys de ceste chambre et apportèrent le chaudeau ; ilz hurtèrent beaucop sans ce que ame respondist. L'espousée en estoit bien excusée, et l'espousé n'avoit pas cause de trop hault caqueter : « Et qu'est ce cy? dirent-ilz, et n'ouvrirez-vous pas l'huys? Par ma foy, si vous ne vous hastez, nous le romperons ; le chaudeau que nous vous apportons sera tantost tout froit. » Et lors commencèrent à rehurter de plus belle. Et le nouveau maryé n'eust pas dit ung mot pour cent francs, dont ceulx de dehors ne savoient que penser, car il n'estoit pas muet de coustume. Au fort il se leva, et print une robe longue qu'il avoit, et laissa ses compaignons entrer dedans, qui tantost demandèrent si le chaudeau estoit gaigné, et qu'ilz l'apportoient à l'adventure. Et lors fut ung d'entre eulx qui couvrit la table et mist le beau bancquet dessus, car ilz estoient en lieu pour ce faire, et où rien n'estoit espergné en tel cas et aultres semblables. Ilz s'assirent tous au menger, et bon mary print sa place en une chaize à doz assez près de son lit, tant simple et tant piteux qu'on ne le vous sauroit dire. Et quelque chose que les aultres dissent, il ne sonnoit pas ung mot, mais se tenoit comme une droite statue ou une ydole en quetaille : « Et qu'est cecy? dit l'un, et ne prenez-vous point garde à la bonne chère que nous fait nostre hoste? encores' a-il à dire ung seul mot. — A dya, dit l'autre, ses bourdes sont rabaissées. — Par ma foy, dit le tiers, mariage est chose de grant vertu : regardez quand pour une heure qu'il a esté marié il a jà perdu la force de sa langue ! S'il l'est jamais longuement, je ne donneroye pas maille du surplus. » Et à la verité dire, il estoit

auparavant un trèsgracieux farseur, et tant bien luy séoit que merveilles; et ne disoit jamais une parolle puis qu'il estoit de gogues [1] qu'elle n'apportast sa risée avec elle; mais il en est à ceste heure bien rebouté. Ces gentilzhommes buvoient d'autant et d'autel, et à l'espousé et à l'espousée, mais au dyable des deux s'il avoit fain de boire; l'un enragoit tout vif et l'aultre n'estoit pas mains en malaise : « Je ne me cognois en ceste manière, dit ung gentilhomme, il nous fault festoier de nous mesmes. Je ne vy jamais, moy, homme de si hault esternu [2] si tost rassis pour une femme; j'ay veu qu'on n'oyst pas Dieu tonner en une compaignie où il fust; et il se tient plus coy que ung feu couvert. A dya! ses haultes parolles sont bien bas entonnées maintenant. — Je boy à vous, noz amys, » disoit l'autre. Mais il n'estoit pas plegé [3] : car il jeunoit de boire, de menger, de bonne chère faire, et de parler. Non pourtant à chef de pièce, quand il eust bien esté ramponné sur ce et rigolé [4] de ses compaignons, et, comme ung sanglier mis aux abaiz de tous coustez, il dit : « Messeigneurs, quant je vous ay bien entendu qui me semonnez de parler, je veil bien que vous sachez que j'ay bien cause de beaucop penser, et de me taire trèstout coy; et si suis seur qu'il n'y a nul de vous qui n'en fist autant s'il en avoit le pourquoy comme j'ay. Et par la mort bieu, se j'estoie aussi riche que le roy, que monseigneur, et que tous les princes chrestians, si ne saroys-je fournir ce que m'est apparent d'avoir à entretenir : véezcy pour un pouvre coup que j'ay accollée ma femme elle m'a fait ung enfant. Or regardez, si à chacune foiz que je recommenceray elle en fait autant, de quoy je pourray nourrir le mesnage? — Comment! ung enfant? dirent ses compaignons. — Voire, vrayement ung enfant, dit-il; véezcy de quoy, regardez. » Et lors se tourne vers son lit et lève la couverture

1 En goguette, en train de rire. — 2 Décidé. — 3 *Pléger*, tenir tête quelqu'un qui boit à notre santé. — 4 Raillé.



et leur monstre et la mère et l'enfant. « Tenez, dit-il, véezla la vache et le veau, suis-je pas bien party[1] ? » Plusieurs de la compaignie furent bien esbahiz et pardonnèrent à leur hoste sa simple chère[2] ; et s'en allèrent chacun à sa chacune. Et le pouvre nouveau maryé habandonna ceste première nuyt la nouvelle acouchée, et, doubtant que elle n'en fist une aultre foiz autant, oncques depuis ne s'y trouva.

LA XXXe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE BEAUVOIR.

Il est vray comme l'Euvangile, que trois bons marchans de Savoye se mirent à chemin avecques leurs trois femmes pour aller en pélerinage à Saint Anthoine de Viennois; et pour y aller plus devotement et rendre à Dieu et à monseigneur saint Anthoine leur voyage plus agréable, ilz conclurent entre eulx et avec leurs femmes, dès le partir de leurs maisons, que tout le voyage ilz ne coucheroient pas avec elles, mais en continence yront et viendront. Ilz arrivèrent ung soir en la ville de Chambery, et se logèrent à ung trèsbon logis, et firent au souper trèsbonne chère, comme ceulx qui avoient trèsbien de quoy, et qui trèsbien le sceurent faire ; et croy et tiens fermement que si n'eust esté le veu du voyage, que chacun d'eulx eust couché avec sa chacune. Toutefoiz ainsi n'en advint pas, car quand il fut heure de soy retraire, les femmes donnèrent la bonne nuyt à leurs maryz et les laissèrent, et se boutèrent en une chambre au plus près, où elles avoient fait couvrir chacune son lit. Or devez vous savoir que ce soir propre arrivèrent léans

1 Partagé. — 2 Visage, mine.

trois cordeliers qui s'en alloient à Genève, qui furent ordonnez à coucher en une chambre non pas trop loingtaine de la chambre aux marchandes. Lesquelles, puis qu'elles furent entre elles, commencèrent à deviser de cent mille propos, et sembloit, pour trois qu'il y en avoit, de quoy on oyoit la noise [1] qu'il suffiroit oir d'un quarteron. Ces bons cordeliers, oyant ce bruit de femmes, saillirent de leur chambre sans faire effroyt ne bruit, et tant approuchèrent de l'huys sans estre oiz, qu'ilz perceurent par les pertus ces trois belles damoiselles, qui se couchèrent chacune à part elle en ung beau lit assez grand et large pour le deuxième recevoir d'aultre cousté; puis se revirent, et entendirent leurs maris qui se couchoient en l'autre chambre. Cela fait, ils rentrèrent en leur chambre, et puis dirent que fortune et honneur à ceste heure leur court sus, et qu'ilz ne sont pas dignes d'avoir jamais bonne adventure, si ceste, qu'ilz n'ont pas pourchassée, par lascheté leur eschappoit. « De fait, dit l'un, il ne fault aultre deliberacion en nostre fait; nous sommes trois et elles trois, chacun prenne sa place quand elles seront endormies. » S'il fut dit, aussi fut il fait ; et si bien vint à ces bons frères qu'ilz trouvèrent la clef de la chambre aux femmes dedans l'huys ; si l'ouvrirent si souesvement [2] qu'ilz ne furent de ame oiz. Ils ne furent pas si folz, quand ilz eurent gaigné ce premier fort, pour plus seurement assaillir l'autre, qu'ilz ne tirassent la clef dedans et resserrèrent [3] trèsbien l'huys ; et puis après, sans plus enquerre, chacun print son quartier, et commencèrent à besoigner chacun du mieux qu'ilz peurent. Mais le bon fut car l'une cuydant avoir son mary parla et dist : « Et que voulez-vous faire, ne vous souvient il de vostre veu? » Et le bon cordelier ne disoit mot, mais faisoit ce pour quoy il vint de si grand cueur, qu'elle ne se peut tenir de luy aider à par-

[1] Bruit, tapage. — [2] Doucement. — [3] Refermèrent.

fournir [1]. Les aultres deux, d'aultre part, n'estoient pas oiseux; et ne savoient que penser ces bonnes femmes, qui mouvoit leurs mariz de si tost rompre et casser leur promesse. Neantmains toutesfoiz, elles qui doivent obéir, le prindrent bien en patience, sans dire mot, chacune doubtant d'estre oye de sa compaigne, car il n'y avoit celle à la vérité qui ne cuidast ce bien avoir seulle et emporter. Quand ces bons cordeliers eurent tant fait que plus ne povoient, ilz se partirent sans dire mot, et retournèrent en leur chambre, chacun comptant son adventure. L'ung avoit rompu trois lances, l'aultre quatre, l'aultre six. Oncques gens ne furent tant eureux. Ilz se levèrent par matin, pour toute seureté, et tirèrent pays [2]. Et ces bonnes femmes, qui pas n'avoient toute la nuyt dormy, ne se descouchèrent pas trop matin, car sur le jour sommeil les print, qui les fist lever sur le tard. D'aultre costé leurs maris, qui avoient assez bien beu le soir, et qui s'attendoient à l'appeau [3] de leurs femmes, dormoyent au plus fort à l'heure que ès aultres jours avoient jà cheminé deux lieues. Au fort elles se levèrent après le repos du matin, et s'abillèrent au plus roidde qu'elles peurent, non point sans parler. Et entre elles celle qui avoit la langue plus preste ala dire : « Entre vous, mes damoiselles, comment avez-vous passé la nuyt? Voz mariz vous ont ilz reveillées comme a fait le mien? Il ne cessa ennuyt de faire la besoigne. — Saint Jehan! dirent-elles, si vostre mary a bien besoigné ennuyt, les nostres n'ont pas esté oyseux; ilz ont tantost oublié ce qu'ilz promisrent au partir, et creez qu'on ne leur oblyra pas à dire. — J'en adverty trop bien le mien, dist l'une, quand il commença, mais il n'en laissa oncques pourtant l'euvre : car, comme ung homme affamé, pour deux nuiz qu'il a couché sans moy, il a fait rage de diligence. » Quand elles furent prestes,

1 Parfaire, compléter la chose. — 2 Se sauvèrent, prirent la fuite. — 3 L'appel.

elles vindrent trouver leurs mariz, qui desjà estoient comme tous prestz et en pourpoint : « Bonjour, bonjour à ces dormeurs, dirent-elles. — La vostre mercy, dirent-ilz qui nous avez si bien huchez [1]. — Ma foy, dit l'une, nous avions plus de regret à vous appeller matin que vous n'avez fait ennuyt de conscience de rompre et casser vostre veu. — Quel veu? dit l'un. — Le veu que vous feistes au partir, dit-elle, de point coucher avec vostre femme. — Et qui y a couché? dit-il. — Vous le savez bien, dit-elle, et aussi fais-je. — Et moy aussi, dit sa compaigne; véez là mon mary, qui ne fut pieça si rude qu'il fut la nuyt passée; et s'il n'eust si bien fait son devoir je ne seroye pas si contente de la ronteure de son veu; mais au fort je le passe, car il a fait comme les jeunes enfans, qui voulent emploier leur bature quant ilz ont deservy le punir [2]. — Saint Jehan! si a fait le mien, dit la tierce, mais au fort je n'en feray jà procès; si mal y a, il en est cause. — Et je tien par ma foy, dit l'un, que vous radoubtez, et que vous estez yvres de dormir. Quant est de moy, j'ay icy couché tout seul et n'en party ennuyt. — Non ay-je moy, dit l'aultre. — Ne moy, par ma foy, dit le tiers; je ne voudroye pour rien avoir enfraint mon veu. Et si cuide estre seur de mon compère, qui cy est, et de mon voisin, qu'ilz ne l'eussent pas promis pour si tost l'oblier. » Ces femmes commencèrent à changer coleur, et se doubtèrent de tromperie, dont l'un des mariz d'elles tantost se donna garde, et luy jugea le cueur la vérité du fait. Si ne leur bailla pas induce de respondre ; ainçois, faisant signe à ses compaignons, dist en riant : « Par ma foy! mes damoiselles, le bon vin de séans et la bonne chière du soir passé nous ont fait oublier nostre promesse; si n'en soyez jà mal contentes. A l'adventure, se Dieu plaist, nous avons fait ennuyt, à vostre ayde, chascun ung bel enfant, qui est chose de si hault merite

[1] Éveillés en nous appelant. — [2] Qui ne veulent pas être battus pour peu de chose, quand ils ont mérité d'être punis.

qu'elle sera suffisante d'effacer la faulte du cassement de nostre veu. — Or, Dieu le veille, dirent-elles. Mais ce que si affermement disiez que n'aviez pas esté vers nous nous a fait ung petit doubter. — Nous l'avons fait tout au propos, dit l'autre, affin d'oyr que vous diriez. — Et vous avez double peché, comme de faulser votre veu et de mentir à escient, et nous mesmes avez beaucop troublées. — Ne vous chaille non, dit-il, c'est pou de chose, mais allez à la messe et nous vous suivrons. » Elles se mirent au chemin devers l'église, et leur mariz ung pou demourèrent sans les suyvir trop raidde, puis dirent tous ensemble, sans en mentir de mot : « Nous sommes trompez, ces dyables de cordeliers nous ont deceux ; ilz se sont mis en nostre place et nous ont monstré nostre folie, car, si nous ne voulions pas coucher avec nos femmes, il n'estoit jà mestier de les faire coucher hors de nostre chambre ; et s'il y avoit dangier de lictz, la belle paillasse est en saison. — Dya! dit l'ung d'eulx, nous en sommes chastiez pour une aultre foiz ; et au fort il vault mieulx que la tromperie soit seulement sceue de nous que de nous et d'elles, car le dangier y est bien grand s'il venoit à leur congnoissance. Vous oyez par leur confession que ces ribaulx moynes ont fait merveilles d'armes, et espoir plus et mieulx que nous ne savons faire. Et s'elles le savoient, elles ne se passeroient pas pour ceste foiz seulement ; s'en est mon conseil que nous l'avalons sans mascher [1]. — Ainsi m'aist Dieu, ce dit le tiers, mon compère dit trèsbien ; quant à moy je rappelle mon veu, et n'ay pas intencion de plus me mettre en ce dangier. — Puis que vous le voulez, dirent les deux aultres, et nous vous ensuyvrons. » Ainsi couchèrent tout le voyage et femmes et mariz ensemble, dont ils se gardèrent trop bien de dire la cause qui ad ce les mouvoit. Et quand les femmes virent ce, ce ne fut pas sans de-

[1] Que nous prenions notre parti en braves.

mander la cause de ceste raherce [1] ; et ilz respondirent, par couverture [2], puis qu'ils avoient commencé de leur veu entrerompre, il ne restoit que du parfaire. Ainsi furent les trois marchans deceuz des trois bons cordeliers, sans ce qu'il venist à la cognoissance de celles qui bien en fussent mortes de dueil s'elles en sceussent la vérité, comme on en voit tous les jours morir de maindre cas et à mains d'achoison

LA XXXIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA BARRE.

Ung gentilhomme de ce royaume, escuyer bien renommé et de grand bruit, devint amoureux à Rouen, d'une très-belle damoiselle, et fist toutes ses diligences de parvenir à sa grace. Mais fortune luy fut si contraire, et sa dame si peu gracieuse, qu'enfin il abandonna sa queste comme par desespoir. Il n'eut pas trop grand tort de ce faire, car elle estoit ailleurs pourveue, non pas qu'il en sceust rien, combien qu'il s'en doubtast, toutesfoiz celuy qui en joissoit, qui chevalier et homme de grand auctorité estoit, n'estoit pas si peu privé de luy [3] qu'il n'estoit guères chose au monde qu'il ne se fust bien à luy descouvert sinon de ce cas. Trop bien luy disoit-il souvent : « Par ma foy, mon amy, je veil bien que tu saches que j'ay ung retour en ceste ville dont je suis beaucop assoté ; car quand je suis par force de traveil si rebouté [4], qu'on ne tireroit point de moy une lyeuette de chemin, si je me treuve vers elle, je suis homme pour en faire trois ou quatre, voire les deux tout d'une alaine. — Et n'est-il requeste, ne prière, disoit l'escuier, que je vous sceusse faire, que je sceusse tant seulement le nom de

[1] Revirement, retour. — [2]. *Par couverture*, pour cacher leur jeu. — [3] Familier, intime avec lui. — [4] Rebuté.

celle? — Nenny, par ma foy, dist l'autre, tu n'en sceras plus avant. — Or bien, dist l'escuier, quand je seray si eureux que d'avoir rien de beau, je vous seray aussi pou privé que vous m'estes estrange. » Advint ce temps pendant que ce bon chevalier le prya de soupper au chasteau de Rouen, où il estoit logé. Et il y vint, et firent trèsbonne chère, et quant le soupper fut passé et aucun pou de devises après, le gentil chevalier, qui avoit heure assignée d'aller vers sa dame, donna congé à l'escuier, et dit : « Vous savez que nous avons beaucop demain à besoigner, et qu'il nous fault lever matin pour telles matères, et pour telles, qu'il fault expedier; c'est bon de nous coucher de bonne heure, et pour ce je vous donne la bonne nuyt. » L'escuier, qui estoit subtil, ce voyant, se doubta tantost que ce bon chevalier vouloit aller courre, et qu'il se couvroit des besoignes de lendemain pour luy donner congié, mais il n'en fist quelque semblant, ainçois dist en prenant congié et donnant la bonne nuyt : « Monseigneur, vous dictes bien, levez vous matin et aussi feray-je. » Quand ce bon escuier fut en bas descendu, il trouva une petite mulette au pié des degrez du chasteau, et ne vit ame qui la gardast; et pensa tantost que le page qu'il avoit encontré en descendant alloit querir la housse de son maistre, et aussi faisoit-il. « Ha! dit-il en soy mesmes, mon hoste ne m'a pas donné congié de si haulte heure sans cause; véezcy sa mulette qui n'attent aultre chose que je soie en voye, pour porter son maistre où l'on ne veult pas que je soye. Ha! mulette, dist-il, si tu savoies parler que tu diroies de bonnes choses ; je te pry que tu me maines où ton maistre veult estre. » Et à cest coup il se fist tenir l'estrief par son paige, et luy mist la rene sur le col, et la laissa aller où bon lui sembla tout le beau pas. Et la bonne mulette le mena par rues et ruelles, deçà et delà, tant qu'elle se vint arrester au devant d'un petit guichet qui estoit en une rue oblicque où son maistre avoit acoustumé

de venir, qui estoit l'huys du jardin de la damoiselle qu'il avoit tant amée et par desespoir abandonnée. Il mist pié à terre, et puis hurta ung petit coup au guichet, et une damoiselle qui faisoit le guet par une faulse treille [1], cuidant que ce fust le chevalier, s'en vint en bas et ouvrit l'huys, et dist : « Monseigneur, vous soiez bien venu, véezla madamoiselle en sa chambre qui vous attend. » Elle ne le congneut pas, pource qu'il estoit tard, et avoit une cornette de veloux devant son visage. Et le bon escuier respondit : « Je vois vers elle. » Et puis dit à son paige tout bas en l'oreille : « Va t'en bien à haste, et remaine la mulette où je la prins, et puis t'en va coucher. — Si feray-je, monseigneur, dit-il. » La damoiselle reserra le guichet, et s'en retourna en sa chambre. Et nostre bon escuier, trèsfort pensant à sa besoigne, marche trèsasseurement vers la chambre où sa dame estoit, laquelle il trouva desjà mise en sa cotte simple, la grosse chayne d'or au col. Et comme il estoit gracieux, courtois, et bien enparlé [2], la salua bien honorablement, et elle, qui fut tant esbahie que si cornes luy venissent, de prinsault ne sceut que respondre, sinon à chef de pièce elle luy demanda qu'il queroit léens, et dont il venoit à ceste heure, et qui l'avoit bouté dedans. « Madamoiselle, dit-il, vous povez assez penser que si je n'eusse eu aultre aide que moy mesmes je ne fusse pas icy; mais la Dieu mercy, ung qui a plus grant pitié de moy que vous n'avez encores eu, m'a fait cest avantage. — Et qui vous y a amené, sire? dit-elle. — Par ma foy, madamoiselle, je ne le vous quier jà celer : ung tel seigneur, c'est assavoir son hoste du soupper, m'y a envoié. — Ha! dit-elle, le traistre et desloyal chevalier qu'il est, se trompe-il [3] en ce point de moy? Or bien, bien, j'en seray vengée quelque jour. — Ha! madamoiselle, ce n'est pas bien dit à vous, car ce n'est pas

[1] Fenêtre grillée, jalousie. — [2] Bien élevé. — [3] Se moque-t-il?

traïson de faire plaisir à son amy, et luy faire secours et service quand on le peut faire. Vous savez bien la grand amytié qui est de pieça entre luy et moy, et qu'il n'y a celuy qui ne dye à son compaignon tout ce qu'il a sur le cueur. Or est ainsi qu'il n'y a pas long temps que je luy comptay et confessay tout le long la grant amour que je vous porte, et que à ceste cause je n'avoie un seul bien en ce monde; et si par aucune fasson je ne parvenoye à vostre bonne grace, il ne m'estoit pas possible de longuement vivre en ce doloreux martire. Quand le bon seigneur a cogneu à la vérité que mes parolles n'estoient pas faintes, doubtant le grant inconvenient qui m'en pourroit sourdre, a esté bien content de moy dire ce qui est entre vous deux; et ayme mieulx vous abandonner en me sauvant la vie, qu'en me perdant malheureusement vous entretenir. Et si vous estiez telle que vous devriez, vous n'eussez pas tant attendu de bailler confort et garison à moy vostre obéissant serviteur, qui savez certainement que je vous ay loyaument servie et obéye. — Je vous requier, dit-elle, que vous ne me parlez plus de cela, et si vous en allez d'icy. Maudit soit celuy qui vous y fist venir! — Savez-vous qu'il y a, madamoiselle? dit-il; ce n'est pas mon intencion de partir d'icy qu'il ne soit demain. — Par ma foy, dit-elle, si ferez tout maintenant. — Par la mort bieu, non feray, car je coucheray avec vous. » Quand elle vit que c'estoit à bon escient et qu'il n'estoit pas homme pour enchacier [1] par rudes parolles, elle luy cuida donner congié par doulceur, et dist : « Je vous prie tant que je puis, allez vous en pour meshuy; et par ma foy une aultre foiz je feray ce que vous vouldrez. — Dya, dit-il n'en parlez plus, car je coucheray céans. » Et lors commence à soy despoiller, et prend la damoiselle et la baise et la maine bancqueter, et fist tant, pour abreger, qu'elle

[1] Chasser, expulser.

se coucha et luy d'emprès elle. Ils n'eurent guères esté couchez, et plus couru d'une lance, quand véezcy bon chevalier qui va venir sur sa mullette, et vient hurter au guichet. Et le bon escuier qui l'oyt le cogneut tantost; si commence à grouiller, contrefaisant le chien trèsfièrement.

Le chevalier, quant il l'oyt, fut bien esbahy, et autant courroucé. Si rehurte de plus belle très rudement au guichet, et l'autre de recommencer à grouiller plus fièrement que devant. « Qui est-ce là qui grouille? dist celui de dehors; par la mort bieu! je le sauray. Ouvrez l'huys, ou je le porteray en la place. » Et la bonne gentil femme, qui enrageoit toute vive, saillit à la fenestre, en sa chemise, et dist : « Estes-vous là, faulx chevalier et desloyal? vous avez beau hurter, vous n'y entrerez pas. — Pourquoy n'y entreray-je pas? dit-il. — Pource, dit-elle, que vous estes le plus desloyal qui jamais femme accointast; et n'estes pas digne de vous trouver avecques gens de bien. Madamoiselle, dist-il, vous blasonnez très bien mes armes [1]! je ne sçay qui vous meut, car je ne vous ai pas fait desloyauté, que je sache. — Si avez, dist elle, et la plus grande que jamais homme fist à femme. — Non ay, par ma foy, mais dictes moy qui est là dedans. — Vous le savez bien, traistre mauvais, dit-elle, que vous estes. » Et à cest coup bon escuier qui ou lit estoit commença à groutter, contrefaisant le chien, comme par avant. « A dya, dist celuy de dehors, je n'entens point cecy; et ne sceray point qui est ce grouilleur? — Saint Jehan! si ferez », dist-il; et il sault sus d'emprès sa dame, et vint à la fenestre, et dist : « Que vous plaist-il, monseigneur? vous avez tort de nous ainsi reveiller. » Le bon chevalier, quand il cogneut qui parloit à luy, fut tant esbahy que merveilles. Et quand il parla il dist : « Et dont viens tu cy? — Je vien de soupper de vostre maison pour coucher céans. — A male

[1] Vous m'arrangez, vous me traitez bien.



faute » [1], dit-il. Et puis adressa sa parole à la damoiselle et dist : « Madamoiselle, hebergez vous telz hostes céans ? — Oy, monseigneur, dit-elle, la vostre mercy qui le m'avez envoyé. — Moy ! dit-il; saint Jehan ! il n'en est rien ; je suys mesmes venu pour y tenir ma place, mais c'est trop tard. Et au mains je vous prie, puis que je n'en puis avoir aultre chose, ouvrez moy l'huys, si buray une foiz. Vous n'y entrerez jà, par Dieu ! dit-elle. — Saint Jehan ! si fera », dist l'escuier. Et lors descendit et ouvrit l'huys, et s'en vint recoucher, et elle aussi, Dieu scet bien honteuse et mal contente ; mais il luy convenoit obeir pour ceste heure. Quand le bon seigneur fut dedans, et il eut alumé de la chandelle, il regarda la belle compaignie dedans le lict, et dist : « Bon preu [2] vous fasse, madamoiselle, et à vous aussi, mon escuier. — Bien grand mercy, monseigneur », dist il. Mais la damoiselle, qui plus ne povoit si le cueur ne luy sailloit du ventre, ne peut oncques dire ung seul mot, et cuidoit tout certainement que l'escuier fust léans arrivé par l'advertissement et conduicte du chevalier ; si luy en vouloit tant de mal qu'on ne le vous saroit dire : « Et qui vous a enseigné la voye de céans, mon escuier ? dist le chevalier. — Vostre mulette, monseigneur, dist-il, que je trouvay en bas, au chasteau, quant j'eu souppé avecque vous ; elle estoit là seule et esgarée, si luy demanday qu'elle attendoit, et elle me respondit qu'elle n'attendoit que sa housse et vous. — Et pour où aller ? dis-je. — Où nous avons de coustume, dist-elle. — Je sçay bien, dys-je, que ton maistre ne yra meshuy dehors, car il se va coucher ; mais maine moy là où tu scez qu'il va de coustume, et je t'en prie. » Elle en fut contente, si montay sus, et elle m'adressa céans, la sienne bonne mercy. — Dieu mecte en mal an l'orde beste qui m'a encusé, dist le bon seigneur. — Ha ! que vous le valez loyau-

[1] Maudite soit la faute ! Au diable la faute ! — [2] Profit, avantage.

ment, monseigneur! dit la damoiselle, quant elle peut prendre la peine de parler. Je voy bien que vous trompez de moy, mais je veil bien que vous sachez que vous n'y arez guères d'honneur. Il n'estoit jà mestier, si vous n'y vouliez plus venir, d'y envoier aultruy soubs umbre de vous; mal vous cognoist qui oncques ne vous vit. — Par la mort bieu! je ne l'y ay pas envoyé, dist-il; mais puisqu'il y est, je ne l'en chasseray pas; et aussi il y en a assez pour nous deux; n'a pas, mon compaignon? — Oy, monseigneur, oy dit-il, tout à butin, et je le veil; si nous fault boire du marché. » Et lors se tourna vers le dressouer, et versa du vin en une grant tasse qui y estoit, et dist : « Je boy à vous, mon compaignon. — Je vous plege, dit l'autre, mon compaignon », et puis fist verser de l'aultre vin à la damoiselle, qui ne vouloit nullement boire; mais en la fin, voulsit ou non, elle baisa la tasse. « Or ça, dist le gentil chevalier, mon compaignon, je vous lairray cy, besoignez bien, c'est vostre tour aujourdui, le mien sera demain, si Dieu plaist; si vous prie que vous me soiez aussi gratieux, quand vous m'y trouverez, que je vous suys maintenant. — Nostre dame, mon compaignon, si seray je, ne vous doubtez. » Ainsi s'en ala le bon chevalier, et là laissa l'escuier, qui fist le mieulx qu'il peut ceste première nuyt. Et advertit la damoiselle de tout point de toute la vérité de son adventure, dont elle fut ung peu plus contente que si l'aultre l'y eust envoyé. Ainsi que avez oy fut la belle damoiselle deceue par la mulette, et contraincte d'obéir au chevalier et à l'escuier, chacun à son tour, dont en la fin elle s'accoustuma et trèsbien le print en patience. Mais tant de bien y eut, que si le chevalier et l'escuier s'entraimoyent bien par avant ceste adventure, l'amour d'entre eulx deux à ceste occasion en fut redublée, qui entre aucuns mal conseillez eust engendré discort et mortelle hayne.

LA XXXIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

Affin que ne soye seclus[1] du trèseureux et hault mérite deu à ceulx qui traveillent et labourent à l'augmentacion et accroissement des histoires de ce présent livre, je vous racompteray en bref une adventure nouvelle par laquelle l'on me tiendra pour acquitté d'avoir fourny la nouvelle dont j'ay naguères esté sommé. Il est notoire verité que en la ville d'Ostellerie, en Casteloigne, naguères arrivèrent plusieurs frères mineurs, qu'on dit de l'observance, eschassez et deboutez par leur mauvais gouvernement et faincte devocion du royaume d'Espaigne. Et trouvèrent fasson d'avoir accès et entrée devers le seigneur de la dicte ville, qui desjà ancien et chargé d'ans estoit; et tant firent, pour abreger, qu'il leur fonda et fist une trèsbelle église et couvent, et les maintint et entretint toute sa vie le mieulx qu'il peut. Régna après son filz aisné, qui ne leur fist pas mains de bien que son bon père. Et de fait ilz prosperèrent en peu d'ans, si trèsbien qu'ilz avoient suffisaument tout ce qu'on saroit demander par raison en ung couvent de mandians. Et affin que vous sachez qu'ilz ne furent pas oyseux pendant le temps qu'ilz acquisrent ces biens, ilz se misrent à prescher tant en la ville que par les villages voisins, et gaignèrent tout le peuple, et tant firent qu'il n'estoit pas bon crestian qui ne s'estoit à eulx confessé, tant avoient grand bruyt et bon los de bien savoir remonstrer aux pecheurs leurs defaultes. Mais qui les loast et eust bien en grace, les femmes estoient du tout données à eulx, tant les avoient

[1] Exclus, privé.

trouvés sainctes gens de grant charité et de profunde devotion. Or entendez la deception mauvaise et horrible traison que ces faulx ypocrites pourchassèrent à ceulx et celles qui tant de biens de jour en jour leur faisoient : ilz feirent entendre à toutes les femmes generalement de la ville qu'elles estoient tenues à Dieu de rendre le disme de tous leurs biens, « comme au seigneur de telle chose et de telle, à vostre parroisse et curé de telle chose et telle ; et à nous vous devez rendre le disme du nombre des foiz que vous couchez charnellement avecques voz mariz. Nous ne prenons sur vous aultre disme, car, comme vous savez, nous ne portons point d'argent ; et si n'en querons point, car il ne nous est rien des biens temporelz et transitoires de ce monde. Nous querons et demandons seullement les biens espirituelz. La disme que nous devez et que nous vous demandons, elle n'est pas des biens temporelz ; elle est à cause du saint sacrement que vous avez receu, qui est une chose divine et espirituelle. Et de celuy n'appartient à nul recevoir le disme que à nous seullement, religieux de l'observance. » Les pouvres simples femmes, qui mieulx cuidoient ces bons frères estre anges que homme terriens, ne refusèrent pas ce disme à paier. Il n'y eust celle qui ne le paya à son tour, de la plus haulte jusques à la maindre ; mesmes la dame du seigneur n'en fust pas excusée. Ainsi furent toutes les femmes de la ville appaties [1] à ces vaillans moynes; et n'y avoit celuy d'eulx qui n'eust à sa part de quinze à seize femmes le disme à recevoir ; et à ceste occasion, Dieu scet les presens qu'ilz avoient d'elles, tout soubz umbre de devocion. Ceste manière de faire dura beaucop et longuement sans qu'elle venist à la cognoissance de ceulx qui se fussent bien passez de ceste disme nouvelle. Elle fut toutesfoiz en la fin descouverte en la manière qui s'ensuyt :

1 Livrées en pâture.

Ung jeune homme nouvellement marié fut prié de soupper à l'ostel d'un de ses parens, et luy et sa femme; et comme ilz retournoient de ce couvine, passans par devant l'église des bons cordeliers dessus ditz, la cloche de l'*Ave Maria* sonna tout à ce coup, et le bon homme s'enclina sur la terre pour dire ses devocions, et sa femme luy dist : « S'il vous plaisoit, j'entreroye voluntiers dedans ceste eglise pour dire ung *Pater noster* et ung *Ave Maria.* — Que ferez-vous là dedans à ceste heure? dist le mary; vous y reviendrez bien quand il sera jour, demain ou une aultre foiz. — Je vous requier, dit-elle, que je y aille; par ma foy, je retourneray tantost. — Nostre dame, dist-il, vous n'y entrerez jà maintenant. — Par ma foy, dit-elle, c'est force, il m'y convient aller; je ne demoureray rien; si vous avez haste d'aller à l'ostel, allez tousjours devant, je vous suyvray tout à ceste heure. — Picquez, picquez devant, dit-il, vous n'y avez pas tant à faire; si vous voulez dire *Paster noster* ne *Ave Maria,* il y a assez place à l'ostel, et vous vauldra autant là le dire que maintenant en ce moustier, où l'en ne voit goute. — A dya! dit-elle, vous direz ce qu'il vous plaira; mais, par ma foy, il fault necessairement que j'entre ung petit dedans. — Et pourquoy? dit-il; voulez-vous aller coucher avecques les frères de léens? » Elle, qui cuidoit à la vérité que son mary sceust bien qu'elle payoit le disme, lui respondit : « Nenny, je n'y veil pas aller coucher, mais je veil aller payer. — Quoy paier? dit-il. — Vous le savez bien, dit-elle, et si le demandez. — Que scay-je bien? dit-il; je ne me mesle pas de voz debtes. — Au mains, dit-elle, savez vous bien qu'il me fault paier le disme. — Quel disme? — Ha hors, dit-elle, c'est ung jamès [1]; et le disme de nuyt de vous et de moy; vous avez bon temps, il fault que je le paye pour nous deux. — Et à qui le payez vous? dit-il. — A frère Eustace. Allez

[1] A perpétuite.

tousjours à l'ostel; si m'y laissez aller que j'en soye quitte : c'est si grant peché de ne le non point paier que je ne suis jamais aise quand je luy doy rien [1]. — Il est meshuy trop tard, dit-il, il est couché passé une heure. — Ma foy, ce dit elle, je y ay esté ceste année beaucop plus tard; puis qu'on veult paier on y entre à toutes heures. — Allons, allons, dit-il, une nuyt n'y fait rien. » Ainsi s'en retournèrent le mary et la femme mal contens tous deux, la femme qu'on ne l'a pas laissée paier son disme, et le mary, qui se voit ainsi deceu, estoit tout esprins d'ire et de maltalent [2], qui encores luy redoubloit sa peine qu'il ne l'osoit monstrer. A chef de pièce toutesfoiz, ilz se couchèrent; le mary, qui estoit subtil, interroga sa femme de longue main, si les aultres de la ville ne payoient pas aussi bien ce disme qu'elle fait. « Quoy donc? dit-elle; par ma foy, si font; quel privilége aroyent elles plus que moy? Nous sommes encores seze ou vingt qui le payons à frère Eustace. Ha! il est tant devot! et créez que ce luy est une grand peine et une bien meritoire pacience. Frère Bertholomeu en a autant ou plus, et, entre les aultres, madame est de son nombre. Frère Jacques aussi en a beaucop, et frère Anthoine aussi; il n'y a celuy d'eulx qui n'ayt son nombre. — Saint Jehan, dit le mary, ilz n'ont pas œuvre laissée [3]; or cognois je bien qu'ilz sont beaucop plus devotz qu'ilz ne semblent; et vrayement je les veil avoir céans pour trestous l'un après l'autre les festoier et oyr leurs bonnes devises. Et pource que frère Eustace reçoit le disme de céans, faictes que nous ayons demain bien à disner, car je l'amainray. — Très voluntiers, dit-elle; au mains ne me fauldra-il pas aller en sa chambre pour payer; il le recevra bien céans. — Vous dictes bien, dit-il; or dormons. » Mais créez qu'il n'en avoit garde, et si luy tardoit beaucop qu'il fust jour; et en lieu de dormir il pensa tout

[1] Quelque chose. — [2] Mauvaise humeur. mécontentement. — [3] Ils n'ont pas été paresseux.

à son aise ce qu'il vouloit à lendemain executer. Ce disner vint, et frère Eustace, qui ne sçavoit pas l'intencion de son hoste, fist assez bonne chère dessoubz son chaperon. Et quand il véoit son point, il prestoit ses yeulx à l'ostesse, sans espargner par desous la table le gracieux jeu des piez, de quoy s'apercevoit et donnoit très bien garde l'oste sans en faire semblant, combien que ce fust à son préjudice. Après les graces, il appela frère Eustace, et luy dist qu'il luy vouloit monstrer une ymage de Nostre Dame et une belle oroison qui estoit en sa chambre; et il respondit qu'il le verroit voluntiers. Ilz entrèrent dedans, et l'oste ferma l'huys, et puis saisit une grande hache, et dist à nostre cordelier : « Par la mort bieu, beau père, vous ne saulterez jamais d'icy sinon les piez devant, se vous ne confessez vérité. — Helas! mon hoste, dist frère Eustace, je vous cry merçy! et que me demandez-vous? — Je vous demande, dit-il, le disme de la disme que vous avez prins sur ma femme. » Quand le cordelier oyt parler du disme, il se pensa bien que ses besoignes n'estoiont pas bonnes; si ne sceut que respondre, sinon de crier mercy, et de s'excuser le plus beau qu'il povoit : « Or me dictes, dist l'oste, quel disme est ce que vous prenez sur ma femme et sur les autres ? » Le pouvre cordelier estoit tant efferré qu'il ne savoit parler, et ne respondoit mot. « Dictes moy, dist l'oste, la chose comment elle va, par ma foy je vous lairray aller, et ne vous feray jà mal; si non je vous tueray tout roidde. » Quand l'autre se vit asseuré, il ayma mieulx confesser verité et son peché et celuy de ses compaignons et eschapper, que le celer et tenir clos et estre en dangier de perdre sa vie; si dist : « Mon hoste, je vous cry mercy, je vous diray verité. Il est vray que mes compaignons et moy avons fait accroire à toutes les femmes de ceste ville qu'elles doivent le disme des foiz que vous couchez avec elles; elles nous ont creuz, si le payent et jeunes et vieilles; puisqu'elles sont mariées,

il n'en y a pas une qui en soit excusée ; madame mesmes la paye comme les aultres, ses deux niepces aussi, et generalement nulle n'en est exemptée. — Ha dya, dist l'oste, puis que monseigneur et tant de gens de bien le payent, je n'en doy pas estre quitte, combien que je m'en passasse bien. Or vous en allez, beau père, par tel fin que vous me quitterez [1] le disme que ma femme vous doit. » L'autre ne fut oncques si joyeux quand il se fut sauvé dehors, si dist que jamais n'en demanderoit rien, comme non fist-il, ainsi que vous orrez. Quand l'oste du cordelier fut bien informé de sa femme et de son dismeur de ceste nouvelle disme, il s'en vint à son seigneur et lui compta tout du long le cas du disme, comme il est touché sy dessus. Pensez qu'il fut bien esbahy et dist : « Oncques ne me pleurent ces papelars, et si me jugeoit bien le cueur qu'ilz n'estoient pas telz par dedens qu'ilz se monstroient par dehors. Ha maudictes gens qu'ils sont! maudicte soit l'heure qu'onques monseigneur mon père, à qui Dieu pardoint, les accoincta ! Or sommes nous par eulx gastez et deshonorez. Et encores feront-ilz pis s'ils durent longuement. Qu'est-il de faire? — Par ma foy, monseigneur, dit l'autre, s'il vous plaist et semble bon, vous assemblerez tous vos subjects de cette ville : la chose leur touche comme à vous ; si leur declarez ceste adventure, et puis arez advis avec eulx de pourveoir au remède, combien que ce soit tard. » Monseigneur le voult ; si manda touz ses subjectz mariez tant seulleument, et ilz vindrent vers luy ; et en la grand sale de son hostel, il leur declara tout au long la cause pourquoy il les avoit assemblez. Si monseigneur fut bien esbahy de prinsault, quand il sceut premier ces nouvelles, aussi furent toutes ces bonnes gens qui là estoient. Les uns disoient : Il les faut tuer ; les aultres : Il les fault pendre ; les aultres : noyer. Les aultres disoient

[1] Tiendrez quitte de la dime.

qu'ilz ne pourroient croire que ce fust vérité, et qu'ilz sont trop devotz et de saincte vie. Ainsi dirent longuement les unz d'un et les aultres d'aultre. « Je vous diray, dist le seigneur : nous manderons icy noz femmes, et ung tel maistre Jehan, etc., lequel fera une petite collacion [1], laquelle enfin cherra [2] à parler des dismes, et leur demandera au nom de nous tous s'elles s'en acquictent, car nous voulons qu'elles soient paiées; nous orrons leur response. » Et après advis sur cela, ilz s'accordèrent tous au conseil et à l'oppinion de monseigneur. Si furent toutes les femmes mariées de la ville mandées; si vindrent en la sale où tous leurs mariz estoient. Monseigneur mesmes fist venir madame, qui fut toute esbahie de voir l'assemblée de ce peuple. Ung sergent de par monseigneur commenda faire silence. Et maistre Jehan se mist ung peu au dessus des aultres, et commença sa petite collacion comme il s'ensuyt : « Mesdames et mesdamoiselles, j'ay la charge de par monseigneur qui cy est et ceulx de son conseil vous dire en bref la cause pourquoy vous estes icy mandées. Il est vray que monseigneur, son conseil et son peuple qui cy est, ont tenu à ceste heure ung petit chapitre du fait de leurs consciences; la cause si est qu'ils ont volunté, Dieu devant, dedans bref temps de faire une belle procession et devote à la loange de Nostre Seigneur Jhesu Crist et de sa glorieuse mère, et à icelluy jour se mettre trestous en bon estat, affin qu'ilz soient mieulx exaulsiez en leurs plus devotes prières et que les œuvres qu'ils feront soient à celuy jour à Dieu plus agréables. Vous savez assez que, la mercy Dieu, nous n'avons eu nulles guerres de nostre temps, et noz voisins en ont esté terriblement persecutez, et de pestilence et de famine. Quand les aultres en ont esté examinez [3], nous avons peu dire et encores disons que Dieu nous en a preservez. C'est bien raison

[1] Conférence, allocution. — [2] Tombera au point de... — [3] Tourmentés.

que nous cognoissons que ce vient non pas de nos propres vertuz, mais de la seulle large et liberale grace de nostre benoist redempteur, qui huche, appelle, et invite au son des devotes prières qui se font en nostre eglise parochiale, et où nous adjoustons très grand foy et tenons ferme devocion. Le devot couvent des cordeliers de ceste ville nous a beaucop valu et vault à la conservation des biens dessus dictz. Au surplus nous voulons savoir de vous si vous acquictez à faire ce à quoy vous estez tenues; et combien que nous tenons assez estre en vostre memoire l'obligacion qu'avez à l'église, il ne vous desplaira pas pour plus grand seureté si je vous en touche aucuns des plus gros poincts. Quatre foiz l'an, c'est assavoir à quatre nataulx [1], vous devez confesser du mains à quelque ung prestre ou religieux ayant sa puissance; et si à chaqu'une foiz receviez vostre créateur, ce seroit trèsbien fait; deux foiz ou une foiz l'an du mains le devez-vous faire. Allez à l'offrande tous les dimanches, et à chacune messe; celles qui en ont la puissance, paiez loyaument les dismes à Dieu, comme de fruiz, de poules, d'aigneaulx, de cochons, et aultres telz usages accoustumez. Vous devez aussi ung aultre disme aux devotz religieux du couvent de saint Françoys, que nous voulons expressement qu'il soit payé; c'est celuy qui plus nous touche au cueur, et dont nous desirons plus l'entretenance; et pourtant s'il y a nulles de vous qui en ait fait son devoir aultrement que bien, soit ou par sa negligence ou par faulte de le demander, de le payer s'avance. Vous savez que ces bons religieux ne peuvent venir en voz hostelz querir leur disme, ce leur seroit trop grand peine et trop grand destourbier [2]; il doit bien suffire s'ilz prenent la peine de le recevoir. Véezla partie de ce que je vous ay à dire; reste à savoir celles qui ont paié et celles qui doivent.» Maistre Jean n'eut

[1] Les quatre grandes fêtes natales ou de la vie du Christ : Noël, Pâques, la Pentecôte et l'Ascencion. — [2] Trouble, embarras.

pas sitost finé son dire que plus de vingt femmes, toutes à une voix, commencèrent à crier : « J'ay paié, moy; j'ay paié, moy; je ne doy rien; ne moy, ne moy! » D'aultre costé dirent ung cent d'aultres, et generalement toutes, qu'elles ne devoient rien; mesmes saillirent avant quatre ou six belles jeunes femmes qui dirent qu'elles avoient si bien payé qu'on leur devoit sur le temps advenir, à l'une quatre foiz, à l'autre six, à l'autre dix. Il y avoit aussi d'autre costé je ne scay quantes [1] veilles qui ne disoient mot; et maistre Jehan leur demanda s'elles avoient bien payé leur disme, et elles respondirent qu'elles avoient faict traicté avec les cordeliers. « Comment, dit-il, ne paiez vous pas? vous devriez semondre [2] et contraindre les aultres de ce faire, et vous mesmes faictes la faulte! — Dya, ce dit l'une, ce n'est pas par moy; je me suis plusieurs foiz presentée de faire mon devoir, mais mon confesseur n'y veult jamais entendre; il dist tousjours qu'il n'a loisir. — Saint Jehan, dirent les aultres veilles, nous avons converty par traicté fait avec eulx la disme que devons en toile, en drap, en coussins, en bancquiers [3], en oreilliers, et en aultres telles bagues [4], et ce par leur conseil et advertissement, car nous amerions mieulx à paier comme les aultres. — Nostre Dame, dist maistre Jehan, il n'y a point de mal, c'est très-bien fait. — Elles s'en peuvent bien aller quand leur plaira, monseigneur, dist maistre Jehan; ne font pas? — Oy, dit-il; mais quoy que soit, que ce disme ne soye pas oublyé. » Quand elles furent toutes hors de la sale, l'huys fut serré [5]; si n'y eut celuy des desmourez qui ne regardast son compaignon. « Or ça, dist monseigneur, qu'est-il de faire? Nous sommes acertenez [6] de la traïson que ces ribaulx moynes nous ont faicte par l'un d'eulx et par noz femmes; il ne nous fault plus de tesmoings. » Après pluseurs et diverses opi-

[1] Combien de... — [2] Inviter, engager. — [3] Coussins, housses pour mettre sur les bancs. — [4] Bijoux, hardes, nippes. — [5] La porte fut fermée. — [6] Assurés.

nions, la finale et derrenière resolucion si fut, qu'ils yront bouter le feu ou couvent, et brulleront et moynes et moustier [1]. Si descendirent en bas en la ville, et vindrent au monastère ; et ostèrent hors le *Corpus Domini*, et aucuns aultres reliquiaires, et l'envoyèrent en la parroisse; et puis, sans plus enquerre, boutèrent le feu en divers lieux léens, et ne s'en partirent tant que tout fut consumé, et moynes, et convers, et eglise, et dortoir, et le surplus des edifices, dont il avoit foison léens. Ainsi achetèrent bien chèrement les pouvres cordeliers le disme non accoustumé qu'ilz misrent sus. Dieu mesmes, qui n'en povoit mais, en eut bien sa maison brullée.

LA XXXIII[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR.

Ung gentil chevalier des marches de Bourgoigne, sage, vaillant, et très bien adrecié, digne d'avoir bruit et los, comme il eut tout son temps, entre les mieulx et plus renommez, se trouva tant et si bien en la grace d'une belle damoiselle qu'il en fut retenu serviteur, et d'elle obtint à chef de pièce [2] tout ce que par honneur donner luy povoit; et au surplus, par force d'armes ad ce la mena que refuser ne luy peut nullement ce que pluseurs devant et après ne peurent obtenir. Et de ce se print et donna trèsbien garde ung très gentil et gracieux seigneur, trèscler voyant, dont je passe lenom et les vertuz, lesquelles, si en moy estoit de les racompter, n'y a celuy de vous qui tantost ne congneust de quoy ce compte se feroit, ce que pas ne vouldroye. Ce gentil homme que je vous dy, qui se perceut des amours du chevalier dessus dit, quand il vit son point [3], luy demanda s'il n'estoit point amoureux d'une telle damoiselle,

1 Monastère. — 2 Au bout de quelque temps. — 3 A quoi il visait.

c'est assavoir de celle dessus dite? Et il luy respondit que non; et l'autre, qui bien savoit le contraire, lui dist qu'il cognoissoit trèsbien que si. Néantmains, quelque chose qu'il uy dist ou remonstrast, qu'il ne lui devoit pas celer ung tel cas, et que si luy estoit advenu semblable, ou beaucop plus grand, il ne luy celleroit jà, si ne luy voult oncques confesser ce qu'il savoit certainement et bien. S'il se pensa qu'en lieu d'aultre chose faire, et pour passer temps, s'il scet trouver voie ne fasson, en lieu que celuy luy est tant estrange et prend si peu de fiance en luy, il s'accointera de sa dame et se fera privé d'elle. A quoy il ne faillit pas, car en peu d'heure il fut vers elle si très bien venu, que celuy qui le valoit, qu'il se povoit vanter d'en ovoir aultant obtenu, sans faire guères grand queste ne poursuite, que celuy qui mainte peine et foison de travaulx en soustint; et si avoit ung bon point : il n'en estoit en rien feru [1]. Et l'aultre, qui ne pensoit point avoir compaignon, en avoit tout au long du bras ou autant qu'on en pourroit entasser à force ou cueur d'un amoureux. Et ne vous fault pas penser qu'il ne fust entretenu de la bonne gouge autant et mieulx que par avant, qui le faisoit plus avant bouter et entretenir en sa fole amour. Et affin que vous sachez que ceste vaillant gouge n'estoit pas oiseuse, qui en avoit à entretenir deux du mains, lesquelz elle eust à grand regret perduz, et spécialement le derrenier venu, car il estoit de plus haulte estoffe et trop mieulx soulier à son pié que le premier venu, et elle leur bailloit et assignoit tousjours heure de venir vers elle l'un après l'aultre, comme l'un aujourd'huy et l'aultre demain. Et de ceste manière de faire savoit bien l'occasion le derrenier venu, mais il n'en faisoit nul semblant, et aussi à la vérité il ne luy en challoit guères [2], si non que ung pou luy desplaisoit la folie du premier venu,

[1] Pas du tout épris. — [2] Ne s'en inquiétait guère.

qui trop fort à son gré se boutoit en chose de petite value [1]. Et de fait se pensa qu'il l'en advertiroit tout du long, ce qu'il fist. Or savoit-il bien que les jours que la gouge luy defendoit de venir vers elle, dont il faisoit trop bien le mal content, estoient gardez pour son compaignon le premier venu. Si fist le guet par pluseurs nuiz; et le véoit entrer vers elle par le mesme lieu et à celle heure que ès aultres ses jours faisoit. Si luy dist ung jour entre les aultres : « Vous m'avez beaucop celé les amours d'une telle et de vous ; et n'est serment que vous ne m'ayez fait au contraire, dont je m'esbahis bien que vous prenez si peu de fiance en moy, voire quand je sçay davantage et véritablement ce qui est entre vous et elle. Et affin que vous sachiez que je sçay qui en est, je vous ay veu entrer de vers elle par pluseurs foiz à telle heure et à telle ; et de fait hier, n'a pas plus loing, je teins sur vous, et d'un lieu où j'estoye, je vous y vy entrer ; vous savez bien si je dy vray. » Le premier venu, quand il oyt si vives enseignes tant notoires, il ne sceut que dire ; si luy fut force de confesser ce qu'il eust très voluntiers celé, et qu'il cuidoit que ame ne sceut que luy. Et dist à son compaignon le derrenier venu que vrayement il ne luy peut plus ne veult celer qu'il en soit bien amoureux, mais il luy prie qu'il n'en soit pas nouvelle. « Et que diriez-vous, dit l'autre, si vous aviez compaignon? — Compaignon! dist-il, quel compaignon ? — En amours, je ne le pense pas, dit-il. — Saint Jehans! dist le derrenier venu, et je le sçay bien ; il ne fault jà aller de deux en trois [2], c'est moy. Et pour ce que je vous voy plus feru que la chose ne vaille, vous ay-je pieça voulu advertir, mais vous n'y avez voulu entendre ; et si je n'avoie plus grant pitié de vous que vous mesmes n'avez, je vous lairroye en ceste folye ; mais je ne pourroye souffrir que une telle gouge se trompast et de

[1] Valeur. — [2] Il ne faut pas vous faire languir.

vous et de moy si longuement. » Qui fut bien esbahy de ces nouvelles, ce fut le premier venu, car il cuidoit tant estre en grace que merveilles; si ne savoit que dire ne penser. Au fort, quand il parla, il dist : « Nostre Dame! on m'a bien baillé de l'oye[1], et si ne m'en doubtoie guères; si en ay esté plus aisié à decevoir; le dyable emporte la gouge quand elle est telle! — Je vous diray, dit le derrenier venu, elle se cuide tromper de nous, et de fait elle a desjà trèsbien commencé, mais il la fault nous mesmes tromper. — Et je vous en prie, dist le premier venu, le feu de saint Anthoine[2] l'arde quand oncques je l'accointay! — Vous savés, dist le derrenier venu, que nous allons vers elle tour à tour, il fault qu'à la première foiz que vous yrez ou moy, ainsi qu'il viendra, que vous dictes que vous avez bien cogneu et apperceu que je suis amoureux d'elle, et que vous m'avez veu entrer et vers elle venir, à telle heure, et ainsi habillé; et que par la mort bieu, si vous m'y trouvez plus, vous me tuerez tout roidde, quelque chose qui vous en doibve advenir. Et je diray pareillement de vous, et nous verrons sur ce qu'elle fera et dira et arons advis du surplus. — C'est trèsbien dit, et je le veil », dit le premier venu. Comme il fut dit il en fut fait, car je ne scay quans jours après, le derrenier venu eut son tour d'aller besoigner, si se mist au chemin et vint au lieu assigné. Quand il se trouva seul avecques la gouge, qui le receut très doulcement et de grand cueur, comme il sembloit, il faindit[3] comme bien le savoit faire, une sure et matte chère, et monstra semblant de courroux. Et elle, qui avoit accoustumé de le voir tout aultre, ne sceut que penser; si luy demanda qu'il avoit et que sa manière monstroit que son cueur n'estoit pas à son aise. — « Vrayement, madamoiselle, dist-il, vous dictes vray, que j'ay bien cause d'estre mal content et desplaisant; la

[1] On s'est bien joué de moi. — [2] Espèce de lèpre vive. — [3] Feignit.

vostre mercy toutesfoiz que le m'avez pourchassé [1]. — Moy, dist-elle. Hélas! non ay, que je sache; car vous estes le seul homme en ce monde à qui je vouldroye faire plus de plaisir, et de qui plus près me toucheroit l'ennuy et le desplaisir. — Il n'est pas damné qui ne le croit, dit-il; et pensez-vous que je ne me soye bien apperceu que vous entretenez ung tel, c'est assavoir le premier venu. Si faiz, par ma foy, je l'ai trop bien vu parler à vous à part; et que plus est, je l'ay espié et veu entrer ceans. Mais par la mort bieu, si je l'y trouve jamais, son derrenier jour sera venu, quelque chose qu'il en doyve ou puisse advenir; que je souffrisse ne peusse veoir qu'il me fist ce desplaisir, j'aymeroye mieulx à morir mille foiz, s'il m'estoit possible. Et vous estes aussi bien desloyalle, qui savez certainement et de vray que, après Dieu, je n'ayme rien tant que vous, qui à mon très grant prejudice le voulez entretenir. — Ha! monseigneur, dit-elle, et qui vous a fait ce raport? Par ma foy, je veil bien que Dieu et vous sachez que la chose va tout aultrement, et de ce je le prens à tesmoignage qu'oncques en jour de ma vie je ne tins termes [2] à cestuy dont vous parlez, ne à aultre, quel qui soit, tant que vous ayez tant soyt peu de cause d'en estre mal content. Je ne veil pas nyer que je n'aye parlé et parle à luy tous les jours, et à pluseurs aultres, mais qu'il y ait entretiennement, rien; ains tiens que ce soit la maindre de ses pensées, et aussi, par Dieu, il se abuseroit. Jà Dieu ne me laisse tant vivre que aultruy que vous ait une part ne demye en ce qui est tout entière vostre. — Madamoiselle, dit-il, vous le savez très bien dire, mais je ne suis pas si beste de le croire. » Quelque malcontent qu'il y eust, il fist ce pourquoy il estoit venu, et au partir luy dist: « Je vous ay dit et de rechef vous faiz savoir que si je m'apperçoy jamais que l'aultre y vienne, je le mettray ou le feray

1 Grand merci, puisque c'est vous qui m'avez mis en cet état. — 2 Je n'assignai de rendez-vous.

mettre en tel point qu'il ne courroussera jamais ne moy ne aultre. — Ha! monseigneur, dit elle, par dieu vous avez tort de prendre vostre ymaginacion sur luy, et croiez que je suis seure qu'il n'y pense pas. » Ainsi departit nostre derrenier venu. Et au lendemain son compaignon le premier venu ne faillit pas à son lever pour savoir des nouvelles; et il luy en compta largement et bien au long le demené [1], comment il fist le courroucié, comment il la menasse de tuer, et les responses de la gouge. « Par mon serment, c'est bien joué. Or laissez moy avoir mon tour; si je ne fays bien mon personnage, je ne fuz oncques si esbahy. » A chef de pièce son tour vint, et se trouva vers la gouge, qui ne luy fist pas mains de chère qu'elle avoit de coustume, et que le derrenier venu en avoit emporté naguères. Si l'aultre son compaignon le derrenier venu avoit bien fait du mauvais cheval [2] et en maintien et en paroles, encores en fist-il plus, et comme celuy qui sembloit plus courroucié qu'oncques homme ne fut joyeux, dist en telle manière : « Je doy bien maudire l'heure et le jour qu'oncques j'eu vostre accointance; car il n'est pas possible à Dieu ne au monde tout ensemble d'amasser plus de doleurs, regretz, et d'amers desplaisirs au cueur d'un pouvre amoureux que j'en trouve aujourd'huy dont le mien est environné et assiégé. Helas! je vous avoye entre aultres choisie comme la non pareille de loyaulté, genteté et gracieuseté, et que je y trouveroye largement et à comble la trèsnoble vertu de loyauté, et à ceste cause m'estoye de mon cueur defait, et du tout l'avoye mis en vostre mercy, cuidant à la vérité que plus noblement ne en meilleur lieu asseoir ne le pourroie; mesmes m'avez ad ce mené que j'estoye prest et délibéré d'attendre la mort, ou plus, si possible eust esté, pour vostre honneur sauver. Et quand j'ay cuidié estre plus seur de vous, que je n'ay pas

[1] Le détail de ce qui s'était passé. — [2] S'était cabré, emporté.

seullement sceu par estrange rapport, mais à mes yeulx mesmes perceu ung aultre venu de costé, qui me toust et rompt tout l'espoir que j'avoye en vostre service d'estre de vous tout le plus cher tenu. — Mon amy, dist la gouge, je ne sçay qui vous a troublé, mais vostre manière et voz paroles portent et jugent qu'il vous fault quelque chose, que je ne saroie penser ne inferrer que ce peut estre, si vous n'en dictes plus avant, si non ung peu de jalousie qui vous tourmente, ce me semble, de laquelle, si vous estiez bien sage, n'ariez cause de vous accointer. Et là où je saroye, je ne vous en vouldroye pas bailler l'occasion; et si vous pensez bien à tout, vous n'estes pas si peu accoinct de moy que je ne vous aye monstré la chose au monde qui plus vous en peut donner et bailler cause d'asseurance, à quoy vous me feriez tantost avoir regret, par me servir de telz paroles. — Je ne suis pas homme, dit le premier venu, que vous doyez contenter de paroles, car excusance n'y vault rien. Vous ne povez nyer que ung tel, c'est assavoir le derrenier venu, ne soit de vous entretenu; je le scay bien, car je m'en suis donné garde, et si ay bien fait le guet, car je l'ay veu venir vers vous hier, n'a pas plus loing; il y vint à telle heure et ainsi habillé. Mais je voue à Dieu qu'il en a prins ses quaresmeaux, car je tendray sur luy; et fust-il plus grand maistre cent foiz, si je l'y puis rencontrer je luy osteray la vie du corps, ou luy à moy, ce sera l'un des deux; car je ne pourroie vivre voyant ung aultre joïr de vous. Et vous estes bien faulse et desloyale, qui m'avez en ce point deceu; et non sans cause maudiz-je l'heure qu'oncques vous accointay, car je sçay tout certainement que c'est ma mort, si l'aultre scet ma volunté, et espère que oy. Et par vous je sçay de vray que je suis mort; et s'il me laisse vivre, il aguyse le cousteau qui sans mercy à ses derrains jours le mainra. Et s'ainsi en advient, le monde n'est pas assez grand pour moy sauver que morir ne me faille. » La gouge n'avoit

pas moyennement à penser pour trouver soudaineet suffisante excusance pour contenter celuy qui est si mal content. Toutesfoiz ne demoura qu'elle ne se mist en ses devoirs de l'oster hors de ceste melencolie, et pour assiete en lieu de cresson [1], elle luy dist : « Mon amy, j'ay bien au long entendu vostre grand ratelée qui, à la verité dire, me baille à cognoistre que je n'ay pas esté si sage que je deusse, et que j'ay trop tost adjousté foy à voz semblans et decevables parolles, et qu'elles m'ont conclut et rendue en vostre obeissance; vous en tenez à present trop mains de biens de moy. Aultre raison aussi vous meut, car vous savez et assez cognoissez de fait que je suis prinse et que amours m'ont ad ce menée que sans vostre presence je ne puis vivre ne durer. Et à ceste cause et pluseurs aultres qu'il ne fault jà dire, vous me voulez tenir vostre subjecte et esclave, sans avoir loy de parler ne deviser à nul aultre que à vous. Puis qu'il vous plaist, au fort j'en suis contente, mais vous n'avez nulle cause de moy suspessonner en rien de personne qui vive, et si ne fault aussi jà que m'en excuse ; verité, que tout vaint, m'en defendra si luy plaist. — Par dieu, m'amye, dist le premier venu, la verité est telle que je vous ay dicte, qui vous sera quelque jour prouvée et cher vendue pour aultruy et pour moy, si aultre provision de par vous n'y est mise. » Après ces parolles et aultres trop longues à racompter, se partit le premier venu, qui pas n'oblya lendemain tout au long racompter à son compaignon le derrain venu. Et Dieu scet les risées et joyeuses devises qu'à ceste cause qu'ilz eurent entre eulx deux. Et la gouge en ce lieu avoit bien des estouppes en sa quenoille [2], qui veoit et savoit très bien que ceulx qu'elle entretenoit se doubtoient et percevoient chacun de son compaignon, mais pourtant ne laissa pas de leur bailler tousjours audience, chacun à sa foiz, puis qu'ils la reque-

[1] Pour lui donner pleine satisfaction. Express. proverb. — [2] Était bien barrassée.

roient, sans en donner à nul congié. Trop bien les advertissoit qu'ilz venissent bien secrètement vers elle, affin qu'ilz ne fussent de quelque ung apperceuz. Mais vous devez savoir, quand le premier venu avoit son tour, qu'il n'oblioit pas à faire sa plaincte comme dessus; et n'estoit rien de la vie de son compaignon s'il le povoit rencontrer. Pareillement le derrenier, le jour de son audience, s'efforçoit de monstrer semblant plus desplaisant que le cueur ne luy donnoit; et ne valoit son compaignon, qui oyoit son dire, guères mieulx que mort, s'il le treuve en belles [1]. Et la subtille et double damoiselle le cuidoit abuser de paroles, qu'elle avoit tant à main et si prestes, que ses bourdes sembloient autant véritables comme l'Euvangile. Et si cuidoit bien en son sens tant, quelque doubte ne suspicion qu'ilz eussent, que jamais la chose ne fust plus avant efforcée, et qu'elle estoit aussi bien femme pour les fournir tous deux et mieulx trop que nesung d'eulx à part n'estoit pour la seulle servir à gré. La fin fut aultre, car le derrenier venu, qu'elle craignoit beaucop à perdre, quelque chose qu'il fust de l'aultre, luy dist ung jour trop bien sa leçzon. Et de fait dit qu'il n'y retourneroit plus; et aussi ne fist-il grand pièce après, dont elle fut très desplaisante et malcontente. Or ne fait pas à oblyer, affin qu'elle eust encores mieulx le feu [2], il envoya vers elle ung gentilhomme de son estroict conseil, affin de luy remonstrer bien au long le desplaisir qu'il avoit d'avoir compaignon en son service; et bref et court, si elle ne lui donne congé il n'y reviendra jour qu'il vive. Comme vous avez oy dessus, elle n'eust pas voluntiers perdu son accointance : si n'estoit saint ne saincte qu'elle ne parjurast, soy excusant de l'entretenance du premier; et en fin comme toute forcenée dist à l'escuier : « Et je monstreray à vostre maistre que je l'ayme; et me baillez votre cous-

1 S'il le prend sur le fait. — 2 Afin qu'elle fût encore plus dans l'embarras.

teau. » Quand elle l'eut, elle se desatourna [1], et couppa tous ses cheveulx de ce cousteau, non pas bien à l'ung. L'aultre print ce present, qui bien savoit toutesfoiz la verité du cas, et s'offrit de faire le mieulx qu'il pourroit et du present faire devoir, ainsi qu'il fist tantost après. Le derrenier venu receut ce present, qu'il destroussa et trouva les cheveulx de sa dame, qui beaulx estoient et beaucop longs ; si ne fut guères aise tant qu'il trouva son compaignon, au quel il ne cela pas l'ambassade qu'on a mise sus, et à lui envoyée, et les gros presens qu'on luy envoye, qui n'est pas pou de chose ; et lors monstra les beaulx cheveulx : « Je croy, dit-il, que je suis bien en grace ; vous n'avez garde qu'on vous en face autant. — Saint Jehan, dit l'aultre, véez cy aultre nouvelle ; or voy je bien que je suis frict. C'est fait, vous avez bruit tout seul [2] ; sur ma foy, fist le derrenier venu, je tien, moy, qu'il n'en est pas encores une telle ; je vous requier, pensons qu'il est de faire ? Il luy fault monstrer à bon escient que nous la cognoissons telle qu'elle est. — Et je le veil », dit l'aultre. Tant pensèrent et contrepensèrent qu'ilz s'arrestèrent à faire ce qui s'ensuyt. Le jour ensuyvant, ou tost après, les deux compaignons se trouvèrent en une chambre ensemble où leur loyale dame avec pluseurs aultres estoit ; chacun s'assist et print sa place où mieulx luy pleut, le premier venu auprès de la bonne damoiselle, à laquelle tantost après pluseurs devises il monstra les cheveux qu'elle avoit envoyez à son compaignon. Quelque chose qu'elle en pensast, elle n'en monstra nul semblant d'effroy ; mesme disoit qu'elle ne les congnoissoit, et qu'ils ne venoient point d'elle. — « Comment, dist-il, sont-ilz si tost changez et descogneuz ? — Je ne scay, dit-elle, qu'ilz sont, mais je ne les cognois. » Et quand il vit ce, il se pensa qu'il estoit heure de jouer son jeu ; et fist ma-

[1] Décoiffa. — [2] Il n'est question que de vous.

nière de vouloir mettre son chapperon qui sur son espaule estoit dessus sa teste, et en ce faisant tout au propos lui fist hurter si rudement à son atour [1] qu'il l'envoya par terre, dont elle fut bien honteuse et malcontente, et ceulx qui là estoient apperceurent bien que ses cheveulx estoient couppez, et assez lourdement. Elle saillit sus bien à haste, et si reprint son atour et s'en entra en une aultre chambre pour se aller ratourner, et il la suyt ; si la trouva toute marrie et courroucée, voire bien fort plorant de dueil qu'elle avoit estre desatournée. Si luy demanda qu'elle avoit à plorer, et à quel jeu elle avoit perdu ses cheveulx? Elle ne savoit que respondre, tant estoit à celle heure prinse soupprinse. Et il, qui ne se peut plus tenir de executer la conclusion prinse entre son compaignon et luy, luy dist : « Faulse et desloyale que vous estes, il n'a pas tenu à vous que ung tel et moy ne nous sommes entretuez et deshonorez. Et je tien moy que vous l'eussiez bien voulu, à ce que vous en avez monstré, pour en racointer deulx aultres nouveaulx ; mais Dieu mercy, nous n'en avons garde. Et affin que vous sachez que je sçay son cas et luy le mien, véez cy voz cheveulx que luy avez envoyez, dont il m'a fait présent ; ne pensez pas que nous soyons si bestes que nous avez tenuz jusques cy. » Lors se part d'elle, et il appelle son compaignon et il y vint : « J'ai rendu à ceste bonne damoiselle ses cheveulx, et si luy ay commencé à dire comment de sa grace elle nous a bien tous deux entretenuz ; et combien que à sa manière de faire elle a bien monstré qu'il ne luy challoit se nous deshonnorions l'un l'autre, Dieu nous en a gardez. — Saint Jehan, ce a mon », dit-il. Et alors adressa sa parolle mesmes à la gouge ; et Dieu scet s'il parla bien à elle, en luy remonstrant sa très grand lascheté et desloyauté de cueur. Et ne pense pas que guères oncques femme fust mieulx capi-

[1] Coiffure de femme.

tulée [1] qu'elle fut pour adonc, puis de l'un puis de l'aultre. A quoy elle ne savoit que dire ne respondre, comme prinse en meffait évident, sinon de larmes, que point elle n'espargnoit. Et ne pense pas qu'elle eust oncques guères plus de plaisir en les entretenant tous deux qu'elle avoit à ceste heure de desplaisir. La conclusion fut telle toutesfoiz qu'ilz ne l'abandonneroient point, mais par accord doresenavant chacun à son tour ira ; et silz y viennent tous deux ensemble, l'un fera place à l'autre, et bons amys comme devant, sans plus jamais parler de tuer et de battre. Ainsi en fut-il fait, et maintindrent les deux compaignons assez longuement ceste vie et plaisant passetemps, sans ce que la gouge les osast oncques desdire. Et quand l'un aloit à sa journée, il le disoit à l'autre ; et quand d'adventure l'un esloignoit la marche, et le lieu demouroit à l'autre, très bon faisoit oyr les recommendacions qu'il faisoit au partir; mesmes firent de très bons rondeaulx, et pluseurs chansonnettes, qu'ilz mandèrent et envoyèrent l'un à l'autre, dont il est aujourdhuy bruyt, servans au propos de leur matère dessus dicte, dont je cesseray le parler, et donneray fin au compte.

LA XXXIVe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

J'ay congneu en mon temps une notable et vaillant femme, digne et de memoire et de recommendacion, car ses vertuz ne doivent estre cellées n'estainctes, mais en commune audience publiquement blasonnées. Vous orrez en bref, s'il vous plaist, en la deduction de ceste nouvelle, la chose de quoy j'entens amplier et accroistre sa trèseureuse renommée. Ceste vaillante preude femme, par saint Denis, mariée à ung tuot oultre noz amys [2], avoit pluseurs serviteurs en

[1] Chapitrée. — [2] Mari très-cocu.

amours, pourchassans et desirans sa grace, qui n'estoit pas trop difficile de conquerre, tant estoit doulce et pitéable[1] celle qui la vouloit et pouvoit departir largement par tout où bon et mieulx luy sembloit. Advint ung jour que les deux vindrent devers elle, comme ilz avoient de coustume, non sachans l'un de l'autre, demandans lieu de cuyre et leur tour d'audience. Elle, qui pour deux ne pour trois n'eust reculé ne desmarché[2], leur bailla jour et heure de se rendre vers elle, comme à lendemain, l'un à huyt heures du matin, et l'autre à neuf ensuyvant, chargeant à chacun par exprès et bien acertes qu'il ne faille pas à son heure assignée. Ilz promisrent sur foy et honneur, s'ilz n'ont mortel exoine[3], qu'ilz se rendront au lieu au terme limité. Quand vient au lendemain, environ vj. heures du matin, le mary de ceste vaillant femme se lève, habille, et mect en point; et la huche et appelle pour se lever, mais il ne fut pas obey, ains refusé tout plainement : « Ma foy, dit-elle, il m'est prins ung tel mal de teste que je ne saroye tenir sur piez, si ne me pourroye encores lever pour morir, tant suis et foible et traveillée ; et que vous le sachez, je ne dormy ennuyt. Si vous prie que me laissez icy, j'espoire quand je seray seulle je prendray quelque pou de repos. » L'aultre, combien qu'il se doubtast, n'osa contredire ne replicquer, mais s'en alla, comme il avoit charge, besoigner en la ville, tantdiz que sa femme ne fut pas oiseuse à l'ostel : car huit heures ne furent pas si tost sonnées que véezcy bon compaignon, du jour devant à ce point assigné, qui vint hurter à l'huys; et elle le bouta dedans. Il eut tantost sa longue robe despoillie, et le surplus de ses habillements, et puis vint faire compaignie à madamoiselle, affin qu'elle ne s'espantast. Tant furent entre eulx deux bras à bras et aultrement que le temps s'écoula et passa, et ne se donnèrent garde qu'ilz oyrent assez rude-

1 Pitoyable, humaine, charitable. — 2 Remis la partie. — 3 L'excuse d'être morts.

ment hurter à l'huys. « Ha, dist-elle, par ma foy, véezcy mon mary, avancez vous bien tost, prenez vostre robe. — Vostre mary, dit-il, et le cognoissez vous à hurter? — Oy, dit-elle, je sçay bien que c'est il ; abregez-vous, qu'il ne vous trouve icy. — Il faut bien, se c'est il, qu'il me voye; je ne me saroye où sauver. — Qu'il vous voye, dit-elle, non fera, si Dieu plaist, car vous seriez mort et moy aussi; il est trop merveilleux. Montez en hault, en ce petit garnier, et vous tenez tout coy, sans mouvoir, qu'il ne vous voye. » L'autre monta, comme elle luy dist, et se vint trouver en ce petit garnier, qui estoit d'ancien edifice, tout desplanché, delaté et pertuisé en plusieurs lieux. Et madamoiselle le sentent tout là dessus, fait ung sault jusques à l'huys, très bien sachant que ce n'estoit pas son mary; et mist dedans celuy qui ce jour avoit à neuf heures promis devers elle se rendre. Ilz vindrent en la chambre, où pas ne furent longuement debout, mais tout plat s'entreaccolèrent et baisèrent en la mesme ou semblable fasson que celuy du garnier avoit fait; lequel par ung pertuis véoit à l'œil la compaignie, dont il n'estoit pas trop content. Et fut grant piece à son courage [1], asavoir si bon estoit qu'il parlast ou si mieulx luy valoit le taire. Il conclud toutesfoiz tenir silence et nul mot dire jusques ad ce qu'il verra mieulx son point; et pensez qu'il avoit belle pacience. Tant attendit, tant regarda sa dame avecques le survenu, que bon mary vint à l'ostel pour savoir de l'estat et santé de sa très bonne femme, ce qu'il estoit trèsbien tenu de faire. Elle l'oyt tantost, si n'eut aultre loisir de faire subitement lever sa compaigne; et car elle ne savoit où le sauver, pour ce que ou garnier ne l'eust jamais envoyé, elle le fist bouter en la ruelle du lit, et puis le couvrit de ses robes, et luy dist : « Je ne vous sçay où mieulx loger, prenez en pacience. » Elle n'eut pas finé son dire que son mary entra dedans, qui

[1] Réfléchit se consulta.

aucunement ce luy sembloit avoit noise entreoye ; si trouva le lit tout defroissié et despillié, la couverture mal honnye et d'estrange byaïs, et sembloit mieulx le lit d'une espousée que couche de femme malade. La doubte qu'il avoit auparavant, avecques l'apparence de present, luy fist sa femme appeller par son nom, et dist : « Paillarde meschante que vous estes, je n'en pensoye pas mains huy matin, quand vous contrefeistes la malade ! Où est vostre houllier [1] ? Je voue à Dieu, si je le trouve, il aura mal finé et vous aussi. » Et lors mist la main à la couverture, disant : « Véezcy pas bel appareil ? il semble que les pourceaux y ayent couchié. — Et qu'avez vous, meschant yvroigne, ce dist-elle, fault-il que je compare le trop de vin que vostre gorge a entonné ? Est ce la belle salutacion que vous me faictes de m'appeller paillarde ? Je veil bien que vous le sachez que je ne suis pas telle : mais suis trop bonne et trop loyale pour ung tel paillard que vous estes ; et n'ay aultre regret que si bonne vous ay esté, car vous ne le valez pas. Et ne sçay qui me tient que je ne me lève et vous egratigne le visage par telle fasson que tousjours mes aurez memoire de m'avoir sans cause villennée [2]. » Et qui me demanderoit comment elle osoit en ce point respondre, et à son mary parler, je y trouve deux raisons : la première si est le bon droit qu'elle avoit en la querelle, et l'aultre car elle se sentoit la plus forte en la place. Et fait assez penser que, si la chose fust venue jusques aux horions, celui du garnier et l'aultre de la ruelle l'eussent servy et secouru. Le pouvre mary ne savoit que dire, qui oyoit le dyable sa femme ainsi tonner ; et, pource qu'il véoit que hault parler ne fort toucher n'avoit pas lors son lieu, il remist le procès tout en Dieu, qui est juste et droiturier. Et à chef de sa meditacion, entre aultres parolles, il dist : « Vous vous excusez beaucop de ce dont sçay tout le voir ; au fort,

1 Débauché, coureur de filles. — 2 Outragée, injuriée.

il ne m'en chault pas tant qu'on pourroit bien dire; je n'en quier jamais faire noise; celuy qui est là hault paiera tout. » Et par celuy de la hault il entendoit Dieu, comme s'ils voulsist dire : « Dieu, qui rend à chacun ce qui luy est deu, vous paiera de vostre desserte. » Mais le galant qui estoit ou garnier, qui oyoit ces parolles, cuidoit à bon escient que l'autre l'eust dit pour luy, et qu'il fust menacié de porter la paste au four pour le meffait d'aultruy; si respondit tout en hault : « Comment, sire, il suffist bien que j'en paye la moitié; celuy qui est en la ruelle peut bien paier l'autre, il y est autant tenu que moy. » Qui fut bien esbahy, ce fut l'oste, car il cuidoit que Dieu parlast à luy; et celuy de la ruelle ne savoit que penser, car il ne savoit rien de l'aultre. Il se leva toutesfoiz, et l'aultre descendit, qui le congneut. Si se partirent ensemble, et laissèrent la compaignie bien troublée et mal contente, dont guères ne leur chaloit à bonne cause.

LA XXXV° NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

Ung gentilhomme, chevalier de ce royaume, trèsvertueux et de grand renommée, grand voyagier et aux armes trèspreu, devint amoureux d'une trèsbelle damoiselle; et à chef de pièce fut si avant en sa grace que rien ne luy fut escondit de ce qu'il osa demander. Advint, ne sçay combien après ceste alliance, que ce bon chevalier, pour mieulx valoir et honneur acquerre et embrasser, se partit de sa marche [1], trèsbien en point et accompaigné, portant emprinse d'armes du congé de son maistre. Et s'en alla ès Espaignes et en divers lieux, où il se conduisit tellement que à grand triumphe à son retour fut receu. Pendant ce temps, sa dame fut

[1] Son pays.

mariée à ung ancien chevalier, qui gracieux et sachant homme estoit, qui tout son temps avoit hanté à court, et pour vray dire estoit le vray registre d'honneur. Et n'estoit pas ung petit dommage qu'il n'estoit mieulx allié, combien toutesfoiz qu'encores n'estoit pas descouverte l'encloueure de son infortune si avant que d'estre commune, comme elle fut depuis, ainsi comme vous orrez. Ce bon chevalier amoureux dessusdit, retournant d'accomplir ses armes, comme il passoit païs, arriva d'aventure à ung soir au chasteau où sa dame demouroit. Et Dieu scet la bonne chère que monseigneur son mary et elle luy feirent, car de pieça avoit grand accointance et amytié entre eulx. Mais vous devez savoir que tantdiz que le seigneur de léens pensoit et s'efforçoit de faire finance de pluseurs choses pour festoyer son hoste, l'oste se devisoit à sa dame qui fut, et s'efforçoit de la festoyer et conjoyr comme il avoit fait ainçois que monseigneur. Elle, qui ne demandoit aultre chose, ne s'excusoit en rien sinon du lieu. « Mais il n'est pas possible qu'il se puisse trouver. — Ha! madame, dist-il, par ma foy, si vous voulez bien, il n'est manière qu'on ne treuve. Et que scera vostre mary, quand il sera couché et endormy, si vous me venez veoir jusques en ma chambre? ou si mieulx vous plaist et bon vous semble, je viendray bien vers vous. — Il ne se peut certes ainsi faire, ce dit-elle, car le dangier y est trop grand; car monseigneur est de trop legier somme, et ne s'esveille jamais qu'il ne taste après moy; et s'il ne me trouvoit point, pensez que ce seroit. — Et quand il s'est en ce point trouvé, dit-il, que vous fait-il? — Aultre chose, dit-elle, point[1]; il se vire d'aultre costé. — Ma foy, dit-il, c'est ung trèsmauvais mesnagier, il vous est bien venu que je suis arrivé pour vous secourir, et luy aider à parfournir ce qui n'est pas bien en sa puissance d'achever. — Si m'aist Dieu, dit-elle, quand il

[1] Pas autre chose.

besoigne une foiz en ung moys, c'est au mieulx venir; il ne fault jà que j'en face la petite bouche; creez que je prendroye bien mieulx. — Ce n'est pas merveille, dit-il, mais regardez comment nous ferons. — Il n'est manière que je voye, dit elle, comment il se puisse faire. — Et comment, dit il, n'avez vous femme céens en qui vous osassiez fier de luy deceler nostre cas? — J'en ay, par Dieu, une, dit-elle, en qui j'ay bien tant de fiance que de luy dire la chose en ce monde que plus vouldroye en estre celée, sans avoir suspicion ne doubte que jamais par elle fust descouverte. — Que nous fault-il donc plus? dit-il, regardez vous et elle du surplus. » La bonne dame, qui bien avoit la chose au cueur, appella ceste damoiselle et luy dist : « M'amye, c'est force ennuyt que tu me serves, et que tu m'aydes à achever une des choses au monde qui plus au cueur me touche. — Madame, dist la damoiselle, je suis preste, et contente comme je doy, de vous servir et obéir en tout ce qui me sera possible; commendez, je suis celle qui accompliray vostre commendement. — Et je te remercye, m'amye, dist madame, et soies seure que tu n'y perdras rien. Véezcy le cas : ce chevalier qui céens est, est l'homme ou monde que le plus j'ayme; et ne vouldroye pour rien qui fust qu'il se partit de moy sans aultrement avoir parlé à luy. Or ne me peult-il bonnement dire ce qu'il a sur le cueur sinon entre nous deux et à part; et je ne m'y puis trouver si tu ne vas tenir ma place devers monseigneur. Il a de coustume, comme tu scez, de se virer par nuyt vers moy, et me taster ung peu, et puis me laisse et se rendort. — Je suis contente de faire vostre plaisir, madame; il n'est rien qu'à vostre commendement ne face. — Or bien, m'amye, dit-elle, tu te coucheras comme je faiz, assez loin de monseigneur; et garde bien que, quelque chose qu'il face, que tu ne dies ung tout seul mot; et quelque chose qu'il vouldra faire, seuffre tout. — A vostre plaisir, madame, et je le feray. » L'heure du soupper vint, et

n'est jà mestier de vous compter du service ; ce seulement vous souffise qu'on y fist trèsbonne chère, et qu'il y avoit bien de quoy. Après soupper, la compaignie s'en ala à l'esbat; le chevalier estrange tenant madame par le braz, et aucuns aultres gentilzhommes tenans le surplus des damoiselles de léens. Et le seigneur de l'ostel venoit derrière ; et enqueroit des voyages de son hoste à ung ancien gentil homme qui avoit conduit le fait de sa despense en son voyage. Madame n'oblya pas de dire à son amy que une telle de ses femmes tiendra ennuyt sa place, et elle viendra vers luy. Il en fut trèsjoyeux, et largement la mercya, trèsdesirant que l'heure fust venue. Il se misrent au retour et vindrent en la chambre à parer, où monseigneur donna la bonne nuyt à son hoste, et madame aussi. Et le chevalier estrange s'en vint en sa chambre, qui estoit belle à bon escient, bien mise à point ; et estoit le beau buffet fourny d'espices, de confictures, et de bon vin de pluseurs façons. Il se fist tantost deshabiller, et beut une foiz, puis fist boire ses gens et les envoya coucher, et demoura tout seul, attendant sa dame, laquelle estoit avec son mary, qui tous deux se despoilloient et se mettoient en point pour entrer au lit. La damoiselle estoit en la ruelle, qui tantost que monseigneur fut couché, se vint mettre en la place de sa maistresse ; et elle qui aultre part avoit le cueur, ne fist que ung sault jusqu'à la chambre de celuy qui l'attendoit de pié coy. Or est chacun logé, monseigneur avec sa chambrière, et son hoste avec madame. Et fait à penser qu'ilz ne passèrent pas toute la nuyt à dormir. Monseigneur, comme il avoit de coustume, une heure environ devant le jour, se reveilla, et vers sa chambrière se vira, cuidant estre sa femme, et au taster qu'il fist hurta sa main d'adventure à son tetin, qu'il sentit trèsdur et poignant ; et tantost cogneut que ce n'estoit point celuy de sa femme, car il n'estoit point si bien troussé. « Ha, dit-il en soy mesme, je voy bien que c'est, on m'a joué d'un

tour, et j'en bailleray ung aultre. » Il se vire vers ceste belle fille, et à quelqua meschef que ce fust, il rompit une seulle lance, mais elle le laissa faire sans dire ung seul mot, ne demy. Quand il eut ce fait, il commence à appeller tant qu'il peut celuy qui couchoit avecques sa femme : « Hau, monseigneur de tel lieu, où estes vous? parlez à moy. » L'aultre, qui se oyt appeller, fut beaucop esbahy, et la dame fut tant esperdue, qu'elle ne savoit sa manière. « Helas! dit-elle, nostre fait est descouvert, je suis femme perdue. » Et bon mary de rehucher : « Hau! monseigneur, hau, mon hoste, parlez à moy. » Et l'aultre s'adventura de respondre et dist : « Que vous plaist, monseigneur? — Je vous feray tousjours ce change quand vous vouldrez. — Quel change? dist-il. — D'une vieille jà toute passée, deshonneste et desloyale, à une belle, bonne, et fresche jeune fille ; ainsi m'avez-vous party, la vostre mercy. » La compaignie ne sceut que respondre; mesme la pouvre chambrière estoit tant soupprinse que s'elle fut à la mort condemnée, tant pour le deshonneur et desplaisir de sa maistresse que pour le sien mesmes qu'elle avoit meschamment perdu. Le chevalier estrange se departit de sa dame au plus toust qu'il sceut, sans mercier son hoste, et sans dire adieu. Et oncques puis ne s'i trouva, car il ne scet encores comme la chose se conduit puis avec son mary; plus avant ne vous en puis dire.

LA XXXVIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

Ung trèsgracieux gentilhomme, désirant d'emploier son service et son temps en la trésnoble court d'amours, soy sachant de dame improveu [1], pour bien choisir et son temps

[1] Dépourvu.

employer, donna cueur, corps et biens à une belle damoiselle et bonne, qui mieulx vault; laquelle, faicte et duicte de façonner gens, l'entretint bel et bien assez longuement. Et trop bien luy sembloit qu'il estoit bien avant en sa grace; et à dire la verité, si estoit il voire comme les aultres, dont elle avoit pluseurs. Advint ung jour que ce bon gentilhomme trouva sa dame d'adventure à la fenestre d'une chambre, ou mylieu d'un chevalier et d'un escuyer, auxquelx elle se devisoit par devises communes. Aucunesfoiz parloit à l'un à part, sans ce que l'aultre en oyst rien; d'aultre costé faisoit à l'aultre la pareille, pour chacun contenter; mais, quelque fust bien à son aise, le pouvre amoureux enrageoit tout vif, qui n'osoit approucher la compaignie. Et si n'estoit en luy d'esloigner, tant fort desiroit la presence de celle qu'il amoit mieulx que le surplus des aultres. Trop bien luy jugeoit le cueur que ceste assemblée ne se departiroit point sans conclure ou procurer aucune chose à son prejudice; dont il n'avoit pas tort de ce penser et dire. Et s'il n'eust eu les yeulx bandez et couvers, il povoit veoir appertement ce dont ung aultre à qui rien ne touchoit se perceut à l'œil. Et de fait luy monstra, et véez cy comment. Quand il congneut et perceut a la lettre que sa dame n'avoit loisir ne volunté de l'entretenir, il se bouta sur une couche et se coucha; mais il n'avoit garde de dormir, tant estoient ses yeulx empeschez de veoir son contraire. Et comme il estoit en ce point, survint ung gentilhomme qui salua la compaignie, lequel voyant que la damoiselle avoit sa charge, se tira devers l'escuyer, qui sur la couche n'estoit pas pour dormir. Et entre aultres devises luy dist l'escuyer : « Par ma foy, monseigneur, regardez à la fenestre, véez là gens bien aises. Et ne veez vous pas comment ilz se devisent plaisamment? — Saint Jehan, tu diz voir, dist le chevalier. Encores font-ilz bien aultre chose que deviser. — Et quoy? dit l'autre. — Quoy? dit-il; et ne voiz-tu pas comment elle tient chacun d'eulx

par la resne. — Par la resne! dit-il. — Voire vrayement, pouvre beste, par la resne. Où sont tes yeulx? Mais il y a bien chois des deux, voire quant à la façon, car celle qu'elle tient de gauche n'est pas si longue ne si grande que celle qui emplist sa dextre main. — Ha! dit l'escuyer, par la mort bieu! vous dictes voir; saint Anthoine arde la louve! » Et pensez qu'il n'estoit pas bien content. « Ne te chaille, dit le chevalier, porte ton mal le plus bel que tu peuz; ce n'est pas icy que tu doiz dire ton courage [1], force est que tu faces de necessité vertuz. » Aussi fist-il, et véez cy bon chevalier qui s'approuchoit de la fenestre où la galée [2] estoit, si perceut d'adventure que le chevalier à la resne gauche se liève en piez, et regardoit que faisoient et disoient la damoiselle gracieuse et l'escuier son compaignon. Si vint à luy et luy dist, en luy donnant ung petit coup sur le chapeau : « Entendez à vostre besoigne, de par le dyable, et ne vous soussyez des aultres. » L'aultre se retira et commença de rire; et la damoiselle, qui n'estoit pas femme à effrayer de legier, ne s'en mua oncques; trop bien tout doulcement laissa sa prinse, sans rougir ne changer coleur. Regret eut elle assez en soy mesmes d'abandonner de la main ce que aultre part luy eust bien servy. Et fait assez à croire que par avant et depuis n'avoit celuy des deulx qui ne luy fist très voluntiers service; si eust bien fait, qui eust voulu, le dolent amoureux malade qui fut contraint d'estre notaire [3] du plus grand desplaisir qu'au monde advenir luy pourroit, et dont la seule pensée en son pouvre cueur renurée estoit assez, et trop puissante de le mettre en desespoir, si raison ne l'eust à ce besoing secouru, qui luy fist tout abandonner, et aultre part sa queste en amours commencer, la quelle il puisse aultrement achever, car de ceste cy on ne pourroit ung seul bon mot à son avantage compter.

[1] Ce que tu as sur le cœur. — [2] La compagnie. — [3] Témoin

LA XXXVII[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

Tantdiz que les aultres penseront et à leur memoire ramainront aucuns cas advenuz et perpetrez, habilles et suffisans d'estre adjoustez à l'ystoire presente, je vous compteray, en brefz termes, en quelle façon fut deceu le plus jaloux de cest royaume pour son temps. Je croy assez qu'il n'a pas esté seul entaché de ce mal; mais toutesfoiz, car il le fut oultre l'enseigne, je ne le saroie passer sans vous faire savoir le gracieux tour qu'on luy fist. Ce bon jaloux dont je vous compte estoit très grand historien et avoit beaucoup veu, leu et releu de diverses histoires; mais la fin principale à quoy tendoit son exercice et tout son estude, estoit de savoir et cognoistre les façons et manières et quoy et comment femmes pevent decepvoir leurs mariz. Et car, la Dieu mercy, les histoires anciennes, comme *Matheolet*[1], Juvenal, les *Quinze Joyes de mariage*, et aultres pluseurs dont je ne scay le compte, font mencion de diverses tromperies, cauteles, abusions et deceptions en cest estat advenues. Nostre jaloux les avoit tousjours entre ses mains, et n'en estoit pas mains assotté qu'un follastre de sa massue; toutesfoiz lysoit, tousjours estudioit, et d'iceulx livres fist ung petit extrait pour luy, ou quel estoient emprinses, descriptes et notées pluseurs manières de tromperies, au pourchaz et emprinses de femmes, et ès personnes de leurs mariz executées. Et ce fist-il tendant à fin d'estre mieulx premuny et sur sa garde si sa femme à l'adventure vouloit user de telles querelles en son livre croniquées et registrées. Qu'il ne gardast sa femme d'aussi près comme ung jaloux Ytalien, si faisoit, et

[1] Poëme du xv[e] siècle, satire des plus vives entre les femmes.

si n'estoit pas encores bien asseuré, tant estoit fort feru du maudit mal de jalousie. En cest estat et aise delectable fut ce bon homme trois ou quatre ans avecques sa femme, laquelle pour tout passetemps n'avoit aultre loisir d'estre hors de sa presence infernale, sinon allant et retournant de la messe, accompaignée d'une vieille serpente[1] qui d'elle avoit la charge. Ung gentil compaignon, oyant la renommée de ce gouvernement, vint rencontrer ung jour ceste bonne damoiselle, qui gracieuse et belle à bon escient estoit; et luy dist le plus gracieusement que oncques peut le bon vouloir qu'il avoit de luy faire service, plaignant et souspirant pour l'amour d'elle sa maudicte fortune, d'estre allyée au plus jaloux que la terre soustiene, et disant au surplus qu'elle estoit la seule en vie pour qui plus vouldroit faire. « Et pource que je ne vous puis pas icy dire combien je suis à vous, et pluseurs aultres choses dont j'espere que ne serez que contente, s'il vous plaist, je le mettray par escript et demain le vous bailleray, vous suppliant que mon petit service, partant de bon vouloir et entier, ne soit pas refusé. » Elle l'escouta voluntiers; mais, pour la presence du Dangier, qui trop près estoit, guères ne respondit; toutesfoiz elle fut contente de veoir ses lettres quand elles viendront. L'amoureux print congé assez joyeux et à bonne cause; et la damoiselle, comme elle estoit doulce et gracieuse, le congya; mais la vieille qui la suyvoit ne faillit pas de demander quel parlement avoit esté entre elle et celuy qui s'en va. « Il m'a, dit-elle, apporté nouvelle de ma mère, dont je suis bien joyeuse, car elle est en bon point. » La vieille n'enquist plus avant; si vindrent à l'ostel. L'aultre au lendemain, garny d'unes lettres Dieu scet comment dictées, vint rencontrer sa dame, et tant subitement et subtilement les luy bailla que oncques le guet de la vieille serpente n'en eut la cognois-

[1] Sorte de jeu de mot. Serpente au lieu de servante, duegue.

sance. Ces lettres furent ouvertes par celle qui voluntiers les vit quand elle fut à part. Le contenu en gros estoit comment il estoit esprins de l'amour d'elle, et que jamais ung seul jour de bien n'aroit si temps et loisir prestez ne luy sont pour plus au long l'en advertir, requerant en conclusion qu'elle luy veille de sa grace jour et lieu assigner convenable à ce faire, ensembles et response à ce contenu. Elle fist unes lettres par lesquelles très gracieusement s'excusoit de vouloir en amours entretenir aultre que celui auquel elle doit et foy et loyauté; néantmains toutesfoiz, pourtant qu'il est tant fort esprins d'amours à cause d'elle, qu'elle ne vouldroit pour rien qu'il n'en fust guerdonné [1], elle seroit très contente d'oyr ce qu'il luy vouldroit dire, si nullement povoit ou savoit; mais certes nenny; tant près la tient son mary, qu'il ne la laisse d'ung pas sinon à l'heure de la messe, qu'elle vient à l'église, gardée et plus que gardée par la plus pute veille qui jamais aultruy destourba. Ce gentil compaignon, tout aultrement habillé en point que le jour precedent, vint rencontrer sa dame, qui très bien le congneut; et au passer qu'il fist assez près d'elle receut de sa main sa lettre dessus dicte. S'il avoit faim de veoir le contenu, ce n'estoit pas de merveille; il se trouva en ung destour où tout à son aise et beau loisir vit et congneut l'estat de sa besongne, qui luy sembloit estre en bon train. Si regarda qu'il ne luy fault que lieu pour venir au dessus et à chef de sa bonne entreprinse, pour laquelle achever il ne finoit nuyt ne jour de adviser et penser comment il se pourroit conduire. Il s'advisa d'un trèsbon tour en la parfin, qui ne fait pas à oublier: car il s'en vint à une sienne bonne amye qui demouroit entre l'eglise où sa dame alloit à la messe et l'ostel d'elle; et luy compta sans rien celer le fait de ses amours, luy priant que à ce besoing luy veille aider et secourir. « Ce que je

[1] Récompensé.

pourroye faire pour vous, dist-elle, ne pensez pas que je ne m'y employe de trèsbon cueur. — Je vous mercye, dit-il; et seriez vous contente qu'elle venist céans parler à moy? — Ma foy, dit elle, pour l'amour de vous, il me plaist bien. — Et bien! dit-il, s'il est en moy de vous faire autant de service, pensez que j'aray cognoissance [1] de ceste courtoisie.» Il ne fut oncques aise tant qu'il eust rescript à sa dame et baillé ses lettres, qui contenoient qu'il avoit tant fait à une telle « qui est ma très grande amye, femme de bien, loyalle et secrète, et qui vous ame et cognoist bien, qu'elle nous baillera sa maison pour deviser. Et véez cy que j'ai advisé : je seray demain en la chambre d'enhault, qui descouvre sur la rue, et si aray emprès de moy ung grand seau d'eaue et de cendres entremeslées, dont je vous affubleray tout à coup que vous passerez. Et si seray en habit si descogneu que vostre veille ne ame du monde n'ara garde de moy cognoistre. Quand vous serez en ce point atournée, vous ferez bien de l'esbahie et vous sauverez en ceste maison; et par vostre Dangier manderez querre une aultre robe; et tantdiz qu'elle sera au chemin, nous parlerons ensemble.» Pour abréger, ces lettres furent baillées, et la response fut rendue par celle qui fut contente. Or fut venu ce jour, et la damoiselle affublée par son serviteur du seau d'eaue et de cendres, voire par telle façon que son couvrechef, sa robe et le surplus de ses habillemens furent tous gastez et percez. Et Dieu scet qu'elle fist bien de l'esbahie et de la malcontente; et comme elle estoit estollée, elle se bouta en l'ostel, ignorant d'y avoir cognoissance. Tantost qu'elle vit la dame, elle se plaindit de son meschef, et n'est pas à vous dire le dueil qu'elle menoit de ceste adventure. Maintenant plaint sa robe, maintenant son couvrechef, et l'autre fois son tixu; bref, qui l'oyoit, il sembloit que le monde fust finé. Et Dan-

[1] Reconnaissance.

gier sa meschine, qui enrageoit d'angaigne [1], avait ung coulteau en sa main dont elle nestoioit sa robe le mieulx qu'elle savoit. « Nenny, nenny, m'amye, vous perdés vostre peine, et n'est pas chose à nettoyer si en haste; vous n'y sariez faire chose maintenant qui valust rien; il fault que j'aye une aultre robe et ung aultre couvrechef, il n'y a point d'autre remède; allez à l'ostel et les m'apportez, et vous avancez de retourner, que nous ne perdons la messe avecques tout nostre mal. » La vieille, voyant la chose estre necessaire, n'osa desdire sa maistresse; si print et robe et couvrechef soubz son manteau, et à l'ostel s'en va. Elle n'eut pas si tost tourné les talons que sa maistresse ne fut guidée en la chambre où son serviteur estoit, qui voluntiers la vit en cotte simple et en cheveulx. Et, tantdiz qu'ilz se devisèrent, nous retournerons à parler de la vieille qui revint à l'ostel, où elle trouva son maistre, qui n'attendit pas qu'elle parlast, mais demanda incontinent : « Qu'avez vous fait de ma femme, et où est elle ? — Je l'ay laissée, dit-elle, chés une telle, et en tel lieu. — Et à quel propos ? » dit-il. Lors elle luy monstra robe et couvrechef, et luy compta l'adventure de la tyne d'eaue et des cendres, disant qu'elle vient querir aultres habillemens, car en ce point sa maistresse n'osoit partir dont elle estoit. « Est ce cela ? dit-il; nostre dame, ce tour n'estoit pas en mon livre ! Allez, allez, je voy bien que c'est. » Il eust voluntiers dit qu'il estoit coux [2], et creez que si estoit-il à ceste heure; et ne l'en sceut oncques garder livre ne brevet où pluseurs tours estoient enregistrez. Et fait assez à penser qu'il retint si bien ce derrenier qu'oncques depuis de sa memoire ne partit, et ne luy fut nesung besoing que à ceste cause il l'escripsist, tant en eut fresche souvenance le pou de bon jours qu'il vesquit.

[1] Inquiétude. — [2] Cocu.

LA XXXVIIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LOAN.

N'a guères que ung marchant de Tours, pour festoyer son curé et aultres gens de bien, achatta une belle et grosse lemproye, et l'envoya à son hostel, et chargea trèsbien sa femme de la mettre à point, ainsi qu'elle savoit bien faire. « Et faictes, dist-il, que le disner soit prest à douze heures [1], car j'ameneray nostre curé, et aucuns aultres qu'il luy nomma. — Tout sera prest, dit-elle, amenez qui vous vouldrez. » Elle mist à point ung grand tas de bon poisson ; et quand vint à la lemproie, elle la souhaicta aux Cordeliers, à son amy, et dist en soy mesmes : « Ha, frère Bernard, que n'estez vous cy ! Par ma foy, vous n'en partiriez tant qu'auriez tasté de la lemproye, ou, se mieux vous plaisoit, vous l'emporteriez en vostre chambre ; et je ne fauldroye pas de vous y faire compaignie. » A trèsgrant regret mettoit ceste bonne femme la main à ceste lemproye, voire pour son mary, et ne faisoit que penser comment son cordelier la pourroit avoir. Tant pensa et advisa qu'elle conclud de luy envoyer par une vieille qui savoit de son secret, ce qu'elle fist, et luy manda qu'elle viendroit ennuyt soupper et coucher avecques luy. Quand maistre cordelier vit celle belle lemproye et entendit la venue de sa dame, pensez qu'il fut joyeux et bien aise ; et dist bien à la vieille, s'il peut finer [2] de bon vin, que la lemproye ne sera pas frustrée du droit qu'elle a, puis qu'on la mengeue. La vieille retourna de son message et dist sa charge. Environ douze heures, véez cy nostre marchant venir, le curé et aucuns aultres bons compaignons, pour devorer ceste lemproye, qui estoit bien hors

[1] Midi. — [2] Trouver.

de leur commendement. Quand ilz furent trestous en l'ostel du marchant, il les mena trestouz en la cuisine pour leur monstrer la grosse lemproye dont il les veut festoier ; et appella sa femme, et luy dist : « Monstrez nous nostre lemproye, je veil savoir à ces gens si j'ay eu bon marché. — Quelle lemproye ? dit elle. — La lemproye que je vous fiz bailler pour nostre disner, avecques cest aultre poisson. — Je n'ay point veu de lemproye, dit elle ; je cuide, moy, que vous songez. Véezcy une carpe, deux brochez et je ne scay quelx aultres poissons ; mais je ne viz aujourd'uy lemproye. — Comment, dit il, et pensez vous que je soye yvre ? — Ma foy ouy, dirent lors et le curé et les aultres, nous n'en pensasmes aujourd'uy mains ; vous estes un peu trop chiche pour acheter lemproye maintenant. — Par Dieu, dist la femme, il se farse [1] de vous, ou il a songé d'une lemproye, car seurement je ne viz de cest an lemproye. » Et bon mary de soy courroucer, et dit : « Vous avez menty, paillarde, ou vous l'avez mengée, ou vous l'avez cachée quelque part ; je vous promectz qu'oncques si chère lemproye ne fut pour vous. » Puis se vira vers le curé et les aultres, et juroit la mort bieu et ung cent de sermens qu'il avoit baillé à sa femme une lemproye qui luy cousta ung franc. Et ilz, pour encores plus le tourmenter et faire enrager, faisoient semblant de le non croire, et tenoient termes comme s'ilz fussent mal contens, et disoient : « Nous estions priez de disner cheux ung tel et cheux ung tel, et si avons tout laissé pour venir icy, cuidans menger de la lemproye ; mais ad ce que nous voyons, elle ne nous fera jà mal. L'oste, qui enrageoit tout vif, print ung baston et marchoit vers sa femme pour la tresbien frotter, si les aultres ne l'eussent tenu, qui l'emmenèrent à force hors de son hostel, et misrent peine de le rappaiser le mieulx qu'ilz sceurent, quand ilz le virent

[1] Se moque.

ainsi troublé. Puis qu'ilz eurent failly à la lemproye, le curé mist la table et firent la meilleure chère qu'ils sceurent. La bonne damoiselle à la lemproye manda l'une de ses voisines qui vefve estoit, mais belle femme et en bon point, et la fist disner avec elle. Et, quand elle vit son point, elle dist : « Ma bonne voisine, il seroit bien en vous de me faire ung service et un tressingulier plaisir ; et si tant vouliez faire pour moy, il vous seroit tellement par moy desservy que vous en devriez estre contente. — Et que vous plaist il que je face ? dit l'aultre. — Je vous le diray, dit elle : mon mary est si trèsrude à ses besongnes [1] de nuyt que c'est grand merveille ; et de fait, la nuyt passée, il m'a tellement retournée que, par ma foy, je ne l'oseroye bonnement ennuyt attendre. Si vous prie que vous veillez tenir ma place, et si jamais puis rien faire pour vous, me trouverez preste de corps et de biens. » La bonne voisine, pour luy faire plaisir et service, fut contente de tenir son lieu, dont elle fut beaucop et largement mercyée. Or devez vous savoir que nostre marchant à la lemproye, quand il vint puis le disner, il fist trèsgrande et grosse garnison de bonnes verges de boul qu'il apporta secrètement en sa maison, et auprès de son lit il les caicha, disant en soy mesmes que sa femme ennuyt en sera trop bien servie. Il ne scéut ce faire si celéement que sa femme ne s'en donna trèsbien garde, qui n'en pensoit pas mains, cognoissant assez par longue expérience la cruaulté de son mary, lequel ne souppa pas à l'ostel, mais tarda tant dehors qu'il pensa bien qu'il la trouveroit nue et couchée. Mais il faillit à son emprinse, car quand vint sur le soir et tard, elle fit despouillier sa voisine et couchier en sa place, en la chargeant expressément que elle ne responde mot à son mary quand il viendra, mais contreface la muette et la malade. Et si fist encores plus, car

[1] Ardent au lit.

elle estaindit le feu de léens, tant en la cuisine comme en la chambre. Et ce fait, à sa voisine chargea que tantost que son mary sera levé le matin, qu'elle s'en voise [1] en sa maison. Elle, lui promist que si feroit elle. La voisine ainsi logée et couchée, aux Cordeliers s'en va la vaillant femme pour menger la lemproye et gaigner les pardons, comme assez avoit de coustume. Tantdiz qu'elle se festiera léens, nous dirons du marchant, qui après soupper s'en vint à son hostel, esprins d'ire et de maltalent à cause de la lemproye; et pour executer ce qu'en son pardedans avoit conclud, il vint saisir ses verges et en sa main les tint, cherchant par tout de la chandele, dont il ne scéut oncques recouvrer; mesmes en la cheminée faillit il au feu trouver. Quand il vit ce, il se coucha sans dire mot, et dormit jusques sur le jour, qu'il se leva et s'abilla, et print ses verges et baptit tant la lieutenante de sa femme que à pou qu'il ne la crevanta [2], en luy ramantevant [3] la lemproye, et la mist en tel point qu'elle saignoit de tous costez, mesmes les draps du lit estoient tant sanglans qu'il sembloit que ung bœuf y fut escorché; mais la pouvre martire n'osoit pas dire ung mot, ne monstrer le visage. Ses verges luy faillirent, et fut lassé; si s'en alla hors de l'ostel. Et la pouvre femme, qui s'attendoit d'être festoyée de l'amoureux jeu et gracieux passetemps, s'en alla tantost après à sa maison, plaindre son mal et son martire, non pas sans menacer et sa voisine bien maudire. Tantdiz que le mary estoit dehors, revint des Cordeliers sa bonne femme, qui trouva sa chambre de verges toute jonchée, son lit dérompu et desfroissié et ses draps tous ensanglantez; si cogneut bien tantost que sa voisine avoit eu afaire de son corps, comme elle pensoit bien; et sans tarder ne faire arrest refist son lit et d'aultres beaulx draps et frez le rempara, et sa chambre nettoya, et puis vers sa voi-

[1] S'en aille. — [2] Qu'il ne l'assommât. — [3] Lui remettant en mémoire, lui rappelant.



sine s'en alla, qu'elle trouva en piteux point; et ne fault pas dire qu'elle ne trouva bien à qui parler. Au plus tost qu'elle peut en son hostel s'en retourna, et de tous poins se desbabilla, et ou beau lit qu'elle avoit mis à point se coucha, et dormit trèsbien jusques ad ce que son mary retourna de la ville comme sanchié de son courroux, pourve qu'il s'en estoit vengé, et vint à sa femme, qu'il trouva ou lit faisant la dormeveille [1]: « Et qu'est cecy, madamoiselle, dist il, n'est il pas temps de lever ? — Emy [2], dit elle, et est il jour ? Par mon serment, je ne vous ay pas oy lever ; j'estoye entrée en ung songe qui m'a tenue ainsi longuement. — Je croy, dit il, que vous songiez de la lemproye, ne faisiez pas? Ce ne seroit pas trop grand merveille, car je la vous ay bien ramantue à ce matin. — Par dieu, dit elle, il ne me souvenoit de vous ne de vostre lemproye. — Comment, dit il, l'avez vous si tost oublyée ? — Oublyée, dit elle, ung songe ne m'arreste rien. — Et a ce esté songe, dit-il, de ceste poingnée de verges que j'ay usée sur vous n'a pas deux heures. — Sur moy ? dit elle. — Voire vrayement, sur vous, dit-il. Je scay bien qu'il y appert [3] largement, et aux draps de nostre lit avecques. — Par ma foy, beaulx amys, dit elle, je ne scay que vous avez fait ou songié, mais quant à moy il me souvient très bien qu'aujourduy, au matin, vous feistes de trèsbon appétit le jeu d'amours ; aultre chose ne sçay je ; aussi bien povez vous avoir songé de m'avoir fait aultre chose comme vous feistes hier de m'avoir baillé la lemproye. — Ce seroit ung estrange songe, dit il ; monstrez vous ung peu que je vous voye. » Elle osta la couverture et reversa, et toute nue se monstra, sans tache ne blesseure quelconque. Voit aussi les draps beaulx et blancs sans souilleure ne tache. Si fut plus esbahy qu'on ne vous saroit dire, et se print à muser et largement penser ; et en ce point

1 Comme si elle dormait. — 2 Hé ! moi ! — 3 Paraît.

longuement se tint. Mais toutesfois à chef de pièce il dist : « Par mon serment, m'amye, je vous cuidoye à ce matin avoir trèsfort jusques au sang batue, mais je voy bien qu'il n'en est rien, si ne sçay qu'il m'est advenu. — Dya, dit elle, ostez vous hors d'ymaginacion de ceste baterie, car vous ne me touchastes oncques, vous le povez veoir ; faictes vostre compte, vous l'avez songé. — Je cognois, dist il lors, que vous dictes voir ; si vous requier qu'il me soit pardonné, car je sçay bien que j'euz hier tort de vous dire villannie devant les estrangiers que j'amenay céans. — Il vous est legierement pardonné, dit elle, mais toutesfoiz advisez bien que vous ne soyez plus si legier ne si hastif en voz affaires. — Non seray je, dit il, m'amye. » Ainsi qu'avez oy fut le marchant par sa femme trompé, cuidant avoir songé avoir acheté la lamproye et le surplus fait ou compte dessus dit.

LA XXXIX[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE SAINT POL.

Ung gentil chevalier des marches de Haynau, riche, puissant, vaillant, et trèsbeau compaignon, fut amoureux d'une trèsbelle dame assez et longuement ; fut aussi tant en sa grace, et si privé d'elle, que toutesfoiz que bon luy sembloit se rendoit en ung lieu de son hostel à part et destourné, où elle luy venoit faire compaignie ; et là devisoient tout à leur beau loisir de leurs gracieuses amours. Et n'estoit ame qui rien scéust de leur très plaisant passe temps, sinon une damoiselle qui servoit ceste dame, qui bonne bouche trèslonguement porta [1] ; et tant les servoit à gré en tous leurs affaires qu'elle estoit digne d'ung grand guerdon [2] en rece-

[1] Garda longtemps le secret, s'abstint de bavarder. — [2] Récompense.

voir. Elle avoit aussi tant de vertu que non pas seulement sa maistresse avoit gaignée par la servir comme dit est, et aultrement, mais le mary de sa dame ne l'amoit pas mains que sa femme, tant la trouvoit loyalle, bonne, et diligente. Advint ung jour que ceste dame sentent son serviteur le chevalier dessusdit en son hostel, devers lequel elle ne povoit aller si tost qu'elle eust bien voulu, à cause de son mary qui les destournoit, dont elle estoit bien desplaisante, s'advisa de luy mander par la damoiselle qu'il eust encores ung peu de pacience, et que au plustost qu'elle saroit se desarmer de son mary qu'elle viendra vers luy. Ceste damoiselle vint vers le chevalier qui sa dame attendoit, et dist sa charge. Et il, qui gracieux estoit, la mercya beaucop de ce messaige, et la fist seoir auprès de luy, puis la baisa deux ou trois foiz très doulcement ; elle l'endura voluntiers, qui bailla courage au chevalier de proceder au surplus, dont il ne fut pas reffusé. Cela fait, elle revint à sa maitresse, et luy dist que son amy n'attendoit qu'elle : « Helas ! dit elle, je scay bien qu'il est vray, mais monseigneur ne se veult coucher ; ilz sont cy je ne sçay quelz gens que je ne puis laisser. Dieu les maudye ! j'aymasse mieulx estre vers luy. Il luy ennuye bien, fait pas, d'estre ainsi seul ? — Par ma foy, creez que oy, dit elle, mais l'espoir de vostre venue le conforte, et attend tant plus aise. — Je vous en croy, mais toutesfoiz il est là seul, et sans chandelle, et sont plus de deux heures qu'il y est ; il ne peut estre qu'il ne soit beaucop ennuyé. Si vous prie, m'amye, que vous retournez encores vers luy une foiz pour m'excuser, et luy faictes compaignie ung espace ; et entretant, si Dieu plaist, le dyable emportera ces gens qui nous tiennent cy. — Je feray ce qu'il vous plaira, madame ; mais il me semble qu'il est si content de vous qu'il ne vous fault jà excuser, et aussi se je y alloye vous demourriez icy toute seule de femmes, et pourroit monseigneur demander pour moy, et l'on ne me saroit où trou-

ver. — Ne vous chaille de cela, dist elle, j'en feray bien s'il vous mande ; il me desplaist que mon amy est seul ; allez veoir qu'il fait, je vous en prie. — Je y vois, puis qu'il vous plaist, » dit elle. S'elle fut bien joyeuse de ceste ambassade, il ne le fault jà demander ; mais pour couvrir sa volunté, elle en fist l'excusance et le refus à sa maistresse. Elle fust tantost vers le chevalier attendant, qui la receut joieusement ; si lui dist : — « Monseigneur, madame m'envoie encores icy s'excuser devers vous pource que tant vous fait attendre, et croyez qu'elle en est la plus courroucée. — Vous luy direz, dit il, qu'elle face tout à loisir, et qu'elle ne se haste de rien pour moy, car vous tiendrez son lieu. » Lors de rechef la baise et acole, et ne la souffrit partir tant qu'il eut besognié deux foiz, qui guères ne luy coustèrent ; car alors il estoit frez et jeune et homme fort à cela. Ceste damoiselle print bien en pacience sa bonne adventure, et eust bien voulu avoir souvent une telle rencontre, sans le prejudice de sa maistresse. Et quand vint au partir, elle pria au chevalier que sa maistresse n'en sceust rien. « Vous n'avez garde, dit il. — Je vous en requier », dist elle. Et puis s'en vint à sa maistresse, qui demanda tantost que fait son amy ? « Il est là, dit elle, et vous attend. — Voire, dit elle, et est il point mal content ? — Nenny, dit elle, puis qu'il a compaignie. Il vous scet trèsbon gré que vous m'y avez envoyée ; et si ceste attente estoit souvent à faire, il seroit content m'avoir pour deviser et passer temps ; et par ma foy je y voys voluntiers, car c'est le plus plaisant homme de jamais ; et Dieu scet qu'il le fait bon oyr maudire ces gens qui vous retiennent, excepté monseigneur : à luy ne vouldroit il toucher. — Saint Jehan ! dit elle, je voudroye que luy et la compaignie fussent en la rivière, et je fusse dont vous venez. » Tant passa le temps que monseigneur, Dieu mercy, se deffist de ses gens, vint en sa chambre, se déshabilla et coucha. Madame se mist en cotte sim-

ple, et print son attour de nuyt, et ses heures en sa main, et commence devotement, Dieu le scet, à dire sept pseaulmes et paternostres ; mais monseigneur, qui estoit plus esveillé qu'un rat, avoit grand fain de deviser, si vouloit que madame laissast ses oroisons jusques à demain, et qu'elle parle à luy : « Ha ! monseigneur, dit elle, pardonnez moy, je ne puis vous entretenir maintenant ; Dieu va devant, vous le savez ; je n'aroye meshuy bien, ne de sepmaine, si je n'avoie dit le tant pou de service que je luy sçay faire ; et encores de mal venir [1] je n'eu piéça tant à dire que j'ay maintenant. » Alors dist monseigneur : « Vous m'affolez bien de ceste bigoterie ; et est ce à faire à vous de dire tant d'heures ? Ostez, ostez, laissez les dire aux prestres. Dy je pas bien, Jehannette ? » dist il à la damoiselle dessus dicte. — « Monseigneur, dit elle, je n'en sçay que dire, sinon, puis que madame est accoustumée de servir Dieu, qu'elle parface. — A dya, dit madame, monseigneur, je voy bien que vous estes avoyé de plaider [2], et j'ay volunté d'achever mes heures ; si ne sommes pas bien d'un accord. Si vous lairray Jehannette qui vous entretiendra, et je m'en iray en ma chambrette là derrière tancer à Dieu. » Monseigneur fut content. Si s'en alla madame les grans galotz vers le chevalier son amy, qui la receut Dieu scet en grand liesse et reverence, car l'onneur qu'il luy fist n'estoit pas maindre qu'à genouz ployez et enclinez jusques à terre. Mais vous devez savoir que tantdiz que madame achevoit ses heures avec son amy, monseigneur son mary, ne sçay de quoy il lui sourvint, prya Jehannette, qui luy faisoit compaignie, d'amours à bon escient. Et pour abreger, tant fist par promesses et par beau langage, qu'elle fut contente d'obéyr ; mais le pis fut que madame, au retour de son amy, qui l'acola deux foiz à bon escient avant son partir, trouva monseigneur son

[1] Malheureusement. — [2] De parler, de contredire.

mary et Jehannette sa chambrière en tel ouvrage et semblable qu'elle venoit de faire, dont elle fut bien esbahye, et encores plus monseigneur et Jehannette, qui se trouvèrent ainsi sourprins. Quand madame vit ce, Dieu scet comment elle salua la compaignie, jà soit qu'elle eust bien cause de se taire ; et se print à la pouvre Jehannette par si très grant courroux qu'il sembloit bien qu'elle eust ung dyable ou ventre, tant luy disoit de villainnes parolles. Encores fist elle plus et pis, car elle print ung grant baston et l'en chargea trèsbien le doz, voyant monseigneur, qui en fut mal content et desplaisant, et se leva sur piez et battit tant madame qu'elle ne se povoit sourdre [1]. Et quand elle vit qu'elle n'avoit puissance que de sa langue, Dieu scet s'elle la mist en œuvre, mais adressoit la plus part de ses motz venimeux sur la pouvre Jehannette, qui n'en peut plus souffrir, si dit à monseigneur le gouvernement de madame, et dont elle venoit à ceste heure de dire ses oroisons et avec quy. Si fut la compaignie bien troublée, monseigneur tout le premier, qui se doubtoit assez, et madame, qui se trouve affolée et batue et de sa chambrière accusée. Le surplus du gouvernement du mesnaige bien troublé demoure en la bouche de ceulx qui le scevent, si n'en fault jà plus avant enquerir.

LA XLe NOUVELLE

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY.

Il advint naguères à Lille que ung grand clerc et prescheur de l'ordre Saint Dominicque convertit, par sa sainte et doulce predicacion, la femme d'un bouchier, par telle et si bonne façon qu'elle l'aimoit plus que tout le monde, et n'a-

[1] Se relever.

voit jamais au cueur bien ne en soy parfaicte liesse s'elle n'estoit emprès luy. Mais maistre moyne en la parfin s'ennuya d'elle, et estoit sur son corps dependant, ce qu'il luy feist grand pièce après, et eust trèsbien voulu qu'elle se fust deportée de si souvent le visiter; dont elle estoit tant mal contente que plus ne povoit, mesmes le reboutement qu'il luy faisoit trop plus avant en son amour l'enracinoit. Damp[1] moyne, ce voyant, luy defendit sa chambre, et chargea bien expressement à son clerc qu'il ne la souffrist plus entrer dedans, quelque chose qu'elle luy dye. S'elle fut plus mal contente que par avant, ce ne fut pas de merveille, car elle estoit ainsi que forcenée. Et si vous me demandez à quel propos damp moyne ce faisoit, je vous respons que ce n'estoit pas par devocion ne pour vouloir qu'il eust de devenir chaste; mais la cause est qu'il en avoit racointée une plus belle, plus jeune beaucop, et plus riche, qui desjà estoit tant privée qu'elle avoit la clef de sa chambre. Tant fist toutesfoiz que la bouchière ne venoit plus vers luy comme elle avoit de coustume; si avoit trop meilleur et plus seur loysir sa dame nouvelle de venir gaingner les pardons en sa chambre et paier le disme, comme les femmes d'Ostellerie, dont cy dessus est touché. Ung jour fut prest de faire bonne chère en la chambre de maistre moyne, après disner, où sa dame promist de comparoir et faire apporter sa porcion, tant de vin comme de viande. Et car aucuns de ses frères de léens estoient assez de son mestier, il en invita deux ou troys tout secretement; et Dieu scet la grande chère qu'on fist à ce disner, qui ne se passa point sans boire d'autant. Or devez vous savoir que nostre bouchière cognoissoit assez les gens de ces prescheurs, qu'elle veoit passer devant sa maison, qui portoient puis du vin, puis des pastez, et puis des tartres, et tant de choses que merveilles. Si ne se peut tenir de deman-

[1] Dom, Seigneur.

der quelle feste on fait à leur hostel ? Et il luy fut respondu que ces biens sont pour ung tel, c'est assavoir son moyne, qui a gens de bien au disner. « Et qui sont ilz ! dit elle. — Ma foi je ne scay, dit il ; je porte mon vin jusques à l'huys tant seullement, et là vient nostre maistre qui me descharge ; je ne sçay qui y est. — Voire, dit elle, c'est la secrète compaignie. Or bien allez vous en et les servez bien. » Tantost passa ung aultre serviteur qu'elle interroga pareillement, qui luy dist comme son compaignon, mais plus avant, car il dit : « Je pense qu'il y a une damoiselle qui ne veult pas estre veue ne congneue. » Elle pensa tantost ce qui estoit ; si cuida bien enrager, tant estoit mal contente, et disoit en soy mesmes qu'elle fera le guet sur celle qui luy fait tort de son amy, et qui luy a baillé le bout [1]. Et s'elle la peut rencontrer, ce ne sera pas sans luy dire sa leçon, et egratigner le visage. Si se mist au chemin en intencion d'executer ce qu'elle avoit conclud. Quand elle fut venue au lieu desiré, moult luy tardoit de rencontrer celle qu'elle hayt plus que personne ; si n'eut pas tant de constance que d'attendre qu'elle saillist de la chambre où elle avoit fait maintes bonnes chères, mais s'advisa de prendre une eschalle que ung couvreur avoit laissée lez son ouvrage tantdiz qu'il estoit allé disner ; elle dressa ceste échelle à l'endroit de la cheminée de la cuisine de l'ostel, où elle vouloit estre pour saluer la compaignie, car bien savoit que aultrement n'y pourroit entrer. Ceste eschelle mise à point comme elle la voulut avoir, elle monta jusques à la cheminée, à l'entour de laquelle elle lya très bien une moyenne corde qu'elle trouva d'adventure. Et cela fait, trèsbien, comme luy sembloit, elle se bouta dedans la dicte cheminée, et se commença à descendre et ung peu avaler [2] ; mais le pis fut qu'elle demoura en chemin, sans se pouvoir ravoir, ne monter, ne avaler, quelque peine

[1] Qui l'a supplantée. — [2] Couler en bas.

qu'elle y mist, et ce à l'occasion de son derrière qui estoit beaucop gros et pesant, et de sa corde qui rompit, par quoy ne se povoit ressourdre. Si estoit, Dieu scet, en merveilleux desplaisir, et ne savoit que faire ne que dire. Si s'advisa qu'elle attendroit le couvreur et qu'elle se mettroit en sa mercy, et l'appellera quand il viendra querre [1] son eschelle et sa corde. Elle fut bien trompée, car le couvreur ne vint à l'œuvre jusques au lendemain bien matin, pource qu'il fist trop grand pluye, dont elle eut bien sa part, car elle fut toute percée. Quand vint sur le soir, bien tart, nostre bouchière oyt gens deviser en la cuisine; si commença à hucher, dont ilz furent bien esbahiz et effraiez, et ne savoient qui les huchoit ne où elle estoit. Toutesfoiz, quelque esbahiz qu'ilz fussent, ilz entendirent encores ung peu : s'ilz oyrent la voix du par avant [2], arrière hucher très aigrement; si cuidèrent que ce fut ung esperit, et le vindrent annuncer à leur maistre, qui estoit en dortouer, et ne fut pas si vaillant d'y venir veoir que c'estoit, mais il mist tout à demain. Pensez la belle patience que ceste bonne femme eut, qui fut toute la nuyt en ceste cheminée. Et de sa bonne adventure, il ne pleut long temps aussi fort, ne si bien. Lendemain, assez matin, nostre couvreur revint à l'œuvre pour recouvrer la perte que la pluye luy fist le jour devant. Il fut tout esbahy de veoir son eschelle ailleurs qu'il ne la laissa, et la cheminée lyée de sa corde : si ne savoit qui ce avoit fait ne à quoy. Si s'advisa d'aller querre sa corde, et monta à mont son eschelle, et vint jusques à la cheminée, et destacha sa corde; et de bien venir, bouta sa teste dedans la cheminée, où il vit nostre bouchière plus simple qu'un chat baigné, dont il fut très esbahy. « Et que faictes vous icy, dame? dit il; voulez vous desrober les pouvres religieux de ceans? — Helas! mon amy, dist elle, par ma foy, nenny. Je vous requier, aidez moy à

[1] Chercher. — [2] Déjà entendue auparavant.

saillir d'icy, et je vous donneray ce que me vouldrez demander. — A! je m'en garderay bien, dist le couvreur, si je ne sçay dont vous y venez. — Je vous le diray, puis qu'il vous plaist, dit elle; mais je vous prie, qu'il n'en soit nouvelle. » Lors luy compta tout du long les amours d'elle et du moyne, et la cause dont elle venoit là. Le couvreur eut pitié d'elle, si fist tant, à quelque meschef que ce fut, moyennant sa corde, qu'il la tira dehors, et la mena en bas. Et elle luy promist que, si tenoit bonne bouche[1], elle luy donneroit de la char et de bœuf et de mouton pour fournir son mesnage pour toute ceste année, ce qu'elle fist. Et l'autre tint si secret son cas que chascun en fut adverty.

LA XLIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

Ung gentil chevalier de Haynau, sage, subtil et trèsgrand voyageur, après la mort de sa très bonne femme et sage, pour les biens qu'il avoit trouvez en mariage ne sceut passer son temps sans soy lyer comme il fut par avant, car il espousa une trèsbelle et gente damoiselle, non pas des plus subtiles du monde; car, à la vérité dire, elle estoit ung peu lourde en la taille[2], et c'estoit en elle qui plus plaisoit à son mary, pource qu'il esperoit par ce point mieulx la duyre[3] et tourner à la fasson qu'avoir la vouldroit. Il mist sa cure et son estude à la fassonner, et de fait elle luy obéissoit et complaisoit comme il le desiroit, si bien qu'il ne sceut mieulx demander. Et entre aultres choses, toutesfoiz qu'il vouloit faire l'amoureux jeu, qui n'estoit pas si souvent qu'elle eust bien voulu, il luy faisoit vestir ung très beau jaserant[4], dont

[1] S'il se taisait, s'il ne faisait point d'indiscrétion. — [2] Elle avait l'esprit épais, peu ouvert, peu avisé. — [3] Dresser. — [4] Cotte de mailles.

elle estoit bien esbahie ; et de prinsault lui demanda bien à quel propos il la faisoit armer. Et il luy respondit qu'on ne se doit point trouver à l'assault amoureux sans armes. Et fut contente de vestir se jaserant ; et n'avoit aultre regret que monseigneur n'avoit l'assault plus au cueur, combien que ce luy estoit assez grand peine s'aucun plaisir ne fust ensuy. Et si vous demandez à quel propos son seigneur ainsi la gouvernoit, je vous respons que la cause qui à ce faire le mouvoit estoit affin que madame ne desire pas tant l'assault amoureux, pour la peine et empeschement de ce jaserant. Mais combien qu'il fust bien sage, il s'abusoit de trop ; car si le jaserant à chacun assault luy eust cassé et doz et ventre, si n'eust elle pas refusé le vestir, tant luy estoit et doulx et plaisant ce qui s'ensuyvoit. Ceste manière de faire dura beaucop, et tant que monseigneur fut mandé pour servir son prince en la guerre, et en aultre assault que le dessusdit. Si print congié de madame et s'en alla où il fut mandé. Elle demoura à l'ostel en la garde et conduicte d'un ancien gentil homme et d'aucunes damoiselles qui la servoient. Or devez vous savoir qu'en cest hostel avoit gentil compaignon clerc, qui tresbien chantoit et jouoit de la harpe, et avoit la charge de la despense. Et aprés disner s'esbatoit voluntiers de la harpe ; à quoy madame prenoit trèsgrand plaisir, et se rendoit souvent vers luy au son de la harpe. Tant y ala et tant s'i trouva que le clerc la pria d'amours ; et elle, désirant de vestir son jaserant, ne l'escondit pas, ainçois luy dit : « Venez vers moy à tele heure et en telle chambre, et je vous feray response telle que vous serez content. » Elle fut beaucop merciée, et à l'heure assignée, nostre clerc ne faillit pas de venir hurter où madame luy dist, qui l'attendoit de pié coy, le beau jaserant en son doz. Elle ouvrit la chambre, et le clerc la vit armée ; si cuida que ce fust aultry qui fust embusché léens pour luy faire desplaisir ; dont il fut si tres-effrayé que, de la grand paour qu'il eut, il chéut à la reverse

et descompta ne sçay quants degreez si trèsroiddement qu'à pou qu'il ne se rompit le col. Mais toutesfoiz il n'eut garde, tant bien luy aida Dieu et sa bonne querelle [1].

Madame, qui le vit en ce point et dangier, fut très desplaisante et mal contente; si vint en bas et luy aida à sourdre, et luy demanda dont luy venoit ceste paour. Et il luy compta et dist que vrayement il cuydoit estre deceu. « Vous n'avez garde, dit elle, je ne suis pas armée pour vous faire mal » ; et en ce disant, montèrent arrière les degrez, et entrèrent en la chambre. « Madame, dit le clerc, je vous pry, dictes moy, s'il vous plaist, qui vous meut de vestir ce jaserant. » Et elle, comme ung peu faisant la honteuse, luy respondit : « Et vous le savez bien. — Par ma foy, sauf vostre grace, madame, dit il, se je le sceusse je ne le demandasse pas. — Monseigneur, dit elle, quand il me veult baiser et parler d'amours, il me fait en ce point habiller, et je sçay bien que vous venez icy à ceste cause ; et pour ce me suys mise en point. — Madame, dit il, vous avez raison ; et aussi vous me faictes souvenir que c'est la manière des chevaliers d'en ce point faire adouber leurs dames. Mais les clercs ont tout aultre manière de faire, qui à mon advis est trop plus belle et plus aisée. — Et quelle est elle, dist la dame, je vous prie ? — Je la vous monstreray », dit il. Lors la fist despoiller de son jaserant, et du surplus de ses habillements jusques à la belle chemise, et il pareillement se deshabilla, et misrent à point le beau lit qui là estoit, et se coucherent tout dedans et se désarmèrent de leurs chemises et passèrent temps deux ou trois heures bien plaisamment. Et avant partir, le gentil clerc monstra à madame la coustume des clercs, quelle beaucop loa et trop plus que celle des chevaliers. Assez et souvent se rencontrèrent depuis en la fasson dessusdicte, sans qu'il en fust nouvelle, quoy que madame fust pou subtille.

1 Sa bonne cause.

A chef de pièce, monseigneur retourna de la guerre, dont madame ne fut pas trop joyeuse en son pardedans, quelque semblant qu'elle monstrast au par dehors. Et à l'heure de disner, et car el savoit sa venue, il fut servy, Dieu scet comment. Ce disner se passa ; et quand vint à dire graces, monseigneur se mist en son reng, et madame print son quartier. Tantost que graces furent achevées et dictes, monseigneur, pour faire du mesnagier[1] et du gentil compaignon, dist à madame : « Allez tost en nostre chambre et vestez vostre jaserant. » Et elle, recordant du bon temps qu'elle avoit eu avec son clerc, respondit tout subit : « Ha ! monseigneur, la coustume des clercs vault mieulx. — La coustume des clercs ! dit-il. Et savez vous leur coustume ? » Si se commença à fumer[2], et coleur changer, et se doubta de ce qui estoit, combien qu'il n'en sceut oncques rien, car il fut tout à coup mis hors de sa doubte. Madame ne fut pas si beste qu'elle n'aperceust bien que monseigneur n'estoit pas content de ce qu'elle avoit dit, si s'advisa de changier le ver[3] : « Monseigneur, je vous ay dit que la coustume des clercs vault mieulx, et encores le vous dy je. — Et quelle est elle ? dit il. — Ilz boivent après grâces. — Voire dya, dit il, saint Jehan ! vous dictes vray, c'est leur coustume voirement, qui n'est pas mauvaise ; et pource que vous la prisez tant, nous la tiendrons doresenavant. Si firent apporter du vin et beurent, et puis madame alla vestir son jaserant, dont elle se fust bien passée, car le gentil clerc luy avoit monstré aultre fasson de faire qui trop mieulx luy plaisoit. Comme vous avez oy fut monseigneur par madame en sa response abusé. Et fault dire que le sens subit qui luy vint à mémoire à ce coup luy descendit en la vertu du clerc, qui depuis luy monstra foison d'aultres tours, dont monseigneur en la parfin se trouva noz amis.

[1] Mari. — [2] Se rembrunir. — [3] Comme qui dirait : changer de gomme.

LA XLIIe NOUVELLE

RACOMPTÉE PAR MÉRIADECH.

L'an cinquante[1] derrenier passé, le clerc d'un village du diocèse de Noyon, pour impetrer et gaigner les pardons qui furent à Romme, qui sont tels que chascun sçait, se mist à chemin, en la compaignie de pluseurs gens de bien de Noyon, de Compiengne, et des lieux voisins. Mais avant son departement disposa de ses besoignes bien et surement : premièrement de sa femme et de son mesnage, et le fait de sa coustrerie[2] recommenda à ung jeune gentil clerc pour la desservir jusques à son retour. En assez bref temps il vint à Romme lui et sa compaignie, et firent chacun leur devocion et pelerinage le mains mal qu'ilz sceurent ; mais vous devez savoir que nostre clerc trouva d'adventure à Romme ung de ses compaignons d'escole du temps passé, qui estoit ou service d'un grand cardinal, et en grand autorité, qui fut trèsjoyeux de l'avoir trouvé, pour l'accointance qu'il avoit à luy, et luy demanda de son estat. Et l'autre luy compta tout du long tout premier comment il estoit, hélas ! maryé, son nombre d'enfans, et comment il estoit clerc d'une parroiche[3]. « Ha ! dit son compaignon, par mon créateur, il me desplaist bien que vous estes maryé. — Pourquoy? dit l'autre. — Je le vous diray, dit il ; ung tel cardinal m'a chargé expressément que je luy trouve un serviteur pour estre son notaire[4], qui soit de nostre marche[5] ; et croiez que ce seroit trèsbien vostre fait, pour estre tost et largement pourveu, se ce ne fust vostre mariage, qui vous fera repatrier, et espoire plus grans bien perdre que vous n'y arez. — Par ma foy, dit le

[1] 1450. — [2] Garde, surveillance, custodie, office de sacristain dans une église. — [3] Paroisse. — [4] Secrétaire. — [5] Pays.

clerc, mon mariage n'y fait rien, mon compaignon; car à vous dire vérité, je me suis parti de nostre pays soubz umbre du pardon qui est à present icy. Mais creez que ce n'a pas esté ma principale intencion, car j'ay conclud d'aller jouer[1] deux ou trois ans par pays; et ce pendant ce temps si Dieu voulcit prendre ma famme, jamais je ne fu si eureux. Et pourtant je vous requier que vous soyez mon moyen[2] vers ce cardinal que je le serve; et, par ma foy, je feray tant que vous n'arez jà reprouche pour moy; et s'ainsi le faictes vous me ferez le plus grand serviĉe que jamais compaignon fist à autre. — Puis que vous avez ceste volunté, dist son compaignon, je vous serviray à ceste heure, et vous logeray pour avoir bon temps, se à vous ne tient. — Et, mon amy, je vous mercie», dit l'autre. Pour abreger, nostre clerc fut logié avecques ce cardinal, laquelle chose il manda à sa femme, l'ensemble et son intencion, que n'est pas de retourner par delà si tost qu'il luy dist au partir. Elle se conforta, et luy rescripst qu'elle fera le mieulx qu'elle pourra. Ou service de ce cardinal se maintint et conduisit gentement nostre bon clerc, et fist tant à chef de pièce qu'il gaigna son maistre, lequel n'avoit pas pou de regret qu'il n'estoit habile à tenir bénéfices[3], car largement l'en eust pourvu. Pendant le temps que nostre dit clerc estoit ainsi en grace que dit est, le curé de son village alla de vie à mort, et ainsi vaca son benefice, qui estoit ou mois du pape[4], dont le coustre, tenant le lieu de son compaignon estant à Romme, se pensa qu'au plus tost qu'il pourroit qu'il courroit à Romme et feroit tant à l'ayde de son compaignon qu'il auroit ceste cure. Il ne dormit pas, car en pou de jours, après maintes peines et travaulx, tant fist qu'il se trouva à Romme, et n'eut oncques

[1] Me distraire, voyager, me donner de l'agrément. — [2] Intermédiaire. — [3] Parce qu'il était marié. — [4] Les huit mois de l'année pendant lesquels le pape avait le droit de conférer des bénéfices en pays d'obédience étaient appelés *mois du pape*.

bien tant qu'il eust trouvé son compaignon, le clerc servant le cardinal. Après grosses recognoissances et d'ung costé et d'aultre, le clerc demanda de sa femme, et l'autre, esperant de luy faire un trèsgrand plaisir, et affin que la besoigne dont il le veult requerre en vaille mieulx, luy respondit qu'elle estoit morte; dont il mentoit, car je tien qu'à ceste heure elle saroit bien tanser son mary. « Dictes vous doncques que ma femme est morte, dit le clerc, et je prie à Dieu qu'il luy pardonne ses pechez. — Oy vrayement, dit l'autre, la pestilence[1] de l'année passée avecques aultres pluseurs l'emporta. » Or faindoit il ceste bourde, qui depuis luy fut cher vendue[2], pource qu'il savoit que le clerc ne s'estoit party de son pais qu'à l'occasion de sa femme, qui estoit trop peu paisible, et que plus plaisant nouvelle d'elle ne luy pourroit on apporter que de sa mort. Et à la vérité ainsi en estoit il, mais le rapport fut faulx. « Et qui vous amaine en ce pais? dist il, après pluseurs et diverses devises.—Je le vous diray, mon compaignon et mon amy. Il est vrai que le curé de nostre ville est trespassé; si vien vers vous pour que par vostre bon moien je puisse parvenir à son benefice. Si vous prie tant que puis que me veillez aider à ce besoing. Je sçay bien qu'il est en vous de le me faire avoir, à l'aide de monseigneur vostre maistre. » Le clerc, pensant sa femme estre morte et la cure de sa ville vacquer, conclud en soy mesmes que il happera ce benefice, et aultres encores, s'il y peut parvenir. Mais toutesfoiz il ne le dit pas à son compaignon, ainçois luy dist qu'il ne tiendroit pas à luy qu'il ne soit curé de leur ville, dont il fut beaucop mercyé. Tout aultrement alla, car au lendemain nostre saint père, à la requeste du cardinal maistre de nostre clerc, luy donna ceste cure. Si s'en vint ce clerc à son compaignon, quand il sceut ces nouvelles, et luy dist : « Ha ! mon amy, par ma foy, vostre fait est

[1] Peste. — [2] Lui coûta cher.

rompu, dont me desplaist bien. — Et comment? dit l'aultre. — La cure de nostre ville est donnée, dit-il, mais je ne sçay à qui. Monseigneur mon maistre vous a cuidé aider, mais il n'a pas esté en sa puissance de faire vostre fait.» Qui fut bien mal content, ce fut celuy qui estoit venu de si loing perdre sa peine et despendre son argent, dont ce ne fut pas dommaige. Si print congié bien piteux de son compaignon, et s'en retourna en son pais, sans soy vanter de la bourde qu'il a semée. Or retournons à nostre clerc, qui estoit plus gay que une mitaine[1] de la mort de sa femme, et de la cure de leur ville que nostre saint père, à la requeste de son maistre, luy avoit donnée pour recompense. Et disons comment il devint prestre à Romme, et y chanta sa bien devote première messe, et print congié de son maistre pour ung espace de temps, à venir par deçà à leur ville prendre possession de sa cure. A l'entrée qu'il fist de leur ville, de son boneur la première personne qu'il rencontra ce fut sa femme, dont il fut bien esbahy, je vous en asseure, et encore beaucop plus courroucé. « Et qu'est ce cy, dist-il, m'amye? et on m'avoit dit que vous estiez trespassée. — Je m'en suis bien gardée, dit elle. Vous le dictes, ce croy je, pour ce que l'eussez bien voulu; et vous l'avez bien monstré, qui m'avez laissée l'espace de cinq ans à tout un grant tas de petiz enfans. — M'amye, dit il, je suis bien joyeux de vous veoir en bon point, et en loe Dieu de tout mon cueur; maudit soit qui m'en apporta aultres nouvelles! — Ainsi soit-il, dit elle. — Or je vous diray, m'amye : je ne puis arrester pour maintenant; force est que je m'en aille hastivement devers monseigneur de Noyon, pour une besongne qui luy touche; mais au plus bref que je pourray je vous verray. » Il se partit de sa femme et prend son chemin devers Noyon, mais Dieu scet s'il pensa en chemin à son pouvre fait : « Hélas!

[1] Expression proverbiale dont il est difficile de se rendre compte d'une façon logique.

dit il, or suis je homme deffait et deshonoré : prestre, clerc, et maryé! Je croy que je suis le premier maleureux de cest estat. » Il vint devers monseigneur de Noyon, qui fut bien esbahy d'oyr son cas, et ne le sceut conseiller; si le renvoya à Romme. Quand il y fut venu, il compta à son maistre, du long et du lé, la vérité de son adventure, qui en fut trèsamèrement desplaisant. Au lendemain il compta à nostre saint père, en la presence du colliège des cardinaux et de tout le conseil, l'adventure de son homme qu'il avoit fait curé. Si fut ordonné qu'il demourra prestre et maryé et curé aussi. Et demourra avec sa femme en la façon que ung homme maryé honorablement et sans reprouche, et seront ses enfans legitimez et non bastards, jà soit que le père soit prestre. Mais au surplus, s'il est trouvé qu'il aille aultre part que à sa femme, il perdra son benefice. Ainsi qu'avez oy fut ce galant puny par faulx donner à entendre de son compaignon; et fut contraint de venir demourer sur son benefice, et qui plus et pis est, avecques sa femme, dont il se fust bien passé si l'eglise ne l'eust ordonné.

LA XLIII[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE FIENNES.

N'a guères que ung bon homme, laboureur et marchant et tenant sa residence en ung bon village de la chastellenie de Lille, trouva façon et manière, au pourchaz de luy et de ses bons amis, d'avoir à femme une trèsbelle jeune fille qui n'estoit pas des plus riches; et aussi n'estoit son mary, mais trèsconvoiteux estoit et homme de grand diligence, et qui fort tiroit d'acquerre et gaigner. Et elle d'aultre part mettoit peine d'entretenir le mesnage selon le desirier de son mary, qui à ceste cause l'avoit beaucop en grace; lequel à mains

de regret alloit souvent es affaires de sa marchandise, sans avoir doubte ne suspicion qu'elle feist aultre chose que bien. Mais le pouvre homme sur ceste fiance tant y alla et tant la laissa seule, que ung gentil compaignon s'approucha, et pour abreger fist tant à pou de jours qu'il fut son lieutenant, dont guères ne se doubtoit celuy qui cuidoit avoir du monde la meilleur femme, et qui plus pensast à l'accroissement de son honneur et de sa chevance[1]. Ainsi n'estoit pas, car elle abandonna tost l'amour qu'elle luy devoit, et ne luy challut du prouffit ne du dommage; ce seulement luy suffisoit qu'elle se trouvast avecques son amy, dont il en advint ung jour ce qui s'ensuyt. Nostre bon marchant dessusdit estant dehors, comme il avoit de coustume, sa femme le fist tantost savoir à son amy, qui n'eust pas failly voluntiers à son mandement, mais vint tout incontinent. Et affin qu'il ne perdist temps, au plustost qu'oncques peut ne sceust s'approucha de sa dame, et luy mist en terme pluseurs et divers propos amoureux; et pour conclusion, le desiré plaisir ne luy fut pas escondit néant plus que autresfoiz, dont le nombre n'estoit pas petit. De mal venir[2], tout à ce beau cop que ces amours se faisoient, véez bon mary d'arriver, qui trouve la compagnie en besoigne, dont il fut bien esbahy, car il n'eust pas pensé que sa femme fust telle. « Qu'est ce cy? dist il; par la mort bieu, ribauld, je vous tueray tout roidde. » Et l'aultre, qui se treuve surprins et en meffait present achopé[3], ne savoit sa contenance; mais car il le savoit diseteux et fort souffreteux, il luy dist tout subit : « Ha! Jehan, mon amy, je vous cry mercy, pardonnez moy si je vous ay rien meffait, et par ma foy je vous donray six rasures de blé. — Par dieu, dit il, je n'en feray rien; vous passerez par mes mains et auray la vie de vostre corps, si je n'en ay douze rasures[4]. Et la bonne femme, qui oyoit ce débat, pour y mettre

[1] Fortune. — [2] Malheureusement. — [3] Saisi, arrêté. — [4] Mesure de blé.

le bien comme elle estoit tenue, s'advança de parler et dist à son mary : « Et Jehan, beau sire, laissez luy achever ce qu'il a commencé, je vous requier, et vous aurez huit rasures. N'ara pas ? dit elle, en se virant vers son amy. — J'en suis content, dit il, mais, par ma foy, c'est trop, ad ce que le blé est cher.—Est ce trop? dist le vaillant homme; et par la mort bieu, je me repens bien que je n'ay dit plus hault, car vous avez forfait une emende, s'il venoit à la cognoissance de la justice, qui vous seroit beaucop plus tauxée; pourtant faictes vostre compte que j'en aray douze rasures, ou vous passerez par là. — Et vrayement, dit sa femme, Jehan, vous avez tort de me desdire; il me semble que vous devez estre content à ces huit rasures, et pensez y que c'est ung grand tas de blé.—Ne m'en parlez plus, dit il, j'en auray douze rasures, ou je le tueray et vous aussi. — A dya, dit le compaignon, vous estes ung fort marchant; et au mains puis qu'il fault que vous aiez tout à vostre dit, j'auray terme de paier.—Cela veil je bien, mais j'aray mes douze rasieres.» La noise s'appaisa; et fut prins jour de paier à deux termes, les six rasures au lendemain, et les aultres à la saint Remy prouchainement venant, et ce par l'ordonnance de sa femme comme moien, qui dist à son mary : « Or ça, vous estes content, n'est ce pas, de recevoir vostre blé comme j'ay dit. — Oy, vrayement, dit il. — Or vous en allez, dit elle, tant qu'il ayt achevé ce qu'il avoit encommencé quand vous sourvenistes; aultrement son marché seroit nul, que vous l'entendez, car je l'ay mis en devis, s'il vous en soubvient. —Saint Jehan, il est ainsi, dit le bon compaignon; je n'yray pas à l'encontre de mon mot, dist le bon marchand. Jà Dieu ne veille que en marché que je face on me trouve trompeur ne mensongier. Vous achèverez ce qu'avez entreprins, et j'aray mes douze rasieres de blé aux termes dessusdictz. Veez là nostre marchié, n'est pas?—Oy, vrayement, dit sa femme. — Et adieu donc, dist il; mais toutesfoiz qu'il n'y ait pas

faulte que je n'aye demain six rasieres de blé. — Ne vous doubtez, dit l'aultre, je vous tiendray promesse.» Ainsi se partit ce vaillant homme de sa maison, joyeux en son courage, pour ces douze rasures de blé qu'il doit avoir. Et sa femme et son amy recommencèrent de plus belle. Du payer soit à l'adventure, combien toutesfoiz qu'il me fut dit depuis que le blé fut payé et délivré au jour et terme dessus dictz.

LA XLIVe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

Comme il est aujourd'huy largement de prestres et curez qui sont si gentilz compaignons que nulles des folies que font et commettent les gens laiz ne leur sont impossibles ne difficiles, avoit n'a guères en ung bon village de Picardie ung maistre curé qui faisoit rage d'amer par amours. Et entre les autres femmes et belles filles de sa parroiche, il choisit et enoeilla une trèsbelle jeune et gente fille à marier, et ne fut pas si peu hardy qu'il ne luy comptast tout du long son cas. De fait, son bel et asseuré langage, cent mille promesses et auttretant de bourdes, la menèrent ad ce qu'elle estoit assez comme contente d'obéyr à ce curé, qui n'eust pas esté ung petit dommage, tant estoit belle, gente, et de plaisans manières; et n'avoit en elle que une faulte, c'estoit qu'elle n'estoit pas des plus subtilles du monde. Toutesfoiz je ne sçay dont luy vint cest advis ne manière de respondre; elle dist ung jour à son curé, qui chauldement poursuyvoit sa besogne, qu'elle n'estoit pas conseillée de faire ce qu'il requéroit tant qu'elle fust à marier; car si par adventure, comme il advient chacun jour, elle faisoit ung enfant, elle seroit à tousjours mès femme deshonorée et reprouchée de son père, de sa mère, de ses frères, et de tout son lignage;

laquelle chose elle ne pourroit souffrir, et n'a pas cueur pour soustenir et porter le desplaisir et ennuy qu'endurer luy conviendroit à ceste occasion: « Et pourtant hors de ce propos, si je suis quelque jour mariée, parlez à moy, je feray ce que je pourray pour vous, et non aultrement; affin que vous ne vous y attendez point je le vous dy, et m'en creez une fois pour toutes. » Monseigneur le curé ne fut pas trop joyeux de ceste response absolue; et ne scet penser de quel courage, ne à quel propos elle part; toutesfoiz luy, qui estoit prins ou las d'amours et féru bien à bon escient, ne veult pas pourtant sa queste abandonner; si dit à sa dame: « Or ça, m'amye, estez vous en ce fermée et conclue[1] que de riens faire pour moy si vous n'estes mariée? — Certes oy, dit elle. — Et si vous estiez mariée, dit il, et j'en estoie le moien et la cause, en ariez vous après cognoissance, en moy tenant loyaulment et sans faulseté ce que m'avez promis? — Par ma foy, dit elle, oy, et de rechef le vous promectz. — Or bien grant mercy, dit il, faictes bonne chère, car je vous promectz seurement qu'il ne demourra pas à mon pourchaz ne à ma chevance[2] que vous ne le soyez, et de bref, car je suis seur que vous ne le desirez pas tant que je faiz; et affin que vous voiez à l'œil que je suis celuy qui veil emploier et corps et biens en vostre service, vous verrez comment je me conduiray en ceste besoigne. — Or bien, dit elle, monseigneur le curé, l'on verra comment vous ferez. » Sur ce se fist la despartie; et bon curé, qui avoit le feu d'amours, ne fut depuis guères aise tant qu'il eut trouvé le père de sa dame, et se mist en langage avecques luy de pluseurs et diverses matères; et en la fin il vint et cheut à parler de sa fille, et luy va dire bon curé: « Mon voisin, je me donne grand merveille, si font aussi pluseurs voz voisins et amys, que vous ne mariez vostre fille, et à quel propos vous la te-

[1] Affermie et résolue. — [2] Il ne tiendra pas à mes démarches et à mon argent; je ne ménagerai rien.

nez tant d'emprès vous, et si savez toutesfoiz que la garde est périlleuse. Non pas, Dieu me veille garder que je dye ou voulsisse dire qu'elle ne soit toute bonne ; mais vous en voiez tous les jours mesadvenir puis qu'on les tient oultre le terme deu. Pardonnez-moy toutesfoiz que si fiablement vous ouvre et descouvre mon courage ; car l'amour que je vous porte, la foy aussy que je vous doy, en tant que je suis vostre pasteur indigne, me semonnent[1] et obligent de ce faire. — Par dieu! monseigneur le curé, dist le bon homme, vous ne me dictes chose que je ne cognoisse estre vraye; et tant que je puis vous mercye; et ne pensez pas ce que je la tiens si longuement avecques moy c'est malgré moy; car quand son bien viendra, par ma foy, je me traveilleray pour elle comme je doy. Vous ne voulez pas que je luy pourchasse ung mary, mais s'il en vient ung qui soit homme de bien, je feray comme ung bon père doit faire. — Vous dictes trèsbien, dit le curé, et par ma foy, vous ne povez mieulx faire que de vous en despescher[2], car c'est grand chose de veoir ses enfans allyez en sa plaine vie. Et que diriez vous d'un tel, le filz d'un tel vostre voisin? par ma foy, il me semble bon homme, bon mesnagier, et ung grand laboureur[3]. — Saint Jehan, dit le bon homme, je n'en dy que tout bien; quant à moy je le cognois pour ung bon jeune homme et bon laboureur. Son père et sa mère et tous ses parents sont gens de bien ; et quand ilz feroient cest honneur à ma fille que de la requerre à mariage pour luy, je leur en respondroye tellement qu'ilz devroient estre contens par raison. — Ainsi m'aïst Dieu, dist le curé, l'on ne dist jamais mieulx, et pleust à Dieu que la chose en fust ores bien faicte ainsi comme je le desire ; et pource que je sçay à la verité que ceste allyance seroit le bien des parties, je m'y veil emploier ; et sur ce adieu vous dy. » Si ce maistre curé avoit bien fait son per-

1 M'engagent. — 2 Débarrasser. — 3 Travailleur.

sonnage au père de sa dame, il ne le fist pas mains mal au père du jeune homme qu'il avoit mis en bouche à son beau père qui sera s'il peut; et luy va faire ung grand premisse[1], que son filz estoit en eage de marier, et qu'il le deust pieça estre; et cent mille raisons luy amène par lesquelles il dit et veult conclure que le monde est perdu si son filz n'est tantost maryé. « Monseigneur le curé, dit ce segond bon homme, je scay que vous dictes au plus près de verité; et en conscience, si je fusse aussi bien à l'avantage que j'ay esté puis ne sçay quants ans, il ne fust pas encores à marier; car c'est une des choses en ce monde que plus je desire; mais faulte d'argent l'en a retardé, et c'est force qu'il ait encores pacience jusques ad ce que nostre seigneur nous envoye plus de bien que encores n'avons. — A dya, dit le curé, je vous entens bien, il ne vous fault que de l'argent. — Par ma foy non, dit il; si j'en eusse comme aultresfoiz ay eu, je luy querroye tantost une femme. — J'ay regardé en moy, dit le curé, pource que je vouldroye le bien et avancement de vostre filz, que la fille d'un tel, c'est assavoir sa dame, seroit trop bien sa charge; elle est belle et bonne, et a son père bien de quoy, et tant en sçay je il luy veult trèsbien aider, et qui n'est pas pou de chose, c'est ung sage homs, de bon conseil, et bon amy, et à qui vous et vostre filz ariez ung grand recours et trèsbon secours. Quen dictes vous? — Certainement, dit le bon homme, pleust à Dieu que mon filz fust si eureux que d'avoir allyance en si bon hostel; et certes si je pensoye en aucune fasson qu'il y peust parvenir, et je fusse fourny d'argent aussi bien que je ne suis mye, je y emploiroye tous mes amis, car je sçay tout de vray qu'il ne saroit en ceste marche[2] mieulx trouver. — Je n'ay pas donc, dit le curé, mal choisy. Et que diriez vous se je parloie de ceste besoigne au père, et je la conduisoie tellement qu'elle sortist à

[1] Préambule. — [2] Pays, contrée.

effect désiré, et je vous faisoie encores avecques ce le plaisir que de vous prester jusques a vingt frans jusques à ung terme que nous deviserons ? — Par ma foy, dit le bon homme, monseigneur le curé, vous m'offrez plus de biens que je ne vaulx ne qu'en moy n'est du deservir. Mais s'ainsi le faisiez, vous m'obligeriez à tousjours mès à vostre service.—Et vrayement, dit le curé, je ne vous ay dit chose que je ne face ; et faictes bonne chère, car j'espère ceste besongne mener à fin. » Pour abreger, maistre curé, esperant de joyr de sa dame quand elle seroit mariée, conduisit les besoignes en tel estat, et par le moien des vingt francs qu'il presta, ce mariage fut fait et passé et vint le jour des nopces. Or est il de coustume que l'espousé et l'espousée se confessent à tel jour. Si vint l'espousé premier, et se confessa à ce curé ; et quand il eut fait, il se tire ung petit arrière de luy, disant ses oroisons et paternostres. Et véez cy l'espousée qui se mect à genoux devant le curé et se confesse. Quand elle eut tout dit, il parla voire si hault que l'espousé, qui n'estoit pas loing, l'entendit tout du long, et dist : « M'amye, je vous prie qu'il vous souvienne maintenant, car il est heure, de la promesse que me feistes n'a guères ; vous me promistes que quand vous seriez mariée que je vous chevaulcheroye ; or l'estes vous, Dieu mercy, par mon moien et pourchas, et moyennant mon argent que j'ay presté.— Monseigneur le curé, dit elle, je vous tiendray ce que je vous ay promis, se Dieu plaist, n'en faictes nulle doubte. — Je vous en mercie », dit il ; puis luy bailla l'absolucion, après ceste devote confession, et la laissa courre. Mais l'espousé, qui avoit oy ces parolles, n'estoit pas bien à son aise. Toutesfoiz il n'estoit pas heure de faire le courroucié. Après que toutes les solennitez de l'eglise furent passées, et que tout fut retourné à l'ostel, et que l'heure de coucher approuchoit, l'espousé vint à ung sien compaignon qu'il amoit trèsbien, et luy pria qu'il luy feist garnison d'une grosse poignée de verges, et qu'il la mist secrètement soubz

le chevet de son lit, et l'autre le fist. Quand il fut heure, l'espousée fut couchée, comme il est de coustume, et tint le coing du lit, sans mot dire. L'espousé vint assez tost après, et se mect à l'autre bort du lit sans l'approucher, ne mot dire; et à lendemain se lève sans aultre chose faire, et caiche ses verges dessoubz son lit. Quand il fut hors de la chambre, véezcy bonnes matrones qui viennent, et trouvent l'espousée ou lit, et ne fut pas sans demander comment c'est portée la nuyt, et qu'il luy semble de son mary. « Ma foy, dit-elle, véez-là sa place, là loing, monstrant le bort du lit, et véezcy la mienne; il n'approucha ennuyt de plus près et aussi n'ay je de luy. » Elles furent bien esbahies et plus y pensèrent les unes que les aultres; toutesfoiz elles s'accordèrent ad ce qu'il l'a laissie par devocion, et n'en fut plus parlé pour ceste foiz. La deuxiesme nuyt vint, et se coucha l'espousée en place du jour devant, et le mary arrière en la sienne, fourny de ses verges; et ne luy fist aultre chose, dont elle n'estoit pas contente, et ne faillit pas de le dire au lendemain à ses matrones, qui ne scevent que penser. Les aucunes disoient: « Espoir qu'il n'est pas homme, il le fault esprouver, car jusques à la IIIJe nuit il a continué ceste manière. Si fault dire qu'il y ait à dire en son fait; pourtant si la nuyt qui vient il ne vous fait aultre chose, dirent elles à l'espousée, tirez vers luy, si l'accolez et le baisez, et luy demandez si on ne fait aultre chose en mariage. Et s'il vous demande quelle chose vous voulez qu'il vous face, dictes luy que vous voulez qu'il vous chevauche, et vous orrez qu'il vous dira. — Je le feray », dit elle. Elle ne faillit pas; car quand elle fut couchée en sa place de tousjours, le mary reprint son quartier et ne s'avançoit aultrement qu'il avoit fait les nuiz passées. Si se vira tost vers luy et le print à bon braz de corps et luy commence à dire: « Et venez çà, mon mary, est ce la bonne chère que vous me ferez? Véezcy jà la cinquiesme nuyt que je suis avecques vous, et si ne m'avez daigné approucher; et

par ma foy, si je ne cuidasse qu'on feist aultre chose en mariage, je ne m'y fusse jà boutée. — Et quelle chose, dist lors, vous a l'on dit que l'on fasse en mariage? — On m'a dit, dit elle, qu'on y chevauche l'un l'autre; si vous prie que vous me chevauchez. — Chevaucher, dit il, cela ne vouldroye je pas faire encores, ne suis-je pas si mal gracieux. — Hélas, je vous prie que vous si facez, car on le fait en mariage. — Le voulez vous? dit il. — Je vous en requier, dit elle; et en ce disant, le baisa trèsdoulcement. — Par ma foy, dit il, je le faiz à grand regret, mais puis que vous le voulez le feray, mais je sçay bien que vous ne vous en loerez jà. » Lors prend, sans plus mot dire, ses verges de garnison, et descouvre madamoiselle et l'en battit trèsbien et dos et ventre, jambes et cuissez, tant que le sang en sailloit de tous costez. Elle crie, elle plore, elle se demaine, c'est grand pitié que de la veoir; elle maudit qui oncques luy fist requerre d'estre chevauchée: « Je vous le disoye bien », dit lors son mary. Après la prend entre ses braz, et la roucina[1] trèsbien, qui luy fist oublier la douleur des verges. « Et comment appelle on, dit elle, ce que vous m'avez maintenant fait? — On l'appelle, dit il, souffle en cul. — Souffle en cul! dit elle, le nom n'est pas si beau que de chevauchier; mais la manière de le faire vault trop mieulx d'assez, et puisque je le scay, je sceray bien doresenavant duquel je vous doy requerre. » Or devez vous savoir que monseigneur le curé tendoit tousjours l'oreille quand sa nouvelle mariée viendroit à l'eglise, pour luy ramantevoir ses besoignes et luy souvenir de sa promesse. Le jour qu'elle y vint, se pourmenoit et se tenoit près du benoistier[2]; et quand elle fut près, il luy bailla de l'eaue beneite, et luy dist assez bas: — « M'amye, vous m'avez promis que je vous chevaucheroie quand vous seriez mariée; vous l'estes, Dieu mercy, si seroit heure de penser quand ce pour-

[1] *Chevaucha*, besogna. — [2] Bénitier.

roit estre. — Chevaucher? dit elle, j'aymeroie par dieu mieulx que vous fussiez noyé, voire pendu; ne me parlez point de chevaucher. Mais je suis contente que vous me soufflez ou cul, si vous voulez. — Et je feray, dit le curé, voz fièvres quartaines, paillarde que vous estes, qui tant estes et orde et sale et malhonneste: ay je tant fait pour vous que d'estre guerdonné pour vous souffler ou cul?» Ainsi mal content se partit monseigneur le curé de la nouvelle mariée, qui se va mettre en son siége pour oyr la devote messe que le bon curé vouldra dire. En la fasson qu'avez oy dessus perdit monseigneur le curé son adventure de joir de sa dame, dont il fut cause et non aultre, pource qu'il parla trop hault à elle le jour qu'il la confessa; car son mary qui l'oyt l'empescha en la fasson que dessus, par faire accroire à sa femme que la fasson de roucyner s'appelle souffle en cul.

LA XLVe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE

Combien que nulle des histoires précédentes n'aye touché ou racompté aucun cas advenu es marches d'Ytalie, mais seullement face mencion des advenues en France, Alemaigne, Angleterre, Flandres et Brabant, si s'estendra elle toutesfoiz, à cause de la fresche advenue, à ung cas à Romme naguères advenu et connus, qui fut tel : A Romme avoit ung Escossois de l'eage d'environ xx à xxiij ans, lequel par l'espace de xiiij ans se maintint et conduisit en l'estat et habillement de femme, sans ce que dedans le dit terme il fust venu à cognoissance publicque qu'il fust homme; et se faisoit appeler donne Margarite, et n'y avoit guères bon hostel en la ville de Romme à rate de temps où il n'eust son tour et cognoissance, et specialement estoit il bien venu des femmes,

comme entre les chambrières, meschines de bas estat, et aussi des aucunes des plus grandes de Romme. Et affin de vous descouvrir l'industrie de ce bon Escossois, il trouva fasson d'apprendre à blanchir les draps linges, et s'appelloit la lavendière; et soubz ceste umbre, hantoit, comme dessus est dit, par toutes bonnes maisons de Romme, car il n'y avoit femme qui sceust l'art de blanchir draps comme il faisoit. Mais vous devez savoir qu'encores savoit il bien plus; car puis qu'il se trouvoit en quelque part à descouvert avecques quelque belle fille, il luy monstroit qu'il estoit homme. Il demouroit bien souvent au couscher, à cause de faire la buée[1], ung jour, deux jours, ès maisons dessus dictes; et le faisoit on coucher avecques la chambrière et aucunes foiz avecques la fille; et bien souvent et le plus, la maistresse, si son mary n'y estoit, vouloit bien avoir sa compaignie. Et Dieu scet s'il avoit bien le temps, et moyennant le labour de son corps, il estoit bien venu par tout; et n'y avoit bien souvent meschine ne chambrière qui ne se combatist pour luy bailler la moitié de son lit. Les bourgois mesmes de Romme, à la relacion de leurs femmes, le voient trèsvoluntiers en leurs maisons; et s'ilz alloient quelque part dehors, trèsbien leur plaisoit que donne Margarite aidast à garder le mesnage avecques leurs femmes; et qui plus est la faisoient coucher avecques elles, tant la sentoient bonne et honeste, comme dessus est dit. Par l'espace de XIIIJ ans continua donne Margarite sa manière de faire. Mais fortune bailla la cognoissance de l'abus de son estat dessus dit par la bouche d'une jeune fille, qui dist à son père qu'elle avoit couché avec elle et luy dist qu'elle l'avoit assaillie, et luy dist véritablement qu'elle estoit homme. Ce père feist preuve à la relacion de sa fille de donne Margarite; elle fut regardée par ceulx de la justice, qui trouvèrent qu'elle avoit tous

telz membres et oustilz que les hommes portent, et que vrayement elle estoit homme, et non pas femme. Si ordonnèrent qu'on le mectroit sur ung chariot et qu'on le mainroit par la ville de Romme, de quarrefour en quarrefour, et là monstreroit on, voyant chacun, ses genitoires. Ainsi en fut fait, et Dieu scet que la pouvre donne Margarite estoit honteuse et soupprinse. Mais vous devez savoir que comme le chariot venist en ung quarrefour, et qu'on faisoit ostension des denrées de donne Margarite, ung Romain qui le vit dist tout hault: « Regardez quel galioffe[1]: il a couché plus de vingt nuiz avecques ma femme. » Et le dirent aussi pluseurs aultres comme luy; pluseurs ne le dirent point qui bien le savoient, mais pour leur honneur ilz s'en teurent. En la fasson que vous oyez fut puny nostre pouvre Escossois qui la femme contrefist; et après ceste punicion il fut banny de Romme, dont les femmes furent bien desplaisantes: car oncques si bonne lavendière ne fut, et avoyent bien grand regret que si meschantement l'avoient perdu.

LA XLVI[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE THIEUGES.

Ce n'est pas chose estrange que les moynes hantent voluntiers les nonnains. A ce propos il advint naguères que ung maistre jacobin tant hanta, visita et fréquenta en une bonne maison de dames de religion de ce royaume, qu'il parvint à son intencion, laquelle estoit de coucher avec une des dames de léens. Et Dieu scet puis qu'il eut ce bien s'il estoit diligent et soigneux de se trouver vers celle qu'il amoit plus que tout le demourant du monde; et tant y con-

[1] Vaurien.

tinua sa hantise que l'abbesse de léens et pluseurs des religieuses se parceurent de ce qui estoit, dont elles furent bien mal contentes. Mais toutesfoiz, pour eviter esclandre, elles n'en dirent mot, voire au religieux, mais trop bien chantèrent la leczon à la religieuse nonnain, laquelle se sceut bien excuser ; mais l'abbesse qui veoit cler et estoit bien percevante, cogneut tantost à ses responses et excusances, aux manières qu'elle tenoit et aux apparences qu'elle avoit veues, qu'elle estoit coulpable du fait ; si voulut pourvoir de remède, car elle fist tenir bien de court, à cause de ceste religieuse, toutes les aultres, fermer les huys des cloistres et des aultres lieux de léens, et tellement fist que le pouvre jacobin ne povoit plus venir veoir sa dame. Si luy en desplaisoit, et à elle aussi, il ne le fault pas demander. Et vous dy bien qu'ilz pensoient et jour et nuyt par quelle façon et moien ilz se pourroient rencontrer ; mais ilz n'y savoient engin trouver, tant faisoit faire le guet sus eulx madame l'abbesse. Or advint toutesfoiz ung jour que une des niepces de madame l'abbesse se marioit, et faisoit sa feste en l'abbaye ; et y avoit grosse assemblée des gens du païs ; et estoit madame l'abbesse fort empeschée de festoyer les gens de bien qui estoyent venuz à la feste faire honneur à sa niepce. Si s'advisa bon jacobin qu'il viendroit veoir sa dame, et que à l'adventure pourroit il estre si eureux que de la trouver en belle [1]. Il y vint, comme il proposa, et de fait trouva ce qu'il queroit, et à cause de la grosse assemblée, et de l'empeschement que l'abbesse et ses guettes [2] avoient, il eut bien loisir de dire à sa dame ses doléances et regretter le bon temps passé ; et elle qui beaucop le amoit le vit trèsvoluntiers, et sien elle eust esté [3] elle luy eust fait aultre chère. Entre aultres parolles il luy dit : « Hélas ! m'amye, vous savez qu'il a jà long temps que point

[1] Dans un endroit favorable. — [2] Surveillantes, espionnes. — [3] Si la chose eût dépendu d'elle.

ne sommes devisez ainsi que nous soulions [1]; je vous requier, s'il est possible, tantdiz que l'ostel de céens est fort donné à aultre choses que à nous guetter, que vous me diez où je pourray parler à vous à part. — Ainsi m'aist Dieu, dit-elle, mon amy, je ne le desire pas mains que vous. Mais je ne sçay penser ne lieu ne place ou ce se puisse faire ; car tout le monde est par céens, et ne seroit pas en moy d'entrer en ma chambre, tant y a d'estrangiers logez qui sont venuz à ceste feste ; mais je vous diray que vous ferez. Vous savés bien le grand jardin de céens, faictes pas ? — Saint Jehan ! oy, dit-il. — Au coing de ce jardin, dit-elle, a ung trèsbeau préau bien encloz de belles hayes fortes et espesses, et au milieu ung grant poirier, qui rendent le lieu umbragé et couvert. Vous en yrez là et m'attendrez ; et tantost que je pourray eschapper je feray ma diligence de me trouver bientost vers vous. » Elle fut beaucop merciée, et dit maistre jacobin qu'il s'i en va tout droit. Or devez vous savoir que ung jeune galant venu à la feste n'estoit guères loing de ces deux amans, si oy et entendit toute leur conclusion ; si s'advisa, car il savoit le préau, qu'il s'i viendra embuscher pour veoir les armes qui s'i feront. Il se mist hors de la presse, et tant que piez le peurent porter, il s'en court devers ce préau, et fist tant qu'il y fut devant le jacobin. Et luy là venu, il monte sur ce beau poirier qui estoit large et ramu, trèsbien vestu de fueilles et de poires, et s'i ambuscha si bien qu'il n'estoit pas aisié à veoir. Il n'y eut guères esté que véezcy bon jacobin qui attrotte [2], regardant derrière lui si ame le suyvoit. Et Dieu scet qu'il fut bien joyeux de se trouver en ce beau lieu, et se garda bien de lever les yeulx contre mont [3] : car jamais ne se fust doubté qu'il y eust quelqu'ung ; mais tousjours avoit l'œil vers le chemin qu'il estoit venu. Tant regarda qu'il vit sa dame venir le grand

[1] Nous y étions habitués, — [2] Arrive en trottant. — [3] En l'air, en haut.

pas, qui fut tost d'emprès luy ; si se firent grand feste, et bon jacobin d'oster sa goune et son scapulaire, et de baiser et accoler bien serrément la belle nonnain. Ilz vouldrent faire ce pour quoy ilz estoient venuz : et se mist chacun en point, et en ce faisant commence à dire la nonnain : « Pardieu, mon amy frère Aubry, je vuil bien que vous sachez que vous avez aujourd'huy à dame et en vostre commendement ung des beaulx corps de nostre religion ; et je vous en fais juge, vous le voiez : regardez quelz tetins, quel ventre, quelles cuisses, et du surplus il n'y a que dire. — Par ma foy, dist frère Aubry, seur Jehanne m'amye, je cognois ce que vous dictes ; mais aussi vous povez dire que vous avez à serviteur ung des beaulx religieux de tout nostre ordre, aussi bien fourny de ce que ung homme doit avoir que nul de ce royaume. » Et à ces motz mist la main au baston dont il vouloit faire ses armes, et le brandissoit voyant sa dame, en luy disant : « Qu'en dictes-vous ? que vous en semble ? n'est-il pas beau ? vault-il pas bien une belle fille ? — Certes oy, dit-elle. — Et aussi l'arez vous. — Et vous arez, dist lors celuy qui estoit dessus le poirier, sur eulz, tous des meilleures poires du poirier. » Lors prend à ses deux mains les brances du poirier, et fait tumber en bas sur eulx et ou préau des poires trèslargement, dont frère Aubry fut tout effraié qu'à peu s'il eut sens ne loisir de reprendre sa goune ; si s'en picque tant qu'il peut sans attendre, et ne fut oncques asseuré tant qu'il fut hors de léens. Et la nonnain, qui fut autant ou plus effrayée que luy, ne sceut si tost se mettre au chemin que le galant qui estoit sur le poirier ne fut descendu, qui la va prandre par la main et luy defendit le partir, et luy dist : « M'amye, ainsi n'en yrez vous ; il vous fault bien premier paier le fruictier. » Elle, qui estoit prinse et soupprinse, vit bien que le refuz n'estoit pas de saison, et fut contente que le fruictier fist ce que frère Aubry avoit laissé en train.

LA XLVIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

En Prouvence avoit naguères ung president de haulte et bien eureuse renommée, qui trèsgrand clerc et prudent estoit, vaillant aux armes, discret en conseil ; et en bref dire, en lui estoient tous les biens de quoy l'on pourroit jamais loer homme. D'une chose tant seulement estoit noté dont il n'estoit pas cause, mais estoit celuy à qui plus en desplaisoit ; et la raison y estoit bonne. Et pour dire la note que de luy estoit, c'estoit qu'il estoit coupault par faulte d'avoir femme aultre que bonne. Le bon seigneur veoit et cognoissoit la desloyauté de sa femme, et la trouvoit encline de tous poincts à sa puterie ; et quelque sens que Dieu luy eust donné, il ne savoit remède à son cas, fors de soy taire et faire du mort ; car il n'avoit pas si peu leu et veu en son temps qu'il ne sceust vrayement que correction n'a point de lieu à femme de tel estat. Toutesfoiz vous povez penser que ung homme de courage et vertueux, comme cestuy estoit, ne vivoit pas bien à son aise, mais fault dire et conclure que son dolent cueur portoit la paste au four de ceste maladie infortune. Et car au pardehors avoit manère et semblant de rien savoir et percevoir le gouvernement de sa femme, ung de ses serviteurs le vint trouver un jour en sa chambre, à part, et luy va dire par grand sens : « Monseigneur, je suis celuy qui vous vouldroye advertir, comme je doy, de tout ce qui peut especialement toucher à vostre honneur ; je me suis prins et donné garde du gouvernement de madame vostre femme, mais je vous asseure qu'elle vous garde trèsmal la loyaulté qu'elle vous a promise : car seurement un tel (qui luy nomma) tient vostre lieu bien souvent. »

Le bon president, sachant aussi bien ou mieulx l'estat de sa femme que son serviteur qui faisoit ce rapport, luy respondit trèsfièrement : « Ha ! ribauld, je sçay bien que vous mentez de tout ce que me dictes ; je cognois trop ma femme, elle n'est pas telle, non. Et vous ay-je nourry pour me rapporter une telle bourde, voire de celle qui tant est bonne et loyale ? Et vrayement vous ne m'en ferez plus : dictes que je vous doys, et vous en allez tost, et ne vous trouvez jamais devant moy, si cher que vous amez vostre vie. » Le pauvre serviteur, qui cuidoit faire grand plaisir à son maistre de son adventure, dist qu'il luy devoit. Il le receut et s'en alla. Nostre president, voyant encores de plus en plus rafrescher la desloyauté de sa femme, estoit tant mal content et si trèsfort troublé qu'on ne pourroit plus. Si ne savoit que penser ne ymaginer par quelle façon il s'en pourroit honestement descharger. Si s'advisa, comme Dieu le voult, ou comme fortune le consentit, que sa femme devoit aller à unes nopces assez tost ; et si ce qu'il pense peut advenir il sera du monde le mieulx fortuné. Il vint à ung varlet qui la garde avoit de ses chevaulx, et d'une belle mule qu'il avoit, et luy dit : « Garde bien que tu ne bailles à boire à ma mule de nuyt ne de jour, tant que je le te diray ; et à chacune foiz que tu luy donneras son avene si mectz parmy une bonne poignée de sel ; et garde que n'en sonnez mot. — Non feray-je, dit le varlet, et si feray ce que vous me commendez. » Quand le jour des nopces de la cousine de madame la presidente approucha, elle dist au bon president : « Monseigneur, si c'estoit votre plaisir, je me trouveroye voluntiers aux nopces de ma cousine, qui se feront dimenche en ung tel lieu. — Trèsbien, m'amye, j'en suis bien content ; allez, Dieu vous conduyse. — Je vous mercie, monseigneur, dit-elle, mais je ne sçay bonnement comment y aller ; je n'y menasse point voluntiers mon chariot, pour le tant pou que ay à y estre ; vostre hacquenée aussi est

tant desfrayée [1] que je n'oseroie pas bien emprendre le chemin sur elle. — Et bien ! m'amie, si prenez ma mule; elle est trèsbelle et si va bien et doulx, et est aussi seure du pié que je n'en trouvay oncques point. — Et, par ma foy, monseigneur, dit-elle, je vous en mercye, vous estes bon mary. » Le jour de partir vint, et se firent prestz les serviteurs de madame la presidente et ses femmes qui la devoient servir et accompaigner, pareillement vont venir à cheval deux ou troys gorgyas [2] qui la devoient accompaigner, qui demandent se madame est preste, et elle leur fait savoir qu'elle viendra maintenant. Elle fut preste et vint en bas, et luy fut amenée la belle mule au montouer [3], qui n'avoit beu de viij jours; et enrageoit de soif, tant avoit mengé de sel. Quand elle fut montée, les gorgias se misrent devant, qui faisoient fringuer leurs chevaulx, et estoit rage qu'ilz faisoient bien et hault. Et se pourroit bien faire que aucuns de la compaignie savoient bien que madame savoit faire. En la compaignie de ces gentilz gorgyas, de ses serviteurs et de ses femmes, passa madame par la ville, et se vint trouver aux champs; et tant alla qu'elle vint à ung destroit [4] auprès duquel passe la grosse rivière du Rosne, qui en cel endroit est tant roidde que merveilles. Et comme ceste mule, qui de viij jours n'avoit beu, perceut la rivière, courant sans demander pont ne passage, elle de plain vol saulta dedans à tout sa charge, qui estoit du precieux corps de madame. Ceulx qui la virent la regardèrent trèsbien; mais aultre secours ne luy firent, car aussi il n'estoit pas en eulx; si fut madame noyée, dont ce fut grand dommage. Et la mule, quand elle eut beu son saoul, naigea tant par le Rosne qu'elle trouva la rive, si fut sauvée. La compaignie fut moult troublée, qui eut perdu madame; si s'en retourna en la ville. Et vint ung des serviteurs de monseigneur le

[1] Ombrageuse, peureuse, sauvage. — [2] Élégants. — [3] Bancs de pierre qui servit de marchepied. — [4] Passage, défilé.



president le trouver en sa chambre, qui n'attendoit aultre chose que les nouvelles qu'il luy dist, et luy va dire tout plorant la piteuse adventure de madame sa maistresse. Le bon president, plus joyeux en cueur qu'oncques triste ne fut, se monstra trèsdesplaisant ; et de fait se laissa cheoir du hault de luy, menant trèspiteux dueil en regretant sa bonne femme. Il maudisoit sa mule, les belles nopces qui firent sa femme partir ce jour. « Et Dieu ! dit-il, ce vous est grand reprouche qui estiez tant de gens et n'ayez sceu rescourre[1] la pouvre femme qui trèstant vous amoit ; vous estes lasches et meschans, et l'avez bien monstré. » Le serviteur s'excusa et les aultres aussi, le mains mal qu'ilz sceurent ; et laissa monseigneur le president, qui loa Dieu à joinctes mains de ce qu'il est quicte de sa femme. Quand point fut, il fist faire ses funérailles comme il appartint ; mais croiez, combien qu'encorez il fust en eage, il n'eut garde de se rebouter en mariage, craignant le dangier où tant avoit esté.

LA XLVIIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

Ung gentil compaignon devint amoureux d'une jeune damoiselle qui n'a guères estoit mariée ; et le mains mal qu'il sceut, après qu'il eut trouvé façon d'avoir vers elle accointance, il compta son cas, et au rapport qu'il fist, il sembloit fort malade ; et à la verité dire, aussi estoit-il bien picqué. Elle fut bien si gracieuse qu'elle luy bailla bonne audience, et pour la première foiz il se partit trèscontent de la response qu'il eut. S'il estoit bien feru au paravant, encores fut il plus touché au vif quand il eut dit son fait ; si ne dormoyt ne

[1] Secourir.

nuyt ne jour, de force de penser à sa dame et de trouver la façon et manière de parvenir à sa grace. Il retourna à sa queste quand il vit son point; et Dieu scet, s'il avoit bien parlé la première foiz, que encores fist-il mieulx son personnage à la deuxiesme, et si trouva de son boneur sa dame assez encline à passer sa requeste, dont il ne fut pas moyennement joyeux. Et car il n'avoit pas tousjours ne le temps ne le loisir de se trouver vers elle, il luy dist à ceste foiz la bonne volunté qu'il avoit de luy faire service et en quelle façon. Il en fut mercyé de celle, qui estoit tant gracieuse qu'on ne pourroit plus. Bref il trouva en elle tant de courtoisie en maintien et parler qu'il n'en sceust plus demander par raison; si se cuida avancer de la baiser, mais il en fut refusé de tous poins; mesme quand vint au partir et au dire adieu, il n'en peut oncques finer[1], dont il fut trèsesbahy. Et quand il fut en sus d'elle, il se doubta beaucop de point parvenir à son intencion, veu qu'il ne povoit obtenir d'elle ung seul baiser. Il se confortoit d'aultre costé des gracieuses parolles qu'il eut au dire adieu, et de l'espoir qu'elle luy baille. Il revint comme aultresfoiz à sa queste; et pour abreger, tant y alla et tant y vint qu'il eut heure assignée de dire à sa dame, à part, le surplus de ce qu'il ne vouldroit dire sinon entre eulx deux. Et, car temps estoit, il print congé d'elle, si l'embrassa bien doulcement et la voulut baiser; et elle s'en defend trèsbien et luy dit assez rudement: «Ostez, ostez-vous, et me laissez, je n'ay cure d'estre baisée.» Il s'excusa le plus gracieusement que oncques sceut, et sur ce se partit. «Et qu'est cecy? dist-il en soy-mesmes; je ne vy jamais ceste manière en femme: elle me fait la meilleure chère du monde, et si m'a desjà accordé tout ce que je luy ay osé requerre; mais encores n'ay je peu finer d'un pouvre baiser.» Quand il fut heure, il vint où sa dame luy avoit dit, et fist

[1] Venir à bout.

toutce pour quoy il y vint tout à son beau loisir : car il coucha entre ses braz toute la belle nuyt, et fist tout ce qu'il voulut, fors seullement baiser, et de cela n'eust-il jamais finé. «Et je n'entens point ceste manière de faire, disoit-il en son pardedens; ceste femme est contente que je couche avecques elle et que je face tout ce qu'il me plaist; mais du baiser je n'en fineroye neant plus que de la vraye croix? Par la mort bieu! je ne sçay entendre cecy; il fault qu'il y ait aucun mistère; il est force que je le sache.» Ung jour entre les aultres, qu'il estoit avecques sa dame à goguettes, et qu'ilz estoient beaucoup dehet[1] tous deux : « M'amye, dist-il, je vous requier que vous me dictes la cause qui vous meut de moy tenir si grand rigueur quand je vous veil baiser. Vous m'avez de vostre grace baillé la joyssance de vostre beau et gracieux corps tout entièrement, et d'un petit baiser vous me faictes le refus! — Par ma foy, mon amy, dit-elle, vous dictes voir, le baiser vous ay refusé, et ne vous y attendez point, vous n'en finerez jamais; et la raison y est bonne, si la vous diray : il est vray, quand j'espousay mon mary, que je luy promis de la bouche tant seullement beaucop de belles choses. Et car ma bouche est celle qui luy a juré et promis de luy estre bonne, je suis celle qui luy veil entretenir, et ne souffreroye pour mourir qu'aultre de luy y touchast; elle est sienne et à nul aultre; et ne vous attendez d'en rien avoir. Mais mon derrière ne luy a rien promis ne juré; faictes de luy et du surplus de moy, ma bouche hors, ce qu'il vous plaise; je le vous habandonne.» L'autre commença à rire trèsfort, et dist : «M'amye, je vous merçye, vous dictes trèsbien, et si vous sçay grand gré que vous avez la franchise de bien garder vostre promesse. — Jà Dieu ne veille, dist-elle, que je luy face faulte.» En la façon que avez oy fut ceste femme abustinée : le mary avoit la bouche seullement,

[1] Gais, dispos.

et son amy le surplus; et si d'adventure le mary se servoit aucunesfoiz des aultres membres, ce n'estoit que par manière d'emprunt, car ilz estoient à son amy par le don de sa dicte femme. Mais il avoit ceste advantage, que sa femme estoit contente qu'il emprint[1] sur ce qu'elle avoit donné à son amy; mais pour rien n'eust souffert que l'amy eust joy de ce que à son mary avoit donné.

LA XLIXe NOUVELLE

PAR PIERRE DAVID.

J'ay bien scéu que n'a guères, en la ville d'Arras, avoit ung bon marchant auquel il mescheut[2] d'avoir femme espousée qui n'estoit point de meilleur au monde : car elle ne tenoit serre, tant qu'elle peust veoir son coup, et qu'elle trouvast à qui, neant plus que une vieille arbaleste[3]. Ce bon marchant se donna garde du gouvernement de sa femme; il en fut aussi adverty par aucuns ses plus privez amis et voisins. Si se bouta en une bien grande frenesie et parfonde melencolie, dont il ne valut pas mieulx. Puis s'advisa qu'il esprouveroit s'il savoit par bonne façon s'il pourroit veoir ce qu'il scet que bien peu luy plaira : c'estoit de veoir venir en son hostel, devers sa femme, ung ou pluseurs de ceulx qu'on dit qui sont les lieutenans. Si fainit ung jour d'aller dehors, et s'embuscha en une chambre de son hostel dont luy seul avoit la clef. Et destournoit la dicte chambre sur la rue, sur la court, et par aucuns secrez pertus et treilliz regardoit en plusieurs aultres lieux et chambres de léens. Tantost que la bonne femme pensa que son mary estoit de-

[1] En prêt. — [2] Qui eut le malheur, la mauvaise chance. — [3] Molle, sans résistance, relâchée comme une vieille arbalète, elle ne se laissait pas même le temps de voir son coup ni de juger à qui elle s'adressait.

hors, elle fist prestement savoir à ung de ses amys qu'il vensist vers elle ; et il obéyt comme il devoit, car il suyvit pié à pié la meschine qui le vint querre[1]. Le mary, qui, comme dit est, estoit en sa chambre, vit trèsbien entrer celuy qui venoit tenir son lieu ; mais il ne dit mot, car il veult veoir plus avant s'il peut. Quand l'amoureux fut léens, la dame le mena par léans par la main tout devisant en sa chambre, et serra l'huys, et se commencent à baiser et à accoler, et faire la plus grand chère de jamais ; et bonne damoiselle de despoiller sa robe, et se mectre en cotte simple ; et le bon compaignon de la prendre à bons braz de corps, et faire ce pourquoy il vint. Et tout ce veoit à l'œil le pouvre mary par une petite treille ; pensez s'il estoit à son aise ; mesme estoit-il si près d'eulz qu'il entendoit plainement tout ce qu'ilz disoient. Quand les armes d'entre la bonne femme et son serviteur furent achevées, ilz se mirent sur une couche qui estoit en la chambre, et se commencent à deviser de pluseurs choses. Et comme le serviteur regardast sa dame, qui tant belle estoit que merveilles, il la commence à rebaiser, et dit en baisant : « M'amye, à qui est ceste belle bouche ? — C'est à vous, mon bel amy, dit elle. — Et je vous en mercie, dit-il. Et ces beaulx yeulx ? — A vous aussi, dit-elle. — Et ce beau tetin qui tant est bien troussé, n'est-il pas de mon compte ? dit-il. — Oy, par ma foy, dit-elle, il est à vous, et non à aultre. » Il mect après la main au ventre et à son devant, où il n'avoit que redire, et lui demanda : « A qui est cecy, m'amye ? — Il ne le fault jà demander, on scet bien que tout est vostre. » Il vint après gecter la main sur son gros derrière, et luy demanda en soubzriant : « Et à qui est cecy ? — Il est à mon mary, dit-elle, c'est sa part ; mais tout le demourant est vostre. — Et vrayement, dit-il, je vous en mercie beaucop. Je ne me doy pas plaindre,

[1] Servante qui le vint chercher.

vous m'avez très bien party; et aussi d'aultre costé, par ma foy, pensez que je suis tout entier vostre. — Je le sçay bien », dit elle. Et après ces offres recommencèrent leurs armes de plus belle; et ce fait, le serviteur se partit de léans. Le pouvre mary, qui tout avoit veu et oy, n'en povoit plus, s'il n'enraigeoit tout vif; toutesfoiz, pour mieulx faire que laisser, il avala ceste première, et au lendemain fist trèsbien son personnage, faisant semblant qu'il vient de dehors. Et quand vint au disner, il dist qu'il vouloit avoir au disner, dimenche prochain venant, son père et sa mère, telz et telles de ses parens et cousines; et qu'elle face garnison de vivres, et qu'ilz soient bien aises à ce jour. Elle se chargea de ce faire et il de les inviter. Ce dimenche vint, le disner fut prest, et ceulx qui mandez y furent comparurent, et print chacun place comme leur hoste l'ordonnoit, qui estoit debout et sa femme aussi, qui servirent du premier mes. Quand le premier mes fut assis[1], l'oste, qui secrètement avoit fait faire une robe pour sa femme de gros bureau[2] gris, et à l'endroit du derrière fist mectre une pièce de bonne escarlate, à manière de tasseau[3], dist à sa femme : « Venez jusques en la chambre » ; il se mect devant et elle le suyt. Quand ilz y furent, il luy fist despoiller sa robe et va prendre celle de bureau dessusdicte et luy dit : « Or vestez ceste robe. » Elle la regarde et voit qu'elle est de gros bureau ; si en est toute esbahie et ne scet penser qu'il fault à son mary, ne pourquoy il la veult ainsi habiller. « Et à quel propos me voulez-vous ainsi housser[4]? dit-elle. — Ne vous chaille, dit-il, je veil que vous la vestez. — Ma foy, dit-elle, je n'en tien compte, je ne la vestiray jamais. Faictes-vous du fol? Vous voulez-vous bien faire farcer de vous et de moy devant tant de gens. — Il n'y a ne fol ne sage, dit-il, vous la vestirez. — Au mains, dit-elle, que je sache pour quoy. — Vous le sarez, dit-il, cy après.» Pour

[1] Mis sur table. — [2] Bure, étoffe grossière. — [3] Diminutif de tas, pièce carrée. — [4] Vêtir, habiller.

abreger, force fut qu'elle endossast ceste robe, qui estoit bien estrange à regarder. Et en ce point[1] fut amenée à la table, où la pluspart de ses amys et parens estoient. Mais pensez qu'ilz furent bien esbahiz de la veoir ainsi habillée; et creez qu'elle estoit bien honteuse; et si la force eust esté sienne, elle ne fust pas là venue. Droit là fut bien qui demanda que signifioit cest habillement. Et le mary respondit qu'ilz pensent trestous de faire bonne chère, et que après disner ilz le sceroient. Mais vous devez savoir que la bonne femme houssée du bureau ne mengea chose qui bien luy feist; et luy jugeoit le cueur que le mistère de sa housserie luy feroit ennuy. Et encore eust-elle esté plus troublée d'assez s'elle eust sceu du tasseau d'escarlate; mais nenny. Le disner se passa, et fut la table ostée, les grâces dictes, et chacun debout. Lors le mary se mect avant et commence à dire : « Vous telz qui cy estes, s'il vous plaist, je vous diray en bref la cause pourquoy j'ay vestu ma femme de cest habillement. Il est vray que jà pieçà j'ay esté adverty que vostre fille qui cy est me gardoit trèsmal la loyaulté qu'elle me promist en la main du prestre; toutesfoiz, quelque chose que l'on m'ait dit, je ne l'ay pas creu legerement, mais l'ay voulu esprouver; et qu'il soit vray, il n'y a que six jours que je faindy d'aller dehors, et m'enbuschay en ma chambre là hault. Je n'y eu guères esté que véezcy venir ung tel, que ma femme mena tantost en sa chambre, où ilz firent ce que mieulx leur pleut. Entre leurs aultres devises, l'homme luy demanda de sa bouche, de ses yeulx, de ses mains, de son tetin, de son ventre, de son devant et de ses cuisses, à qui tout ce bagage estoit. Et elle luy respondit : « A vous, mon amy. » Et quand vint à son derrière, il luy dist : « Et à qui est cecy, m'amye? — A mon mary », dist elle. Lors, pource que je l'ay trouvée telle, je l'ay en ce point habillée : elle a dit que d'elle il n'y a rien

[1] En cet état.

mien que le derrière, si l'ay houssé comme il appartient à mon estat; le demourant ay-je houssé de vesture qui est deue à femme desloyale et deshonorée, car elle est telle; je vous la rends.» La compaignie fut bien esbahie d'oyr ce propos, et la pouvre femme bien honteuse. Mais toutesfoiz, quoy qu'il fust, oncques puis avecques son mary ne se trouva, ains deshonorée et reprouchée entre ses amys depuis demoura.

LA L^e NOUVELE

PAR MONSEIGNEUR DE LA SALLE, PREMIER MAISTRE D'HOSTEL DE MONSEIGNEUR LE DUC.

Comme jeunes gens se mettent à voyager et prennent plaisir à veoir et sercher les adventures du monde, il y eut n'a guères au pays de Lannoys[1] le filz d'un laboureur qui fut depuis l'eage de dix ans jusques à l'eage de vingt et six tousjours hors du pays; et puis son partement jusques à son retour, oncque son père ne sa mère n'en eurent une seule nouvelle: si pensèrent pluseurs foiz qu'il fust mort. Il revint après toutesfoiz, et Dieu scet la joye qui fust en l'ostel, et comment il fut festoié à son retour du tant pou de biens que Dieu leur avoit donné. Mais qui le vit voluntiers et en fist grand feste, sa grand mère, la mère de son père, luy faisoit plus grand chère et estoit la plus joyeuse de son retour; elle le baisa plus de cinquante foiz, et ne cessoit de loer Dieu qu'il leur avoit rendu leur beau filz et retourné en si beau point. Après ceste grande chère, l'heure vint de dormir; mais il n'y avoit à l'ostel que deux lictz: l'un estoit pour le père et la mère et l'autre pour la grand mère. Si fut ordonné que leur filz coucheroit avecques sa taye, dont elle fut joyeuse; mais il s'en fust bien passé, combien que pour obéir il fut content

[1] Laon.

de prendre la pacience pour ceste nuyt. Comme il estoit couché avec sa taye[1], ne sçay de quoy il luy sourvint, il monta dessus. « Et que veulz-tu faire? dit-elle. — Ne vous chaille, dit-il, ne dictes mot. » Quand elle vit qu'il vouloit besoigner à bon escient, elle commence de crier tant qu'elle peut après son filz, qui dormoit en la chambre au plus près; si se leve de son lit et se va plaindre à luy de son filz, en plorant tendrement. Quand l'autre entendit la plainte de sa mère et l'inhumanité de son filz, il se leva sur piez très-couroussié et mal meu, et dit qu'il l'occira. Le filz, oye ceste menace, si sault sus, et s'en picque par derrière et se sauve. Son père le suyt, mais c'est pour néant : il n'estoit pas si radde du pyé comme luy; il vit qu'il perdoit sa peine, si revint à l'ostel et trouva sa mère lamentant à cause de l'offense que son filz avoit faicte. « Ne vous chaille, dit-il, ma mère, je vous en vengeray bien.» Ne sçay quants jours après ce père vint trouver son filz, qui jouoit à la paulme en la ville de Laon ; et tantost qu'il le vist, il tire bonne dague et marche vers luy et l'en cuide ferir. Le filz se destourna, et son père fut tenu. Aucuns qui là estoient sceurent bien que c'estoit le père et le filz. Si dit l'un au filz : « Et vien çà ; qu'as tu meffait à ton père, qui te veult tuer? — Ma foy, dist-il, rien. Il a le plus grand tort de jamais ; il me veult tout le mal du monde pour une pouvre foiz que j'ay voulu rouciner sa mère; il a rouciné la mienne plus de cinq cens foiz, et je n'en parlay oncques ung seul mot. » Tous ceux qui oyrent ceste response commencèrent à rire de grand cueur et dirent bien qu'il estoit bon homme. Si s'efforcèrent à ceste occasion de faire sa paix à son père, et tant si employèrent qu'ils en vindrent au bout, et fut tout pardonné d'un costé et d'aultre.

[1] Grand'mère, aïeule.

LA LI[e] NOUVELLE

PAR L'ACTEUR.

A Paris n'a guères vivoit une femme qui en son temps fut mariée à ung bon simple homme, qui tout son temps fut de noz amys, si trèsbien qu'on ne pourroit plus. Ceste femme, qui belle et gente et gracieuse estoit ou temps qu'elle fut noeve, car el avoit l'œil au vent, fut requise d'amours de pluseurs; et pour la grand courtoisie que nature n'avoit pas oubliée en elle, elle passa légèrement les requestes de ceulx qui mieulx luy pleurent, et joyrent d'elle, et eut en son temps, tant d'eulx que de son mary, xij ou xiiij enfans. Advint qu'elle fut malade trèsfort et au lit de la mort acouchée[1]; si eut tant de grace qu'elle eut temps et loisir de se confesser et penser à ses pechez et disposer de sa conscience. Elle véoit, durant sa maladie, ses enfans trotter devant elle, qui luy bailloient au cueur trèsgrand regret de les laisser. Si se pensa qu'elle feroit mal de laisser son mary chargé de la pluspart d'eulx, car il n'en estoit pas le père, combien qu'il le cuidast et que la tenist aussi bonne que nulle de Paris. Elle fist tant, par le moyen d'une femme qui la gardoit, que vers elle vindrent deux hommes qui ou temps passé l'avoient en amours bien servie. Et vindrent de si bonne heure que son mary estoit en la ville, et à cest cop devers les medicins et apothicaires, ainsi qu'elle luy avoit ordonné et prié. Quand elle vit ces deux hommes, elle fit tantost vénir touz ses enfans; si commence à dire : « Vous, ung tel, vous savez ce qui a esté entre vous et moy du temps passé, dont il me desplaist à ceste heure amerement. Et si n'est la misericorde de nostre Seigneur, à qui me recommende, il

[1] Pour couchée.

me sera en l'autre monde bien cherement vendu. Toutesfoiz, j'ay fait une folie, je le cognois ; mais de faire la secunde ce seroit trop mal fait. Véezcy telz et telz de mes enfans; ilz sont vostres, et mon mary cuide qu'ilz soient siens. Si feroye conscience de les laisser en sa charge ; si vous prie tant que je puis qu'après ma mort, qui sera brefment, vous les prenez avecques vous et les entretenez, nourrissez et elevez, et en faictes comme bon père doit faire, car ilz sont vostres. » Pareillement dist à l'autre, et luy monstra ses aultres enfans : « Telz et telz sont à vous, je vous en asseure ; je les vous recommende, en vous priant que vous en acquictez ; et s'ainsi le me voulez promectre, j'en mourray plus aise. » Et comme elle faisoit ce partage, son mary va revenir à l'ostel et fut perceu par ung petit de ses filz qui n'avoit environ que iiij ou vj ans, qui vistement descendit en bas encontre de luy effrayement, et se hasta tant de devaler la montée qu'il estoit presque hors d'alayne. Et comme il vit son père, à quelque meschef que ce fut il dist : « Helas ! mon père, avancez vous tost, pour Dieu ! — Quelle chose y a il de nouveau ? dit le père; ta mère est elle morte ? — Nenny, nenny, dit l'enfant ; mais avancez vous d'aller en hault, ou il ne vous demourra enfans nesun. Ilz sont venuz deux hommes vers ma mère, mais elle leur donne tous mes frères et mes seurs ; si vous n'allez bien tost, elle donnera tout. » Le bon homme ne scet que son filz veult dire ; si monta en hault et trouve sa femme bien malade, sa garde, et deux de ses voisins, et ses enfans ; si demanda que signifie ce que ung tel de ses filz luy avoit dit du don qu'elle fait de ses enfans. « Vous le scerez cy après », dit elle. Il n'en enquist plus avant pour l'heure, car il ne se doubtoit de rien. Ses voisins s'en allèrent et commendèrent la malade à Dieu, et luy promisrent de faire ce qu'elle leur avoit requis, dont elle les remercya. Comme elle approucha le pas de la mort, elle crya mercy à son mary, et luy dist la faulte

qu'elle luy a fait durant qu'elle a esté allyée avecques luy, et comment telz et telz de ses enfans sont à ung tel, et telz et telz sont à ung tel, c'est assavoir à ceulz dont dessus est touché, et que après sa mort ilz les prendront et n'en ara jamais charge. Il fut bien esbahy d'oyr ceste nouvelle; néantmains il luy pardonna tout, et puis elle mourut; et il envoya ses enfans à ceulx qu'elle avoit ordonné, qui les retindrent. Et par ce point il fut quitte de sa femme et de ses enfans; et si eut beaucop mains de regret de la perte de sa femme que de celle de ses enfans.

LA LII[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

N'a guères que ung grand gentilhomme, sage, prudent, et beaucop vertueux, comme il estoit au lit de la mort, et eust fait ses ordonnances et disposé de sa conscience au mieulx qu'oncques peut, il appella ung seul filz qu'il avoit, auquel il laissoit foison de biens temporelz. Et après qu'il luy eut recommendé son ame, celle de sa mère, qui n'a guères estoit allée de vie par mort, et généralement tout le collège[1] de purgatoire, il l'advisa trois choses pour la derrenière doctrine que jamais luy vouloit baillier, en disant : « Mon trèscher filz, je vous advise tout premier que jamais vous ne hantez tant en l'ostel de vostre voisin que l'on vous y serve de pain bis. Secundement, je vous enjoinctz que vous gardez trèsbien de jamais courre vostre cheval en la valée. Tiercement, que vous ne prenez jamais femme d'estrange nacion. Souvienne vous de ces trois poins, et je ne doubte point que bien ne vous en vienne; mais si vous faictes au contraire, soiez

[1] Assemblée, réunion.

seur que vous trouverez que la doctrine de vostre père vous vaulsist[1] mieulx avoir tenue. » Le bon filz mercya son père de son bon advertissement, et luy promect d'escripre ses enseignemens au plus profund de son entendement, et si trèsbien en aura memoire que jamais n'yra au contraire. Tantost après son père mourut, et furent faictes ses funerailles comme à son estat et homme de tel lieu qu'il estoit appartenoit : car son filz s'en voult bien acquitter, comme celuy qui bien avoit de quoy. Ung certain temps après, comme l'on a accointance plus en ung lieu que en l'autre, ce bon gentilhomme, qui estoit orphenin de père et de mère et à marier, et ne savoit que c'estoit de mesnage, s'accointa d'un voisin qu'il avoit, et de fait la pluspart des jours buvoit et mengeoit léens. Son voisin, qui maryé estoit et avoit une trèsbelle femme, se bouta en la doulce rage de jalousie, et luy vindrent faire rapport ses yeulx suspeçonneux que nostre gentilhomme ne venoit en son hostel fors à l'occasion de sa femme, et que vrayement il en estoit amoureux, et que à la longue il la pourroit emporter d'assault. Si n'estoit pas bien à son aise, et ne savoit penser comment il se pourroit honnestement de luy desarmer, car luy dire la chose comme il la pense ne vauldroit rien; si conclud de luy tenir telz termes petit à petit qu'il se pourra assez percevoir, s'il n'est trop beste, que sa hantise si continuelle ne luy plaist pas. Et pour executer sa conclusion, en lieu qu'on le souloit servir de pain blanc, il fist mectre du pain bis. Et après je ne sçay quants repas, nostre gentilhomme s'en donna garde, et luy souvint de la doctrine de son père; si congneut qu'il avoit erré, si battit sa coulpe[2] et bouta en sa manche tout secrètement ung pain bis et l'apporta en son hostel; et en remembrance le pendit en une corde dedans la grande sal, et ne retourna plus à la maison de son voisin comme il avoit fait

[1] Valut. — [2] *Coulpe*, de *culpa*, faute. Se repentit de sa faute.

au paravant. Ung jour entre les aultres, luy qui estoit homme de deduit[1], comme il estoit aux champs, et eussent ses levriers mis ung lièvre en chasse, il picque son cheval tant qu'il peut après, et vient rataindre et lièvre et levriers en une grand valée, où son cheval, qui venoit de toute sa force, faillit de quatre piez et tumbe, et se rompit le col, et il fut trèsbien esbahy, et fut bien eureux, quand il se vit gardé de mort ne de bleceure. Il eut toutesfoiz pour recompense le lièvre; et comme il le tenist et regardast son cheval que tant amoit, il luy souvint du second advisement que son père luy bailla, et que, s'il en eust eu bien memoire, il n'eust pas ceste perte, ne passé le dangier qu'il a eu bien grand. Quand il fut à sa maison, il mist au près du pain bis, à une corde, en sa sale, la peau du cheval, en mémoire et remembrance du secund advisement que son père jadiz luy bailla. Ung certain temps après il luy print volunté d'aller voyager et veoir païs, si disposa ses besoignes ad ce, et fist sa finance, et sercha maintes contrées, et se trouva en diverses regions, et s'arresta en la fin et fist residence en l'ostel d'un grand seigneur, d'une estrange et bien loingtaine marche[2]; et se gouverna si haultement et si bien léens que le seigneur fut bien content de luy bailler sa fille en mariage, jasoit qu'il n'eust cognoissance de luy fors de ses loables meurs et vertuz. Pour abreger, il fiança la fille de ce seigneur, et vint le jour des nopces. Et quand il cuyda la nuyt coucher avec elle, on luy dist que la coustume du pays estoit de point coucher la première nuyt avec sa femme, et qu'il eust pacience jusqu'au lendemain. « Puis que c'est la coustume, dist il, je ne quiers jà qu'on la rompe pour moy. » Son espouse fut menée coucher après les dances en une chambre, et il en une aultre, et, de bien venir[3], n'y avoit que une paroy entre ces deux chambres, qui n'estoit que de

1 *Homme de déduit*, qui aime à s'amuser. — 2 Contrée. — 3 De bien venir, heureusement.

terre. Si s'advisa, pour veoir la contenance, de faire ung pertuys de son espée par dedens la paroy, et vit trèsbien à son aise son espouse se bouter en son lit ; et vit aussi, ne demoura guères après, le chapellain de léens qui se vint bouter auprès d'elle pour luy faire compagnie affin qu'elle n'eust paour ; ou espoir pour faire l'essay ou prendre le disme advenir, comme firent les cordeliers dont dessus est touché. Nostre bon gentilhomme, quand il vit cest appareil, pensez qu'il eut bien des estoupes en sa quenoille[1] ; et luy vint tantost en memoire le iij[e] advisement que son bon père luy donna, lequel il avoit mal retenu. Il se conforta toutesfoiz et dist bien en soy mesmes que la chose n'est pas si avant qu'il n'en saille bien. Au lendemain, le bon chapellain, son lieutenant pour la nuyt, et son predecesseur, se leva de bon matin, et d'adventure il oblya ses brayes soubz le chevet du lit à l'espousée. Et nostre bon gentilhomme, sans faire semblant de rien, vint au lit d'elle et la salua gracieusement, comme il savoit bien faire, et trouva façon de prendre les braies du prestre sans ce qu'il fust d'ame apperceu. On fist grand chère tout ce jour ; et quand vint au soir, le lit à l'espousée fut paré et ordonné tant richement que merveilles, et elle y fut couchée. Si dist on au sire des nopces que meshuy, quand il luy plairast, pourra il aller coucher avecques sa femme. Il estoit fourny de sa response, et dist au père et à la mère et aux parens qui le voulrent oyr : « Vous ne savez qui je suis, et à qui vous avez donné vostre fille, et en ce m'avez fait le plus hault honneur qui jamais fut fait à jeune gentilhomme estrangier, dont je ne vous saroie assez mercier. Neantmains toutesfoiz, j'ay conclud en moy mesmes, et suis ad ce resolu, de jamais coucher avec elle si que luy auray monstré et à vous aussi qui je suis, quelle chose j'ay et comment je suis logié. » Le père print tantost la parolle

[1] Avoir *des estoupes en sa quenoille*, expression proverbiale : être bien embarrassé, dans une situation perplexe et difficile.

te dist : « Nous savons trèsbien que vous estes noble homme et de hault lieu, et n'a pas Dieu mis en vous tant de belles vertuz sans les accompaigner d'amys et de richesses. Nous sommes contens de vous, ne laissez jà à parachever vostre mariage; tout à temps scerons nous plus avant de vostre estre quand il vous plaira. » Pour abréger, il voa et jura de jamais coucher avec elle si n'estoit en son hostel, et l'y amenerent son père et sa mère, et pluseurs de ses parens et amys. Il fist mettre son hostel à point pour les recevoir, et y vint ung jour devant eulx. Et tantost qu'il fut descendu, il print les brayes du prestre qu'il avoit, et les pendit en sa sale auprès du pain bis et de la peau du cheval. Trèsgrandement furent receuz et festoiez les parens et amis de la bonne espousée ; et furent bien esbahiz de veoir l'ostel d'un tel jeune gentilhomme si bien fourny de vaisselle, de tapisserie et de tout aultre meuble ; et se reputoient trèseureux d'avoir si bien allyée leur belle fille. Comme ilz regardoient par léens, ilz vindrent en la grand sale, qui estoit pourtendue de belle tapisserie ; si perceurent au milieu le pain bis, la peau du cheval, et unes brayes qui pendoient, dont ilz furent beaucop esbahiz, et en demandèrent la signifiance à leur hoste, le sire des nopces. Et il leur dit que voluntiers et pour cause il leur diroit ce qui en est quand ilz auroient mangé. Le disner fut prest et Dieu scet qu'ilz furent bien serviz. Ilz n'eurent pas si tost disné qu'ilz ne demandèrent l'interpretacion et le mistère du pain bis, de la peau du cheval, etc., et le bon gentilhomme leur compta bien au long, et dist que son père au lit de la mort, comme dessus est narré, luy avoit baillé trois advisemens. Le premier fut que jamais ne se trouvast tant en ung lieu que l'on le servist de pain bis. » Je ne retins pas bien ceste doctrine : car depuis sa mort je hantay tant ung mien voisin qu'il se bouta en jalousie pour sa femme, et, en lieu de pain blanc que je y eu long temps, on me servit du bis ; et en mémoire et aproba-

cion de la verité de cest enseignement, j'ay là fait mettre ce pain bis. Le deuxiesme enseignement que mon père me bailla fut que jamais ne courusse mon cheval à la valée. Je ne le retins pas bien, ung jour qui passa; si m'en print mal: car, en courant une valée après le lièvre et mes chiens, mon cheval se rompit le col, et je fuz trèsbien blecié; et en memoire de ce est là pendue la peau du cheval qu'alors je perdy. Le troisiesme enseignement que mon père me bailla si fut que jamais n'espousasse femme d'estrange région. Or y ay je failly, et vous diray comment il m'en est prins. Il est vray que la première nuyt que vous me refusastes le coucher avecques vostre fille, qui cy est, je fu logié en la chambre au plus près de la sienne; et car la paroy qui estoit entre elle et moy n'estoit pas trop forte, je la pertuisay de mon espée, et vy venir coucher avec elle le chapellain de vostre hostel, qui soubz le chevet du lit oublya ses braies le matin qu'il se leva; lesquelles je recouvray, et sont celles que veez là pendues, qui tesmoignent et approuvent la canonicque verité du troisiesme enseignement que jadiz feu mon père me bailla, lequel je n'ay pas bien retenu; mais, affin que plus n'y renchoye[1] en la faulte des deux advis precedens, ces trois bagues[2] que veez m'en feront doresenavant sage. Et car, la Dieu mercy, je ne suis pas tant obligé à vostre fille qu'elle ne me puisse bien quicter, je vous prie que la remenez et retournez en vostre marche, car jour que je vive ne me sera de plus près; mais pource que je vous ay fait venir de loing et vous ay bien voulu monstrer que je ne suis pas homme pour avoir le demourant d'un prestre, je suis content de paier vos despens. » Les aultres ne sceurent que dire, qui se veoient conclus et leur tort, voyans aussi qu'ilz sont loing de leur pays, et que la force n'est pas leur en ce lieu; si furent contens de prendre argent pour leurs des-

[1] Retombe. — [2] Bijoux, meubles.

pens et s'en retourner dont ilz vindrent, et qui plus y a mis plus y a perdu. Et par ce compte avez oy que les trois advis que le bon père bailla à son filz ne sont pas à oublier; si les retienne chascun pour autant qu'il sentira qu'il luy peut toucher.

LA LIII[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR L'AMANT DE BRUXELLES.

N'a guères que en l'église de saincte Goule [1], à Bruxelles, estoient à ung matin pluseurs hommes et femmes qui devoient espouser à la première messe, qui se dit entre quatre et cinq heures; et entre aultres qui devoient emprendre ce doulx et seur estat de mariage, et promectre en la main du prestre ce que pour rien ne voudroient trespasser [2], il y avoit ung jeune homme et une jeune fille qui n'estoient pas des plus riches, mais bonne volunté avoient, qui estoient l'un près de l'autre, et n'attendoient fors que le curé les appellast pour espouser. Auprès d'eulz aussi y avoit ung homme ancien et une femme vieille qui grand chevance et foison de richesses avoient, et par convoitise et grand desir de plus avoir avoient promis foy et loyaulté l'un à l'autre, et pareillement attendoient à espouser à ceste première messe. Le curé vint et chanta ceste messe trèsdesirée; et en la fin, comme il est de coustume, devant luy se misrent ceulx qui espouser devoient, dont y avoit pluseurs, sans les quatre dont je vous ay compté. Or devez vous savoir que ce bon curé, qui tout prest estoit devant l'aultier pour faire et accomplir le mistère d'espousailles, estoit borgne, et avoit, par ne sçay quel meschef, puis pou de temps

[1] Aujourd'hui Sainte-Gudule. — [2] Passer outre.

perdu ung œil. Et n'y avoit aussi guères grand luminaire en la chapelle ne sur l'aultier; il estoit aussi en yver, et faisoit fort brun et noir. Si faillit à choisir : car, quand vint à besoignier et espouser, il print le vieil homme riche et la jeune fille pouvre et les joignit par l'aneau du moustier ensemble. D'aultre costé aussi il print le jeune homme pouvre et l'espousa à la vieille femme riche, et ne s'en donnèrent oncques garde en l'église ne les hommes ne les femmes, dont ce fut grand merveille, par especial des hommes, car ilz osent mieux lever les yeux et la teste quand ils sont devant le curé à genouz que les femmes, qui sont à cest cop simples et coyes et n'ont le regard fiché qu'en terre. Il est de coustume que, au saillir [1] des espousailles, les amis de l'espoüsée la prennent et mainent. Si fut menée la pouvre jeune fille à l'ostel du riche homme, et pareillement la vieille riche fut menée en la pouvre maisonnette du jeune compaignon. Quand la jeune espousée se trouva en la court et en la grand sale de l'ostel de l'homme qu'elle avoit par mesprise espousé, elle fut bien esbahie et cogneut bien qu'elle n'estoit pas partie de léens ce jour. Quand elle fut arrière en la chambre à parer, qui estoit bien tendue de belle tapisserie, elle vit le beau grand feu, la belle table couverte où le beau desjuner estoit tout prest ; elle vit le beau buffet bien fourny de vaisselle : si fust plus esbahie que par avant, et de ce se donne plus grand merveille qu'elle ne cognoist ame de ceulx qu'elle ot parler. Elle fut tantost desarmée de sa faille, où elle estoit bien enfermée et embronchée, et comme son espousé la vit à descouvert, et les aultres qui là estoient, creez qu'ilz furent souprins que si cornes leur venissent. « Comment ! dit l'espousé, et est cecy ma femme ? Nostre Dame ! je suis bien eureux ! Elle est bien changée depuis hier, je croy qu'elle a esté à la

[1] Au sortir.

fontaine de Jouvence. — Nous ne savons, dirent ceulx qui l'avoient amenée, dont elle vient, ne qu'on luy a fait; mais nous savons certainement que c'est celle que vous avez huy espousée, et que nous prismes à l'aultier, car oncques puis ne nous partit des braz. » La compaignie fut bien esbahie et longuement sans mot dire ; mais, que que fust simple et esbahy, la pouvre espousée estoit toute desconfortée, et ploroit des yeulx tendrement, et ne savoit sa contenance; elle amast trop mieulx se trouver avecques son amy, qu'elle cuidoit bien avoir espousé ce jour. L'espousé, la voyant se desconforter, en eut pitié et lui dist : «M'amye, ne vous desconfortez jà, vous estes arrivée en bon hostel, si Dieu plaist, et n'ayez doubte, on ne vous y fera jà desplaisir; mais dictes moy, s'il vous plaist, qui vous estes, et à vostre advis dont vous venez cy. » Quand elle l'oyt si courtoisement parler, elle s'asseura ung peu et luy nomma son père et sa mère, et dist qu'elle estoit de Bruxelles, et avoit fiancé ung telle qu'elle luy nomma, et le cuidoit bien avoir espousé. L'espousé et tous ceux qui là estoient commencèrent à rire, et dirent que le curé leur a fait ce tour. « Or loé soit Dieu, dist de rechef l'espousé, de ce change ! je n'en voulsisse pas tenir bien grand chose que Dieu vous a envoyée à moy, et je vous promet par ma foy de vous tenir bonne compaignie. — Nenny, ce dit-elle en plorant, vous n'estes pas mon mary. Je veil retourner devers celuy à qui mon père m'avoit donnée. — Ainsi ne se fera pas, dit-il ; je vous ay espousée en saincte eglise, vous n'y povez contredire ; vous estes et demourrez ma femme, et soiez contente, vous estes bien eureuse. J'ay, la Dieu mercy ! de biens assez, dont vous serez dame et maistresse, et vous feray bien jolye. » Il la prescha tant, et ceux qui là estoient, qu'elle fut contente d'obéir. Si desjunèrent legierement et puis se couchèrent; et fist le vieil homme du mieux qu'il sceut. Or retournons à nostre vieille et au jeune compaignon. Pour abréger, elle

fut menée à l'hostel du père à la fille qui à ceste heure est couchée avecques le vieil homme. Quand elle se trouva léens, elle cuida bien enrager, et dist tout haut : « Et que fays je céens ? Que ne me maine l'on en ma maison, ou à l'ostel de mon mary ? L'espousé, qui vit ceste vieille et l'oyt parler, fut bien esbahy ; si furent son père et sa mère, et tous ceulx de l'assemblée. Si saillit avant le père et la mère de léens qui cogneut la vieille, et trèsbien savoit à parler de son mariage, et dit : « On vous a baillé, mon fils, la femme d'un tel, et creez qu'il a la vostre ; et ceste faulte vient par nostre curé, qui voit si mal ; et ainsi m'aïst Dieu, jasoit que je fusse loing de vous quand espousastes, si me cuiday je percevoir de ce change. — Et qu'en doy je faire ? dit l'espousé. — Par ma foy, dit son père, je ne m'y cognois pas bien, mais je faiz grand doubte que vous ne puissez avoir aultre femme. — Saint Jehan ! dist la vieille, je ne le veil point, je n'ay cure d'un tel chetif ! Je seroye bien eureuse d'avoir ung tel jeune galant qui n'aroit cure de moy, et me despendroit tout le mien, et, si j'en sonnoye mot, encores aroie je la teste torchée. Ostez, ostez, mandez vostre femme, et me laissez aller où je doy estre. — Nostre Dame ! dit l'espousé, si je la puis recouvrer, je l'ayme trop mieulx que vous, quelque pouvre qu'elle soit ; mais vous n'en irez pas, si je ne la puis finer. » Son père et aucuns ses parens vindrent à l'ostel où la vieille voulsist bien estre ; et vindrent trouver la compaignie qui desjeunoit au plus fort, et qui faisoient le chaudeau pour porter à l'espousé et à l'espousée. Ilz comptèrent leur cas, et on leur respondit : « Vous venez trop tard : chacun se tienne à ce qu'il a ; le seigneur de céens est content de la femme que Dieu luy a donnée, il l'a espousée et n'en veult point d'aultre. Et ne vous en dolez jà, vous ne fustes jamais si eureux que d'avoir fille alyée en si hault lieu ; vous en serez une foiz tous riches. » Ce bon père retourne en son hostel, et vient faire son ran-

port, dont la vieille cuida bien enrager. « Voire, dist elle, suis je en ce point deceue? Par Dieu! la chose n'en demourra pas ainsi, ou la justice me fauldra [1]. » Si la vieille estoit bien mal contente, encore l'estoit bien autant ou plus le jeune espousé, qui se veoit frustré de ses amours; et encore l'eust il legerement passé s'il eust peu finer de la vieille à tout son argent; mais nenny, il la faillit laisser aller à sa maison, tant menoit laide vie. Si fut conseillé de la faire citer pardevant monseigneur de Cambray, et elle pareillement fist citer le vieil homme qui ha la jeune femme; et ont encommencé ung gros procès dont le jugement n'est encore rendu, si ne vous en sçay que dire plus avant.

LA LIVe NOUVELLE.

PAR MAHIOT D'ANQUASMS.

Ung gentil chevalier de la conté de Flandres, jeune, bruyant, jousteur, danseur et bien chantant, se trouva point ou pays de Haynault, en la compaignie d'un aultre gentil chevalier de sa sorte, et demourant ou dit pays, qui le hantoit trop plus que la marche de Flandres où il avoit sa residence et belle et bonne. Mais, comme souvent advient, amours estoit cause de sa retenue, car il estoit feru et attaint bien au vif d'une damoiselle de Maubeuge, et à ceste occasion Dieu scet qu'il faisoit. Trèssouvent joustoit, faisoit mommeries [2], bancquetz, et generalement tout ce qu'il pensoit qui peust plaire à sa dame et à luy possible, il le faisoit. Il fut assez bien en grace pour ung temps, mais non pas si avant qu'il eust bien voulu. Son compaignon le chevalier de Haynau, qui savoit tout son cas, le servoit au

[1] Fera defaut. — [2] Mascarades.

mieulx qu'il povoit, et ne tenoit pas à sa diligence que ses besoignes ne fussent bien bonnes et meilleures qu'elles ne furent. Qu'en vauldroit le long compte? Le bon chevalier de Flandres ne sceut oncques tant faire, ne son compaignon aussi, qu'il peust obtenir de sa dame le gracieux don de mercy, ainçois la trouva tout temps rigoreuse, puis qu'il tenoit langage sur ces termes. Force luy fut toutesfoiz, ses besoignes estans comme vous oez [1], de retourner en Flandres. Si print ung gracieux congé de sa dame, et luy laissa son compaignon, promist aussi, s'il ne retournoit de bref, de luy souvent escripre et mander de son estat. Et elle promist de sa part luy faire savoir de ses nouvelles. Advint certain jour après que nostre chevalier fut retourné en Flandres, que sa dame eut volunté d'aller en pelerinage, et disposa ses besoignes ad ce. Et comme le chariot estoit devant son hostel, et le charreton dedans, qui estoit ung très-beau compaignon, fort et viste, qui l'adouboit [2], elle lui gecta ung coussin sur la teste, et le fist cheoir à pates, et puis commença à rire trèsfort et bien hault. Le charreton se sourdit et la regarda rire, et dist : « Par Dieu, madamoiselle, vous m'avez fait cheoir; mais creez que je m'en vengeray bien, car avant qu'il soit nuyt je vous feray tumber. — Vous n'estes pas si mal gracieux », dist elle. Et, en ce disant, elle prend ung aultre coussin, que le charreton ne s'en donnoit garde, et le fait arrière cheoir comme devant; et s'elle risit fort au par avant, elle ne s'en faindit pas à ceste heure. « Et qu'est cecy, dit le charreton, madamoiselle? Vous en voulez à moy, faictes; par ma foy, si j'estoie emprès vous, je n'attendroye pas de moy venger aux champs. — Et que feriez vous? dit elle. — Se j'estoie en hault, je le vous diroye, dit il. — Vous feriez merveilles, dit elle, à vous oyr; mais vous ne vous y oseriez trouver. — Non, dit il, et vous

[1] Entendez. — [2] Préparait.

le verrez. » Il saulta jus[1] du chariot, entra dedans l'ostel, et monta en hault, où madamoiselle estoit en cotte simple, tant joyeuse qu'on ne pourroit plus ; il la commence à assaillir, et, pour abreger le compte, elle fut contente qu'il luy tollist ce que par honneur donner ne luy povoit. Cela se passa, et au terme accoustumé elle fist ung trèsbeau petit charreton, ou pour mieulx dire ung trèsbeau filz. La chose ne fut pas si secrète que le chevalier de Haynau ne le sceust tantost, dont il fut bien esbahy ; il escripvit bien à haste par ung propre message à son compaignon en Flandres comment sa dame avoit fait ung enfant à l'aide d'un charreton. Pensez que l'autre fut bien esbahy d'oyr ces nouvelles; si ne demoura guères qu'il ne vint en Haynau, devers son compaignon, et luy pria qu'ilz allassent veoir sa dame, et qu'il la veult trop bien tancer et luy dire la lascheté et néanté de son cueur. Combien que, pour son meschief advenu, elle ne se monstra encores guères à ce temps, si trouvèrent façon ces deux chevaliers, par moyens, qu'ilz vindrent ou lieu où elle estoit. Elle fut bien honteuse et desplaisante de leur venue, comme celle qui bien scet qu'elle n'orra chose d'eulx qui luy plaise ; au fort elle s'asseura, et les receut comme sa contenance luy apporta. Ilz commencèrent à deviser d'unes et d'aultres matières ; et nostre bon chevalier de Flandres va commencer son service et luy dit tant de villanie qu'on ne pourroit plus : « Or estes vous, dist il, du monde la femme plus reprouchée et mains honorée, et avez monstré la grand lascheté de vostre cueur, qui vous estes habandonnée à ung meschant villain charreton ; tant de gens de bien vous ont offert leurs services et vous les avez tous reboutez. Et pour ma part, vous savez que j'ay fait pour vostre grâce acquerir ; et n'estois-je pas homme pour avoir ce butin ou mieulx que ung paillard charreton qui ne

[1] Saute a bas.

fist oncques rien pour vous. — Je vous requier, monseigneur, dit elle, ne m'en parlez plus, ce qui est fait ne peut aultrement estre ; mais je vous dy bien que si vous fussez venu à l'heure du charreton, que autant eussé je fait pour vous que je feiz pour luy. — Est-ce cela? dit il. Saint Jehan! il vint à bonne heure! Le dyable y ait part, que je ne fu si eureux que de savoir vostre heure! — Vrayement, dit elle, il vint à l'heure qu'il falloit venir. — Au dyable, dit il, soit l'heure, vous aussi, et vostre charreton! » Et à tant se part et son compaignon le suyt, et oncques depuis n'en tint compte, et à bonne cause.

LA LVe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

L'année du pardon de Romme [1] n'a guères passé, estoit ou Daulphiné la pestilence si grande et si horrible que la pluspart des gens de bien habandonnèrent le pais. Durant ceste persécution, une belle fille, gente et jeune, se sentit ferue de la maladie ; et tout tantost se vint rendre à une sienne voisine, femme de bien et de grand façon, et desjà sur l'eage, et lui compta son piteux cas. La voisine, qui estoit femme sage et asseurée, ne s'effraya de rien que l'autre luy comptast, mesme eut bien tant de courage et d'asseurance en elle, qu'elle la conforta de parolles et de tant pou de medicine qu'elle savoit. « Hélas! ce dist la jeune fille malade, ma bonne voisine, j'ay grand regret que force m'est aujourd'huy habandonner ce monde et les beauls et bons passetemps que j'ay euz longtemps ; mais encores, par mon serment, à dire entre vous et moy, mon plus grant

[1] Du Jubilé.

regret si est qu'il fault que je meure avant que savoir et sentir des biens de ce monde ; telz et telz m'ont maintesfoiz priée, et si les ay refusez tout plainement, dont me desplaist ; et creez que si j'en peusse finer d'un à ceste heure, il ne m'eschapperoit jamais devant qu'il m'eust monstré comment je fuz gaignée. L'on me fait entendre que la façon du faire est tant plaisante que je plains et complains mon gent et jeune corps qu'il fault pourrir sans avoir eu ce desiré plaisir. Et à verité dire, ma bonne voisine, il me semble si je peusse quelque pou sentir avant ma mort, ma fin en seroit plus aisée et plus legière à passer, et à mains de regret. Et que plus est, mon cueur est à cela que ce me pourroit estre medicine et cause de garison. — Pleust à Dieu, dist la vieille, qu'il ne tenist à autre chose, vous seriez tost garie, ce me semble ; car, Dieu mercy, nostre ville n'est pas encores si desgarnye de gens qu'on n'y trouvast ung gentil compaignon pour vous servir à ce besoing. — Ma bonne voisine, dit la jeune fille, je vous requier que vous allez devers ung tel, qu'elle luy nomma, qui estoit ung trèsbeau gentilhomme, et qui aultrefoiz avoit esté amoureux d'elle, et faictes tant qu'il vienne icy parler à moy. » La vieille se mect au chemin, et fist tant qu'elle trouva ce gentilhomme, qu'elle envoya en sa maison. Tantost qu'il fut léens, la jeune fille malade, et à cause de sa maladie plus et mieux colorée, luy saillit au col et le baisa plus de vingt foiz. Le jeune filz, plus joyeux qu'oncques mais de veoir celle que tant avoit amée ainsi vers luy habandonnée, la saysit sans demeure[1], et luy monstra ce que tant desiroit assavoir. Elle ne fut pas honteuse de le requerre et prier de continuer ce qu'il avoit encommencé. Et pour abreger, tant luy fist elle recommencer qu'il n'en peut plus. Quand elle vit ce, comme celle qui n'en avoi

[1] Sans délai.

pas son saoul, el osa bien dire : « Mon amy, vous m'avez autresfoiz priée de ce dont je vous requier aujourd'uy, vous avez fait ce qu'en vous est, je le sçay bien. Toutesfoiz je ne sçay que j'ay ne qu'il me fault, mais je cognois que je ne puis vivre se quelque ung ne me fait compaignie en la façon que m'avez fait ; et pourtant, je vous prie que veillez aller vers ung tel et l'amenez icy, si cher que vous avez ma vie. — Il est bien vray, m'amye, je le sçay bien il fera ce que vous vouldrez. » Ce gentil homme fut esbahy de ceste requeste ; toutesfoiz, car il avoit tant labouré que plus ne povoit, il fut content d'aller querre son compaignon et l'amena devers elle, qui tantost le mist en besongne, et le laissa ainsi que l'autre. Quand elle l'eut matté comme son compaignon, elle ne fut pas mains privée de luy dire son courage, mais luy prya, comme elle avoit fait l'aultre, d'amener vers elle ung aultre gentilhomme, et il le fist. Or sont jà trois qu'elle a laissez et desconfiz par force d'armes ; mais vous devez savoir que le premier gentilhomme se sentit malade et féru de l'épidimie tantost qu'il eut mys son compaignon en son lieu ; si s'en alla hastivement vers le curé, et tout le mieulx qu'il sceut se confessa, et puis mourut entre les braz du curé. Son compaignon aussi, le deuxiesme venu, tantost que au tiers il eut baillé sa place, se sentit desja trèsmalade, et demandoit partout après celui qui desjà estoit mort ; il vint rencontrer le curé plorant et demenant grand dueil, qui luy compta la mort de son bon compaignon. « Ha ! monseigneur le curé, je suis feru tout comme luy, confessez moy. » Le curé en grand crainte se despescha de le confesser. Et quand ce fut fait, ce gentilhomme malade, à deux heures près de sa fin, s'en vint à celle qui luy avoit baillé le cop de la mort, et à son compaignon, aussi, et là trouva celuy qu'il y avoit amené, et luy dist : « Maudicte femme ! vous m'avez baillé la mort et à mon compaignon aussi. Vous estes digne de estre brullée

et mise en cendre. Toutesfoiz je le vous pardonne, Dieu le vous veille pardonner. Vous avez l'epydimie et l'avez baillée à mon compaignon, qui en est mort entre les braz du prestre, et je n'en ay pas mains. » Il se partit à tant et s'en ala mourir une heure après en sa maison. Le IIJe gentilhomme, qui se voyoit en l'espreuve où ses deux compaignons estoient mors, n'estoit pas des plus asseurez. Toutesfoiz il print courage en soy mesmes et mist et paour et crainte arrière dos; et s'asseura que celuy qui en beaucop de perilz et de mortelz assaulx s'estoit trouvé; et vint au père et à la mère de celle qui l'avoit deceu et fait morir ses deux compaignons, et leur compta la maladie de leur fille et quon y prinst garde. Cela fait, il se conduisit tellement qu'il eschappa du peril où ses deux compaignons estoient mors. Or devez vous savoir que quand ceste ouvrière de tuer gens fut ramenée en l'ostel de son père, tandiz qu'on luy faisoit ung lit pour reposer et la faire suer, elle manda secretement le filz d'un cordonnier son voisin, et le fist venir en l'estable des chevaulx de son père et le mist en euvre comme les aultres, mais il ne vesquist pas quatre heures après. Elle fut couchée en ung lit, et la fist on beaucop suer. Et tantost luy vindrent quatre bosses dont elle fut depuis trèsbien garie. Et tiens qui en aroit à faire, qu'on la trouveroit aujourd'huy ou reng de nos cousines [1], en Avignon, à Vienne, à Valence, ou en quelque aultre lieu ou Daulphiné. Et disent les maistres qu'elle eschappa de mort à cause d'avoir senty des biens de ce monde, qui est notable et veritable exemple à plusieurs jeunes filles de point refuser ung bien quand il leur vient.

1. Courtisannes, femmes galantes.

LA LVIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

N'a guères que en ung bourg de ce royaume, en la duché d'Auvergne, demouroit ung gentilhomme; et de son maleur avoit une trèsbelle jeune femme. De sa bonté devisera mon compte. Ceste bonne damoiselle s'accointa d'un curé qui estoit son voisin de demye lieue, et furent tant voisins et tant privez l'un de l'autre que le bon curé tenoit le lieu du gentilhomme toutes foiz qu'il estoit dehors. Et avoit ceste damoiselle une chambrière qui estoit secrétaire [1] de leur fait et portoit souvent nouvelles au curé et l'advisoit du lieu et de l'heure pour comparoir seurement vers sa maistresse. La chose ne fut pas en la parfin si bien celée que mestier fut à la compaignie; car ung gentilhomme prochain parent de celuy à qui ce deshonneur se faisoit fut adverty du cas, et en advertit celuy à qui plus touchoit en la façon et manière qu'oncques mieulx sceut et peut. Pensez que ce bon gentilhomme, quand il entendit que à son absence sa femme se aidoit de ce curé, qu'il n'en fut pas content, et si n'eust esté son cousin, il en eust prins vengence criminelle et de main mise, tantost qu'il en fut adverty. Toutesfoiz il fut content de differer sa volunté jusques à tant qu'il eust prins au fait et l'un et l'autre. Et conclurent, luy et son cousin, d'aller en pelerinage à quatre ou six lieues de son hostel, et de y mener sa femme et ce curé pour mieulx se donner garde des manières qu'ilz tiendront l'un vers l'autre. Au retourner qu'ilz firent de ce pelerinage, où monseigneur le curé servit amours le mieulx qu il peut, c'est assavoir de oeillades et d'autres menues entretenances,

[1] Confidente.

le mari se fist mander querir par ung messagier affaictié [1], pour aller vers ung seigneur du pais. Il fist semblant d'en estre mal content et de se partir à regret ; neantmoins, puisque le bon seigneur le mande, il n'oseroit desobeir. Si part et s'en va, et son cousin, l'autre gentilhomme, dit qu'il luy fera compaignie, car c'est assez son chemin pour retourner en son hostel. Monseigneur le curé et mademoiselle ne furent jamais plus joyeux que d'oyr ceste nouvelle : si prindrent conseil et conclusion ensemble que le curé se partira de léens et prendra son congié affin que nul de léens n'ait suspicion de luy, et environ la mynuyt, il retournera et entrera vers sa dame par le lieu où il a de coustume. Et ne demoura guères puis ceste conclusion prinse que nostre curé se part de léens et dit son adieu. Or devez vous savoir que le mary et le gentilhomme son parent s'estoient embuschez en un destroict par où nostre curé devoit passer ; et ne povoit ne aller ne venir par ailleurs sans soy trop destourner de son droit chemin. Ilz virent passer nostre curé, et leur jugeoit le cueur qu'il retourneroit la nuyt dont il estoit party ; et aussi c'estoit son intencion. Ilz le laissèrent passer sans arrester ne dire mot, et s'advisèrent de faire ung piège trèsbeau, à l'aide d'aucuns paisans qui les servirent à ce besoing. Ce piège fut en haste bel et bien fait, et ne demoura guères que ung loup passant pays ne s'attrappa léens. Tantost après, véezcy maistre curé qui vient, la robe courte vestue et portant le bel espieu à son col. Et quand vint à l'endroit du piège, il tumbe dedans, avecques le loup, dont il fut bien eshaby. Et le loup, qui avoit fait l'essay, n'avoit pas mains paour du curé que le curé avoit de luy. Quand nos deux gentilzhommes voyent que nostre curé est avecques le loup logé, ilz en firent joye merveilleuse ; et dist bien celuy à qui le fait touchoit plus, que jamais n'en

[1] Supposé.

partiroit en vie et qu'il l'occira léens. L'autre le blasmoit de ceste volunté et ne se veult accorder qu'il meure, trop bien est il content qu'on luy trenche ses genitoires. Le mary toutesfoiz le vouloit avoir mort. En cest estrif[1] demourèrent longuement, en attendant le jour et qu'il feist cler. Tantdiz que ceste attente se faisoit, mademoiselle, qui attendoit son curé, ne savoit que penser qu'il tardoit tant; si se pensa d'y envoyer sa chambrière, affin de le faire avancer. La chambrière, tirant son chemin vers l'ostel du curé, trouva le piège et tumba avecques le loup et le curé. Qui fut esbahy, ce fut la chambrière, de se trouver en la fosse emprès du loup et du curé. « Ha ! dit le curé, je suis perdu, mon fait est descouvert; quelque ung nous a pourchassé ce passage. » Et le mary et le gentilhomme son cousin, qui tout entendoient et véoient, estoient tant aises qu'on ne pourroit plus; et se pensèrent, comme si le saint esperit leur eust revelé, que la maistresse pourroit bien suyvir la chambrière, ad ce qu'ilz entendirent de la chambrière, que sa maistresse l'envoyoit devers le curé pour savoir qu'il tardoit tant de venir oultre l'heure prinse entre eulx deux. La maistresse, voyant que le curé et la chambrière point ne retournoient, et que le jour commenceoit à approucher, se doubta que la chambrière et le curé ne feissent quelque chose à son préjudice, et qu'ilz se pourroient entre-rencontrer à petit bois qui estoit à l'endroit où le piège estoit fait, si conclud qu'elle ira veoir s'elle orra nulles nouvelles. Et tire païs vers l'ostel du curé, et elle venue à l'endroit du piège, tumbe dedans la fosse avecques les aultres. Il ne faut pas demander, quand ceste compaignie se voit ensemble, qui fut le plus esbahy, et se chacun faisoit sa puissance de soy tirer hors de la fosse; mais c'est pour néant; chacun d'eulx se répute mort et deshonoré. Et les deux ouvriers, c'est asavoir

[1] Difficulté, contestation.

le mary de la damoiselle et le gentilhomme son cousin, vindrent au dessus de la fosse saluer la compaignie, et leur disoient qu'ilz feissent bonne chère et qu'ilz aprestoient leur desjuner. Le mary, qui mouroit de faire ung cop de sa main, trouva façon d'envoyer son cousin veoir que faisoient leurs chevaulx, qui estoient en ung hostel assez près ; et tantdiz qu'il se trouva descombré[1] de luy, il fist tant, à quelque meschef que ce fust, qu'il eut de l'estrain largement et l'avala dedans la fosse, et y mist le feu ; et là brulla la compaignie, femme, curé, chambrière et loup. Après ce, il se partit du païs et manda vers le roy querir sa remission, laquelle il obtint de legier[2]. Et disent les aucuns que le roy deut dire qu'il n'y eut dommage que du pouvre loup qui fut brullé, qui ne povoit mais du meffait des aultres.

LA LVII° NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

Tantdiz que l'on me preste audience et que ame ne s'avance quand à présent de parfournir ceste glorieuse et edifiante euvre de cent nouvelles, je vous compteray ung cas qui puis n'aguères est advenu ou Daulphiné, pour estre mis ou reng et nombre des dictes nouvelles. Il est vray que ung gentilhomme du dict Daulphiné avoit en son hostel une sienne seur environ de l'eage de xviij à xx ans ; et faisoit compaignie à sa femme, qui beaucop l'amoit et tenoit chère, et comme deux seurs se doivent contenir et maintenir ensemble se conduisoient. Advint que ce gentilhomme fut semons d'un sien voisin, lequel demouroit à deux petites lieues de luy, de le venir veoir, luy, sa femme et sa seur. Ilz y allèrent, et Dieu scet la chère ; et comme la femme de

[1] Débarrassé, désencombré. — [2] Aisément, sans difficulté.

celuy qui festioit la compaignie menast à l'esbat[1] la femme et la seur de nostre dit gentilhomme, après soupper, devisant de pluseurs propos, elles se vindrent rendre en la maisonnette du bergier de léens, qui estoit auprès d'un large et grand parcq à mettre les brebiz, et trouvèrent là le maistre bergier qui besoignoit entour de ce parcq. Et, comme femmes scevent enquerre de maintes et diverses choses, entre aultres luy demandoyent s'il n'avoit point froit léens. Il respondit que non, et qu'il estoit plus aise et mieulx à luy que ceulx qui ont leurs belles chambres voirrées, nattées, et tapissées. Et tant vindrent d'unes parolles à aultres par motz couvers, que leurs devises vindrent à toucher du train de derrière. Et le bon bergier, qui n'estoit fol ne esperdu, leur dit que par la mort bieu il oseroit bien emprendre de faire la besoigne VIII ou IX fois pour nuyt. Et la seur de nostre gentilhomme, qui oyoit ce propos, gectoit l'oeil souvent et menu[2] sur ce bergier; et de fait jamais ne cessa tant qu'elle vit son cop de luy dire qu'il ne laissast pour rien qu'il ne venist la veoir en l'ostel de son frère, et qu'elle luy feroit bonne chère. Le bergier, qui la vit belle fille, ne fut pas moyennement joyeux de ces nouvelles et luy promist la venir veoir. Et de bref, il fist ce qu'il avoit promis, et à l'heure prinse d'entre sa dame et luy, se vint rendre à l'endroit d'une fenestre haulte et dangereuse à monter; toutesfoiz, à l'ayde d'une corde qu'elle luy devala, et d'une vigne qui là estoit, il fist tant qu'il fut en la chambre, et ne fault pas dire qu'il y fut voluntiers veu. Il monstra de fait ce dont dont il s'estoit vanté de bouche, car avant que le jour venist il fist tant que le cerf eut viij cornes acomplies, laquelle chose sa dame print bien en gré. Mais vous devez savoir que le bergier, avant qu'il peust parvenir à sa dame, lui failloit cheminer deux lieues de terre et passer à nou[3] la grosse ri-

[1] A la promenade. — [2] A la dérobée, discrètement. — [3] A la nage.

vière du Rone, qui battoit à l'ostel où sa dame demouroit. Et quand le jour venoit, luy failloit arrière repasser le Rone, et ainsi s'en retournoit à sa bergerie. Et continua ceste manière de faire une grand espace de temps, sans qu'il fust descouvert. Pendant ce temps pluseurs gentilzhommes du païs demandèrent ceste damoiselle, devenue bergière, à mariage; mais nul ne venoit à son gré, dont son frère n'estoit pas trop content, et luy disoit pluseurs fois. Mais elle estoit tousjours garnye d'excusanses et responses largement, dont elle advertissoit son amy le bergier, auquel ung soir elle promist que, s'il vouloit, elle n'aroit jamais aultre mary que luy. Et il dit qu'il ne demanderoit aultre bien : « Mais la chose ne se pourroit, dit il, conduire, pour vostre frère et aultres voz amys. — Ne vous chaille, dit elle; laissez m'en faire, j'en cheviray bien [1]. » Ainsi promisrent l'un à l'aultre. Neantmains toutesfoiz il vint ung gentilhomme qui fist arrière requerre nostre damoiselle bergière, et la vouloit seulement avoir vestue et habillée comme à son estat appartenoit, sans aultre chose. A laquelle chose le frère d'elle eust voluntiers entendu, et cuida mener sa seur ad ce qu'elle se y consentist, luy remonstrant ce qu'on scet faire en tel cas; mais il n'en peut venir à chef, dont il fut bien mal content. Quand elle vit son frère indigné contre elle, elle le tira d'une part et luy dist : « Mon frère, vous m'avez beaucop pressée et preschée de moy marier à telz et à telz, et je ne m'y suis voulu consentir; dont vous requier que ne m'en sachez mal gré, et me veillez pardonner le maltalent [2] qu'avez vers moy conceu, et je vous diray la raison qui à ce me meut et contraint en ce cas, mais que me veillez asseurer que ne m'en ferez ne vouldrez pis. » Son frère luy promist voluntiers. Quand elle se vit asseurée, elle luy dist qu'elle estoit mariée autant vault, et que jour de sa vie aultre homme n'aroit à

[1] J'en viendrai à bout. — [2] Mécontentement, mauvaise disposition d'esprit.

mary que celuy qu'elle luy monstreroit ennuyt, s'il veult. « Je le veil bien veoir, dit il, mais qui est il? — Vous le verrez par temps », dit elle. Quand vint à l'heure acoustumée, véezcy bon bergier qui se vint rendre en la chambre de sa dame, Dieu scet comment mouillié d'avoir passé la rivière; et le frère d'elle regarde et voit que c'est le bergier de son voisin; si ne fut pas pou esbahy, et le bergier encores plus, qui s'en cuida fuyr quand il le vit. « Demeure, demeure, dist il, tu n'as garde. Est-ce, dit il à sa seur, celuy dont vous m'avez parlé? — Oy vrayement, mon frère, dit elle. — Or luy faictes, dit il, bon feu, pour soy chaufer, car il en a bon mestier; et en pensez comme du vostre[1]; et vrayement, vous n'avez pas tort si vous luy voulez du bien, car il se mect en grand dangier pour l'amour de vous. Et puis que voz besoignes sont en telz termes, et que vostre courage est à cela que d'en faire vostre mary, à moy ne tiendra, et maudit soit qui ne s'en despesche. — Amen, dit elle, à demain qui vouldra. — Je le veil, dit il. Et vous, dit il au bergier, qu'en dictes vous? — Tout ce qu'on veult. — Il n'y a remède, dit il, vous estes et serez mon frère; aussi suis je pieça de la houlette, si doy bien avoir ung bergier à frère. » Pour abreger le compte du bergier, le gentilhomme consentit le mariage de sa seur et du bergier, et fut fait, et les tint tous deux en son hostel, combien qu'on en parlast assez par le païs. Et quand il estoit en lieu que l'on en devisoit et on disoit que c'estoit merveille qu'il n'avoit fait batre ou tuer le bergier, il respondoit que jamais ne pourroit vouloir mal à rien que sa seur amast, et que trop mieulx vouloit avoir le bergier à beau-frère, au gré de sa seur, que ung aultre bien grand maistre au desplaisir d'elle. Et tout ce disoit par farce et esbatement, car il estoit et a esté toujours trèsgracieux et nouveau et bien plaisant gentilhomme; et

1 Regardez-le comme votre mari.

le faisoit bon oyr deviser de sa seur, voire entre ses amys et privez compaignons.

LA LVIIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR LE DUC.

Je congneuz au temps de ma verte et plus vertueuse jeunesse deux gentilzhommes, beaulx compaignons, bien assovis et adressez de tout ce qu'on doit ou peut loer ung gentilhomme vertueux. Ces deux estoient tant amys, allyez, et donnez l'un à l'aultre, que d'habillemens, tant pour leurs corps, leurs gens, leurs chevaulx, tousjours estoient pareilz. Advint qu'ilz devindrent amoureux de deux belles jeunes filles, gentes et gracieuses, et le mains mal qu'ilz sceurent firent tant qu'elles furent adverties de leur nouvelle emprinse, du bien, du service, et de cent mille choses que pour elles faire vouldroient. Ilz furent escoutez, mais aultre chose ne s'en ensuyvit. Espoir qu'elles estoient de serviteurs pourveues, ou que d'amours ne se vouloient entremettre; car, à la verité dire, ilz estoient beaulx compaignons tous deux, et valoient bien d'estre retenuz serviteurs d'aussi femmes de bien qu'elles estoient. Quoy que fust, toutesfoiz ilz ne sceurent oncques tant faire qu'ilz fussent en grâce, dont ilz passèrent maintes nuiz, Dieu scet à quelle peine, maudisans puis fortune, puis amours, et trèssouvent leurs dames qu'ilz trouvoient tant rigoreuses. Eulx estans en ceste rage et desmesurée langueur, l'un dit à son compaignon : « Nous voyons à l'oeil que noz dames ne tiennent compte de nous, et toutesfoiz nous enrageons après, et tant plus nous monstrent de fiertez et de rigueurs, tant plus les desirons complaire, servir et obeyr, qui est, sur ma foy, une haulte folye. Je vous requier que nous ne tenons compte d'elles ne qu'elles

font de nous, et vous verrez, s'elles pevent cognoistre que nous soyons à cela, qu'elles enrageront après nous, comme nous faisons maintenant après elles. — Helas! dit l'aultre, le bon conseil, qui en pourroit venir à chef! — J'ay trouvé la manière, dit le premier; j'ay tousdiz oy dire, et Ovide le mect en son livre du *Remède d'amours*, que beaucop et souvent faire la chose que savez fait oublyer et pou tenir compte de celle qu'on ayme, et dont on est fort feru. Si vous diray que nous ferons : faisons venir à nostre logis deux jeunes filles de noz cousines [1], et couchons avec elles, et leurs faisons tant la folye que nous ne puissions les rains traisner, et puis venons devant noz dames; et de nous au dyable qui en tiendra compte. » L'aultre s'i accorda, et comme il fut proposé et deliberé fut fait et accomply, car ilz eurent chacun une belle fille. Et après ce, se vindrent trouver devant leurs dames, en une feste où elles estoient, et faisoient bons compaignons la roe [2] et se pourmenoient par devant elles, devisans d'un costé et d'aultre, et faisans cent mille manières pour dire : « Nous ne tenons compte de vous », cuidans, comme ilz avoient proposé, que leurs dames en deussent estre mal contentes, et qu'elles les deussent rappeller ores ou aultresfoiz; mais aultrement alla, car s'ilz monstroient semblant de peu tenir compte d'elles, elles monstroient tout apertement de rien y compter, dont ilz se perceurent trèsbien et ne s'en savoient assez esbahir à l'heure. Si dist l'un à son compaignon : « Scez tu comment il est? Par la mort bieu, noz dames ont fait la folie comme nous. Et ne voiz tu comment elles sont fières? Elles tiennent toutes telles manières que nous faisons; si ne me croy jamais s'elles n'ont fait comme nous. Elles ont prins chacune ung compaignon et ont fait jusques à oultrance la folye; au deable les crapaudes! laissez les là. — Par ma foy! dit l'autre, je le

1 Au rang des courtisanes, des femmes galantes et vénales. — 2 La roue.

croy comme vous le dictes, je n'ay pas aprins de les veoir telles. » Ainsi pensèrent les compaignons que leurs dames eussent fait comme eulx, pource qu'il leur sembla à l'heure qu'elles n'en tenissent compte, comme ilz ne tenoient compte d'elles, combien qu'il n'en fust rien, et est assez legier à croire.

LA LIXe NOUVELLE

PAR PONCELLET.

En la ville de saint Omer avoit naguères ung gentil compaignon sergent de roy, lequel estoit marié à une bonne et loyale femme qui aultresfoiz avoit esté mariée, et luy estoit demouré ung filz qu'elle avoit adressée en mariage. Ce bon compaignon, jasoit ce qu'il eust bonne et preude femme, neantmains toutesfoiz il s'employoit de jour et de nuyt de servir amour partout où il povoit, et tant qu'il luy estoit possible. Et pour ce que en temps d'yver sourdent pluseurs foiz les inconveniens plus de legier qu'en aultre temps à poursuivir la queste loing, il s'advisa et delibera qu'il ne se partiroit point de son hostel pour servir amours, car il y avoit une trèsbelle jeune et gente fille, chambrière de sa femme, avecques laquelle il trouveroit manière d'estre son serviteur s'il pouvoit. Pour abreger, tant fist par dons et par promesses qu'il eut octroy de faire tout ce qu'il luy plairoit, jasoit que à grand peine, pour ce que sa femme estoit toujours sus eulx, qui congnoissoit la condicion de son mary. Ce nonobstant, Amour, qui veult tousjours secourir à ses vraiz servans, inspira tellement l'entendement du bon et loyal servant qu'il trouva moien d'accomplir son jeu, car il faindit estre trèsfort malade de refroidement[1], et

[1] Refroidissement.

dist à sa femme : « Trèsdoulce compaigne, venez ça : je suis si trèsmalade que plus ne puis ; il me faut aller coucher, et vous prie que vous faictes tous noz gens coucher, affin que nul ne fasse noise ne bruit, et puis venez en nostre chambre. » La bonne damoiselle, qui estoit trèsdesplaisante du mal de son mary, fist ce qu'il luy commenda, et puis print beaulx draps et les chauffa et mist sus son mary après qu'il fut couché. Et quand il fut bien eschauffé par longue espace, il dist : « M'amye, il suffist, je suis assez bien, Dieu mercy et la vostre, qui en avez prins tant de peine ; si vous pry que vous en venez coucher emprès moy. » Et elle, qui desiroit la santé et le repos de son mary, fist ce qu'il luy commendoit et s'endormit le plus tost qu'elle peut, et assez tost après que nostre amoureux perceut qu'elle dormoit, se coula tout doulcement jus de son lit, et s'en alla combatre ou lit de sa dame la chambrière tout prest pour son veu accomplir, où il fut bien receu et rencontré, et tant rompirent de lances qu'ilz furent si las et recreuz qu'il convint qu'en beaux braz ilz demourassent endormiz. Et comme aucunes foiz advient, quand on s'endort en aucun desplaisir ou melencolie, au reveiller c'est ce qui vient premier à la personne, et est aucunesfoiz mesme cause du reveil, comme à la damoiselle advint. Et jasoit que grand soing eust de son mary, toutesfoiz ne le garda elle pas bien, car elle trouva qu'il s'estoit de son lit party. Et taste sur son oreiller, et en sa place trouva qu'il y faisoit tout froit et qu'il avoit longtemps qu'il n'y avoit esté. Adonc, comme toute desespérée saillit sus, et en vestant sa chemise et sa cotte simple disoit à part elle : « Lasse meschante, or es tu une femme perdue et qui fait bien à reproucher, quand par ta negligence as laissé cest homme perdre. Helas ! pourquoy me suis-je ennuyt couchée pour ainsi moy habandonner à dormir ? O Vierge Marie ! veillez mon cueur resjoyr, et que par ma cause il n'ayt nul mal,

car je me tiendroye coulpable de sa mort. » Et après ces regrets et lamentacions, elle se part hastivement et alla querir de la lumière; et affin que sa chambrière luy tinst compaignie à querir son mary, elle s'en alla en sa chambre pour la faire lever, et là endroit trouva la doulce paire, dormans à braz, et luy sembla bien qu'ils avoient traveillé cette nuyt, car ilz dormoient si bien qu'ils ne s'esveillèrent pour personne qui y entrast, ne pour lumière qu'on y portast. Et de fait, pour la joye qu'elle eut de ce que son mary n'estoit point si mal ne si desvoyé qu'elle esperoit, ny que son cueur luy avoit jugié, elle s'en alla querir ses enfans et les varlets de l'ostel et les mena veoir la belle compaignie, et leur enjoignit expressement qu'ilz n'en feissent aucun semblant; et puis leur demanda en basset [1] qui c'estoit ou lit de la chambrière qui là dormoit avec elle. Et ses enfans respondirent que c'estoit leur père, et les varletz que c'estoit leur maistre. Et puis les ramena dehors, et les fist aller recoucher, car il estoit trop matin pour eulx lever; et aussi elle s'en alla elle pareillement rebouter en son lit, mais depuis ne dormit guères, tant qu'il fut heure de lever. Toutesfoiz, assez tost après, la compaignie des vraiz amans s'esveilla, et se despartirent l'un de l'aultre amoureusement. Si s'en retourna nostre maistre en son lit, enprès sa femme, sans dire mot; et aussi ne fist elle, et faignoit qu'elle dormist, dont il fut moult joyeulx, pensant qu'elle ne sceust rien de sa bonne fortune; car il la cremoit et doubtoit à merveilles, tant pour sa paix comme pour la fille. Et de fait se reprint nostre maistre à dormir bien fort, et la bonne damoiselle, qui point ne dormoit, si tost qu'il fut heure de descoucher [2], se leva, et pour festoyer son mary et luy donner quelque chose confortative après la medicine laxative qu'il avoit prinse celle nuyt, fist

[1] A voix basse. — [2] Sortir du lit, se lever.

ses gens lever et appella sa chambrière, et luy dist qu'elle prinst les deux meilleurs chapons de la chaponnière de l'ostel, et les appoinctast trèsbien, et puis qu'elle allast à la boucherie querir le meilleur morseau de beuf qu'elle pourroit trouver, et si cuisist tout à une bonne eaue pour humer, ainsi qu'elle le saroit bien faire; car elle estoit maistresse et ouvrière de faire bon brouet. Et la bonne fille, qui de tout son cueur desiroit complaire à sa damoiselle et encores plus à son maistre, à l'un par amours, à l'aultre par crainte, dist que trèsvoluntiers le feroit. Et tantdiz la bonne damoiselle alla oyr la messe, et au retour passa par l'ostel de son filz, dont il a esté parlé, et luy dist que venist disner à l'ostel avec son mary, et si amenast avec luy trois ou quatre bons compaignons qu'elle luy nomma, et que son mary et elle les prioient qu'ilz venissent disner avec eulx. Et puis s'en retourne à l'ostel pour entendre à la cuisine, que le humet[1] ne soit espandu comme par male garde il avoit esté la nuytée; mais nenny, car nostre bon mary s'en estoit allé à l'eglise. Et tantdiz, le filz à la damoiselle alla prier ceulx qu'elle luy avoit nommez, qui estoient les plus grands farseurs de toute la ville de saint Omer. Or revint nostre maistre de la messe, et fist une grande brassée[2] à sa femme, et luy donna le bon jour; et aussi fist elle à luy. Mais pour ce ne pensoit point mains; toutesfoiz lui dist elle qu'elle estoit bien joyeuse de sa santé, dont il la mercya et dist: « Voirement suis je assez en bon point, m'amye, auprès de la vesprée, et me semble que j'ay trèsbon appetit; si vouldroye bien aller disner, si vous vouliez. » Et elle luy dist: « J'en suis bien contente; mais il fault ung peu attendre que le disner soit prest, et que telz et telz qui sont priez de disner avecques vous soient venuz. — Priez, dit il, et à quel propos? Je n'en ay cure, et amasse mieulx qu'ilz demou-

[1] Sauce, ragoût, bouillon. — [2] Embrassade.

rassent; car ilz sont si grands farseurs que s'ils scevent que que j'aye esté malade, ilz ne m'en feront que sorner. Au mains, belle dame, je vous prie qu'on ne leur en die rien. Et si a une aultre chose : que mengeront ilz ? » Et elle dist qu'il ne se souciast et qu'ilz aroient assez à menger, car elle avoit fait appointer les deux meilleurs chapons de léens, et un trèsbon mousseau pour l'honneur de luy, dont il fut bien joieux et dist que c'estoit bien fait. Et tantost après vindrent ceulx que l'on avoit priez, avecques le filz de la damoiselle. Et quand tout fust prest, ilz allerent seoir à table et firent trèsbonne chère, et par especial l'oste, et buvoient souvent, et d'autant l'un à l'autre. Et disoit l'oste à son beau filz : « Jehan, mon amy, je vous pry que vous buvez à vostre mère, et faictes bonne chère. » Et il dit que trèsvoluntiers le feroit. Et ainsi qu'il eut beu à sa mère, la chambrière, qui servoit, survint à la table. A ce cop et lors la damoiselle l'appella et luy dist : « Venez çà, ma doulce compaigne, buvez à moy et je vous plegeray. — Compaigne dya, dit nostre amoureux, et dont vient maintenant celle grand amour ? Que male paix y puist mettre Dieu, veezcy grand nouvelleté ! — Voire vraiement, c'est ma compaigne certaine et loyale ; en avez vous si grand merveille ? — Ha dya, Jehanne, gardez que vous dictes ; jà penser pourroit on quelque chose entre elle et moy. — Et pourquoy ne feroit ? dist elle. Ne vous y ay je point ennuyt trouvé couché en son lit et dormant braz à braz ? — Couché ! dit-il. — Voire, vraiement, dit elle. — Et par ma foy, beaulx seigneurs, il n'en est rien, et ne le fait que pour me faire despit, et à la pouvre fille blasme ; car oncques ne m'y trouva. — Non dya ? fist elle ; vous l'orrez dire tantost et le vous feray dire par tous ceulx de céens. » Adonc appella ses enfans et les varletz qui estoient devant la table, et leur demanda s'ilz avoient point veu leur père couché avec la chambrière, et ilz dirent que oy. Et leur père respondit :

« Vous mentez, mauvais garçons, votre mère le vous fait dire. — Sauf vostre grace, père, nous vous y vismes couché ; aussi firent nos varletz. — Qu'en dictes vous ? dit la damoiselle. — Vrayement il est vray, dirent ilz. » Et lors il y eut grand risée de ceux qui là estoient, et le menèrent terriblement aux abaiz[1] ; car la damoiselle leur compta comment il s'estoit fait malade et toute la manière de faire, ainsi qu'elle avoit esté, et comment, pour le festoyer, elle avoit fait appareiller le disner et prier ses amys, qui de plus en plus renforcèrent la chose, dont il fut si honteux que à peine savoit il tenir manière, et ne se sceut aultrement sauver que de dire : « Or avant, puis que chacun est contre moy, il fault bien que je me taise et que j'accorde tout ce qu'on veult, car je ne puis tout seul contre vous tous. » Après, commenda que la table fut ostée, et incontinent graces rendues, appella son beau fils et luy dist : « Jehan, mon amy, je vous prie que si les aultres m'accusent de cecy, que m'excusez en gardant mon honneur, et allez veoir à ceste pouvre fille qu'on luy doit, et la paiez si largement qu'elle n'ayt cause de soy plaindre, puis la faictes partir ; car je sçay bien que vostre mère ne la souffrera plus demourer céens. » Le beau filz alla faire ce qui lui estoit commendé, et puis retourna aux compaignons qu'il avoit amenez, lesquelz il trouva parlans à sa mère, et la remercyoient de ses biens, puis prindrent congié et s'en allèrent. Et les aultres demourèrent à l'ostel ; et fait à supposer que depuis en eurent maintes devises ensemble. Et le gentil amoureux ne beut point tout l'amer de son vaisseau à ce disner ; et à ce propos peut on dire de chiens, d'oiseaux, d'armes, d'amours : Pour ung plaisir mille doleurs. Et pour ce nul ne s'i doit bouter s'il n'en veult à la foiz gouster. Et ainsi doncques, comment qu'il en advenist, acheva le gentil compaignon sa queste en ceste partie, par la manière que dit est.

[1] Le mirent terriblement aux abois.

LA LXe NOUVELLE

PAR PONCELET.

N'a pas guères qu'en la ville de Malines avoit trois damoiselles, femmes de trois bourgois de la ville, riches, puissans et bien aisiez, lesquelles furent amoureuses de trois frères mineurs ; et pour plus celéement et couvertement leur fait conduire, soubz umbre de dévocion se levoient chacun jour une heure ou deux devant le jour, et quand il leur sembloit heure d'aller veoir leurs amoureux, elles disoient à leurs mariz qu'elles alloient à matines et à la première messe. Et par le grand plaisir qu'elles y prenoient, et les religieux aussi, souvent advenoit que le jour les sourprenoit si largement qu'elles ne savoient comment saillir de l'ostel [1] que les aultres religieux ne s'en apperceussent. Pourquoy, doubtans les grans perilz et inconveniens qui en povoient sourdre, fut prinse conclusion par eulz tous ensemble que chacune d'elles aroit habit de religieux, et feroient faire grands corones sur leurs testes, comme s'elles estoient du convent de léens ; tant que finalement à ung certain jour qu'elles y retournèrent après, tantditz que leurs mariz guères n'y pensoient, elles venues ès chambres de de leurs amys, ung barbier secret fut mandé, c'est asavoir ung des frères de léens, qui fist aux damoiselles à chacune une corone sur la teste. Et quand vint au departir, elles vestirent leurs habiz qu'on leur avoit appareilliez [2], et en cest estat s'en retournèrent devers leurs hostelz et s'en allèrent devestir, et mettre jus leurs habiz de devocion sus certaines matrones affaictées [3], et puis retournèrent emprès leurs mariz. Et en ce point continuèrent grand temps sans ce que

[1] De la maison. — [2] Apprêtés. — [3] Habiles, dressées à la ruse.

personne s'en apperceust. Et pource que dommage eust esté que telle devocion et traveil n'eust esté congneu, fortune permist et voult que à certain jour que l'une de ces bourgoises s'estoit mise au chemin pour aller au lieu accoustumé, l'embusche fut descouverte, et de fait fut prinse à tout l'abit dissimulé [1] par son mary, qui l'avoit poursuye, et luy dist : « Beau frère, vous soiez le trèsbien trouvé ! je vous pry que retournez à l'ostel, car j'ay bien à parler à vous de conseil. » Et en cest estat la remena, dont elle ne fist jà feste. Or advint, quand ilz furent à l'ostel, le mary commença à dire en manière de farse : « Trèsdoulce compaigne, dictes vous, par vostre foy, que la vraye devocion dont tout ce temps d'yver avez esté esprise vous fait endosser l'abit de saint Françoys, et porter coronne semblable aux bons frères? Dictes moy, je vous requier, qui a esté vostre recteur, ou, par saint François, vous l'amenderez [2]. » Et fist semblant de tirer sa dague. Adoncques la pouvrette se jecta à genoux et s'escrya à haulte voix, disant : « Hélas ! mon mary, je vous cry mercy, aiez pitié de moy, car j'ay esté seduicte par mauvaise compaignie. Je sçay bien que je suis morte, si vous voulez, et que je n'ay pas fait comme je deusse; mais je ne suis pas seule deceue en celle manière, et si vous me voulez promettre que ne me ferez rien, je vous diray tout. » Adonc son mary s'i accorda. Et adonc elle luy dit comment pluseurs foiz elle estoit allé au dit monastère avec deux de ses compaignes, desquelles deux des religieux s'estoient enamourez; et en les compaignans aucunesfoiz à faire collacion en leurs chambres, le tiers fut d'elle esprins d'amours, en luy faisant tant d'humbles et doulces requestes, qu'elle ne s'en estoit sceu excuser; et mesmement par l'instigacion et enortement de ses dictes compaignes, disans qu'elles aroient bon temps ensemble, et

[1] De déguisement. — [2] Amender, réparer, expier une faute, la payer.

si n'en saroit-on rien. Lors demanda le mary qui estoient ses compaignes ; et elle les nomma. Adonc sceut-il qui estoient leurs mariz, et dit le compte qu'ilz buvoient souvent ensemble ; puis demanda qui estoit le barbier, et elle luy dit, et les noms des trois religieux. Le bon mary, consyderant ces choses, avecques les doloreuses ammiracions[1] et piteux regretz de sa femmelette, dit : « Or garde bien que tu ne dyes à personne que je sache parler de ceste matère, et je te promectz que je ne te feray jà mal. » La bonne damoiselle lui promist que tout à son plaisir elle feroit. Et incontinent se part et alla prier au lendemain au disner les deux mariz et les deux damoiselles, les trois cordeliers et le barbier, et ilz promisrent d'y venir. Lesquelz venuz, et eulx assis à table, firent bonne chère sans penser à leur male adventure. Et après que les tables furent ostées, pour conclure de l'escot, firent pluseurs manières de faire mises avant joyeusement sur quoy l'escot seroit prins et soustenu ; ce toutesfoiz qu'ilz ne sceurent trouver, n'estre d'accord, tant que l'oste dist : « Puisque nous ne savons trouver moien de payer nostre escot par ce qui est mis en termes, je vous diray que nous ferons : nous le ferons paier à ceulx de la compaignie qui la plus grande coronne portent sur la teste, reservez ces bons religieux, car ilz ne paieront rien à présent. » A quoy ilz s'accordèrent tous, et furent contens qu'ainsi en fust, et le barbier en fut le juge. Et quand tous les hommes eurent monstré leurs coronnes, l'oste dist qu'il falloit veoir si leurs femmes en avoient nulles. Si ne fault pas demander s'il en y eut en la compaignie qui eurent leurs cueurs estrains. Et sans plus attendre, l'oste print sa femme par la teste et la descouvrit. Et quand il vit ceste coronne, il fist une grand admiracion, faindant que rien n'en sceust, et dist : « Il fault veoir les aultres s'elles sont coronnéès aussi. » Adonc leurs

[1] Exclamations.

mariz les firent deffubler [1], qui pareillement furent trouvées coronnées comme la première, de quoy ilz ne firent jà trop grand feste, nonobstant qu'ilz en feissent grandes risées, et tout en manière de jouyeuseté dirent que l'escot estoit gaigné, et que leurs femmes le devoient. Mais il failloit savoir à quel propos ces coronnes avoient esté enchargées, et l'oste, qui estoit assez joyeux du mistère et de leur adventure, leur compta tout le demené de la chose, sur telle protestacion qu'ilz le pardonneroient à leurs femmes pour ceste foiz, parmy la penitence que les bons religieux en porteroient en leur presence; laquelle chose les deux mariz accordèrent. Et incontinent l'oste fist saillir quatre ou cinq roiddes galans hors d'une chambre, tous advertiz de leur fait, et prindrent beaulx moynes, et leur donnèrent tant des biens de léens qu'ils en peurent entasser sus leurs dos, et puis les boutèrent hors de l'ostel; et les aultres demourèrent illec encores une espace, en laquelle ne fault doubter qu'il n'y eust pluseurs devises [2] qui longues seroient à racompter : si m'en passe pour cause de brefté.

LA LXIe NOUVELLE.

PAR PONCELET.

Ung jour advint que en une bonne ville de Haynaut avoit ung bon marchant maryé à une vaillant femme, lequel très-souvent alloit en marchandise, qui estoit par adventure occasion à sa femme qu'elle amoit aultre que luy, en laquelle chose elle continua assez longuement. Néantmains toutesfoiz l'embusche fut descouverte par ung sien voisin qui parent estoit au mary, et demouroit à l'opposite de l'ostel du

[1] Décoiffer. — [2] Discours, propos.

dit marchant, dont il vit et apperceut souvent le galant entrer de nuyt, et saillir hors de l'ostel au marchant. Laquelle chose venue à la cognoissance de celuy à qui le dommage se faisoit, par l'advertissement du voisin, fut moult desplaisant; et, en remerciant son parent et voisin, dit que brefvement y pourvoiroit, et qu'il se bouteroit du soir en sa maison, pour mieulx veoir qui yroit et viendroit en son hostel. Et finalement faindit d'aller dehors et dist à sa femme et à ses gens qu'il ne savoit quand il reviendroit; et luy, party au plus matin, ne demoura que jusques à la vesprée [1], qu'il bouta son cheval quelque part, et s'en vint couvertement sus son cousin, et là regarda par une petite treille, attendant s'il verroit ce que guères ne lui plairoit. Et tant attendit que environ neuf heures de nuyt, le galand, à qui la damoiselle avoit fait savoir que son mary estoit hors, passa ung tour ou deux par devant l'ostel de la belle et regarda à l'huys pour veoir s'il y pourroit entrer; mais encores le trouva il fermé. Se pensa bien qu'il n'estoit pas heure pour les doubtes [2]; et ainsi qu'il varioit la entour [3], le bon marchant, qui pensoit bien que c'estoit son homme, descendit et vint à l'huys et dist: « Mon amy, nostre damoiselle vous a bien oy, et pource qu'il est encores temps assez, et qu'elle a doubte que nostre maistre ne retourne, elle m'a requis que je vous mette dedens, s'il vous plaist. » Le compaignon, cuidant que ce fust le varlet, s'adventura et entra léens avecques luy, et tout doulcement l'huys fut ouvert, et le mena tout derrière en une chambre, où il avoit une moult grand huche, laquelle il defferma et le fist entrer ens, que si le marchand revenoit, qu'il ne le trouvast pas, et que sa maistresse le viendroit assez tost mettre hors et parler à luy. Et tout ce souffrit le gentil galant pour mieulx avoir, et aussi pour tant qu'il pensoit que l'autre

[1] Au soir. — [2] Pour être en crainte des voleurs. — [3] Allait et venait aux alentours.

dist verité. Et incontinent se partit le marchand le plus ce léement qu'il peut, et s'en alla à son cousin et à sa femm et leur dist : « Je vous promectz que le rat est prins ; mai il nous fault adviser qu'il en est de faire. » Et lors so cousin, et par especial sa femme, qui n'aimoit point l'autre furent bien joyeulx de la venue, et dire qu'il seroit bo qu'on le montrast aux parens de la femme, affin qu'ils co gnoissent son gouvernement. Et celle conclusion prinse, l marchand alla à l'ostel du père et de la mère de sa femm et leur dist que si jamais ilz vouloient veoir leur fille e vie qu'ilz venissent hastivement en son logis. Tantost sailli rent sus, et tantditz qu'ilz s'appoinctoient [1], il alla pareille ment querir deux des frères et des seurs d'elle, et leur dis comme il avoit fait au père et à la mère. Et puis les men tous en la maison de son cousin, et illec leur compta tout la chose ainsi qu'elle estoit, et la prinse du rat. Or convien il savoir comment le gentil galant, pendant ce temps, se gouverna en celle huche, de laquelle il fut gaillardemen delivré, attendu l'adventure; et la damoiselle, qui se don-noit grands merveilles se son amy ne viendroit point, alloi devant et derrière pour veoir s'elle en orroit point de nou-velle. Et ne tarda guères que le gentil compaignon, qui oy bien que l'en passoit assez près de luy, et si le laissoit on là, print à hurter du poing à sa huche tant que la damoi-selle l'oyt qui en fut moult espoentée [2]. Néantmains de-manda elle qui c'estoit, et le compaignon luy respondit « Helas! très-doulce damoiselle, ce suis je qui me meurs ic de chault et de doute, et qui me donne grand merveille d ce que m'y avez fait bouter, et si n'y allez ne venez. » Qu fort lors fut esmerveillée, ce fut elle, et dist : Ha! vierg Marie! et pensez vous, mon amy, que je vous y aye fait mec-tre? — Par ma foy, dit il, je ne scay, au mains est ven

[1] S'habillaient. — [2] Épouvantée.

vostre varlet à moy, et m'a dit que lui aviez requis qu'il me mist en l'ostel, et que j'entrasse en ceste huche. affin que vostre mary ne me trouvast, si d'adventure il retournoit pour ceste nuyt. — Ha! dit elle, sur ma vie! ce a esté mon mary. A ce coup suis je une femme perdue, et est tout nostre fait sceu et descouvert. — Savez vous qu'il y a ? dit-il. Il convient que l'on me mette dehors, ou je rompray tout, car je n'en puis plus endurer. — Par ma foy! dit la damoiselle, je n'en ay point la clef, et si vous le rompez je suis deffaicte, et dira mon mary que je l'aray fait pour vous sauver. » Finalement la damoiselle chercha tant qu'elle trouva des vieilles clefs entre lesquelles en y eut une qui delivra le pouvre prisonnier. Et quand il fut hors il troussa sa dame, et luy monstra le courroux qu'il avoit sur elle, laquelle le print paciemment. Et à tant se voult partir le gentil amoureux; mais la damoiselle le print et accola, et luy dist que s'il s'en aloit ainsi, elle estoit aussi bien deshonorée que s'il eust rompu la huche : « Qu'est-il donc de faire? dist le galant. — Si nous ne mettons quelque chose dedans et que mon mary le treuve, je ne me pourray excuser que je ne vous aye mis hors. — Et quelle chose y mettra l'on? dit le galant, affin que je parte, car il est heure. — Nous avons, dit-elle, en cest estable ung asne que nous y mettrons, si vous me voulez aider. — Oy, par ma foy, dit il. » Adonc fut cest asne jecté en la huche, et puis la refermèrent, et le galant print congé d'un doulx baiser et se partit en ce point par une yssue de derrière, et la damoiselle s'en alla prestement coucher. Et après ne demoura guères que le mary, qui, tantdiz que ces choses se faisoient, assembla ses gens et les amena à l'ostel de son cousin, comme dit est, où il leur compta tout l'estat de ce qu'on lui avoit dit, et aussi comment il avoit prins le galant à ses barres. « Et à celle fin, dit il, que vous ne disiez que je veille imposer à vostre fille blasme sans cause, je vous monstreray à l'œil et au doy

le ribauld qui ce deshonneur nous a fait; et prie, avant qu'il saille hors, qu'il soit tué. » Adonc chacun dit que si seroit il. « Et aussi, dit le marchant, je vous rendray vostre fille pour telle qu'elle est. » Et de là se partent les aultres avecques luy, qui estoient moult dolens des nouvelles, et avoient torches et flambeaulx pour mieulx choisir par tout, et que rien ne leur peust eschapper. Et hurtèrent à l'huys si rudement que la damoiselle y vint premier avant que nul de léens s'esveillast, et leur ouvrit l'huys. Et quand ilz furent entrez, elle ledangea son mary, son père, sa mère et les aultres, en monstrant qu'elle estoit bien esmerveillée quelle chose à celle heure les amenoit. Et à ces motz son mary hausse et luy donne belle buffe [1], et luy dit : « Tu le sceras tantost, faulse telle et quelle que tu es. — Ha ! regardez que vous dictes; amenez vous pour ce mon père et ma mère ici? — Oy, dist la mère, faulse garse que tu es, on te monstrera ton lourdier [2] prestement. » Et lors ses seurs dirent : « Et par Dieu, seur, vous n'estes pas venue de lieu pour vous gouverner ainsi. — Mes seurs, dit elle, par tous les sains de Romme, je n'ay rien fait que une femme de bien ne doyve et puisse faire, ne je ne doubte point qu'on doye le contraire monstrer sur moy. — Tu as menty, dit son mary, je le monstraray tout incontinent, et sera le ribauld tué en ta presence. Sus tost, ouvre moy ceste huche. — Moy ! dit elle ; et en verité je croy que vous resvez, ou que vous estes hors du sens; car vous savez bien que je n'en portay oncques la clef, mais pend à vostre cincture avecques les vostres dès le temps que vous y mettiez voz estres. Et pourtant, si vous la voulez ouvrir, ouvrez la. Mais je prie à Dieu que ainsi vrayment qu'oncques je n'euz compaignie avecques celui qui est là dedens enclos, qu'il m'en delivre à joye et à honneur, et que la mauvaise envye qu'on a sur moy puisse icy estre

[1] *Buffe*, soufflet. — [2] *Lourdier* signifie souvent débauché, coureur de filles. Ici il est employé en mauvaise part dans le sens d'amant.

averée et demonstrée; et aussi sera elle, comme j'ay bon espoir. — Je croy, dit le mary, qui la veoit à genoux, plorant et gemissant, qu'elle scet bien faire la chatte moillée [1], et, qui la vouldroit croire, elle sceroit bien abuser gens; et ne doubtez, je me suis pieçà perceu de la traynée [2]. Or sus, je vois ouvrir la huche; si vous prie, messeigneurs, que chacun tienne la main à ce ribauld, qu'il ne nous eschappe, car il est fort et roidde. — N'ayez paour, dirent ilz tous ensemble, nous en scerons bien faire. » Adonc tirent leurs espées et prindrent leurs mailletz pour assommer le pouvre amoureux, et luy dirent : « Or, te confesse là, car jamais n'aras prestre de plus près. » La mère et les seurs, qui ne vouloient point veoir celle occision, se tirèrent d'une part; et, ainsi que le bon homme eut ouvert la huche, et que cest asne veist la lumière, il commença à recaner [3] si hideusement qu'il n'y eut là si hardy qui ne perdist sens et memoire. Et quand ilz virent que c'estoit ung asne, et qu'il les avoit ainsi abusez, ilz se vouldrent prendre au marchant, et luy dirent autant de honte qu'oncques saint Pierre eut d'honneurs, et mesmes les femmes luy vouloient courre sus. Et de fait, s'il ne s'en fust fuy, les frères de la damoiselle l'eussent là tué, pour le grand blasme et deshonneur qu'il luy avoit fait et voulu faire. Et finalement en eut tant à faire qu'il convint que la paix et traictié en fussent refaiz par les notables de la ville, et en furent les accuseurs tousjours en indignacion du marchant. Et dit le compte que à celle paix faire y eut grand difficulté et pluseurs protestacions des amys de la damoiselle, et d'aultre part pluseurs promesses bien estroictes du marchant, qui depuis bien et gracieusement s'i gouverna, et ne fut oncques homme meilleur à femme qu'il fut toute sa vie ; et ainsi usèrent leurs jours ensemble.

1 Chatte mite. — 2 Intrigue, secret, allusion à la traînée de poudre d'une mine. — 3 Braire.

LA LXIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE QUEVRAIN.

Environ le mois de juillet, alors que certaines convencions et assemblée se tenoit entre la ville de Calais et Gravelinghes, assez près du chastel d'Oye, à laquelle assemblée estoient pluseurs princes et grands seigneurs, tant de la partie de France comme d'Angleterre, pour adviser et traictier de la rençon de monseigneur d'Orléans, estant lors prisonnier du roy d'Angleterre ; entre lesquels de la dicte partie d'Angleterre estoit le cardinal de Viscestre, qui à ladicte convencion estoit venu en grand et noble estat, tant de chevaliers, escuiers, que d'autres gens d'église. Et entre les autres nobles hommes avoit ung qui se nommoit Jehan Stocton, escuier trenchant, et Thomas Brampton, eschanson du dit cardinal, lesquels Jehan et Thomas Brampton se entreaymoient autant ou plus que pourroient faire deux frères germains ensemble; car de vestures, harnois et habillemens estoient tousjours d'une façon au plus près que ilz pouvoient; et la plus part du temps ne faisoient que ung lict et une chambre, et oncques n'avoit on veu que entr'eulx deux que aucunement y eut quelque courroux, noise ou maltalent. Et quand le dit cardinal fut arrivé au dit lieu de Calais, on bailla pour le logis des ditz nobles hommes l'hostel de Richard Fery, qui est le plus grand hostel de la dicte ville de Calais ; et ont de coustume les grands seigneurs, quand ilz arrivent au dit lieu passans et revenans, d'y logier. Le dit Richard estoit marié, et estoit sa femme de la nacion du pays de Hollande, qui estoit belle, gracieuse, et bien luy advenoit à recevoir gens. Et durant la dite convencion, à laquelle on fut bien l'espace de deux mois, iceulx Jehan Stocton

et Thomas Brampton, qui estoient si comme en [1] l'aage de XXVIJ à XXVIIJ ans, ayans leur couleur de cramoisy vive, et en point de faire armes par nuyt et par jour; durant lequel temps, nonobstant les privautez et amitiez qui estoit entre ces deux seconds et compaignons d'armes, le dit Jehan Stocton, au deceu [2] du dit Thomas, trouva manière d'avoir entrée et faire le gracieulx envers leur dite hostesse, et y continuoit souvent en devises et semblables gracieusetiez que on a de coustume de faire en la queste d'amours; et en la fin s'enhardit de demander à sa dicte hostesse la courtoisie, c'est asavoir, qu'il peust estre son amy et elle sa dame par amours. A quoy, comme faindant d'estre esbahie de telle requeste, lui respondit tout froidement que luy ne aultre elle ne haioit [3], ne ne vouldroit hayr, et qu'elle amoit chacun par bien et par honneur. Mais il povoit sembler à la manière de sa dicte requeste, qu'elle ne pourroit ycelle accomplir que ce ne fut grandement à son deshonneur et scandale, et mesmement de sa vie, et que pour chose du monde à ce ne vouldroit consentir. Adonc le dit Jehan respliqua, disant qu'elle lui povoit trèsbien accorder : car il estoit celuy qui luy vouloit garder son honneur jusqu'à la mort, et ameroit mieulx estre pery et en l'autre siècle [4] tourmenté que par sa coulpe elle eust deshonneur; et qu'elle ne doubta en rien que de sa part son honneur ne fut gardé, luy suppliant de rechef que sa requeste luy voulsist accorder, et à tousjours mais se reputeroit son serviteur et loyal amy. Et à ce elle respondit, faisant manière de trembler, disant que de bonne foy il luy faisoit mouvoir le sang du corps, de crainte et de paour qu'elle avoit de luy accorder sa requeste. Lors s'approucha d'elle, et luy requist ung baiser dont les dames et damoiselles du dit pays d'Angleterre sont assés liberales de l'accorder; et en la baisant luy pria doulcement qu'elle ne fut paoureuse et que

[1] Environ, à peu près. — [2] A l'insu. — [3] Haïssait. — [4] L'autre vie.

de ce qui seroit entre eulx deux jamais nouvelle n'en seroit à personne vivant. Lors elle lui dist : « Je voys bien que je ne puis de vous eschapper que je ne face ce que vous voulez ; et puis qu'il faut que je face quelque chose pour vous, sauf toutesfoiz tousjours mon bon honneur, vous savez l'ordonnance qui est faicte de par les seigneurs estans en ceste ville de Calais, comment il convient que chacun chief d'hostel face une foys la sepmaine, en personne, le guet par nuyt, sur la muraille de la dicte ville. Et pour ce que les seigneurs et nobles hommes de monseigneur le cardinal, vostre maistre, sont céens logez en grand nombre, mon mary a tant fait par le moien d'aucuns ses amis envers mon dit seigneur le cardinal, qu'il ne fera qu'ung demy guet, et entens qu'il le doit faire jeudy prochain, depuis la cloche du temps au soir jusques à la mynuyt; et pour ce, tantdiz que mon dit mary sera au guet, si vous me voulez dire aucunes choses, les orray trèsvoluntiers, et me trouverez en ma chambre, avecques ma chambrière », la quelle estoit en grand vouloir de conduire et acomplir les voluntés et plaisirs de sa maistresse. Lequel Jehan Stocton fut de ceste response moult joyeux, et en remerciant sa dicte hostesse luy dit que point n'y aroit de faulte que au dit jour il ne venist comme elle luy avoit dit. Or se faisoient ces devises le lundy precedent après disner, mais il ne fait pas à oublier de dire comment le dit Thomas Brampton avoit ou desceu de son dit compaignon Jehan Stocton fait pareilles diligences et requestes à leur dicte hostesse, laquelle ne luy avoit oncques voulu quelque chose accorder, fors luy bailler l'une foiz espoir, et l'autre doubte, en luy disant et remonstrant qu'il pensoit trop peu à l'honneur d'elle, car s'elle faisoit ce qu'il requeroit, elle savoit de vray que son mary et ses parens et amys luy osteroient la vie du corps. Et ad ce respondit le dit Thomas : « Ma trèsdoulce damoiselle et hostesse, pensez que je suis noble homme, et pour chose

qui me peust advenir ne vouldroye faire chose qui tournast à vostre deshonneur ne blasme; car ce ne seroit point usé de noblesse. Mais creez fermement que vostre honneur vouldroye garder comme le mien ; et ameroye mieulx à morir qu'il en fust nouvelles, et n'ay amy ne personne en ce monde, tant soit mon privé, à qui je vouldroye en nulle manière descouvrir nostre fait. » Laquelle, voyant la singulière affection et désir du dit Thomas, luy dit le mercredy ensuyvant que le dit Jehan avoit eu la gracieuse response cy dessus de leur dicte hostesse, que, puis qu'el le véoit en si grand volunté de luy faire service en tout bien et en tout honneur, qu'elle n'estoit point si ingrate qu'elle ne le voulsist recognoistre. Et lors luy alla dire comment il convenoit que son mary, lendemain au soir, allast au guet comme les aultres chefz d'ostel de la ville, en entretenant l'ordonnance qui sur ce estoit faicte par la seigneurie estant en la ville ; mais, la Dieu mercy, son mary avoit eu de bons amis entour monseigneur le cardinal, car ilz avoient tant fait envers luy qu'il ne feroit que demy guet, c'est assavoir depuis mynuyt jusques au matin seulement, et que si ce pendant il vouloit venir parler à elle, elle orroit voluntiers ses devises ; mais pour Dieu qu'il y vint si secrètement qu'elle n'en peust avoir blasme. Et le dit Thomas luy sceut bien respondre que ainsi desiroit il de faire. Et à tant se partit en prenant congié. Et le lendemain, qui fut le dit jour de jeudy, au vespre, après ce que la cloche du guet avoit esté sonnée, le dit Jehan Stocton n'oblya pas à aller à l'heure que sa dicte hostesse luy avoit mise. Et ainsi qu'il vint vers la chambre d'elle, il entra et la trouva toute seulle; laquelle le receut et luy fist trèsbonne chère, car la table y estoit mise. Lequel Jehan requist que avecques elle il peust soupper, affin de eulx mieulx ensemble deviser, ce qu'elle ne luy voult de prime face [1] accorder, disant qu'elle pourroit

[1] De prime abord.

avoir charge si on le trouvoit avec elle. Mais il luy requit, tant qu'elle le luy accorda ; et le soupper fait, qui sembla estre audit Jehan moult long, se joignit avecques sa dicte hostesse ; et après ce s'esbatirent ensemble si comme nu à nu. Et avant qu'il entrast en la dicte chambre, il avoit bouté en ung de ses doiz ung aneau d'or garny d'un beau gros dyamant qui bien povoit valoir la somme de trente nobles [1]. Et en eulx devisant ensemble, ledit aneau luy cheut de son doy dedans le lit, sans ce qu'il s'en apperceust. Et quand ilz eurent illec esté ensemble jusques après la xj. heure de la nuyt, la dicte damoiselle luy pria moult doulcement que en gré il voulsist prendre le plaisir qu'elle luy avoit peu faire, et que à tant il fust content de soy habiller et partir de la dicte chambre, affin qu'il n'y fust trouvé de son mary, qu'elle attendoit si tost que la mynuyt seroit sonnée, et qu'il luy voulsist garder son honneur, comme il luy avoit promis. Lequel, ayant doubte [2] que ledit mary ne retournast incontinent, se leva, habilla et partit d'icelle chambre ainsi que xij heures estoient sonnées, sans avoir souvenance de son dit dyamant qu'il avoit laissé ou lit. Et en yssant hors de la dicte chambre et au plus près d'icelle, le dit Jehan Stocton encontra le dit Thomas Brampton, son compaignon, cuidant que ce fust son hoste Richard. Et pareillement le dit Thomas, qui venoit à l'heure que sa dame luy avoit mise, semblablement cuida que le dit Jehan Stocton fust le dit Richard, et attendit ung peu pour savoir quel chemin tiendroit celuy qu'il avoit encontré. Et puis s'en alla et entra en la chambre de la dicte hostesse, qu'il trouva comme entrouverte, laquelle tint manière comme toute esperdue et effrayée, en demandant au dit Thomas, en manière de grand doubte et paour, s'il avoit point encontré son mary qui partoit d'illec pour aller au guet, lequel luy dist que trop bien

1 Monnaie de l'or le plus fin. — 2 Crainte, appréhension.

avoit encontré ung homme, mais il ne savoit qui il estoit, ou son mary ou aultre, et qu'il avoit ung peu attendu pour veoir quel chemin il tiendroit. Et quand elle eut ce oy, elle print hardiment de le baiser, et luy dist qu'il fust le bien venu. Et assez tost après, sans demander qui l'a perdu ne gaigné [1], le dit Thomas trousse la damoiselle sur le lit en faisant cela. Et puis après, quand elle vit que c'estoit, à certes se despoillèrent et entrèrent tous deux ou lit, car ilz firent armes en sacrifiant au Dieu d'amours et rompirent pluseurs lances. Mais en faisant les dictes armes il advint au dit Thomas une adventure, car il sentit soubz sa cuisse le dyamant que le dit Jehan Stocton y avoit laissé ; et comme non fol ne esbahy, le print et le mist en l'un de ses doiz. Et quand ilz eurent esté ensemble jusques à lendemain de matin, que la cloche du guet estoit prochaine de sonner, à la requeste de la dicte damoiselle il se leva, et en partant s'entreaccolèrent ensemble d'un baisier amoureux. Ne demoura guère que le dit Richart retourna du guet, où il avoit esté toute la nuyt, en son hostel, fort refroidy et eschargé du fardeau de sommeil, qui trouva sa femme qui se levoit; laquelle luy fist faire du feu, et s'en alla coucher et reposer, car il estoit traveillé de la nuyt. Et fait à croire que aussi estoit sa femme : car, pour la doubte qu'elle avoit eue du traveil de son mary, elle avoit bien peu dormy toute la nuyt. Et environ deux jours après toutes ces choses faictes, comme les Anglois ont de coustume après qu'ilz ont oy la messe de aller desjeuner en la taverne, au meilleur vin, lesdictz Jehan et Thomas se trouvèrent en une compaignie d'aultres gentilzhommes et marchans, et allèrent ensemble desjeuner, et se assirent les dictz Stocton et Brampton l'un devant l'autre. Et en mangeant, le dict Jehan regarda sur les mains du dit Thomas, qui avoit en l'ung de ses doiz le dict

[1] Sans autre préliminaire. Expression proverbiale.

dyamant. Et quand il l'eut grandement advisé, il luy sembloit vrayement que c'estoit celuy qu'il avoit perdu, ne savoit en quel lieu et quand, et pria au dit Thomas qu'il luy voulsist monstrer le dit dyamant, lequel luy bailla. Et quand il l'eut en sa main, il recongneut bien que c'estoit le sien, et demanda au dit Thomas dont il luy venoit, et qu'il estoit sien. A quoy le dit Thomas respondit au contraire que non, et que à luy appartenoit. Et le dit Stocton maintenoit que depuis peu de temps l'avoit perdu, et que, s'il l'avoit trouvé en leur chambre où ilz couchoient, qu'il ne faisoit pas bien de le retenir, attendu l'amour et fraternité qui tousjours avoit esté entre eulx deux; tellement que pluseurs haultes parolles s'en ensuyvirent, et fort se animèrent et courroussèrent l'un contre l'autre. Toutesvoies le dit Thomas vouloit tousjours ravoir le dit dyamant; mais n'en peut finer. Et quand les aultres gentilzhommes et marchans virent la dicte noise, chacun s'employa à l'accordement d'icelle, pour trouver manière de les appaiser; mais rien n'y valoit, car celuy qui perdu avoit le dit dyamant ne le vouloit laisser partir de ses mains, et celuy qui l'avoit trouvé le vouloit ravoir, et tenoit à la belle adventure que l'avoir eu cest eur et avoir joy de l'amour de sa dame; et ainsi estoit la chose difficile à appoincter. Finalement l'un desdictz marchans, voyant que ou demené de la matère on n'y prouffitoit en rien, si dist qu'il luy sembloit qu'il avoit advisé ung aultre expedient, dont les dictz Jehan et Thomas devroient estre contens; mais il n'en diroit mot si les dictes parties ne se soubzmettoient, en peine de dix nobles, que de tenir ce qu'il en diroit; dont chacun de ceulx estans en la dicte compaignie dirent que bien avoit dit le marchant, et incitèrent les dictz Jehan et Thomas de faire la dicte soubzmission, et tant en furent requis qu'ilz s'i accordèrent. Lequel marchant ordonna que le dit dyamant seroit mis en ses mains, puis que tous ceulx qui du dit différent avoient parlé

et requis de l'appaiser n'en avoient peu estre creuz, et que après ce, que, eulx partiz de l'ostel où ilz estoient, au premier homme, de quelque estat ou condicion qu'il fust, qu'ilz rencontreroient à l'yssue du dit hostel, compteroient toute la manière du dit different et noise estant entre les ditz Jehan et Thomas; et ce qu'il en diroit ou ordonneroit seroit tenu ferme et stable par les dictes deux parties. Ne demoura guères que du dit hostel se partit toute la compaignie, et le premier homme qu'ilz encontrèrent au dehors d'icelluy, ce fut le dit Richard, hoste des dictes deux parties; auquel par le dit marchant fut dit et narré toute la matière du dit différent. Lequel Richard, après ce qu'il eut tout oy et qu'il eut demandé à ceulx qui illec estoient presens si ainsi en estoit allé [1], et que les dictes parties ne s'estoient voulu laisser appoincter et appaisier par tant de notables personnes, dist par sentence que le dit dyamant luy demourroit comme sien et que l'une ne l'autre des parties ne l'aroit. Et quand le dit Thomas vit qu'il avoit perdu l'adventure de la treuve [2] du dit dyamant, fut bien desplaisant. Et fait à croire que autant estoit le dit Jehan Stocton, qui l'avoit perdu. Et lors requist le dit Thomas à tous ceulx qui estoient en la compaignie, reservé leur dit hoste, qu'ilz voulsissent retourner en l'ostel où ilz avoient desjeuné, et qu'il leur donneroit à disner, affin qu'ilz fussent advertiz de la manière et comment le dit diamant estoit venu en ses mains; tous lesquelz luy accordèrent. Et en attendant le disner qui s'appareilloit, leur compta l'entrée et la manière des devises qu'il avoit eu avecques son hostesse, comment et à quelle heure elle luy avoit mis heure pour se trouver avecques elle, tantdiz que son mary seroit au guet, et le lieu où le dyamant avoit esté trouvé. Lors le dit Jehan Stocton, oyant ce, en fut moult esbahy, soy donnant grand mer-

[1] Si la chose s'était passée de la sorte. — [2] Trouvaille.



veille ; et en soy signant, dist que tout le semblable luy estoit avenu en la propre nuyt, ainsi que cy devant est declaré, et que il tenoit fermement avoir laissé cheoir son dyamant où le dit Thomas l'avoit trouvé, et qu'il luy devoit faire plus mal de l'avoir perdu qu'il ne faisoit au dit Thomas, lequel n'y perdoit rien, car il luy avoit chier cousté. A quoy le dit Thomas respondit qu'il ne le devoit point plaindre si leur hoste l'avoit adjugé estre sien, attendu que leur hostesse en avoit eu beaucop à souffrir, et qu'il avoit eu le pucellaige de la nuytée ; et le dit Thomas avoit esté son page et de son esquyrie et allant après luy. Et ces choses contentèrent assez bien le dit Jehan Stocton de la perte de son dyamant, pource que aultre chose n'en pouvoit avoir. Et de ceste adventure tous ceulx qui présens estoient commencèrent à rire et menèrent grand joye. Et après ce qu'ilz eurent disné, chacun retourna où bon lui sembla.

LA LXIII[e] NOUVELLE

PAR M. MONTBLERU.

Montbleru se trouva, a environ deux ans, à la foyre d'Envers, en la compaignie de monseigneur d'Estampes, qui le deffrayoit, qui est une chose qu'il prend assez bien en gré. Ung jour entre les aultres, d'adventure il rencontra maistre Ymbert de Playne, maistre Roland Pipe, et Jehan Le Tourneur, qui luy firent grand chère. Et pour ce qu'il est plaisant et gracieux, comme chacun scet, ilz desirèrent sa compaignie et luy prièrent de venir loger avec eulx, et qu'ilz feroient la meilleure chère de jamais. Montbleru de prinsault s'excusa sur monseigneur d'Estampes, qui l'avoit là amené, et dist qu'il ne l'oseroit habandonner : « Et la raison y est bonne, car il me deffraye de tout point », dit-

il. Néantmains toutesfoiz il fut content d'abandonner monseigneur d'Estampes, ou cas que entre eulx le voulsissent deffrayer ; et eulx, qui ne desiroient que sa compaignie, accorderent legierement [1] et de bon cueur ce marchié. Or escoutez comment il les paya. Ces trois bons seigneurs, maistre Ymbert, maistre Roland, et Jehan Le Tourneur, demourerent à Envers plus qu'ilz ne pensoient quand ilz partirent de la court, et soubz esperance de bref retourner, n'avoient apporté chacun qu'une chemise ; si devindrent les leurs, leurs couvrechefz et petiz draps, bien sales, et à grand regret leur venoit d'eulx trouver en ce party, car il faisoit bien chault, comme en la saison de Penthecoste. Si les baillèrent à blanchir à la chambrière de leur logis ung samedy au soir, quand ilz se couchèrent, et les devoient avoir blanches au lendemain, à leur lever. Et si eussent ilz, mais Montbleru les en garda bien. Et pour venir au fait, la chambriere, quand vint au matin, qu'elle eut blanchy ces chemises, couvrechefz et petiz draps, les sechez au feu, et ploiez bien et gentement, elle fut appellée de sa maistresse pour aller à la boucherie faire la provision pour le disner. Elle fist ce que sa maistresse luy commenda, et laissa en la cuisine, sur une scabelle, tout ce bagage, chemises, couvrechefz, et petiz draps, esperant à son retour les retrouver ; à quoy elle faillit, car Montbleru, quand il peut veoir du jour, se lève de son lit et print une robe longue sur sa chemise, et descendit en bas. Il vint veoir qu'on disoit en la cuisine, où il ne trouva ame, fors seullement ces chemises, couvrechefz, et petiz draps, qui ne demandoient que marchand. Montbleru congneut tantost que c'estoit sa charge, si y mist la main et fut en grand effroy où il les pourroit sauver. Une foiz il pensoit de les bouter dedans les chaudières et grands potz de cuyvre qui estoient en la cuisine, aultrefois de les

1 Sans difficulté.

bouter en sa manche ; bref il les bouta en l'estable de ses chevaulx, bien enfardelées [1] dedans le foing et ung gros monceau de fiens [2] ; et cela fait, il s'en revint coucher dont il estoit party d'emprès de Jehan Le Tourneur. Or veezcy la chambrière retournée de la boucherie, qui ne trouve pas ces chemises, qui ne fut pas bien contente, et commence à demander par tout qui en scet nouvelles. Chacun à qui elle en demandoit disoit qu'il n'en savoit rien, et Dieu scet la vie qu'elle menoit. Et veezcy les serviteurs de ces bons seigneurs qui attendent après leurs chemises, qui n'osent monter vers leurs maistres, et enragent tous vifz, si font l'oste et l'ostesse et la chambriere. Quand vint environ neuf heures, ces bons seigneurs appellent leurs gens, mais nul ne vient, tant craindent à dire les nouvelles de ceste perte à leurs maistres. Toutesfoiz en la fin, qu'il estoit entre xj et xij [3], l'oste vint et les serviteurs ; et fut dit à ces bons seigneurs comment leurs chemises estoient desrobées, dont les aucuns perdirent pacience, comme maistre Ymbert et maistre Roland. Mais Jehan Le Tourneur tint assez bonne maniere, et n'en faisoit que rire, et appella Montbleru, qui faisoit la dormeveille, qui savoit et oyoit tout, et luy dist : « Montbleru, véezcy compaignons bien en point : on nous a desrobé noz chemises. — Saincte Marie ! que dictes vous ? dit Montbleru, contrefaisant l'endormy, véezcy mal venu. » Quand on eut grand pièce tenu parlement [4] de ces chemises perdues, dont Montbleru cognoissoit bien le larron, ces bons seigneurs dirent : « Il est jà tard, nous n'avons encores point oy de messe, et si est Dimenche ; et si ne povons bonnement aller sans chemises : qu'est il de faire ? — Par ma foy, dist l'oste, je n'y sçay d'aultre remède, que je vous preste chacun une chemise des miennes, telles qu'elles sont ; elles ne sont pas pareilles aux vostres, mais elles sont blan-

[1] Entortillées. — [2] Paille. — [3] Entre onze heures et midi. — [4] *Parlement*, discours, conversation.

ches, et si ne povez mieulx faire. » Ilz furent contens de prendre ces chemises de l'oste, qui estoient courtes et estroictes, et de dure et aspre toille, et Dieu scet qu'il les faisoit bon veoir. Ilz furent prestz, Dieu mercy ; mais il estoit si tard qu'ilz ne savoient où ilz pourroient oyr messe. Alors dist Montbleru, qui tenoit trop bien manière : « Tant que d'oyr messe, il est meshuy [1] trop tard; mais je sçay une eglise en ceste ville où nous ne fauldrons point de veoir Dieu. — Encores vault il mieulx que rien, dirent ces bons seigneurs. Allons, allons, et nous avançons vistement, c'est trop tardé : car perdre noz chemises, et ne oyr point aujourdhuy de messe, ce seroit mal sur mal; et pourtant il est temps d'aler à l'église, si meshuy nous voulons ouyr la messe. » Montbleru les mena en la grand eglise d'Envers, où il y a ung Dieu sur ung asne. Quand ilz eurent chacun dit une paternostre, ilz dirent à Montbleru : « Où est ce que nous verrons Dieu? — Je le vous monstreray », dit il. Alors il leur monstra ce Dieu sur l'asne, et leur dist : « Véezlà Dieu : vous ne fauldrez jamais à quelque heure de veoir Dieu céens. » Ilz se commencèrent à rire, jasoit ce que la doleur de leurs chemises ne fust pas encores appaisée. Et sur ce point ilz s'en vindrent disner et furent depuis ne sçay quans jours à Envers; et après se despartirent sans avoir leurs chemises, car Montbleru les mist en lieu sauf, et les vendit depuis cinq escuz d'or. Or advint, comme Dieu le voult, que en la bonne sepmaine de quaresme ensuyvant le mercredy [2], Montbleru se trouva au disner avecques ces trois bons seigneurs dessuz nommez; et entre aultres parolles il leurs ramentut leurs chemises qu'ilz avoient perdues à Envers, et dist : « Hélas! le pouvre larron qui vous desroba, il sera bien damné si son meffait ne lui est pardonné de par Dieu, et de par vous; vous ne le vouldriez pas? —

[1] Aujourd'hui. — [2] La première semaine du carême après le mercredi des cendres.

Ha! dit maistre Ymbert, par dieu, beau sire, il ne m'en souvenoit plus, je l'ay pieçà oublié. — Au mains, dit Montbleru, vous luy pardonnez, faictes pas? — Saint Jehan, dist il, je ne vouldroye pas qu'il fust damné pour moy. — Et par ma foy, c'est bien dit, dist Montbleru. Et vous, maistre Roland, ne luy pardonnez vous pas aussi? » A grand peine disoit-il le mot, toutesfoiz il dist qu'il luy pardonnoit, mais pour ce qu'il pert à regret, le mot luy coustoit plus à prononcer. « Et vrayement, vous luy pardonnerez aussi, maistre Roland, dist Montbleru; qu'avez vous gaigné d'avoir damné ung pouvre larron pour une meschante chemise et ung couvrechef? — Et je luy pardonne vrayement, dist il lors, et l'en clame quicte [1], puisqu'ainsi est que aultre chose n'en puis avoir.—Et par ma foy, vous estes bon homme », dist Montbleru. Or vint le tour de Jehan Le Tourneur. Si luy dist Montbleru : « Or çà, Jehan, vous ne ferez pas pis que les aultres, tout est pardonné à ce pouvre larron de chemises, si à vous ne tiênt. — A moy ne tiendra pas, dit il, je luy ay pieçà pardonné, et luy en baille de rechef absolucion. — On ne pourroit mieulx dire, dit Montbleru, et par ma foy, je vous sçay trèsbon gré de la quictance que vous avez faicte au larron de voz chemises, et en tant qu'il me touche, car je suis le larron mesmes qui vous desrobay voz chemises à Envers; je prens ceste quictance à mon prouffit, et vous en mercye toutesfoiz, car je le doy faire. » Quand Montbleru eut confessé ce larrecin, et qu'il eut trouvé sa quictance par le party, qu'avez oy, il ne fault pas demander si maistre Ymbert, maistre Roland et Jehan Le Tourneur furent bien esbahiz, car ilz ne se fussent jamais doubtez qui leur eust fait ceste courtoisie. Et luy fut bien reprouché, voire en esbatant, ce pouvre larrecin. Mais luy, qui scet son entregens, se desarmoit gracieusement de tout ce dont charger le vouloient; et leur disoit bien que

[1] L'en déclare quitte.

c'estoit sa coustume que de gaigner et de prendre ce qu'il trouvoit sans garde, specialement à telles gens qu'ilz estoient. Ilz n'en firent que rire; mais trop bien demandèrent comment il les desroba. Et il leur declara tout au long, et dist aussi qu'il avoit eu de tout ce butin cinq escuz, dont ilz n'eurent ne demandèrent aultre chose.

LA LXIVe NOUVELLE

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY.

Il est bien vray que naguères, en ung lieu de ce pays que je ne puis nommer, et pour cause; mais au fort, qui le scet si s'en taise comme je fays, avoit ung maistre curé qui faisoit raige de confesser ses parrochiennes. De fait, il n'en eschappoit pas une qui ne passast par là, voire des plus jeunes. Au regard des veilles, il n'en tenoit compte. Quand il eut longuement maintenu ceste saincte vie et ce vertueux exercice, et que la renommée en fut espandue par toute la marche et ès terres voisines, il fut puny en la façon que vous orrez, et par l'industrie de l'un de ses parrochiens, à qui toutesfoiz il n'avoit encores rien meffait touchant sa femme. Il estoit ung jour au disner, et faisoit bonne chère en l'ostel de son parrochien que je vous dy. Et comme ilz estoient ou meilleur endroit de leur disner et qu'ilz faisoient le plus grand het, veezcy leens venir ung homme qui s'appelle Trenchecoille, lequel se mesle de taillier gens, d'arracher dens, et d'un grand tas d'aultres brouilleries [1]; et avoit ne sçay quoy à besoigner à l'oste de léens. L'oste l'encueillit trèsbien et le fist seoir, et sans se faire beaucop prier, il se fourre avecques nostre curé et les aultres et s'il estoit venu

[1] D'une foule de choses de tout genre.



tard, il met peine d'aconsuyvir ceulx qui le mieulx avoient viandé [1]. Ce maistre curé, qui estoit grand farseur et fin homme, commence à prendre la parolle à ce trenchecoille et luy va demander de son mestier et de cent mille choses, et le trenchecoille luy respondoit au propos le mieulx qu'il savoit. A chef de pièce, maistre curé se vire verz l'oste et en l'oreille luy dist : « Voulons nous bien tromper ce trenchecoille? — Oy, je vous en prie, ce dit l'oste ; mais en quelle manière le pourrons-nous faire ? — Par ma foy, dit le curé, nous le tromperons trop bien, si vous me voulez aider. — Et je ne demande aultre chose, dit l'oste. — Je vous diray que nous ferons, dit le curé : je faindray avoir mal au coillon et marchanderay à luy de le m'oster, et me feray lyer et mettre sur la table tout en point, comme pour le trencher. Et quand il viendra près et il vouldra veoir que c'est pour ouvrer [2] de son mestier, je me leveray et luy monstreray le derrière. — Et que c'est bien dit, dist l'oste, qui à coup pensa ce qu'il vouloit faire, vous ne feistes jamais mieulx ; laissez nous faire entre nous aultres, nous vous aiderons bien à parfaire la farce. — Je le veil, dit le curé. » Après ces parolles, monseigneur le curé rassaillit nostre trenchecoille d'unes et d'aultres [3], et en la parfin luy dist, pardieu, qu'il avoit bien mestier d'un tel homme qu'il estoit, et qu'il avoit ung coillon tout pourry et gasté, et vouldroit qu'il luy eust cousté bonne chose, et qu'il eust trouvé homme qui bien luy sceust oster. Et si froidement le disoit que le trenchecoille cuidoit veritablement qu'il deist voir. Lequel luy respondit : « Monseigneur le curé, je veil bien que vous sachez, sans nul despriser, ne moy vanter de rien, qu'il n'y a homme en ce pays qui mieulx que moi vous sceust aider ; et pour l'amour de l'oste de ceens, je vous feray de ma peine telle courtoisie, si vous vous voulez mettre en mes mains,

[1] Maugé. — [2] Travailler. — [3] De choses et d'autres.

que par droit vous en devrez estre content. — Et vrayment, dit maistre curé, c'est bien dit. » Conclusion, pour abreger, ilz furent d'accord. Et tost après fut la table ostée, et commença maistre trenchecoille à faire ses préparatoires pour besoigner; et d'aultre part le bon curé se mettoit à point pour faire la farse, qui ne lui tourna pas à jeu, et devisoit à l'oste et aux aultres comment il devoit faire. Et tantdis que ces approuches d'un costé et d'aultre se faisoient, l'oste de léens vint au trenchecoille, et luy dist : « Garde bien, quelque chose que ce prestre te dye, quand tu le tiendras pour ouvrer à ses coillons, que tu les lui trenches tous deux rasibus, et n'y fay faulte, si cher que tu as ton corps. — Saint Martin, si feray je, dist le trenchecoille, puis qu'il vous plaist. J'ai ung instrument si prest et si bien trenchant, que je vous feray present de ses genitoires avant qu'il ait loisir de moy rien dire. — Or on verra que tu feras, dist l'oste ; si tu faulx, je ne te fauldray pas. » Tout fust prest, et la table apportée, et monseigneur le curé en pourpoint, qui bien contrefaisoit l'adolé, et promectoit bon vin à ce trenchecoille. L'oste aussi et les serviteurs de léens, qui devoient tenir bon curé, qui n'avoient garde de le laisser eschapper. Et affin d'estre plus seur, le lièrent trop bien, et luy disoient que c'estoit pour mieux faire la farce, et quand il vouldroit ilz le laisseroient aller; et il les creut comme fol. Or vint ce vaillant trenchecoille garny à la couverte main de son petit rasoir, et commença à vouloir mettre les mains aux coillons de monseigneur le curé : « A dya ! dit monseigneur le curé, faictes à traict et tout beau; tastez les le plus doulcement que vous pourrez, et après je vous diray lequel je veil avoir osté. — Trop bien », dit il : et lors tout souef lève la chemise et prend ses maistres coillons, gros et quarrez, et sans en plus enquerir, subitement les luy trencha tous deux d'un seul cop. Et bon curé de cryer, et de faire la plus male vie que jamais fist homme. « Hola ! hola, dist l'oste, pille la pa-

cience, ce qui est fait est fait; laissez-vous adouber. » Alors le trenchecoille le mect à point du surplus qui en tel cas appartient, et part et s'en va, attendant de l'oste il savoit bien quoy. Or ne fault-il pas demander se monseigneur le curé fut bien camus de se veoir ainsi desgarny. Et mectoit sus à l'oste [1] qu'il estoit cause de son meschef ; mais Dieu scet qu'il s'en excusoit bien, et disoit que si le trenchecoille ne se fust si tost sauvé, qu'il l'eust mis en tel estat que jamais n'eust fait bien après. « Pensez vous, dit il, qu'il ne me desplaist bien de vostre ennuy, et plus beaucop qu'il est advenu en mon hostel ? » Ces nouvelles furent tost vollées par toute la ville; et ne fault pas dire que aucunes damoiselles n'en furent bien marries d'avoir perduz les instrumens de monseigneur le curé; mais aussi d'aultre part les dolens mariz en furent si joyeulx qu'on ne vous saroit dire n'escripre la dixiesme partie de leur lyesse. Ainsi que vous avez oy fut maistre curé puny, qui tant d'aultres avoit trompez et deceuz; et oncques depuis ne se osa veoir entre gens, mais reclus et plain de melencolie fina bien tost après ses dolens jours.

LA LXVe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR LE PRÉVOST DE WASTENNES.

Comme souvent l'on mect en terme pluseurs choses dont en la fin on se repent, et à tard, advint naguères que ung gentil compaignon, demourant en ung village assez près du Mont-Saint-Michel, se devisoit à ung soupper, present sa femme, et aucuns estrangiers et pluseurs de ses voisins, d'un hostellain dudit Mont-Saint-Michel, et disoit, affermoit et juroit sur son honneur, qu'il portoit le plus beau membre

[1] Reprochait.

le plus gros et le plus quarré qui fust en toute la marche d'environ; et avecques ce, qui n'empire pas le jeu, il s'en aidoit tellement et si bien que les quatre, les v, les six foiz ne luy coustoient non plus que s'on les prinst en la corne de son chaperon. Tous ceulx de la table oyrent bien voluntiers le bon bruyt qu'on donnoit à ceste hostellain du Mont-Saint-Michel, et en parlèrent chacun comme il l'entendoit. Mais qui que y prinst garde, la dame de leens, femme du racompteur de l'ystoire, y presta trèsbien l'oreille, et luy sembla bien que la femme estoit eureuse et bien fortunée qui de tel mary estoit douée. Et pensa dèslors en son cueur que, s'elle povoit trouver hosneste voye et subtille, elle se trouvera quelque jour audit Saint-Michel, et à l'ostel de l'homme au gros membre se logeroit; et ne tiendra que à luy qu'elle n'espreuve si le bon bruyt qu'on luy donne est vray. Pour executer ce qu'elle avoit proposé et en son courage deliberé, au chef de vj ou viij jours, elle print congé de son mary, pour aller en pelerinage au Mont-Saint-Michel. Et pour colorer l'occasion de son voyage, elle, comme femmes sçavent bien faire, trouva une bourde toute affaictée. Et son mary ne luy refusa pas le congé, combien qu'il se doubta tantost de ce qui estoit. Au partir, son mary luy dist qu'elle feist son offrande à saint Michel, et qu'elle se logeast à l'ostel dudit hostellain, et qu'elle le recommendast à luy cent mille foiz. Elle promist de tout accomplir, et sur ce prend congé, et s'en va, Dieu scet, desirant beaucop se trouver au lieu de Saint-Michel. Tantost qu'elle fut partie, et bon mary de monter à cheval, et par aultre chemin que sa femme tenoit picque tant qu'il peut au Mont-Saint-Micuel, et vint descendre tout secrètement avant que sa femme à l'ostel de l'ostellain dessus dit, lequel trèslyement [1] le receut, et luy fist grand chère. Quand il fut en sa chambre, il

[1] Joyeusement.



dist à l'oste : « Or ça, mon hoste, vous estes mon amy de pieçà, et je suis le vostre ; je vous veil dire qui m'amaine en ceste ville maintenant. Il est vray qu'environ v ou vj jours a, nous estions au soupper, en mon hostel, un grant tas de bons compaignons ; et comme l'on entre en devises, je commençay à compter comment on disoit en ce pays qu'il n'y avoit homme mieulx oustillé de vous » ; et ou surplus luy dist au plus près qu'il peut toutes les parolles qui alors touchant le propos furent dictes, et comme dessus est touché. « Or est il ainsi, dit il, que ma femme entre les aultres recueillit trèsbien mes parolles, et n'a jamais arresté tant qu'elle ayt trouvé manière de impétrer son congé pour venir en ceste ville. Et par ma foi, je me doubte fort et croy veritablement que sa principale intencion est d'esprouver, s'elle peut, si mes parolles sont vrayes que j'ay dictes touchant vostre gros membre. Elle sera tantost ceens, je n'en doubte point, car il luy tarde de soy y trouver ; si vous prie, quand elle viendra, que la recueillez lyement et luy faictes bonne chère, et luy demandez la courtoisie, et faictes tant qu'elle le vous accorde. Mais toutesfoiz ne me trompez point : gardez bien que vous n'y touchez ; prenez terme d'aller vers elle quand elle sera couchée, et je me mettray en vostre lieu, et vous orrez après bonne chose. — Laissez moy faire, par ma foy, dist l'ostellain, et je veil bien et vous promectz que je feray bien mon personnage. — A dya, toutesfoiz, dit l'autre, ne me faictes point de desloyauté ; je sçai bien qu'il ne tiendra pas à elle que ne le facez. — Par ma foy, dist l'ostellain, je vous asseure que je n'y toucheray » ; et non fist il. Il ne demoura guères que vecy venir nostre gouge[1] et sa chamberière, bien lassées, Dieu le scet. Et bon hoste de saillir avant, et de recevoir la compaignie comme il luy estoit enjoinct, et qu'il avoit promis. Il fist mener madamoi-

[1] *Gouge*, fille, femme portée à l'amour : C'est ici comme qui dirait : Notre drôlesse, notre coquine.

selle en une trèsbelle chambre, et luy faire du bon feu et apporter tout du meilleur vin de leens, et alla querir de belles cerises toutes fresches, et vint bancqueter avec elle, en attendant le soupper. Il commence de faire ses approuches [1] quand il vit son point [2]; mais Dieu scet comment on le gecta loing de prinsault. En la parfin toutesfoiz, pour abreger, marché fut fait qu'il viendroit coucher avec elle environ la mynuyt tout secrètement. Et ce contract accordé, il s'en vint devers le mary de la gouge et luy compta le cas, lequel à l'heure prinse entre elle et l'ostellain, il se vint bouter en son lieu et besongna le mieulx qu'il peult, et se leva devant le jour, et se vint remettre en son lit. Quand le jour fut venu, nostre gouge, toute melencolieuse, pensive et despiteuse, car point n'avoit trouvé ce qu'elle cuidoit, appella sa chambrière, et se levèrent, et le plus hastivement qu'elles peurent s'abillèrent, et voulrent paier l'oste et leur escot; mais l'oste dist qu'il ne prendroit rien d'elle. Et sur ce, adieu, et se part madamoiselle, sans aller ne oyr messe ne veoir saint Michel, ne desjeuner aussi; et sans ung seul mot dire, s'en vint en sa maison. Mais il vous fault savoir que son mary y estoit desjà, qui luy demanda qu'on disoit de bon à saint Michel. Elle, tant marrye qu'on ne pourroit plus, à peine s'elle daignoit respondre. « Et quelle chère, dit le mary, vous a fait vostre hoste! Par Dieu, il est bon compaignon. — Bon compaignon! dit-elle; il n'y a rien d'oultrage : je ne m'en saroie louer que tout à point. — Non, dame, dist il; et par saint Jehan, je pensoye que pour l'amour de moy il vous eust deu festoyer et faire bonne chère. — Il ne me chault, dist-elle, de sa chère : je ne vois pas en pelerinage pour la bonne chère de luy ne d'aultre; je ne pense qu'à ma devocion. — Devocion! dame, dit il, nostre Dame, vous y avez failly ; je sçay trop bien pourquoy vous

[1] Avances. — [2] Quand il vit l'instant favorable.

estes tant raffroignée [1] et que le cueur avez tant enflé. Vous n'avez pas trouvé ce que vous cuidiez; il y a bien à dire une once [2], largement. Dya, dya, madame, j'ay bien sceu la cause de vostre pelerinage : vous cuidiez taster et esprouver le grand brichouart de nostre hoste de saint Michel; mais, par saint Jehan, je vous en ay bien gardée, et garderay, si je puis. Et affin que vous ne pensiez pas que je vous mentisse quand je vous disoye qu'il l'avoit si grand, par Dieu, je n'ay dit chose qui ne soit vraye; mais il n'est jà mestier que vous en sachez plus avant que par oyr dire, combien que, s'il vous eust voulu croire, et je n'y eusse contredit, vous aviez bonne devocion d'essayer sa puissance. Regardez comment je sçay les choses. Et pour vous mettre hors de suspection, sachez de voir que je vins ennuyt à l'heure que luy aveiz mise, et ay tenu son lieu; si prenez en gré ce que 'ay sceu faire, et vous passez [3] doresenavant de ce que vous avez. Pour ceste foiz il vous est pardonné, mais de recheoir gardez vous en, pour autant qu'il vous touche. » La damoiselle, toute confuse et esbahie, voyant son tort evident, quand elle peut parler, crya mercy, et promist de non plus faire. Et je tiens que non fist elle de sa teste.

LA LXVI[e] NOUVELLE

PAR PHILIPE DE LOAN.

N'a guères que j'estoie à Saint-Omer avec ung grand tas de gentilz compaignons, tant de céens comme de Bouloigne et d'ailleurs, et après le jeu de paulme nous allasmes soupper en l'ostel d'un tavernier qui est homme de bien et beaucop joyeux; et a une trèsbelle femme, et en grand point,

[1] Renfrognée. — [2] Il s'en est fallu de plus d'une once. — [3] Contentez-vous.

dont il a un trèsbeau filz, environ de l'eage de six à sept ans. Comme nous estions tous assis au soupper, le tavernier, sa femme, et leur filz d'emprès elle, avecques nous, les aucuns commencèrent à deviser, les aultres à chanter, et faisions la plus grand chère de jamais ; et nostre hoste, pour l'amour de nous, ne s'i faindoit pas[1]. Or avoit esté sa femme ce jour aux estuves, et son petit filz avecques elle. Si bien s'advisa nostre hoste, pour faire rire la compaignie, qu'il demanderoit à son filz de l'estat et gouvernement de celles qui estoient aux estuves avecques sa mère. Si luy va dire : « Vien çà, mon filz; par ta foy, dy moy laquelle de toutes celles qui estoient aux estuves avecques ta mère avoit le plus beau con et le plus gros. » L'enfant, qui se oyoit questionner devant sa mère, qu'il craindoit comme enfans font de coustume, vers elle regardoit et ne disoit mot. Et le père, qui n'avoit pas aprins de le veoir si muet, luy dist de rechef : « Or me dy, mon filz, qui avoit le plus gros con? dy hardiment. — Je ne sçay, mon père, dit l'enfant, toujours virant le regart vers sa mère. — Et par dieu, tu as menty, ce dist son père; or le me dy, je le veil savoir. — Je n'oseroye, dit l'enfant, pour ma mère ; elle me batteroit. — Non fera, non, dit le père, tu n'as garde, je t'asseure. » Et nostre hostesse sa mère, non pensant que son filz deust dire ce qu'il dist, luy dit : « Dy, dy hardiment ce que ton père te demande. — Vous me batteriez, dit il. — Non feray, non. » Et le père, qui vit que son filz eut congé de souldre[2] sa question, luy demanda de rechef : « Or çà, mon filz, par ta foy, as tu bien regardé tous les cons de ces femmes qui estoient aux estuves? — Saint Jehan, oy, mon père. — Et y en avoit il largement? dy, ne mens point. — Je n'en vy oncques tant : ce sembloit une droicte garenne de cons. — Or çà, dy nous maintenant qui avoit le plus bel et le plus gros. — Vray-

[1] Ne s'y épargnait pas. — [2] Résoudre.

ment, ce dist l'enfant, ma mère avoit tout le plus bel et le plus gros, mais il avoit un si grand nez. — Si grand nez? dit le père : va, va, tu es un bon filz. » Et nous commenceasmes tous à rire et à boire d'autant, et parler de cest enfant qui caquetoit si bien. Mais sa mère n'en savoit sa contenance, tant estoit honteuse, pource que son filz avoit parlé du nez; et croy bien depuis il en fust trèsbien torché [1], car il avoit encusé le secret de l'escole. Nostre hoste fist du bon compaignon; mais il se repentit assez depuis d'avoir fait la question, dont la solucion le fist rougir. C'est tout pour le present.

LA LXVII° NOUVELLE

PAR PHILIPE DE LOAN.

Ores a trois ans ou environ que une assez bonne adventure advint à ung chaperon fourré de parlement de Paris. Et affin qu'il en soit memoire, j'en fourniray ceste nouvelle, non pas que je veille toutesfoiz dire que tous les chaperons fourrez ne soient bons et veritables; mais car il y eut non pas ung peu de desloyaulté en cestuy cy, mais largement, qui est chose estrange et non accoustumée, comme chacun scet. Or, pour venir au fait, ce chaperon fourré, en lieu de dire ce seigneur de parlement, devint amoureux à Paris de la femme d'un cordoannier qui estoit belle et gente, et enlangagée à l'advenant et selon le terrouer. Ce maistre chaperon fourré fist tant, par moyens d'argent et aultrement, qu'il parla à la belle cordoannière dessoubz sa robe et à part, et s'il avoit d'elle esté bien amoureux avant la joissance, encores en fut il trop plus feru depuis, dont elle se parcevoit et donnoit trèsbien garde, s'en tenoit trop plus fière, et se faisoit acheter. Luy estant en ceste rage, pour mandement, prière,

[1] *Torché*, puni, châtié.

promesse, don, ne requeste qu'il sceust faire, elle s'appensa de non plus comparoir, affin encores de luy rengreger [1] et plus accroistre sa maladie. Et veezcy nostre chaperon fourré qui envoye ses ambaxadeurs devers sa dame la cordoannière ; mais c'est pour neant, elle n'y viendroit pour morir, Finalement, pour abreger, affin qu'elle voulsist venir vers luy comme aultresfoiz, il luy promist en la presence de trois ou de iiij qui estoient de son conseil quant à telles besoignes, qu'il la prendroit à femme si son mary terminoit vie par mort. Quand elle eut ceste promesse, elle se laissa ferrer [2] et vint, comme elle souloit, au lever et aux aultres heures qu'elle povoit eschapper, devers le chaperon fourré, qui n'estoit pas mains feru que l'autre jadiz d'amours. Et elle, sentant son mary desjà vieil et ancien, et ayant la promesse desusdicte, se reputoit desjà comme sa femme. Pou de temps après, la mort trèsdesirée de ce cordoannier fut sceue et publiée; et bonne cordoannière se vient bouter de plain sault en l'ostel du chaperon fourré, qui la receut joyeusement, promist aussi de rechef qu'il la prendroit à femme. Or sont maintenant ensemble ces deux bonnes gens, le chaperon fourré et sa dame la cordoannière. Mais, comme souvent chose eue en dangier est trop plus cher tenue que celle qu'on a à bandon [3], ainsi advint ycy ; car nostre chaperon fourré se commenca à ennuyer et lasser de la cordoannière, et soy refroider de l'amour d'elle. Et elle le pressoit tousjours de paraccomplir le mariage dont il avoit fait la promesse, mais il luy dist : « M'amye, par ma foy, je ne me puis jamais marier, car je suis homme d'eglise et tiens benefices telz et telz, comme vous savez; la promesse que je vous faiz jadis est nulle, et ce que j'en feis lors estoit pour la grand amour que je vous portoye, esperant aussi par ce moyen vous attraire plus legièrement. » Elle, cuidant qu'il

[1] Augmenter. — [2] Dompter. — [3] A discrétion.

fust lyé à l'eglise, et soy voyant aussi bien maistresse de léens que s'elle fust sa femme espousée, ne parla plus de ce mariage et alla son chemin accoustumé. Mais nostre chaperon fourré fist tant par belles parolles et pluseurs remonstrances, qu'elle fut contente de se partir de luy et espouser ung barbier, leur voisin, auquel il donna iij c. escuz d'or contens; et Dieu scet s'elle partit bien baguée [1]. Or, vous devez savoir que nostre chaperon fourré ne fist pas legièrement ceste despartie ne ce mariage, et n'en fust point venu à bout si n'eust esté qu'il disoit à sa dame qu'il vouloit doresenavant servir Dieu et vivre de ses benefices et soy du tout rendre à l'eglise. Or fist il tout le contraire, quand il se vit desarmé d'elle et allyée au barbier; car il fist secrètement traicter, environ ung an après, pour avoir en mariage la fille d'un notable et riche bourgois de Paris. Et fut la chose faicte et passée, et fut jour prins et assigné pour les nopces ; disposa aussi de ses benefices, qui ne sont que à simple tonsure. Ces choses sceues aval Paris et venues à la cognoissance de la cordoannière, maintenant barbière, creez qu'elle fut bien esbahie : « Voire, dist elle le traistre, m'a il en ce point deceue? il m'a laissée soubz umbre, d'aller servir Dieu et m'a baillée à ung aultre. Et par nostre Dame de Clery, la chose ne demourra pas ainsi. » Non fist elle, car elle fist comparoir nostre chaperon fourré devant l'evesque, et illec son procureur remonstra bien et gentement sa cause, disant comment le chaperon fourré avoit promis à la cordoannière, en presence de pluseurs, que si son mary mourroit qu'il la prendroit à femme. Son mary mort, il l'a tousjours tenue jusques environ à ung an qu'il l'a baillée à ung barbier. Pour abreger, les tesmoings ouy, et la chose bien debatue, l'evesque adnichilla et jugea estre nul ledit mariage de ladicte cordoannière au barbier, et en-

[1] Pourvue de bijoux, de linge etc., bien nippée.

joindit et commenda au chaperon fourré qu'il la prinst comme sa femme; car elle estoit sienne, et de droit, puisqu'il avoit eu compaignie charnelle avecques elle après la promesse dessus dicte. Ainsi fut nostre chaperon fourré ramené des meures; il faillit d'avoir la belle fille du bourgois, et si perdit ses iij c. escus d'or que le barbier eut, et si luy maintint sa femme plus d'un an. Et s'il estoit bien mal content d'avoir sa cordoannière, le barbier estoit aussi joyeux d'en estre despesché. En la façon qu'avez oy s'est depuis naguères gouverné l'un des chaperons fourré du parlement de Paris.

LA LXVIIIe NOUVELLE

PAR MESSIRE CHRESTIAN DE DYGOYNE, CHEVALIER.

Il n'est pas chose pou accoustumée ne de nouvel mise sus [1] que femmes ont fait leurs maryz jaloux, voire, par Dieu, et coux aussi. Si advint naguères, en la ville d'Envers, ce propos, que une femme mariée, qui n'estoit pas des plus seures du monde, fut requise d'un tresgentil compaignon de faire la chose que savez. Et elle, comme courtoise et telle qu'elle estoit, ne refusa pas le service qu'on luy presentoit, mais debonnairement se laissa ferrer, et maintint ceste vie assez et longuement. En la parfin, comme fortune voult, qui ennemye et desplaisante estoit de leur bonne chevance, fist tant que le mary trouva la brigade en present meffait [2], dont en y eut de bien esbahiz. Ne sçay toutesfoiz lequel, ou l'amant, ou l'amye, ou le mary; toutesfoiz, l'amant, à l'aide d'une bonne espée à deux mains dont il estoit saisy, se sauva sans nul mal avoir, et ne fut de ame poursuy. Or de-

1 Mise en avant, exposée, racontée. — 2 En flagrant délit.

mourèrent le mary et la femme; de quoy leurs propos furent, il se peut assez penser. Après toutesfoiz aucunes parolles dictes, et d'un costé et d'aultres, le mary, pensant en soy mesmes, puis qu'elle avoit encommencé à faire la folye, que fort [1] seroit de l'en retirer, et quand plus elle n'en feroit, si estoit tel le cas, que, venu à la cognoissance du monde, il en estoit noté comme deshonnoré; consydera aussi de la battre ou injurier de parolles que c'estoit peine perdue; si s'advisa à chef de pièce [2] qu'il la chassera paistre ensus de luy, et ne sera jamais d'elle ordoyée sa maison au mains qu'il puisse. Si dist à sa femme assez doulcement : « Or çà, je voy bien que vous ne m'estes pas telle que vous deussiez estre par raison ; toutesvoies, esperant que jamais ne vous adviendra, de ce qui est fait ne soit il plus parlé; mais devisons d'un aultre. J'ay ung affaire qui me touche beaucop, et à vous aussi; si vous fault engager tous noz joyaulx, et si vous avez quelque minot d'argent à part, il le vous fault mettre avant; car le cas le requiert. — Par ma foy, dit la gouge, je le feray voluntiers et de bon cueur; mais que vous me pardonnez vostre maltalent. — N'en parlez plus, dit il, n'en plus que moy. » Elle, cuidant estre absolue [3] et avoir remission de tous ses pechez, pour complaire à son mary, après la noise dessus dicte, bailla ce qu'elle avoit d'argent, ses verges, ses tixus, aucunes bourses estoffées bien richement, ung grand tas de couvrechefs bien fins, pluseurs pennes entières et de trèsbonne valeur; bref, tout ce qu'elle avoit, et que son mary voulut demander, elle luy bailla pour en faire son bon plaisir. « En dya, dist il, encores n'ay je pas assez. » Quand il eut tout jusques à la robe et la cotte simple qu'elle avoit sur elle, « Il me fault avoir ceste robe, dit il. — Voire, dit-elle, et je n'ay aultre chose à vestir ; voulez vous que je voise toute nue? —

[1] Difficile. — [2] A la fin. — [3] Absoute.

Force est, dit il, que vous la me baillez, et la cotte simple aussi, et vous avancez ; car, soit par amours ou par force, il la me fault avoir. » Elle, voyant que la force n'estoit pas sienne, se desarma de sa robe et de sa cotte simple, et demoura en chemise : « Tenez, dit elle, fays je bien ce qu'il vous plaist? — Vous ne l'avez pas tousjours fait, dit il; si à ceste heure vous m'obéissez, Dieu scet si c'est de bon cueur ; mais laissons cela, parlons d'ung aultre. Quand je vous prins à mariage à la male heure, vous ne m'apportastes guères avecques vous, et encore le tant peu que ce fut, si l'avez vous et forfait [1] et confisqué ; il n'est jà mestier que je vous redye vostre gouvernement : vous sçavez mieulx quelle vous estes que nul aultre; et pour telle que vous estes à ceste heure, je vous baille le grand congé et vous dy le grand adieu; veezla l'huys, prenez garin, et si vous faictes que sage, ne vous trouvez jamais devant moy. » La pouvre gouge, plus esbahie que jamais, n'osa plus demourer après ces horribles parolles, après cest horrible ban, ains se partit et s'en vint rendre, ce croy je, à l'ostel de son amy par amours, pour ceste première nuyt, et fist mettre sus beaucop d'ambaxadeurs pour ravoir ses bagues et habillemens de corps ; mais ce fut pour neant, car son mary, obstiné et endurcy en son propos, n'en voult oncques oir parler, et encores mains de la reprendre; si en fut il beaucop pressé, tant des amis de son costé comme de ceulx de la femme; si fut sa bonne femme contrainte de gaigner au mieulx qu'elle peut des aultres habillemens, et en lieu de mary user d'amy, attendant le rappaisement de son dit mary, qui à l'heure de ce compte estoit encores mal content de sa dicte femme, et aucunement ne la vouloit veoir.

1 Dissipé.

LA LXIXe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR.

Il n'est pas seullement cogneu de ceulx de la ville de Gand, où le cas que j'ay à vous descripre n'a pas long temps advint, mais de la plus part de ceulx de Flandres, et de vous qui estes cy presens, que à la bataille qui fut entre le roy de Honagrie et monseigneur le duc Jehan, que Dieu absoille, d'une part, et le grand Turc en son pais de Turquie d'aultre, plusieurs chevaliers et escuiers françois, flamens, alemans et picards furent prisonniers, dont les aucuns furent mors et executez, present le dit Turc, les aultres en chartre à perpetuité, les aultres condemnez à estre et faire office d'esclave, du nombre des quelx fut ung gentil chevalier du dit pais de Flandres, nommé messire Clayz Utenhoven. Et par pluseurs ans exercea ledit office, qui ne luy estoit pas petit labeur, mais martire intollerable, attendu les delices où il avoit esté nourry et l'estat dont il estoit. Or devez vous savoir qu'il estoit marié pardeçà à Gand, et avoit espousé une trèsbelle et bonne dame qui de tout son cueur l'aimoit et tenoit cher, laquelle prioit Dieu journellement que bref le peust ravoir et reveoir par deçà, si encores il estoit vif; s'il estoit mort, que par sa grace luy voulsist ses pechez pardonner et le mettre au nombre des glorieux martirs qui pour le reboutement des infidèles et l'exaltacion de sa saincte foy catholicque se sont voluntairement offers et habandonnez à la mort temporelle. Ceste bonne dame, qui riche, belle et bonne estoit, et de grans amys continuellement pressée estoit et assaillye de ces amys qu'elle se voulsist remarier; lesquelx disoient et asseurement affermoyent que son mary estoit mort, et que s'il fust vif il fut retourné comme les aul-

tres; s il fust aussi prisonnier, on eust eu nouvelle de luy pour faire sa finance. Quelque chose qu'on dist à ceste bonne dame, ne raison qu'on luy sceust amener de apparence en cestuy fait, elle ne vouloit condescendre à ce mariage, et au mieulx qu'elle savoit s'en excusoit. Mais que luy valut ceste excusance, certes pou [1] ou rien ; car elle fut ad ce menée de ses parens et amys qu'elle fut contente d'obéir. Mais Dieu scet que ce ne fut pas à pou de regret, et estoient environ neuf ans passez qu'elle estoit privée de la presence de son bon et loyal mary, lequel elle reputoit pieça mort; et si faisoient la plus part, et presque tous ceulx qui le cognoissoient. Mais Dieu, qui ses serviteurs et champions garde et preserve, l'avoit aultrement disposé; car encores vivoit, faisant son ennuyeux office d'esclave. Pour rentrer en matère, ceste bonne dame fut mariée à ung aultre chevalier, et fut environ demi an en sa compaignie, sans aultres nouvelles oyr de son bon mary que les precedentes, c'est asavoir qu'il étoit mort. D'adventure, comme Dieu le voult, ce bon et loyal chevalier messire Clays estant encore en Turquie à l'heure que madame sa femme s'est ailleurs allyée, faisant le beau mestier d'esclave, fist tant par le moien d'aucuns crestians gentilzhommes et marchans qu'il fut delivré et se mist en leur galée, et s'en retourna par deçà. Et comme il estoit sur son retour, il rencontra et trouva, passant pays, pluseurs de sa cognoissance qui trèsjoyeux furent de sa delivrance : car à la vérité dire il estoit trèsvaillant homme, bien renommé et vertueux. Et tant s'espandit le trèsjoyeux bruit de sa désirée délivrance qu'il parvint en France, en Artoys et en Picardie, où ses vertuz n'estoient pas mains cogneues que en Flandres, dont il estoit natif. Et de ces marches ne tarda guères qu'elles vindrent en Flandres et jusques aux oreilles

[1] Peu.

de sa trèsbelle et bonne dame et espouse, qui fut bien esbahie, et de tous ses sens tant alterée et soupprinse qu'elle ne savoit sa contenance. « Ha ! dist elle, à chef de pièce, quand elle sceut parler, mon cueur ne fut oncques d'accord de faire ce que mes parens et amys m'ont à force contrainte de faire. Hélas ! et qu'en dira mon trèsloyal seigneur et mary, auquel je n'ay pas gardé loyaulté comme je deusse, mais comme femme fresle, legère et muable de courage, ay baillé part et porcion à aultruy de ce dont il estoit et devoit estre le seul seigneur et maistre ? Je ne suis pas celle qui doit ou ose attendre sa presence ; je ne suys pas aussi digne qu'il me doye ou veille regarder, ne jamais veoir en sa compaignie. » Et ces parolles dictes, accompaignées de grands larmes, son trèshoneste, trèsvertueux et loyal cueur s'évanuyt, et cheut paulmée. Elle fut prinse et portée sur ung lit, et luy revint le cueur ; mais depuis ne fut en puissance d'homme ne de femme de la faire menger ne dormir, ainçois fut trois jours continuelz tousjours plorant, en la plus grand tristesse de cueur que jamais femme fut. Pendant lequel temps elle se confessa et ordonna comme bonne chrestienne, priant mercy à tout le monde, specialement à monseigneur son mary. Et tost après elle mourut, dont ce fut trèsgrand dommage ; et n'est point à dire le desplaisir qu'en print mon dit seigneur son mary, quand il en sceut la nouvelle ; et à cause de son dueil fut en trèsgrand danger de suyvir par semblable accident sa trèsloyale espouse ; mais Dieu, qui l'avoit sauvé d'aultres grands perilz, le preserva de ce dangier.

LA LXXe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR.

Un gentil chevalier d'Alemaigne, grand voyageur, aux armes preux, courtois, et de toutes bonnes vertuz largement doué, au retourner d'un loingtoin voiage, luy estant en ung sien chasteau, fut requis d'ung son subject demourant en sa ville mesme d'estre parrain de tenir sur fons son enfant, dont la mère s'estoit delivrée droit à la coup du retour du dit chevalier. Laquelle requeste fut au dit bourgois libéralement accordée, et jasoit que le dit chevalier eust en sa vie pluseurs enfans tenuz sur fons, si n'avoit il jamais donné son entente [1] aux sainctes parolles par le prestre proferées ou mistère de ce saint et digne sacrement, comme il fist à ceste heure; et luy semblerent, comme elles sont à la verité, plaines de haulx et divins mistères. Ce baptesme achevé, comme il estoit liberal et courtois, affin d'estre veu de ses hommes, demoura à disner en la ville, sans monter au chasteau, et luy tindrent compaignie le curé, son compère, et aucuns aultres des plus gens de bien, lesquels, après pluseurs devises, montèrent en jeu d'unes et d'aultres matères, tant que monseigneur commença à loer beaucop le digne sacrement de baptesme, et dist hault et cler, oyans tous : « Si je savoye veritablement que à mon baptesme eussent esté pronuncées les dignes et sainctes parolles que j'ay oyes à ceste heure au baptesme de mon nouveau filleul, je ne craindroye en rien le dyable qu'il eust sur moy puissance ne autorité, sinon seullement de moy tempter, et me passeroye de faire le signe de la croix; non pas, affin que bien vous m'entendez, que je ne sache trèsbien que ce signe

[1] Attention.

est suffisant à rebouter le diable ; mais ma foy est telle que les parolles dictes au baptesme d'un chascun cristien, s'elles sont telles que aujourd'uy j'ay oyes, sont valables à rebouter tous les dyables d'enfer, s'il en y avoit encores autant. — En verité, respondit alors le curé, monseigneur, je vous asseure, *in verbo sacerdotis,* que les mesmes parolles qui ont esté dictes aujourd'uy au baptesme de vostre filleul furent dictes et celebrées à vostre baptesme ; je le sçay bien, car je mesmes vous baptisay, et en ay aussi fresche memoire comme si ce eust hier esté. Dieu fasse mercy à monseigneur vostre père ; il me demanda le lendemain de vostre baptesme qu'il me sembloit de son nouveau fils ; telz et telz furent vos parrains, et telz et telz y estoient. » Et racompta toute la manière du baptisement, et le fist bien certain que mot avant ne mot arrière n'eut en son baptisement de celuy à son filleul. « Et puisqu'ainsi est, dist alors ce gentil chevalier, je promectz à Dieu mon createur tant honorer de ferme foy le saint sacrement de baptesme que jamais, pour quelque peril, encontre ou assault que le dyable me face, je ne feray le signe de la croix, mais par la seule memoire du sacrement de baptesme l'en chasseray ensus de moy, tant ay ferme foy en ce divin mistère ; et ne me semblera jamais possible que le dyable puisse nuyre à homme armé de tel escu ; car il est tel et si ferme que seul y vault sans aultre aide, voire accompaigné de vraye foy. » Ce disner se passa, et ne sçay quants ans après, ce bon chevalier se trouva en une bonne ville en Alemaigne, pour aucuns affaires qui l'y tirèrent, et fut logé en l'hostellerie. Comme il estoit ung soir avec ses gens, après soupper, devisant et esbatant avec eulx, fain luy print d'aller au retrait ; et car ses gens s'esbatoient, n'en voult nulz oster de l'esbat ; si print une chandelle et tout seul s'en va au retrait. Comme il entroit dedans, il vit devant luy ung grand monstre horrible et terrible, ayant grandes et longues cornes, les yeux

plus allumés que flambe de fornaise, les braz gros et longs, les griffes aguez et trenchans, et bref c'estoit ung monstre trèsespoventable, et ung dyable, comme je croy. Et pour tel le tenoit le bon chevalier, lequel de prinsault fut assez esbahi d'avoir telle rencontre. Néantmains toutesfoiz print cueur, hardement et vouloir de soy defendre s'il estoit assailly ; et luy souvint du veu qu'il avoit fait, et du saint et divin mistère de baptesme. Et en ceste foy marche vers ce monstre, que j'appelle dyable, et luy demanda qui il estoit, et qu'il demandoit. Ce dyable, sans mot dire, le commença à compter [1], et bon chevalier de se defendre, qui n'avoit toutesfoiz pour toutes armeures que ses mains, car il estoit en pourpoint comme pour aller coucher, et son bon escu de ferme foy au saint mistère de baptesme. La lucte dura longuement, et fut ce bon chevalier tant las que merveilles de soutenir ce dur assault. Mais il estoit tant fort armé de son escu de foy que pou luy nuysoient les coups de son ennemy. En la parfin que ceste bataille eut bien duré une bonne heure, ce bon chevalier se print aux cornes de ce dyable, et luy en esracha une dont il le bacula [2] trop bien et malgré luy. Comme victorieux se partit de luy, et le laissa là comme recréant [3], et vint trouver ses gens qui s'esbatoient, comme ilz faisoient par avant son partement, qui furent bien effraiez de veoir leur maistre en ce point eschauffé qu'il estoit tant esgratigné le visage, le pourpoint, chemises, chausses et tout desrompu et deschiré, et comme tout hors d'alaine. « Ha ! monseigneur, dirent-ilz, dont venez vous, et qui vous a ainsi habillé ? — Qui ? dit il ; ce a esté le deable, à qui je me suis tant combatu que j'en suis tout hors d'alaine et en tel point que vous veez ; et je vous asseure par ma foy que je tien veritablement qu'il m'eust estranglé et devoré, se à ceste heure ne me fust souvenu de

[1] Battre, charger de coups. — [2] Bâtonna. — [3] Las, épuisé.

mon baptesme et du hault mistère de ce saint sacrement, et de mon veu que je feis ores a ne sçay quants ans; et creez que je ne l'ai pas faulsé ; car, quelque danger que j'aye eu, oncques ne feis le signe de la croix, mais souvenant du saint sacrement dessus dit, me suis hardyment defendu et franchement eschappé, dont je loe et mercye nostre seigneur, qui par ce bon escu de saincte foy m'a si sauvement preservé. Viennent tous les aultres qui en enfer sont, tant que ceste enseigne demeure, je ne les crains ; vive, vive nostre benoist Dieu, qui ses chevaliers de telles armes scet adouber! » Les gens de ce bon seigneur, oyans leur maistre ce cas racompter, furent bien joyeux de le veoir en bon point, mais esbahis de la corne qu'il leur monstroit, qu'il avoit à ce dyable de la teste esrachée. Et ne savoient juger, non fist oncques personne, qui depuis la veist, de quoi elle estoit, si c'estoit os ou corne, comme aultres cornes sont, ou que c'estoit. Alors ung des gens de ce chevalier dist qu'il vouloit aller veoir se ce dyable estoit encores où son maistre l'avoit laissé, et s'il le trouvoit il se combatroit à luy et luy arracheroit l'aultre corne. Son maistre luy dist qu'il n'y allast point ; il dist que si feroit. « N'en fay rien, dist son maistre, le peril y est trop grand. — Ne m'en chault, dit l'aultre, je y veil aller. — Si tu me croiz, dit son maistre, tu n'yras pas. » Quoy qu'il fust, il y voult aller, et desobeir à son maistre. Il print en sa main une torche et une grande hache, et vint au lieu où son maistre s'estoit combatu. Quelle chose il y fist, on n'en scet rien, mais son maistre, qui de luy se doubtoit, ne le sceut si tost suyr qu'il ne le trouva pas, ne le dyable aussi, et n'oyt oncques puis nouvelles de son homme. En la fasson qu'avez oy se combatit ce bon chevalier au dyable, et le surmonta par la vertu du saint sacrement de baptesme.

LA LXXIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNER LE DUC.

A Saint Omer n'a pas long temps advint une assez bonne histoire qui n'est mains vraye que l'euvangile, comme il a esté et est cogneu de pluseurs notables gens, dignes de foy et de croire. Et fut le cas tel, pour abreger : Ung gentilhomme, chevalier des marches de Picardie, pour lors bruyant et frisque [1], de grand autorité et de grand lieu, se vint loger en une hostellerie qui par le fourrier de monseigneur le duc Phelippe de Bourgoigne son maistre luy avoit esté delivrée. Tantost qu'il eut mis pié à terre, comme il est de coustume aus dictes marches, son hostesse luy vint au devant, et trèsgracieusement, comme elle estoit coustumière de ce faire, le receut et bienviengna ; et luy, des courtois le plus honorable, la baisa doulcement, car elle estoit belle et gente et en bon point, et mise sur le bon bout [2], appellant sans mot dire trop bien son marchant à son baisier et accolement, et de prinsault n'y eut celuy des deux qui ne pleust bien à son compaignon. Si pensa le chevalier par quel train et moien il parviendroit à la joissance de son hostesse, et s'en descouvrit à ung de ses serviteurs, qui en peu d'heure tellement batist les besoignes, qu'ilz se trouvèrent ensemble. Quand ce gentil chevalier vit son hostesse preste d'oyr, d'entendre et escouter ce qu'il vouldroit dire, pensez qu'il fut joyeux oultre mesure, et de grand haste et ardent desir qu'il eut d'entamer la matère qu'il vouloit ouvrir, il oblya de serrer l'huys de la chambre, que son serviteur au partir de leur assemblement laissa entrouverte, et com-

[1] *Frisque*, fringant, gaillard. — [2] Mise, c'est-à-dire parée avec beaucoup de recherche.

mença sa harengue à l'heure, sans regarder à aultre chose; et l'ostesse, qui ne l'oyoit pas à regret, luy respondoit tout au propos, tant qu'ilz estoient si bien d'accord qu'oncques musicque ne fut pour eulx plus doulce, instrumens ne pourroient mieulx estre accordez que eulx deux, la mercy Dieu, estoient. Or advint, ne sçay par quelle adventure, ou si l'oste de leens, mary de l'ostesse, queroit sa femme pour aucune chose luy dire, en passant par adventure par devant la chambre où sa femme avec le chevalier jouoit des cimbales, il en oyt le son; si se tira vers le lieu où ce beau deduit se faisoit, et au hurter qu'il fist à l'huys, il trouva l'atelée[1] du chevalier et de sa femme, dont d'eulx il fut le plus esbahy de trop, et en reculant subitement, doubtant les empescher et destourber[2] de la doulce oeuvre qu'ilz faisoient, leur dist, pour toutes menaces et tençons : « Et par la mort bieu, vous estes bien meschantes gens, et à vostre fait mal regardans, qui n'avez eu tant de sens, quand vous voulez faire telz choses, que de serrer et tirer les huys après vous. Or pensez que c'eust esté si ung aultre que moy vous eust trouvez! Et, par Dieu, vous estiez gastés et perduz, et eust esté vostre fait decelé, et tantost sceu par toute la ville. Faictes aultrement une aultre foiz, de par le dyable! » Et sans plus dire tire l'huys et s'en va; et bonnes gens de raccorder leurs musettes, et de parfaire la note encommencée. Et quand ce fut fait, chacun s'en alla à sa chacune, sans faire semblant de rien; et n'eust esté espoir, leur cas jamais descouvert ou au mains si publicque que de venir à l'oreille de vous ne de tant d'aultres gens, si n'eust esté le mary, qui ne se doubtoit pas tant de ce qu'on l'avoit fait coupaut[3] que de l'huys qu'il trouva desserré.

1 *L'attelage*, l'union amoureuse. — 2 Détourner, déranger, troubler. — 3 Cocu.

LA LXXIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE QUIEVRAIN.

A propos de la nouvelle precedente, es marches de Picardie avoit naguères ung gentilhomme, et tien que encores y soit il à ceste heure, qui tant amoureux estoit de la femme d'un chevalier son voisin, qu'il n'avoit ne bon jour ne bonne heure s'il n'estoit auprès d'elle, ou à tout le mains qu'il en eust nouvelle, et il n'estoit pas mains cher tenu d'elle, qui n'est pas pou de chose. Mais la doleur estoit qu'ilz ne savoient trouver fasson ne manière d'estre à part et en lieu secret, pour à loisir dire et deceler ce qu'ilz avoient sur le cueur que, pour rien en la presence de nul, tant fust leur amy, n'eussent voulu descouvrir. Au fort, après tantes males nuitz et jours doloureux, amour, qui ses serviteurs loyaulx aide et secoure quand bien luy plaist, leur appresta ung jour très-desiré, ou quel le doloreux mary, plus jaloux que nul homme vivant, contrainct fut d'abandonner le mesnaige et aller aux affaires qui tant luy touchoient, que sans y estre en personne il perdoit une grosse somme de deniers, et par sa presence il la povoit conquerir, ce qu'il fist; en laquelle gaignant, il conquist bien meilleur butin, comme d'estre nommé coux, avec jaloux qu'il avoit nom auparavant; car il ne fut pas si tost sailly de l'ostel, que le gentilhomme, qui ne glatissoit [1] après aultre beste, vint pour se fourrer dedans, et, sans faire long sejour, incontinent executa ce pour quoy il venoit, et print de sa dame tout ce que ung serviteur en ose ou peut demander, si plaisantement et à si bon loisir qu'on ne pourroit mieulx souhaitter. Et ne se donnèrent garde que le mary les surprint; dont ne se donnèrent nul

[1] Chassait.

mal temps, esperans la nuyt parachever ce que le jour très-joieulx, et pour eulx trop court, avoyent encommencé, pensant à la verité que le dyable de mary ne deust retourner jusques au lendemain au disner, voire au plus tost. Mais aultrement alla, car les deables le rapportèrent à l'ostel, ne sçay et aussi ne me chault de savoir comment il sceut tant abreger ses besoingnes; assez souffist dire qu'il revint le soir, dont la compaignie, c'est assavoir des deux amans, fut bien esbahie; et furent si surprins, car point ne se doubtoient de ce dolent retourner [1], que le pouvre gentilhomme n'eut aultre advis que de se bouter ou retraict de la chambre, esperant en saillir par quelque voye que sa dame trouveroit avant que le chevalier y mist le pié; dont il advint tout aultrement, car nostre chevalier qui pour ce jour avoit chevauché xv ou xvj grosse lieues, estoit tant las qu'il ne povoit les rains trayner; et voulut souper en sa chambre où il s'estoit deshoussé [2], et il fist couvrir, sans aller en la sale. Pensez que le bon gentilhomme rendoit bien gorge du bon temps qu'il avoit eu ce jour, car il mouroit de faim, de froit et de paour. Et encores, pour plus enrager et engreger son mal, une toux le va prendre si grand et horrible que merveille, et ne failloit guères que chacun coup qu'il toussoit qu'il ne fust oy de la chambre où estoit l'assemblée du chevalier, de la dame et des aultres gens de léens. La dame, qui avoit l'oeil et l'oreille tousjours à son amy, l'entreoyt d'adventure, dont elle eut grand frayeur au cueur, doubtant que son mary ne l'oyst aussi. Si trouva manière, tantost après soupper, de se bouter seulette en ce retraict, et dist à son amy pour Dieu qu'il se gardast d'ainsi tousser. « Helas ! dit il, m'amye, je n'en puis mais; Dieu scet comment je suis puny; et, pour Dieu, pensez de moy tirer d'icy. — Si feray je », dit elle. Et à tant se part, et bon escuier de recommen-

[1] Triste et fâcheux retour. — [2] Débotté.

cer sa chanson de tousser, voire si trèshault qu'on l'eust bien peu oyr de la chambre, si n'eussent esté les devises que la dame faisoit mettre en termes. Quand ce bon escuyer se vit ainsi assailly de la toux, il ne sceut aultre remède, affin de non estre oy, que de bouter sa teste ou pertuis du retrait, où il fut bien encensé, Dieu le scet, de la conficture de léens; mais encores amoit il ce mieulx que d'estre oy. Pour abreger, il fut long temps la teste en ce retraict, crachant, mouchant et toussant, et sembloit que jamais ne deust faire aultre chose. Neantmains, après ce bon coup, sa toux le laissa, et se cuida tirer dehors; mais il n'estoit en sa puissance de soy ravoir, tant parestoit avant et fort bouté léens. Pensez qu'il estoit bien à son aise. Bref il ne savoit trouver fasson d'en saillir, quelque peine qu'il y mist. Il avoit tout le col escorché et les oreilles detrenchées. En la parfin, comme Dieu le voulut, il s'efforça tant qu'il eracha l'ays percé [1] du retrait, et le rapporta à son col; mais en sa puissance n'eust esté de l'en oster, et quoy qu'il luy fust ennuyeux, si amoit il mieux estre ainsi que comme il estoit par avant. Sa dame le vint trouver en ce point, dont elle fut bien esbahie, et ne luy sceut secourir, mais luy dist, pour tous potages, qu'elle ne saroit trouver fasson du monde de le traire de leens. « Est-ce cela? dist il ; hola, hola! par la mort bieu, je suis assez armé pour en combattre ung aultre, mais que j'aye une espée en ma main », dont il fut tantost saisy d'une trèsbonne. La dame le voyant en tel point, quoy qu'elle eust trèsgrand doubte, ne se pouvoit tenir de rire, ne l'escuyer aussi. « Or çà, à Dieu me commend, dist il lors, je m'en voys essayer comment je passeray par céans ; mais premier brouillez moy le visage bien noir. » Si fist elle, et le commenda à Dieu. Et bon compaignon, à tout l'ays du retraict en son col, l'espée nue en sa main, la face plus noire

[1] La lunette des lieux d'aisance.

que charbon, commence à saillir en la chambre, et de bonne adventure le premier qu'il encontra ce fut le dolent mary, qui eut de le veoir si grand paour, cuidant que ce fust ung dyable, qu'il se laissa tumber du hault de luy à terre que à pou qu'il ne se rompit le col, et fut longuement comme tout paulmé. Sa femme, l'oyant en ce point, saillit avant, monstrant plus de semblant d'effroy qu'elle ne sentoit beaucop, et le print aux braz, luy demandant qu'il avoit. A chef de pièce qu'il fut revenu à luy, il dist à voix casse bien piteuse : « Et n'avez vous veu ce dyable que j'ay encontré ? — Certes si ay, dit elle ; à peu que je n'en suis morte, de la grand frayeur que j'ay eue à le veoir. — Et dont peut il venir ceens, dit il, ne qui le nous a envoyé ? Je ne seray de cest an ne de l'autre rasseuré, tant ay esté espoventé. — Par Dieu, ne moy aussi, dist la devote dame ; creez que c'est signifiance d'aucune chose. Dieu nous veille garder et defendre de toute male adventure ! Le cueur ne me gist pas bien de cette vision. » Alors tous ceulx de l'ostel dirent chacun sa rastelée de ce dyable, cuidans à la verité que la chose fust vraye. Mais la bonne dame savoit bien la trainnée [1], qui fut bien joyeuse de les veoir tous en ceste opinion ; et depuis continua avec le dyable dessus dit le mestier que chacun fait volentiers, au desceu du mary et de tous aultres, fors d'une chambrière secretaire de leurs affaires.

LA LXXIIIe NOUVELLE

PAR MAISTRE JEHAN LAUVIN.

En la bonne et doulce conté de saint Pol, naguères, en ung gros village assez prochain de la ville de saint Pol, avoit

[1] Le secret, le fin mot.

ung bon simple laboureur marié avec une femme belle et en grand point, de laquelle le curé du dit village estoit tant amoureux que l'on ne pourroit plus. Et pour ce qu'il se sentoit si esprins du feu d'amours et que difficile luy estoit de servir sa dame sans estre sceu ou à tout le mains suspicionné, se pensa qu'il ne povoit bonnement parvenir à la joissance d'elle sans premier avoir celle du mary, mesmement que necessaire luy estoit ainsi faire. Cest advis descouvrit à sa dame pour en avoir son oppinion, qui luy conseilla souverainement estre propice et trèsbonne pour mener à fin leurs amoureuses intencions. Nostre curé donc, en ensuyvant le conseil tant de sa dame comme le sien propre, se fist par gracieux et subtilz moyens accoincte de celuy dont il vouloit estre compaignon ou lieutenant, et tant bien se conduisit avec le bon homme qu'il ne buvoit ne mangoit quelque jour, meismement quand aultre euvre faisoit, que tousjours ne parlast de son bon curé; chacun jour de la sepmaine le vouloit avoir à disner, ou à souper; bref riens n'estoit bien fait à l'ostel du bon homme si le curé n'estoit present. Et à ce moien, toutesfoiz qu'il vouloit, il venoit à l'ostel et à telle heure que bon luy sembloit. Mais quand les voisins de ce simple laboureur, voyant par adventure ce qu'il ne povoit veoir, obstant la credence et faebleté qui luy avoient bandé et caché les yeulx, luy dirent qu'il ne luy estoit honeste d'avoir ainsi journellement le repaire[1] du curé, et que ce ne se povoit ainsi continuer sans le grand deshonneur de sa femme, mesmement que les aultres voisins et ses amis l'en notoient et parloient en son absence. Quand le bon homme se sentit ainsi aigrement reprins de ses voisins, et qu'ilz luy blasmoient le repaire de son curé en son hostel, force luy fut de dire au curé qu'il se deportast[2] de hanter en sa maison; et de fait, luy defendit par motz exprès et

[1] La visite, fréquentation. — [2] S'abstint.

menasses que jamais ne s'i trouvast s'il ne luy mandoit, affermant par grands sermens que s'il l'y trouvoit, il compteroit avecques luy et le feroit receveur oultre son plaisir, et sans luy en savoir gré. La defense despleut au curé plus que ne vous saroie dire ; mais nonobstant qu'elle fust aigre, pourtant ne furent les amourettes rompues, car elles estoient si parfond enracinées ès cueurs des autres deux parties par les exploiz qui s'en estoient ensuyz, que impossible estoit les desrompre ne desjoindre, quelque menace qui sourdre prist. Or, oez comment nostre curé se gouverna après que la defence luy fut faicte. Par l'ordonnance de sa dame, il print règle et coustume de la venir visiter toutes les foiz qu'il sentoit le mary estre absent. Mais assez lourdement s'i conduisit, car il ne sceut faire sa visitacion sans le sceu des voisins qui avoient esté cause que la defense avoit esté faicte, ausquelx le fait autant desplaisoit que s'il leur eust touché singulièrement. Le bon homme fut de rechef adverty par eulx, qui luy dirent que le curé avoit prins accoustumance d'aller estaindre le feu en son hostel comme paravant la defense. Nostre simple mary, oyant ces nouvelles, fut bien esbahy et encores plus courroucé la moitié, lequel, pour y trouver expedient et convenable remède, pensa tel moyen que je vous diray. Il dist à sa femme, sans monstrer aultre semblant que tel qu'il avoit accoustumé, qu'il vouloit aller, ung jour tel qu'il nomma, mener à saint Omer une charrettée de blé, et que pour mieulx besoigner [1], il y vouloit mesmes aler. Quand le jour nommé qu'il vouloit partir fut venu, il fist, ainsi qu'on a de coustume en Picardie, et specialement entour saint Omer, charger son chariot de blé à mynuyt, et à celle mesme heure voulut partir, et quand tout fut appareillé et prest, print congé à sa femme, et vuida avecques son chariot. Et si tost qu'il fut hors de sa porte,

[1] Pour mieux faire ses affaires. — [2] *Vuider*, quitter le lieu où l'on est.

elle la ferma et tous les huys de sa maison. Or vous devez entendre que nostre marchant de blé fist son saint Omer de l'ostel d'un de ses amys qui demouroit au bout de la ville, où il alla arriver, et mist son chariot en la cour du dit amy, qui savoit toute la traynnée, et lequel il envoya pour faire le guet et escouter à l'entour de sa maison pour veoir si quelque larron y viendroit. Ce bon voisin et amy, quand il fut à l'endroit où il devoit asseoir son guet, il se tapit au coing d'une forte haye espesse, duquel lieu luy apparoient toutes les entrées de la maison au dit marchant, dont il estoit serviteur et grand amy en ceste partie. Guères n'eut escouté que veezcy maistre curé qui vient pour alumer sa chandelle, ou pour mieulx dire pour l'estaindre, et tout coyement et doulcement hurte à l'huys de la court ; lequel fut tantost oy de celle qui n'avoit pas talent de dormir en celle attente : c'estoit sa dame, laquelle sortit habilement en chemise, et vint mettre ens son confesseur, et puis ferme l'huys, le menant au lieu où son mary deust avoir esté. Or revenant à nostre guet, qui, quand il parceut [1] tout ce qui fut fait, se leva de son guet, et s'en alla sonner sa trompette et declara tout au bon mary. Sur quoy incontinent conseil fut prins et ordonné en ceste manière : le marchand de blé faindit retourner de son voyaige avecques son chariot de blé, pour certaines adventures, qu'il doubtoit luy advenir ou estre advenues ; si vint hurter à sa porte et hucher sa femme, qui se trouva bien esbahie quand elle oyt sa voix; et tant ne le fut qu'elle ne print bien le loisir de mucer [2] son amoureux le curé en ung casier qui estoit en la chambre. Et pour vous donner à entendre quelle chose c'est ung casier, c'est ung garde-mangier en la façon d'une huche, long et estroict par raison et assez profund. Après que le curé fut mussé où l'on musse les œufz, le beurre, le

[1] Aperçut. — [2] Cacher.

fourmage et aultres telles vitailles [1], la vaillante mesnagière, comme moitié dormant, moitié veillant, se presenta devant son mary, et luy dist : « Helas ! mon bon mary, quelle adventure pouvez vous avoir, que si hastivement retournez? certainement il y a aucune chose et meschef qui ne vous laisse faire vostre voyage? Helas ! pour Dieu, dictes le moy tost. » Le bon homme, qui ne povoit plus s'il n'enrageoit, combien que semblant ne fist, voulut aller en sa chambre, et illec dire les causes de son hastif retour. Quand il fut où il cuidoit trouver son curé, c'est assavoir en sa chambre, commença à compter les raisons de la rompture de son voyaige. Premier dit que pour la suspicion qu'il avoit de la desloyaulté d'elle, craindoit trèsfort estre du rend de bleuz vestuz, qu'on appelle communement noz amis, et que au moien de ceste suspicion estoit il ainsi tost retourné. Item, que ceste suspicion avoit si trèsfort frappé et hurté à son ymaginacion, que, quand il s'estoit trouvé hors de sa maison, aultre chose ne luy venoit au devant, que le curé estoit son lieutenant tantdiz qu'il alloit marchander. Item, pour experimenter son ymaginacion, dit qu'il estoit ainsi retourné, et à celle heure voulut avoir la chandelle et regarder si sa femme osoit bien couscher sans compaignie en son absence. Quand il eut achevé les causes de son retour, la bonne dame s'escrya, disant : « Ha ! mon bon mary, dont vous vient maintenant ceste vaine jalousie? Avez vous perceu en moy aultre chose qu'on ne doit veoir ne juger d'une bonne, loyale et preude femme? Helas ! que maudicte soit l'heure qu'oncques je vous cogneu, et que l'alyance fut de moy avec vous, pour ainsi à tort estre suspicionnée de ce que mon cueur ne sceut oncques penser. Ha ! vous me cognoissez encores mal, et ne savez combien net et entier mon cueur veult estre et demourer. » Le bon marchant eust

[1] Victuailles.

peu estre contraint de croire ses bourdes, s'il n'eust rompu sa parolle ; si dist qu'il vouloit averer son ymaginacion. Incontinent, et sans plus la laisser sermonner, vint sercher et visiter les angletz de sa chambre à tous lez au mieulx qu'il luy fut possible ; esquelx lieux, quand il les eut visitez et qu'il n'y trouvoit point ce qu'il queroit, il se donna garde du casier, et jugea qu'il convenoit que son compaignon y fust, et sans en monstrer semblant, hucha sa femme et luy dist : « M'amye, combien que sans cause et à grand tort je vous suspicionne d'estre vers moy desloyale, et que telle ne soiez que ma faulse ymaginacion m'apporte, toutesfoiz je suis si ahurté et enclin à croire et m'arrester en mon opinion, que impossible m'est d'estre jamais plaisamment avecques vous. Et pour ce je vous prie que soiez contente que la divorce et separacion soit faicte de nous deux, et que amoureusement partissons [1] noz biens communs par egale porcion. » La gouge, qui desiroit assez ce marché, affin que plus aisément se trouvast avec son curé, accorda sans guères dissimuler à la requeste de son mary, par telle condicion toutesfois qu'elle faisant la part des meubles, elle commenceroit et feroit le premier choix. « Et pour quelle raison, dit le mary, voulez vous choisir la première ? c'est contre tout droit et justice. » Ilz furent longtemps en different pour choisir premier ; mais en la fin le mary vaincquit, qui print le premier et print le casier, où il n'y avoit que flans, tartes et fourmages, et aultres menues vitailles, entre lesquelx nostre curé estoit ensevely, et lequel oyoit ces bons devis qui à sa cause se faisoient. Quand le mary eut choisy le casier, la dame choisit la chaudière, puis le mary ung aultre meuble, puis elle ung aultre, et ainsi consequemment jusques ad ce que tout fut party et porcionné. Après laquelle parchon faicte le bon mary dist : « Je suis content

[1] Partagions.

que vous demourez en ma maison jusques ad ce que aurez trouvé logis pour vous ; mais de ceste heure je veil emporter ma part, et la mectre à l'ostel d'un de mes voisins. — Faictes en, dist elle, vostre bon plaisir. » Et il demanda une bonne et longue corde, et en lya et adouba son casier, puis fist venir son charreton, à qui fist atteler son casier d'un cheval, et luy chargea qu'il le menast à l'ostel d'un tel son voisin. La bonne dame, oyant ceste deliberacion, laissoit tout convenir, car de donner conseil au contraire ne s'osoit avancer, doubtant que le casier ne fust ouvert; ainsi abandonna tout à telle adventure que advenir povoit. Le casier, ainsi que dit est, fut attelé au cheval, et mené par la rue, pour aller où le bon homme l'avoit ordonné. Mais guères n'ala loing que le maistre curé, à qui les œufz et le beurre crevoient les yeulx, cria pour Dieu mercy. Le charreton, oyant ceste voix piteuse raisonnant de ce casier, descendit tout esbahy, et hucha les gens et son maistre, qui ouvrirent le casier, où ilz trouvèrent le pouvre prisonnier, doré et empapiné [1] d'œufz, de fromaige, de laict et aultres choses plus de cent. Ce pouvre amoureux estoit tant piteusement appoincté qu'on ne savoit du quel il avoit le plus. Et quand le bon mary le vit en ce point, il ne se peut tenir de rire, combien que courroussé deust estre. Si le laissa courre, et vint à sa femme monstrer comment il n'avoit eu trop grand tort d'estre suspicionneux de sa faulse desloyauté. Elle, qui se vit par exemple vaincue, cria mercy, et il luy fut pardonné par telle condicion que si jamais le cas luy advenoit, elle fust mieulx advisée de mettre son homme aultre part que ou casier, car le curé en avoit eu sa robe en péril d'estre à tousjours gastée. Et après ce, ilz demourèrent ensemble long temps, et rapporta l'homme son casier, et ne sçay point que son curé s'i trouvast depuis, le-

[1] Barbouillé.

quel. au moien de ceste adventure, fut, commes encore est appelé sire Baudin casier.

LXXIVe NOUVELLE

PAR PHILIPPE DE LOAN.

Ainsi que naguères monseigneur le seneschal de Boulennois [1] chevauchoit parmy le pays d'une ville à l'aultre, en passant par ung hamelet [2] l'on y sonnoit au sacrement, et pource qu'il avoit doubté de non povoir venir à la vile où il contendoit en temps pour oyr messe, car l'heure estoit près de midy, il s'advisa qu'il descendroit audit hamelet pour veoir Dieu en passant. Il descendit à l'huis de l'eglise, et puis s'en alla rendre assez près de l'aultier où l'on chantoit la grand messe, et si prochain se mist du prestre qui celebroit, qu'il le povoit en celebrant de costé percevoir. Quand il eut levé Dieu et calice, et fait ainsi comme il appartient, pensant à part luy, après qu'il eut veu monseigneur le seneschal estre derrière luy, et non sachant si à bonne heure estoit venu pour veoir Dieu lever [3] ; ayant toutesfoiz opinion qu'il estoit venu tard, il appella son clerc et luy fist alumer arrière la torche, puis en gardant les cerimonies qu'il fault faire et garder, leva encores une foiz Dieu, disant que c'estoit pour monseigneur le seneschal. Et puis ce fait, proceda oultre jusques ad ce qu'il fust parvenu à son *agnus Dei*: lequel quant il l'eut dit trois foiz, et que son clerc lui bailla la paix pour baiser, la refusa, et, en rabrouant trèsbien son clerc, disant qu'il ne savoit ne bien ne honneur, la fist bailler à monseigneur le seneschal, qui la refusa de tous poins deux ou trois foiz. Et quand le prestre vit que monseigneur

[1] comté de Boulogne. — [2] Petit hameau. — [3] Pour assister à l'élévation.

le seneschal ne vouloit prendre la paix devant luy, il laissa Dieu qu'il tenoit entre ses mains, et print la paix et la porta à monseigneur le seneschal, et luy dist que s'il ne la prenoit devant luy il ne la prendroit jà luy mesmes : « Ce n'est raison, dist le prestre, que j'aye la paix devant vous. » Adonc, monseigneur le seneschal, voyant que sagesse n'avoit illec lieu, s'accorda au curé et print la paix, puis le curé après; et ce fait, s'en retourna parfaire sa messe de ce qui restoit à parfaire.

LA LXXVe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE THALEMAS.

Au temps de la guerre des deux partiz, les ungs nommez Bourgoignons, les aultres Ermignacz [1], advint à Troyes, en Champaigne, une assez gracieuse adventure, qui trèsbien vault la racompter et mectre en compte, qui fut telle. Ceulx de Troies, pour lors que par avant ilz eussent esté Bourgoignons, s'estoient tournez Ermignacz, et entre eulx avoit conservé [2] ung compaignon à demy fol, non pas qu'il eust perdue l'entière cognoissance de raison, mais à la vérité il tenoit plus du costé de dame folie que de raison, quoy que aucunesfoiz il executast, et de la main et de la bouche, pluseurs besoignes que plus sage de luy n'eust sceu achever. Pour venir doncques au propos encommencé, le galant sus dit estant en garnison avec les Bourgoignons à sainte Manehot [3], mist une journée en termes avec ses compaignons, et dist que s'ilz le vouloient croire, il leur bailleroit bonne doctrine pour attrapper un grand ost des loudiers de Troyes, lesquelx, à la verité, il haioit mortellement, et ilz ne l'a-

[1] Armagnacs. — [2] S'était trouvé, avait vécu avec eux. — [3] Sainte-Menehould.

moient guères, mais le menassoient tousjours de pendre s'ilz le povoient tenir. Veezcy qu'il dist : « Je m'en yrai vers Troyes et m'approucheray des fauxbourgs, et feray semblant d'espier la ville, et de tenter de ma lance les fossez, et si près de la ville m'approucheray que je seray prins. Je suis seur que si tost que le bon bailly me tiendra, il me condemnera à pendre, et nul de la ville ne s'i opposera pour moy, car ilz me hayent trestous. Ainsi seray-je bien matin mené au gibet, et vous serez embuschez au bosquet qui est au plus près. Et tantost que vous orrez venir moy et ma compaignie, vous sauldrez [1] sur l'assemblée, et en prendrez et tiendrez à vostre volunté, et me delivrerez de leurs mains. » Tous les compaignons de la garnison s'i accordèrent, et dirent, puis qu'il osoit bien entreprendre ceste adventure, ilz luy aideroient à la fournir. Et pour abreger, le gentil folastre s'approucha de Troyes, comme il avoit devant dit, et, comme il desiroit, fut prins, dont le bruyt s'espandit tost parmy toute la ville; et n'y eust celuy qui ne le condemnast à pendre; mesme le bailly, si tost qu'il le vist, dist et jura par ses bons dieux qu'il seroit pendu par la gorge. « Hélas! monseigneur, disoit-il, je vous requier mercy, je ne vous ay rien meffait. — Vous mentez, ribauld, dist le bailly, vous avez guydé les Bourgoignons en ceste marche, et avez encusé les bon bourgois et marchans de ceste ville; vous en aurez vostre payement, car vous en serez au gibet pendu. — Ha! pour Dieu, monseigneur, dit nostre bon compaignon, puisqu'il fault que je meure, au moins qu'il vous plaise que ce soit bien matin, et que en la ville où j'ay eu tant de cognoissance et d'accointance, je ne reçoive trop publicque punicion. — Bien, bien, dist le bailly, on y pensera. » Le lendemain, dès le point du jour, le bourreau avec sa charette fut devant la prison, où il n'eust

guères esté que veezcy venir le bailly à cheval et ses sergens et grand nombre de gens pour l'acompaigner, et fut nostre homme mis, troussé et lyé sur la charette, et, tenant sa musette, dont il jouoit continuellement, on le maine devers la Justice [1], où il fut plus acompaigné, quoy qu'il fust matin, que beaucoup d'aultres n'eussent esté, tant estoit hay en la ville. Or devez vous savoir que les compaignons de la garnison de saincte Manehot n'oblièrent pas de eulx embuscher au bois auprès de la dicte Justice, dès la mynuyt, tant pour sauver leur homme, quoy qu'il ne fust pas des plus sages, tant aussi pour gaigner prisonniers et aultres choses s'ilz povoient. Eulz là doncques venuz et arrivez, disposèrent de leur fait comme de guerre et ordonnèrent une gaitte sur un arbre, qui leur devoit dire quand ceulx de Troyes seraient à la Justice. Celle gaitte ainsi mise et logée dist qu'elle feroit bon devoir. Or sont venuz et descenduz ceulx de la Justice devant le gibet, et le plus abregement que faire se peut, le bailly commende qu'on despesche nostre povre coquard [2], qui estoit bien esbahy où ses compaignons estoient, qu'ilz ne venoient ferir dedans ces ribaulx Erminacz. Il n'estoit pas bien à son aise, mais regardoit devant et derrière, et le plus le boys; mais il n'oyoit ne veoit rien. Il se confessa le plus longuement qu'il peut, toutesfoiz il fut osté du prestre, et, pour abreger, monte sur l'eschelle, et luy là venu fut bien esbahy, Dieu le scet, et regarde et veye tousjours vers ce bois; mais c'estoit pour neant, car la gaitte ordonnée pour faire saillir ceulx qui rescourre [3] le devoient étoit sur cet arbre endormye; si ne savoit que dire ne que faire ce pouvre homme, sinon qu'il pensoit estre à son derrain jour. Le bourreau, à chef de piece, fist ses preparacions pour luy bouter la hart au col pour le despescher. Et quand il vit ce, il s'advisa d'un tour

1. Le lieu où se faisaient les exécutions. — 2 Sot, niais. — 3 Le secourir, venir à son aide.

qui luy fut bien proufitable, et dist : « Monseigneur le bailly, je vous prie pour Dieu que avant que on mette plus avant la main en moy, que je puisse jouer une chanson de ma musette, et je ne vous demande plus; je suis après content de morir, et vous pardonne ma mort et à tout le monde. » Ceste requeste luy fut passée, et sa musette lui fut en hault portée. Et quand il la tint, le plus à loysir qu'il peut, il la commence à sonner, et joua une chanson que les compaignons de l'embusche dessus dicte cognoissoient trèsbien, et y avoit : « Tu demeures trop, Robinet, tu demeures trop. » Et au son de la musette la gaitte s'esveilla, et de paour qu'elle eut se laissa choir du hault en bas de l'arbre où elle estoit, et dist : « On pend nostre homme! Avant, avant, hastez vous tost. » Et les compaignons estoient tous prestz; et au son d'une trompette saillirent du bois, et se vindrent fourrer sur le bailly et sur tout le mesnage qui devant le gibet estoit. Et à cest effroy, le bourreau fut tant esperdu et esbahy qu'il ne savoit et n'eut oncques l'advis de luy bouter la hart au col, et le bouter jus [1], mais luy pria qu'il luy sauvast la vie, ce qu'il eust fait trèsvoluntiers; mais il ne fut pas en sa puissance; trop bien fist il aultre chose et meilleur, car luy, qui sur l'eschelle estoit, cryoit à ses compaignons : « Prenez chula ça, prenez cestuy; ung tel est riche, un tel est mauvais garnement. » Bref, les Bourgoignons tuèrent un grand tas en venue de ceulx de Troyes, et prindrent des prisonniers ung grand nombre, et sauvèrent leur homme en la façon que vous oés, qui bien leur dist que jour de sa vie n'eut si belles affres [2] qu'il avoit à ceste heure eu.

[1] A bas. — [2] Frayeurs.

LA LXXVIe NOUVELLE[1]

PAR PHILIPE DE LOAN.

L'on m'a pluseurs foiz dit et compté par gens dignes de foy ung bien gracieux cas dont je fourniray une petite nouvelle, sans y descroistre[2] ne adjouster aultre chose que servant au propos. Entre les aultres chevaliers de Bourgoigne ung en y avoit naguères, lequel, contre la coustume et usage du pais, tenoit à pain et à pot[3] une donzelle belle et gente, en son chasteau que point ne veil nommer. Son chapellain, qui estoit jeune et frez, voyant ceste belle fille, n'estoit pas si constant que ne fust par elle souvent tenté, et en devint trop bien amoureux. Et quand il vit mieulx son point, compta sa rastelée à madamoiselle, qui estoit plus fine que moustarde; car la mercy Dieu elle avoit raudy[4] et couru pais tant que du monde ne savoit que trop. Elle pensoit bien en soy mesmes que si elle accordoit au prestre sa requeste, son maistre, qui veoit cler, quelque moien qu'elle trouvast, s'en donneroit bien garde, et ainsi perdroit le plus pour le mains. Si delibera de descouvrir l'embusche à son maistre, qui n'en fist que rire, car assez s'en doubtoit, attendu les regards, devises et esbatemensqu'il avoit veu entre eulx deux; ordonna neantmains à sa gouge qu'elle entretenist le prestre, voire sans faire la courtoisie[5], et si fist elle si bien que nostre sire en avoit tout au long du braz. Et nostre bon chevalier souvent luy disoit: « Par dieu! par dieu! nostre sire, vous estes trop privé[6] de ma chambrière; je ne sçay qu'il y a entre vous deux, mais si je sa-

[1] L'origine de ce conte se trouve dans *Pogge*, sous le titre de *Priapus in laqueo*. — [2] Oter, retrancher. — [3] Entretenait. — [4] Rodé. — [5] Sans faire l'amour avec lui. — [6] Familier avec.

voye que vous y pourchassissiez rien à mon desavantage, nostre Dame! je vous punyroie bien. — En vérité, monseigneur, respondit maistre domine [1], je n'y calenge [2] ne demande rien; je me devise à elle, et passe temps, comme les aultres de ceans; jour de ma vie ne luy requis d'amour ne d'aultre chose. — Pour tant le vous dy je, dist le seigneur; si aultrement en estoit, je n'en seroie pas content. Si nostre domine avoit bien poursuy au paravant de ces parolles, plus aigrement et à toute force continua sa poursuite, car où qu'il rencontrast la gouge, de tant près la tenoit que contraincte estoit, voulsist ou non, donner l'oreille à sa doulce requeste; et elle duicte et faicte à l'esperon et à la lance, endormoit nostre prestre et l'assommoit, et en son amour tant fort le boutoit qu'il eust pour elle ung Ogier combatu. Si tost que de luy s'estoit sauvée, tout le plaidoyé d'entre eulx deux estoit au maistre par elle racompté, qui grand plaisir en avoit. Et pour faire la farse au vif, et bien tromper son chapellain, il commenda à sa gouge qu'elle lui assignast journée d'estre en la ruelle du lit où ilz couchoient, et luy dist : « Si tost que monseigneur sera endormy, je feray tout ce que vous vouldrez; rendez vous donc en la ruelle tout doulcement. » Et fault, dit-il, que tu le laisses faire, et moy aussi : je suis seur que quand il cuidera que je dorme, qu'il ne demourra guères à t'enferrer, et j'aray apresté à l'environ de ton devant le las jolis où il sera attrappé. » La gouge en fut contente, et fist son rapport à nostre sire, qui jour de sa vie ne fut plus joieux, et sans penser ne ymaginer peril ne danger où il se boutoit, comme en la chambre de son maistre, ou lit et à la gouge de son maistre, toute raison estoit de luy à cest cop arrière mise; seullement luy chailloit d'accomplir sa folle volunté, combien que naturelle et de pluseurs accoustumée. Pour faire fin à long

[1] De *dominus*, seigneur. Titre qu'on donnait parfois aux curés. — [2] *Calenger*, demander, réclamer, contester.



procès, maistre prestre vint à l'heure assignée bien doulcement en la ruelle, Dieu le scet; et sa maistresse luy dist tout bas : « Ne sonnez mot; quand monseigneur dormira, je vous toucheray de la main et venez emprès moy. — En la bonne heure », ce dit il. Le bon chevalier, qui à ceste heure ne dormoit mie, se tenoit à grand peine de rire; toutesfoiz, pour faire la farse, il s'en garda, et, comme il avoit proposé et dit, il tendit son filé ou son las, lequel qu'on veult, tout à l'endroit de la partie où maistre prestre avoit plus grand desir de hurter. Or est tout prest, et nostre sire appellé, et au plus doulcement qu'il peut entre dedans le lit, et sans guères barguigner il monte dessus le tas pour veoir plus loing [1]. Si tost qu'il fut logé, bon chevalier tire bien fort son las, et dit tout hault : « Ha! ribauld prestre, estes vous tel? » Et bon prestre de soy retirer. Mais il n'ala guères loing, car l'instrument qu'il vouloit accorder au bedon de la gouge estoit si bien du las encepé, qu'il n'avoit garde de deslonger, dont si trèsesbahy se trouva qu'il ne savoit sa contenance ne que advenu il luy estoit. Et de plusfort en plus fort tiroit son maistre le las, qui grand douleur luy eust esté si paour et esbahissement ne luy eussent tollu tout sentement. A chef de pièce il revint à luy, et sentit trèsbien ces douleurs, et bien piteusement pria mercy à son maistre, qui tant grand faim avoit de rire que à peine il savoit parler. Si luy dist il neantmains après qu'il eust trèsbien aval la chambre parbondy [2] : « Allez vous en, nostre sire, et ne vous advienne plus; ceste foiz vous sera pardonnée, mais la seconde seroit irremissible. — Hélas! monseigneur, ce respond il, jamais ne m'aviendra; elle fut cause de ce que j'ay fait. » A ce coup, il s'en alla, et monseigneur se recoucha, qui espoir acheva ce que l'autre encommença. Mais sachez bien qu'oncques puis ne s'i trouva le prestre au sceu du

[1] *Monter sur le tas pour voir de plus loin*, locution proverbiale du temps. Se disait d'un homme qui caresse une femme. — [2] Fait rebondir.

maistre. Bien peut estre qu'en recompense de ses maulx la gouge en eut depuis pitié, et, pour sa conscience acquicter, lui presta son bedon, et tellement s'accordèrent que le maistre en valut pis tant en biens comme en honneurs. Et du surplus je me tais et à tant.

LA LXXVIIe NOUVELLE

PAR ALARDIN.

Ung gentilhomme des marches de Flandres, ayant sa mère bien ancienne et trèsfort debilitée de maladie, plus languissant et vivant en malaise que nulle aultre femme de son eage, esperant d'elle mieulx valoir et amender, combien que ès marches de France il feist sa résidence, la visitoit souvent; et à chacune foiz que vers elle venoit, tousjours estoit tant de mal oppressée, qu'on cuidast bien que l'ame en deust partir. Et une foiz entre les aultres, comme il l'estoit venu veoir, elle au partir luy dist : « Adieu, mon filz, je suis seure et me semble que jamais vous ne me verrez; car je m'en vois morir. — Ha dya, ma mère, respondit il, vous m'avez tant ceste leczon recordée que j'en suis saoul et ennuyé; deux ans, trois ans sont jà passés et expirez que tousjours ainsi m'avez dit, mais vous n'en avez rien fait; prenez bon jour, je vous en prie, si n'y faillez point. » La bonne damoiselle, oyant de son filz la responsе, quoyque malade et vieille fust, en soubriant luy dist adieu. Or se passèrent puis ung an, deux ans, tousjours en languissant. Ceste femme si fust arrière de son filz visitée, et ung soir, comme en son lit en l'ostel d'elle estoit couchée, tant fort oppressée de mal qu'on cuidoit bien qu'elle allast à Mortaigne[1], si fut ce bon filz

[1] Au cimetière. Jeu de mots sur la première syllabe du mot Mortaigne *S'en aller à Mortagne* était une phrase populaire pour dire *mourir*.

appelé de ceulx qui gardoient sa mère, et luy dirent que bien à haste à sa mère venist, car seurement elle s'en alloit. « Dictes vous donc, dit il, qu'elle s'en va? Par ma foy, je ne l'ose croire; tousjours dit elle ainsi, mais rien n'en fait. — Nenny, nenny, dirent ses gardes, c'est à bon escient; venez vous en, car on voit bien qu'elle s'en va. — Je vous diray, dist il : allez devant et je vous suyz; et dictes bien à ma mère, puisqu'elle s'en veult aller, que par Douay point ne s'en aille, car le chemin est trop mauvais; à peu que davant hier moy et mes chevaulx n'y demourasmes. » Il se leva neantmains, et housse sa robe longue et se mect en train pour aller veoir si sa mère feroit la derrenière et finable grimace. Luy là venu, la trouva fort malade et que passé avoit une subite faulte qui la cuidoit bien emporter; mais, Dieu mercy elle avoit ung petit mieulx. « N'est ce pas ce que je vous dy? commence à dire ce bon filz; l'on dit tousjours ceens, et si fait elle mesme, qu'elle s'en va et qu'elle se meurt, et rien n'en fait. Prengne bon terme, de pardieu, comme tant de foiz luy ay dit, et si ne faille point. Je m'en retourne dont je vien; et si vous advise pour toutesfoiz que vous ne m'appellez plus, s'elle s'en devoit aller toute seulle, si ne lui feray je pas à ceste heure compaignie. » Or appartient que je vous compte la fin de mon emprinse. Ceste damoiselle ainsi malade que dit est revint de ceste extreme maladie, et comme auparavant depuis vesquit en languissant l'espace de trois ans, pendant lesquelx ce bon filz une foiz d'adventure la vint veoir, et à ce coup qu'elle rendit l'esperit. Mais le bon fut quand on le vint querir pour estre au trespas d'elle, qu'il vestoit une robe neuve, et n'y vouloit aller. Message sur aultre venoit vers luy, car sa bonne mère, qui tiroit à la fin, le vouloit veoir et recommender aussi son ame. Mais tousjours aux messagiers respondoit : « Je sçay bien qu'elle n'a point de haste, qu'elle attendra bien que ma robe soit mise à point. En la parfin tant luy fut dit et

remonstré qu'il s'en alla devers sa mère, sa robe neuve vestue sans les manches, lequel quand en ce point fut d'elle regardé, luy demanda où estoient les manches de sa robe, et il dist : « Elles sont là dedens, qui n'attendent estre parfaictes sinon que vous nous descombrez la place. — Si seront donc tantost achevéez, ce dist la bonne damoiselle : car je m'en vois à Dieu, auquel humblement mon ame recommende, et à toy, mon filz. » Et lors cy prins cy mis, la croix entre ses bras bien serréement reposant, rendit l'ame à Dieu, sans plus mot dire ; laquelle chose voyant son bon fils, commença tant fort à plorer et soy desconforter que jamais ne fut veu le pareil, et n'estoit nul qui conforter le sceust ; tant fort mesmes le print il au cueur que devant n'en tenoit compte par semblant, que au bout de quinze jours de dueil il mourut.

LA LXXVIIIe NOUVELLE

PAR JEHAN MARTIN.

Au pais de Brabant, qui est bonne marche et plaisante, fournye à droit et bien garnye de belles filles, et bien sages coustumièrement, et le plus et des hommes on soult dire, et se trouve assez veritable, que tant plus vivent et plus sont sotz, naguères advint que un gentilhomme en ce point né et destené s'avolenta d'aller voyager oultre mer en divers lieux, comme en Cypre, en Rhodes, et ès marches d'environ ; et au derrenier fut en Hierusalem, où il receut l'ordre de chevalerie. Pendant lequel temps de son voyage, sa bonne femme ne fut pas si oiseuse qu'elle ne presta son quoniam à trois compaignons ses voisins, lesquelx, comme à court plusieurs servent par temps et termes, eurent leur audience, Et tout premier ung gentil escuier frisque, frez et friant en

bon point, qui tant rembourra son bas à son chiert coust, tant en substance de son corps que en despence de pecune, car à la vérité elle tant bien le pluma qu'il n'y failloit point renvoier, qu'il s'ennuya et retira, et de tous poins l'abandonna. L'aultre après vint, qui chevalier estoit et homme de grand bruyt, qui bien joyeux fut d'avoir gaigné la place, et besoigna au mieulx qu'il peut en la façon comme dessus, moyennant de quibus [1], que la gouge tant bien savoit avoir que nul aultre ne l'en passoit. Et bref, se l'escuier qui paravant avoit la place avoit esté rongé [2] et plumé, damp chevalier n'en eut pas mains. Si tourne bride et print garin, et aux aultres la queste abandonna. Pour faire bonne bouche, la damoiselle d'un maistre prestre s'accointa, et, quoy qu'il fust subtil et ingenieux et sur argent bien fort luxurieux, si fut il rançonné de robes, de vaisselles, et d'aultres bagues largement. Or advint, Dieu mercy, que le vaillant mary de ceste gouge fist savoir sa venue, et comment en Hierusalem avoit esté fait chevalier; si fist sa bonne femme l'ostel apprester, tendre, parer, nectoyer et orner au mieulx qu'il fut possible. Bref, tout estoit bien net et plaisant, fors elle seulement, qui en l'ostel estoit, car du pluc et butin qu'elle avoit à la force de ses reins conquesté avoit acquis vaisselle et tapisserie, linges et aultres meubles en bonne quantité. A l'arriver que fist le doulx mary, Dieu scet la joye et grande feste qu'on luy fist, celle en especial qui mains en tenoit de compte, c'est asavoir sa vaillant femme. Je passe tous ses biens vaillants, et vien ad ce que monseigneur son mary, quoy que coquard [3] fust et estoit, se donna garde de foison de meubles, courant aval son hostel, qui avant son voyage n'estoit léens. Vint aux coffres, aux buffetz, et en assez d'aultres lieux, et trouve tout multiplié, dont l'avertin [4] luy monta en la teste, et de prinsault devyna ce qui estoit; si

1 *Quibus*, argent. Se dit encore dans le langage familier. — 2 Ruiné, dépouillé. — 3 Sot, imbécile. — 4 Vertige, accès de dépit, de mauvaise humeur.

s'en vinttost bien eschaufé et trèsmal meu devers sa bonne femme, et demanda dont sourdoient tant de biens comme ceulx que j'ay dessus nommez. « Saint Jehan, ce dist ma dame, monseigneur, ce n'est pas mal demandé; vous avez bien cause d'en tenir telle manière, et il semble que vous soiés courroussé, qui vous voit. — Je ne suis pas trop à mon aise, dit il, car je ne vous laissay pas tant d'argent à mon partir, et si n'en povez tant avoir espergné que pour avoir acquis tant de vaisselle, tant de tapisserie, et le surplus des bagues que je trouve céens; il fault, et je n'en doubte, car j'ay cause, que quelqu'ung se soit de vous accointé qui nostre mesnage ait ainsi renforcé? — Et pardieu, monseigneur, respond la simple femme, vous avez tort, qui pour bien faire me mettez sus telle vilannie; je veil bien que vous le sachez que je ne suis pas telle, mais meilleur en tous endroiz que à vous n'appartient; et n'est-ce pas bien raison qu'avec tout le mal que j'ay eu d'amasser et espergner, pour accroistre et embellir vostre hostel et le mien, j'en soye reprochée, lesdengée et tencée? C'est bien loing de recognoistre ma peine comme ung bon mary doit faire à sa bonne preude femme. Telle l'avez-vous meschant maleureux, dont c'est dommage. » Ce procès, quoy qu'il fust plus long, pour ung temps se cessa, et s'avisa maistre mary pour estre de l'estat de sa femme asseuré, qu'il feroit tant avec son curé, qui son trèsgrand amy estoit, que d'elle orroit la devote confession, ce qu'il fist au moien du curé, qui son fait conduisit; car ung bien matin, en la bonne sepmaine [1] que de son curé pour soy confesser s'approucha, en une chapelle secrète devant il l'envoya, et à son mary vint, qu'il adouba [2] de son habit, et pour estre son lieutenant l'envoya devers sa femme. Si nostre mary fut joieux, il ne le fault jà demander. Quand en ce point il se trouva, il vint en la chappelle, et au siège

[1] De Pâques. — [2] Couvrit, revêtit.

du prestre[1] sans mot dire entra; et sa femme d'approcher, qui à genoux se mist devant ses piez, cuidant pour vray estre son curé, et sans tarder commença sa confession et dist *Benedicite*. Et nostre sire son mary respondit *Dominus*, et au mieulx qu'il sceut, comme le curé l'avoit aprins, assovit de dire ce qui affiert. Après que la bonne femme eut dit la confession generale, descendit au particulier, et vint parler comment, durant le temps que son mary avoit esté dehors, ung escuier avoit esté son lieutenant, dont elle avoit en or, en argent et en bagues beaucop amendé. Et Dieu scet que en oyant ceste confession, le mary estoit bien à son aise; s'il eust osé, voluntiers l'eust tuée à ceste heure; toutesfoiz, affin d'oyr encores le surplus, s'il y est, aura il pacience. Quand elle eut dit tout au long de cest escuier, du chevalier s'est accusée, qui comme l'autre l'avoit bien baguée. Et bon mary, qui de dueil se crève et fend, ne scet que faire de soy descouvrir et bailler l'absolucion sans plus attendre; il n'en fist rien neantmains, et print loysir et pacience d'escouter ce qu'il orra. Après le tour du chevalier, le prestre vint en jeu, dont elle s'accusa bien humblement; mais, par nostr dame, à cest coup, bon mary perdit pacience et n'en deutp lus oyr; si jecta jus[2] chape et surplis, et se monstrant luy dist : « Faulse et desloyale, or voiz je et cognois bien vostre grand trahison! et ne vous suffisoit-il de l'escuier et puis du chevalier, sans à ung prestre vous donner, qui par Dieu plus me desplaist et courousse que tout ce que fait avez. » Vous devez savoir que de prinsault ceste vaillant femme fut esbahie et soupprinse; mais le loysir qu'elle eut de respondre si trèsbien l'asseura et sa contenance de manière si bien ordonna, que, à l'oyr, sa response estoit plus asseurée que la plus juste de ce monde; faisoit à Dieu son oroison; si respondit à chef de pièce comme le saint espe-

[1] Au confessionnai. — [2] A bas.

rit l'inspira, et dist bien froidement : « Pouvre coquard, qui ainsi vous tourmentez, savez-vous bien au mains pour quoy? Or, oyez-moi, s'il vous plaist; et pensez-vous que je ne sceusse très bien que c'estiez vous à qui me confessoie? Si vous ay servy comme le cas le requiert, et sans mentir de mot vous ay confessé tout mon cas; véezcy comment : De l'escuier me suis accusée, et c'estes vous, mon doulx amy; quand vous m'eustes en mariage, vous estiez escuier, et lors feistes de moy ce qu'il vous pleut, et me fournistes, vous le savez, Dieu scet comment. Le chevalier aussi dont j'ay touché et m'en suis encoulpit, par ma foy, vous estes celuy, car à vostre retour vous m'avez fait dame. Et vous estes aussi le prestre, car nul, si prestre n'est, ne peut oyr confession. — Par ma foy, m'amye, dist lors le chevalier, or m'avez vous veincu et bien monstré que sage et trèsbonne vous estes, et que sans cause et à tort et trèsmal adverty vous ay chargée et dit du mal assez, dont il me desplaist, et m'en repens, et vous en crye mercy, vous promettant de l'amender à vostre dit. — Legièrement il vous est pardonné ce dist la vaillant femme, puis que le cas vous cognoissez. » Ainsi qu'avez oy fut le bon chevalier deceu par le subtil et percevant engin[1] de sa desloyalle femme.

LA LXXIXe NOUVELLE.

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY.

Au bon pays de Bourbonnoys, où voluntiers les bonnes besoignes se font, avoit l'aultre hier ung medicin, Dieu scet quel; oncques Ypocras[2] ne Gallien ne practicquèrent ainsi la science comme il faisoit : car en lieu de cyrops, de

[1] Esprit, imagination. — [2] Hippocrate.

buvraiges, de doses, d'electuaires et de cent mille aultres besoignes que medicins solent ordonner tant à conserver la santé de l'homme que pour la recouvrer s'elle est perdue, il ne usoit seullement que d'une maniere de faire, c'est assavoir, de bailler clistères. Quelque maladie qu'on luy apportast ou denunçast, tousjours faisoit bailler clistères, et toutesfoiz si bien luy venoit en ses besoignes et affères que chacun estoit content de luy, et garisoit chacun, dont son bruyt [2] creut et augmenta qu'on l'appeloit par tout, tant ès maisons des princes et seigneurs comme en grosses abbayes et bonnes villes. Et ne fut oncques Aristote ne Gallien ainsi autorisé, par especial du commun peuple, que ce bon maistre dessus dit. Et tant monta sa renommée que pour toute chose l'on demandoit son conseil; et estoit tant entonné incessamment qu'il ne savoit au quel entendre. Se une femme avoit rude mary, fel et mauvais, elle venoit au remède à ce bon maistre. Bref, de tout ce dont on peust demander conseil d'homme, nostre bon maistre avoit la huée [2]. Advint ung jour que ung bon simple homme champestre avoit perdu son asne; et après la lonque queste d'icelluy, s'advisa de tirer vers ce maistre qui si trèssage estoit; et à la coup de sa venue il estoit tant avironné de peuple qu'il ne savoit au quel entendre. Ce bon homme néantmains rompi la presse, et, quoy que le maistre parlast et respondist à pluseurs, luy compta son cas, c'est assavoir de son asne qu'il avoit perdu, priant pour Dieu qu'il luy voulsist radressier et bailler chose dont il le peust recouvrer. Ce maistre, qui plus aux aultres que à luy entendoit, quand le bruyt et son de son langage, dont rien il n'avoit entendu, fut finy, se vira devers luy, cuydant qu'il eust aucune enfermeté [3]; et affin d'en estre despesché, dist à ses gens : « Baillez luy clistère. » Et ce dit, devers les aultres se tourna. Et le bon

[1] Sa réputation. — [2] Réputation, notoriété. — [3] Infirmité.

simple homme qui l'asne avoit perdu, non-sachant que le maistre avoit dit, fut prins des gens du maistre, qui tantost, comme il leur estoit chargé, luy baillèrent ung clistère, dont il fut bien esbahy, car il ne savoit que c'estoit. Quand il eut ce clistère, des qu'il fut dedans son ventre, il picque et s'en va, sans plus demander de son asne, cuidant certainement par ce le retrouver. Il n'eut guères esté avant que le ventre luy brouilla et grouilla tellement qu'il fut contraint de soy bouter en une vieille masure inhabitable, pour faire ouverture au clistère, qui demandoit la clef des champs. Et au partir qu'il fist, il mena si grant bruyt que l'asne du pouvre homme, qui passoit assez près, comme esgaré et venu d'adventure, commence à racaner et cryer; et bon homme de s'avancer et lever sus et chanter *Te Deum*, et venir à son asne, qu'il cuidoit avoir recouvert ou trouvé par le clistère que luy fist bailler le maistre, qui eut encores plus de renommée sans comparaison que paravant. Car des choses perdues on le tenoit vray enseigneur, et de toute science aussi le trèsparfait docteur, quoy que d'un seul clistère toute ceste renommée venist. Ainsi avez oy comment l'asne fut trouvé par ung clistère, qui est chose bien apparente et qui souvent advient.

LA LXXX[e] NOUVELLE

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE MONSEIGNEUR.

Es marches d'Alemaigne, comme pour vray oy naguères compter à deux gentilz seigneurs dignes de croire [1], advint que une fille, de l'eage d'environ de xv. à xvj. ans, fut

[1] De foi.

donnée en mariage à ung bon gentil compaignon, qui tout devoir faisoit de paier le deu que voluntiers demandent femmes sans mot dire, quand en cest eage et tel estat sont. Mais, quoy que le pouvre homme feist bien la besoigne et s'efforsast espoir plus souvent qu'il ne deust, si n'estoit euvre qu'il fist agréablement receu, et ne faisoit incessamment sa femme que rechigner, et souvent ploroit bien tendrement comme si tous ses amys fussent mors. Son mary, la voyant ainsi lamenter, ne se savoit assez esbahir quelle chose luy povoit falloir, et luy demandoit doulcement : « Helas ! m'amye, et qu'avez vous ? Et n'estes vous pas bien vestue, bien logée, bien servye, et de tout ce que gens de nostre estat pevent par raison desirer bien convenablement partie ? — Ce n'est pas là qu'il me tient, respondit elle. — Et qu'est ce donc ? dictes le moy, ce dit il, et si je y puis remède mettre, pensez que je le feray pour y mettre [1]et corps et biens. » Les plus des foiz elle ne respondoit mot, mais tousjours rechignoit et de plus en plus triste chère et matte elle faisoit, que le mary ne portoit pas bien paciemment, quand savoir ne povoit la cause de ceste doléance. Tant en enquist que partie il en sceut, car elle luy dist qu'elle estoit trop desplaisante qu'il estoit si petitement fourny de cela que vous savez, c'est asavoir du baston de quoy on plante les hommes, comme dit Bocace. « Voire ! dist il, et est ce cela dont tant vous dolez ? Et par mon serment, vous avez bien cause. Toutesfoiz il ne peut estre aultre, et fault que vous en passez tel qu'il est, voire si vous ne voulez aller au change. » Ceste vie se continua ung grand temps, tant que le mary, voyant l'extimacion d'elle, assembla ung jour à ung disner ung grant tas des amys d'elle, et leur remonstra le cas comme il est icy dessus touché, et disoit qu'il luy sembloit qu'elle n'avoit cause de se douloir de luy en ce cas, car il

1 Jusqu'à y mettre.

cuidoit aussi bien estre party de l'instrument naturel que voisin qu'il eust : « Et affin, dist il, que j'en soye mieulx creu, et vous voiez son tort evident, je vous monstreray tout. » Il mist sa denrée avant sur la table, devant tous et toutes, et dist : « Veezci de quoy. » Et sa femme de plorer de plus belle : « Et par saint Jehan, dirent sa mère, sa seur, sa tante, sa cousine, sa voisine, m'amye, vous avez tort ; et que demandez vous ? voulez vous plus demander ? et qui est celle qui ne devroit estre contente d'ung mary ainsi estoffé ? Ainsy m'ay de Dieu, je me tiendroye bien eureuse d'en avoir autant, voire beaucop mains ; appaisez vous, appaisez vous, et faictes bonne chère doresenavant. Par dieu ! vous estes la mieulx partie de nous toutes, ce croy-je. » Et la jeune espousée, oyant le collége[1] des femmes ainsi parler, leur dist, bien fort plorant : « Véezcy le petit asnon de céans, qui n'a guères d'aage avec demy an, et si a l'instrument grand et gros de la longueur d'un bras. » Et en ce disant, tenoit son braz destre par le coute, et si le branloit trop bien. « Et mon mary, qui a bien xxiiij ans, n'en a que ce tant peu qu'il a monstré ; vous semble-t-il que j'en doyve estre contente ? » Chacun commença à rire, et elle de plus plorer, tant que l'assemblée longuement fut sans mot dire. Alors la mère print la parolle, et à part dist à sa fille tant d'unes et d'aultres que aucunement se contenta ; mais ce fut à grand peine. Véezcy la cause[2] des filles d'Alemaigne si Dieu plaist, bien tost seront ainsi en France.

[1] Assemblée, réunion. — [2] Voici la manière.

LA LXXXIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE VAURIN.

Puis que les comptes et histoires des asnes sont acevez, je vous feray en bref et à la verité ung bien gracieux compte d'un chevalier que la plus part de vous, mes bons seigneurs, congnoissez de pieçà. Il fut bien vray que le dit chevalier s'adventura trèsfort, comme il est assez de coustume aux jeunes gens, d'une très-belle, gente et jeune dame, et du quartier du pays où elle se tenoit la plus bruyant [1] et la plus renommée. Mais toutesfoiz, quelque pourchaz, quelque semblant, quelque devoir qu'il sceust faire pour obtenir sa grace, jamais il ne peut parvenir d'estre serviteur retenu; dont il estoit mains que bien content, attendu que tant ardemment, tant loyallement et tant entierement l'amoyt que jamaiz femme ne le fut mieulx. Et n'est pas à oblier que autant faisoit pour elle qu'oncquesserviteur fist pour sa dame, comme de joustes, d'habillemens; et néantmains, comme dit est, tousjours trouvoit sa dame rude et mal tractable, et luy monstrant mains de semblant d'amour que par raison ne deust : car elle savoit, et de vray, que loyallement et cherement de luy estoit bien fort aymée. Et à dire la verité, elle luy estoit trop dure, et fait assez à penser qu'il [2] procedoit de fierté, dont elle estoit plus que bon ne luy fust, comme on disoit, remplye. Les choses estans comme dit est, une aultre dame voisine et amye de la dessus dicte, voyant la queste du dit chevalier, fut tant esprise de son amour que plus on ne pourroit, et, par trop bonne fasson qui trop longue seroit à descripre, fist tant que ce bon chevalier s'en apperceut; dont il ne se meut que bien à point, tant fort

[1] Renommée. — [2] *Il*, cela.

s'estoit donné à sa rebelle et rigoreuse maistresse. Trop bien, comme gracieux qu'il estoit, tout sagement entretenoit celle de luy esprinse, afin que si à la cognoissance de l'autre fust parvenu, cause n'eust eu d'en rien blasmer son serviteur. Or escoutez quelle chose advint de ces amours, et quelle en fut la conclusion. Ce bon chevalier amoureux, qui pour la distance du lieu ne povoit estre si souvent emprès sa dame que son loyal cueur et trop amoureux désiroit, s'advisa ung jour de prier aucuns chevaliers et escuiers, ses bons amys, qui toutesfois de son cas rien ne savoient, d'aller esbattre, voler [1] et querir les lièvres en la marche du pais où sa damese tenoit, sachant de vray par ses espies que le mary d'elle n'y estoit point, mais estoit venu à court, où souvent se tenoit, comme celluy de qui se fait ce compte. Comme il fut proposé de ce chevalier amoureux et de ses compaignons, se partirent le lendemain, bien matin, de la bonne ville où la court se tenoit, et, tout querans les lièvres passèrent temps jusques à basse nonne [2], sans boire ne sans menger. Et en grand haste vindrent repaistre en ung petit village; et après le disner, qui fut court et sec, montèrent à cheval et de plus belles s'en vont querans les lièvres. Et le bon chevalier, qui ne tiroit qu'à une [3], menoit tousjours la brigade le plus qu'il povoit arrière de la bonne ville, où ses compaignons avoient grand vouloir de retirer, et souvent luy disoient : « La vespre approuche, il est heure de retirer à la ville; si nous n'y advisons, nous serons enfermez dehors, et nous fauldra gesir en ung meschant village et tous morir de faim. — Vous n'avez garde, disoit nostre amoureux, il est encore heure assez; et au fort je sçay ung lieu en ce quartier où l'on nous fera trèsbonne chère; et pour vous dire, si à vous ne tient, les dames nous festieront. Comme gens de court se trouvent voluntiers avec les dames, ilz fu-

[1] Chasser au vol, à l'oiseau. — [2] Trois heures après midi. — [3] Qui ne visait qu'à une seule chose.

rent contens de soy gouverner à l'appetit de celuy qui les avoit mis en train, et passèrent le temps querans les lièvres et les perdris tant que le jour dura. Or vint l'heure de venir au logis, si dist le chevalier à ses compaignons : « Tirons, tirons pais, je vous mainray bien. « Environ úne heure ou deux de nuyt [1], ce bon chevalier et sa compagnie arrivèrent à la place où se tenoit la dame dessus dicte, de qui tant fort estoit feru la guide de la compaignie, qui mainte nuyt en avoit laissé le dormir. On hurta à la porte du chasteau, et varletz assez tost vindrent avant, qui demandoient qu'on vouloit. Et celuy à qui le fait touchoit print la parolle et leur dist : « Messeigneurs, monseigneur et madame sont ilz céans? — En verité, respondit l'un pour tous, monseigneur n'y est pas, mais madame y est. — Vous luy direz, s'il vous plaist, que telz et telz chevaliers et escuiers de la court, et moy ung tel, venons d'esbattre et querre les lièvres en ceste marche, et nous sommes esgarez jusques à ceste heure, qui est trop tard de retourner à la ville. Si luy prions qu'il luy plaise nous recevoir pour ses hostes pour meshuy. — Voluntiers », dist il. Il vint faire ce message à sa maistresse, laquelle cy prins cy mis fist faire la response sans venir vers eulx, qui fut telle : « Monseigneur, dit le varlet, madame vous fait savoir que monseigneur son mary n'est pas icy, dont il luy desplaist, car, s'il y fust, il vous feist bonne chère; et en son absence elle n'oseroit recevoir personne ; si vous prie que luy pardonnez. » Le chevalier meneur de l'assemblée, pensez qu'il fut bien esbahy et trèshonteux d'oyr ceste response, car il cuidoit bien veoir à loisir sa maistresse et deviser tout son cueur saoul, dont il se trouve arrière et bien loing ; et encores beaucop luy grève d'avoir amené ses compaignons en lieu où il s'estoit vanté de les bien faire festoyer. Comme sachant [2] et gentil chevalier, il

[1] Sept ou huit heures du soir. — [2] Sachant ce qui convient, bien appris.

ne monstra pas ce que son pouvre cueur portoit ; si dist de plain visage à ses compaignons : « Messeigneurs, pardonnez moy que je vous ay fait paier la bée [1]; je ne cuidoie pas que les dames de ce pais fussent si peu courtoises que de refuser ung giste aux chevaliers errans; prenés en pacience. Je vous promectz par ma foy de vous mener ailleurs, ung peu ensus de céans, où l'on nous fera toute aultre chère. — Or avant donc, dirent les aultres, picquez avant : bonne adventure nous doint Dieu. » Ilz se mettent au chemin ; et estoit l'intencion de leur guide de les mener à l'hostel de la dame dont il estoit le cher tenu, et dont mains de compte il tenoit que par raison il ne deust; et conclud à ceste heure de soy oster de tous poins de l'amour de celle qui si lourdement avoit refusé la compaignie, et dont si peu de bien luy estoit venu estant en son service ; et se delibera d'amer, servir et obéir tant que possible luy seroit celle qui tant de bien luy vouloit, et où, se Dieu plaist, se trouvera tantost. Pour abreger, après la grosse pluye que la compaignie eut plus d'une grosse heure et demye sur le dos, ont arrivé à l'hostel de la dame dont naguères parloye; et hurta l'on de bon het à la porte, car il estoit bien tard, environ neuf ou dix heures de nuyt, et doubtoient fort qu'on ne fust couché. Varlez et meschines [2] saillirent dehors, qui s'en vouloient aller coucher, et demandent qu'est ce là? Et on leur dist. Ilz vindrent à leur maistresse, qui estois jà en cotte simple, et avoit mis couvrechef de nuyt ; et luy dirent : « Madame, à la porte est monseigneur de tel lieu, qui veult entrer, et avec luy aucuns aultres chevaliers et escuiers de la court, jusques au nombre de trois. Ilz soient les trèsbien venuz, dist elle ; avant, avant, vous telz et telz, allez tuer chappons et poullailles, et ce que nous avons de bon, et mectez en haste. » Bref, elle disposa comme femme de bien et de grant façon,

[1] Passage, route, voie. — [2] Servantes.

comme elle estoit et encores est, tout subit les besoignes comme vous orrez tantost. Et print bien à haste sa robe de nuyt, et ainsi attournée qu'elle estoit, le plus gentement qu'elle peut vint au devant des seigneurs dessusdis, deux torches devant elle et une seulle femme avecques elle, très-belle fille; les aultres mettoient les chambres à point. Elle vint rencontrer ses hostes sur le pont du chasteau, et le gentil chevalier qui tant estoit en sa grace, comme des aultres la guide et le meneur, se mist en front devant, et en faisant les recognoissances, il la baisa, et puis après tous les aultres la baisèrent pareillement. Alors, comme femme bien enseignée, dist aux seigneurs dessus ditz : « Messeigneurs, vous soiez les trèsbièn venuz; monseigneur tel, c'est assavoir leur guide, je le cognois de pieçà, il est, de sa grace, tout de céens; s'il luy plaist, il fera mes accointances[1] devers vous. » Pour abreger, accointances furent faictes, le soupper assez tost apresté, et chacun d'eulx logié en belle et bonne chambre bien garnye de tapisserie et de toute aultre chose necessaire. Si vous fault dire que tantdiz que le soupper s'apprestoit, la dame et le bon chevalier se devisèrent tant et si longuement, et se porta conclusion entre eulx que pour la nuyt ilz ne feroient que ung lit, car de bonne adventure le mary n'estoit point léens, mais plus de quarante lieues loing. Or est heure, tantdiz que ce soupper s'appreste, que ces devises se font, et que l'on souppe le plus joyeusement que l'on pourroit. Après les adventures du jour, que je vous dye de la dame qui son hostel refusa à la brigade dessus dicte, mesmes à celuy que bien savoit qui plus l'amoit que tout le monde, et fut si mal courtoise qu'onques vers eulx ne se monstra. Elle demanda à ses gens, quand ilz furent vers elle retournez de faire leur message, quelle chose avoit respondu le chevalier. L'un luy dist :

[1] Politesses, compliments

« Madame, il le fist bien court : trop bien dist il qui menoit ses gens en ung lieu en sus d'icy où l'on leur feroit tout recueil et meilleure chère. » Elle pensa tantost ce qui estoit et dist en soy mesmes : « Ha! il s'en est allé à l'ostel d'une telle, qui, comme bien sçay, ne le voit pas envis. Léens se traictera, je n'en doubte point, quelque chose à mon prejudice. » Et elle estant en ceste ymaginacion et pensée, subitement le dur courage que tant rigoreux avoit envers son serviteur porté fut tout changé et alteré, et en trèscordial et bon vouloir transmué, dont envye pour ceste heure fut cause et motif; conclusion oncques ne fut tant rigoreuse que à ceste heure trop plus ne soit doulce et desireuse d'accorder à son serviteur tout ce qu'il vouldroit requerir. Ainsi va la besoigne. Et doubtant que la dame où la brigade estoit ne joyst de celuy que tant avoit traïcté durement, escripvit unes lettres de sa main à son serviteur, dont la plus part des lignes estoient de son précieux sang escriptes, qui contenoit en effect que, tantost ces lettres veues, toutes aultres choses mises arrière, il venist vers elle avecques le porteur tout seul, et il seroit si agreablement receu que oncques serviteur ne fut plus content de sa dame qu'il seroit. Et, en signe de plus grand verité, mist dedans la lettre ung dyamant que bien cognoissoit. Ce porteur, qui estoit seur, print la lettre et vint trouver au lieu dessus dit le chevalier auprès de son hostesse au soupper et toute l'assemblée. Tantost après graces, le tira d'un costé, et, en luy baillant la lettre, dist qu'il ne feist semblant de rien, mais qu'il accomplist le contenu. Ces lettres veues, le bon chevalier fut bien esbahy et encores plus joyeux ; car combien qu'il eust conclu et deliberé de soy retirer de l'amour et accointance de celle qui luy escripvoit, si n'estoit il pas si converty que la chose que plus il desiroit ne luy fust par ceste lettre permise. Il tira son hostesse à part, et luy dist comment son maistre le mandoit hastivement, et que force luy estoit de partir tout à ceste

heure, et monstroit bien semblant que bien luy desplaisoit, Celle qui estoit auparavant la plus joyeuse, attendant ce que tant avoit desiré, devint triste et ennuyeuse. Il monte à cheval et laisse ses compaignons léans, et avec le porteur des lettres vient et arrive tantost après mynuyt à l'ostel de sa dame, de laquelle le mary estoit naguères retourné de court et s'apprestoit pour s'en aller coucher, dont Dieu scet en quel point en estoit celle qui son serviteur avoit mandé querir par ces lettres. Ce bon chevalier, qui tout le jour avoit culetté la selle [1], tant en la queste des lièvres comme pour querir logis, sceut à la porte que le mary de sa dame estoit arrivé, dont il fut aussi joyeux que vous povez penser. Si demanda à sa guide qu'il estoit de faire? Si advisèrent ensemble qu'il feroit semblant de soy estre esgaré de ses compaignons, et que de bonne adventure il avoit trouvé ceste guide qui léens l'avoit adressé. Comme il fut dit il fut fait, en la male heure, et vint trouver monseigneur et madame, et fist son personnage ainsi qu'il sceut. Après boire une foiz, qui pou de bien luy fist, on le mena ensa chambre pour coucher, où guères ne dormit la nuyt, et lendemain au matin avec son hoste à la court retourna sans riens accomplir du contenu de la lettre dessus dicte. Et vous dy que là ne à l'aultre oncques puis ne retourna, car tost après la court se partit du pais, et il suyvit le train, et tout fut mis en non challoir et obly, comme souvent advient.

LA LXXXII[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LAUNOY.

Or escoutez, s'il vous plaist, qu'il advint en notre chastellenie de Lisle, d'un bergier des champs et d'une jeune

[1] Cour à cheval; avait eu le cul sur la selle.

pastorelle qui ensemble ou assez près l'un de l'autre gardoient leurs brebiz. Marché se porta entre eulx deux, une foiz entre les aultres, à la semonce de nature, qui desjà les avoit elevez en eage de cognoistre que c'est de ce monde, que le bergier monteroit sur la bergère pour veoir plus loing, pourveu toutesfoiz qu'il ne l'embrocheroit neant plus avant que le signe qu'elle mesme fist sur son instrument naturel du bergier de sa main, qui estoit environ deux doiz, la teste franche; et estoit le signe fait d'une more noire qui croist sur les hayes. Cela fait, ilz se mettent à l'ouvrage de par Dieu, et bon bergier se fourre dedens, comme s'il ne coutast rien, sans regarder mercque [1], ne signe, ne promesse qu'il eust faicte à sa bergère, car tout ce qu'il avoit ensevelit jusques au manche; et si plus en eust eu, il trouva lieu assez pour le loger. Et la belle bergière, qui jamais ne fut à telles nopces, tant aise se trouva que jamais ne voulsist faire aultre euvre. Les armes furent achevées, et se tira tantost chacun vers ses brebis, qui desjà s'estoient d'eulx fort esloignées, à cause de leur absence. Tout fut rassemblé et mis en bon train, et bon bergier, pour passer temps comme il avoit de coustume, se mist en contrepoix entre deux haloz sur une balochouère [2], et là s'esbatoit et estoit plus aise que ung roy. La bergière se mist à faire ung chapelet de florettes sur la rive d'un fossé assez loignet de la balochoère au bergier, et regardoit tousjours, disant la chansonnette jolye, pour veoir s'il reviendroit point à l'amorse; mais c'estoit la moindre de ses pensées. Et quand elle vit qu'il ne venoit point, elle commence à hucher tant qu'elle peut : « Hau! Hacquin! Hacquin! » Et il respond : « Que veulx tu? que veulx tu? — Vien çà, vien çà, dit elle, si feras. » Mais elle disoit tout oultre; et Hacquin, qui en avoit son saoul, luy respondit : « En nom Dieu, j'ay aussi

1 Marque. — 2 Balançoire.

cher que je ne face neant que je face ; je m'esbas bien ainsi. » Et toute jour balochoit. Et dame bergière rehuche de plus belle : « Vien çà, Hacquin, je te laisseray tout bouter plus avant, sans faire mercque n'enseigne, ainsi que tu vouldras. — Saint Jehan ! dit Hacquin, j'ay passé le seing de la more, et bouté tout ens jusques aux pennes ; mais vous n'en arez plus aussi maintenant. » Si se reprint Hacquin à balocher, et laissa la bergère faire son chapellet, à qui bien desplaisoit de ce qu'il la laissoit oyseuse.

LA LXXXIIIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE VAURIN.

Comme il est de coustume par tous païs que par les villes et villages souvent s'espàrtent les religieux mendians, tant de l'ordre des Jacobins, Cordeliers, Carmes, et Augustins, pour prescher les vices, les vertuz exaulser et loer, advint que, à Libers, bonne petite ville en la conté d'Artoys, arriva ung carme du couvent d'Arras, par ung dimenche matin, ayant intencion d'y prescher, comme il fist bien et devotement et haultement ; car il estoit bon clerc et trèsbeau langagier [1]. Tantdiz que le curé disoit la grand messe, maistre carme se pourmenoit, attendant que quelqu'ung le feist chanter pour gaigner deux patars ou trois gros ; mais nul ne s'en avançoit [2]. Et ce voyant une ancienne damoiselle vefve, à qui print pitié du pouvre religieux, luy fis dire messe, et par son varlet bailler deux patars, et encores prier de disner. Et maistre moyne happa cest argent, promectant de venir au disner, comme il fist tantost qu'il eut presché et que la grand messe de la parroiche fut finie. La damoiselle qui l'avoit

[1] Savant et beau parleur. — [2] Nul ne se hâtait de le faire.

fait chanter et semondre [1] au disner se partit de l'eglise, elle et sa chambrière, et vindrent à l'ostel faire tout prest pour recevoir le prescheur, qui en la conduicte d'un serviteur de la dicte damoiselle vint arriver à l'ostel où il fut receu bien honnestement ; et, après les mains lavèes, la damoiselle luy assigna sa place, et elle se tint auprès de luy, et le varlet et la chambrière se misrent à servir, et de prinsault apportèrent la belle porée [2] avecques beau lard, et belles trippes de porc, et une langue de beuf rostie. Dieu scet comment, tantost que damp moyne vit la viande, il tire ung beau, long et large cousteau, bien trenchant, qu'il avoit à sa cincture, tout en disant *Benedicite*, et puis se mect en besoigne à la porée. Tout premièrement qu'il eut despeschée, et le lard aussi, cy prins cy mis, de là il se tire à ces trippes belles et grasses, et fiert dedans comme ung loup dedans les brebis. Et avant que la bonne damoiselle son hostesse eust à moitié mengé sa porée, il n'y avoit ne trippe ne trippette dedans le plat. Si se prend à ceste langue de beuf, et de son coulteau bien trenchant en deffist tant de pièces qu'il n'en demoura oncques lopin. La bonne damoiselle, qui tout ce sans mot dire regardoit, souvent regardoit l'œil sur son varlet et sa chambrière, et eulx, en soubzriant tout doulcement, pareillement la regardoient. Elle fist apporter une pièce de bon beuf salé et une belle pièce de mouton de bon endroit, et mettre sur la table. Et bon moine, qui n'avoit appetit nesq'un chien, s'apiert à la pièce de beuf, et s'il avoit eu peu de pitié des trippes et de la langue de beuf, encores en eut il mains de mercy de ce beau beuf entrelardé. Son hostesse, qui grand plaisir prenoit à le veoir menger, trop plus que le varlet et la meschine, qui entre leurs gens le maudissoient, luy faisoit tousjours emplir sa tasse si tost qu'elle estoit vuide. Et pensez qu'il descouvroit

[1] Inviter. — [2] Soupe au poireaux. — [3] Tout aussitôt.

bien viande [1], et point n'espargnoit le boire. Il avoit si grand haste de fournir son pourpoint [2] qu'il ne disoit mot, si pou non. Quand la pièce de beuf fut comme toute mengée et despeschée, et plus part de celle de mouton, de laquelle l'ostesse avoit ung tantinet mengé, elle voyant que son hoste n'estoit encores saoul, fist signe à sa chambrère qu'elle apportast ung gros jambon cuict du jour devant pour la garnison de l'ostel. La chambrière, tout maudissant le prestre qui tant gourmandoit [3], fist le commendement de sa maistrese, et mist le jambon sur la table. Et bon moyne, sans demander qui vive, frappe sus et le navra et affola ; car de prinsault il luy trencha le jaret, et, ensuyvant le terminé propos, de tous poins le desmembra, et n'y laissa que les os. Qui adonc veist rire le varlet et la meschine, il n'eust jamais eu les fièvres, car il avoit desgarny tout l'ostel, et avoient grand doubte qu'il ne les mangeast aussi. Pour abréger, après tous les mets dessus diz, la dame fist mectre à la table ung très beau fromage gras, et ung plas bien fourny de tartes, de pommes, et de fromage, avecques la belle pièce de beurre frez, dont on ne rapporta si petit non. Le disner fut fait ainsi qu'avez oy, et vint à dire graces, que maistre prescheur pronunça enflé comme ung ticquet , et en là fin il dist à son hostesse : « Damoiselle, je vous mercye de voz biens ; vous m'avez tenu bien aise, la vostre mercy. Je prie à Celuy [5] qui repeut cinq mille hommes de pains d'orge et de deux poissons, dont après qu'ilz furent saoulez de menger, demoura de relief xij. corbeilles, qu'il le vous veille rendre. — Saint Jehan, dit la meschine, qui s'avança de parler, sire, vous en povez bien tant dire ; je croy que, si vous eussez esté l'un de ceulx qui là furent repeuz, qu'on n'en eust point rapporté de relief, car vous eussez bien tout mangé, et moy aussi se je y eusse esté. — Vrayement,

[1] Qu'il n'en laissait pas. — [2] Son estomac. — [3] Exerçait sa gourmandise. — [4] Insecte qui s'attache à la peau des chiens et des chevaux. — [5] Jésus-Christ.

m'amye, dit le moyne, qui estoit ung garin tout fait, je ne vous eusse point mengée, mais je vous eusse bien embrochée et mise en rost, ainsi que vous pensez qu'on fait. » La dame commença à rire, et si firent le varlet et la chambrière, malgré qu'ilz en eussent. Et nostre moyne, qui avoit la pense farcye, mercya de rechef son hostesse, qui si bien l'avoit repeu, et s'en alla en quelque aultre village gaigner son soupper; je ne sçay s'il fut tel que le disner.

LA LXXXIVe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR LE MARQUIS DE ROTHEL

Tandiz que quelqu'ung s'avancera de dire quelque bon compte, j'en feray ung petit qui ne vous tiendra guères, mais il est veritable et de nouvel advenu. J'avoie ung mareschal qui bien et longuement m'avoit servy de son mestier; il luy print volunté de soy marier; si le fut, et à la plus devoiée [1] femme qui fust, comme on disoit, en tout le païs. Et quand il cogneut que par beau ne par laid [2] il ne la povoit oster de sa mauvaistié, il l'abandonna, et ne se tint plus avec elle, mais la fuyoit comme tempeste; car, s'il l'eust sceue en une place, jamais n'y eust tiré, mais tousjours au contraire. Quand elle vit qu'il la fuyoit ainsi, et qu'elle n'avoit à qui tencer ne monstrer sa devoiée manière, elle se mist en la queste de luy et partout le suyvoit, Dieu scet disant quelx motz; et l'aultre se taisoit et picquoit son chemin. Et elle tant plus montoit sur son chevalet, et disoit de maulx et de maledictions à son pouvre mary, plus que ung deable ne saroit faire à une ame damnée. Un jour entre les aultres, voyant que son mary ne respondoit

[1] Méchante, malfaisante. — [2] Par prière ni par menace.

mot à chose qu'elle proposast, le suyvant par la rue, devant tout le monde cryoit tant qu'elle povoit : « Vien-çà, traistre! parle à moy ; je suis à toy, je suis à toy. » Et mon mareschal, qui estoit devant, disoit à chacun mot qu'elle disoit : « J'en donne ma part au deable, j'en donne ma part au deable. » Et ainsi la mena tout du long de la ville de Lille toujours cryant : « Je suis à toy » ; et l'autre respondoit : « J'en donne ma part au deable. » Tantost après, comme Dieu voulut, ceste bonne femme mourut, et l'on demandoit à mon mareschal s'il estoit fort courroucié de la mort de sa femme, et il disoit que jamais si grand eur ne luy vint, et que si Dieu luy eust donné un souhait à choisir, il eust demandé la mort de sa femme, « laquelle, disoit il, estoit tant male et obstinée en malice que, si je la savoye en paradis, je n'y vouldroye jamais aller tant qu'elle y fust, car impossible seroit que paix fust en nulle assemblée où elle fust. Mais je suis seur qu'elle est en enfer, car oncques choses creée n'approucha plus à faire la manière des deables, qu'elle faisoit. « Et puis on luy disoit : « Et vrayement il vous fault remarier et en querre [1] une bonne, paisible et preude femme. — Maryer! disoit il ; j'aymeroye mieulx me aller pendre au gibet que jamais me rebouter ou dangier de trouver enfer, que j'ay, la Dieu mercy, à ceste heure passé. » Ainsi demoura et est encores ; ne sçay je qu'il fera.

LA LXXXV[e] NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE SANTILLY.

Depuis cent ans en ça ou environ, ès marches de France est advenu, en une bonne paroisse, une joyeuse adventure

[1] Quérir, chercher.

que je mettray ycy pour croistre mon nombre, et pource qu'elle est digne d'estre ou reng des aultres. En ladicte bonne ville avoit ung maryé, de qui la femme estoit belle, doulce et gracieuse, et avec tout ce trèsamoureuse d'un seigneur d'eglise, son propre curé et prochain voisin, qui ne l'amoit rien mains qu'elle luy; mais de trouver la manièr comment ilz se pourroient conjoindre bien amoureusement ensemble fut difficile, combien qu'en la fin fust trouvée, et par l'engin de la dame, en la fasson que je vous diray. Le bon mary orfèvre estoit, tant allumé et ardent en convoitise qu'il ne dormoit heure ne bon somme pour labourer[1]. Chacun jour se levoit une heure ou deux devant jour, et laissoit sa femme prendre la longue crastine jusques à viij. ou ix. heures, ou si longuement qu'il luy plaisoit. Ceste bonne et entière amoureuse, voyant son mary chacun jour continuer la diligence et entente de soy lever pour ouvrer et marteler, s'advisa qu'elle employroit avecques son curé le temps qu'elle estoit habandonnée de son mary, et que à telle heure son dit amoureux la pourroit visiter sans le sceu de son dit mary, car la maison du curé tenoit à la sienne sans moyen[2]. La bonne manière fut descouverte et mise en termes à nostre curé, qui la prisa trèsbien, et luy sembla bien que trèsaisément le feroit et secretement. Ainsi doncques que la façon fut trouvée et mise en termes, tout ainsi fut elle executée, et le plustost que les amans purent, et la continuèrent par aucuns temps qui dura assez longuement. Mais comme fortune, envyeuse peut estre de leur bien et doulx passetemps, le vouloit, leur cas fut descouvert maleureusement en la manière que vous orrez. Cest orfèvre avoit ung serviteur, qui estoit amoureux et jaloux trèsgrandement de sa dame; et pource que trèssubtilement avoit perceu nostre maistre curé parler à sa dame, il se doubtoit

1 *Laborare*, travailler. — 2 *Moyen*, chose située entre deux autres, intermédiaire, sans séparation, immédiatement.

trèsfort de ce qui estoit. Mais la manière comment ce povoit faire, il ne le povoit ymaginer, si n'estoit que le curé viensist à l'heure qu'il forgeoit au plus fort avec son maistre. Ceste ymaginacion luy hurta tant à la teste qu'il fist le guet et se mist aux escoutes pour savoir la verité de ce qu'il ignoroit. Il fist si bon guet qu'il perceut et eut vraye experience du fait ; car, une matinée, il vit le curé venir tantost après que l'orfèvre fut vuidé de sa chambre, et y entrer, puis fermer l'huys. Quand il fut bien asseur que sa suspicion estoit vraye, il se descouvrit à son maistre, et luy dist en ceste manière : « Mon maistre, je vous sers, de vostre grâce, non pas seulement pour gaigner vostre argent, menger vostre pain, et faire bien et loyalement vostre besoigne, mais aussi pour garder vostre honneur et vostre dommage empescher ; et si aultrement faisoie, digne ne seroye d'estre vostre serviteur. J'ay eu dès pieçà suspicion que nostre curé vous feist desplaisir, et le vous ay celé jusques ore que j'en ay eu la vraye experience ; et affin que vous ne cuidez que je vous veille en vain tromper, je vous prie que nous allions en vostre chambre, et sçay que l'on l'y trouvera maintenant. Quand le bon homme oyt ces nouvelles, il se tint trèsbien de rire, et fut content de visiter sa chambre en la compaignie de son varlet, qui luy fist promectre qu'il ne tueroit point le curé, car aultrement ne luy vouloit point tenir compaignie, mais trop bien vouloit qu'il fust bien puny. Ilz montèrent en la chambre, qui fust tantost ouverte ; et le mary entra le premier, et vit que monseigneur le curé tenoit sa femme entre ses braz et forgeoit ainsi qu'il povoit ; si s'escrya disant : « A mort, à mort, ribauld ! Qui vous a cy bouté ? » Qui fut adoncques bien esbahy, ce fut maistre curé, et demanda mercy. « Ne sonnez mot, ribauld prestre, ou je vous tueray maintenant. — Ha ! mon voisin, pour Dieu mercy, dit le curé, faicte de moi vostre bon plaisir. — Par l'ame de mon père, avant que vous m'eschappez,

je vous mettray en tel estat que jamais n'arez volunté de marteler sur enclume femenine. Sus, laissez vous manyer, si vous ne voulez morir. » Le pouvre maleureux se laissa lyer par ses deux ennemis sur ung bancq, le ventre dessus, et les deux jambes esraillées en dehors du bancq. Si bien fut lyé qu'il ne povoit rien mouvoir que la teste; puis fut porté ainsi marescaucié en une petite maisonnette qui estoit derrière l'ostel de l'orfèvre, et esroit la place où il fondoit son argent. Quand il fut ou lieu où l'on le vouloit avoir, l'orfèvre envoya querir deux grands clouz à larges teste, desquelx il attacha au bancq les deux marteaulx qui avoient en son absence forgé sur l'enclume de sa femme, et puis le deslya de tous poins. Si print après une poignée d'estrain, et en bouta le feu en la maisonnette, et habandonna nostre curé, et s'enfuyt en la rue crier au feu. Quand le prestre se vit environné de feu, et que remède n'y avoit qu'il ne luy faillist perdre les genitoires ou estre brullé, se lève et s'encourt, et laisse sa bourse cloée. L'effroy du feu fut tantost elevé par toute la rue; si venoient les voisins pour l'estaindre. Mais nostre curé les faisoit retourner, disant qu'il en venoit, et que tout le dommage qui en povoit advenir estoit jà advenu, et que aider plus n'y pouvoient; mais il ne leur disoit pas que le dommage luy competoit [1]. Ainsi fut le pouvre amoureux curé salarié du service qu'il fist à amours, par le moien de la faulse et traistresse jalousie du varlet, comme vous avez oy.

[1] Le concernait.

LA LXXXVIe NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR PHILIPPE VIGNIER, ESCUIER DE LA CHAMBRE DE MONSEIGNEUR.

En la bonne ville de Rouen, puis peu de temps en çà, ung jeune homme print à mariage une tendre jeune fille, aagée de xv ans ou environ. Le jour de leur grand feste, c'est assavoir des nopces, la mère de ceste fille, pour garder et entretenir les cerimonies accoustumées en tel jour, escolla[1] et introduisit la dame des nopces, et luy aprint comment elle se devoit gouverner pour la première nuyt avec son mary. La belle fille, à qui tardoit l'attente de la nuyt dont elle recevoit la doctrine, mist grosse peine et grand diligence de retenir la leczon de sa bonne mère; et luy sembloit bien que quand l'heure seroit venue où elle devroit mettre à execution celle leczon, qu'elle en feroit si bon devoir que son mary se loeroit d'elle, et en seroit très-content. Les nopces furent honorablement faictes en grand solennité, et vint la desirée nuyt; et tantost après la feste faillye[2], que les jeunes gens furent retraiz et qu'ilz eurent prins congié du sire des nopces et de sa dame, la bonne mère, les cousines, voisines et aultres privées femmes prindrent nostre dame des nopces et la menèrent en la chambre où elle devoit coucher pour la nuyt avec son espousé, où elles la desarmèrent de ses atours, joyaux, et la firent coucher ainsi qu'il estoit de raison; puis luy donnèrent bonne nuyt, l'une disant : « M'amye, Dieu vous doint joye et plaisir de vostre mary, et tellement vous gouverner avecques luy que ce soit au salut de voz deux ames. » L'autre disoit : « Mamye, Dieu vous doint telle paix et con-

[1] Escoller, instruire, faire la leçon. — [2] Finie.

cordance avec vostre mary que puissez faire euvre dont les sains cieulx soient remplis. » Et ainsi chacune faisant sa prière se partit. La mère, qui demoura la derrenière, reduist à memoire son escoliere sur la doctrine et leczon que aprinse luy avoit, luy priant que penser y voulsist. Et la bonne fille, qui, comme l'on dit communement, n'avoit pa son cueur en sa chausse [1], respondit que trèsbonne souve nance avoit de tout, et que bien l'avoit, Dieu mercy, re tenu. « C'est bien fait, dist la mère ; or je vous laisse et vous recommende à la grace de Dieu, luy priant qu'il vous donne bonne adventure. Adieu, belle fille. — Adieu, bonne et sage mère. » Si tost que la maistresse de l'escole fut vuidée, nostre mary, qui à l'huys n'attendoit aultre chose, entra ens ; et la mère l'enferma et tira l'huys, et luy pria qu'il se gouvernast sagement avec sa fille. Il promist que aussi feroit il ; et si tost que l'huys fut fermé, il, qui n'avoit que son pourpoint en son dos, le rue jus et monte sur le lit, et se joinct au plus près de sa dame la lance au poing, et luy presente la bataille. A l'approucher de la barrière où l'escarmouche se devoit faire, la dame prend et empoigne ceste lance droicte comme ung cornet de vachier ; et tantost qu'elle la sent aussi dure et de grosseur trèsbonne, s'escrye, disant que son escu n'estoit assez puissant pour recevoir les horions de si gros fust. Quelque devoir que nostre mary peust faire, ne peut trouver la manière d'estre receu à cest escu ne ceste jouste ; la nuyt se passa sans rien besoigner, qui despleut moult à nostre sire des nopces. Mais au fort il print pacience, esperant recouvrer tout la nuyt prochaine, où il fut autant oy que à la première, et ainsi à la troisiesme, quatriesme, et jusques à la quinziesme, où les armes furent accomplies, comme je vous diray. Quand les xiij. jours furent passez que nos deux jeunes gens sont mariez,

[1] Comme qui dirait aujourd'hui : qui n'avait pas sa langue dans sa poche.

combien qu'ilz n'eussent encores ensemble tenu mesnage, la mère vint visiter son escolière, et, après cent mille devises qu'elles eurent ensemble, luy demanda l'on de ce mary quel homme il estoit, et s'il faisoit bien son devoir. Et la fille disoit qu'il estoit trèsbon homme, doulx et paisible. « Voire mais, disoit la mère, fait il bien ce que l'on doit faire ? — Oy, disoit la fille, mais... — Quelz mais ? Il y a à dire en son fait, dit la mère, je l'entends bien; dictes le moy et ne le me celez point. Est-il homme pour accomplir le deu à quoy il est obligé par mariage et dont je vous ay baillé la leczon ? » La bonne fille fut tant pressée qu'il luy convint dire que l'on n'avoit encores rien besoigné en son ouvrouer; mais elle taisoit qu'elle fust cause de la dilacion[1], et que tousjours eust refusé la jouste. Quand la mère entendit ces doloreuses nouvelles, Dieu scet quelle vie elle mena, disant que par ses bons dieux elle y mettroit remède et bref, et que tant avoit de bonne accointance de monseigneur l'official de Roen qu'il luy seroit amy et qu'il favoriseroit à son bon droit. « Or çà, ma fille, dist elle, il vous convient desmarier; je ne fais nulle doubte que je n'en trouve bien la fasson; et soiez seure que vous le serez ainçois qu'il soit deux jours de ceste heure, et vous feray avoir aultre homme qui si paisible ne vous lairra; laissez moy faire. » Ceste bonne femme, à demy hors du sens, vint compter ce grand meschef à son mary, père de la fille dont je fais mon compte, et luy dist bien comment ilz avoient perdu leur fille, amenant les raisons pour quoy et comment, et concluant aux fins de la desmarier. Tant bien compta sa cause que son mary tira de son costé, et fut content que l'on feist citer nostre nouveau maryé, qui ne savoit rien de ce qu'ainsi on se plaignoit de luy sans cause. Toutesfoiz il fut cité à personnellement comparoir à l'encontre de monseigneur le

[1] Délai.

promoteur, à la requeste de sa femme, et par devant monseigneur l'official, pour quitter sa femme et luy donner licence d'aultre part soy marier, ou alleguer les causes et raisons pour quoy, en tant de jours qu'il avoit esté avec elle, n'avoit monstré qu'il estoit homme comme les aultres, et fait ce qu'il appartient aux mariez. Quand le jour fut venu, les parties se presentèrent en temps et lieu; ilz furent huchez [1] à dire et plaidoyer leur cause. La mère à la nouvelle mariée commença à compter la cause de sa fille; et Dieu scet comment elle alleguoit les loiz que l'on doit maintenir en mariage, lesquelles son gendre n'avoit accomplies ne d'elles usé; pour quoy requeroit qu'il fust desjoinct de sa fille, et de ceste heure mesme, sans faire long procès. Le bon jeune homme fut bien esbahy quand ainsi oy blasmer ses armes; guères n'attendit à respondre aux allegations de son adversaire, et trèsfroidement et de manière rassise compter son cas, et comment la femme luy avoit tousjours fait refus quand il avoit voulu faire le devoir. La mère, oyant ces responses, plus marrye que devant, combien que à peine le vouloit elle croire, demanda à sa fille s'il estoit vray ce que son mary avoit respondu; et elle dist : « Vrayement, mère, oy. — Ha! maleureuse, dist la mère, comment l'avez vous refusé? Que vous avoye dit et monstré pluseurs foiz? Vous avoys je baillé celle leczon? » La pouvre fille ne savoit que dire, tant estoit honteuse et desplaisante. « Toutesfoiz, dist la mère, je veil savoir la cause pour quoy vous avez fait le refus si vous ne me voulez courousser mortellement, car je n'aray jamais bien, ou si saray pour quoy et quelle raison vous n'avez voulu consentir à vostre mary. » La fille confessa tout, et dist ouvertement en jugement que pource qu'elle avoit trouvée la lance de son champion si grosse, ne luy avoit osé bailler l'escu, doubtant qu'il ne

[1] Appelés, invités.

la tuast, comme elle encores en doubtoit, et ne se vouloit desmouvoir de ceste doubte [1], combien que sa mère luy disoit que doubter ne craindre n'en devoit. Et après ce, adressa sa parolle au juge en disant : « Monseigneur l'official, vous avez oy la confession de ma fille* et les defences de mon gendre ; je vous prie, appoinctez sur le different et rendez vostre sentence diffinitive. » Monseigneur l'official, pour appoinctement, fist couvrir un lit en sa maison, et ordonna par arrest que les deux mariez yroient coucher ensemble, enjoignant à la mariée qu'elle empoignast baudement le bourdon joustouer et le mist ou lieu où il estoit ordonné. Et quand celle sentence fut rendue, la mère dist : « Grand mercy, monseigneur l'official, vous avez trèsbien jugé. Or avant, ma fille, faictes ce que vous devez faire, et gardez de venir à l'encontre de l'appoinctement de monseigneur l'official ; mettez la lance ou lieu où elle doit estre. — Et je suis au fort contente, dist la fille, de la mettre et bouter où il faut, mais si elle y devoit pourrir, je ne l'en retireray jà. » Ainsi se partirent de jugement, et allèrent mettre à execution sans sergent la sentence de monseigneur l'official, car eulx mesmes firent l'execution. Et par ce moyen nostre gendre vint à chef de sa jousterie, dont il fut plutost tanné que celle qui n'y avoit voulu entendre.

LA LXXXVII[e] NOUVELLE

PAR MONSIEUR LE VOYER.

Au gent et plantureux pais de Hollande avoit, n'a pas cent ans, ung gentil chevalier logé en ung bel et bon hostel où il y avoit une trèsbelle jeune chambrière servante, de la-

[1] Remettre de cette crainte.

quelle trèsamoureux estoit, et pour l'amour d'elle tant avoit fait au fourrier du duc de Bourgoigne, que cest hostel luy avoit delivré, affin de mieulx pourchasser et conduire sa queste, et venir aux fins et intencions où il entendoit et ou amours le faisoient encliner. Quand il eut esté environ cinq ou vj. jours en ceste hostelerie, luy survint par accident une maleureuse adventure, car une maladie le print en l'œil si grieve, qu'il ne le povoit tenir ouvert, tant en estoit aspre la doleur. Et pour ce que trèsfort doubtoit de le perdre, mesmement que c'estoit le membre où il devoit plus de guet [1] et de soing, manda le cyrurgien de monseigneur le duc, qui pour ce temps en la ville estoit. Et devez savoir que ledit cyrurgien estoit ung trèsgentil compaignon, le plus renommé du pais, et le fist venir parler à luy. Et sitost que maistre cyrurgien vit cest œil il le jugea comme perdu, ainsi par adventure qu'ils sont coustumiers de juger des maladies, affin que quand ilz les ont sanéez [2], ils en emportent plus de prouffit et de loenge. Le bon chevalier, à qui desplaisoit d'oyr telles nouvelles, demandoit s'il y avoit nul remède pour le garir; et l'autre dist que trèsdifficile seroit, néantmoins il oseroit bien entreprendre à garir avec l'ayde de Dieu, mais qu'on le voulsist croire. « Si vous me voulez garir et delivrer de ce mal sans la perte de mon œil, je vous donneray bon vin [3], dit le chevalier. » Le marché fut fait, et entreprint garir net cest œil, Dieu avant, et ordonna les heures qu'il viendroit chacun jour pour le mettre à point. Or entendez que chacune foiz que nostre cyrurgien venoit visiter son malade, la belle chambrière le compaignoit et tenoit tousjours ou boitte ou palette, et aidoit à remuer le pouvre patient, qui oublyoit la moitié de son mal quand il sentoit la presence de sa dame. Si ce bon chevalier estoit bien feru et avant de ceste chambrière, si fut le cyrurgien,

[1] D'attention, de bonne garde garde. — [2] Guéris. — [3] Locution proverbiale. *Je vous paierai bien.*

qui, toutes les foiz qu'il venoit faire sa visitacion, fichoit ses doulx regards sur ce beau poly viaire [1] de ceste chambrière, et tant s'i ahurta qu'il luy declara son cas, et eut trèsbonne audience, car de prinsaut on luy accorda et passa ses doulces requestes; mais la manière comment on pourroit actuellement et par effect mettre à execution ses ardans desirs, l'on ne la savoit comment trouver. Or toutesfoiz, à quelque peine que ce fut, la façon fut trouvée par la prudence et subtilité du cyrurgien, qui, fut telle : « Je donneray, dist il, à entendre à monseigneur mon patient que son œil ne se peut garir si n'est que son aultre œil soit caché, car l'usage qu'il a à regarder empesche la garison de l'autre malade. S'il est content, dit il, qu'il soit caché et bendé, ce nous sera la plus convenable voye du monde pour prendre nos delicz et plaisances, et mesmement en sa chambre, affin que l'on y prenne mains de suspicion. » La fille, qui avoit aussi grant desir que le cyrurgien, prisa trèsbien ce conseil, ou cas que ainsi ce pourroit faire. « Nous l'essayerons », dit le cyrurgien. Il vint à l'heure accoustumée voir cest œil malade, et quand il l'eut descouvert fist bien de l'esbahy : « Comment! dit il, je ne vis oncques tel mal; cest œil cy est plus lait qu'il y a xv. jours. Certainement, monseigneur, il sera bon mestier que vous ayez pacience.— Comment? dit le chevalier. — Il fault que vostre bon œil soit couvert et caché tellement qu'il n'ayt point de lumière une heure ou environ après que je aray assis l'emplastre et ordonné l'autre; car en verité il l'empesche à garir sans doubte. Demandez, disoit il, à ceste belle fille qui l'a veu chacun jour, comment il amende [2]. » Et la fille disoit qu'il estoit plus lait que paravant : « Or çà, dit le chevalier, je vous habandonne tout; faictes de moy tout ce qu'il vous plaist; je suis content de cligner tant que l'on vouldra, mais

[1] Visage. — [2] S'améliore.

que garison s'ensuive. » Les deux amans furent adonc bien joyeux, quand ilz virent que le chevalier fut content d'avoir l'œil caché. Quand il fut appoincté et qu'il eut les yeulx bandez, maistre cyrurgien fainct de partir comme il avoit de coustume, promectant de tantost revenir pour descouvrir cest œil. Il n'ala guères loing, car assez près de son pacient, sur une couche jecta sa dame, et d'aultre planecte qu'il n'avoit remué son chevalier visita les cloistres secret de la chamberiere. Trois, quatre, cinq, six foiz maintint ceste manière de faire envers ceste belle fille, sans ce que le chevalier s'en donnast garde, combien qu'il en oyst la tempeste, mais non sachant que ce vouloit estre, jusques à six foiz qu'il se doubta pour la continuacion ; à laquelle foiz, quand il oyt le tamburch [1] et noise des combattans, esracha bandeaulx et emplastres, et rua tout au loing, et vit les deux amoureux qui se demenoient tellement l'un contre l'autre qu'il sembloit qu'ilz deussent menger l'un l'autre, tant mettoient et joindoient leurs dens ensemble. « Et qu'est ce là, dist il, maistre cyrurgien ? m'avez vous fait jouer à la cligne musse pour me faire ce desplaisir ? Doit estre mon oeil gary par ce moien ? Dictes, m'avez vous baillé de ce jeu ? Et, par saint Jehan ! je m'en doubtoie bien que j'estoie plus souvent visité pour l'amour de ma chambrière que pour mes beaulx yeulx. Or, bien, bien, je suis en vostre dangier, sire, et ne me puis encore venger ; mais ung jour viendra que je vous feray souvenir. » Le cyrurgien, qui estoit le plus gentil compaignon et des aultres le meilleur homme, commença à rire, et firent la paix, et croy bien que tous deux, quand l'oeil fut gary, s'accordèrent à besoigner par terme.

1 Bruit.

LA LXXXVIIIe NOUVELLE

PAR ALARDIN.

En une gente petite ville cy entour, que je ne veil pas nommer, est n'a guères advenu adventure dont je vous fournïray une petite nouvelle. Il y avoit ung bon, simple, rude païsant, marié à une plaisant et assez gente femme, laquelle laissoit le boire et le manger pour amer par amours. Le bon mary d'usage demouroit trèssouvent aux champs, en une maison qu'il y avoit, aucunesfoiz trois jours, aucunesfoiz quatre jours, aucunesfoiz plus, aucunesfoiz mains, ainsi qu'il luy venoit à plaisir, et laissoit sa femme prendre du bon temps à la bonne ville, comme elle faisoit ; car affin qu'elle ne s'espantast, elle avoit toujours ung homme qui gardoit la place du bon homme et entretenoit son ouvrouer de paour que le rouil [1] ne s'i prenist. La règle de ceste bonne bourgoise estoit de attendre toutesfoiz son mary jusques ad ce qu'on ne voyoit guères, et jusques ad ce qu'elle se tenoit seure de son mary qu'il ne retourneroit point ne laissoit venir le lieutenant, de paour que trompé ne feust. Elle ne sceut mettre si bonne ordonnance en sa veille ou règle accoustumée que trompée ne fust ; car une foiz, ainsi que son mary avoit demouré deux ou trois jours routiers, et pour le quatriesme avoit attendu aussi tard qu'il estoit possible avant la porte close de la ville, cuidant que pour ce jour ne deust point retourner, ferma l'huys et les fenestres comme les aultres jours, et mist son amoureux au logis, et commencèrent à boire d'autant et faire grand chère. Guères n'avoient assis à la table que nostre mary vint hucquer à

[1] La rouille.

l'huys [1], tout esbahi qu'il le trouva fermé. Et quand la bonne dame l'oyt, fist sauver son amoureux et le fist bouter soubz le lict, pour le plus abreger, puis vint demander à l'huys qui avoit hurté : « Ouvrez, ouvrez, dist le mary. — Ha mon mary, dit-elle, estes vous là? Je vous devoye demain bien matin envoier ung message et faire savoir que ne retournissiez point. — Comment! quelle chose y a il? dit le bon mary. — Quelle chose? vrai Dieu de paradis! dit elle; helas! les sergens ont esté céans plus de deux heures et demye, pour vous mener en prison. — En prison! dit il; comment, en prison? Quelle chose ay je meffait! A qui doy-je? Qui se plaint de moy? — Je n'en scay rien, dit la rusée, mais ilz avoient grand volunté de faire mal; ilz sembloit qu'ilz voulsissent tuer quaresme [2]. — Voire mais, disoit nostre ami, ne vous ont ilz point dit quelle chose ilz me vouloient? — Nenny, dit elle, fors que s'ilz vous tenoient, vous n'eschapperiez de la prison devant long temps. — Ils ne me tiennent pas, Dieu mercy, encores! A dieu, je m'en retourne. — où yrez vous? dit elle, qui ne demandoit aultre chose. — Dont je viens, dit il. — Je yray doncques avec vous, dit-elle. — Non ferez; gardez bien et gracieusement la maison, et ne dictes point que j'ai icy esté. — Puis que vous voulez retourner aux champs, hastez vous, dit elle, avant que l'on ferme la porte; il est jà tard. — Quand elle seroit fermée, si feroit tant le portier pour moy qu'il reouvriroit trèsvoluntiers. » A ces motz il se part, et quand il vint à la porte, il la trouva fermée, et pour prière qu'il sceust faire, le portier ne la voult ouvrir. Il fut bien mal content de ce qu'il convenoit qu'il retournast à sa maison, doubtant les sergents; toutesfoiz falloit il qu'il y retournast, s'il ne se vouloit coucher sur les rues. Il vint arrière hurter à son huys, et la dame, qui s'estoit ratelée avecques son amou-

1 Frapper à la porte. — 2 C'est-à-dire ce sont des gens déterminés qui tueraient tout, même carême, tout maigre qu'il est.

reux, fut plus esbahie que devant; elle sault sus, et vint à l'huys toute esperdue, disant : « Mon mary n'est point revenu, vous perdez temps. — Ouvrez, ouvrez, m'amye, dit le bonhomme ce suis-je. — Héllas! hélas! vous n'avez point trouvé la porte ouverte. Je m'en doubtoye bien, dit elle; veritablement, je ne voy remède en vostre fait que ne soiez prins, car les sergens me dirent, il m'en souvient maintenant, qu'ilz retourneroient sur la nuyt. — Or çà, dist il, il n'est mestier de long sermon; advisons qu'il est de faire. — Il vous faut musser [1] quelque part ceans, dit elle, et si ne sçay lieu ne retraict où vous puissez estre bien asseur. — Seroye je point bien, dit l'autre, en nostre colombier? qui me chasseroit là? » Et elle, qui fut moult joyeuse de ceste invencion et expedient trouvé, feindant toutesfoiz, dist : Le lieu n'est grain honneste; il y fait trop puant. — Il ne me chault, dit-il; j'ayme mieulx me bouter là pour une heure ou deux et estre sauvé, que en aultre honeste lieu et estre trouvé. — Or çà, dit elle, puis que vous avez ce ferme et bon courage, je suis de vostre opinion que vous y mussiez. » Ce vaillant homme monta en ce colombier, qui se fermoit par dehors à clef, et se fist illec enfermer, et pria sa femme que si les sergens ne venoient tantost après, qu'elle le mist dehors. Nostre bonne bourgoise habandonna son mary, et le laissa toute la nuyt rencouller avec les colons, à qui ne plaisoit guères, et n'estoit de mot sonné ne huché; tousjours doubtoit ces sergens. Au point du jour, qui estoit l'heure que l'amoureux se partoit du logis, ceste bonne femme vint hucher son mary et luy ouvrit l'huys, qui demanda comment on l'avoit là laissé si longuement tenir compagnie aux colons. Et elle, qui estoit faicte à l'euvre, luy dist comment les sergens avoient toute nuyt veillé autour de leur maison, et que pluseurs foiz avoit à eulx devisé, et

[1] Cacher.

qu'ilz ne faisoient que partir, mais ilz avoient dit qu'ilz viendroient à telle heure qu'ils le trouveroient. Le bon homme, bien esbahy quelle chose ces sergens luy povoient vouloir, se partit incontinent et retourne aux champs, promettant bien que de long temps ne reviendroit. Et Dieu scet que la gouge le print bien en gré, combien qu'elle s'en monstrast doloreuse. Et par tel moien elle se donna meilleur temps que devant, car elle n'avoit quelque soing du retour de son mary.

LA LXXXIX[e] NOUVELLE

PAR PONCELET.

En ung petit hamelet ou village de ce monde, assez loing de la bonne ville, est advenue une petite histoire qui est digne de venir en l'audience de vous, mes bons seigneurs. Ce village ou hamelet, ce m'est tout ung, estoit habité d'un moncelet de bons, rudes et simples paysans qui ne savoient comment ilz devoient vivre. Et si bien rudes et non sachans estoient, leur curé ne l'estoit pas une once mains, car luy mesme failloit à cognoistre ce qui est necessaire à tous generalement, comme je vous en monstreray par l'experience, par ce qui luy advint. Vous devez savoir que ce prestre curé, comme je vous ay dit, avoit sa teste affulée de simplesse si parfecte, qu'il ne savoit point annuncer les festes des sains, qui viennent chacun an et à jour determiné, la plus part, comme chacun scet. Et quand ses parroissiens demandoient quand la feste seroit, il failloit à la coup de le dire. Entre aultres telles faultes qui souvent advenoient, en fist une qui ne fut pas petite, car il laissa passer cinq sepmaines du quaresme sans point l'annuncer à ses parroissiens. Mais entendez comment il perceut qu'il avoit failly. Le samedy qui es-

toit la nuyt de la blanche Pasque, que l'on dist Pasques flories, luy vint volunté d'aller à la bonne ville pour aucune chose qu'il y besoignoit. Quandil entra en la bonne ville, et qu'il chevauchoit parmi les rues, il perceut que les prestres faisoient provision de palmes et aultres verdures, et veoit que au marché on les vendoit pour servir à la procession pour lendemain. Qui fut bien esbahy, ce fut maistre curé, combien que semblant n'en fist. Il vint aux femmes qui vendoient ces palmes ou boyz, faignant que ce fust pour aultre chose n'estoit venu à la bonne ville, et puis hastivement monte à cheval chargé de sa marchandise, et picque en son village, et le plus tost que possible luy fut s'y trouva, et avant qu'il fust descendu de son cheval rencontra aucuns de ses parroissiens auxquelx il commenda que l'on allast sonner les cloches, et que chacun de ceste heure venist à l'eglise, où il leur vouloit dire aucunes choses necessaires pour le salut de leurs ames. L'assemblée fut tantost faicte, et se trouva chacun en l'eglise, où monseigneur le curé, tout housemé et esperonné, vint bien besoigné, Dieu le scet, et monta devant l'aultier, et dist les motz qui s'ensuyvent: « Mes bonnes gens, je vous signifie et vous faiz assavoir que aujourd'uy a esté la veille de la feste et solemnité de Pasques flories, et de ce jour en huit prochain vous arez la veille de la grand Pasque que l'on dit Pasque communiaulx. » Quand ces bonnes gens oyrent ces nouvelles, commencèrent à murmurer, et eulx esbahir trèsfort comment se povoit ce faire. « Ho, dist le curé, je vous appaiseray tantost, et vous diray vraies raisons pour quoy vous n'avez que viij jours de quaresme à faire voz penitences pour ceste année; et ne vous esmaiez [1] jà de ce que je vous diray, que le quaresme est ainsi venu tard. Je tien qu'il n'y a celuy de vous qui ne sache bien et soit recors comme ceste année

[1] Émuvez.

les froidures ont esté longues et aspres, merveilleusement plus que oncques mais ; et long temps a qu'il ne fist aussi perilleux et dangereux chevaucher comme il a fait tout l'yver, pour les verglaz et neges qui ont longuement duré. Chacun de vous scet ceci estre vray comme l'euvangile, pour quoy ne vous donnez merveilles de la longue demeure[1] de quaresme, mais emerveillez vous encores comment il est peu venir, mesmement que le chemin est si long jusques à sa maison. Si vous prie que le veillez excuser, et luy mesme vous en prie, car aujourd'huy j'ay disné avecques luy. » Et leur nomma le lieu, c'est assavoir la ville où il avoist esté. « Et pourtant, dist-il, disposez vous de venir ceste sepmaine à confesse, et de comparoir demain à la procession comme il est de coustume céens. Et ayez pacience ceste foiz ; l'année qui vient, si Dieu plaist, sera plus doulce, par quoy il viendra ainsi qu'il a chacun an d'usage. » Ainsi monseigneur le curé trouva le moien d'excuser sa simplesse et ignorance, et, en donnant la beneisson, descendit de sa predicacion, disant : « Priez Dieu pour moy et je le prieray pour vous. » Et s'en alla à sa maison appoincter son boyz et ses palmes, pour les faire le lendemain servir à la procession.

LA XC^e NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE BEAUMONT.

Pour accroistre et amplier mon nombre des nouvelles que j'ay promis compter et descripre, j'en monstreray cy une dont la venue est fresche. Ou gentil pays de Brabant, qui est celuy du monde où les bonnes adventures adviennent souvent, avoit ung bon et loyal marchant duquel la femme

1 Du long retard.

estoit trèsfort malade, en gisant, pour l'aigreur de son mal, continuellement sans habandonner son lit. Ce bon homme, voyant sa bonne femme ainsi attaincte et languissant, menoit la plus doloreuse vie du monde, tant marry et desplaisant estoit qu'il ne povoit plus, et avoit grand doubte que la mort ne l'en fist quicte. En ceste doleance perseverant, et doubtant la perdre, se vint rendre aux piez d'elle et luy donnoit esperance de garison, et la reconfortoit au mieulx qu'il povoit, l'amonnestant de penser au sauvement de son ame. Et après qu'il eut aucun petit de temps devisé avec elle et finé ses amonnestemens et exortacions, luy cria mercy, luy requerant que si aucune chose luy avoit meffait, qu'il luy fust pardonné par elle. Entre les cas où il se sentoit l'avoir courroussée, luy declara comment il estoit bien recors qu'il l'avoit troublée pluseurs foiz, et très-souvent, de ce qu'il n'avoit besoigné sur son harnois, que l'on peut appeler cuirasses, toutes les foiz qu'elle eust bien voulu ; et mesmes que bien le savoit, dont trèshumblement luy requeroit pardon et mercy. Et la pouvre malade, ainsi qu'elle povoit parler, luy pardonnoit les petiz cas et legiers ; mais ce derrain[1] ne pardonnoit-elle point voluntiers sans savoir les raisons qui avoient meu et induict son mary à non fourbir son harnois, quand mesmes il savoit bien que c'estoit le plaisir d'elle, et que aultre chose ne demandoit. « Comment ! dit-il, voulez vous morir sans pardonner à ceulx qui vous ont meffait ? — Je suis contente, dist elle, de le pardonner, mais je veil savoir qui vous a meu ; aultrement ne le pardonneray je jà. » Le bon mary, pour trouver moien d'avoir pardon, cuidant bien faire la besoigne, dist : « M'amye, vous savez que pluseurs foiz avez esté malade et deshaitée, combien que non pas tant que maintenant je vous voy ; et durant la maladie je n'ay jamais osé presumer de vous requerre de

1 Dernier.

bataille, doubtant que pis vous en fust ; et soyez toute seure que ce que j'en ay fait, amour le m'a fait faire. — Taisez vous, menteur que vous estes; oncques ne fus si malade ne si deshaitée pour quoy j'eusse fait refus de combatre; querez moy aultre moien, si voulez avoir pardon, car cestuy cy ne vous aidera ; et puis qu'il vous convient tout dire, meschant et lasche bonhomme que vous estes, et aultre ne fustes oncques, pensez vous qu'en ce monde cy soit medicine qui plus puisse aider ne susciter [1] la maladie d'entre nous femmes que la doulce et amoureuse compaignie des hommes? Me voiez vous bien deffaicte et seche par grefté de mal? Aultre chose ne m'est mestier que compaignie de vous. — Ho! dit l'aultre, je vous gariray prestement. » Il sault sur le lit, et besoigna le mieulx qu'il peut, et tantost qu'il eut rompu deux lances, elle se lève et se mist sur ses piez. Puis demye heure après alla par les rues, et ses voisines, qui la cuidoient comme morte, furent trèsesmerveillées jusques ad ce qu'elle leur dist par quelle voie elle estoit ravivée, qui dirent tantost qu'il n'y avoit que ce seul remède. Ainsi le bon marchant aprint à garir sa femme, qui luy tourna à grand prejudice, car souvent se faindoit malade pour revoir la medicine.

LA XCI[e] NOUVELLE

PAR L'ACTEUR.

Ainsi que j'estoye n'a guères en la conté de Flandres, en l'une des plus grosses villes du pays, ung gentil compaignon me fist ung joyeux compte d'un homme marié, de qui la femme estoit tant luxurieuse et chaulde sur potage [2] et tant

1 Chasser. — 2 Portée à l'amour. Expression proverbiale.

publicque, que à paine estoit elle contente qu'on la cuignast[1] en plaines rues avant qu'elle ne le fust. Son mary savoit bien que de telle condicion estoit, mais de subtilier ne querir remède pour luy donner empeschement, il ne le savoit trouver, tant estoit à ce joly mestier rusée. Il la menassoit de la batre, de la laisser seule ou de la tuer; mais querez qui le face[2]! autant eust il prouffité de menasser ung chien enragé ou aultre beste. Elle se pourchassoit à tous lez et ne demandoit que hutin; il y avoit peu d'hommes en toute la contrée où elle repairoit pour estaindre une petite estincelle de son grand feu; et quiconques la barguignoit, il l'avoit aussi bien à creance que à argent sec[3], fust l'homme vieil, layt, bossu, contrefait ou d'aultre quelque deffigurance; bref, nul ne s'en alloit sans denrée reporter. Le pouvre mary, voyant ceste vie continuer, et que grosses menasses rien n'y prouffitoient, il s'advisa qu'il l'espanterott par une voye et manière qu'il trouva. Quand il la peut avoir seulle en sa maison, il luy dist : « Or çà, Jehanne ou Betriz, ainsi qu'il l'appelloit, je voy bien que vous estes obstinée en vostre meschante vie, et que, à quelque menasse ou punicion que je vous face, vous n'en comptez non plus que si je me taisoie. — Helas! mon mary, dit elle, en vérité, j'en suis plus courroussée que vous n'estes, et trop plus me desplaist; mais je n'y puis remède mettre, car je suis tellement née soubz telle estoille pour estre preste et servant aux hommes. — Voire dya, dist le mary, y estes vous destinée? Sur ma foy, j'ay bon remède et hastif. — Vous me tuerez, dit elle, aultre n'y a. — Laissez moy faire, dist il, je sçay mieulx beaucop. — Et quel, dit elle, que je le sache? — Par la mort bieu, dist il, je vous hocheray tant ung jour que je vous bouteray ung quarteron d'enfans ou ventre, et puis je vous habandonneray, et les vous lairray seulle nourrir.

[1] *Cuigner*, connaître charnellement. — [2] Cela ne servait à rien. Express. proverb. — [3] Il l'avait à crédit aussi bien que s'il eût payé comptant.

— Vous ! dit elle ; mais où prins ? Vous n'avez pour commencer ; telles menasses m'espantent pou, je ne vous crain. Touchez cela ; si j'en desmarche, je veil qu'on me tonde en croix[1] ; et s'il vous semble que vous ayez puissance, avancez vous, et commencez tout maintenant ; je suis preste pour livrer le moulle. — Au deable telle femme, dist le mary, qu'on ne peut par quelque voye corriger. » Il fut contraint de la laisser passer sa destinée; trop plustost se fust ecervelé et rompu la teste pour la reprendre que luy faire tenir le derrière coy, pour quoy la laissa courre comme une lisse entre deux douzaines de chiens, et accomplir tous ses vouloirs et desordonnez desirs.

LA XCII[e] NOUVELLE

PAR L'ACTEUR.

En la bonne cité de Mèz, en Lorraine, avoit puis certain temps en çà une bonne bourgoise maryée qui estoit tout oultre de la confrarie de la houlette[2]; et rien ne faisoit plus voluntiers que ce joly esbatement que chacun scet ; et où elle povoit desploier ses armes, elle se monstroit vaillant et pou redoubtant horions. Or, entendez quelle chose luy advint en exercent son mestier : elle estoit fort amoureuse d'un gros chanoine qui avoit plus d'argent que ung vieil chien n'a de puces ; mais pour ce qu'il demouroit en lieu où les gens estoient à toutes heures, comme on diroit à une gueule baée[3] ou place publicque, elle ne savoit comment se trouver avec son chanoine. Tant subtilia et pensa à sa besoigne, qu'elle s'avisa qu'elle se descouvreroit à une sienne voisine qui estoit sa seur d'armes touchant le mestier et usance de

1 Je veux être rasée. — 2 Confrérie des femmes débauchées. — 3 Un carrefour.

la houlette; et luy sembla qu'elle pourroit aller veoir son chanoine accompaignée de sa voisine, sans qu'on y pensast nul mal ou suspeçonnast. Ainsi qu'elle advisa, ainsi fist elle; et comme si pour une grosse matère fust allée devers monseigneur le chanoine, ainsi honorablement et gravement y alla elle accompaignée comme dit est. Pour estre bref, incontinent que noz bourgoises furent arrivées, après toutes salutacions, ce fut la principale qui s'encloit[1] avec son amoureux le chanoine, et fist tant qu'il luy bailla une monteure, ainsi qu'il peut. La voisine, voyant l'autre avoir l'audience et gouvernement du maistre de léens, n'en eut pas peu d'envye, et luy desplaisoit que l'on ne luy faisoit ainsi comme à l'autre. Au vuider de la chambre, celle qui avoit sa pitance dist : « Ça, voisine, en yrons-nous? — Voire, dit l'autre, s'en va l'on ainsi? Si l'on ne me fait la courtoisie comme à vous, par dieu, j'accuseray la compaignie et le mesnage; je ne suis pas icy venue pour chaufer la cire[2]. » Quand l'on perceut sa bonne volunté, on luy offrit le clerc de ce chanoine, qui estoit ung fort et roidde galant, et homme pour la trèsbien fournir; de quoy elle ne tint compte, mais le refusa de tous poins, disant que aussi bien vouloit-elle avoir le maistre que l'autre, aultrement ne seroit-elle contente. Le chanoine fut contraint, pour sauver son honneur, de s'accorder. Quand ce fut fait, elle voulut bien adonc dire à Dieu et se partir. Mais l'autre ne le voulut pas, ains dist toute courroussée que elle qui l'avoit amenée et estoit celle pour qui l'assemblée estoit faicte devoit estre mieulx partie[3] que l'autre, et qu'elle ne se partiroit point qu'elle n'eust encores ung picotin. Le chanoine fut bien esbahy quand il entendit les nouvelles, et combien qu'il priast celle qui vouloit avoir le surcroiz, toutesfoiz ne se voult rendre contente. « Or ça, de par Dieu, dist-il, puisqu'il fault que ainsi soit, je

[1] S'enfermait. — [2] *Chauffer la cire*, attendre longtemps une chose qu'on désire. Expression proverbiale. — [3] Partagée.

suis content, mais plus n'y revenez pour tel pris. » Quand les armes furent accomplies, celle damoiselle au surcroiz à dire adieu dist à son chanoine qu'il leur falloit donner aucune chose gracieuse pour souvenance. Et sans se faire trop importuner ne traveiller de requestes, et aussi pour estre delivré d'elles, il avoit ung demourant de couvrechefz qu'il leur donna, et la principale receut le don, et en remercyant dirent adieu. « C'est, dist-il, ce que je vous puis maintenant donner; prenez chacune en gré, je vous en prie. » Elles ne furent guères loing allées, qu'en plaine rue la voisine qui avoit eu sans plus ung picotin dist à sa compaigne qu'elle vouloit avoir sa part de leur don. « Et bien, dit l'autre, je suis contente; combien en voulez vous avoir? — Fault-il demander cela ? dit elle; j'en doy avoir la moitié et vous autant. — Comment osez vous demander, dist l'autre, plus que vous n'avez deservy [1] ? Avez vous point de honte? Vous savez que vous n'avez esté qu'une foiz avecques le chanoine, et moy deux foiz; et pardieu, ce n'est mie raison que vous soiez partie aussi avant que moy. — Par dieu, j'en aray autant que vous, dit l'autre; ay je pas fait mon devoir aussi avant que vous? — Comment l'entendez vous? — N'est ce pas autant d'une foiz que de deux? Et affin que vous cognoissez ma volunté, sans tenir cy halle de neant [2], je vous conseille que me baillez ma part justement de la moitié, ou vous arez incontinent hutin; me voulez vous ainsi gouverner? — Voire dya, dist sa compaigne, y voulez-vous proceder d'euvre de fait? Et par la naissance Dieu, vous n'en arez fors ce qui sera de raison, c'est assavoir des trois pars l'une, et j'aray le remanent; ay je pas eu plus de peine que vous? » Adonc l'aultre hausse [3] et de bon poing charge sur le visage de sa voisine, qui ne le tint pas longuement sans le rendre, apellans l'une l'autre ribaulde. Bref, elles s'entre

[1] Gagné, mérité. — [2] Sans nous occuper ici de futilités, de choses sans valeur. — [3] Lève le bras.

batirent tant et de si bonne manière que à bien petit[1] qu'elles ne s'entre-tuèrent; et l'une appelloit l'autre ribaulde. Quand les gens de la rue virent la bataille de ces deux compaignes, qui peu de temps devant avoient passé par la rue ensemble amoureusement, furent tous esbahiz, et les vindrent tenir et deffaire l'une de l'autre. Puis leurs mariz furent huchez, qui vindrent tantost, et chacun d'eux demandoit à sa femme la matère de leur different. Chacune comptoit à son plus beau[2]; et tant par leur faulx donner à entendre, sans toutesfoiz toucher de ce pour quoy la question estoit meue, les animèrent et esmeurent l'ung contre l'autre, tellement qu'ilz se vouloient entretuer, si les sergens ne fussent survenuz, qui les menèrent tous deux refroider en belle prison. La justice fut à toute diligence sollicitée de leurs amys pour leur delivrance; mais pour ce que le cas estoit venu pour le debat des femmes, premier le conseil voult savoir dont avoit procédé le fondement de la question entre les deux femmes; elles furent mandées et contrainctes de confesser que ce avoit esté pour faire parchon d'une pièce de couvrechefs, et cetera. Les gens du conseil, qui estoient bons et sages, voyans que la cognoissance de ceste cause appartenoit au roy de bourdelois[3], tant pour les merites de la cause que pour ce que les femmes estoient de ses subjectes, la renvoyèrent par-devant luy. Et pendant le procès, les bons mariz demourèrent en la prison, attendans la sentence diffinitive qui devoit estre rendue sur l'avis des subjects du roy, qui, pour le nombre infiny d'eulx, est taillée de demourer pendue au clou.

1 Il tint à bien peu de chose. — 2 Prétendait avoir raison. — 3 Souverain imaginaire des mauvais lieux et des prostituées.

LA XCIII[e] NOUVELLE

PAR MESSIRE TIMOLEON VIGNIER, GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DE MONSEIGNEUR.

Tantdiz que j'ay bonne audience, je veil compter ung gracieux compte advenu au bon et gracieux païs de Haynau. En ung gros village du païs que j'ay nommé avoit une gente femme mariée qui amoit plus beaucop le clerc ou coustre de l'eglise parochial dont elle estoit paroissienne que son mary; et pour trouver moien de soy trouver avec son coustre, faindit à son mary qu'elle devoit ung pelerinage à quelque saint qui n'estoit pas loing d'illec, comme d'une lieue ou environ, et que promis luy avoit quant elle avoit esté en traveil [1], luy priant qu'il fust content qu'elle y allast ung jour qu'elle nomma, avec une sienne voisine qui ce mesme jour y alloit. Le bon simple mary, qui ne se doubtoit de rien, accorda ce pelerinage, mais il vouloit qu'elle revenist le jour qu'elle partiroit. « Peut estre, dit elle, retourneray je au disner, ainsi que le temps nous aprendra; mais premièrement, dit elle, il convient que j'aye une paire de bons souliers. » Tout luy fut liberalement accordé; et pource que le mary demouroit seul, il luy dist qu'elle appoinctast son disner et soupper tout ensemble, avant qu'elle se partist, aultrement il yroit menger à la taverne. Elle fist son commendement, car le jour de son partement se leva bien matin pour aller à la boucherie, et appoincta ung bon poussin et une pièce de mouton, et puis manda le cordoennier qui luy chaussa ses souliers. Et quand toutes ses preparacions furent faictes, dist à son mary que tout estoit prest, et qu'elle alloit querir de l'eaue beneiste pour soy partir après. Elle

[1] D'accouchement.

entre en l'eglise, et le premier homme qu'elle trouva, ce fut celuy qu'elle queroit, c'est assavoir son coustre, à qui elle compta ces nouvelles, comment elle avoit congié d'aller en pelerinage, et cetera, pour toute la journée. « Mais il y a ung cas, dit elle; je suis seure que si tost qu'il sentira que je seray hors de l'ostel il s'en ira à la taverne, et n'en retournera jusques au vespre bien tard; je le cognois tel: et pourtant j'ayme mieulx demourer à l'ostel tantdiz qu'il n'y sera point que aller hors. Et doncques vous vous rendrez une demye heure entour de nostre hostel, affin que je vous mecte ens par derrière, s'il advient que mon mary n'y soit point; et s'il y est nous yrons faire nostre pelerinage. » Elle vint à l'ostel, où elle trouva encores son mary, dont elle ne fut pas trop contente, qui luy dist: « Comment estes vous cy encores? — Je m'en vois, dit elle, chausser mes souliers, et puis je ne tarderay guères que je partiray. » Elle alla au cordoennier, et tantdiz qu'elle faisoit chausser ses souliers, son mary passe par devant l'ostel au cordoennier avec ung aultre son voisin qui alloit de coustume à la taverne. Et combien qu'elle supposast que, pource qu'il estoit acompaigné du dit voisin, il s'en allast sur le bancq, toutesfoiz si n'en avoit il nulle volunté, mais s'en alloit sur le marché, pour trouver encores ung ou deux bons compaignons et les amener disner avecques luy au commencement qu'il avoit davantage, c'est assavoir ce poussin et la pièce de mouton. Or nous lairrons ycy nostre mary sercher compaignie, et retournerons à celle qui chaussoit ses souliers, qui, si tost que chaussez furent, revint à l'ostel le plus hastivement qu'elle peut, où elle trouva le gentil coustre qui faisoit la procession entour de l'ostel, à qui elle dist: « Mon amy, nous sommes les plus eureux du monde, car j'ay veu mon mary qui va à la taverne; j'en suis seure, car il a ung sien goisson [1] qu'il maine par le bras, lequel ne le lairra pas re-

[1] Compagnon.

tourner quand il vouldra; et pour tant donnons nous bon temps jusques à la nuyt. J'ay appoincté ung bon poussin et une belle pièce de mouton, dont nous ferons goghettes. » Et sans plus rien dire le mist ens, et laissa l'huis de devant entrouvert, affin que les voisins ne se doubtassent. Or retournons maintenant à nostre mary, qui a trouvé deux bons compaignons, avec le premier dont j'ay parlé, lesquelz il amaine pour desfaire ce poussin en la compaignie de beau vin de Beaulne, ou aultre meilleur, s'il est possible d'en finer. A l'arriver à sa maison, il entra le premier, où incontinent qu'il fut entré il perceut noz deux amans, qui faisoient ung pou d'ouvrage. Et quand il vit sa femme qui avoit les jambes levées, il luy dist qu'elle n'avoit garde de user ses souliers, et que sans raison avoit traveillé le cordoennier, puis qu'elle vouloit faire son pelerinage par telle manière. Il hucha ses compaignons et dist : « Messeigneurs, regardez comment ma femme ayme mon prouffit; de paour qu'elle ne use ses beaulx neufs souliers, elle chevauche sur son doz; il ne l'a pas telle qui veult. » Il prend ung petit demourant de ce poussin, et luy dist qu'elle parfist son pelerinage; puis ferma l'huys et la laissa avec son coustre, sans luy aultre chose dire; et s'en alla à la taverne, dont il ne fut pas tensé au retourner, ne les aultres foiz quand il y alloit, pource qu'il n'avoit rien ou pou parlé de ce pelerinage que sa femme avoit fait à l'ostel.

LA XCIVe NOUVELLE

Es marches de Picardie, ou diocèse de Teroenne, avoit puis an et demy en çà, ou environ, ung gentil curé demourant à la bonne ville, qui faisoit du gorgias[1] tout oultre. Il

[1] L'élégant, le galant.

portoit la robe courte, chausses tirées, à la fasson de court; tant gaillard estoit que l'on ne povoit plus, qui n'estoit pas pou [1] d'esclandre aux gens d'eglise. Le promoteur de Teroenne, qui telles manières de gens appellent dyable, fut informé du gouvernement de nostre gentil curé, et le fist citer pour le corriger et luy faire muer [2] ses meurs. Il comparut à tout ses habitz courts, comme s'il n'eust tenu compte du promoteur, cuidant par aventure que pour ses beaulx yeux on le deust delivrer; mais ainsi n'advint. Quand il fut devant monseigneur l'official, sa partie, le promoteur lui compta sa legende au long, demanda, par ses conclusions, que ses habillemens et aultres menues manières de faire luy fussent defendues; et avec ce, qu'il fust condemné en certaine emende. Monseigneur l'official, voyant à ses yeux que tel estoit nostre curé qu'on luy baptisoit [3], luy fist les deffenses, sur les peines du canon, que plus ne se desguisast en telle manière qu'il avoit fait, et qu'il portast longues robes et courts cheveux; et avec ce, le condemna à paier une bonne somme d'argent. Il promist que ainsi feroit il, et que plus ne seroit cité pour telles choses. Il print congié au promoteur et retourna à sa cure; si tost qu'il fut venu, il fist hucher le drapier et le parmentier [4], si fist tailler une robe qui luy traisnoit plus de trois quartiers, disant au parmentier les nouvelles de Teroenne, comment c'est assavoir avoit esté reprins de porter courte robe, et qu'on luy avoit chargé de la porter longue. Il vestit ceste robbe longue et laissa croistre ses cheveulx de sa teste et de sa barbe, et en cest estat servoit sa parroiche, chantoit messe et faisoit les autres choses appartenant à curé. Le promoteur fut arrière adverty comment son curé se gouvernoit oultre la règle et bonne et honeste conversacion [5] des personnes d'eglise, qui le fist citer comme devant, et il y comparut ès mesmes habitz longs.

[1] Peu. — [2] Changer. — [3] Qu'on le lui représentait. — [4] Tailleur. — [5] Manière d'être, de se conduire.

« Qu'est cecy? dist monseigneur l'official quand il fut devant luy; il semble que vous vous mocquez des statuz et ordonnances de l'eglise; voiez vous point comme les aultres prestres s'abillent? Si ne fust pour l'honneur de voz bons amys, je vous feroie affuler [1] la prison de ceans. — Comment, monseigneur, dist nostre curé, ne m'avez vous pas chargé de porter longue robe et longs cheveulx? Ne fays je pas ainsi que m'avez commendé? N'est pas ceste robe assez longue, mes cheveux sont ilz point longs? Que voulez vous que je face? — Je veil, dist monseigneur l'official, que portez robe et cheveulx à demy longs, ne trop ne pou; et pour ceste grand faulte, je vous condemne à paier dix livres au promoteur, vingt blancs àla fabrice de ceans, et autant à monseigneur de Teroenne à convertir à son aumosne. » Nostre curé fut bien esbahy, mais toutefois il faillit qu'il passast par là. Il prend congé et revient à sa maison, et pensa comment il s'abilleroit pour garder la sentence de monseigneur l'official. Il manda le parmentier, à qui il fist tailler une robe longue d'un costé comme celle dont nous avons parlé, et courte comme la première de l'autre costé, puis se fist barbaier du costé où la robe estoit courte; et en ce point alloit par les rues et faisoit son divin office. Et combien qu'on lui dist que c'estoit mal fait, si n'en tenoit il toutesfoiz compte. Le promoteur en fut encores adverty, et le fist citer comme devant. Quand il comparut, Dieu scet comment monseigneur l'official fut malcontent; à peine qu'il ne saillit de son siége hors du sens, quand il regardoit son curé estre habillé en guise de mommeur [2]. Si les aultres deux foiz avoit esté bien rachassé [3], il le fut encores mieulx à ceste foiz, et condemné en belles et grosses amendes. Lors nostre bon curé, se voyant ainsi desplumé d'amendes et de condemnacions, dist : « Monseigneur l'offi-

[1] *Affuler*, au propre, coiffer. Il est employé ici au figuré, sans présenter un sens bien net. — [2] Homme masqué, bateleur. — [3] Rabattu, traqué. Terme de chasse.

cial, il me semble, sauve vostre reverence, que j'ay fait vostre commendement; et entendez moy, je vous diray la raison. » Adoncques il couvrit sa barbe longue de sa main qu'il estandit sus, et dit : « Si vous voulez, je n'ay point de barbe. » Puis mist sa main de l'aultre costé, couvrant la partie tondue ou rase, et dist : « Si vous voulez, longue barbe. Est ce pas ce que m'avez commendé ? » Monseigneur l'official, voyant que c'estoit ung vrai trompeur, et qu'il se trompoit de luy, fist venir le barbier et le parmentier, et devant tous les assistens luy fist faire sa barbe et cheveulx, et puis coupper sa robe de la longueur qu'il estoit de besoing et de raison; puis le renvoya à sa cure, où il se maintint et conduit haultement, gardant ceste dernière manière qu'il avoit aprinse à la sueur de sa bourse.

LA XCV[e] NOUVELLE

PAR PHILIPE DE LOAN.

Comme il est assez de coustume, Dieu mercy, que en pluseurs religions y a de bons compaignons à la pie et au jeu des bas instrumens, à ce propos, naguères avoit en ung couvent de Paris ung bon frère prescheur, qui entre les autres ses voisines choisit une trèsbelle femmelette jeune et en bon point, et mariée assez nouvellement à ung bon compaignon. Et devint maistre moyne amoureux d'elle, et ne cessoit de penser et subtilier voies et moiens pour parvenir à ses attainctes, qui, à dire en gros et en bref, estoient pour faire cela que vous savez. Ores disoit : « Je feray ainsi, » ores concluoit aultrement. Tant de propos luy venoient en la teste qu'il ne savoit sur lequel s'arrester; trop bien disoit il que de langage n'estoit point de abatre[1], « car elle est trop

[1] Qu'on ne pourrait la séduire par le langage.

bonne et trop seure; force est que, si je veil parvenir à mes fins, que par cautele et deception je la gaigne. » Or escoutez de quoy le larron s'advisa, et comment frauduleusement la pouvre beste il attrapa, et son desir trèsdeshonneste qu'il proposa accomplir. Il faindit ung jour d'avoir trèsgrand doleur en ung doy, celuy d'emprès le poulce qui est le premier des quatre en la main dextre; et de fait le banda et enveloppa de draps linges, et le dora d'aucun oignement trèsfort sentent. Et en ce point se tint ung jour ou deux, tousjours se monstrant aval son eglise devant la dessus dicte, et Dieu scet s'il faisoit bien la doleur. La simplette le regardoit en pitié, et voyoit bien à sa contenance que grand doleur le martiroit; et pour la grand pitié qu'elle en eut, luy demanda son cas; et le subtil regnard luy compta si trèspiteusement qu'il sembloit mieulx hors de son sens que aultrement, tant sentoit grand doleur. Ce jour se passa; et à lendemain, environ l'heure de vespres, que la bonne femme estoit à l'ostel seulette, ce patient la vient trouver, ouvrant[1] de soye, et emprès d'elle se met, faisant si trèsbien le malade que nul ne l'eust veu à ceste heure qui ne l'eust jugé en trèsgrand danger. Or se viroit vers la fenestre, maintenant vers la femme; tant d'estranges contenances il faisoit que vous fussez esbahy et abusé à le veoir. Et la simplette, qui toute pitié en avoit, à peine que les larmes ne luy sailloient des yeulx, le confortoit au mieulx qu'elle savoit : « Helas! frère Aubry, disoit elle, avez vous parlé aux medicins telz et telz? — Oy certes, m'amye, disoit il, il n'y a medicin ne cyrurgien en Paris qui n'ait veu mon cas. — Et qu'en disent ils? souffrerez vous longuement ceste doleur? — Helas! oy, voire encores plus la mort, si Dieu ne m'aide; car en mon fait n'a que ung remède, et j'aymeroie à peine autant mourir que de le deceler; car il est mains que bien

[1] Travaillant.

honeste et tout estrange de ma profession. — Comment ! dist la pouvrette, et n'est ce pas mal fait et péché à vous d'ainsi vous laisser passionner? Vous vous mettez en dangier de perdre sens et entendement, ad ce que je voy vostre doleur tant aspre. — Par dieu, bien aspre et terrible est elle, dist frère Aubry; mais quoy! Dieu le m'a envoié, loé soit-il; je aray pacience, et suis tout conforté d'attendre la mort, car c'est le vray remède de mon mal, voire excepté ung dont je vous ay parlé, qui me gariroit tantost; mais quoy! comme je vous ay dit, je n'oseroie dire quel il est; et quand ainsi seroit que je serois forcé à deceler ce que c'est, je n'aroie le hardement ne le vouloir de le mectre à execution. — Et par ma foy, dist la bonne femme, frère Aubry, il me semble que vous avez tort de tenir telz termes; et pour Dieu, dictes moy qu'il faut pour vostre garison, et je vous asseure que je mettray peine et diligence à trouver ce qui y servira. Pour Dieu ne soiez cause de vostre perdicion; laissez-vous aider et secourir. Or dictes moy que c'est, et vous verrez se je vous aideray, si feray par Dieu, et me deust il couster plus que vous ne pensez. Damp moine, voyant la bonne volunté de sa voisine, après ung grand tas d'excusances et de refus que pour estre bref je trespasse, dist à basse voix : « Puis qu'il vous plaist que je le dye, je vous obeiray. Les medicins, tous d'un accord, m'ont dit qu'en mon fait n'a que ung seul remède, c'est de bouter mon doy malade dedans le lieu secret d'une femme nette et honeste, et le tenir là une bonne pièce de temps, et après l'oingdre d'un oignement dont ilz m'ont baillé la recepte. Vous oez que c'est, et pource que je suis de ma nature et propre coustume honteux, j'ay mieulx amé endurer et seuffrir jusques cy les maulx que j'ay porté qu'en rien dire à personne vivant; vous seule savés mon cas, et malgré moy. — Hola! hola! dist la bonne femme, je ne vous ay dit chose que je ne face; je vous veil aider à garir : je suis contente et me plaist bien pour vostre garison et santé, et

vous oster de la terrible angoisse qui vous tourmente, queje vous preste le lieu pour bouter vostre doy malade. — Et Dieu le vous rende, damoiselle! Je n'en eusse osé requerir vous ne aultre ; mais puis qu'il vous plaist me secourir, je ne seray jà cause de ma mort. Or nous mettons donc, s'il vous plaist, en quelque lieu secret que nul ne nous voye. — Il me plaist bien, » dist elle. Si le mena en une trèsbelle garderobe, et serra l'huys, et sur le lit se mist; et maistre moyne luy lève ses draps, et en lieu du doy de la main bouta son perchant [1] dur et roidde. Et à l'entrer qu'il fist, elle qui le sentit si trèsgros : « Comment! dist elle, et vostre doy, comment peut il estre si gros? je n'oy jamais parler du pareil. — En vérité, fist il, ce fait la maladie qui en ce point le m'a mis. — Vous me comptez merveilles », dit elle. Et durant ces langages, maistre moyne accomplit ce pour quoy si bien avoit fait le malade. Et celle qui sentit et cetera, demanda que c'estoit; et il respondit : « C'est le clou de mon doy qui est effondré; je suis comme gary, ce me semble, Dieu mercy et la vostre. — Et par ma foy, ce me plaist moult, ce dit la dame, qui lors se leva; si vous n'estes bien gary, si retournez toutesfoiz qu'il vous plaist : car pour vous oster de doleur, il n'est rien que je ne face ; et ne soiez plus si honteux que vous avez esté pour vostre santé recouvrer.»

LA XCVIe NOUVELLE.

Or escoutez, s'il vous plaist, qu'il advint l'aultrhier à ung simple riche curé de village, qui par simplesse fut à l'emende devers son evesque en la somme de cinquante bons escuz d'or. Ce bon curé avoit ung chien qu'il avoit nourry de jeunesse et gardé, qui tous les aultres chiens du

1 Bâton, perche, membre viril.

païs passoit d'aller en l'eaue querir le vireton [1], ung chappeau si son maistre l'oblyoit ou de fait apensé le laissoit quelque part. Bref, tout ce que bon et sage chien doit et scet faire il estoit le passe route; et à l'occasion de ce, son maistre l'amoit tant, qu'il ne seroit pas legier à compter combien il en estoit assoté. Advint toutesfoiz, je ne sçay par quel cas, ou s'il eut trop chault ou trop froit, ou s'il mengea quelque chose qui mal luy fist, qu'il devint très-malade, et de ce mal mourut, et de ce siecle tout droit au paradis des chiens alla. Que fist ce bon curé? Il qui sa maison, c'est assavoir le presbitaire, dessus le cimitère avoit, quand il vit son chien de ce monde trespassé, il se pensa que une si sage et bonne beste ne demourast sans sépulture; et pourtant il fist une fosse assez près de l'huys de sa maison, qui dessus l'aitre, comme dit est, respondoit, et là l'enfouyt et sepultura. Je ne sçay s'il luy fist ung marbre et par dessus engraver une epytaphe, si m'en tais. Ne demoura guères que la mort du bon chien au curé fut par le village et les lieux voisins annuncé, et tant s'espandit que aux oreilles de l'evesque du lieu parvint, ensemble de la sépulture saincte que son maistre luy bailla; si le manda vers luy venir par une citation que ung cicaneur [2] lui apporta. « Helas! dist le curé au cicaneur, et que ay je fait, et qui m'a fait citer d'office? Je ne me sçay trop esbahir que la court me demande. — Quant à moy, dit l'autre, je ne sçay qu'il y a, si ce n'est pour tant que vous avez enfouy vostre chien dedans lieu saint où l'on mect les corps des chrestians. — Ha! ce pensa le curé, c'est cela? » Or à primes luy vint en teste qu'il avoit mal fait, et dist bien en soy mesmes qu'il passeroit par là, et que s'il se laisse emprisonner qu'il sera escorché, car monseigneur l'evesque, la Dieu mercy, est le plus convoiteux prelat de ce royaume

1 Le bâton qu'on lui jetait pour le rapporter. — 2 Homme de chicane, huissier, sergent.

et si a gens entour de luy qui scevent faire venir l'eaue au moulin, Dieu scet comment. « Or bien force est que je la perde; si vault mieulx tost que tard. » Il vint à sa journée[1], et de plain bout s'en alla devers monseigneur l'evesque, qui tantost comme il le vit luy fist ung grand prologue pour la sepulture saincte qu'il avoit fait bailler à son chien, et luy baptisa son cas si merveilleusement qu'il sembloit que le curé eust fait pis que regnier Dieu. Et après tout son dire, il commenda que le curé fust mené en la prison. Quand le curé vit qu'on le vouloit bouter en la boeste aux caillouz, il requist qu'il fust oy[2], et monseigneur l'evesque luy accorda. Et devez savoir que à ceste calonge[3] estoient foison de gens de grand fasson, comme l'official, les promoteurs, les scribe, notaires, advocatz et procureurs, qui tous ensemble grand joye avoient du non accoustumé cas du pouvre curé, qui à son chien avoit donné la terre saincte. Le curé en sa defense et excuse parla en bref et dist : « En vérité, monseigneur, si vous eussez autant congneu mon bon chien, à qui Dieu pardoint, comme j'ay, vous ne seriez pas tant esbahy de la sepulture que je luy ay ordonnée comme vous estes, car son pareil ne fut ne jamais sera. » Et lors racompta balme[4] de son fait : « Et s'il fut bien bon et sage en son vivant, encore le fut il autant ou plus à sa mort, car il fist un trèsbeau testament, et pource qu'il savoit vostre necessité et indigence, il vous ordonna cinquante escuz d'or, que je vous apporte. » Si les tira de son sein et à l'evesque les bailla, qui les receut voluntiers, et lors loa et approuva le sens du vaillant chien, ensemble son testament et la sepulture qu'il luy bailla.

[1] A son ajournement. — [2] Ouï, entendu. — [3] *Calonge*, débat, procès. — [4] Merveilles.

LA XCVII^e NOUVELLE

PAR MONSEIGNEUR DE LAUNOY

Ilz estoient n'a guères une assemblée de bons compaignons faisans bonne chère en la taverne, et buvant d'autant et d'autel. Et quand ilz eurent beu et mangé, et fait si bonne chère que jusques à loer Dieu et aussi *usque ad hebreos* [1] la plus part, et qu'ilz eurent compté et paié leur escot, les aucuns commencèrent à dire : « Comment nous serons festoyés de noz femmes, quand nous retournerons à l'ostel ! Dieu scet que nous ne serons pas escommuniez : on parlera bien à nos barbes [2]. — Nostre dame ! dist l'un, je craing bien de m'y trouver. — Ainsi m'aist Dieu, dit l'autre, aussi fays je moy; je suis tout seur d'oyr la passion. Pleust à Dieu que ma femme fust muette ! je buroye trop plus hardiment que je ne faiz. » Ainsi disoient trestous, fors l'un d'eulx qui estoit bon compaignon, qui leur alla dire : « Et comment, beaulx seigneurs, vous estes donc bien fort maleureux, qui avez chacun femme qui ainsi vous reprend d'aller à la taverne, et est tant mal contente que vous buvez? Par ma foy, Dieu mercy, la mienne n'est pas telle; car de boire que je face vous n'avez garde qu'elle en parle; mesmes, qui plus est, si je buvoie dix, voire cent foiz le jour, si n'est ce pas assez à son gré; bref, oncques je ne beu qu'elle n'eust voulu que j'eusse plus beu la moitié. Car quand je reviens de la taverne, elle me souhaitte tousjours le demourant du tonneau dedans le ventre, et le tonneau avecques; si n'esse pas signe que je boive assez à son gré ? Qand ses compaignons oyrent ceste conclusion, ilz se prin-

[1] Équivoque d'*Hebreos* avec *ebrios*; — jusqu'à être ivres. — [2] On nous arrachera la barbe.

drent à rire et loèrent beaucop son compte, et sur ce s'en allèrent tous, chacun à sa chacune. Nostre bon complaignon qui le compte avoit fait s'en vint à l'hostel, où il trouva Pou Paisible sa femme toute preste à tanser, qui de si loing qu'elle le vit commença la souffrance accoustumée; et de fait, comme elle souloit, luy souhaitta le demourant du vin du tonneau dedans le ventre. « La vostre mercy, m'amye, dist il, encores avez vous meilleure coustume que les aultres femmes de ceste ville : elles enragent de ce que leurs mariz boivent ne tant ne quant, et vous, Dieu le vous rende, vouldriez bien que je beusse tousjours ou une bonne foiz qui tousjours durast. — Je ne sçay, dit elle, que je vouldroie, sinon que je prie à Dieu que tant vous buvez ung jour que vous puissez crever. » Comme ilz se devisoient aussi doulcement que vous oez [1], le pot à la porée [2], qui sur le feu estoit, commence à s'enfuyr par dessus, pource que trop aspre feu avoit; et le bon homme, voyant que sa femme n'y mettoit point la main, luy dist : « Et ne veez vous, dame, ce pot qui s'en fuit ? » .Et elle, qui encores rappaisée n'estoit, luy respondit : « Si faiz, sire, je le voy bien. — Or le haulsez donc, Dieu vous mecte en mal an ! — Si feray je, dist elle, je le haulseray, je le mectz à xij. deniers. — Voire, dist-il, dame, est-ce la response ? Haulsez ce pot, de par Dieu ! — Et bien, dit elle, je le mectz à vij. sols; est ce assez hault ? — Hen ! hen ! dist il, et par saint Jehan ! ce marché ne se passera pas sans trois coups de baston. » Et il choisit ung gros baston et en descharge de toute sa force sur le doz de madamoiselle, en disant : « Ce marché vous demoure. » Et elle commence à cryer alarme, tant que les voisins s'i assemblèrent, qui demandèrent que c'estoit; et le bon homme acompta l'ystoire comme elle alloit, dont ilz rirent trèsbien de celle à qui le marché demoura.

[1] Entender. — [2] Le pot-au-feu.

LA XCVIII^e NOUVELLE

PAR L'ACTEUR.

Es metes [1] et marches de France avoit ung riche et puissant chevalier, noble tant par l'ancienne noblesse de ses predecesseurs comme par propres nobles et vertueux faiz. De sa femme espousée avoit une seule fille, trèsbelle et trèsadressée [2], pucelle, eagée de xvj. à xvij. ans ou environ. Ce bon et noble chevalier, voyant sa dicte fille avoir attaint à l'eage habile et ydoine [3] pour estre allyée et conjoincte par mariage, eut trèsgrande volunté de la donner à ung chevalier son voysin, trèsriche, non toutesfoiz noble de parentage comme de grosses richesses et puissances temporelles ; avec ce aussi, eagé de lx. à quatre vingts ans ou environ. Ce vouloir rongea tant autour de la teste du père dont j'ay parlé, que jamais ne cessa jusques ad ce que les allyances et promesses furent faictes entre luy et sa femme, mère de la dicte pucelle, et le dit chevalier, touchant le mariage de luy avec la dicte fille, qui des assemblées [4], promesses et traictiez ne savoit rien, et n'y pensoit aucunement. Assez prochain de l'ostel d'iceluy chevalier père de la pucelle, avoit ung aultre jeune chevalier vaillant et riche moyennement, non pas tant de beaucop comme l'autre ancien dont j'ay parlé, qui estoit trèsardent et fort embrasé de l'amour d'icelle pucelle. Et pareillement elle, pour la vertueuse et noble renommée de luy, en estoit trèsfort enlassée, et combien que à dangier [5] parlassent l'un à l'autre, car le père s'en doubtoit et leur ostoit et rompoit les moyens et voies qu'il povoit, toutesfoiz si ne les povoit il forclorre [6] de l'entière et trèsloyale amour dont leurs deux cueurs estoient mutuellement entreliez et

[1] Frontières. — [2] Bien dressée, bien instruite. — [3] Propre à, *idonea*. — [4] Entrevues, pourparler. — [5] Difficilement. — [6] Exclure.

embrasez. Et quand fortune leur favorisoit tant que ensemble les faisoit deviser, d'aultre chose ne tenoient leurs devises que de pourpenser et adviser le moien par lequel leur souverain desir pourroit estre accomply par legitime mariage. Or s'approucha le temps que icelle pucelle deut estre donnée à ce seigneur ancien, et le marché et traictié luy fut par son père descouvert et assigné le jour qu'elle devoit espouser, dont ne fut pas pou courroussée; mais elle se pensa qu'elle y mectroit remède. Elle envoya vers son trèschier amy le jeune chevalier, et luy manda qu'il venist celéement le plus qu'il pourroit. Et quand il fut venu, elle luy compta les allyances faictes d'elle et de l'autre ancien chevalier, demandant sur ce conseil de tout rompre; car d'autre que de luy ne vouloit estre espouse. Le chevalier luy respondit : « M'amye trèschère, puisque vostre bonté se veult tant humilier que de moy offrir ce que je n'oseroie requerir sans trèsgrand vergoigne, je vous remercie; et, si vous voulez perseverer en ceste bonne volunté, je sçay que nous devons faire. Nous prandrons et assignerons ung jour en ceste ville bien acompaigné de mes amys et serviteurs, et à certaine heure vous rendrez en quelque lieu que me direz maintenant où je vous troveray seule. Vous monterez sur mon cheval et vous mainray en mon chasteau; et puis, si nous pouvons appaiser monseigneur vostre père et ma dame vostre mère, nous procederons à la consummacion de noz promesses. » La pucelle dist que c'estoit bien advisé, et qu'elle savoit comment s'i povoit convenablement conduire. Si luy dist que tel jour et telle heure venist en tel lieu où il la trouveroit, et puis feroit tout bien ainsi qu'il avoit advisé. Le jour de l'assignacion vint : si comparut ce bon jeune chevalier au lieu où l'on luy avoit dit, et où il trouva sa dame, qui monta derrière luy sur son cheval, puis picquèrent fort tant qu'ilz eurent eloigné la place [1]. Quand

[1] Jusqu'à ce qu'ils fussent éloignés de la place.

ilz se trouvèrent aucun petit eloignez, ce bon chevalier, craignant qu'il ne traveillast [1] sa trèschière amye; rompit son legier pas et fist espandre tous ses gens par divers chemins pour veoir se quelque ung les suyvoit, et chevauchoit à travers champs sans tenir voies ne sentiers le plus doulcement et debonnairement qu'il povoit, et chargea à ses gens qu'ilz se trouvassent ensemble tous à ung gros village qu'il leur nomma, où il avoit intencion de repaistre. Ce village estoit assez estrangé de la voye commune des chevaucheurs et chemineurs; et tant chevauchèrent les dits amans qu'ilz vindrent seuletz au dit village, où la feste generale se faisoit, à laquelle y avoit gens de toutes sortes et grand foison. Ilz entrèrent en la meilleur taverne de tout le lieu, et incontinent demandèrent à boire et à menger, car il estoit tard après disner, et la pucelle estoit trèsfort traveillée. Ilz firent faire bon feu et trèsbien appoincter à menger pour les gens du dit chevalier, qui n'estoient encore venuz. Guères n'eurent esté en leur hostellerie que veezcy venir quatre gros charruyers ou bouviers plus villains encore, et entrèrent baudement en cest hostel, demandans rigoreusement où estoit la ribauldelle que ung ruffien naguères avoit amenée derrière luy sur ung cheval, et qu'il falloit qu'ilz bussent avec elle et à leur tour la gouverner. L'oste, qui estoit homme bien cognoissant le dit chevalier, bien sachant que ainsi n'estoit que les ribauldz disoient, leur respondit gracieusement que telle n'estoit elle qu'ilz cuidoient. « Par cy, par là, dirent ilz, si vous ne la nous livrés incontinent, nous abattrons les huys et l'enmerrons par force et malgré vous deus. » Quand le bon hoste entendit et cogneut leur rigueur, et que sa doulce parolle ne luy prouffitoit point, il leur nomma le nom du chevalier, lequel estoit trèsrenommé ès marches, mais pou cogneu des gens, à l'occasion que tous-

[1] Fatiguât.

jours avoit esté hors du païs, acquerant honneur et renommée glorieuse ès guerres et voyages loingtains. Leur dist aussi que la femme estoit une jeune pucelle parente au dit chevalier, laquelle estoit née et yssue de grand maison et noble parentage. « Helas! messeigneurs, vous povez, dist il, sans dangier de vous ne d'aultruy, estaindre et passer voz chaleurs desordonnées avecques plusieurs aultres qui, à l'occasion de la feste de ce village, sont venues et arrivées, et pour aultre chose non que pour vous et voz semblables. Pour Dieu, laissez en paix ceste noble fille, et mettez devant vos yeulx les grands dangiers où vous boutez, et ne soiez jà si presumptueux de cuider que le chevalier la vous laisse mener sans la defendre. Pensez, pensez voz vouloirs deraisonnables et le grand mal que vous voulez commectre à petite occasion. — Cessez vostre sermon, dirent les loudiers, tous alumez du feu de concupiscence charnelle, et donnez nous voye que la puissions avoir; aultrement vous ferons honte et blasme, car en publicque ycy nous l'amerrons, et chacun de nous quatre en fera son bon plaisir. » Les parolles finées, le bon hoste monta en la chambre où le chevalier et la bonne pucelle estoient, puis hucha à part le chevalier, à qui il compta la volunté des quatre villains enragez, lequel, quand il eut tout bien et constamment entendu sans estre guères troublé, descendit, garny de son espée, parler aux quatre ribaulx, leur demandant trèsdoulcement quelle chose il leur plaisoit. Et ainsi, rudes et malsades qu'ilz estoient, respondirent qu'ilz vouloient avoir la ribauldelle qu'il tenoit fermée en sa chambre, et que, si doulcement ne leur bailloit, ilz luy tolliroient et raviroient à son grand dommage. « Beaulx seigneurs, dist le chevalier, si vous me cognoissiez bien, vous ne me tiendriez pour tel qui maine par les champs les femmes telles que vous nommez ceste; oncques ne feis telle folie, la Dieu mercy; et quand la volunté me seroit telle, que Dieu ne veille! jamais je ne le feroye ès marches

dont je suis et tous les miens. Ma noblesse et la netteté de mon courage ne pourroient souffrir que ainsi me gouvernasse. Ceste femme est une jeune pucelle, ma cousine prochaine, yssue de noble maison; et je vois pour esbatre et passer temps doulcement, la menant avec moy, acompaigné de mes gens, lesquelx, jasoit qu'ilz [1] ne soient cy presens, toutesfois viendront ilz tantost, et je les attens; et ne soiez jà si abusez en voz courages que je me repute si lasche que je la laisse villanner ne souffrir luy faire injure tant ne quant [2], mais la defendray aussi avant et aussi longuement que la vigueur de mon corps pourra durer et jusques à la mort. » Avant que le chevalier eust finé sa parolle, les villains plastriers [3] luy entrerompirent en nyant premier qu'il fust celuy qu'il avoit nommé, pource qu'il estoit seul, et le dit chevalier ne chevauchoit jamais que en grand compaignie de gens. Pour quoy luy conseillèrent qu'il baillast la dicte femme, s'il estoit sage, ou aultrement luy tolliroient par force, quelque chose qui s'en puist ensuyr. Helas ! quand le vaillant et courageux chevalier perceut que doulceur n'avoit point lieu en ses responces, et que rigueur et haulteur occupoient la place, il se ferma en son courage, et resolut que les villains n'aroient jà la joissance de la pucelle, ou il y mourroit en la defendant. Pour faire fin, l'un de ces quatre s'avança de ferir de son baston à l'huis de la chambre, et les aultres le suyrent, qui furent vaillamment reboutez du chevalier. Et ainsi se commença la bataille. qui dura assez longuement. Combien que les deux parties fussent dispareilles, ce bon chevalier vaincquit et rebouta les quatre ribaulx, et, ainsi qu'il les poursuyvoit chassant pour en estre au dessus, l'un d'iceulx, qui avoit ung glaive, se vira subit et le darda en l'estomac du chevalier et le percha de part en part, du quel cop incontinent cheut tout mort, dont ils

[1] Quoiqu'ils — [2] De quelque manière que ce soit. — [3] Gens grossiers, malpropres.

furent trèsjoieux. Ce fait, l'oste fut par eulx contraint de l'enfouir et mettre en terre ou au jardin de l'ostel, sans esclandre ne noise; aultrement ilz le menassoient tuer. Quand le chevalier fut mort, ilz vindrent hurter à la chambre où estoit la pucelle, à qui desplaisoit moult que son amoureux tant demouroit, et boutèrent l'huis oultre [1]. Et si tost qu'elle vit les bourgois entrer, elle jugea tantost que le chevalier estoit mort, disant : « Helas! où est ma garde? où est mon seul refuge? Qu'est il devenu? Dont vient que ainsi me laisse seullette? » Les ribaulx, voyans qu'elle estoit ainsi troublée, la cuidèrent faulsement decevoir par doulces parolles, en disant que le chevalier estoit en une maison, et qu'il luy mandoit qu'elle y allast avec eulx, et que plus seurement s'i pourroit garder; mais riens n'en voult croire, car le cueur tousjours luy jugeoit qu'ilz l'avoient tué et murdry. Si commença à soy dementer [2] et crier plus amèrement que devant. « Qu'est ce cy, dirent ilz, que tu nous faiz estrange manière? Cuides tu que nous te cognoissions? Si tu as suspeçon sur ton ruffien qu'il ne soit mort, tu n'es pas abusée : nous en avons delivré le païs. Pour quoy soies toute asseurée que nous quatre arons chacun ta compaignie. » Et, à ces motz, l'un d'eulx s'avance, qui la prent le plus rudement du monde, disant qu'il aura sa compaignie avant qu'elle luy eschappe, veille ne daigne. Quand la pouvre pucelle se voit ainsi efforcée, et que la doulceur de son langage ne luy portoit point de prouffit, leur dist : « Helas! messeigneurs, puis que vostre mauvaise volunté est ainsi tournée, et que humble prière ne la peut adoulcir ne ploier, au mains aiez en vous ceste honesteté que, puis qu'il fault que à vous je soie abandonnée, ce soit premièrement à l'un sans la presence de l'autre. » Ilz luy accordèrent, jasoit ce que trèsenvys, et puis luy firent choisir pour eslire celuy d'eulx quatre qui

[1] Jetèrent la porte en dedans. — [2] Lamenter.

devoit demourer avec elle. L'un d'eulx, lequel elle cuidoit estre le plus begnin et doulx de tous, elle eleut; mais de tous estoit il le pire. La chambre fut fermée, et tantost après la bonne pucelle se gecta aux piez du ribaulx, en luy faisant pluseurs piteuses remonstrances, luy priant qu'il eust pitié d'elle. Mais tousjours perseverant en malignité, dist qu'il feroit sa volunté d'elle. Quand elle le vit si dur et obstiné, et que sa prière trèshumble ne vouloit exaulcer, luy dist : « Or çà, puis qu'il convient qu'il soit, je suis contente; mais je vous supply que cloiez [1] les fenestres, affin que nous soyons plus secrètement. » Il l'accorda bien envys, et, tantdiz qu'il les cloyoit, la pucelle sacqa ung petit cousteau qu'elle avoit pendu à sa cincture, se trencha la gorge et rendit l'ame. Et quand le ribauld la vit couchée à terre morte, il s'en fuyt avecques ses compaignons. Et est à supposer qu'ilz ont esté puniz selon l'exigence du cas piteux. Ainsi finèrent leurs jours les deux loyaux amoureux tantost l'un après l'autre, sans percevoir rien du joieux plaisir où ilz cuidoient ensemble vivre et durer tout leur temps.

LA XCIX[e] NOUVELLE

PAR L'ACTEUR.

S'il vous plaist, vous orrez, avant qu'il soit plus tard, tout à ceste heure ma petite ratelée et compte abregé d'un vaillant evesque d'Espaigne, qui pour aucuns afferes du roy de Castille, son maistre, ou temps de ceste histoire, s'en alloit en court de Romme. Ce vaillant prelat, dont j'entens fournir ceste derreniere nouvelle, vint ung soir en une petite villette de Lombardie; et luy estant arrivé par ung vendredy assez de

[1] Fermiez.

bonne heure, vers le soir, ordonna son maistre d'ostel le faire souper de bonne heure, et le tenir le plus aise que faire ce pourroit, de ce dont on pourroit recouvrer en la ville; car la mercy Dieu, quoyqu'il fust et gros et gras, et ne se donnoit de traveil que bien à point, si n'en jeunoit il journée. Son maistre d'ostel, pour luy obeir, s'en alla au marché, et par toutes les poissonneries de la ville pour trouver du poisson. Mais pour faire le compte bref, il n'en peut oncques recouvrer d'un seul lopin, quelque diligence que luy et son hoste en sceussent faire. D'adventure, eulx s'en retournans à l'ostel sans poisson, trouvèrent ung bon homme des champs qui avoit deux bonnes perdriz et ne demandoit que marchant. Si s'en pensa le maistre d'ostel que s'il en povoit avoir bon compte, elles ne luy eschapperoient pas, et que bonnes seroient pour dimenche, et que son maistre en feroit grand feste. Il les acheta et en eut bon pris. Il vint vers son maistre ses deux perdris en sa main, toutes vives, grasses, et bien refaictes [1], et luy compta l'eclipse de poisson qui estoit en la ville, dont il n'estoit pas trop joyeulx. Et luy, dist : « Et que pourrons nous soupper ? — Monseigneur, respondit il, je vous feray faire des oeufs en plus de cent mille manières; vous aurez aussi des pommes et des poires. Nostre hoste a aussi de bon fromage et bien gras : nous vous tiendrons bien aise. Ayez pacience pour meshuy, ung soupper est tantost passé; vous serez demain plus aise, si Dieu plaist. Nous yrons en la ville, qui est trop mieulx empoissonnée que ceste cy; et Dimenche vous ne povez faillir d'estre bien disné, car veezcy deux perdriz que j'ay pourveues, qui sont à bon escient bonnes et bien nourries. » Ce maistre evesque se fist bailler ces perdriz, et les trouva telles qu'elles estoient bonnes à bon escient; si se pensa qu'elles tiendroient à soupper la place du poisson qu'il cuidoit

1 Appétissantes.

avoir, dont il n'avoit point; car il n'en peut oncques trouver. Si les fist tuer bien en haste, plumer, larder et mettre en broche. Lors le maistre d'ostel, voyant qu'il les vouloit rostir, fut esbahy et dist à son maistre : « Monseigneur, elles sont bonnes tuées, mais les rostir maintenant pour le Dimenche, il ne me semble pas bon. » Ledit maistre d'ostel perdoit son temps, car, quelque chose qu'il sceut remonstrer, si ne la voulut il croire : elles furent mises en broche et rosties. Le bon prelat estoit la plus part du temps qu'elles mirent à cuire tousjours present, dont son maistre d'ostel ne se sçavoit assez esbahir, et ne savoit pas bien l'appetit desordonné de son maistre qu'il eust à ceste heure de devorer ces perdrix, ainçois cuidoit qu'il le fist pour Dimenche les avoir plus prestes au disner. Lors les fist ainsi habiller, et quand elles furent prestes et rosties, la table couverte et le vin aporté, oeufz en diverses façons habillez et mis à point, si s'assit le prelat, et le *Benedicite* dit, demanda les perdris avec de la moustarde. Son maistre d'ostel, desirant savoir que son maistre vouloit faire de ces perdriz, si les luy mist devant luy toutes venantes de la broche, rendantes une fumée aromaticque assez pour faire venir l'eaue à la bouche d'ung friant. Et bon evesques d'assaillir ces perdriz et desmembrer d'entrée la meilleure qui y fust; et commence à trencher et menger, car tant avoit haste, que oncques ne donna loisir à son escuier qui devant luy tranchoit qu'il eust mis son pain ne ses cousteaux à point. Quand ce maistre d'ostel vit son maistre s'attraper à ces perdris, il fust bien esbahy et ne se peut taire ne tenir de luy dire : « Ha, monseigneur, que faictes vous ? Estes vous Juif ou Sarrazin, qui ne gardez aultrement le vendredy ? Par ma foy, je me donne grand merveille de vostre faict. — Tais toy, tais toy, dist le bon prelat, qui avoit toutes les mains grasses et la barbe aussi de ces perdris; tu es beste, et ne sçais que tu dis. Je ne fays point de mal. Tu sçais et congnois bien que

par parolles moy et tous les aultres prestres faisons d'une hostie, qui n'est que de bled et d'eaue, le precieux corps de Jhesu-Crist; et ne puis je donc pas, par plus forte raison, moy qui tant ay veu de choses en court de Romme, et en tant de divers lieux, savoir par paroles faire convertir ces perdriz, qui est chair, en poisson, jasoit ce qu'elles retiennent la forme de perdriz? Si fais, dya; maintes journées sont passées que j'en sçay bien la pratique. Elles ne furent pas si tost mises à la broche que, par les parolles que je sçay, je les charmé tellement que en substance de poisson se convertirent; et en pourriez trestous qui estes icy menger, comme moy, sans peché. Mais pour l'ymagination que vous en pouriez prendre, elles ne vous feroient jà bien; si en feray tout seul le meschief [1]. » Le maistre d'ostel et tous les autres de ses gens commencèrent à rire, et firent semblant de adjouster foy à la bourde de leur maistre, trop subtilement fardée et colorée; et en tindrent depuis manière du bien de luy, et aussy maintesfoiz en divers lieux joyeusement le racomptèrent.

LA C^e ET DERRENIÈRE NOUVELLE

PAR PHILIPPE DE LOAN.

En la bonne, puissant et bien peuplée cité de Jannes [2], puis certain temps en çà, demouroit ung gros marchant plain et comblé de biens et de richesses, duquel l'industrie et manière de vivre estoit de mener et conduire grosses marchandises par la mer ès estranges païs, et specialement en Alixandrie. Tant vacca et entendit au gouvernement des navires, à entasser thesaur et amonceler grandes richesses,

[1] La faute. — [2] Gênes.

que durant tout le temps, jusques à l'eage de cinquante ans, qu'il s'y adonna depuis sa tendre jeunesse, ne luy vint voulunté ne souvenance d'aultre chose faire. Et comme il fut parvenu à l'eage dessus dicte, ainsi que une foiz pensoit sur son estat, voyant qu'il avoit despendu [1] tous ses jours et ans à rien aultre chose faire que cueillir et accroistre sa richesse, sans jamais avoir eu ung seul moment ou minute de temps ouquel sa nature luy eust donné inclinacion pour penser ou induire à soy marier, affin d'avoir generacion qui aux grans biens qu'il avoit à grand diligence et grand labour amassez et acquis luy succedast, et luy après luy les possedast, conceut en son courage [2] une aigre et trèspoignant doleur ; et luy despleut à merveille que ainsi avoit exposé et despendu ses jeunes jours. En celle aigre doleance et regretz demoura aucuns jours, pendant lesquelx advint que en la cité dessus nommée, les jeunes et petitz enfans, après qu'ilz avoient solennizé aucune feste accoustumée entr'eulx par chacun an, habillez et desguisez diversement et assez estrangement, les ungs d'une manière, les aultres d'aultre, se vindrent rendre en grant nombre en ung lieu où les publicques et accoustumez esbatemens de la cité se faisoient communement, pour jouer en la presence de leurs pères, mères et amys, affin d'en reporter gloire, renommée et loange. A ceste assemblée comparut et se trouva ce bon marchant, remply de fantasies et de souciz; et voyant les pères et les mères prendre grand plaisir à veoir enfans jouer et faire souplesses et apertises [3], aggrava sa doleur qu'il par avant avoit de soy mesmes conceu; et en ce point, sans les povoir plus adviser ne regarder, triste et pensif retourna en sa maison, et seulet se rendit en sa chambre, où il fut aucun temps faisant complainte en ceste manière : « Ha ! pouvre maleureux veillart, tel que je suis et tousjours ay

[1] Dépensé. — [2] Cœur. — [3] Exercice d'adresse.

esté, de qui la fortune et destinée sont dures, amères et mal goustables ! O chetif homme, plus que tous aultres recreant et las, par les veilles, peines, labours et ententes que tu as prins et porté tant par mer que par terre ! Ta grande richesse et tes comblés thesors sont bien vains, lesquelx soubz perilleuses adventures, en peines dures et sueurs, tu as amassé et amoncelé, et pour lesquelx tout ton temps as despendu et usé, sans avoir oncques une petite et passant souvenance de penser qui sera celuy qui, toy mort et party de ce siècle, les possedera, et à qui par loy humaine les devray laisser en memoire de toy et de ton nom. Ha! meschant courage, comment as tu mis en non chailloir ce à quoy tu devois donner entente singulière ? Jamais ne t'a pleu mariage, fuy l'as tousjours, craint et refusé, mesmement hay et mesprisé les bons et justes conseilz de ceulx qui t'y ont voulu joindre affin que tu eusses lignée qui perpetuast ton nom, ta loange et renommée. O bien heureux sont les pères qui laissent à leurs successeurs bons et sages enfans ! Combien ay je aujourd'huy regardé et perceu de pères estans aux jeuz de leurs enfans qui se disoient trèseureux, et jugeroient trèsbien avoir employé leurs ans si après leurs decès leurs povoint laisser une petite partie des grans biens que je possède. Mais quel plaisir, quel soulas puis je jamais avoir ? Quel nom, quelle renommée aray je après la mort ? Où est maintenant le filz qui maintiendra et fera memoire de moy, après mon trespas ? Beney soit ce saint mariage par quoy la memoire et souvenance des pères est entretenue, et dont leurs possessions et heritages ont par leurs doulx enfans à eternelle permanence et durée ! » Quand ce bon marchant eust longue espace à soy mesmes argué [1], subit donna remède et solucion à ses argumens, disant ces motz : « Or çà, il ne m'est desormais mestier, obstant le nombre de mes ans, tourmenter ne trou-

[1] Argumenté, pensé, réfléchi.

bler de doleurs, d'angoisses ne de pensemens. Au fort, ce que j'ay fait par cy devant prenne semblance et comparaison aux oyselletz qui font leurs nidz et preparent avant qu'ilz y pondent leurs œufz. J'ay, la mercy Dieu, richesses suffisantes pour moy, pour une femme et pour pluseurs enfans, s'il advient que j'en ye, et ne suis si ancien, ne tant deffourny de puissance naturelle, que je me doye soucier ne perdre esperance de non pouvoir jamais avoir generacion. Si me convient arrester et donner toute entente, veiller et traveillier, advisant où je trouveray femme propice et convenable à moy. » Ainsi son long procès finant, vuida hors de sa chambre, et fist vers luy venir deux de ses bons soichons, mariniers comme luy, aus quelx il descouvrit son cas tout au plain, les priant trèsaffectueusement qu'ilz luy voulsissent aider à querir et trouver femme pour luy, qui estoit la chose du monde que plus desiroit. Les deux marchans, entendu le bon propos de leur compaignon, le prisèrent et loèrent beaucop, et prindrent la charge de faire toute diligence et inquisicion possible pour luy trouver femme. Et tantdiz que la diligence et enqueste se faisoit, nostre marchant, tant eschaudé de marier que plus ne povoit, faisoit de l'amoureux, cherchant par toute la cité entre les plus belles la plus jeune, et d'aultres ne tenoit compte. Tant chercha qu'il en trouva une telle qu'il la demandoit; car de honnestes parens née, belle à merveilles, jeune de xv ans ou environ, gente, doulce et trèsbien adrecée [1] estoit. Après qu'il eut congneu les vertuz et doulces condicions d'elle, il eut telle affection et desir qu'elle fust dame de ses biens par juste mariage, qu'il la demanda à ses parens et amys, lesquelx, après aucunes petites difficultez qui guères ne durèrent, luy donnèrent et accordèrent. Et en la mesme heure luy firent fiancer et donner caution et seureté du douaire

[1] Dressée, élevée.

dont il la vouloit doer. Et si ce bon marchant avoit prins grand plaisir en sa marchandise, pendant le temps qu'il la menoit, encores l'eut il plus grand quand il se vit asseuré d'estre marié, et mesmement avec femme telle que d'en povoir avoir de beaulx et doulx enfans. La feste et solennité des nopces fut honorablement en grand sumptuosité faicte et celebrée; la quelle feste faillie [1], il, mettant en obly et non chaloir sa première manière de vivre, c'est assavoir sur la mer, fist trèsbonne chère et prenoit grand plaisir avec sa belle et doulce femme. Mais le temps ne luy dura guères que saoul et tanné en fut, car la première année, avant qu'elle fut expirée, print desplaisance de demourer à l'ostel en oysiveté et d'y tenir mesnage en la manière qu'il convient à ceulx qui y sont liez, se oda et tanna, ayant si grand regret à son aultre mestier de navyeur qu'il luy sembloit plus aysié et legier à maintenir que celuy qu'il avoit si voluntiers entreprins à gouverner nuyt et jour. Aultre chose ne faisoit que subtilier et penser comment il se pourroit en Alixandrie trouver en la façon qu'il avoit accoustumée, et luy sembloit bien qui n'estoit pas seulement difficille de soy tenir de navier, non hanter la mer, et l'abandonner de tous poins, mais aussi chose la plus impossible de ce monde. Et combien que sa volunté fust plainement deliberée et resolue de soy retraire et revenir à son dit premier mestier, toutesfois le challoit il à sa femme, doubtant qu'el ne le print à desplaisir; avoit aussi une crainte et doubte qui le destourboit et donnoit empeschement à executer son desir, car il cognoissoit la jeunesse du courage de sa femme, et luy estoit bien advis que s'il s'absentoit, elle ne se pourroit contenir; consyderoit aussi la muableté et variableté de courage femenin, et mesmement que les jeunes galans, luy present, estoient coustumiers de passer souvent devant son

1 Finie.

huys pour la veoir, dont il supposoit qu'en son absence ilz la pourroient de plus près visiter et par adventure tenir son lieu. Et comme il eut eslé par longue espace poinct [1] et aguillonné de ces difficultez et diverses ymaginacions, sans en sonner mot, et qu'il congneut qu'il avoit jà achevé et passé la plus part de ses ans, il mist à non challoir et femme et mariage et tout le demourant qu'il affiert au mesnage, et aux argumens et disputacions qui luy avoient troublé la teste donna brefve solucion, disant en ceste manière : « Il m'est trop plus convenable vivre que morir, et se je ne laisse et abandonne mon mesnage en brefz jours, il est tout certain que je ne puis longuement vivre ne durer. Lairray je donc ceste belle et doulce femme? Oy, je la lairray; elle ait doresnavant la cure et soing d'elle mesme, s'il luy plaist, je n'en veil plus avoir la charge. Helas! que feray je! Quel deshonneur, quel desplaisir sera ce pour moy s'elle ne se contient et garde chasteté. Ho! il me vault mieulx vivre que morir pour prendre soing pour la garder: jà Dieu ne veille que pour le ventre d'une femme je prende si estroicte cure ne soing; aultre loyer ne salaire ne recevroye que torment de corps et d'ame. Ostez moy ces rigueurs et angoisses que pluseurs seuffrent pour demourer avec leurs femmes; il n'est chose en ce monde plus cruelle ne plus grevant les personnes. Jà Dieu ne me laisse tant vivre que pour quelque adventure qu'en mon mariage puist sourdre, je m'en courrousse ne monstre triste. Je veil avoir maintenant liberté et franchise de faire tout ce qui me vient à plaisir. » Quand ce bon marchand eut donné fin à ces trèslongues devises, il se trouva avec ses compaignons navieurs, et leur dist qu'il vouloit encore une foiz visiter Alixandrie et charger marchandises, comme aultrefoiz et souvent avoient fait en sa compaignie; mais il ne leur declara pas les troubles qu'il

[1] Piqué, tourmenté.

prenoit à l'occasion de son mariage. Ilz furent tantost d'accord et luy dirent qu'il se feist prest au premier bon vent qui sourvendroit. Les navires et bateaulx furent chargez et preparez pour partir et mis ès lieux où il failloit attendre vent propice et oportun pour navyer. Ce bon marchant doncques, ferme et tout arresté en son propos, comme le jour precedent, se trouva seul après souper avec sa femme en sa chambre ; il luy descouvrit son intencion et manière de son prochain voyage, et faindant que trèsjoyeux fust, luy dist ces parolles : « Ma trèschère espouse, que j'ayme mieulx que ma vie, faictes, je vous requier, bonne chère, et vous monstrez joyeuse, et ne prenez ne desplaisance ne tristece en ce que je vous veil declarer. J'ay proposé de visiter, se c'est le plaisir de Dieu, une foiz encore le pais d'Alixandrie, en la fasson que j'ay de long temps accoustumée, et me semble bien que n'en devez estre marrye, attendu que vous congnoissez que c'est ma manière de vivre, mon art et mon mestier, auquel moien j'ay acquis richesses, maisons, nom, renommée, et trouvé grand nombre d'amys et de familiarité. Les beaulx et riches vestements, aneaulx, ornemens, et toutes les aultres precieuses bagues dont vous este parée et ornée plus que nulle aultre de ceste cité, comme bien savez, ai-je achatez du gaing et avantage que j'ay fait en mes marchandises. Ce voyage, doncques, ne vous doit guères ennuyer, et ne prenez jà desconfort, car le retour en sera bref. Et je vous promectz que si à ceste foiz, comme j'espoire, la fortune me donne eur, plus jamais n'y veil aller, je y veil prendre congé à ceste foiz. Il convient donc que prenez maintenant courage bon et ferme ; car je vous laisse la disposicion, administracion et gouvernement de tous les biens que je possède ; mais avant que je parte, je vous veil faire aucunes requestes. Pour la première, je vous prie que soiez joyeuse, tantdiz que je feray mon voyage, et vivez plaisamment, et si j'ay quelque pou d'ymaginacion que ainsi le

facez, j'en chemineray plus lyement. Pour la seconde, vous savez qu'entre nous deux rien ne doit estre tenu couvert ne celé, car honneur, prouffit et renommée doivent estre, comme je tiens qu'ilz sont, communs entre nous deux, et la loange et honneur de l'un ne peut estre sans la gloire de l'autre, neant plus que le deshonneur de l'un ne peut estre sans la honte de tous deux. Or je veil bien que vous entendez que je ne suis si desfourni ni despourveu de sens que je ne pense bien comment je vous laisse jeune, belle, doulce, fresche et tendre, sans soulas d'homme, et que de plusieurs en mon absence serez desirée. Combien que je cuide fermement que avez maintenant nette pensée, courage chaste et honeste, toutesfoiz, quand je cognois quelz sont vostre eage et l'inclinacion de la secrète et mussée chaleur en quoi vous abundez, il ne me semble pas possible qu'il ne vous faille, par pure necessité et contraincte, ou temps de mon absence avoir compaignie d'homme, dont je ne suis, la Dieu mercy, en rien troublé. C'est bien mon plaisir que vous vous accordez où vostre nature vous forcera et contraindra; car je sçay qu'il ne vous est possible d'y resister. Veezcy doncques le point où je vous veil tresaffectueusement prier, c'est que gardez nostre mariage le plus longuement en son entiereté que vous pourrez. Intencion n'ay ne volunté aucune de vous mettre en garde d'aultruy pour vous contenir; mais veil que de vous mesmes aiez la cure et le soing et soiez gardienne. Veritablement, il n'est si estroicte garde au monde qui peut destourber [1] la femme oultre sa volunté à faire son plaisir. Quand doncques vostre chaleur naturelle vous aguillonnera et poindra par telle manière que pour vous contenir aurez perdu puissance, je vous prie, ma chère espouze, que à l'execution de vostre desir vous vous conduisiez prudentement et subtillement, et tellement qu'il n'en puist estre publicque

[1] Empêcher.

renommée; et que, si aultrement le faictes, vous, moy et tous noz amys sommes infames et deshonorés. Si en fait doncques et par effect vous ne povez garder chasteté, au mains mettez peine de la garder tant qu'il touche fame [1] et commune renommée. Mais je vous veil apprendre et enseigner la manière que vous devrez tenir en celle matère, s'elle survient. Vous savez qu'en ceste bonne cité a foison de beaulx jeunes hommes ; entre eulx tous, vous en choisirez ung seul, et vous en tiendrez contente et assovye pour faire ce où vostre nature vous inclinera. Toutesfoiz, je veil que, en faisant l'election et le chois, vous aiez singulier regard qu'il ne soit homme vague, deshonneste et pou vertueux; car de tel ne vous devez accointer, pour le grand peril qui vous en pourroit sourdre. Car, sans nul doubte, il descouvreroit et publicqueroit à la volée vostre secret. Rien n'est tenu couvert, clos ne celé par telz gens ne leurs semblables. Doncques, vous elirez celuy que cognoistrez fermement estre sage et prudent, affin que, si le meschief vous advient, il mecte aussi grand peine à le celer comme vous. De ceste article vous requier je tresaffectueusement, et que me promectez en bonne et ferme leaulté que garderez ceste lecçon et retiendrez. Si vous advise que ne me respondez sur ceste matière en la forme et façon que soulent et ont de coustume les aultres femmes quand on leur parle telz propos comme je vous dy maintenant ; je sçay leurs responses et de quelz motz sçevent user, qui sont telz ou semblables : « Hé ! hé ! mon mary, dont vous vient ceste tristèce, ce courage troublé ? Qui vous a ainsi meu à ire ? Où avez vous chargé ceste opinion cruelle plaine de tempeste ? Par qu'elle manière ne comment me pourroit advenir ung si abhominable delict ? Nenny ! nenny ! jà Dieu ne veille que je vous face telles promesses, à qui je prie qu'il permette la terre ouvrir qui me

1 *Fama*, en latin, réputation, bruit public.

engloutisse et devore toute vive, au jour et heure que je n'y pas commettray, mais auray une seule et legère pensée à la commettre? » Ma chère espouse, je vous ay ouvert ces manières de respondre affin que vers moy n'en usez aucunement. En bonne foy, je croy et tiens fermement que vous avez pour ceste heure tresbon et entier propos, ou quel je vous prie que demourez autant que vostre nature en pourra souffrir. Et point n'entendez que je veille que me promettez faire et entretenir ce que je vous ay monstré et aprins, fors seulement ou cas que ne pourriez donner resistence ne bataillier contre l'appetit de vostre fraile et doulce jouvence.» Quand ce bon mary eut finé sa parolle, la belle, doulce et debonnaire sa femme, la face rosée, se print à trembler quand deut donner responses aux requestes que son espoux luy avoit faictes. Ne demoura guères, toutesfoiz, que la rougeur s'evanuyt, et print asseurance; en fermant [1] et appuyant son courage de constance; et en ceste manière causa sa gracieuse response, combien que voix tremblant la pronunçast : « Mon doulx et tresamé mary, je vous asseure qu'onques ne fuz si espoventée, si troublée et evanuye de mon entendement, que j'ay esté presentement par voz parolles, quand elles m'ont donné la congnoissance de ce que oncques je n'oiz ne aprins, voirement qu'oncques n'euz telle presumption que d'y penser. Et aultre opinion ou supposition ne puis de vous avoir fors que me querez et contendez traveiller et tenser, car vous cognoissez ma simplesse, jeunesse et innocence, qui est pour vous, ce me semble, non pas moins delict, mais tresgrand : certainement il n'est point possible à mon eage de faire ou pourpenser un tel meschief ou defaulte [2]. Vous m'avez dit que vous estes seur et savez vraiment que, vous absent, je ne me pourroye contenir ne garder l'entiereté de nostre mariage. Ceste parolle me tormente fort le courage

[1] Affermissant. — [2] Manquement, faute.

et me fait trembler toute, et ne sçay quelle chose je doye maintenant dire, respondre, ne proposer à voz raisons, ainsi m'avez tollu et privé l'usage de parler. Je vous diray toutesfoiz ung mot qui viendra de la profondesse de mon cueur, et en telle manière qu'il gist vuidera il de ma bouche : Je requier treshumblement à Dieu et à joinctes mains luy prie qu'il face et commende ung abysme ouvrir où je soye gectée, les membres tous erachez, et tourmentée de mort cruelle, si jamais le jour vient où je doye non seullement commectre desloyauté en nostre mariage, mais sans plus en avoir une brève pensée de le commettre ; et comment ne par quelle manière ung tel delict me pourroit advenir, je ne le sçaroye entendre. Et pource que m'avez forclos et seclus de telles manières de respondre, disant que les femmes sont coustumières d'en user pour trouver leurs eschappatoires et alibiz forains [1], affin de vous faire plaisir et donner repos à vostre ymaginacion, et que voiez que à voz commendemens je suis preste d'obeir, garder et maintenir, je vous promectz de ceste heure, de courage ferme, arresté et estable opinion, d'attendre le jour de vostre revenue en vraie, pure et entière chasteté de mon corps ; et si que Dieu ne veille il advient le contraire, tenez vous tout asseur, et je le vous promectz, je tiendray la règle et doctrine que m'avez donnée en tout ce que je feray, sans la trespasser aucunement. S'il y a aultre chose dont vostre courage soit chargé, je vous prie, descouvrez tout et me commendez faire et accomplir vostre bon desir ; aultre rien ne desire que de conjoindre noz deux vouloirs en ung, et de faire le vostre, non pas le mien. » Nostre marchant, oye la response de sa femme, fut tant joyeux qu'il ne se pouvoit contenir de plorer, disant : « Ma chère espouse, puisque vostre doulce bonté m'a voulu faire la promesse que j'ay requis, je vous prie que l'entrete-

1 Mauvaises excuses.

nez. » Le lendemain bien matin, le bon marchant fut mandé de ses compaignons pour entrer en la mer: si print congé de sa femme, et elle le commenda à la garde de Dieu, puis monta en la mer. Lors se misrent à cheminer et navyer vers Alixandrie, où ilz parvindrent en brefs jours, tant leur fut le vent propice et convenable, ou quel lieu s'arrestèrent longue espace de temps, tant pour delivrer leurs marchandises comme pour en charger de nouvelles. Pendant et durant lequel temps, la trèsgente et gracieuse damoiselle dont j'ai parlé demoura garde de l'ostel, et pour toute compaignie n'avoit que une petite jeune fillette qui la servoit. Et, comme j'ay dit, ceste belle damoiselle n'avoit que quinze ans, pour quoy, si aucune faulte fist, il semble qu'on ne le doit pas tant imputer à malice comme à la fragilité de son jeune eage. Comme doncques le marchant eust jà pluseurs jours esté absent des doulx yeulx d'elle, pou à pou il fut mys en obly. Et pour ce que sa doulceur, beaulté et gracieuseté singuliers estoient cogneues par toute la cité de longtemps, si tost que les jeunes gens sceurent du departement de son mary, ilz la vindrent visiter, laquelle au premier [1] ne vouloit vuyder de sa maison ne soy monstrer; mais toutesfoiz, par force de continuacion et frequentacion quotidienne, pour le grand plaisir qu'elle print aux doulx et melodieux chans et armonie d'instrumens dont l'on jouoit à son huys, elle s'avança de venir veoir et regarder par les crevaces des fenestres et secretz treilliz d'icelles, par lesquelles povoit trèsbien veoir ceulx qui l'eussent plus voluntiers veue. En escoutant les chansons et dances, prenoit à la foiz si grand plaisir que amours esmouvoit son courage tellement que chaleur naturelle souvent l'induisoit à briser sa continence. Tant souvent fut visitée en la manière dessus dicte, qu'en la fin sa concupiscence et desir charnel la vaincquirent, et

[1] D'abord.

fut du dart amoureux bien avant touchée; et comme elle pensast souvent comment elle avoit, si à elle ne tenoit, si bonne habitude et opportunité de temps et de lieu, car nul ne la gardoit, nul ne luy donnoit empeschement pour mectre à execution son desir, conclut et dist que son mary estoit trèssage quand si bien luy avoit acertené [1] que garder ne se pourroit en continence et chasteté, de qui toutesfoiz elle vouloit garder et tenir la doctrine, et avecques ce la promesse que faicte luy avoit. « Or me convient-il, dist elle, user du conseil de mon mary; en quoy faisant, je ne puis encourir crime aucun ne deshonneur, puis qu'il m'en a baillé la licence, mais que je n'excède les termes de la promesse que j'ay fait. Il m'est advis et il est vray qu'il me chargea, quand le cas adviendroit que rompre me conviendroit ma chasteté, que je eleusse homme qui fust sage, bien renommé et de grand vertu, et non aultre. En bonne foy, ainsi feray-je, mais que je puisse; en non trespasser le conseil de mon mary il me souffist largement. Et je tiens qu'il n'entendoit point que l'homme deust estre ancien, ains, comme il me semble, qu'il fust jeune, ayant autant de renommée en clergie et science qu'ung vieil; telle fut la lecçon, ce m'est advis. » Es mesmes jours que se faisoient ces argumentacions pour la partie de nostre belle damoiselle, et qu'elle queroit ung sage jeune homme pour luy refroider les entrailles, ung trèssage jeune clerc arriva de son eur en la cité, qui venoit freschement de l'université de Bouloigne la crasse [2], où il avoit esté plusieurs ans sans retourner. Tant avoit vacqué et donné son entente à l'estude, que en tout le pays n'y avoit clerc de plus grant renommée; tous les magistratz et gouverneurs de la cité luy assistoient continuellement, et avecques aultres gens que grans clercs ne se trouvoit. Il avoit de coustume depuis sa

[1] Certifié, assuré. — [2] Crasse.

venue, et jamais ne failloit, d'aller chacun jour sur le marché, à l'ostel de la ville, et au lieu où le parlement se faisoit, pour plaider les causes de pluseurs, se rendoit; or estoit sa droicte voie de son hostel au dit marché la rue où la maison de cele damoiselle estoit située et assise, et jamais ne povoit passer que par devant l'huys d'icelle maison, puis qu'il prenoit son chemin par la dicte rue. Il n'y avoit point passé cent foiz qu'il fut choisy et noté, et pleut trèsbien sa doulce manière et gravité à la damoiselle. Et combien qu'elle ne l'eust oncques veu exercer les faiz de clergie, toutesfoiz jugea elle tantost qu'il estoit trèsgrand clerc, mesmement qu'elle l'oyoit priser et renommer pour le plus sage de toute la cité. Auxquels moyens elle le commença à desirer et ficha toute son amour en luy, disant qu'il seroit celuy, si à luy ne tenoit, qui luy feroit garder la lecçon de son mary; mais par quelle fâcon elle luy pourroit monstrer son grand et ardent amour et ouvrir le secret desir de son courage, elle ne savoit, dont elle estoit trèsdesplaisante. Elle s'advisa neantmains que, pource que chacun jour ne falloit point de passer devant son huys, allant au marché, elle se mettroit au perron, parée le plus gentement qu'elle pourroit, affin que au passer, quand il gecteroit son regard sur sa beaulté, il la convoitast et requist de ce dont on ne luy feroit refus. Pluseurs fois la damoiselle se monstra; combien que ce ne fust au paravant sa coustume, et jasoit ce que trèsplaisante fust et telle pour qui ung jeune courage devoit tantost estre esprins et alumé d'amours, toutesfoiz le sage clerc jamais ne l'apperceut, car il marchoit si gracieusement qu'il ne gectoit sa veue ne çà ne là. Et par ce moien la bonne damoiselle ne prouffita rien en la façon qu'elle avoit pourpensée et advisé. S'elle fut dolente et desplaisante, jà n'est mestier d'en faire enqueste, et plus pensoit à son clerc, et plus alumoit et esprenoit son feu. A fin de pièce, après ung tas d'ymaginacions que pour abreger je passe,

conclut et determina d'envoier sa petite meschinette[1] devers luy. Si la hucha et commenda qu'elle s'en allast demander la maison d'un tel, c'est assavoir de ce grand clerc, et quand elle l'aroit trouvé, où qu'il fust, luy dist que le plus en haste qu'il pourroit venir à l'ostel d'une telle damoiselle, espouse d'un tel; et que s'il demandoit quelle chose il plairoit à la damoiselle, elle luy respondist que rien n'en savoit, mais tant seulement qu'elle lui avoit dit qu'il estoit grand necessité qu'il venist. La fillette mist en sa memoire les motz de sa charge, et se partit pour querir celuy qu'elle trouva; ne demoura guères que l'en luy enseigna la maison où il mengeoit au disner, en une grande compaignie de ses amys et aultres gens de grant façon. Ceste fillette entra ens, et en saluant la compaignie s'adressa au clerc qu'elle queroit; et oyans tous ceulx de la table, luy fist son message bien et sagement, ainsi que sa charge le portoit. Le bon seigneur, qui cognoissoit de sa jeunesse le marchant dont la fillette luy parloit, et sa maison, mais ignorant qu'il fust marié ne qui fust sa femme, pensa tantost que, pour l'absence du dit marchant, sa dicte femme le demandoit pour estre conseillée en aucune grosse cause, comme elle vouloit; mais ne l'entendoit-il comme elle. Il respondit à la fillette : « M'amye, allez dire à vostre maistresse que incontinent que nostre disner sera achevé, je iray vers elle. » La messagère fist la response telle qu'il failloit et qu'on luy avoit dit, et Dieu sçait s'elle fut joyeusement recueillie de la marchande, que pour sa grand joye et ardent desir qu'elle avoit de tenir son clerc en sa maison, trembloit et ne savoit tenir manière. Elle fist baloiz courre par tout, espandre la belle herbe vert partout en sa chambre, couvrir le lit et la couchette, desployer riches couvertes, tappiz et courtines, et se para et atourna des meilleurs atours et plus precieux

[1] Petite servante.

qu'elle eust. En ce point l'attendit aucun petit de temps, qui luy sembla long à merveilles, pour le grant desir qu'elle avoit. Tant fut desiré et attendu qu'il vint; et ainsi que elle l'appercevoit venir de loing, montoit et descendoit de sa chambre, aloit et venoit maintenant cy, maintenant là, tan estoit esmeue qu'il sembloit qu'elle fust ravye de son sens. En fin monta en sa chambre, et illec prepara et ordonna les bagues et joyaulx qu'elle avoit attains et mis dehors pour festoier et recevoir son amoureux. Si fist demourer en bas la fillette chambrière pour l'introduire et le mener où estoit sa maistresse. Quant il fut arrivé, la fillette le receut gracieusement, le mist ens et ferma l'huys, laissant tous ses serviteurs dehors, aux quelz il fut dit qu'ilz attendissent illec leur maistre. La damoiselle, oyant son amoureux estre arrivé, ne se peut tenir de venir en bas à l'encontre de luy, qu'elle salua doucement, le print par la main et le mena en la chambre qui luy estoit appareillée, où il fut bien esbahy quand il s'i trouva, tant pour la diversité des paremens, belles et precieuses ordonnances qui y estoient, comme aussi pour la trèsgrande beaulté de celle qui le menoit. Si tost qu'il fut en la chambre entré, elle se seyt sur une scabelle, auprès de la couchette, puis le feist asseoir sur une aultre joignant[1] d'elle, où ilz furent aucune espace tous deux sans mot dire, car chascun attendoit tousjours la parole de son compaignon, l'un en une manière, l'autre en l'autre: car le clerc, cuidant que elle luy deust ouvrir quelque matière grosse et difficile, la vouloit laisser commencer; et elle, d'aultre côté, pensant qu'il fust si sage que, sans luy declarer ne monstrer plus avant, il dust entendre pour quoy elle l'avoit mandé. Quand elle vit que manière ne faisoit pour parler, elle commença et dist : « Mon trèscher parfait amy et trèssage homme, je vous diray presentement

1 A côté, auprès.

quoy et la cause qui m'a meue à vous mander. Je cuide que vous avez bonne cognoissance et familiarité avec mon mary; en l'estat que vous me voyez icy m'a il laissée et abandonnée pour mener ses marchandises ès parties d'Alixandrie, ainsi qu'il a de longtemps accoustumé. Avant son partement me dist que quand il seroit absent, il se tenoit tout seur que ma nature me contraindroit à briser ma continence, et que par necessité me conviendroit à converser avec homme. En bonne foy, je le repute ung trèssage homme, car de ce qu'il me sembloit adonc impossible advenir, j'en voy l'experience veritable, car mon jeune eage, ma beaulté, mes tendres ans, ne pevent souffrir que le temps despende et consume ainsi mes jours en vain; ma nature aussi ne se pourroit contenter. Et affin que vous m'entendez bien à plain, mon sage et bien advisé mary, qui avoit regart à mon cas, quand il se partit, en plus grande diligence que moy mesmes, voyant que comme les jeunes et tendres fleurettes se seichent et amatissent[1] quand aucun petit accident leur survient, et contre l'ordonnance et inclinacion naturelle, par telle manière consideroit il ce qu'il m'estoit à advenir. Et voyant clèrement que se ma complexion et condicion n'estoient gouvernées selon l'exigence de leurs naturelz principes, guères ne lui pourroye durer, si me fist jurer et promettre que quand il adviendroit ainsi que ma nature me forceroit à rompre et à briser mon entièreté, je eleusse ung homme sage et de haulte auctorité, qui couvert et subtil fust à garder nostre secret. Si est il que en toute la cité je n'ay sceu penser homme qui soit plus ydoine que vous, car vous estes jeune et sage. Or m'est il advis que ne me reffuserez pas ne rebouterez. Vous voiez quelle je suis, et si povez l'absence de mon bon mary supplier, car nul n'en sara parler; le lieu, le temps, toute opportunité nous

1 *Amatir*, se flétrir, se ternir, devenir languissant.

favorisent.» Le bon seigneur, prevenu et anticipé, fut tout esbahy en son courage, combien que semblant n'en feist. Il prit la main dextre à la damoiselle, et de joyeux viaire [1] et plaisante chère dist ces parolles : « Je doy bien donner et rendre graces infinies à madame Fortune, qui aujourd'uy me donne tant d'eur et me fait percevoir le fruit du plus grand desir que je povoye au monde avoir; jamais infortuné ne me veil reputer ne clamer quand elle en treuve si large bonté. Je puis seurement dire que je suis aujourd'uy le plus eureux de tous les aultres, car quand je conçoy en moy, ma trèsbelle et doulce amye, comment ensemble passerons nos jeunes jours joyeusement sans que personne s'en puist donner garde, je sengloutiz de joye. Où est maintenant homme qui est plus amy de Fortune que moy? Se ne fust une seule chose qui me donne ung petit et legier empeschement à mectre à execucion ce dont la dilacion aigrement me poise et desplaist, je seroye le plus et mieulx fortuné de ce monde. » Quand la damoiselle oyt qu'il y avoit aulcun empeschement qui ne lui laissoit desployer ses armes [2], elle trèsdolente lui pria qu'il le declairast, pour y remedier s'elle povoit. « L'empeschement, dist il, n'est point si grand qu'en petit de temps n'en soie delivré; et, puis qu'il plaist à vostre doulceur le sçavoir, je le vous diray. Ou temps que j'estoie à l'estude à l'université de Boulongne la crasse, le peuple de la cité fut seduit et meut tellement que par mutemacque [3] se leva encontre le seigneur; si fuz accusé avec les aultres, mes compaignons, d'avoir esté cause et moyen de la sedicion, pour quoy je fus mis en prison estroicte, ou quel lieu, quant je m'y trouvay, craignant perdre la vie, pource que je me sentoye innocent du cas, je me donnay et voué à Dieu, lui promettant que, s'il me delivroit des prisons et rendoit icy entre mes parens et amys,

[1] Visage. — [2] Pour faire l'amour. — [3] Mutinerie, rébellion.

je jeusneroye pour l'amour de lui ung an entier, chascun jour au pain et à l'eaue, et durant ceste abstinence ne feroye peché de mon corps. Or ay je par son ayde fait la plus part de l'année, et ne m'en reste guères. Je vous prie et requier toutesfoiz, puis que vostre plaisir a esté moy elire pour vostre, que ne me changez pour autre, et ne vous veille ennuyer le petit delay que je vous donneray pour paracomplir mon abstinence, qui sera bref faicte, et qui pieçà eust esté faicte se je me eusse ozé fyer en aultry qui m'en eust peu donner aide, car je suis quitte de chacune jeusne que ung autre feroit pour moy comme se je le faisoye. Et pource que je perçoy vostre grande amour et confiance que vous avez fiché en moy, je mettray, s'il vous plaist, la fiance en vous que jamais n'ay ozé mettre en frères ne amis que j'aye, doubtant que faulte ne me feissent touchant la jeusne; et vous prieray que m'aidez à jeusner une partie des jours qui restent à l'acomplissement de mon an, affin que plus bref je vous puisse secourir en la gracieuse requeste que m'avez faicte. M'amye doulce et entière, je n'ay mais [1] que soixante jours, lesquelz, se c'est vostre plaisir, je partiray [2] en deux parties. Vous en aurez l'une et moy l'aultre, par telle condicion que sans fraude me promettrez m'en acquitter justement; et quant ilz seront acomplis, nous passerons plaisamment noz jours. Doncques, si vous avez la volunté de moy aider en la manière que j'ay dessus dit, dictes le moy maintenant. » Il est à supposer que la grande et longue espace de temps ne luy pleut guères; mais, pource qu'elle estoit si doulcement requise et qu'elle desiroit le jeusne estre parfaict et finé, pensant aussi que trente jours n'aresteroient guères, elle promist de les faire et acomplir sans fraulde ne sans deception ne mal engin. Le bon seigneur, voyant qu'il avoit gaigné sa cause, print congié de la

[1] Plus. — [2] Partagerai.

damoiselle, luy disant que, puis que sa voie et chemyn estoit, en venant de sa maison au marché, de passer devant son huys, il la viendroit souvent visiter. Ainsi se partit; et la belle dame commença le lendemain à faire son abstinence, en prenant règle et ordonnance que durant le temps de son jeune ne mangeroit son pain et son eaue jusques après soleil couché. Quand elle eut jeuné trois jours, le sage clerc, ainsi qu'il alloit au marché à l'heure qu'il avoit acoustumé, vint veoir sa dame, à qui se devisa longuement; puis, au dire adieu, lui demanda si le jeune estoit encommencé; et elle respondit que oy. « Entretenez vous ainsi, dist il, et gardez la promesse que m'avez faicte. — Tout entièrement, dit elle; ne vous en doubtez. » Il print congé et se partit, et elle, poursuyvant de jour en jour en son jeune, gardoit l'observance en la façon que promis l'avoit, tant estoit de loyale et bonne nature. Elle n'avoit pas jeuné huit jours que sa chaleur naturelle commença fort à refroider, et tellement que force luy fut de changer habillemens, car les mieulx fourrés et empanés [1], qui ne servoient qu'en yver, vindrent servir au lieu des sangles et tendres qu'elle portoit avant l'abstinence entreprinse. Au quinziesme jour fut arrière visitée de son amoureux le clerc, qui la trouva si foible que à grand paine povoit elle aller par la maison; et la bonne simplette ne se savoit donner garde de la tromperie, tant s'estoit donnée à amours et mis son entente à perseverer à cel jeune, pour le joyeux et plaisant delict qu'elle attendoit seurement avoir avec son grand clerc, lequel, quand à l'entrer en la maison la vit ainsi foible, luy dist : « Quel viaire [2] est ce là et comment marchez vous? Maintenant j'aperçoy que vous avez besoigné l'abstinence et comment. Ma trèsdoulce et seule amye, aiez ferme et constant courage; nous avons aujourd'huy achevé la moitié de nostre

[1] Garnis de drap, d'étoffe. — [2] Visage.

Jeusne. Si vostre nature est foible, vaincquez la par roid- deur et constance de cueur, et ne rompez vostre loyale promesse. » Il l'ammonesta si doulcement qu'il luy fist prendre courage par telle façon qu'il luy sembloit bien que les aultres quinze jours qui restoient ne luy dureroient guères. Le xxve vint, auquel la simplette avoit perdue toute couleur et sembloit à demi morte, et ne luy estoit plus le desir si grand qu'il avoit esté. Il luy convint prendre le lict et y continuellement demourer, où elle se donna aucune- ment garde que son clerc luy faisoit faire l'abstinence pour chastier son desir charnel; si jugea que manière et façon de faire estoient sagement advisées, et ne povoient venir que d'homme bien sage. Toutesfoiz, ce ne la demeut point ne destourna qu'elle ne fust deliberée[1] et arrestée d'entre- tenir sa promesse. Au penultime jour, elle envoya querir son clerc, qui, quand il la vit couchée au lict, demanda si pour ung seul jour qui restoit avoit perdu courage; et elle, interrumpent sa parole, luy respondit : « Ha ! mon bon amy, vous m'avez parfectement et de bonne amour amée, non pas deshonnestement, comme j'avoie presumé de vous amer; pour quoy je vous tien et tiendray, tant que Dieu me donnera vie, mon trèschier et trèssingulier amy, qui avez gardé et moy aprins et enseigné à garder mon entière chasteté et ma chaste entièreté, l'onneur et la bonne re- nommée de moy, mon mary, mes parens et amys. Beneist soit mon cher espoux, de qui j'ay gardé et entretenu la leçon qui donne grand appaisement à mon cueur ! Or ça, mon vray amy, je vous rends telles graces et remercie comme je puis du grand honneur et bien que vous m'avez faiz, pour lesquelx je ne vous saroie rendre ne donner suf- fisantes graces, non feroit mon mary, mes parens, ne tous mes amys. » Le bon et sage seigneur, voyant son entre-

[1] Décidée.

prinse estre bien achevée, print congé de la bonne damoiselle, et doulcement l'amonnesta qu'il luy souvint desoremais de chastier sa nature par abstinence et toutes les foïz qu'elle s'en sentiroit aguillonnée, par le quel moien elle demoura entière jusques au retour de son mary, qui ne sceut rien de l'adventure, car elle luy cela ; se fist le clerc pareillement.

FIN DES CENT NOUVELLES NOUVELLES.

3704-85 — Corbeil, typ. et stér. Crété.






UNIVERSITY OF CH
56 028 20


UNIVERSITY OF CHICAGO
U of Chicago
56028207